

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

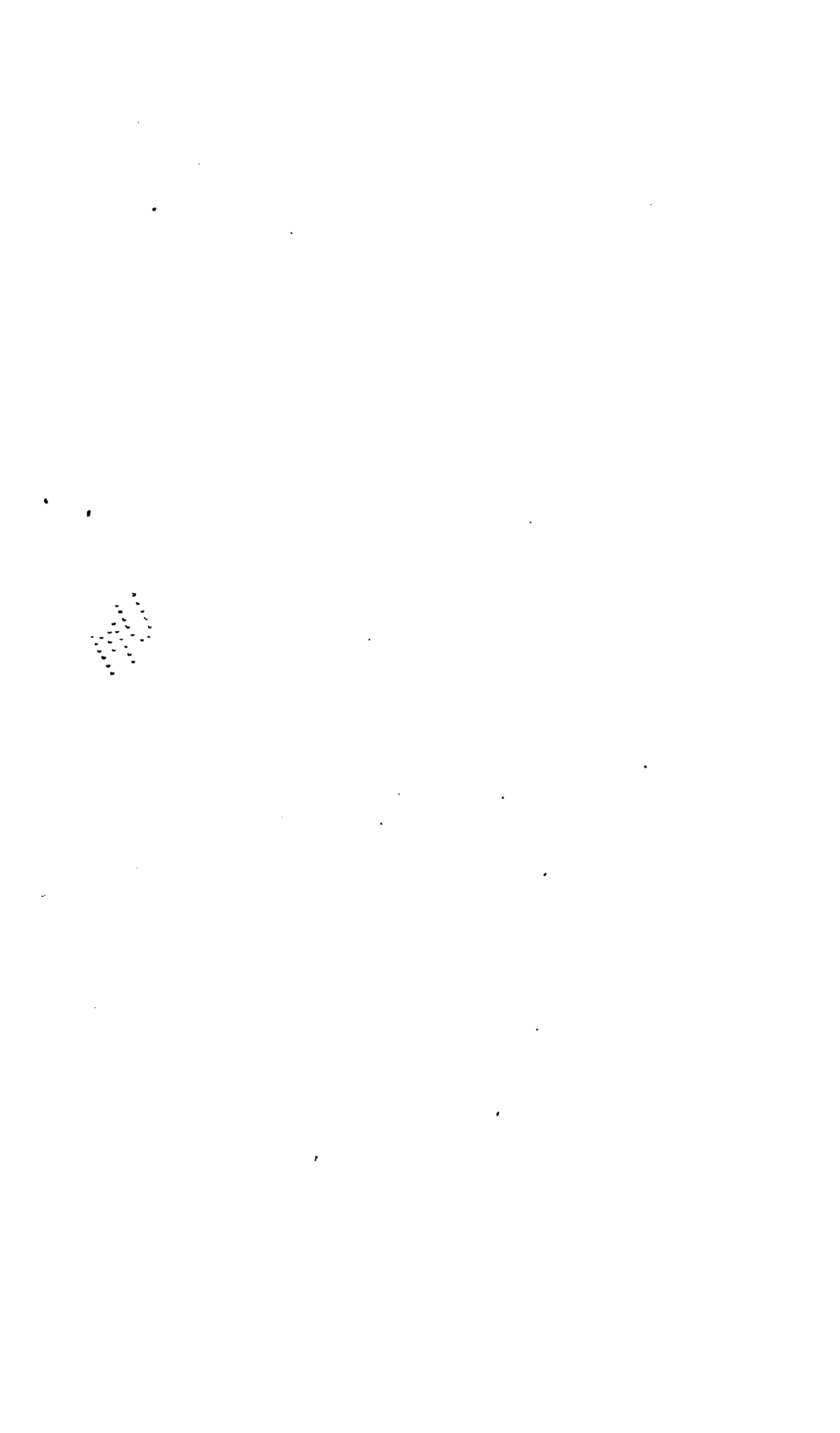
SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1829.



BORDEAUX,
IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13

M. DCCC. XXIX.



PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1829.

M. LACOUR, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours d'ouverture, terminé par la lecture de l'Ordonnance Royale du 13 août 1828, qui confirme les réglemens de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux.

M. BLANC-DUTROUILH, secrétaire-général, communique le rapport des travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. LATERRADE, secrétaire de la commission d'agriculture, rend compte des travaux de cette commission.

La distribution des prix et des couronnes est faite aux personnes mentionnées dans le programme (*Voy.* le programme).

M. LEUPOLD lit l'éloge de M. *Lescan*, membre honoraire de l'Académie.

M. DARGELAS termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Épître à Zulmé*, par M. JOUANNET.

LACOUR, *président*.

BOURGES, *secrétaire*.



DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 16 JUIN 1829,

PAR M. LACOUR, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

La création des Sociétés savantes dans les villes capitales du royaume, et les avantages que l'industrie en a retirés, sont un bienfait que nous devons à la sagesse de nos Rois, à leur sollicitude pour le bonheur de leurs sujets, à leur amour pour la gloire et la prospérité de leurs états.

Fondées la plupart sous le règne du plus célèbre de ces Princes, les Académies jouissaient avant la révolution d'une existence légale, établie

par des lettres-patentes que maintinrent ou renouvelèrent les successeurs de Louis XIV.

Une encourageante et noble protection ne manqua jamais aux arts et aux sciences sous l'autorité de ces Princes, et lorsque, par suite de malheurs déplorables, cette protection vivifiante fut enlevée aux lettres, on vit les académies se dissoudre, leurs services méconnus, leurs travaux dépréciés et partout le mérite devenu suspect, enveloppé dans le système de haine et de proscription qui poursuivait toutes les illustrations anciennes.

On redoutait sans doute, de la part des académies, le témoignage qu'elles rendent à la vérité, et l'influence qu'exerceraient sur chacun de leurs membres les souvenirs attachés à la légalité de leur existence passée : on pensait que, devant à cette légalité les biens dont on les avait dépouillées, on imposerait difficilement silence à leurs regrets et à leur reconnaissance. Ces craintes étaient fondées, car ces compagnies réunissaient tout ce que la France avait de plus recommandable non-seulement dans les sciences, les lettres et les arts, mais encore dans la haute magistrature.

La dissolution des corps académiques à cette époque fait l'éloge de ces compagnies ; elle justifie le nouvel appui qu'elles ont trouvé auprès du trône.

Contraintes de se retirer, les académies abandonnèrent aux sophismes des novateurs et à la

barbare ignorance de leurs partisans, les lieux où, pour dissiper les erreurs populaires et faire naître le goût des bonnes études, la prévoyance de nos Rois les avait maintenues et encouragées.

Mais l'objet qu'on avait eu en vue en les supprimant était loin de pouvoir être rempli; l'oubli ne se commande pas comme le silence, et le souvenir de leurs travaux se conservait dans la mémoire de tous les hommes instruits. Les chefs amovibles de nos gouvernemens d'essai étaient eux-mêmes trop habiles pour avoir de ces sociétés une idée réellement défavorable, et lorsqu'il fallut mettre un terme aux progrès de l'ignorance, on permit, ou plutôt on toléra la réorganisation de quelques sociétés scientifiques. On les appela *Sociétés libres*, pour déguiser l'isolement dans lequel on les laissait. Ces sociétés se livrèrent à des recherches intéressantes; mais quoique libres elles n'osèrent pendant long-temps s'occuper d'une manière suivie que d'histoire naturelle, de mathématiques, de chimie et d'agriculture.

Il faut en convenir, il était difficile que les gouvernans que nous avions alors donnassent à ces compagnies un crédit, une consistance qu'ils n'avaient pas eux-mêmes; et pouvaient-ils les reconnaître légalement bonnes et utiles, après les avoir proscrites et spoliées par décret, comme des associations sans intérêt réel, et même dangereuses?

Cependant les souvenirs qu'on avait cru pouvoir éteindre reparurent avec les nouvelles académies, par suite de l'isolement même dans lequel on les laissa. Vous vous le rappelez, Messieurs, les savans qui fondèrent ces nouvelles sociétés, et la vôtre en particulier, appartenaient presque tous aux anciennes académies; l'âge, le mérite et l'expérience leur donnaient une sorte de prépondérance respectable, et leurs observations dans bien des circonstances ramenaient naturellement la pensée de leurs jeunes collégues vers le souvenir du passé: comment alors ne pas le comparer au présent? D'un autre côté, les nouvelles académies forcées de suffire à leurs dépenses annuelles par la contribution volontaire de chacun de leurs membres, étaient sans capacité pour recevoir des legs ou des dons pareils à ceux que le duc de La Force, le président Barbot, Montesquieu, Le Bel, Campaigne, et plusieurs autres avaient faits à votre compagnie. Comment ne pas regretter quelquefois les propriétés dont une loi protectrice avait autorisé l'acceptation?

L'état des arts et des sciences, chez tous les peuples, a toujours été intimement lié avec la constitution et le mode de gouvernement. Les événemens qui font partie de l'histoire des sociétés académiques de France, coïncident d'une manière bien remarquable avec les différentes révolutions survenues depuis près de quarante

années dans notre organisation politique : il serait sans doute intéressant d'exposer ici en détail et ces événemens, et les conséquences qui en sont dérivées ; mais, Messieurs, il sera plus doux pour vous et pour moi d'appeler vos pensées sur un seul fait, sur celui qui vient de rendre à votre compagnie l'existence légale dont elle jouissait avant la révolution.

Depuis quinze ans nous vivons sous l'autorité protectrice des Princes dont les aïeux avaient préparé et favorisé le développement de la gloire littéraire de la France. Jamais, avant cette époque, les arts et les sciences n'avaient eu, dans nos provinces, une direction plus spéciale, un but plus éminemment utile aux localités. Rien que ce qui est bon et nécessaire, tel est le vœu général, la tendance unique du Gouvernement : rien que ce qui peut être bon et nécessaire, tel est aussi, pour chaque département, l'objet que se proposent les sociétés académiques établies dans les principales villes du royaume; c'est un devoir qu'elles sont appelées à remplir.

Mais pour juger ce devoir et les travaux qui s'y rapportent, il faut ne pas perdre de vue que le bien, tel que les Académies ont en quelque sorte mission de le faire, consiste à donner l'impulsion aux esprits, à les appeler vers les choses d'utilité locale et durable; voilà le but de toutes les questions qu'elles proposent pour sujets de prix dans leurs programmes.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rappeler les termes de l'ordonnance de Sa Majesté.

St.-Cloud, le 13 *août* 1828.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire d'état, au département de l'Intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

L'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux (Gironde), fondée en 1712, et confirmée en 1781 par lettres-patentes de nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, Louis XIV et Louis XVI, est et demeure reconnue.

Art. II.

Le règlement de l'Académie, annexé à la présente ordonnance, est et demeure approuvé, et il ne pourra y être fait aucun changement sans notre autorisation.

Art. III,

En considérations des services rendus depuis plus d'un siècle par cette Académie, long-temps présidée par Montesquieu, nous l'autorisons à prendre le titre d'*Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux.*

ART. IV.

Notre Ministre, secrétaire d'état au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au bulletin des lois.

Eh, Messieurs, pour que vos humbles remercîmens fussent dignes de cette faveur accordée avec tant de bienveillance, de cette noble et juste appréciation de vos travaux, de cette approbation de vos statuts exprimée d'une manière si honorable, combien je regrette qu'une voix éloquente, ou moins obscure que celle d'un artiste, n'ait pu être appelée par vous pour consacrer la mémoire de votre reconnaissance.

VIVE LE ROI !

Mais des effets plus spéciaux et plus immédiats résulteront pour l'Académie de cet acte que les termes dans lesquels il est conçu rendraient seuls pour elle d'un prix inestimable.

Désormais l'Académie a une existence légale. Nos institutions législatives lui assurent une durée pour ainsi dire éternelle, et, imposant à ses membres de nouveaux devoirs, lui confèrent de nouveaux droits.

Ainsi, chacun des académiciens est appelé à jouir des droits attribués aux membres des sociétés savantes par la loi sur le jury, par cette loi qui a voulu que le plus respectable, le plus sacré des priviléges, celui d'être jugé par ses pairs, fût commis à la garde des citoyens les plus intéressés à sa conservation par leur fortune ou par leurs lumières, et qui a regardé leur admission dans ces sociétés comme une preuve suffisante de leur amour pour l'ordre et pour le bien public. Quel nouveau sujet d'émulation pour les candidats qui aspirent à prendre place parmi vous, et combien s'agrandit la mission que vous remplissez lorsque vous faites l'examen des titres de ceux qui demandent à devenir vos collaborateurs !

Mais quelque précieux que soit ce privilége, des avantages non moins grands ressortiront de l'acte royal qui constitue de nouveau votre Société. Elle pourra, comme dans le siècle passé, recevoir des donnations et des legs, rassembler

des bibliothèques, composer des collections, en
un mot, disposer, pour le plus grand avantage
des sciences et des arts, comme un individu qui
a possession d'état et le libre usage de ses biens.

Ainsi, Messieurs, les vues généreuses de ceux
ns et de nos confrères qui sont
urir au progrès des lumières, par
bandon de partie de leur fortune
s scientifiques, pourront recevoir
Plusieurs d'entre eux, sans doute,
après eux un nom durable, en
établissement qui a devant lui
ni. C'est ce motif, inspiré par le
haute philantropie, c'est ce besoin
vivant au fond des cœurs bien
é lieu en France à la fondation de
iens utiles, et qui, dans le dernier
ocuré la dotation de l'Académie.
e penser que ce sentiment soit de-
armi nous. N'est-ce pas aux riches
le Monthyon que l'Institut doit au-
ie la plus brillante et la plus utile de
l'ardente émulation avec laquelle
e pressent pour obtenir les récom-
té assurées par cet illustre citoyen,
utiles dans tous les genres?

nces, soit assurées, soit probables,
qu'aura pour l'Académie l'Ordonnance Royale,
vous ont été développées, Messieurs, dans un

vous a adressé l'extrait d'un rapport fait par M. DUCHEVREUIL père, à la Société académique de Cherbourg, sur des coins en bronze trouvés en grand nombre à la Hogue, à Neuville et à Tourtaville. Ces coins sont semblables, pour la matière et pour la forme, à ceux que l'on a découverts près de Pauillac, sur lesquels notre honorable collègue M. JOUANNET vous a donné une notice imprimée dans vos mémoires pour 1827. Ils n'en diffèrent que parce qu'ils sont munis d'une douille et quelques lignes plus bas d'un anneau fixe, particularités qui les rendaient plus propres à être emmanchés et plus faciles à être suspendus. Aux dessins qui les représentent, M. de LAGATINERIE a joint celui d'un moule propre à couler de pareils instrumens trouvés, dernièrement aussi, aux environs de Cherbourg. Cette dernière circonstance ne permet pas de douter que ces bronzes n'aient été fondus sur les lieux. Du rapprochement de ces faits et de ceux qu'il avait déjà observés lui-même, M. JOUANNET, dans un nouveau travail qu'il vous a présenté sur ce sujet, conclut qu'on peut établir comme constant;

1.° Que ces bronzes étaient d'un usage très-répandu;

2.° Que c'est sur les côtes de France et d'Angleterre qu'on en a trouvé le plus;

3.° Que semblables en général pour la forme, mais différens pour l'emmanchement, ces diffé-

rences indiquent ou des perfectionnemens d'un même instrument, ou des destinations différentes ;

4.° Que leurs dimensions variant de 2 pouces et $^1/_2$ à 6 pouces, on doit croire ou qu'ils servaient à divers emplois, ou que dans le même emploi ils n'avaient pas toujours les mêmes résistances à vaincre ;

5.° Que leur forme générale et leur variété de taille est commune aux coins en pierre dont se servirent les Gaulois, et dont se servent les Sauvages de l'Amérique.

M. de Lagatinerie vous a aussi donné communication de nouveaux faits sur l'emploi des armatures pour préserver de l'oxidation le cuivre du doublage des navires. Un navire muni de ces armatures a, pendant plusieurs années, sillonné les mers sans que le cuivre de son doublage ait été détérioré, sans qu'aucun coquillage s'y soit trouvé adhérent. On a pensé que cet effet si essentiel à obtenir tenait uniquement à ce que la surface des armatures du navire se trouvait précisément dans la proportion convenable avec celle du cuivre (1). Des expériences vont être faites dans

(1) Dans ce navire (la goëlette sarde *La Fortuna*), les armatures consistaient en six plaques de fonte de fer fixées à la quille, d'un poids d'environ 212 kilogrammes, et dont la surface de 9 pieds, 6 pouces carrés, n'était que la 185.me partie de la surface du doublage en cuivre.

Un habile horloger de cette ville, M. Molinier, vous a présenté une machine de son invention pour l'égrénage du blé et des autres céréales. La Commission que vous avez chargée de l'examen de cette machine a reconnu qu'elle est construite sur des principes entièrement différens de ceux d'après lesquels agissent les instrumens proposés jusqu'à ce jour dans le même objet, et elle a jugé que son emploi serait économique, tant à cause du peu de force nécessaire pour la mettre en action, et de la facilité avec laquelle on peut la transporter, que de la perfection de l'égrénage qu'elle opère. Ces motifs ont déterminé l'Académie à recommander M. Molinier à la bienveillance du Gouvernement, et à lui décerner la médaille qu'elle accorde aux inventions mécaniques.

Ce n'est que bien tard, et après l'époque indiquée pour la clôture de tous les concours, que M. Sterling, artiste mécanicien vous a invité à prendre connaissance de la machine qu'il a composée dans le but d'éprouver la résistance des chaînes en fer destinées à tenir les navires au mouillage sur leurs ancres. Cependant vous avez nommé des Commissaires pour examiner cette machine, et dans une de vos dernières séances ils vous en ont fait un premier rapport ; il doit être suivi d'un second, indispensable pour fixer votre opinion sur les avantages comparatifs de cette mécanique et de celles qui sont employées pour le

même objet dans d'autres ateliers. Mais le premier a suffi pour vous convaincre que la communication que vous a faite M. Sterling devait être accueillie avec intérêt, et pour vous déterminer à citer, d'une manière très-honorable, sa machine comme réunissant les conditions les plus désirables de célérité, d'économie et d'exactitude. Vous avez également réservé à M. Sterling, dont les travaux enrichissent notre ville d'inventions ou d'applications utiles, tous ses droits sur la médaille que vous décernerez l'an prochain pour l'encouragement des arts industriels.

Vous avez reçu de M. Clouzet aîné un résumé des principes de sténographie, et plusieurs opuscules sur la grammaire française. L'utilité de ces derniers ouvrages, qui ont principalement pour objet de lever quelques-unes des difficultés que présente l'étude de notre langue vous a paru mériter à l'auteur une distinction particulière de votre part. En diminuant par des réflexions qui lui sont propres le nombre des verbes irréguliers de la langue, et en substituant à des règles, souvent difficiles à expliquer, quelques principes clairs et faciles à retenir pour diriger dans l'emploi des participes, M. Clouzet a rendu un véritable service, tant aux indigènes qu'aux étrangers. En arrêtant qu'il serait fait dans votre programme de cette année mention honorable de ses travaux, vous donnez un utile encouragement aux études

grammaticales auxquelles vous attachez justement du prix.

Une autre communication qui a excité tout votre intérêt, est celle que vous a faite M. Delaporte, capitaine au long cours, des journaux de ses deux derniers voyages dans l'Inde, sur les navires le *Bengali* et le *Bordelais* qu'il commandait.

Indépendamment des faits généraux et ordinaires de navigation, des observations fréquentes de longitude, des remarques sur la marche des chronomètres, et sur la direction des grands courans indiens qui se trouvent classés dans ces journaux avec beaucoup d'ordre et de clarté, on y trouve l'observation du baromètre et du thermomètre faite six fois par jour pendant la durée de ces deux voyages, ainsi que l'indication de la température de l'air aux époques correspondantes.

Des observations de ce genre sont importantes; faites à terre vous les auriez accueillies avec empressement, mais elles acquièrent un plus grand degré d'intérêt de la différence des parages où elles ont eu lieu et des résultats qu'elles présentent relativement au phénomène des marées atmosphériques.

M. Delaporte a aussi porté son attention sur la température comparée de l'eau de la mer, et de l'atmosphère sous différentes latitudes. Ses registres contiennent un grand nombre d'observations

sur ce point et sur plusieurs autres objets de physique et d'histoire naturelle.

Plusieurs résultats utiles peuvent être déduits de ce recueil d'observations, qu'il suffit de parcourir pour reconnaître que M. Delaporte réunit à l'amour des sciences des connaissances positives et le talent d'observer; vous lui avez exprimé le désir d'en conserver une copie dans vos archives, et vous avez délibéré qu'il serait fait mention honorable de son travail dans votre séance publique.

M. Delaporte est parti pour un nouveau voyage et vous avez lieu d'espérer qu'il se rendra à l'invitation que vous lui avez faite de ne pas vous laisser ignorer les faits intéressans pour les sciences et les arts qu'il pourra recueillir. Par un article spécial de votre programme de cette année vous adressez la même invitation à MM. les Négocians, Capitaines de navire et Marins, appelés à explorer tant de climats divers, tant de peuples, de mœurs, d'habitudes et de langues différentes. Quel vaste champ n'est pas ouvert à leurs études et à leurs méditations ! Combien d'observations utiles ont été perdues pour les sciences, parce que trop souvent ces utiles voyageurs se contentèrent de les confier à leur mémoire, ou de les consigner dans des notes ignorées ! Votre Société, Messieurs, accueillera avec empressement les communications, et accordera des récompenses académiques à celles des observations qui se distingueront par

l'importance de leur objet ou par leur utilité pratique pour les arts de la navigation.

Vous devez à M. William STEWART, ingénieur, attaché aux bateaux à vapeur, sur la Garonne, un tableau des bateaux construits à Bordeaux, accompagné d'observations sur les machines à haute et à basse pression et sur le moindre danger d'explosion que paraissent présenter ces dernières. Vous aviez des droits, Messieurs, à cette communication de M. STEWART, puisque votre Société a donné les premiers encouragemens aux établissemens de ce genre en France. En effet, ce sont vos suffrages qui ont dissipé les craintes et les préventions du public, lorsque M. Church a montré, pour la première fois aux Bordelais, en 1817, un bateau mis en mouvement sur la Garonne par la force de la vapeur. Depuis cette époque, dix-huit autres bateaux ont été construits dans notre port; le tableau dressé par M. STEWART en indique les dimensions, le tirant d'eau, les formes principales et les proportions des mécaniques. Il offrira toujours des renseignemens utiles à ceux qui s'occupent de l'histoire d'une des plus merveilleuses inventions qui soient dues au génie de l'homme; mais on doit désirer que si l'auteur en renouvelle la publication, il la complète par l'indication de la forme des chaudières, de leur capacité, de l'épaisseur et de la matière de leurs parois, de la tension habituelle

de la vapeur dans les chaudières, et de la quantité du combustible consommé dans un temps donné.

Quant à la préférence que M. Stewart donne aux machines à basse pression sur celles à haute pression, relativement au danger d'explosion, la Commission que vous aviez chargée d'examiner son travail a établi, par les faits qu'elle a rappelés et par ses raisonnemens, que la question est loin d'être décidée, et elle vous a démontré l'importance des mesures prescrites par notre législation, pour soumettre les machines à basse pression des bateaux à vapeur aux mêmes conditions de sûreté, que les machines à haute pression employées à terre dans les manufactures. Vous vous êtes fait, Messieurs, un devoir de publier ces documens. Les règlemens ont pourvu, autant qu'il est possible, à la sûreté des voyageurs; en outre, les bateaux à vapeur qui naviguent sur la Garonne en particulier sont soumis à des visites régulières, et à un examen approfondi d'une Commission spéciale chargée de leur surveillance. Si à ces dispositions prescrites par l'autorité, se joint une attention persévérante de la part des préposés à la direction de la machine dans chaque bateau; si, sur-tout, une coupable rivalité entre les agens des différentes compagnies ne les engage pas à s'en dispenser, quelle crainte pourrait encore exciter l'emploi d'un moyen de trans-

port, dont chaque jour les avantages sont mieux appréciés ?

Deux ouvrages manuscrits, intitulé, le premier : *De l'alliance des Lettres et du Commerce*, épître en vers adressée à M. Victor Hugo, par M. Lambert ; le second : *Essai sur le Luxe*, par M. Ménier, ont été accueillis par l'Académie, avec d'autant plus d'intérêt, que les auteurs sont nos compatriotes. Elle a reconnu dans l'épître à M. Hugo une imagination poétique et une oreille exercée ; mais elle a jugé que l'auteur aurait pu tirer un plus grand parti du sujet heureux et fécond qu'il s'était proposé de traiter s'il l'avait considéré de plus haut, et ne fût pas descendu à des détails de peu d'intérêt. Elle a regretté aussi qu'entraîné par son heureuse facilité, il n'ait pas revu son travail avec cette sévérité salutaire qui lui eût suffi pour reconnaître et corriger quelques négligences qui le déparent.

« Sans le luxe, la société serait encore au berceau, et il est encore le principal véhicule de son développement et de son perfectionnement. » Telle est la proposition que M. Ménier s'est efforcé d'établir, et qui, dans sa généralité, ne peut se soutenir qu'en donnant au mot *luxe* un sens différent de celui qui y est communément attaché. Dans l'acception ordinaire, le mot *luxe*, terme abstrait, exprime une somptuosité excessive, une démonstration d'effets peu en rap-

port avec l'intensité de la cause qui devrait les produire ; c'est enfin un mot de convention exprimant des faits matériels qui se présentent avec plus ou moins d'éclat et d'ostentation. M. Ménier lui a donné une existence toute morale; il voit dans le luxe une force productrice, un des élémens principaux de la civilisation ; il le définit *l'emploi bien entendu de la richesse;* mais quand même on adopterait cette définition, pourrait-on dire, d'une manière générale comme M. Ménier, que « Sans luxe, les beaux arts ne seraient que » des ébauches grossières, et qu'ils retomberaient » dans la plus profonde barbarie s'il cessait d'exer» cer son utile influence ? » Ou plutôt, ne doit on pas partager l'opinion que M. le Rapporteur de la Commission, à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage, a exprimée en ces termes : « Les beaux arts peuvent recevoir le superflu » du luxe qui recherche leurs productions pour » se montrer avec plus de faste; mais ce n'est » pas lui qui anime le génie de l'artiste, qui en» flamme son imagination........ Les productions » sublimes du génie ont une source plus noble » et n'ont jamais été inspirées par le luxe; il » peut les entasser et les montrer même avec or» gueil, mais il ne leur donna jamais la vie ; à » peine quelquefois sait-il en jouir. L'existence » des beaux arts est indépendante de toute in» fluence froide et calculée, le luxe viendra

» toujours vers eux ; il a besoin, comme le geai, » de se parer des plumes du paon. »

M. Ménier a été plus heureux lorsqu'il a considéré l'influence du luxe sur l'industrie et le commerce. On conviendra facilement avec lui que le luxe, en créant de nouveaux besoins, et en recherchant tout ce qui peut flatter les sensations et les goûts, est devenu chez les peuples civilisés un moyen puissant pour encourager tous les genres d'industrie; et, par suite, le commerce qui a pour objet l'échange des nouveaux produits auxquels cette industrie a donné naissance. Peut-être est-ce, sous ce rapport seulement et non sous celui de son influence sur les mœurs et sur les beaux arts, qu'il est permis de tenter l'apologie du luxe. L'Académie regrette que M. Ménier ne s'y soit pas borné, et n'ait pas donné un plus grand développement aux idées générales, mais justes et précises que renferme sur ce sujet son petit ouvrage.

MM. Parmentier et Cottereau, l'un et l'autre médecins à Paris, vous ont adressé chacun un court mémoire manuscrit, le premier sur le Pyroxène de la Guadeloupe, le second sur quelques effets singuliers produits par l'usage de quelques médicamens. Ces ouvrages sont de leur nature peu susceptibles d'analyse; mais ils ont paru aux Commissaires qui vous en ont fait le rapport, prouver que leurs auteurs sont doués de cet es-

prit d'observation judicieuse auxquels sont dus principalement les progrès dans les sciences naturelles, et vous avez dû leur témoigner le désir que vous avez de recevoir d'eux de nouveaux ouvrages.

Deux ouvrages en danois vous ont été adressés par M. Charles-Chrétien Rafn, secrétaire de la Société Royale des Antiquaires du Nord, professeur et docteur en philosophie, membre de plusieurs Académies.

La langue danoise étant peu répandue à Bordeaux, la Commission que vous avez chargée de leur examen a dû s'aider, pour vous en présenter l'analyse, de secours étrangers. L'honorable M. Vent a bien voulu en faire pour elle un extrait.

Le premier de ces ouvrages est un rapport général sur la situation et les travaux, pendant les années 1825, 1826 et 1827, de la Société royale, fondée sous les auspices de S. M. le Roi de Dannemarck, pour la recherche et la conservation des anciens manuscrits et des anciens livres des peuples du nord. Ce rapport fait connaître le but que se propose la Société et ses efforts pour l'atteindre.

Déjà plusieurs publications sont dues aux recherches laborieuses de ses membres. Indépendamment de plusieurs mémoires propres à éclaircir les antiquités scandinaves, quatre volumes de documens historiques sur les trois royaumes du Nord ont déjà paru dans le texte original, ainsi

que trois volumes de leur traduction en danois, et deux volumes de la traduction latine; ils seront suivis de la publication, en danois et en latin, de l'histoire de l'Islande, qui formera la seconde partie de cette importante collection.

Le second ouvrage, intitulé : *Ode de Kracka*, est une nouvelle édition donnée par M. RAFN, d'après d'anciens manuscrits, de ce chant de mort célèbre parmi les nations du Nord, et qu'on attribue au roi Ragnar Lodbrock, dont il retrace les exploits, les malheurs et les souffrances. Trois traductions de cet ode en danois, en latin et en français, et un commentaire plein de recherches accompagnent le texte, et justifient l'opinion publique qui avoit déjà placé le savant éditeur au rang des littérateurs et des antiquaires les plus distingués du Dannemarck.

Parmi les autres ouvrages imprimés qui vous ont été adressés par leurs auteurs, et sur lesquels il vous a été fait des rapports verbaux, vous avez distingué, Messieurs :

Deux ouvrages de M. D'OUTREPONT, intitulés, l'un : *Promenades d'un Solitaire;* l'autre : *Dialogue des Morts*, et trois drames historiques par le même auteur : *La mort de Charles I.er*, *la Mort de Henri III*, *la St. Barthélemy.*

Un poème, intitulé : *St.-Louis*, par M. de SANTOUT ;

Un ouvrage de M. SCHMITT sur l'état de la civilisation en France ;

Un tableau statistique, par M. Adrien Balby, intitulé : *Monarchie française comparée aux principaux états du globe ;*

Une brochure sur quelques monumens qui existent, et sur quelques travaux publics qui s'exécutent dans le département de la Gironde, par M. Tranchère-de-Chateauneuf ;

Une grammaire espagnole, simplifiée par M. Villars, professeur ;

Un mémoire de M. Bourgeois sur un nouveau phénomène d'optique, dans lequel les nuances complémentaires des couleurs prismatiques se manifestent ensemble ;

Le poème *des Chevaliers de la Nouvelle Table Ronde, ou la Galerie des Armées françaises*, par M. Charles Mullot, de Bazas, auquel l'Académie avait accordé un premier accessit dans le concours qu'elle avait ouvert, en 1825, pour un prix de poésie sur le même sujet ;

Enfin, l'éloge du duc d'Enghien et du maréchal de Mailly, par M. Dulçat, avocat à Perpignan.

Votre bibliothèque et vos archives se sont enrichies de ces diverses communications ; mais vous en devez un grand nombre d'autres au zèle de vos correspondans et de vos membres résidans.

Notre honorable confrère, M. de St.-Amant, vous a adressé une notice sur M. le chevalier de Vivens. Cet ouvrage a mérité à l'auteur une ré-

compense académique de la part de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris à qui il a été adressé. Il appartenait au doyen de vos correspondans d'écrire l'éloge d'un des anciens membres de l'Académie, dont personne ne pouvait aussi bien apprécier l'honorable caractère et les utiles travaux; et vous vous empresseriez d'en enrichir votre recueil annuel, si déjà il n'en avait été fait deux éditions.

M. CHEVALIER, pharmacien-chimiste à Paris, vous a fait hommage de son mémoire sur quelques améliorations apportées par lui à l'art lythographique, conjointement avec M. LANGLUMÉ, lythographe. Ce mémoire, d'abord soumis par les auteurs à l'examen de l'Académie royale des sciences et à celui de la Société d'encouragement, est devenu public par le noble désintéressement de MM. Chevalier et Langlumé. Des offres avantageuses leur avaient été faites pour la cession de leurs procédés; ils ont préféré l'honneur de rendre d'un usage général l'amélioration long-temps désirée qu'ils ont apportée à l'art lythographique. Elle a pour objet l'acidulation des pierres, et le moyen d'effacer et de retoucher les dessins qui y sont tracés sans avoir besoin de les poncer et de les grainer de nouveau. Ce mémoire étant imprimé, nous ne présenterons pas l'analyse des procédés indiqués par les auteurs: mais nous ferons remarquer que leur connaissance

est du plus grand intérêt pour les lythographes et pour les artistes.

M. Laffon-de-Ladebat vous a envoyé deux rapports qu'il a faits, en 1827 et 1828, à l'assemblée générale de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels à Paris. En lisant les détails contenus dans ces rapports, vous avez applaudi, Messieurs, à la sagesse des dispositions établies par les fondateurs de cette société qui, dans leurs vues étendues, paraissent s'être proposé et avoir presque complétement résolu ce problème important d'économie politique : *Quels sont les moyens d'empêcher que les secours accordés à l'indigence ne deviennent eux-mêmes une des causes plus ou moins prochaines de l'augmentation de la misère dans les classes qui en sont l'objet?* Combien n'est-il pas à désirer que des institutions du même genre se forment dans tous les centres de grande population !

Vous devez à Madame Céleste Vien la communication de deux poèmes manuscrits, intitulés, l'un : *Le Poète*, et l'autre ; *Le Courtisan*. Leur peu d'étendue a permis que vous en entendissiez la lecture en séance générale, et chacun de vous a pu apprécier et les talens poétiques de l'auteur et l'élévation des sentimens qui le dirigent dans ses aimables compositions.

M. César Moreau, vice-consul de france à Londres, vous a récemment adressé quatre ouvrages statistiques de sa composition :

Le 1.er, en anglais, a pour objet d'établir l'origine et les progrès du commerce des laines en Angleterre.

Le 2.me est intitulé : *Etat comparatif du commerce de France à deux époques : avant la révolution, de* 1787 *à* 1789, *et depuis la restauration, de* 1819 *à* 1821.

Le 3.me a pour titre : *Commerce de France en* 1827; et le 4.me : *Examen impartial du commerce de la Grande-Bretagne avec toutes les parties du monde.*

Ces trois derniers ouvrages sont en français. Vous avez à regretter, Messieurs, que le peu de jours qui se sont écoulés entre l'époque où ils vous sont parvenus et celui de votre séance publique, n'ait pas permis à celui de vos collègues à qui vous en avez renvoyé l'examen de vous présenter son rapport. Nous sommes ainsi privés de motiver les nouveaux droits de M. César Moreau aux remercîmens de l'Académie.

Vous venez également de recevoir de M. Boucharlat une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il met à entretenir avec l'Académie des relations fréquentes. il vous a envoyé la nouvelle édition qu'il a donnée des *Œuvres choisies* de *J.-B. Rousseau*, et qu'il a enrichie de ses notes et de celles de *Lebrun* et de *Fontanes*.

M. Sauteyron, physicien à Moulins, vous a adressé son ouvrage sur *La vision naturelle*; et M. Chapuis-de-Madaville vous a fait parvenir la 2.me

et la 3.me livraison de son intéressante *Histoire du Dauphiné*.

Enfin, vous avez reçu de M. Brard une note contenant l'indication et la description d'une masse de fer météorique, remarquable par ses dimensions et par son poids qui s'élève à quinze quintaux. Elle a été récemment trouvée à la porte de l'église du village de Caisse, arrondissement de Grasse, département du Var, où elle fut transportée, il y a deux cents ans, de la montagne d'Audeberg, elle y est devenue un objet de vénération pour les habitans. Les caractères physiques que présente cette masse, la présence du nikel constatée par M. Laugier, son poids, la localité et les souvenirs traditionnels ne permettent pas de douter de l'origine aérienne de ce morceau précieux qu'on peut regarder comme unique en Europe.

Vous devez aussi à M. Brard la communication d'un de ses ouvrages, ayant pour titre : *Maître Pierre* ou *Le Savant de Village*. Le but de cet ouvrage est de répandre de saines notions de physique; son utilité, la manière dont l'auteur a su, au moyen du cadre ingénieux qu'il a choisi, mettre à la portée des habitans des campagnes des connaissances qui y sont peu répandues, et qui cependant y sont indispensables pour détruire des préjugés nuisibles et prévenir de fâcheux accidens, vous ont paru lui mériter la ré-

compense académique que vous accordez à l'utilité réelle des communications que vous recevez de vos correspondans. Dire que c'est la seconde fois que vous la décernez à M. Brard, c'est le proclamer l'un de vos plus laborieux collaborateurs; espérons que son exemple sera imité par un plus grand nombre de vos correspondans. Il n'est pas inutile de le rappeler, ce titre impose des devoirs, et c'est avec regret que vous avez remarqué que plusieurs de ceux qui l'ont sollicité avec le plus d'empressement, se montrent lorsqu'ils l'ont obtenu, les moins disposés a les remplir.

L'un de vos membres les plus assidus à vos séances, M. Lermier, commissaire-adjoint des poudres et salpêtres à Bordeaux, appelé à remplir à Lyon les fonctions de commissaire en chef dans la même administration, a dû, d'après les règlemens, passer de la classe des membres résidans dans celle des correspondans. Mais il n'en prendra pas moins une part active à vos travaux, vous en avez pour garant les preuves qu'il vous a données de son zèle académique. Sans parler des nombreux mémoires sur différentes parties de la mécanique appliquée aux arts dont il a enrichi vos recueils, vous avez encore présent à votre souvenir, Messieurs, le mémoire qu'il vous lut, sous le titre modeste de *Fragmens sur la perspective*, dans celle de vos séances qui précéda son départ de Bordeaux.

Cet ouvrage est le fruit des réflexions de notre honorable confrère sur l'art de la peinture du paysage auquel il consacre avec succès ses loisirs. On y reconnaît à la fois l'artiste sensible aux beautés de la nature, l'observateur exact des différentes harmonies d'où résultent ces beautés, et le savant physicien qui déduit des causes des phénomènes les moyens les plus sûrs pour les représenter avec fidélité. Les nombreux exemples que rapporte M. Lermier, des erreurs, on pourrait les appeler des contre-sens, qu'on observe dans des tableaux de peinture, d'un mérite d'ailleurs distingué, démontrent que pour parvenir à un haut degré de supériorité dans les arts d'imitation, il ne suffit pas de posséder la partie mécanique de l'art, mais qu'il faut encore y joindre un grand nombre de connaissances qu'au premier abord on pourrait croire lui être étrangères, et que dans la peinture du paysage en particulier, ces connaissances elles-mêmes seraient de peu d'utilité, sans une observation continuelle et raisonnée de la nature, et des apparences diverses avec lesquelles elle se reproduit. De ces considérations naît, sous la plume de M. Lermier, une série de préceptes importans pour le peintre paysagiste. Leur utilité vous avait fait désirer de les insérer dans votre recueil ; mais l'auteur, avant de livrer son ouvrage au public, a voulu le revoir, et vous avez dû respecter sa détermination.

Vous parler de l'art de la peinture, c'est vous rappeler, Messieurs, le travail dont notre honorable président, M. Lacour, vous présenta, l'année dernière, la première partie. Depuis il vous a fait hommage du deuxième et du troisième cahier qui complètent son *porte-feuille*, c'est-à-dire la collection de dessins qu'il fit en 1825 dans son voyage en Italie. Le même genre de mérite qu'offrait la première partie de cette collection se retrouve dans les deux dernières; même discernement dans le choix des sujets la plupart inédits; même fidélité dans le dessin; même soin apporté dans la partie typographique; ainsi tout concourt à rendre ce recueil aussi précieux pour les amateurs qu'utile aux artistes auxquels il retrace de beaux modèles peu connus en France.

Dans un premier mémoire sur la cause de la thermalité des eaux minérales, M. Marchand a eu pour objet de prouver l'insuffisance de celles qu'on assigne communément à cette thermalité, soit qu'on l'attribue à l'action des agens chimiques que la terre récèle dans son sein à une petite profondeur, tels que les sulfures métalliques, les charbons de terre, etc., soit qu'on la fasse dépendre de l'électricité naturelle qui se trouve en abondance dans les hautes montagnes. Considérant le phénomène de la chaleur de ses eaux comme purement géologique, M. Marchand s'est borné dans ce premier essai à le présenter sous

ce rapport; mais il vous a fait espérer que dans un second mémoire il développera les circonstances qui l'accompagnent et le *mécanisme* auquel il présume qu'il est dû.

Dans l'étude des sciences naturelles il n'est permis de négliger aucun fait quelque isolé qu'il paraisse, parce qu'il résulte nécessairement de causes physiques, que plus tard peut-être il sera possible de déterminer. Par ces motifs vous avez consigné dans vos registres et vous avez délibéré de publier l'observation de deux phénomènes météorologiques faite au pont de Bordeaux, dans la nuit du 10 au 11 janvier, et dans celle du 31 janvier au 1.er février dernier.

Voici textuellement le rapport de l'employé en chef au service du pont.

« Le 11 janvier 1829, vers 3 heures du matin » les hommes de garde et moi avons vu, au tra» vers d'un temps couvert, des rayons lumineux » en forme de comète blanchâtre, dont la tête » donnait du côté du nord et la queue du côté » du sud. Cette clarté se couvrait par temps tout » d'un coup et reparaissait en faisant de grands » mouvemens. Nous l'avons vu depuis trois heu» res jusqu'à cinq heures du matin. Le vent était » sud-est.

» Du 31 janvier au 1.er février, les hommes du » second quart ont vu vers minuit et demi le ciel » comme ouvert dans la partie de l'est, et une

» clarté qui a éclairé comme en plein midi. Elle
» a duré à peu près une minute; le temps était
» couvert dans la partie de l'ouest et clair dans
» l'est. »

Notre honorable collégue, M. Billaudel, à qui vous devez la communication de ces rapports, vous a fait remarquer que les expressions du premier retracent assez bien dans leur naïveté les circonstances qui accompagnent les aurores boréales. Des observations faites dans d'autres lieux peuvent seules nous apprendre si ce phénomène est réellement de ce genre. Toutefois il n'est pas inutile de remarquer que l'hiver dernier a été d'une sécheresse extraordinaire, au moins dans cette province, et que les physiciens considèrent la sécheresse de l'air comme un état favorable au développement des aurores boréales. Ne serait-ce pas aussi à cet excès de sécheresse qu'est dû le phénomène qui fait l'objet du second rapport?

Le concours ouvert par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, pour le percement des puits forés suivant la méthode artézienne, a donné lieu à MM. Billaudel et Durand de vous présenter quelques considérations sur les eaux souterraines et l'analyse d'un ouvrage publié sur le même sujet, par M. Héricart de Thury. Ils vous ont fait remarquer comme un fait honorable pour l'Académie de Bordeaux, qu'elle ait eu au même instant la même pensée que la Société royale et

centrale, et qu'elle ait pris l'initiative dans le département pour propager une pratique si importante et d'une application si générale. Par la comparaison qu'ils ont faite des observations de M. de Thury sur le gisement des eaux jaillissantes, avec celles que vous avez consignées dans votre recueil de 1828, et avec les faits géologiques constatés depuis, nos honorables confrères ont fourni de nouvelles raisons d'espérer que ce ne sera pas sans fruit qu'on aura tenté à Bordeaux de semblables recherches.

M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde et membre honoraire de l'Académie, vous a donné cette année une nouvelle preuve qu'il ne se croit pas dispensé par les fonctions qu'il remplit des devoirs d'académicien. Il a enrichi votre bibliothèque de deux de ses ouvrages : *Les souvenirs*, pour servir à la statistique de l'Isère, et un mémoire *sur les routes et les canaux*.

Le premier de ces ouvrages porte pour épigraphe ces mots de Berquin : *La mémoire est toujours fidèle quant elle part du cœur*, paroles heureusement choisies, et que les anciens administrés de M. d'Haussez n'auront pas lues sans attendrissement. Ce volume ne compte pas deux cents pages et porte un titre bien modeste; mais il n'en renferme pas moins des documens précieux sur un département dont M. d'Haussez nous fait connaître les mœurs, les besoins et les ressources,

avec autant de lucidité qu'il a su répandre de charmes sur les tableaux que lui ont fourni les bords du Rhône, ceux de l'Isère, les montagnes du Dauphiné, le château du *chevalier sans-peur et sans-reproche*, la grande chartreuse, la chasse au chamois, et tant d'autres objets qu'il est inutile de rappeler devant une assemblée qui connaît déjà l'ouvrage.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les études agricoles et administratives sur les Landes qu'avait déjà publiées M. le baron D'HAUSSEZ. Ainsi, c'est pour la seconde fois qu'il a donné un exemple qu'il serait à désirer que suivissent tous les préfets capables de l'imiter. De qu'elle utilité en effet ne serait pas pour chaque département un recueil des vues qu'aurait eues successivement chacun de ses premiers administrateurs pour ajouter au bien-être de ses habitans? Et ne serait-ce pas le moyen le plus efficace, et peut-être le seul moyen pour que celles de ses vues qui n'auraient pas reçu un commencement d'exécution ne restassent pas stériles, pour assurer la complète exécution des projets déjà entrepris, et pour donner à l'administration locale cet esprit de suite dont on a plusieurs fois déploré qu'elle fût privée?

Quoi qu'il en soit, félicitons nous, Messieurs, qu'un pareil exemple ait été donné par M. le baron D'HAUSSEZ. Si de plus hautes fonctions l'enlevaient à notre département, il nous resterait du

moins l'espérance que ces judicieuses observations sur les différens objets dépendant de son administration ne seraient pas perdues pour nous.

Dans son mémoire sur les routes, M. D'HAUSSEZ a exposé ses idées sur un meilleur emploi des sommes destinées à la confection et à l'entretien des chemins, et sur les mesures qui paraissent les plus propres à diminuer les difficultés qui se rencontrent à l'exécution des nouvelles voies de communication. Cet ouvrage a donné lieu à une polémique à laquelle vous avez dû vous abstenir de prendre part ; mais quelle qu'ait pu être la diversité des opinions sur les différens points qui y sont traités, il n'y a pu avoir, il n'y a eu parmi vous qu'une opinion sur les intentions louables et les honorables sentimens qui ont dicté cet intéressant travail.

Vous avez reçu de M. LATERRADE la 3.me édition de la *Flore Bordelaise.*

En 1811, époque à laquelle fut publiée la première édition de cet ouvrage, plusieurs départemens avaient déjà leur Flore ; le nôtre était privé de cet avantage, et cependant il en est peu de plus riches en productions végétales. M. LATERRADE entreprit de nous les faire connaître, et cette 1.re édition contenait la description d'environ mille plantes.

La 2.me édition parut en 1821, et le nombre des plantes décrites est de seize cent onze.

Dans la 3.me édition ce nombre s'élève à deux mille soixante-cinq, toutes classées comme dans les éditions précédentes, d'après le système sexuel de *Linné* et la méthode naturelle de *Jussieu.* Ces divers accroissemens prouvent à la fois le zèle infatigable de notre honorable confrère et son désir d'être utile. Vous aviez eu déjà, Messieurs, plusieurs occasions de vous en convaincre, mais vous n'avez pu qu'applaudir à cette nouvelle preuve qu'il en a donnée.

Les recherches de M. Jouannet sur les antiquités du département ont eu cette année des résultats non moins importans à recueillir que ceux qu'il vous avait précédemment communiqués, et qui sont consignés dans vos publications annuelles.

Celle de 1827, entres autre, renferme une dissertation sur les inscriptions funéraires découvertes près de l'ancien Lycée. Cet ouvrage n'est pas passé inaperçu ; il a fixé l'attention de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Dans sa séance du 18 juillet dernier, cette Société a décerné à M. Jouannet, l'une des médailles qu'elle avait proposé pour prix au trois auteurs qui auraient composé les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France dans les quatre années qui ont précédé cette séance : honorable distinction que l'Académie se plaît à rappeler, parce qu'elle a été accordée à l'un de ses membres, et qu'elle a pour objet un genre de recherches auquel elle a toujours attaché un vif intérêt.

C'est encore sur les antiquités découvertes dans les murs de l'ancienne enceinte de notre ville que M. JOUANNET vous a donné récemment une nouvelle notice. Il l'a fait précéder de l'examen d'une opinion de M. l'abbé *Le Bœuf*, sur la date qu'on peut assigner à la construction de ces murailles. Déjà, dans sa dissertation de 1827, M. JOUANNET avait démontré que tous les monumens qu'on avait trouvés employés dans nos murs comme matériaux étaient antérieurs au milieu du quatrième siècle; il conjecturait que la date de leur enfouissement, à la place où on les retrouve, n'était pas plus rapprochée que les premières années du cinquième siècle, et peut-être remontait plus haut. Il n'avait pas alors connaissance de l'opinion de l'abbé *Le Bœuf*, qui la fixe à peu près vers l'an 300. La nouvelle notice a pour objet de démontrer qu'il n'est rien qui doive obliger à rejeter cette date, soit dans les monumens trouvés avant 1828, et dont notre honorable collégue rappelle les inscriptions, en indiquant sur un plan le lieu et l'époque où ils ont été découverts; soit dans ceux qu'ont procurés les fouilles faites en 1828, dans une maison petite rue de l'Intendance. Ces derniers ajoutent même à la probabilité de la conjecture, puisqu'on y trouve deux monumens qui ont une date certaine antérieure à l'an 250.

Le premier, monument votif de *Vitalis* à la déesse *Tutela*, porte une inscription aussi pré-

cieuse par sa conservation, que par les documens qu'elle procure. Elle offre d'abord la confirmation d'un fait qu'annonçait déjà une inscription qui est actuellement au château de Lauzun; c'est que les Bituriges rendaient, au commencement du 3.me siècle, un culte à une déité inconnue, mais tutélaire de leur ville: elle constate aussi un autre fait historique que quelques savans révoquaient en doute, bien qu'il fût établi par les fastes capitolins: c'est le second consulat de *Julianus.* Enfin, cette inscription se recommande particulièrement par la précision de sa date qui répond au 22 juin 224.

Le second monument est une inscription dont partie seulement est conservée; mais ce qui reste ne laisse pas de doute sur la date de son érection, elle remonte au règne de l'un des *Gordiens.*

Ces mêmes fouilles ont procuré deux cippes intéressans par leurs détails, et dix inscriptions tumulaires, remarquables par les noms gaulois qu'elles renferment.

Les travaux archéologiques de M. Jouannet ne se sont pas bornés aux monumens de l'époque romaine; il s'est occupé aussi de ceux de l'époque gauloise et en particulier des *tumulus* du département de la Gironde. Il vous a donné une notice étendue sur ce sujet intéressant. Après avoir fait connaître en détail le dolmen de Pujols sur le haut plateau qui domine le vallon de l'Es-

couache et la vallée de la Dordogne, et le peulvan de St.-Sulpice, près Libourne, il passe aux nombreux *tumulus* qu'on rencontre en divers endroits, dans les landes, au bord des anciennes voies, et jusques dans les marais : ils portent en général le nom de *Pujeau*, *Pujols* et *Pujolets*, et dans quelques localités celui de *La Mothe*. L'auteur distingue celles de ces éminences dont on doit attribuer la formation à des causes naturelles, et qui sont le reste d'anciennes dunes fixées, ou le résultat de la corrosion du sol par les eaux torrentielles, de celles qu'on doit considérer comme restes de travaux militaires. Ces dernières elles-mêmes forment deux classes. Dans la première sont comprises les lignes ondulées de sables ou de graviers amoncelés en talus qui, comme à la porte de Salles, semblent avoir été destinées à protéger une enceinte; et dans la seconde, les *tumulus* qu'on a convertis en moyens de défense, ou que l'on a enveloppés dans un système de fortification. Des fouilles accidentelles ont prouvé que quelques-uns de ces *tumulus* renfermaient des sépultures qui peuvent avoir appartenu, les unes aux gaulois, les autres aux romains. Ont-ils tous eu dans le principe une semblable destination? C'est ce qu'on ignore; mais du moins il est permis d'affirmer que les tours dont quelques-uns sont couronnés, appartiennent à un âge postérieur à celui qu'on doit assigner aux sépultures qu'on y a découvertes.

De tous les *tumulus* fortifiés du département de la Gironde, le plus important est celui de Belin; Il porte le nom de *Château d'Éléonore*, et passe pour avoir été le berceau de cette princesse. M. Jouannet donne la description de ses ruines, qui annoncent l'architecture du sixième et du septième siècle, et il fait connaître quels résultats importans pour l'histoire de l'art dans nos contrées pourraient fournir des fouilles faites avec intelligence dans le terrain que recouvrent ces débris. Deux autres localités dans la commune de Gradignan, offrent aussi l'emploi des *tumulus* comme points de défense; l'une est le château d'Ornon; l'autre, à environ 550 mètres de distance à l'est de ce château, est une espèce de fort ou de redoute, établi sur le même plan, mais qui ne paraît cependant avoir reçu aucune muraille. En comparant ces deux forts, leur division en deux parties séparées par un fossé, et chacune d'elles défendue par un autre fossé, avec la description et le plan que donne *Strutt* des châteaux bâtis par les Normands en Angleterre, M. Jouannet, et M. Durand qui s'est joint à lui pour cet examen, ont reconnu à Ornon dans les deux forts, le *Keep*, la *Cour basse*, et toutes les autres dispositions indiquées par *Strutt*. Diverses autres circonstances que je ne peux indiquer ici concourent toutes à assigner à ces restes de fortification une origine normande. Une discussion approfondie porte

notre honorable confrère à leur assigner pour date le douzième siècle, époque à laquelle Henri II, roi d'Angleterre devint duc de Guienne par son mariage avec Éléonore; alors des seigneurs anglais passèrent en Guienne, y devinrent propriétaires, et purent y élever des châteaux sur un modèle que leur fournissait leur patrie. S'il en est ainsi, d'autres châteaux bâtis sur un même plan doivent se rencontrer dans notre département. Déjà M. JOUANNET s'est assuré que celui de Landiras offre les mêmes distributions sur de plus grandes proportions, et probablement ce n'est pas le seul qui existe. M. JOUANNET a ouvert aux antiquaires une nouvelle carrière de recherches utiles pour notre histoire; espérons qu'il ne la parcourront pas sans succès.

Vous devez aussi à M. JOUANNET l'hommage d'une notice sur les deux communes de Sourzac et de Saint-Louis, dans le canton de Mussidan, département de la Dordogne. Cet ouvrage est le fruit d'une de ces excursions auxquelles l'engage son goût pour l'étude de la géologie et des antiquités; il peut être offert comme modèle d'une bonne statistique. Topographie, géologie, antiquités, agriculture, industrie; enfin tout ce qui peut être intéressant à connaître dans les deux communes qu'à visitées notre honorable collégue, y est traité avec cette profondeur de science, avec cette grâce de style qui distingue ses écrits et

fait trouver des charmes à des sujets en apparence très-arides. Ne soyez pas étonnés, Messieurs, que deux communes du Périgord, qu'aucun fait historique n'a rendues remarquables, et qui sont pour ainsi dire perdues dans la vallée de l'Isle aient été l'objet d'une excursion pénible et de recherches laborieuses. « Sourzac,
» par sa constitution géologique, mérite l'at-
» tention de l'observateur; il offre un de ces
» points toujours intéressans à étudier, où se
» montrent ensemble deux formations essentiel-
» lement différentes, que probablement des
» siècles séparèrent, mais dont les dates respec-
» tives, les causes et la durée resteront à jamais
» inconnues. » Une carte jointe à l'ouvrage indique la ligne de transition du calcaire grossier au calcaire crayeux, et l'on trouve dans le texte les détails des faits géologiques qu'on observe sur cette ligne et dans la contrée environnante.

Précédemment, M. JOUANNET avait enrichi votre bibliothèque d'un ouvrage d'un genre bien différent, mais dont l'hommage n'a pas moins été précieux pour vous. C'est *le Chant pastoral* par lequel les habitans des coteaux qui bordent notre belle rivière accueillirent *S. A. R. Madame la Duchesse de Berry*, lorsqu'elle daigna les visiter: chant plein de grâces et de fraîcheur, et de toutes manières digne de la personne auguste qui en était l'objet. A ce mérite il en joint un autre, celui d'avoir été, pour ainsi dire, improvisé.

La partie de vos travaux relative à l'agriculture sera l'objet du rapport de M. le Secrétaire de votre Commission permanente. Mais je dois ne pas omettre de faire mention du discours que vous a lu M. GUILHE sur l'histoire de l'agriculture et de l'art des jardins en France, avant de vous parler des concours aux prix sur l'agriculture et sur plusieurs autres sujets que vous aviez proposés pour cette année.

Notre honorable confrère vous a retracé rapidement l'état probable de l'agriculture sous les Gaulois, les progrès qu'elle dut aux Phocéens lorsqu'ils s'établirent à Marseille, et aux Romains lorsqu'ils devinrent maîtres de la Gaule, sa décadence pendant les irruptions des Barbares, et le nouvel essor qu'elle prit sous Charlemagne; il vous a fait remarquer que le retour des Croisés l'enrichit de nouveaux végétaux, que nos rois lui donnèrent d'utiles encouragemens; mais que c'est sur-tout depuis le commencement du dernier siècle, que cet art est devenu un objet d'étude spéciale, et que les travaux des sociétés agricoles ont ajouté à son développement.

Le département de la Gironde n'est pas resté en arrière dans cette carrière d'industrie; il suffit de l'avoir récemment parcouru pour avoir reconnu de nombreuses améliorations dans la culture des terres arables, l'adoption de procédés plus économiques ou mieux appropriés à la na-

ture du sol, d'heureuses innovations dans les assolemens, et une tendance générale à rendre plus facile la circulation des denrées par la réparation et la confection des chemins communaux. Cependant, peut-on dire que chez nous l'agriculture ne soit pas susceptible de nouveaux progrès? Non, sans doute, puisque le département renferme encore beaucoup de terrains incultes, quoiqu'ils ne soient pas absolument stériles, et que, dans plusieurs localités, une aveugle routine dirige encore seule les travaux agricoles; mais en reconnaissant cette vérité, on ne peut aussi se dispenser d'avouer que peu de départemens présentent autant de difficultés que le nôtre à des améliorations rapides. La culture à laquelle la presque totalité de son sol est le plus propre, celle de la vigne et des matériaux nécessaires à son exploitation, a dû, depuis longtemps et avec raison, être le principal objet des soins des propriétaires; l'intérêt général et l'intérêt particulier se réunissaient pour lui donner tout le développement dont elle était susceptible. En effet, nos vins, recherchés dans les deux mondes, étaient l'un des principaux moyens d'échange de notre commerce; et cette production, en même temps qu'elle ajoutait considérablement à la richesse de la France, fournissait des moyens de travail à une très-nombreuse population. Dès-lors, la culture de la vigne, de-

venue presque exclusive, a été poussée à un haut degré de perfection, et les autres cultures, regardées comme accessoires, ont été comparativement très-négligées. De là, d'une part, le grand nombre de nos bons vignerons et le petit nombre de nos bons laboureurs, et d'autre part, l'extrême difficulté d'exécuter des améliorations importantes dans les autres branches d'agriculture ou de leur donner une plus grande extension. On ne change pas aisément les habitudes de toute une contrée.

Cependant serions-nous réduits à regretter que nos dévanciers se soient livrés à la culture que leur indiquait la nature du sol, celle du climat, et qu'encourageait l'excellence des produits ; faut-il nous résoudre à en essayer de nouvelles, à lutter péniblement contre les difficultés de tout genre qu'elles présentent, et contre la stérilité générale des terrains que nos vignes recouvrent ? ou plutôt ne devons-nous pas espérer de la bienveillance du Gouvernement, qu'accueillant les réclamations des propriétaires de vignes, et reconnaissant combien elles sont fondées, il viendra à leur secours d'une manière efficace, et ne permettra pas l'entière décadence d'une industrie aussi importante sous tous les rapports ?

Quoi qu'il en soit, l'Académie avait reconnu, depuis plusieurs années, la nécessité d'apporter

des modifications importantes au système général de culture adopté dans le département. Elle s'est empressée d'appeler l'attention des agriculteurs sur les cultures nouvelles auxquelles ils pourraient se livrer, et de répandre la connaissance des meilleures méthodes à suivre pour perfectionner les anciennes, autres que celles de la vigne.

Auçune mesure ne vous avait paru, Messieurs, pouvoir concourir plus efficacement à ce but que la publication d'un Manuel d'agriculture, approprié au département de la Gironde. Dès l'année 1826, vous aviez fait de sa rédaction le sujet d'un prix qui devait être décerné en 1827. Personne ne se présenta au concours : jugeant alors que la briéveté du délai accordé avait pu éloigner les concurrens, vous le prorogeâtes de deux ans.

Au 1.er mai dernier, terme auquel expirait ce second délai, vous n'aviez reçu qu'un travail sur le sujet proposé ; il est intitulé : *Manuel d'agriculture*, et porte cette épigraphe : *Je n'enseigne pas, je raconte.*

La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage, vous a fait connaître qu'il se compose de quatre gros cahiers in-folio, et se divise en cinq parties. La première traite des grains, la seconde de la vigne, la troisième des menus grains et des plantes oléagineuses; dans la quatrième, l'auteur parle des prés et des herba-

ges; et dans la cinquième des bois en massif et des arbres; chacune de ces parties se subdivise en plusieurs chapitres. L'ensemble de ce travail peut, d'après le rapport de votre Commission, être regardé comme un ouvrage scientifique sur les diverses cultures du département; il annonce dans son auteur des connaissances pratiques, jointes à une grande lecture des auteurs d'agriculture anciens et modernes. On y trouve des préceptes avoués par nos meilleurs auteurs et des théories saines; mais on y rencontre aussi des idées systématiques, susceptibles d'être controversées, et presque toutes les parties en sont traitées avec une prolixité dont devrait être exempt tout ouvrage didactique.

On doit savoir gré à l'auteur de ce qu'il dit, dans sa première partie, de l'araire, et du mode de labour le plus usité dans l'Entre-deux-Mers, de quelques observations locales, et de plusieurs remarques judicieuses sur le labourage des terres selon qu'elles sont fortes ou légères, ainsi que de la solution qu'il donne de ces questions importantes en agriculture: Quand doit-on semer? Quand doit-on semer clair ou semer épais? On regrette qu'il ait à peine parlé du sarclage et de la récolte des blés: il est difficile d'admettre l'excuse qu'il donne pour s'en dispenser.

Quelques erreurs de fait que contient le troisième chapitre de cette première partie, ainsi

que celle qu'on trouve dans la troisième où il est question des menus grains, et les nombreuses omissions qu'offre cette troisième partie, prouvent que l'auteur connaît peu les landes de la Gironde,

Toute la seconde partie, relative à la vigne, mérite des éloges ; remplie de faits, d'observations pratiques, de choses utiles et spéciales, ce serait le traité le plus complet sur la culture de la vigne, si tout ce qui est relatif aux vendanges n'avait pas été entièrement omis.

Enfin, la quatrième et la cinquième partie renferment de très-bonnes choses ; la quatrième surtout mériterait des éloges sans restriction, si elle avait été traitée avec plus de précision. On désirerait dans la cinquième que l'auteur eût donné plus d'étendue aux détails d'ailleurs utiles qu'on y trouve sur l'exploitation du pin en semis et du châtaigner en taillis, et qu'il se fût procuré des renseignemens plus exacts sur la culture du robinier ou faux acacia. Il a, à cet égard, exprimé des idées peu exactes ; il changerait d'avis s'il voyait les plantations de cet arbuste se multiplier sur plusieurs points du département, et s'il savait que nous avons en ce moment des cultivateurs qui substituent le robinier à la vigne.

Le rapport de votre Commission, dont ce qui précède n'est qu'une analyse rapide, vous a convaincu, Messieurs, que l'ouvrage qui vous a été

présenté, quoique estimable sous plusieurs rapports, et pouvant devenir très-utile et mériter des récompenses académiques s'il était revu et rectifié dans quelques parties et sur-tout abrégé, n'est point le *Manuel* que vous aviez demandé. Il n'a ni le ton, ni la concision du genre, et l'auteur ne paraît pas s'être pénétré des conditions de votre programme, et de l'objet que vous vous proposiez en le publiant. Vous demandiez, il n'est pas inutile de le répéter, un Manuel qui pût être mis entre les mains des jeunes gens sortant de l'école primaire. « Pour que ce Manuel, disiez-» vous, remplisse son objet, il doit traiter, d'une » manière claire et précise, des principales cul-» tures auxquelles on s'adonne dans le départe-» ment; l'Académie désirerait aussi que quel-» ques préceptes de morale contribuassent à aug-» menter l'intérêt et le mérite de ce petit recueil. »

Ainsi, vous attendiez des concurrens, non un gros livre, mais un recueil de préceptes puisés dans la judicieuse pratique d'une bonne agriculture; point de digressions inutiles, point de citations, rien de superflu; en un mot, un petit ouvrage tout spécial, à la portée des gens sans éducation, et dans le même genre que certains manuels dernièrement publiés sur diverses branches d'industrie.

D'après ces considérations, Messieurs, vous n'avez pu adjuger le prix, et vous avez délibéré de le proposer de nouveau en prorogeant le con-

cours jusqu'en 1831. Mais l'ouvrage qui vous a été présenté vous ayant paru, à plusieurs égards, et principalement à raison de la deuxième et de la quatrième partie, mériter de votre part une marque d'approbation. Vous avez décidé qu'il serait mentionné honorablement dans cette séance publique et dans votre programme.

La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie ont été le sujet d'un prix pour lequel aucun concurrent ne s'est présenté, sans doute, parce que le trop court délai du concours n'a pas permis l'envoi des mémoires. L'Académie, convaincue de l'utilité dont serait cette nouvelle branche d'industrie dans le département, propose de nouveau le même sujet pour 1831.

Parmi les ouvrages publiés sur les vers à soie, M. Guilhe vous a désigné celui de *Vida*, poète italien, et l'un des auteurs les plus distingués dans la latinité moderne. Ce poème, en deux chants, est son meilleur ouvrage; on y retrouve le goût des Géorgiques et de l'Énéide dont l'auteur avait nourri son talent. M. Guilhe ne s'est pas borné à vous l'indiquer; il vous a lu, dans une de vos séances générales, l'imitation en vers qu'il a faite du passage, dans lequel *Vida* retrace les précautions à prendre pour faire éclore le précieux insecte qu'il a chanté.

La salutaire impulsion donnée, depuis quelques années, à l'amélioration des chemins com-

munaux, a continué d'avoir des effets marqués en 1828. Les observations qu'ont faites plusieurs de nos confrères, et les renseignemens officiels qui vous ont été fournis, concourent pour démontrer que les récompenses publiques que vous accordez excitent une utile émulation. Cette année, comme l'année dernière, vous avez regretté de n'avoir qu'une médaille à offrir par arrondissement de sous-préfecture; mais vous y avez suppléé par des mentions honorables qui seront proclamées dans cette séance, et consignées dans votre programme.

L'Académie avait proposé l'année dernière, pour sujet de l'un des prix d'agriculture, la recherche des moyens de préserver les osiers et les saules, connus dans le département sous le nom d'*Aubiers*, des insectes qui en attaquent soit le vieux bois, soit la jeune pousse. La solution de cette question est d'un grand intérêt pour notre département, parce que la culture de ces arbres, quoiqu'elle n'occupe qu'un rang secondaire dans l'ordre des cultures, ne laisse pas que d'être importante, et que fréquemment des récoltes entières sont ou dévorées par ces insectes, ou rendues de nulle valeur par l'effet de leur piqûre. Le délai du concours a dû être prorogé jusqu'en 1830, aucun ouvrage ne vous étant parvenu sur ce sujet.

Vous avez été plus heureux, Messieurs, dans le concours que vous aviez ouvert pour deux

autres prix d'agriculture : l'un avait pour objet la fertilisation des prairies par une irrigation bien entendue ; l'autre, la recherche des faluns et leur emploi comme engrais.

Depuis plusieurs années un de nos collégues, M. Jouannet, avait, dans l'intéressant journal du Musée d'Aquitaine, appelé l'attention des cultivateurs sur les faluns que la nature a, pour ainsi dire, prodigués sur la rive gauche de la Garonne, et sur les deux rives de la Leyre, et il avait indiqué quelques-uns des gisemens qui paraissaient les plus riches. En rappelant dans votre programme de 1827 ces indications et l'utilité de l'emploi du falun, comme engrais, dans les terres maigres, arides ou trop argileuses et en faisant de la recherche et de l'emploi raisonné de cette substance le sujet d'un prix, vous aviez pour objet d'inviter à la pratique d'une opération encore peu connue de nos agriculteurs, et de lui donner un utile encouragement. M. Depiot-Bachan, propriétaire à Saucats, n'avait pas attendu cette invitation. Depuis 1826, il s'est occupé de l'exploitation du gisement de falun qui se trouve sur sa propriété, et s'en est servi pour améliorer les terres de sa métairie de Gioux. Ses essais ont continué depuis cette époque; mais vous n'avez été informés de ses travaux et de son désir de concourir au prix proposé que dans le mois de janvier dernier, à une époque où les semences étaient faites; il n'était plus possible de

donner aux diverses opérations toute la régularité désirable pour constater d'une manière exacte les effets comparatifs du falun et des autres engrais. M. Depiot-Bachan y a perdu des droits plus certains au prix proposé, mais il n'en a pas moins démontré, par des faits constans, le parti très-avantageux que la commune de Saucats peut tirer des faluns qu'elle renferme, et donné un exemple qui mérite d'être imité.

Vous avez cru utile que quelques-uns des détails dans lesquels est entré M. le Rapporteur de la Commission, chargée par vous d'examiner les travaux de M. Depiot-Bachan, fussent publiés, je vais les présenter ici sans presque rien changer aux termes du Rapporteur.

« Le sol de la métairie de Gioux est une terre de lande depuis long-temps cultivée, d'assez bonne qualité, légère, peu profonde, sablonneuse et sèche. Sans engrais, elle rendrait à peine une première année de 6 à 7 pour un, produit brut : ce faible produit diminuerait les années suivantes, et serait bientôt suivi de l'épuisement ; mais, grâces aux fumiers dont elle était annuellement couverte avant l'introduction du falunage, elle rendait, terme moyen, de 15 à 18 pour un. Le fonds n'est soumis à aucun assolement : tous les ans on demande à la terre deux récoltes, l'une en seigle, l'autre en millet, et la terre les donne. Quelques

bien voulu communiquer, a permis de comparer les produits de ces terres à deux époques qu'il importait de rapprocher, avant leur falunage et depuis. Le produit brut moyen était autrefois de 15 à 18 pour un ; il est aujourd'hui de 20 à 24. »

« Un jardin sec et aride, soumis au falunage par M. DEPIOT-BACHAN, donne des produits bien supérieurs à ceux que l'on obtenait autrefois. Enfin, le même amendement a eu des résultats non moins heureux dans une prairie marécageuse que les joncs envahissaient. Depuis son falunage les joncs ont disparu. »

« Les frais du falunage égalent ceux du fumage la première année ; mais l'effet du premier n'est pas annuel comme celui du second. Cet autre avantage déjà reconnu, ne pourra être calculé rigoureusement qu'après une expérience de plusieurs années. »

Tels sont, Messieurs, les faits qu'a pu reconnaître votre Commission, et qui vous étaient déjà attestés en partie par M. le Maire de Saucats. Vous avez regretté de ne pouvoir décerner à M. DEPIOT-BACHAN le prix proposé. Mais les termes de votre programme sont de rigueur, et pour avoir droit au prix, il faut en avoir rempli toutes les conditions. Cependant les travaux de M. DEPIOT-BACHAN ne resteront pas sans une récompense académique. Il n'est pas en agriculture de travaux plus

utiles que ceux qui ont pour résultat nécessaire de diminuer, en employant un produit naturel, la consommation des fumiers dans les terres arables, et en même temps d'augmenter le revenu. Vous avez en conséquence arrêté de mentionner honorablement, dans cette séance, les opérations de M. Depiot-Bachan, et de lui décerner une médaille d'encouragement, grand module.

Le concours, pour la même question, sera prorogé jusqu'en 1831.

Vous avez adjugé à M. Cazeaux, maire de Béliet, le prix que vous destiniez à l'agriculteur qui, par une irrigation bien entendue de deux hectares au moins de terrain, aurait augmenté le produit de ses prairies, soit naturelles, soit artificielles.

Ce n'est pas seulement une amélioration qu'a opérée M. Cazeaux, c'est une véritable création d'environ cinq hectares des plus belles prairies dans un terrain aride, jusque-là sans culture, et qu'on aurait jugé incapable de rien produire. Une judicieuse distribution des eaux d'une source peu abondante, qui avant lui abandonnées à elles-mêmes se perdaient sans fruit sur des pentes arides, ou qui, si elles arrivaient jusqu'au vallon, ne pouvaient y avoir d'autre effet que celui d'y multiplier les joncs, a suffi pour produire cet étonnant changement. Pour faire bien apprécier les travaux de M. Cazeaux, les difficultés qu'il a eues

à surmonter, et les succès qu'il a obtenus, laissons parler M. le Rapporteur de votre Commission, qui s'est transporté sur les lieux, et a observé par lui-même. Vous regretterez comme moi, Messieurs, que les bornes de ce discours ne permettent que de vous présenter un extrait de cet intéressant rapport.

« Entre autres biens de l'héritage paternel, M. Cazeaux avait recueilli un petit domaine situé au milieu même du bourg de Béliet, sur un plateau d'environ 120 pieds au-dessus du ruisseau du Béliet, et borné de ce côté par une pente abrupte très-tourmentée. Du pied de ce coteau jusqu'au ruisseau régnait une petite plaine marécageuse, d'un produit presque nul. »

« Sur le plateau, le sol aride, sablonneux et trop voisin de l'alios, donne cependant, à force de soins et de fumiers, d'assez belles récoltes en seigle et en millet, produits annuels et immuables de nos bonnes terres de lande. Quant au coteau, ses pentes ondulées et rapides étaient, avant que M. Cazeaux les eût acquises, dans un tel état de dégradation, et paraissaient d'ailleurs tellement arides par elles-mêmes, qu'elles n'auraient pu tenter l'ambition d'un cultivateur ordinaire; enfin, la plaine inférieure produisait plus de joncs que d'herbe. »

» Tel était l'état des lieux à l'époque où M. Cazeaux conçut l'idée de réunir ce terrain à

son petit domaine. C'était en apparence s'agrandir sans rien ajouter à la valeur réelle de son patrimoine, et l'on aurait pu croire que le futur acquéreur se laissait aller seulement au vague désir de s'arrondir, désir vaniteux qui tourmente tant de propriétaires; mais on se serait étrangement trompé : tout dans ce projet était calcul et sagesse; l'événement l'a bien prouvé. »

» M. Cazeaux possédait près de sa maison une fontaine dont les eaux se perdaient sans utilité. Devenu propriétaire des seize ou dix-huit journaux dont se composait le revers du coteau, il résolut de les convertir en prairies et d'employer à leur fertilisation les eaux de cette fontaine. »

» Après les travaux préparatoires qu'exigeait le défrichement, il fit creuser près de la source deux grands réservoirs carrés sur la même ligne, ayant de dimension 45 pieds sur 47, et 5 pieds de profondeur moyenne. Séparés par une chaussée naturelle, large d'environ 6 pieds, ces deux réservoirs communiquent par un petit canal muni comme eux des vannes nécessaires. Du second bassin les eaux sont à volonté, et suivant les besoins, reçues dans un canal en bois, d'où elles sont transmises à différentes rigoles qui, subdivisées à l'infini, suivent tous les mouvemens du terrain et, de la crête jus-

qu'au vallon, promènent partout les tributs de la fontaine, la fraîcheur et la vie. »

« Le succès a dépassé les espérances de M. Cazeaux : aujourd'hui tout ce fonds, dont on peut encore apprécier l'aridité en le comparant aux sables de la rive opposée, est couvert en totalité, ici de luzerne, là de sainfoin et partout d'herbes de choix dont l'abondance et la bonté peuvent rivaliser avec la production de nos meilleures prairies de palus. Cette merveille, car quel autre nom donner à de pareils résultats, quand on les trouve dans nos landes ? Cette merveille a été le fruit d'une sage distribution d'une source assez faible, puisqu'elle met quarante-huit heures à remplir l'un des bassins. »

» Dans les prairies qu'il a créées, M. Cazeaux fait trois coupes par an, et quatre en certaines années. La première a lieu du 1.er au 30 avril ; elle donne par journal trente quintaux de foin première qualité ; ce produit se consomme par les chevaux. La seconde se fait du 25 mai au 5 juin ; ce regain, qui sert à la nourriture du gros bétail est, année moyenne, de vingt quintaux, et ne se vend que 25 centimes par quintal de moins que le premier foin. La troisième et la quatrième herbe, quand l'année la donne, s'élèvent ensemble à quinze ou vingt quintaux ; elles se récoltent, l'une vers le 15 août, l'autre du 25 au 30 septembre, et leur

valeur vénale n'est que de très-peu inférieure à celle du premier regain Il est sans doute inutile de dire que les irrigations intercalaires s'exécutent toujours régulièrement quelques heures après l'enlèvement des herbes. »

» M. Cazeaux espère et croit pouvoir élever encore de deux pieds ses irrigations. Sur un aussi long développement de terrain, c'est une conquête assez belle pour être tentée. Il projette aussi de nouveaux défrichemens du même genre sur l'autre rive du Béliet : puisse-t-il y obtenir d'aussi grands succès! Puissent sur-tout ses administrés imiter de si beaux exemples! Ce n'est pas seulement dans l'irrigation des prairies, dans le judicieux emploi des dons de la providence, dans le soin avec lequel M. Cazeaux sait utiliser les eaux de sa source, celle des chemins vicinaux, même celle des orages; que cet estimable cultivateur peut servir de modèle à sa commune. Il n'est aucun genre de culture propre à la contrée, dans lequel les travaux de M. Cazeaux ne soient pour les propriétaires qui l'entourent, autant de leçons utiles dont ils devraient s'empresser de profiter. »

Ainsi, Messieurs, les travaux d'irrigation entrepris par M. Cazeaux, il y a déjà plusieurs années, sont depuis quatre ans justifiés par le succès le plus complet; ils ont été exécutés sur une

étendue plus que double de celle que votre programme exigeait. Non-seulemeut, ils ont amélioré le fonds qui les a reçus, mais ils ont donné une haute valeur à des sables naturellement stériles. Cette belle opération a été suivie avec une constance admirable, qu'on serait tenté d'appeler courageuse, quand on sait combien toute innovation trouve de détracteurs dans nos campagnes, et l'exemple donné par M. Cazeaux est un des plus utiles que vous puissiez indiquer aux agriculteurs de ce département.

Par ces motifs vous n'avez pas balancé à adopter, dans leur entier, les conclusions de votre Commission, et en adjugeant le prix à M. Cazeaux, vous lui avez conféré le titre de membre correspondant.

Vous avez reconnu aussi, Messieurs, que le sieur Arnaud Commères, propriétaire à Cestas, a des droits aux récompenses que vous décernez aux cultivateurs qui propagent de saines pratiques d'agriculture. Déjà, en 1813, il a obtenu de vous une marque d'approbation à raison de l'inoculation du claveau qu'il avait opérée avec succès sur son troupeau, d'après les conseils et les indications de notre honorable collégue M. Raimond Vignes. Depuis cette époque, toutes les fois que cette terrible maladie s'est manifestée dans la contrée qu'il habite, il n'a cessé de conseiller cette utile opération, et de la pratiquer gratuitement.

Mais c'est sur-tout cette année que les communes de Cestas et de Saucats ont eu à se féliciter des soins que le sieur COMMÈRES a donné au nombreux troupeaux qui s'y trouvent. Les certificats de MM. les Maires de ces deux communes constatent que le claveau y exerçait ses ravages sur les bêtes à laine avec une telle violence, qu'il était à présumer que les troupeaux les plus considérables seraient réduits à un petit nombre de têtes. Le sieur COMMÈRES appelé a inoculé plusieurs milliers d'individus; la mortalité s'est arrêtée, ou du moins s'est bornée aux bêtes chez lesquelles la maladie déjà développée avait atteint ses plus dangereux périodes; mais, en général, et ce n'est pas la faute du sieur COMMÈRES, l'opération a eu lieu trop tard. Il paraît démontré que si elle avait été faite du moment où le claveau s'est manifesté, des pertes considérables auraient été évitées : triste et nouvel exemple de la difficulté avec laquelle les meilleures méthodes sont adoptées; il ne sera pas perdu pour les propriétaires de Cestas et de Saucats; puisse-t-il ne pas l'être aussi pour ceux des autres communes de nos landes! Quoi qu'il en soit, dans cette circonstance le zèle du sieur COMMÈRES ne s'est pas démenti; quittant ses occupations les plus pressantes, il s'est transporté partout où ses soins et son expérience pouvaient être utiles; il a même formé des élèves, et le tout gratuitement. Les succès qu'il a obtenus, et la conscience des

services qu'il a rendus sont sans doute pour lui la plus précieuse récompense ; mais la médaille que lui accorde aujourd'hui l'Académie lui prouvera qu'elle apprécie son louable désintéressement et la constance de ses efforts pour répandre l'usage d'une salutaire pratique.

De quatre ouvrages qui ont disputé le prix de poésie, celui qui vous est parvenu le premier a dû être écarté du concours parce qu'il portait en tête le nom de l'auteur, et aucun des trois autres n'a paru à l'Académie digne du prix. Nous le disons avec regret, le concours de cette année n'a présenté que des pièces d'un mérite bien inférieur à celles que vous aviez reçues au concours de 1828.

Il faut qu'un auteur ait une bien haute idée de son talent poétique pour tenter de refaire quelques-unes des fables de Lafontaine. Si une pareille audace n'est pas blâmable en elle-même, elle devrait du moins être justifiée par le succès ; mais comment la pardonner, lorsque dans un recueil de dix fables, tel que celui qui vous a été envoyé, il n'en est aucune où l'on ne trouve des fautes contre la langue et contre la prosodie, des expressions impropres ou des locutions vicieuses. Celles, au nombre de trois, dont l'auteur a pris le titre et le sujet dans Lafontaine, et qu'il a traitées à sa manière, dans l'objet d'en changer la morale, ainsi que celles dont le sujet lui ap-

partient en propre, sont également dépourvues d'invention; elles ne s'élèvent même pas jusqu'à la médiocrité.

La pièce inscrite sous le numéro 2, et intitulée *une Tombe du Cimetière de la Chartreuse*, comparée à la précédente lui est de beaucoup supérieure. L'auteur paraît doué d'une oreille exercée, et il a saisi le ton du genre; mais l'harmonie de ses vers ne peut racheter aux yeux de l'Académie la répétition des mêmes idées, des tournures prosaïques et le mauvais choix du sujet.

Enfin, la pièce numéro 3 est une épître à l'anonyme qui a proposé la question sur les moyens de prévenir la misère. Les intentions de l'auteur et ses sentimens sont dignes d'éloges; pourquoi ne peut-on en dire autant de sa poésie? Mais son style est en général peu soigné; plusieurs de ses vers sont durs et rocailleux, quelques-uns auraient besoin de commentaire, et souvent il réchauffe de vieilles idées et il rime de vieille prose.

On ne saurait trop le répéter aux concurrens: en proposant des prix de poésie, l'Académie n'a pas pour objet d'encourager à faire des vers, notre littérature en offre assez, peut-être même trop en tout genre; mais l'Académie voudrait récompenser le véritable talent poétique, ou du moins les efforts des jeunes littérateurs qui en montrent le germe.

Le concours au prix proposé par un anonyme,

être aussi le temps lui a-t-il manqué pour ressérer son écrit dans de justes bornes. C'est sans doute à la précipitation avec laquelle il a rédigé son ouvrage qu'il faut attribuer quelques taches, telles que des longueurs, des répétitions, des tournures vicieuses, des assertions contradictoires ou susceptibles de controverse.

L'auteur ferait sagement de revoir son mémoire et de porter un œil sévère sur les parties qui sont susceptibles de retranchemens ou de corrections; mais cet écrit, fut-il achevé, ne répondrait pas encore au vœu de l'Académie; car, à l'exception d'une loi pénale contre la paresse, que l'auteur a proposée, ainsi que celui du numéro 1.er, il n'indique point d'une manière précise quelles seraient les lois, les institutions, ou en général quels seraient les moyens de prévenir la misère.

D'après ces considérations, Messieurs, en reconnaissant que le mémoire numéro 2 est digne d'une mention honorable, et en arrêtant qu'elle serait proclamée dans cette séance et consignée dans votre programme, vous avez prorogé le concours au prix sur la même question jusqu'en 1831. En accordant cette prorogation vous vous êtes conformé au désir que vous a fait manifester le généreux anonyme auquel est due la fondation du prix.

Parvenu à ce point de mon rapport, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler les ac-

quisitions et les pertes que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

Deux Sociétés scientifiques; la Société Royale Asiatique de Londres et la Société Médico-Botanique de la même ville, doivent être ajoutées à la liste de celles avec qui vous vous félicitez d'être en correspondance.

D'un autre côté vous avez augmenté la liste de vos membres résidens, du nom de M. Léon Marchand, docteur en médecine.

MM. Charles-Chrétien Rafn, de Copenhague; Adrien Balby, à Paris; de Lagatinerie, à Cherbourg; et Cazeaux, à Béliet, ont été admis au nombre de vos membres correspondans.

Ces choix assurent à l'Académie de laborieux collaborateurs dans les diverses branches de sciences qui sont l'objet de ses travaux. Mais combien n'a-t-elle pas de pertes à déplorer!

Des motifs de santé vous privaient depuis longtemps de la présence à vos séances de M. Roger, l'un de nos confrères résidans. D'après ses désirs il a dû passer dans la classe des membres honoraires.

Plusieurs autres membres sont entièrement perdus pour l'Académie. La mort a enlevé successivement, depuis votre dernière séance, M. Bosc-d'Antic, correspondant; M. Desfourniel, membre résidant; et MM. Desèze, doyen de la Cour royale; Fitte, ancien professeur; Lescan, examinateur

des élèves de la marine; et OLIVEAU, médecin vétérinaire. Ces quatre derniers membres honoraires.

Vous rappellerai-je, Messieurs, les titres de chacun d'eux à l'honneur de faire partie de l'Académie, les ouvrages dont ils ont enrichi ses recueils, les services qu'ils lui ont rendus, et les droits que par leur caractère et la manière dont ils ont rempli les fonctions que leur assignait leur position sociale, ils ont acquis à l'estime publique? Ce devoir me serait précieux à remplir, mais déjà ces derniers honneurs leur ont été rendus dans nos séances générales par ceux de nos collègues à qui une même direction donnée à leurs études, ou des liaisons intimes permettaient de bien apprécier le mérite particulier à chacun d'eux. Les notices ou les éloges qu'ils ont composés seront lus dans cette séance ou du moins insérés dans votre publication annuelle, et je ne puis que reproduire ici beaucoup moins bien l'expression de vos justes regrets.

SUITE DU RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PARTIE AGRICULTURE;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICUTURE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas au moment où s'agite une des questions les plus importantes, une question, comme on l'a si bien dit, de vie ou de mort pour les pays de vignobles, que les propriétaires ruraux et les agriculteurs du département de la Gironde peuvent se livrer avec courage à ces expériences, à ces observations qui ont pour but d'améliorer les productions indigènes, où d'introduire la culture de quelques espèces utiles, encore exotiques pour notre sol.

Dans cet état de choses, l'Académie ne pouvait s'occuper que d'objets secondaires pour l'agriculture du département.

La correspondance nous a offert les recueils publiés par les Sociétés d'agriculture de l'Aube, du Tarn-et-Garonne, d'Indre-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Charente, de la Seine-Inférieure, de la Société Linnéenne de Bordeaux, et les Annales de l'Agriculture française, ouvrages sur lesquels des rapports ont été présentés par MM. Blanc-Dutrouilh, Guyet de Laprade Charles Des Moulins, et le Secrétaire de la Commission.

De ces rapports qui ont donné lieu à des conférences lumineuses, dans lesquelles on a souvent entendu MM. Lacour, Jouannet, Charles Des Moulins, etc., ont été déduites des observations appropriées à notre localité; souvent aussi ces mêmes rapports nous ont présenté des faits dont l'Académie s'est empressée de répandre la connaissance, et parmi lesquels nous citerons les plus remarquables :

1.° Il a été démontré par une suite d'expériences, que les pommes de terre, *solanum tuberosum*, se conservent très-saines et sans aucune apparence de germination, pendant plusieurs années, lorsqu'elles ont été enfouies à une profondeur de 3 pieds et demi au-dessous du sol (1).

---

(1) Annales de l'agriculture d'Indre-et-Loire, février 1828.

2.° D'heureux résultats ont été obtenus par les travaux persévérans des agriculteurs écossais, sur un sol ingrat et sous une température qui n'offre qu'un été de très-courte durée, sans printemps (1).

3.° Pour détruire le puceron laniger, il suffit de passer sur la branche qui en est couverte un pinceau avec de l'huile. On ajoute qu'en Amérique on perce l'arbre jusqu'au cœur, en faisant un trou de la grosseur du petit doigt, qu'on le ferme après l'avoir rempli de soufre, et que l'insecte destructeur disparaît quarante-huit heures après (2). Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que ce puceron, dont notre honorable collégue, M. Lesson, correspondant, a fait connaître, le premier, l'existence à Rochefort, n'a pas encore été observé dans ce département.

4.° Le mûrier des philippines réussit parfaitement en haies, multiplié par boutures, et sa feuille est d'un bon usage pour la nourriture du ver à soie (3).

5.° Un boisement remarquable en pins d'écosse, *pinus rubra*, a été fait par M. Dubois, dans les plaines de la Champagne (4).

Parmi les notes que nous devons à nos corres-

---

(1) Annales de l'agriculture française, octobre 1828.

(2) *Ibidem*, décembre 1828.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*, novembre 1828.

pondans, nous citerons celle de M. Labadie, propriétaire à Beaurech (Gironde), sur le moyen de préserver les orangers des fourmis. Ce moyen est très-simple ; il consiste à répandre sur les caisses, une couche d'environ un pouce d'épaisseur de crottin de lapin domestique. Votre correspondant a renouvelé tous les ans cette couche d'engrais sur ses orangers, dans le double but de les rendre plus vivans et de les débarrasser de la mucosité très-épaisse dont les fourmis infestent l'épiderme, et depuis trois ans aucune fourmi n'a attaqué ses orangers.

L'année dernière, M. Guyet de Laprade, ancien conservateur des forêts, présenta à l'Académie, un mémoire sur le chêne-liége, *quercus suber*, arbre précieux qu'il a démontré très-propre à l'ensemencement de nos dunes. Notre honorable collégue ne s'est pas borné à indiquer une chose utile, il s'est procuré un hectolitre de semences qui ont été mises par l'Académie à la disposition de M. le Préfet, pour être employées sur la deuxième et troisième partie de nos dunes. Nous n'avons pas besoin de dire que le premier magistrat de ce département, qui s'intéresse si puissamment au perfectionnement de notre système agricole, a reçu cet envoi avec reconnaissance.

Dans l'une des séances que l'Académie consacre spécialement à l'agriculture, notre honorable col-

légue, M. Guilhe, a communiqué un précis de de l'histoire de l'agriculture et des jardins en France. Il a joint à cette pièce, si intéressante par les faits qu'elle renferme et les nobles souvenirs qu'elle rappelle, une imitation du poème de Vida, sur les vers à soie, insecte précieux dont la réussite ne peut être un problème pour le département, comme l'a prouvé par ses expériences l'Académie elle-même, il y a plus d'un demi-siècle.

La Societé royale et centrale d'agriculture a adressé à M. le Président de l'Académie, deux lettres, l'une est relative à la culture de la pomme de terre par ses semis, elle est suivie d'une instruction sur cet objet; l'autre consiste en plusieurs questions relatives à la culture, au rouissage et teillage du chanvre, *cannabis sativa.* Elles ont été renvoyées à votre Comité d'agriculture, la première lui est parvenue trop tard pour qu'il pût y répondre immédiatement, mais il a attendu la saison opportune pour s'en occuper, et l'Académie adoptant les conclusions des conférences qui ont eu lieu à ce sujet, elle invite les cultivateurs à recueillir des graines de cette précieuse solanée, afin de pouvoir les envoyer dans les départemens où cette culture n'est pas encore assez répandue; et afin que les cultivateurs eux-mêmes qui soignent ce tubercule soient à même de se procurer de nouvelles variétés dont on pourrait

espérer peut-être de meilleurs produits que ceux que nous avons déjà, bien que le succès ne soit pas douteux dans notre département, et que nous possédions des variétés ou, pour parler plus rigoureusement le langage des botanistes, des variations dignes d'être enviées de plusieurs autres localités.

Pour la solution des questions relatives à la culture du chanvre et à sa préparation, le comité a profité des observations déjà faites par plusieurs de ses membres. Il les a recueillis, et M. Jouannet a été chargé d'en présenter le résultat à l'Académie, résultat que M. le Secrétaire-général s'est empressé d'adresser à la Société royale et centrale d'agriculture.

Ce n'est pas seulement dans le département de la Gironde, mais généralement en France, que la culture des plantes textiles a besoin d'être répandue beaucoup plus qu'elle ne l'est encore. D'ailleurs, le rapport de notre laborieux et savant collégue, M. Jouannet, est plein de faits. Ces deux considérations nous portent, Messieurs, à vous reproduire ici l'analyse de ce travail.

Le chanvre est cultivé dans tout le département, mais en petite quantité, suivant les besoins de la famille qui y consacre un enclos d'un à quatre ares, et son produit se convertit sur les lieux mêmes en toiles grossieres. Une partie entre cependant dans la confection des étoffes dont s'habillent

les cultivateurs. Dans les vallées de la Garonne et de la Dordogne, on donne une extension un peu plus grande à cette culture, et c'est avec ce chanvre récolté que se fabriquent les filets des pêcheurs de la Teste. On choisit pour cette culture la meilleure partie du fond, et partout où elle est bien faite il n'y a de culture intermédiaire entre deux récoltes de chanvre, que celle de la féve ou de la gesse que l'on enfouit en vert. Les semailles se font à cette belle époque du printemps, ou selon l'heureuse expression de Virgile, *nubila pendent*, c'est-à-dire de la mi-avril à la mi-mai. On sème à la main, très-dru, trois-quarts d'hectolitre sur un demi-hectare, et l'on cultive en planches.

Le rouissage se fait en vert et par immersion; il est plus prompt dans les eaux courantes, et donne alors une filasse plus blanche; mais c'est le seul avantage qu'ait ce chanvre sur celui qui a été préparé dans des eaux dormantes pendant le rouissage, il faut que le chanvre soit constamment submergé, ce que l'on obtient à l'aide de moyens très-simples.

Après le rouissage on lave soigneusement le chanvre et on le fait sécher debout.

On emploie au dégagement de la filasse deux machines; l'une consiste en une langue de chêne adaptée à un arbre creusé de part en part, l'autre est la broie ordinaire; la première sert à dé-

gager grossièrement la filasse de la chenevotte; la seconde complète ce dégagement. Il est entendu qu'on ne soumet le chanvre à cette opération qu'après l'avoir exposé à l'ardeur du soleil.

Ainsi, s'éclairer par le moyen de la correspondance sur les améliorations bien constatées, et les répandre; donner une plus grande extension aux cultures utiles déjà introduites dans le département, et encourager par des récompenses honorables, ainsi que va le prouver notre programme, ceux qui se sont livrés à des expériences dont le succès a couronné le résultat, tel est le triple objet de l'Académie dans ses travaux agricoles.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 1829.

§. I.er

L'Académie avait proposé en 1826 et 1827 un prix pour la rédaction d'un Manuel d'Agriculture approprié au département de la Gironde. N'ayant reçu aucun ouvrage sur ce sujet, elle le proposa de nouveau en 1827, en doublant le prix et prorogeant le concours jusques en 1829.

Un seul ouvrage, portant pour épigraphe : *Je n'enseigne point, je raconte*, a été présenté à ce second concours. L'Académie regrette que l'au-

teur n'ait pas bien compris quel était l'objet du prix proposé, et qu'au lieu de rédiger un Manuel, c'est-à-dire, un petit recueil de préceptes puisés dans la judicieuse pratique d'une bonne agriculture, il se soit livré à un travail scientifique et étendu sur les principales cultures du département. Son ouvrage est d'ailleurs digne d'éloges dans plusieurs de ses parties, et principalement dans celles où il est question de la culture des terres arables et des soins qu'exige la vigne; mais il s'y est glissé quelques erreurs, et on y remarque plusieurs omissions importantes. S'il était revu et dégagé de ses trop nombreuses citations, qui prouvent l'érudition de l'auteur sans ajouter au mérite de sa composition, il pourrait devenir très-utile et prendre un rang distingué parmi nos bons ouvrages d'agriculture; cependant même alors il ne répondrait pas au vœu de l'Académie clairement exprimé dans ses programmes.

Par ces motifs, l'Académie ne peut accorder le prix à ce travail, mais elle lui décerne une mention honorable. Elle remet la question au concours pour l'année 1831, et la reproduit en ces termes :

« L'utile population des campagnes ne peut » rester étrangère aux bienfaits de l'instruction » qui se répand aujourd'hui dans toutes les clas- » ses de la société; mais pour que cette instruc- » tion devienne profitable aux agriculteurs, il

» faut qu'elle soit en rapport direct avec les oc-
» cupations des hommes à qui on la destine.
» Or, jusqu'ici, l'habitant de nos campagnes,
» sortant de l'école où il a reçu les premiers et
» les plus indispensables élémens de l'éducation,
» n'a pour guide de ses travaux, que la routine
» ou des ouvrages au-dessus de sa fortune par
» leur prix, et de ses moyens intellectuels par
» les connaissances qu'ils supposent. L'Académie
» désirerait remédier à cet état de choses et les
» faire cesser.

» En conséquence, elle propose pour sujet de
» prix, la rédaction d'un Manuel d'agriculture
» approprié au département de la Gironde.

» Pour que ce Manuel remplisse son objet, il
» doit traiter d'une manière claire et précise
» des différentes cultures auxquelles on s'adonne
» dans le département. L'Académie désirerait
» aussi que quelques préceptes de morale con-
» tribuassent à augmenter l'intérêt et le mérite
» de ce petit recueil. »

Le prix, de la valeur de 600 fr., sera décerné dans la séance publique de 1831.

§. II.

Un prix de 300 fr. avait été proposé par l'Académie, pour la recherche des meilleurs *faluns*, et l'indication par des essais comparatifs de leurs propriétés fertilisantes.

M. Depiot-Bachan est le seul agriculteur du département qui ait aspiré à ce prix. Il a fait connaître ses utiles travaux, l'exploitation entreprise par lui d'un immense dépôt de falun, l'emploi qu'il fait de cet amendement depuis quatre ans dans sa métairie de Gioux commune de Saucats, et les succès qu'il a obtenus. Ces succès sont attestés par les certificats du maire de la commune, et par le rapport de la Commission que l'Académie a envoyée sur les lieux. Il résulte des faits, que les faluns de Saucats, employés après deux ou trois ans de séjour à l'air, conviennent si bien au sol aride et sablonneux de cette contrée, qu'ils ont remplacé avec avantage le fumier dans les terres à grain, dans les prairies et dans les jardins. A la vérité, M. Depiot-Bachan n'a opéré que sur les faluns de son domaine, et le programme de 1827 exigeait plus des concurrens ; cependant l'Académie n'hésiterait pas à décerner le prix à cet estimable agriculteur, si ses expériences comparatives avaient été établies d'une manière plus rigoureuse, et pour l'étendue superficielle des terrains, et pour les quantités relatives, tant des semences employées que des grains récoltés sur chacun de ces terrains ; enfin, pour le prix et la quantité des fumiers et des faluns comparativement employés. L'Académie voulant concilier le désir qu'elle a d'obtenir des calculs positifs, avec le

devoir que lui impose un mémorable service rendu à l'agriculture locale, arrête qu'il sera décerné une Médaille grand module à M. Depiot-Bachan ; que le même sujet de prix sera remis au concours pour l'année 1831, et que M. Depiot-Bachan ne sera pas écarté de ce second concours. La question à résoudre est réduite aux termes suivans :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue » du département de la Gironde, les gisemens » de *falun ;* constater par des expériences exac- » tes, leurs propriétés fertilisantes, comparati- » vement à celles des différentes espèces de fu- » mier, et indiquer les proportions dans les- » quelles il convient de les employer pour amé- » liorer, soit les terres à blé, soit les prairies » naturelles et artificielles. »

§. III.

L'Académie décerne à M. Cazeaux, propriétaire et maire de la commune de Béliet, le prix de 200 fr., qu'elle avait proposé comme encouragement à la pratique des irrigations.

§. IV.

Aucun concurrent ne s'étant présenté pour disputer le prix proposé pour l'encouragement de la culture du Mûrier et l'éducation des Vers à soie, l'Académie, convaincue de l'utilité dont cette

branche d'industrie serait pour le département de la Gironde, et de l'importance qu'elle pourrait acquérir, propose le concours en divisant le prix.

Elle décernera, dans sa séance publique de 1830, un prix de 400 fr. à celui des concurrens qui aura le mieux rempli l'une des conditions suivantes :

Avoir obtenu, de Vers nourris et éclos dans le département, une quantité de Cocons de bonne qualité, qui ne soit pas moindre de dix quintaux métriques ;

Avoir fait, dans l'intervalle de 1825 à 1830, une plantation de Mûriers, étendue, bien soignée, et en bon état de croissance.

Un second prix de 200 fr. sera adjugé, dans la même séance publique, à l'auteur de l'ouvrage qui aura le mieux signalé les causes qui ont empêché le succès de la culture en grand des Vers à soie, introduite dans le département vers le milieu du dernier siècle, et indiqué les moyens d'éviter qu'elles se reproduisent.

§. V.

L'Académie n'ayant reçu aucun ouvrage sur cette question : *Faire connaître les insectes qui attaquent soit le vieux bois, soit les jeunes pousses des Osiers et des Aubiers, et indiquer les moyens d'en préserver les arbres*, la remet de nouveau au concours.

Le prix, de la valeur de 200 fr., sera décerné dans sa séance publique de 1830.

§. VI.

L'Académie décerne la Médaille qu'elle accorde annuellement aux fonctionnaires publics qui ont contribué le plus efficacement à l'amélioration des chemins communaux.

A M. Pellet, inspecteur voyer et adjoint de la commune de Sallebœuf, arrondissement de Bordeaux.

A M. Baillon (Pierre), maire de St.-Quentin, canton de Ste.-Foi, arrondissement de Libourne.

A M. Lacroix (Jean), inspecteur voyer, membre du conseil municipal de la commune de Targon, arrondissement de la Réole.

A M. Lamonde, maire de Langon, arrondissement de Bazas.

A M. Binaud (J. Marie), maire de Berson, arrondissement de Blaye.

A M. Figerou, maire de St.-Yzents, arrondissement de Lesparre.

Déjà, dans son programme de 1828, l'Académie a exprimé le regret de n'avoir qu'une couronne et qu'une médaille à offrir par arrondissement. Ses regrets se sont renouvelés cette année, en acquérant la conviction que, dans chacun des

arrondissemens, il est peu de communes où MM. les Maires et Adjoints et MM. les Inspecteurs-voyers n'aient concouru, avec un zèle digne d'éloges, à une meilleure confection des chemins, et que presque partout leurs soins ont été couronnés de succès. L'Académie se fait un devoir de mentionner honorablement, comme s'étant plus particulièrement distingués sous ce rapport:

MM. MALLET (PIERRE), adjoint de Martillac; CHAMBORT (AUGUSTIN), maire de Gauriac; GELIBERT (JOSEPH), maire de Bourg, dans l'arrondissement de Blaye.

MM. DARISTE, maire de Blanquefort, DEJEANNEAU, adjoint de Bassens-Carbonblanc; LEGRIS-DE-TUSTAL, maire de Sadirac; DUBOIS-LABERNADE, maire de Capian; BONNET, maire de Castelnau; DUCAU, maire de Podensac, dans l'arrondissement de Bordeaux.

MM. DESBATS, maire de Noaillan; DUFOUR, maire de Grignols, dans l'arrondissement de Bazas

MM. HERICÉ, maire de Castillon; CHALON (JEAN), maire de Ste.-Terre; DELEZÉ (D.), maire de St.-Martin-de-Laye, arrondissement de Libourne.

MM. MOTHES, maire de St.-Trélody; SKINNER, maire de Verteuil; PLAIGNARD, médecin, à Verteuil; DUFOURG, maire de Carcans; BENEYT, maire de Hourtin; FATIN, maire de Gaillan, dans l'arrondissement de Lesparre.

L'Académie décernera, dans sa séance publi-

que de 1830, de semblables récompenses pour le même objet.

§. VII.

L'Académie rappelle qu'elle décernera également, en 1830, un autre prix d'agriculture de la valeur de 300 fr., au pépiniériste ou à l'agriculteur qui lui aura présenté, au mois d'avril 1830, un semis de 4,000 pieds, au moins, de chêne-liége, propre à être transplanté au printemps de 1831.

§. VIII.

Deux Mémoires ont concouru pour le prix proposé par un anonyme sur cette question : *Quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère, et à diminuer pour les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance publique ?*

L'un de ces Mémoires, inscrit sous le N.° 1, a pour épigraphe cette sentence : *La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans paresse.* Le Mémoire N.° 2, porte pour épigraphe un passage extrait du *Visiteur du Pauvre.*

L'Académie se plaît à donner des éloges au sentiment qui a dicté ces deux ouvrages ; elle reconnaît qu'en particulier l'auteur du N.° 2 s'est livré à des recherches laborieuses et à d'utiles rapprochemens ; que, sous ce rapport, son travail est

L'Académie a vu avec regret qu'aucun de ces ouvrages ne fût digne du prix; en conséquence, elle proroge le concours, et annonce qu'une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera accordée, dans sa séance publique de 1830, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui aura été adressée. Le genre et le sujet seront au choix des auteurs.

Les pièces envoyées ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. X.

L'Académie n'ayant reçu aucun ouvrage sur cette question, proposée dans son programme de 1825 : *Quelle fut sur les destinées de la France l'influence du divorce de Louis VII ?* la propose de nouveau pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décernée dans sa séance publique de 1830.

§. XI.

L'Académie rappelle qu'elle a déjà proposé, dans ses précédens programmes, pour sujets de prix qui seront décernés dans sa séance publique de 1830, les questions suivantes :

1.° Déterminer, par des expériences comparatives, la qualité des houilles d'Angleterre et de France, notamment de celles du bassin de la Dor-

dogne et de la Garonne, et indiquer dans quel cas la bûche de pin maritime, soit par sa qualité, soit par sa valeur actuelle, doit être préférée à la houille pour le chauffage des machines à vapeur, pour la fonte des métaux, pour l'évaporation des liquides, etc.

2.° Déterminer par des essais, présentant des résultats décisifs, quel est le mélange des fontes françaises, et notamment de celles du Périgord et des Landes, qui produirait une fonte de seconde fusion propre à être limée, forée et alésée.

Le prix à décerner au meilleur ouvrage sur chacune de ces deux questions, sera de la valeur de 300 fr.

3.° Avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance.

Le prix est de la valeur de 200 fr.

4.° Exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies : indiquer les précautions

apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système suivi dans chaque ville.

Placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés.

Enfin, examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix sur cette question sera de la valeur de 600 fr.

§. XII.

Deux autres prix, de la valeur de 300 fr., ont été proposés dans le programme de 1828.

Le premier sur cette question : « Quels sont » les avantages et les inconvéniens respectifs des » enduits, feutres et métaux, particulièrement » du cuivre et du zinc employés au doublage » des navire? Quel est le degré d'utilité des ar- » matures d'après le mode proposé par le chi- » miste DAVY, et dans quel cas convient-il d'y » avoir recours? » sera adjugé dans la séance publique de l'année 1831.

Le deuxième sera décerné dans la séance publique de 1832, à celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aura transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ses opérations.

§. XIII.

L'Académie décerne :

A M. Brard, minéralogiste, la médaille qu'elle est dans l'usage d'accorder annuellement à celui de ses correspondans qui s'est le plus distingué par le nombre et l'utilité de ses communications.

A M. Molinier, horloger à Bordeaux, auteur d'une machine propre à égréner le blé et les autres céréales, la médaille qu'elle accorde aux inventions mécaniques remarquables par leur utilité.

A MM. Duverger et Desbarrad, entrepreneurs de bâtisses, à chacun une médaille, comme témoignage de la satisfaction de l'Académie, pour leur attention à lui donner connaissance de la découverte qu'ils ont faite de monumens anciens, et pour les soins qu'ils ont apporté à la conservation de ces monumens.

A M. Arnaud Commères, agriculteur de la commune de Cestas, pareillement une médaille, comme récompense de sa persévérance dans la

pratique de l'inoculation du claveau sur les bêtes à laine.

§. XIV.

Une notice sur les tombes découvertes dans les fouilles d'une maison en construction, rue Renière, par M. Belouguet (Eugène), préposé en chef au péage du Pont de Bordeaux ; et les trois ouvrages sur la grammaire, par M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, ont été jugés dignes, par l'Académie, d'être mentionnés honorablement dans sa séance publique.

Elle accorde la même distinction à un Recueil d'observations barométriques et thermométriques, faites par M. Delaporte, capitaine au long cours, pendant ses deux derniers voyages dans l'Inde.

L'Académie applaudit à ces observations. Elles sont précieuses par leur nombre et leur continuité, et elles prouvent que leur auteur réunit, à un amour éclairé pour les sciences, les qualités nécessaires pour ajouter à leurs progrès.

L'Académie décerne aussi une mention honorable à M. Sterling, artiste mécanicien de cette ville, auteur d'une machine pour essayer les chaînes en fer destinées à retenir les navires au mouillage. Elle regrette de n'en avoir eu connaissance qu'après la clôture du concours à la médaille qu'elle accorde aux inventions utiles. En réservant à M. Sterling ses droits au concours pour

l'année 1830, elle ne peut que recommander l'emploi de cette ingénieuse machine qui remplit parfaitement son objet, et fait connaître avec précision le degré de résistance des chaînes soumises à son action.

§. XV.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1830, ainsi qu'elle l'a fait dans ces séances antérieures, des Médailles d'encouragement aux Agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Construc-

NOTICE

SUR

M. J.[s] F.[s] LESCAN,

ANCIEN MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

PAR M. LEUPOLD.

JACQUES-FRANÇOIS LESCAN est né le 4 mai 1749, à Lanion, département des Côtes du Nord. Ses parens le destinèrent à la marine, et dirigèrent vers ce but sa première éducation; mais à peine avait-il commencé les études nécessaires à cette profession, que la mort de son père le laissa, à quatorze ans, sans fortune et sans appui. Obligé de quitter les écoles et de prendre du service, il fit sa première campagne, en qualité de mousse, sur le vaisseau *le Sage*. Il continua à naviguer sur divers bâtimens; et après deux longs voyages en Chine, l'un à bord *du Beaumont* et l'autre sur *le Bertin*, appartenant à la Compagnie des Indes,

il fut embarqué en 1772, en qualité de pilote, sur la frégate *l'Aurore*, faisant partie de l'escadre d'évolution. Cette campagne fut pour lui mieux qu'une école. Avide d'instruction, le jeune pilote trouvait à chaque instant occasion d'en acquérir. Pendant les heures de son service, il suivait les manœuvres et cherchait à se rendre compte de leurs effets. Dans les momens dont ce service lui permettait de disposer, il étudiait les ouvrages qui étaient sous sa main; et dans les difficultés que devait faire naître une manière de s'instruire en apparence au-dessus de son âge, il demandait à tout le monde des éclaircissemens et des conseils. Ce fut ainsi que le jeune Lescan acquit, en mathématiques et en mécanique, des connaissances étendues et déjà profondes. Ce vif désir d'instruction qu'on remarquait en lui, sa bonne conduite, son exactitude à remplir ses devoirs, l'intelligence qu'il montrait dans l'exécution des ordres qui lui étaient donnés, et ce caractère qui offrit toujours tant de franchise, de complaisance et de bonté, lui concilièrent l'estime et la bienveillance de ses chefs, et il trouva en eux des guides, des protecteurs et des amis.

Au désarmement de l'escadre d'évolution, le jeune Lescan quitta la navigatiou pour se consacrer à l'enseignement. Déjà avantageusement connu, il obtint sans peine la place de répétiteur à l'école royale d'hydrographie de Brest, et

occupa cet emploi depuis le 11 septembre 1772 jusqu'au 1.er juin 1780. A cette époque, il fut nommé maître de construction pour les grades de la marine. Les progrès rapides des élèves sous sa direction, annoncèrent dès lors un des meilleurs professeurs. Son mérite ne pouvait pas échapper à Bezout, alors examinateur de la marine; il apprécia M. Lescan, et lui donna de nombreuses preuves d'estime et d'amitié. Ce fut vers cette époque que l'Académie de marine de Brest l'admit au nombre de ses membres résidens.

Le 1.er novembre 1782, M. Lescan fut nommé professeur des gardes de la marine, et s'éleva ainsi aux fonctions les plus relevées dans l'enseignement. Il fut chargé d'une brigade composée de tous les élèves arriérés dans leurs études. Le soin qu'il donna à leur instruction, sa patience, sa clarté dans les leçons, vainquirent toutes les difficultés. Il offrit ces élèves à l'examen de l'année suivante, et Bezout qui le fit, étonné de la bonté et de la solidité de leur instruction, en témoigna publiquement sa satisfaction au professeur.

Une nouvelle organisation de la marine, opérée par l'Assemblée constituante en 1791, répartit dans les principaux ports de la France les douze professeurs qui avaient été attachés jusque-là à celui de Brest. M. Lescan fut appelé à Bordeaux qui devint dès lors sa patrie adoptive; il ne s'en est écarté depuis que pour des missions temporaires,

Ces liens d'adoption furent resserrés par un mariage qu'il contracta dans cette ville, et qui y concentra irrévocablement ses affections et ses intérêts. Bordeaux compta dès lors et dut à M. Lescan une école spéciale de mathématiques, et un enseignement méthodique et régulier de cette science. Il ouvrit ses salles à tous ceux que la curiosité ou le désir de s'instruire pouvaient y appeler, et le grand nombre d'auditeurs et d'élèves de tout âge et de toute profession qui s'y portèrent et suivirent les cours avec exactitude, atteste tout l'intérêt que M. Lescan savait donner à l'enseignement des sciences mathématiques. Pour rendre cet enseignement le plus utile possible, à la jeunesse intelligente qui l'écoutait, le professeur en étendait au besoin et en variait l'objet. La classe spéciale d'hydrographie dont il était chargé, ne comportait rigoureusement que l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie et la navigation. Sans nuire à son enseignement principal, M. Lescan sut y faire entrer l'algèbre, le calcul différentiel et intégral avec leurs principales applications, et il rattacha au cours d'hydrographie des notions étendues d'astronomie. Cette clarté qui frappait tous ses auditeurs, cet art d'enchaîner les idées, de les éclaircir l'une par l'autre, qu'il possédait à un si haut point, ce vif intérêt qu'il prenait aux progrès des élèves, cette complaisance avec laquelle il écoutait et éclaircissait les difficultés qui

se rencontrent nécessairement dans une étude longue et essentiellement systématique, laisseront des souvenirs bien précieux et une reconnaissante estime à ceux qui ont eu l'avantage de suivre les leçons d'un professeur si distingué. Aussi ses succès furent-ils bien grands; et ce n'était pas sans plaisir que, vers la fin d'une carrière longue et utile, il pensait à ce nombre si considérable d'officiers de tout grade dans la marine qui devaient en partie leur avancement à l'instruction qu'ils avaient puisée dans ses leçons, et de professeurs dont il avait dirigé les premières études, et qui avaient pris à son école cette sévérité, cet esprit d'enseignement, cette manière qu'ils perpétuent.

Lors de l'organisation des écoles centrales, M. Lescan accepta la chaire de mathématiques dans celle de la Gironde; il la remplit en même temps que celle d'hydrographie jusqu'à la formation des lycées en 1803. Il refusa dans celui de Bordeaux la place de professeur de mathématiques transcendantes, et s'en tint à l'école de marine dont il conserva la direction jusqu'au 7 janvier 1824. Il quitta alors l'enseignement pour remplir les fonctions d'examinateur de la marine auxquelles il fut appelé.

De nouveaux devoirs lui étaient imposés dans cet éminent emploi; il les vit et les remplit tous. Il en est un qui l'occupa presque exclusivement dans les intervalles de ses tournées, et MM. les

Professeurs d'hydrographie conserveront longtemps le souvenir de l'intérêt, pour ainsi dire paternel, que M. Lescan leur portait. Après cinquante-deux ans d'exercice non interrompu dans l'enseignement, il devait mieux qu'un autre apprécier toute l'importance du professorat; mieux qu'un autre, il devait comprendre que, dans une carrière en général bien modestement rétribuée, qui n'offre qu'une succession de travaux sans éclat, sans chances de fortune, les égards et les considérations devaient dédommager l'homme estimable qui se voue à l'instruction. Aussi M. Lescan, devenu examinateur, s'occupa avec zèle à améliorer le sort des professeurs d'hydrographie, à leur assurer des encouragemens et un avancement progressif. La marine lui doit à cet égard un nouveau règlement aujourd'hui en vigueur, et qui ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur ses écoles.

Telle a été, Messieurs, la suite des fonctions que M. Lescan a successivement remplies dans sa longue carrière; il l'a commencée mousse à quinze ans, et l'a terminée à quatre-vingts, examinateur des écoles royales de marine de France. Ses longs et utiles services dans l'enseignement, dont il a successivement parcouru tous les degrés, recommandent seuls suffisamment sa mémoire; mais il a d'autres titres à nos regrets.

Il fit partie, dès sa formation en 1798, de cette

réunion, qui depuis à pris le titre d'Académie royale des sciences de Bordeaux; il en a toujours été un des membres les plus laborieux et les plus zélés. Vous n'oublierez pas, Messieurs, l'intérêt si vif que lui inspiraient nos travaux, et la part active qu'il y a constamment prise. Nos registres mentionnent un grand nombre de mémoires qu'à diverses époques il a communiqués à l'Académie, et dans lesquels il traitait avec tous les avantages que donnent une connaissance approfondie des matières et une longue expérience de l'enseignement, les points délicats ou incomplets qu'offre la série des matières, objet spécial des cours d'hydrographie. Ce qui distingua à vos yeux ces travaux que M. Lescan soumit successivement à votre examen, ce fut cette adresse à trouver et à manier les constructions géométriques, leur simplicité cependant si féconde, et qu'on me permette cette expression, d'ailleurs convenue aujourd'hui dans le sens même dans lequel je l'emploie, cette élégance que peu de géomètres ont portée plus loin que lui, et que de bons juges ont appréciée. Je citerai entre autres sa démonstration du procédé de Borda pour la réduction de la distance apparente à la distance vraie, dans le calcul des longitudes à la mer. Depuis ce travail de notre collègue, les marins du commerce qui auparavant exécutaient ce calcul sans le comprendre, à l'aide de tableaux préparés

sont propres, évidemment trop lentes pour les besoins et l'état actuel de l'enseignement des sciences exactes. Ces sciences ont fait et font continuellement des progrès ; elles indiquent chaque jour aux arts des procédés nouveaux ou plus simples, des agens mécaniques plus énergiques ou mieux combinés, des moyens d'observations plus exacts ou plus faciles. Ce qu'on appelle les élémens de ces sciences, et qui embrasse tous les objets de l'instruction classique, doit nécessairement suivre leurs progrès ; sa portée doit s'étendre avec eux, et comprendre tout ce qui peut mener à l'intelligence des moyens d'application nouveaux ou perfectionnés. Ce qui était naguère de la science réservée aux académies a passé dans les écoles. D'un autre côté, une impulsion générale a imprimé à tous une allure accélérée. La jeunesse est poussée de bonne heure dans les diverses branches du service public. Elle est appelée à des fonctions sociales à un âge où naguère elle était encore sous la tutelle d'une minorité légale. Le temps qui lui est donné pour une instruction bien autrement approfondie, bien autrement variée, est plus court. Il faut aujourd'hui apprendre dans moins de temps beaucoup plus de choses et mieux qu'on ne le faisait autrefois. Les moyens d'enseignement doivent donc se prêter à ce besoin de l'époque ; ils doivent être plus rapides, les théories plus substan-

tielles et plus compactes, ce qu'on est convenu d'appeler principes et règles réduit au moindre nombre possible, et tout l'art de l'instituteur doit être d'exercer l'élève à chercher et à trouver dans leurs conséquences tout ce qui peut faciliter ses recherches, ou assurer le succès des applications qu'il peut avoir à faire; autrement son intelligence succombera sous cette multitude de propositions dont il ne peut apercevoir le lien que lorsqu'il en possède l'ensemble. Mais quelque jugement qu'on porte de l'ouvrage de M. Lescan sous ce rapport, du moins personne ne contestera à son auteur une habileté et une force de tête peu communes, surtout si l'on considère que c'est dans un âge déjà avancé qu'il en composait les parties les plus difficiles.

Un traité de navigation a suivi de près celui de trigonométrie. Ce traité comprend deux parties : la première est destinée à l'enseignement dans les écoles de la marine. Il manquait aux élèves de ces écoles un guide élémentaire et sûr qui pût les conduire dans toutes les observations et dans les calculs qui se pratiquent habituellement à la mer. Ce premier volume le leur offre; il est devenu classique. Dans cet ouvrage si clair, si méthodique, si complet, M. Lescan a mis tout ce qu'une connaissance profonde des matières qui y sont traitées, et une longue expérience de l'enseignement ont pu lui indiquer de moyens d'or-

dre dans l'ensemble, de liaison dans les parties, et de simplicité dans les théories et leurs démonstrations. Dans le second volume, l'auteur s'occupe des points les plus délicats et les plus difficiles de l'art nautique. Pour se faire une idée de l'importance du but que M. Lescan s'est proposé dans cette seconde partie, il suffit de remarquer que le marin prend les élémens de ses calculs dans des observations faites avec des instrumens appropriés à l'observatoire mobile sur lequel il est placé. Il est impossible que ces observations se fassent avec une rigoureuse précision, et alors les élémens des calculs étant affectés d'erreurs, leurs résultats partageront cette inexactitude. Or, les altérations de ces élémens sont plus ou moins grandes, suivant que les circonstances dans lesquelles les observations se font, sont plus ou moins influentes. On sent combien il est important pour le marin d'apprécier ces circonstances pour les maîtriser, ou si une erreur est inévitable, qu'il sache du moins diriger ses calculs de manière que les inexactitudes des élémens soient en quelque sorte neutralisées, et qu'elles influent le moins possible sur les résultats. Je ne connais pas d'ouvrage dans lequel cette partie ait été traitée avec le soin, l'étendue et le complet qu'elle offre dans celui de M. Lescan. On remarquera principalement la discussion du procédé de calcul, connu sous le nom de *Méthode de Douwes*, et les résultats auxquels cette discussion a conduit l'auteur.

M. Lescan avait l'intention de compléter le cours d'instruction théorique des écoles de marine, en publiant une arithmétique et une géométrie à leur usage. Il se proposait de consigner dans cette dernière un travail sur la théorie des parallèles, dans lequel il lève toutes les difficultés que cette théorie a offertes jusqu'à ce jour; mais qui a peut-être l'inconvénient d'être trop compliquée pour devenir classique. Ces deux ouvrages sont encore en manuscrit.

M. Lescan avait préludé aux travaux importans qui ont occupé ses dernières années par un cours de pilotage, imprimé à Paris en 1803, et qui a eu plusieurs éditions successives.

M. Lescan n'a été appelé aux fonctions d'examinateur qu'à soixante-seize ans. Il oublia son âge, et des infirmités dont malgré une santé assez forte, il éprouvait déjà les atteintes. Les fatigues de voyages fréquens, des tournées longues et pénibles, cette activité, cette obstination qu'il faut mettre, même pour faire le bien, remplacèrent subitement pour lui une vie sédentaire et paisible au sein de sa famille et de ses amis. Ce brusque changement dans la manière de vivre à un âge qui s'y prête si peu, a dû altérer sa santé. Pendant les quatre dernières années de sa vie, il fut le plus souvent éloigné de sa famille, et privé de ces soins tendres et soutenus qui protègent et prolongent les jours de la vieillesse. Il essuya à Paris, en 1827,

une maladie grave qui inspira de vives craintes, et il est mort dans cette ville, le 6 janvier 1829, sans maladie apparente et sans agonie. Un événement auquel on s'attendait si peu a été un coup de foudre pour sa fille, son gendre et ses petits enfans. Au sentiment cruel d'une perte douloureuse et inattendue, s'est joint pour sa famille le regret de n'avoir pu fermer les yeux et rendre à un père si tendrement révéré les derniers et tristes devoirs. Il est mort seul, à 150 lieues de ses enfans. Ses restes, pour ainsi dire exilés, ne seront pas visités par ceux qu'il aima tant, et dont le bonheur fut sa constante étude.

Voilà, Messieurs, quelle fut la longue carrière de notre respectable collégue. Il l'a parcourue environné constamment d'estime et de considération. Consacré par goût à une profession de son choix, il s'y est distingué, il y a été éminemment utile. Heureux, Messieurs, ceux dont le meilleur éloge est l'exposé fidèle de ce qu'ils ont été. M. Lescan fut de ce nombre.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

M. DESFOURNIEL,

PAR M. GUILHE.

MESSIEURS,

Louer un homme de bien, c'est rendre un hommage à la vertu; louer un homme utile, c'est payer un tribut de reconnaissance au nom du public; louer impartialement un ami, c'est satisfaire son cœur et s'honorer soi-même en honorant sa mémoire.

Tels sont les motifs qui m'ont fait réclamer la préférence que vous m'avez accordée.

Vous regrettez un estimable collégue et vos regrets sont justes; quoique occupé de travaux d'un genre qui ne lui permettait guère de partager les vôtres, il tenait à l'Académie par des sentimens d'affection et d'estime; et toutes les fois que les

circonstances se présentèrent, il montra son zèle et son dévouement sincère à vos intérêts.

M. Desfourniel (1), négociant à Bordeaux, était issu d'une famille distinguée du Gévaudan. Quoique le mérite n'ait besoin ni de recommandations ni d'aïeux, une ancienne origine est toujours un avantage réel, parce qu'elle est comme le gage de toutes les qualités sociales.

Appelé près de son oncle dans une époque où les finances de la France étaient entre les mains d'une compagnie, il puisa dans ses leçons et dans ses exemples, cette manière vaste de voir les objets, cette habitude de descendre dans les détails, cette constance d'application et cette facilité de travail qui le caractérisèrent toute sa vie.

Une confiance méritée le plaça, quoique jeune, dans une des administrations financières de Château-Gontier en Anjou.

Ce fut là qu'il unit sa destinée à l'épouse recommandable qui le pleure aujourd'hui, modèle de piété conjugale et d'amour maternel et dont la modestie me défend un plus long éloge

La manufacture de Tonneins appartenait à la ferme générale, M. Desfourniel fut nommé receveur-général dans cette ville, fonction qu'il remplit de la manière la plus honorable, jusqu'à

(1) Jacques-Antoine-Verdelhan Desfourniel, né le 9 mai 1756, mort le 6 au 7 juin 1828.

l'époque où les organisations de tout genre furent bouleversées par la révolution.

Il est inutile de revenir sur ces temps d'orages et sans doute irrévocablement loin de nous. Ce fut une époque de confusion. Des agitateurs de plus d'une espèce mêlèrent le bien et le mal, la licence et la liberté; peut-être pour que la liberté fut anéantie par la licence.

Comme on le sait toutes les libertés furent proclamées et toutes les règles prudentes anéanties; tous les arts et toutes les industries obtinrent une indépendance absolue, disposition exagérée sans doute, mais de laquelle, du reste, ce n'est pas le moment de parler.

M. Desfourniel profita de l'expérience qu'il avait acquise dans son administration de Tonneins. Cette manufacture devenue la propriété d'une compagnie, fructifia par ses soins. Son industrie privée se fit ensuite remarquer à Bordeaux, et dans son grand établissement de tabacs il fit une brillante et rapide fortune.

Ce fut alors qu'il fixa l'attention générale, et que, comme c'est l'usage, les regards se portèrent sur lui.

Vers cette époque apparaissait, comme le sauveur de la France, l'homme extraordinaire dont l'œuvre politique appartient à l'histoire aujourd'hui.

Son administration rendit les revenus de la

Bourse au commerce qui n'aurait jamais du perdre ses droits légitimes à cette propriété. Pour préparer le retour de l'ancienne chambre de commerce, elle établissait ce que l'on convint d'appeler un conseil. M. Desfourniel fut désigné comme membre de ce conseil. Plusieurs questions importantes étaient proposées à ce même conseil; les membres s'en distribuèrent les solutions, et celle qui devint le lot de M. Desfourniel ne parut, ni la moins approfondie, ni la moins élégamment résolue.

Vers le même temps le tribunal de commeree, la seule autorité qui depuis la révolution représentât le commerce, avait proposé l'établissement d'une école commerciale, dans l'intention de rendre les revenus de la Bourse utiles à la chose publique, et de répondre aux idées nouvelles du Gouvernement.

Cette pensée était ancienne chez les hommes qui figuraient à la tête du commerce. De ce nombre était M. Journu, connu non-seulement comme négociant, mais encore comme ami de la nature et des arts, et qui possédait un cabinet curieux, dont son patriotisme a fait présent à la ville.

Le projet de l'école fut proposé, par le conseil et le tribunal de commerce, à M. Dubois des Vosges alors préfet du département de la Gironde, à l'école instituée, comme devant rendre un véritable service au public. A-t-elle justifié les es-

pérances de ses fondateurs? Ce que l'on peut dire, c'est qu'il en est sorti plusieurs hommes recommandables qui tous honorent à leur manière cette institution. Du reste, M. Desfourniel se montra d'un zèle constant, soit quand il fallut asseoir l'établissement, soit quand il fut question de le soutenir; car qu'elle est la chose utile que l'aveugle routine ne contrarie point? Une approbation unanime du bien serait un prodige que les passions et la bisarrerie des hommes ne permettent guère d'attendre.

Justement à la même époque, Bordeaux sentait la nécessité pressante d'un établissement d'un autre genre. Les événemens avaient répandu la gêne dans les classes ordinairement mal aisées; des mains avides leur faisaient payer cher leur spoliation et leurs sacrifices. Il fallait un remède à ces exactions sourdes mais journalières: on conçut donc la pensée d'un mont-de-piété. Louis XV en organisant celui de Paris, avait eu pour but le soulagement de son peuple en mettant un terme aux excès de l'usure : ce fut à M. Desfourniel, dont on connaissait la sagesse et les talens en finances que fut confiée l'organisation de celui de Bordeaux. On admit plusieurs actionnaires à fournir des fonds; mais les mesures étaient si bien prises, qu'en peu d'années les actionnaires furent remboursés; que l'établissement devint proprié-

taire du capital, et qu'il prospère encore aujourd'hui, tant par la prévoyance des règlemens que par l'humanité bienfaisante des personnes qui le dirigent.

L'administration des hospices était formée. M. Desfourniel, non-seulement en fut membre, mais il en obtint la vice-présidence, qu'il exerça pendant longues années, avec autant de prudence que de distinction. Ce fut principalement là que se développèrent ses rares talens. Chaque membre, outre la surveillance de l'administration générale, se charge de la surveillance d'un hospice particulier. Il en devient le père et le protecteur spécial. L'hospice des aliénés échut à M. Desfourniel, qui long-temps en fit l'objet principal de sa pieuse sollicitude.

Je ne dirai point ce que d'autres auraient pu faire : ma tâche est uniquement de dire ce qu'on dut à M. Desfourniel.

La maison avait besoin d'être agrandie, elle le fut ; elle avait besoin d'être reconstruite, il y fut fait de nombreuses reconstructions ; elle avait besoin d'être mieux distribuée pour son objet, des combinaisons nouvelles la changèrent en une demeure non-seulement appropriée et fournie de tous les genres de commodités, mais encore réunissant la salubrité, la propreté la plus recherchée, et si l'on peut employer ce terme, ce luxe ingénieux et modeste que nécessite le désir de ra-

mener à la raison des cerveaux blessés et des imaginations déréglées

Des arbres, des ombrages, des allées multipliées, des fleurs cultivées en abondance, des cours spacieuses, des loges devenues de jolies cellules, une discipline exacte, mais douce; des récréations innocentes et même le charme de la musique, tels furent les moyens employés pour guérir s'il était possible, ou du moins rendre moins malheureuse cette classe auparavant si mal étudiée, si mal connue, et par conséquent si mal traitée d'infortunés.

M. Desfourniel, dans cet œuvre délicate de philantropie, eut le bonheur d'être secondé par une dame d'un rare mérite (1), qui gouvernait alors cet hospice, comme membre d'une congrégation (2), partout appelée, parce que partout elle rend des services importans. Je saisis cette circonstance pour faire connaître cette pieuse dame et tout le bien qu'elle a fait; vouée à l'obscurité de la solitude, elle ne devait point s'attendre à laisser après elle de longs souvenirs. Mais malgré le désordre de leurs idées, les malheureux dont elle fut la mère l'ont pleurée, et si le monde pou-

---

(1) M.me d'Huart. Les pauvres et les aliénés l'ont perdue le 27 avril 1829, au moment où l'auteur rédigeait cet éloge.

(2) La congrégation des dames de Nevers.

vait l'oublier, les gens de bien qui la connurent béniront sa mémoire.

On peut dire sans flatterie que l'hospice des aliénés est non-seulement un des plus beaux monumens de notre ville, mais un des plus beaux monumens de l'Europe, monument unique qui, plus connu, servira de modèle aux établissemens élevés dans le même esprit.

Devenu juge au tribunal de commerce, M. Desfourniel se distingua dans toutes les causes, par sa droiture et l'impartialité de ses opinions.

Il existe une grande différence entre l'ancien Bordeaux, Bordeaux de l'âge moyen, et Bordeaux de l'époque moderne.

C'est aux travaux, c'est au génie, c'est au courage de M. de Tourny, le père, qu'est due cette différence. Bordeaux, devenu l'une des belles villes de l'Europe, n'était d'abord qu'une ville riche, mais très-ordinaire sous le rapport de sa décoration extérieure; mélange informe de Bordeaux dont le premier plan remontait au génie de Rome, et de Bordeaux tel que le moyen âge l'avait agrandi.

Contrarié de toute manière, M. de Tourny perça son enceinte de belles portes dans tous les sens; éleva, malgré l'intérêt et la jalousie, la magnifique façade du port; créa, sur d'infects cloaques, les constructions et la promenade qui portent son nom; traça la place Dauphine sur un vaste plan,

et dessina le Jardin-Public, si grand encore et si gracieux, quoique la plus agréable partie en ait été dégradée par le vandalisme.

Le voyageur, en contemplant ces merveilles, demandait l'auteur qui les avait enfantées ; le nom de Tourny retentissait partout à ses oreilles, mais son image ses yeux ne la rencontraient nulle part.

Quoique étranger, cet oubli de la part d'une ville qui par choix devenait la sienne, frappa M. Desfourniel ; choisi comme membre, élu comme président du conseil général du département, il osa faire entendre sa voix, et dans un discours ou la plus touchante éloquence se joignait à toute la force de la raison, il réclama pour M. de Tourny l'hommage si juste d'une simple statue en marbre. Cette statue fut unanimement votée ; elle dut s'élever au centre des embellissemens par lesquels ce grand homme avait remplacé d'antiques masures. Si la place St.-Germain parle aujourd'hui du bienfaiteur de Bordeaux aux générations nouvelles, chez qui s'éteignait graduellement sa mémoire ; si ces générations le bénissent pour la salubrité, le coup-d'œil enchanteur, les agrémens en tout sens répandus sur leurs courses utiles, sur leurs délassemens, et jusques sur leurs promenades, elles le doivent à l'impulsion généreuse, au zèle patriotique de M. Desfourniel.

Veuillez excuser la longueur de ces détails ;

quand un homme utile eut le bonheur de faire beaucoup, l'histoire de sa vie est nécessairement longue.

Un dernier objet est ce qui, sans doute, honore le plus sa mémoire : je parle de son activité constante et de son ardeur infatigable pour avancer la construction si pressante du nouvel hôpital.

Il existe depuis environ quatre siècles un ancien hospice, connu de tout le monde sous le nom de St.-André.

Cet hospice remonte à l'époque de quatorze cents.

Il fut bâti sur le terrain d'un antique hôtel, et fondé par Vital de Carles, chanoine chantre de l'église métropolitaine.

L'acte de sa fondation se trouve dans la chronique en langue gasconne, alors usitée. Les dispositions en étaient fort sages. Pour ne pas distraire les prêtres de leurs pieux exercices, Vital voulait que l'hôpital fut laïque dans son chef comme dans ses membres; mais les circonstances ont modifié ces dispositions.

Cet hospice, sans doute, suffisant pour l'époque, quand la population vint à s'accroître reçut des accroissemens relatifs.

Je ne sais en quelle année on y joignit l'église et le collége de St.-Raphaël, école théologique établie par Pey ou Pierre Berland. C'est là que Vital de Carles repose, au milieu des pauvres. Un

tombeau tout simple y couvre ses restes. Sur ce tombeau brûle une lampe d'argile, modeste symbole de sa ferveur et de ses vertus.

Les hommes de l'art et les philantropes ont beaucoup écrit sur cet hôpital. On a prétendu que c'est un des établissemens de ce genre où l'on éprouve le moins de mortalité.

Du reste, comme il allait tomber en ruine, et qu'il était en outre trop resserré pour le temps, la construction d'un nouvel hôpital devenait absolument nécessaire.

Une dotation était destinée à M. de Richelieu, pour de grands services qui ne sont dignement payés que par l'estime et la reconnaissance publique.

Cette dotation fut par lui consacrée à la fondation du nouvel hospice; mais une mort imprévue ne permit point l'achèvement de cette bonne œuvre.

Il fallut que les fonds de la ville fussent appelés comme supplément. Un concours d'architectes était proposé, l'on y déploya de rares talens, et les plans de M. Burguet eurent la préférence.

M. Desfourniel se chargea de surveiller les travaux et sur-tout de presser le moment où le nouvel édifice s'ouvrirait pour les pauvres.

L'administration des hospices avait raison de s'en rapporter à son zèle.

La construction de l'édifice est entièrement terminée ; l'activité de M. Desfourniel l'amenait tous les jours sur les lieux et sur les chantiers de tout genre ; tout marchait de front sous ses yeux, comme tout se combinait dans son génie ; de manière que ce monument immense, l'un des plus beaux et des plus vastes qui soit en Europe, s'élève et se déploie comme par enchantement.

J'ai peint la vie publique de M. Desfourniel. Sa vie privée, comme négociant, ne parut pas moins digne d'éloges. Tout prospérait dans ses mains par l'immense et savante fabrication à laquelle il devait sa fortune, lorsque le trésor public eut besoin de se créer des ressources. Il s'empara du monopole des tabacs, sans daigner même penser un instant que des milliers de fabriques seraient ruinées.

Celle de M. Desfourniel fut du nombre, et quoique la place de régisseur lui fut offerte, quoique les dégoûts inhérens au nouveau régime lui fissent quitter cette place pour une pension de retraite, ses affaires déclinèrent sans cesse.

En vain il essaya de nouvelles branches de commerce ; ces branches n'étaient point celles de ses habitudes, ni peut-être celles qu'appelaient ses idées ; il continua d'essuyer des revers.

Ces revers, il les supporta comme un sage. On le vit sans découragement, sans murmure, sans

trouble, et la probité la plus scrupuleuse l'accompagna dans ses procédés.

Mon nom et sans tache, disait-il souvent, et mes enfans en hériteront; je leur laisse encore un bel héritage.

Cette maxime si pure est celle de son estimable famille : il n'est point de sacrifice qu'elle ne fasse; il n'en est point qu'elle ne consente à faire pour conserver l'honneur sans reproche, l'honneur mille fois préférable à l'or.

M. Desfourniel était à Paris. Convaincu qu'il s'était toujours plus occupé de la chose publique que de ses intérêts privés, le Gouvernement le dédommageait en lui confiant une place nouvelle, une place importante, celle d'inspecteur-général des hospices de France.

L'aisance du sage allait lui suffire, après avoir joui d'une des plus belles fortunes. Mais qui peut sonder les décrets de la providence? Sans doute une récompense plus belle l'attendait dans une autre vie. Sa ville n'a pas honoré sa dépouille; ses restes ont été recueillis à Paris. Ils ont été confiés à la terre chez des étrangers, et les regrets de quelques amis l'ont seuls accompagné dans sa dernière demeure.

Ombre révérée, pardonne à la faiblesse de mon éloquence! Bon époux, bon père, bon parent, ami sincère, doué dans le monde de qualités aimables, et dans sa famille de qualités précieuses,

ami des arts, compatissant envers les pauvres, généreux envers l'infortune cachée dans les beaux jours de son existence, spirituel dans les conversations journalières, élégant et fécond lorsque tu prenais la plume; que de traits tu m'offrirais encore dont se composerait un nouveau discours.

Mais je m'arrête, prévenu par les suffrages de tous ceux qui t'ont bien connu. Dans le moment même où tu cessais d'être, la chambre de commerce aimait à te reconnaître une seconde fois pour son président, honorant ainsi les talens de ton esprit et la loyauté délicate de tes principes.

Aujourd'hui l'amitié jette quelques fleurs sur ta tombe; un jour la patrie y déposera la couronne civique méritée par tant de services et tant de vertus.

Multis ille bonnis flebilis occidit
Nulli flebilior quàm mihi.

HOR. OD.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. FITTE,

ANCIEN PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX;

PAR M. GUILHE.

Messieurs,

M. Fitte naquit à Labastide, petite ville près de Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées.

Après ses premières études il fit sa philosophie à Toulouse, et soutint avec distinction des thèses générales dans le collége de l'Esquille, dirigé par les doctrinaires et jouissant d'une réputation méritée dans le midi.

Ses succès le firent appeler comme professeur au collége d'Auch, tenu par des séculiers, et dans cet intervalle il s'engagea dans l'état ecclésiastique.

Bientôt les orages de la révolution arrivèrent. Ses principes ne lui permirent pas sans doute de faire le serment purement civique que les lois de

cette époque demandaient comme garantie à tous les professeurs. Cette circonstance le fit venir à Bordeaux où son frère était dans un établissement de commerce.

Une maison recommandable de cette ville lui confia l'éducation d'un jeune homme, fonction importante et délicate, dont il s'acquittait avec beaucoup de succès. La famille suivit l'impulsion donnée vers l'émigration ; et M. Fitte accompagna son élève en Allemagne. J'ignore dans quelle ville. J'ignore de même quelles furent ses ressources et son genre de vie en Allemagne, où je sais que son élève mourut.

M. Fitte revint en France lorsque les événemens se calmèrent, et que l'émigration ne fut plus inquiétée, grâce à l'indulgence politique du consulat.

Les lycées furent alors établis. M. Fitte obtint la chaire de belles-lettres dans celui de Bordeaux ; et quand les lycées, mal étayés par l'opinion générale se fondirent dans l'université, M. Fitte conserva sa place sous cette organisation nouvelle.

Alors, son aménité, ses talens et ses travaux distingués dans l'enseignement, le firent accueillir par l'Académie. Devenu votre collégue, il se fit remarquer par son assiduité, par son zèle et par le goût qu'il apporta dans vos discussion littéraire, et eut même l'honneur de vous présider. Mais l'âge et les infirmités, lui rendant impossi-

ble l'enseignement, il fut contraint de demander sa retraite. L'ayant obtenue toute entière, il se retira dans les Pyrénées, pour y trouver le calme, respirer l'air pur des montagnes, et rappeler les naïves jouissances de ses jeunes ans.

Il s'est éteint dans le sein de sa famille, ayant repris les fonctions ecclésiastiques, et jouissant, depuis quelques années, d'une existence honorée au milieu des siens. Sa vie fut la vie utile d'un homme de lettres.

NOTICE

SUR

M. BOSC,

ANCIEN CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX;

PAR M. DUTROUILH, D. M.

MESSIEURS,

LOUIS-AUGUSTIN-GUILLAUME BOSC naquit à Paris, le 29 janvier 1759. Son père, médecin du Roi, connu dans le monde savant sous le nom de *Bosc-Dantic*, cultivait avec beaucoup de distinction les sciences. Il fit donner à son fils une éducation qui le mit à même de suivre la carrière administrative à laquelle il le destinait, en même temps qu'il lui inspirait le goût de l'histoire naturelle.

Après que le jeune Bosc eût terminé ses études au collége de Dijon, il vint rejoindre son père à Paris, et fut placé dans les bureaux du contrôle-général. Dans l'intervalle que lui laissaient les occupations de son bureau, il suivait les cours des sciences physiques qui se faisaient dans la capitale.

A l'âge de vingt et un an, il fut nommé secrétaire des postes, et en 1792 administrateur-général. Malgré ses nombreux travaux administratifs, il consacrait tous les momens de loisir que lui laissait son emploi à l'étude de l'histoire naturelle. Disciple zélé de Linné, il fut l'un des premiers à introduire en France les méthodes rigoureuses et le langage précis et pittoresque de ce célèbre naturaliste Ce fut par son influence que la partie botanique de l'Encyclopédie méthodique, fut décrite d'après le système du professeur *d'Upsal.*

Destitué, en 1793, de ses fonctions d'administrateur-général des postes, il se retira sur une petite propriété qu'il avait au milieu de la forêt de Montmorency. C'est là que proscrit lui-même, il eut le courage de donner asile à d'autres proscrits, et préserva quelque temps leur tête du coup qui les atteignit plus tard. C'est dans cette retraite que la célèbre M.me Roland vint dire un dernier adieu à son époux, et qu'elle composa une partie de ses mémoires, ouvrage admirable autant par l'originalité et le piquant du style, que

par cet enthousiasme pour la liberté qu'elle conserva jusqu'au dernier soupir. En montant à l'échafaud, elle voulut donner à son généreux ami une preuve de l'opinion qu'elle avait de ses rares vertus et de son noble caractère, elle le nomma tuteur de sa fille. Ses bourreaux ne lui avaient laissé que deux bagues; l'une fut destinée à sa fille et l'autre à son ami Bosc : un pareil témoignage de confiance et d'amitié de la part de cette femme célèbre, est le plus bel éloge que l'on puisse faire du caractère moral de notre confrère : c'est à son amitié qu'elle confia ses précieux manuscrits que Bosc publia en 1795. Dire qu'en moins de six mois, il en fut vendu 12,000 exemplaires, c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

En 1796, M. Bosc fut nommé par le Directoire consul-général de France à Charlestown. Il vint s'embarquer à Bordeaux où il séjourna quelque temps. A cette époque, l'Académie, reconstituée sous le nom de *Société d'histoire naturelle*, commençait à reprendre le cours de ses travaux, M. Bosc y concourut, et fit aux environs de notre ville, avec plusieurs membres de la compagnie, de fréquentes herborisations.

Arrivé en Amérique, il correspondait avec la Société, et il envoya au jardin de botanique de notre ville plusieurs plantes utiles ou peu connues.

Pendant deux ans et demi de séjour qu'il fit dans la Caroline du Sud, il s'occupa avec un

zèle infatigable à colliger tout ce que cet intéressant pays renferme d'objets d'histoire naturelle; il faut avoir vu l'immensité de ses collections en tout genre, pour se faire une idée de ce que peut un travail opiniâtre, soutenu par l'amour de la science.

Il quitta la Caroline en 1799. Dans la traversée de New-Yorck à la Corogne, il continua l'étude des poissons, des molusques et des vers qu'il avait commencée en se rendant en Amérique; dans le trajet de la Corogne à Bordeaux, qu'il fit presque toujours à pied, il recueillit un grand nombre d'objets d'histoire naturelle, et fit plusieurs observations importantes sur l'histoire naturelle et l'agriculture de ce pays.

Arrivé à Paris la même année, il fut nommé membre de la Commission administrative des hospices de la capitale.

Cette rigoureuse probité qui lui faisait remplir les devoirs de sa place avec une scrupuleuse exactitude, et qui lui valut l'estime de tant de gens de bien, lui fit des ennemis de ceux que sa conduite noble et désintéressée forçait à rougir; ils lui suscitèrent mille tracasseries, et le forcèrent à donner sa démission d'une place qui était sa seule ressource pour subsister ainsi que sa famille.

Privé de fortune et d'emploi, il fut réduit à se mettre aux gages d'un libraire. Trop fier pour aller mendier la faveur, il se résigna courageu-

sement à son sort ; et si quelquefois, dans les épanchemens de l'amitié, il se plaignit des rigueurs de la fortune, s'il regrettait cette honnête aisance à laquelle il avait été accoutumé dès sa plus tendre jeunesse, ce n'était pas pour lui, mais pour ceux qui l'entouraient.

C'est à cette époque qu'il commença son ouvrage sur les vers et les coquilles pour l'édition du Buffon de Castel. Peu de temps après il publia, dans le dictionnaire d'histoire naturelle, tous les articles sur les reptiles, les poissons, les crustacées, les vers, les coquillages, et toute la partie botanique, en même temps qu'il rédigeait seul le nouveau dictionnaire d'agriculture, en seize volumes in-8.°, travail immense qui avait occupé presque la vie entière de l'abbé Rosier.

En 1806, l'Académie des sciences de l'Institut lui donna une place dans son sein. Il enrichit les recueils de cette savante compagnie de plusieurs mémoires importans sur l'histoire naturelle et l'agriculture. Je ne les énumérerai pas, la liste en serait trop longue ; je me bornerai à citer son immense travail sur les graminées de l'Amérique, qui suffirait seul pour faire la réputation d'un naturaliste.

Il fut, la même année, nommé à la place de directeur-général des pépinières en remplacement de Cels.

Ces deux places améliorèrent son sort et celui

de sa famille, mais ne ralentirent pas son zèle pour la science et son amour pour le travail, auquel il consacrait tout le jour et une partie de la nuit; car, en toute saison, il était levé à quatre heures du matin et ne se couchait que très-tard.

En 1810, il commença à s'occuper de la synonymie de la vigne, dans la pépinière du Luxembourg où M. le comte Chaptal avait fait réunir quinze cents espèces ou variétés de cépages. Dès les trois premières années, il avait décrit quatre cent-cinquante espèces ou variétés de vigne, et en avait fait dessiner cent. Il n'avait pas eu le temps de terminer cet important travail pour lequel il fit plusieurs voyages, en Bourgogne, en Champagne, en Lorraine et en Auvergne; il en projetait dans le midi de la France qu'il n'a pu exécuter : espérons que les précieux matériaux qu'il a recueillis sur la science œnologique ne seront pas perdus, et que son fils, qui cultive déjà avec beaucoup de succès l'histoire naturelle, achèvera l'ouvrage de son père.

Enfin, en 1825, il fut nommé professeur de culture au jardin du Roi; cette place lui assurait une honorable retraite pour ses vieux jours. Il n'en jouit pas long-temps; des travaux excessifs, des inquiétudes, des chagrins occasionnés par les privations que son honorable pauvreté lui imposèrent pendant long-temps, ainsi qu'à sa famille, objet constant de sa sollicitude,

altérèrent à la fin cette constitution forte et robuste qu'il avait reçue de la nature, une maladie longue et douloureuse mit fin à ses jours le 10 juillet 1828.

Nul homme ne porta plus loin que Bosc l'amour du travail et de l'étude. D'une franchise et d'une loyauté digne des beaux temps de la Grèce et de Rome, il poussa l'héroïsme de l'amitié jusqu'à compromettre sa vie pour sauver celle de ses amis. En véritable savant, il n'eut jamais de secrets pour ceux qui venaient le consulter. Ses collections qui étaient immenses, étaient ouvertes à tous ceux qui venaient y chercher quelque chose d'utile aux progrès des sciences. C'est là que *Fabricius* et Latreille trouvèrent cette inombrable quantité d'espèces inédites dont ils ont enrichi leurs ouvrages.

C'est dans son herbier que Wildenauw, Wal et Michaux ont trouvé tant de plantes non décrites; mais l'entomologie et la botanique n'étaient pas les seules branches de l'histoire naturelle cultivées par notre savant confrère, l'icthyologie, l'ornitologie, la conchyologie et la minéralogie lui sont redevables de beaucoup d'observations neuves et importantes; et c'est dans ses précieuses collections qu'ont puisé Viellot, Daudin, Lacépède, Schericbre, et tant d'autres savans tant nationaux qu'étrangers, qui, proclamant dans toute l'Europe sa généreuse hospitalité, lui valu-

rent l'honneur que lui firent les Empereurs d'Autriche et de Russie, ainsi que le Roi de Prusse, de le visiter pendant leur séjour à Paris. Et comme l'a dit le savant auteur de son éloge historique, lu à la séance publique de l'Institut (M. le baron Cuvier), ce fut la digne récompense de tout ce qu'il avait fait pour les sciences et pour ceux qui les cultivent.

Nota. Deux autres notices biographiques devaient paraître dans le recueil de cette année ; mais des raisons indépendantes de la volonté de l'Académie l'obligent de renvoyer ces deux notices au recueil de 1830.

ÉPITRE A ZULMÉ,

MON ÉLÈVE,

LE JOUR DE SON MARIAGE;

PAR M. F. JOUANNET.

L'AUTEL est prêt, des fêtes d'hyménée
Déjà vos sœurs attendent le signal;
Déjà pour vous leur troupe fortunée
Cueille, ô Zulmé, le bouquet nuptial:
Ne craignez pas qu'en ce jour d'allégresse,
De leurs transports je trouble la douceur;
Jeune j'aimai les lois de la sagesse,
Vieux j'applaudis aux tableaux du bonheur:
Mais si je fus l'ami de votre enfance,
De mes leçons si vous aimiez la voix,
Daignez encor de mon expérience
Prendre conseil; c'est la dernière fois.

A son amant une vierge promise,
Pour dot jadis recevait en présent,
D'un ennemi la dépouille conquise,
Un glaive, un arc et son carquois pesant.
C'était lui dire, en lui donnant ces gages:
« Vierge, l'hymen sourit à tes désirs;
» D'un jeune époux il veut que tu partages
» Et les dangers et les nobles plaisirs;

» Tu deviendras compagne de sa gloire,
» S'il trouve en toi de fidèles amours ;
» De tes sermens si tu perds la mémoire,
» Ces traits, hélas! menaceront tes jours. »

Grâce à nos mœurs, sous de plus doux emblêmes,
L'amour, Zulmé, vous conduit aux autels;
Mais de l'hymen les sermens sont les mêmes,
Ses nœuds sacrés sont des nœuds éternels.
Aimable enfant, que leur chaîne légère
Vous soit toujours une chaîne de fleurs!
Sans le savoir vous avez l'art de plaire,
Vous unissez à des traits enchanteurs
L'éclat, la grâce, et les dons du jeune âge,
Mais tous ces dons, vous les perdrez un jour;
Le temps s'envole, et son rapide outrage
Vous ravira tant de droits à l'amour.
La vertu seule échappe à son empire;
Il ne peut rien sur ce présent des cieux:
Heureuse l'âme où la vertu respire!
Mais, ô Zulmé, par ce bien précieux
N'entendez pas une vertu jalouse,
Qui, dans l'excès de son austérité,
Défend de plaire, interdit à l'épouse
Les ris, les jeux amis de la beauté;
Qui d'un mari docile à la censure
Prétend régler les goûts et les désirs,
De tout s'alarme, et, trompant la nature,
Croit être sage, en fuyant les plaisirs.
Non, non, l'épouse à ses devoirs fidelle,
De son époux cherche en tout le bonheur,
Et, pour lui seul heureuse d'être belle,
Voit en lui seul le guide de son cœur.
Il est en tout la règle de sa vie,

Tous ses désirs, tous ses goûts sont les siens;
L'aimer, lui plairo, et s'en croire chérie,
Voilà ses soins, sa gloire et tous ses biens.

Belle Zulmé, soyez toujours aimante,
De votre époux charmez tous les instans.
Vierge timide, en vous si tout l'enchante,
Vous le devez sur-tout à vos talens;
Modeste épouse, à ces dons qu'il admire
Par la culture ajoutez chaque jour:
De la vertu c'est assurer l'empire,
Pour eux l'hymen a les yeux de l'amour.
Dans sa tendresse imitez Philomèle;
Elle est toujours fidèle à ses concerts:
L'amour l'inspire, à la saison nouvelle,
Quand de sa voix elle remplit les airs;
Un peu plus tard, sous son toit de charmille,
Écoutez-la soupirer d'autres chants;
C'est la saison d'élever sa famille,
Et ses accords instruisent ses enfans.
Comme elle aussi, Zulmé, vous serez mère,
Les plus doux soins devront remplir vos jours;
Voudriez-vous aux mains d'une étrangère
Livrer les fruits de vos chastes amours?

Mais dans les airs, au temple d'hyménée,
J'entends l'airain donner l'heureux signal,
Et de vos sœurs la troupe fortunée
Vient couronner votre front virginal.
Discret témoin de leur vive allégresse,
Craignons enfin d'en troubler la douceur;
Adieu, Zulmé, la voix de la sagesse
Cède la place aux hymnes du bonheur.

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A BORDEAUX EN 1828,

PETITE RUE DE L'INTENDANCE,

PRÉCÉDÉE DE L'EXAMEN D'UNE OPINION DE M. L'ABBÉ LEBOEUF SUR L'ANTIQUE ENCEINTE DE CETTE VILLE;

PAR M. F. JOUANNET

SÉANCE DU 14 MAI 1829.

MESSIEURS,

En 1827, lorsque j'eus l'honneur de vous entretenir des antiquités découvertes l'année précédente près du *vieux Lycée*, dans les fondations de l'enceinte romaine de Bordeaux, j'essayai de vous démontrer que tous ces monumens étaient antérieurs au milieu du quatrième siècle, et que la date de leur enfouisse-

ment à la place où nous les avons retrouvés, devait remonter non au dixième siècle, comme on le prétendait encore, mais à une époque beaucoup plus reculée : par conjecture, je la rapportais aux premières années du cinquième siècle, en remarquant toutefois que s'il venait à être démontré qu'ici, comme à Périgueux, un mur de construction comparable à celle du palais Galien, reposa jadis sur ces fondations, il faudrait reculer la date de tout l'ouvrage jusque vers le temps de Probus.

J'ignorais alors un fait qui, nous épargnant toutes ces conjectures, aurait pu, en moins de mots, répandre plus de jour sur la question. Je dois l'invoquer aujourd'hui.

En 1756, à l'époque même où se formait ici l'étrange opinion qui rapporte la date que nous cherchons au temps des premiers ducs de Guienne de la seconde lignée (1), après la retraite des Normands, un savant antiquaire, l'abbé Lebœuf, établissait au contraire devant l'Aca-

---

(1) C'est aussi en 1756, que Dom Devienne, dans une petite brochure maintenant oubliée, mais dont l'effet est resté, hasarda cette opinion. Je dis *hasarder* : en effet, en écrivant *ses éclaircissemens sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondations de l'Intendance*, Dom Devienne n'employa point l'arme du raisonnement, et ne s'étaya d'aucune autorité : il parla des antiquités de Bordeaux avec la même légèreté que plus tard il écrivit l'histoire de cette ville.

démie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris (1), que cette date remontait encore plus haut que je ne le soupçonnais. Son suffrage, Messieurs, est du plus grand poids. C'était un judicieux observateur, un habile homme, familiarisé avec l'étude des monumens antiques ; il avait vu par lui-même ; il était venu visiter Bordeaux, à une époque où partie de l'enceinte romaine existait encore ; il avait reconnu ses murailles, leur mode de construction, leur revêtement en petites pierres carrées, leurs lignes de niveau en briques ; pénétrant ensuite dans les maisons qui en masquaient les fondemens, les antiquités que lui présentèrent ces assises inférieures, l'avaient laissé convaincu que tout l'ouvrage, murs et fondations, datait à peu près de l'an 300, et devait-être antérieur à Ausone.

Vous vous étonnez peut-être, Messieurs, de cette conjecture ; mais vous vous sentirez plus disposés à l'accueillir favorablement, si vous voulez bien vous rappeler que, dans l'éloge pompeux qu'Ausone nous a laissé de Bordeaux, éloge où le poëte énumère tout ce qui pouvait recommander sa patrie, il ne dit cependant rien de plusieurs grands édifices qui auraient dû exister encore de son temps, si déjà ils n'avaient pas été

---

(1) *Voy.* les mémoires de cette Académie, tom. XXIX, année 1756.

renversés. Il n'en a même pas réveillé le souvenir; retenu probablement par l'esprit de son siècle, par l'opinion alors en faveur. C'est sans doute aussi la même réserve politique qui lui aura fait passer sous silence et les *Piliers de Tutelle* que l'on croit avoir été un temple, et l'amphithéâtre connu sous le nom de *Palais Galien*, monumens qu'il avait cependant sous les yeux. Le premier devait être déjà dépouillé de ses statues et de ses autels; l'autre, qui n'a jamais été fini, était sans doute dès-lors abandonné. La circonspection du poëte n'a rien qui doive vous surprendre. Il en est toujours ainsi dans les premiers temps d'une révolution religieuse, sur-tout lorsqu'elle voit à sa tête les chefs de l'état : alors les esprits sont ombrageux, et nul ne blesse impunément les nouvelles croyances. Gratien était chrétien, Ausone courtisan. Pour ne pas déplaire au maître, le poëte aura évité de réveiller des souvenirs qui se rattachaient de trop près à l'ancien culte et aux ruines provoquées par le nouveau.

Ce que je dis ici, Messieurs, n'a rien de contraire à l'histoire. Les auteurs qui donnent à l'établissement de l'église de Bordeaux la date la moins ancienne, le rapportent pourtant au milieu du troisième siècle, temps antérieur à Ausone d'environ soixante ans. Or, ce que nous savons du caractère national des Aquitains à cette époque, nous laisse assez entrevoir avec

quel enthousiasme ce peuple spirituel, léger, vif, ardent, ami du changement, dut accueillir le nouveau culte. D'un autre côté, l'état d'agitation et de guerre où l'Aquitaine, déjà menacée par les barbares, se trouva depuis Galien jusqu'au règne de Constance et de Galére, dut rendre nécessaires tous les moyens de défense, et faire sentir aux maîtres du pays le besoin d'en fortifier les cités, ou de réparer leurs murs si elles en avaient déjà. Ainsi s'expliqueraient naturellement et la chûte des monumens du paganisme à l'époque indiquée, et l'emploi contemporain que l'on put faire de leurs débris.

Mais, sans nous laisser imposer par l'autorité de l'abbé Lebœuf, soumettons son opinion à un examen critique. Admettons pourtant avec lui que les fondations dont il s'agit, sont de fabrique romaine : je vous l'ai démontré pour un point (1), et le savant abbé l'a vérifié pour d'autres où elles portaient encore le mur antique (2). Il ne s'agit donc plus que d'examiner si la date approximative qu'il assigne à ces constructions n'est démentie par aucun des monumens retrouvés jusqu'à ce jour.

---

(1) *Voy.* ma dissertation sur les antiquités découvertes en 1826, près du vieux Lycée.

(2) *Voy.* les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XXIX.

Ces monumens sont nombreux, recueillis à des époques différentes et sur des points divers; mais ne craignez pas, Messieurs, qu'abusant de l'indulgence avec laquelle vous daignez m'écouter, je vous engage à me suivre pas à pas dans les recherches que j'ai dû faire. Pour vous en épargner les fastidieux détails, je joins à mon travail le plan de l'antique Bordeaux (1); j'y indique soigneusement les fouilles pratiquées et leur date, les reconnaissances faites sous les maisons et l'époque à laquelle on les fit; je vous donne la copie des inscriptions, et un aperçu des autres antiquités découvertes avec elles.

Il résulte des rapprochemens dont je vous présente ainsi l'ensemble, que, des quatre grandes lignes murales qui enveloppaient jadis Bordeaux, trois ont été sondées sur un grand nombre de points, et que partout leurs fondemens se sont trouvés composés ou de fragmens antiques, ou de pierres d'un très-grand échantillon, mêlées à de pareils fragmens. En quelques endroits pour-

(1) Ce plan mérite toute confiance: indiqué par Ausone, relevé par Vinet, et soumis depuis à une foule de vérifications, il ne laissait plus de doutes que sur la ligne orientale; mais Beaurin, se fondant sur des actes publics et authentiques, a prouvé jusqu'à l'évidence que cette ligne se rendait directement du palais de Lombrière à la chapelle de la Bourse, coupant dans son trajet la rue de la Tour Gassie, l'église Saint-Remy et la rue des Faussets.

tant, comme à deux pas du vieux Lycée, des terres jectisses remplacent en totalité le mur antique. Ces vides annoncent ou l'emplacement de quelque porte, ou peut-être des exploitations d'une date inconnue, entreprises pour enlever les matériaux et les utiliser ailleurs.

La quatrième ligne, celle du levant, a dû être fouillée aussi, plus anciennement même que les autres; mais je n'ai pu retrouver aucune trace de ces fouilles. Plus voisine du port, placée dans un quartier plus populeux, interrompue d'ailleurs par le canal qui, sous la porte *Navigère*, formait l'entrée du port antique, il n'est pas étonnant que cette ligne nous ait transmis moins de souvenirs.

De tous les monumens trouvés sur les différens points de l'enceinte, depuis 1564 jusqu'à présent, nous en possédons encore près de deux cents. Les inscriptions sont au nombre de cent; le reste se compose de cippes sans inscription, de statues plus ou moins mutilées, de bas-reliefs, de chapitaux, de frises, de corniches et autres débris de grands monumens. Sur les cent inscriptions, cinquante-huit portent des noms gaulois, indice presque certain de leur haute antiquité; du reste, sous le rapport de la lettre, du style et de la dédicace, quand le monument en était susceptible, je ne pourrais que vous répéter

ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire des inscriptions découvertes près du vieux Lycée.

Il en est de même des sculptures : plusieurs sont traitées avec plus de soin, plus de goût que n'en présentent ordinairement les monumens postérieurs au 3.me siècle ; et si, dans le nombre, il se trouve quelques bas-reliefs, quelques chapiteaux d'un faire peu correct, d'un style qu'un artiste difficile traiterait de barbare, ne sait-on pas qu'il n'est point d'époque où l'ignorance et le mauvais goût ne laissent de leurs traces? Puis, dans une province si reculée, les arts pouvaient-ils être portés au même point de perfection que dans la capitale ?

Je ne vois donc jusqu'ici, Messieurs, dans ce que les antiques murailles de Bordeaux nous ont conservé des monumens de votre patrie, rien qui doive vous forcer à rejeter la date conjecturale de l'abbé Lebœuf. Ce qui me reste à vous dire, va lui donner peut-être un plus haut degré de probabilité.

Parmi les inscriptions provenant des ruines de l'antique enceinte, nous n'en connaissions qu'une qui fût datée; c'est celle que l'on trouva en 1618 rue du Loup, et qui annonce un monument élevé à la mémoire d'Hadrien après son apothéose; encore cette date est-elle peu précise. Maintenant nous possédons deux inscriptions d'une date certaine; et toutes deux, provenues des fouilles pra-

tiquées l'année dernière petite rue de l'Intendance, sont antérieures à l'an 300. Quand on sait combien les inscriptions datées sont rares; quand, d'un autre côté, on considère combien l'enceinte romaine de Bordeaux a fourni de monumens que leur style annonce avoir appartenu à cette époque reculée, voudrait-on attribuer leur rencontre au seul hasard, et pourrait-on raisonnablement soutenir que le peu de points qui restent encore à fouiller fourniraient des données toutes différentes?

Entrons maintenant dans quelques détails sur les résultats des fouilles faites en 1828. Des deux inscriptions datées que nous leur devons, l'une remonte au règne d'Héliogabale, l'autre au règne d'un des trois Gordiens. La première est gravée sur un piédestal en marbre gris des Pyrénées, ayant de hauteur totale 1 ^{m} 50 ^{c}; de largeur au dé, 0 ^{m} 60 ^{c}; d'épaisseur 0 ^{m} 42 ^{c}. Sa base est haute de 0 ^{m} 40 ^{c}, large de 0 ^{m} 75 ^{c}, épaisse de 0 ^{m} 57 ^{c}. La partie de dé saillante au-dessus de la corniche a 0 ^{m} 10 ^{c} de hauteur; elle porte sur sa table les traces profondes de sept scellemens, trois le long de chaque grande face, et un plus fort à peu près au milieu. Les attaches de bronze et le plomb qui les fixaient existent encore en grande partie. Si jamais on retrouve la statue ou le monument quel qu'il soit qui reposait sur le piédestal, ces traces aideront à le reconnaître.

L'inscription est encadrée, je la lis ainsi :

TUTELÆ. AUGUSTÆ. CAIUS. OCTAVIUS. VITALIS. EX. VOTO. POSUIT. ET. LOCO. DATO. EX. DECRETO. DECURIONUM. DEDICAVIT. DECIMA. DIE. KALENDARUM. JULIARUM. JULIANO. ITERUM. ET. CRISPINO. CONSULIBUS.

La face opposée à l'inscription porte une couronne de chêne en demi-relief.

Ce monument votif est précieux sous plusieurs rapports. Il nous offre un second exemple du culte que les Bituriges Vivisques rendaient encore au commencement du 3.me siècle à une déité inconnue, mais tutélaire de leur ville (1) ; il constate aussi un autre fait historique, que quelques savans révoquaient en doute, bien qu'il fût déjà établi par les fastes capitolins ; je veux parler du second consulat de Julianus. Maintenant pour le contester, il faudrait rapporter à Crispinus l'*iterùm* de l'inscription ; mais le peut-on sans blesser la construction usitée, et sans ou-

(1) C'est la seconde inscription de cette espèce trouvée à Bordeaux : la première est maintenant au château de Lauzun ; Delurbe et Venuti l'ont copiée. Le temple, si ce fut un temple, qui portait le nom de *Piliers de Tutelle*, s'élevait à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le grand théâtre, endroit très-voisin du lieu où le piédestal a été découvert. On a beaucoup écrit sur cette déité tutélaire ; mais je crois qu'on s'est trompé : je prépare à ce sujet un travail qui pourra peut-être nous conduire plus près de la vérité.

blier cette clarté du style lapidaire, que les Romains observaient avec tant de soin dans tous leurs monumens publics? Ajoutons que, pour trouver à Crispinus un premier consulat, on serait obligé de remonter trente ans plus haut, à travers des temps malheureux, où, sous Commode et Caracalla, Rome ne voyait plus blanchir ses consulaires. Enfin, une particularité qui recommande singulièrement encore l'inscription votive de Vitalis, c'est la précision de sa date : le dix des kalendes de juillet répond au vingt-deux juin 224.

Considérant maintenant cet intéressant monument sous un autre point de vue, je dois vous dire qu'établi à grands frais, traité avec un soin extrême, et pouvant être regardé, pour la province, comme un des meilleurs modèles de l'époque, cependant il nous montre déjà une marche très-sensible vers la décadence. Ses formes sont grêles; les ornemens et les moulures manquent de justesse, de légèreté; enfin, la lettre est déjà plus lourde et plus carrée. J'ignore à quelle époque commença l'emploi des accents dans les inscriptions; mais celle-ci nous en fournit un exemple. Serait-ce que l'oreille délicate de Vitalis aurait redouté la prononciation locale? Déjà, comme de nos jours, le peuple de Bordeaux prononçait-il brefs les *i* et les *o* que l'on doit prononcer longs?

Si nous comparons ce piédestal aux autres monumens retirés de l'antique enceinte, nous voyons qu'il le cède à plusieurs d'entre eux pour la beauté de la lettre, pour le faire et pour la justesse des proportions ; mais sa parfaite conservation fait oublier ses défauts. Vous diriez qu'il est sorti récemment des mains de l'ouvrier ; non-seulement il est impossible de reconnaître en lui un marbre abandonné pendant plus de six siècles à tous les outrages ; mais on ne peut guère se défendre de croire qu'enlevé des *Piliers de Tutelle*, il passa presque aussitôt dans les fondations voisines qui le reçurent.

L'inscription qui date du règne de l'un des trois Gordien n'est pas entière. Des deux larges pierres sur lesquelles elle était gravée, il ne nous en reste qu'une ; et, à la disposition des caractères de la première ligne, on peut juger que nous possédons tout au plus la moitié du texte. On y lit sans aucun doute :

IMP. ....
M. ANTONIO. GORDI....................
ROMANO. AFRICAN....................
PONTIFICI. MAXIMO....................

Tout nous porte à croire qu'il s'agit ici de Gordien Pie, non que nous imaginions que le mot *Romanus* ait été employé dans l'inscription comme

surnom, pour distinguer Gordien Pie des deux autres Gordiens dits *Africains* : cette interprétation serait fort commode, mais nul monument ne l'autorise. Nous proposons une autre interprétation; et, suppléant ce qui manque, nous hasardons la restauration suivante :

IMP. AVG.
M. ANTONIO. GORDIANO. GRATISSIMO. POP.
ROMANO. AFRICANI. NEPOTI. PIO. FELICI.
PONTIFICI. MAXIMO. TRIB. POT................

Elle n'a du moins rien que de conforme à l'histoire ; mais laissant de côté ce que le monument présente de conjectural, remarquons que Gordien Pie régna de l'an 240 à l'an 246, et qu'ayant eu pour successeurs immédiats ses ennemis personnels, l'inscription doit être de son temps. La pierre de Taillebourg sur laquelle nous la lisons, paraît avoir été placée à la partie antérieure d'une base. Si l'inscription n'est pas entière, ce n'est point par suite d'une fracture, mais du déplacement des parties d'un même tout. La lettre est très-bien conservée, quoique sur une pierre assez tendre; mais elle est trop longue, et d'un très-mauvais goût : sous ce rapport, elle est au-dessous de la plupart des inscriptions sorties des murs de l'enceinte.

Les fouilles auxquelles nous devons ces deux monumens nous ont fourni en outre quelques

fragmens d'architecture et de sculpture, deux cippes intéressans par leurs détails et dix inscriptions tumulaires remarquables, les unes par la beauté de la lettre, les autres par les noms gaulois qu'elles renferment. Celles-ci sont au nombre de cinq (1).

Des deux jolis cippes que nous venons d'indiquer, l'un est érigé à la jeune *Aria Priscilla*, morte à quinze ans, l'autre à la gauloise *Aveta*, décédée à quarante. Priscilla est représentée coiffée comme Faustine jeune l'est sur ses médailles; elle est vêtue de la stola, et par-dessous d'une tunique à longs plis tombant jusqu'à la pointe des pieds. Ses bras sont nuds; elle tient de la main gauche un miroir rond à long pied, et de la droite un peigne, comme si l'amour de la parure l'eût suivie jusqu'au tombeau. Ces images frivoles rappellent les goûts que l'histoire a signalés chez les femmes des Bituriges Vivisques. Malheureusement le visage a été un peu dégradé; le reste est très-bien conservé. Le petit cippe d'*Aveta* l'est encore mieux; le buste qui en occupe la niche, traité avec beaucoup de soin, rappelle le faire et le ciseau du sculpteur *Amabilis* (2).

---

(1) *Voyez* ci-après le tableau des inscriptions.

(2) *Voyez* ma dissertation sur les Antiquités découvertes près du vieux Lycée, page 25.

Parmi les autres sculptures, nous rémarquerons un serpent roulé sur lui-même, mais de manière à former une espèce de cippe haut de 0m 80c; il s'élève d'une petite base carrée de 0m 40c de côté, épaisse de 0m 10c. Le corps muni d'écailles compte six enroulemens; développé, il aurait vingt-deux pieds de long. La tête manque; elle était de rapport, et, à la direction du trou profond et carré qui en recevait l'attache, on peut croire qu'elle était un peu redressée. Une trace légèrement saillante sur l'orbe supérieur, et le peu d'épaisseur de la base donnent à penser que ce curieux fragment, d'ailleurs en bon état, faisait partie de quelque grand monument.

Il s'est rencontré sur le même point de l'enceinte diverses statues composées de blocs, dont deux seulement ont pu être rapprochés. Ces restes, et sur-tout la partie inférieure d'une petite figure revêtue de la toge, font regretter la perte des autres blocs. Il ne s'est trouvé qu'une statue d'un seul morceau; la tête et les mains manquent (1). Toutes sont en pierres du département de la Charente, aucune n'a pu appartenir au piédestal en marbre dont nous avons parlé;

(1) Toutes les statues découvertes jusqu'à ce jour dans l'antique muraille, sont plus ou moins mutilées, soit par l'effet naturel de leur chûte, soit par suite d'une animosité qui s'est moins exercée contre les inscriptions et les cippes.

mais il est probable qu'elles venaient aussi de l'édifice des *Piliers de Tutelle.*

Tels sont, Messieurs, les résultats de la fouille pratiquée l'année dernière, petite rue de l'Intendance. En vous priant de recueillir ces souvenirs, permettez-moi de recommander à votre bienveillance M. Desbarad, entrepreneur. Le soin qu'il a eu de me prévenir de la découverte, de retirer avec ménagement tout ce qui méritait d'être conservé, d'interrompre même la suite de ses travaux pour conserver à la ville la belle inscription votive de Vitalis, sa complaisance et son désintéressement lui donnent des droits aux médailles d'encouragement que vous décernez tous les ans aux hommes utiles. Cet exemple avertira MM. les Architectes, entrepreneurs et autres, que vous vous plairez toujours à honorer ceux qui veilleront à la conservation des monumens de votre patrie.

INSCRIPTIONS.

ANNÉE 1564.

Les six inscriptions suivantes furent trouvées en 1564, dans les fondations de la façade occidentale. Les pierres n'existent plus, mais Darnald nous en a conservé le texte, avec quelques erreurs qu'il n'est plus possible de rectifier.

N.° 1. Le nom de *Vervicia* est gaulois : l'emploi des trois verbes *procurare*, *donare*, *ponere* est aussi à remarquer.

N.° 2. L'inscription paraît n'être pas complète.

N.° 3. Le nom *Cinto* est gaulois.

N.° 4. Même remarque sur le nom de *Belest*.

N.° 5. Cette inscription nous indique la sépulture d'une femme appartenant à la famille gauloise *Divixt*. Cette famille était nombreuse à Bordeaux.

N.° 6. Cette inscription a été probablement mal lue, mais nous la citons comme les précédentes à cause de la dédicace D. M.

ANNÉE 1618.

N.° 7. Nous ne citons que cette seule inscription trouvée en 1618, bien qu'on en eût découvert un plus grand nombre ; mais c'est la seule dont Darnald ait indiqué la place exacte dans l'enceinte murale. Elle était gravée sous un buste d'Hadrien. Ce monument faisait partie du Musée de Florimond Rémond, conseiller au parlement de Bordeaux. Le même Musée, au témoignage de Darnald et de Zinzerlingius (1), renfermait pareillement un grand nombre de cippes et de statues sorties aussi de l'antique muraille : nous n'en

(1) *Voyez* son *Itinerarium Galliæ*, publié sous le nom de *Jodocus Sincerus*.

parlons point ici, ne sachant pas dans quelle partie de l'enceinte elles furent trouvées. Le N.° 7 fut découvert rue du Loup, sous la façade méridionale du mur romain.

ANNÉE 1756.

Les trente-huit inscriptions suivantes proviennent de la façade septentrionale, dont les fondemens furent fouillés en 1756, quand on éleva l'hôtel de l'Intendance. On découvrit avec elles plusieurs cippes sans nom, mais que des fleurs, des fruits, des coffrets et autres objets placés dans les mains des personnages représentés, annonçaient être gaulois.

N.° 8. Nous lisons ainsi cette inscription gravée sur un joli petit autel funéraire :

CENSORINUS. TASCILLI. LIBERTUS. QUI. DEFUNCTUS. EST. ANNIS. QUINQUAGINTA. VIGESIMÆ. QUARTÆ. LEGIONIS. CENTURIO. FILIUS. ET FRATRES EJUS EI PARENTI OPTIMO POSUERUNT.

N.° 9. Autel haut de 1 m, large de 0 m 350 c, épais de 0 m 345 c : la lettre de l'inscription est assez belle ; les noms d'*Abducier* et de *Tocet* sont gaulois. On croit, d'après Grutter et Shmits que le culte de *Sirona* fut quelquefois associé à celui d'Apollon.

N.os 10 et 11. Tous ces noms sont gaulois.

N.° 12. Nous lisons ainsi la dernière ligne : *Maritus cùm gemitu posuit.*

N.os 13 et 14. Ils n'offrent que des noms gaulois. Sur le dernier de ces deux cippes *Inderca*, fille d'*Indercil* est représentée tenant un fruit.

N.° 15. Ce qui manque à l'inscription est facile à suppléer.

N.os 16, 17 et 18. Cippes avec des noms gaulois. Sur le dernier, le gaulois *Centugnat* tient un coffret, et sa fille *Senodonna*, placée entre lui et *Matua* sa mère, tient une grappe de raisin. L'inscription, sur la pierre, est en une ligne et tourne avec le cintre de la niche sous laquelle sont les personnages.

N.os 19 et 20. De ces deux cippes le premier, érigé aux mânes d'un Tiber ou Tiberus, mort à 17 mois, représente l'enfant carressant un oiseau.

L'autre, dédié aux mânes de Verecunda, nous montre sous l'inscription le buste d'un vieillard tenant un lacrymatoire. Cette tête d'homme sous l'épitaphe d'une femme, et le verbe mis à la première personne, nous semblent indiquer que c'est le père lui-même qui érigea ce monument à *Verecunda*, sa troisième fille.

N.° 21. Nous lisons ainsi la première ligne de l'inscription: JULIO. SECUNDINO. DEFUNCTO. ANNIS....; les abréviations de la dernière ligne doivent s'interpréter : *suâ. pecuniâ. ponendum. curavit.*

N.° 22. Nous croyons ce monument érigé à la mémoire de Lucius Sammonicus par deux parens, l'un époux de *Julia Castrensis*, et l'autre de *Julia*

Victoria. Il serait possible aussi que Sammonicus eût survécu à deux épouses, et leur eût élevé un monument commun. Le dé du cippe, présente sur sa face antérieure deux arcades. Le nom de Sammonicus et d'autres inscriptions trouvées à Bordeaux, sur lesquelles on voit le même nom, nous avertissent qu'il exista jadis ici une famille *Sammonica.* On sait d'ailleurs que le second des Gordiens eut pour précepteur un *Serenus Sammonicus*, intime ami de son père. Ces souvenirs permettent-ils de conjecturer que l'inscription citée plus haut, et gravée en l'honneur de Gordien Pie, fut l'ouvrage d'une famille à laquelle celle des Gordiens était chère ? Plus d'une fois l'Aquitaine a donné des précepteurs aux maîtres du monde.

N.° 23. Deux des héritiers testamentaires du *Rufinus* de cette inscription paraissent avoir porté des noms gaulois latinisés : *Lauric* et *Tauric.*

N.° 24. Cette inscription très-dégradée appartint à la famille *Cintugena.* Elle est gravée sous la figure d'un jeune homme tenant un chien.

N.° 25. Nous traduisons ainsi cette épitaphe : *à Hélénus mort à 21 ans, l'épouse de Nonus et Senecianus pére ont pris soin de faire élever ce monument.*

N.° 26. La jeune gauloise *Aveta*, fille d'une *Cintugene*, est représentée sur ce cippe vêtue d'une tunique et par-dessus du sagum. D'une

main elle porte un cœur. Près d'elle un enfant, sans doute le sien, tient d'une main la tunique de sa mère, et de l'autre un panier.

N.os 27 et 28. Ils présentent aussi des noms gaulois *Camukua* et *Cintusma.*

N.° 29. Ce seul nom sous le buste d'une jeune femme nous avertit qu'elle appartenait probablement à la famille du sculpteur *Amabilis* (1).

N.° 30. L'inscription bien conservée est du même faire pour la lettre que l'inscription de Gordien Pie. Nous lisons ainsi l'inscription : M. HISTIMENIUS. FRATER. ET. PATER. VIVUS. SIBI. ET. SUIS. HISTIMENIÆ. FILIÆ. RUFINO. ET. FAUSTO. FILIIS. HISTIMENIÆ. RUFINI. UXORIS. ; distinguant ainsi deux Histimène, l'une fille d'Histimenius, l'autre sa sœur et l'épouse de Rufin.

N.° 31. Il ne présente rien de remarquable.

N.° 32. Cette inscription et les suivantes nous ont été conservées par l'auteur *des éclaircissemens donnés sur les antiquités découvertes en jetant les fondations de l'Intendance.* Nous aurions pu lui en emprunter plusieurs autres, si la manière dont elles ont été copiées et imprimées ne les rendait pas illisibles. Croirait-on que la négligence a été portée au point de mêler ensemble des lignes qui appartiennent évidemment à des inscriptions différentes? Nous lisons ainsi celle-ci : *Augustæ Deæ*

---

(1) *Voyez* notre première dissertation.

Divirtos (peut-être *Divixtos* pour *Divixtus*) *Gemelli. filii. pater. votum solvit libenter monumento.* A l'auguste déesse (probablement la déesse Tutelle) Divirtus ou *Divixtus* père de *Gemellus*, s'est acquitté, par l'érection de ce monument, du vœu que son fils avait fait.

N.° 33. *L'Aquitanus* de l'inscription ne me paraît pas être un nom propre : je traduirais plus volontiers : *Aux Dieux mânes et à Cintugena, fille d'un aquitain, morte à* 50 *ans.*

N.os 34 et 35. Ils portent des noms gaulois.

N.° 36. C'est un monument érigé par *Juvenis* à son frère *Julianus*, mort à 35 ans.

N.° 37. Il nous présente deux noms gaulois.

N.° 38. L'inscription est remarquable comme nous rappelant le nom de *Vitalis*, et comme portant celui d'une gauloise, de *Divica*. Le monument fut érigé et au fils de *Vitalis*, mort à 28 ans 8 mois 13 jours, et à *Divica*, morte à 48 ans.

N.° 39. Ce Durnacus, nom latinisé, était gaulois.

De 1774 à 1778.

A cette époque, quand on abattit l'ancien palais archiépiscopal pour en bâtir un nouveau, devenu depuis un hôtel de préfecture, et plus tard un palais royal, on entama sur un long développement le mur occidental, dont partie existait encore avec son revêtement et ses lignes de niveau. Ces restes de la muraille romaine se trouvè-

rent reposer aussi sur des monumens romains (1). Dans ces fouilles on déterra des inscriptions, des débris d'architecture, une foule d'antiquités dont on admira le travail. Il est vrai que l'auteur à qui nous devons ces particularités, prétend qu'on y rencontra aussi des fragmens *gothiques* (2). Mais combien de fois, quand je suivais les fouilles au vieux Lycée, n'ai-je pas entendu donner cette épithète à quelques-uns des cippes qu'on y découvrait. Tout ce qui blesse certains yeux leur semble gothique. L'erreur prit des notes; mais la vérité se trouva sans crayons. On retailla toutes ces pierres,

(1) *Voyez* le Bulletin polymatique, année 1813, tom. 11, pag. 181 : *Dissertation sur les débris d'anciens édifices, trouvés lors de la démolition de l'ancien palais archiépiscopal.* L'auteur anonyme n'est pas suspect : il attribuait aux ducs de Guienne la construction du tout. Le revêtement en petites pierres carrées, les lignes de niveau en briques ne l'embarrassaient pas. C'était seulement une imitation des constructions romaines; et il citait en preuve le *mur sarrasin de Sarcignan*, bâti, disait-il, au huitième siècle, et présentant aussi le mode des constructions romaines. L'exemple n'était pas heureusement choisi, tout le monde en effet sait aujourd'hui que le mur de Sarcignan est un aqueduc romain. (*Voyez* le Recueil académique, année 1825).

(2) Le style gothique proprement dit n'avait aucun monument dans Bordeaux au commencement du dixième siècle: où les ducs de Guienne en auraient-ils pris des fragmens ?

rien ne fut copié, rien ne fut dessiné, ou du moins rien ne nous est parvenu.

ANNÉE 1792.

Cette année, sur la face méridionale, en jetant des fondations, rue des Mothes, on découvrit plusieurs morceaux d'architecture, très-bien sculptés, et un bas-relief représentant un quadrige : la pierre avait 1 ^{m} 299 ^{c} sur 0 ^{m} 975 ^{c}; elle a disparu; mais le Bulletin polymatique, tome 6, page 354 nous en a conservé le souvenir.

DE 1798 à 1800.

Quand on ouvrit une petite rue de la place St.-André à la rue des Mothes, on eut à traverser les fondations du mur méridional, et l'on y découvrit pareillement divers fragmens d'architecture. Il en fut trouvé d'autres, sur la même ligne, rue des Trois-Canards. (Voyez *le même recueil.*)

ANNÉE 1801.

N.ºs 40 et 40 *bis*. Le débris d'une inscription d'aqueduc fut trouvé sur la face septentrionale dans les fondations qui touchent à celle de l'Intendance; il était accompagné de l'inscription tumulaire de Valérie.

N.ºs 41 et 42. Ces deux inscriptions découvertes, la même année, en remuant les fondations de la ligne orientale, près de l'ancien palais

de Lombrière, ont été décrites par M. Millin, en l'an X (*Voy.* le Magasin encyclopédique de cette année.)

ANNÉE 1802.

M. Mazois, sitôt ravi aux arts, explora à cette époque les caves attenantes à l'ancienne *Porte-Basse*, et plusieurs autres points de la ligne méridionale. Je l'accompagnais. Partout les fondations du mur antique nous présentèrent des débris de monumens romains. M. Mazois, alors fort jeune, mais déjà passionné pour son art, avait pris des notes; il avait même dessiné plusieurs objets; mais de ce travail comme de tant d'autres plus importans, entrepris aussi par lui, rien ne nous est resté qu'un douloureux souvenir.

ANNÉE 1803.

Sur la ligne septentrionale, petite rue de l'Intendance, entre elle et le vieux Lycée, en jetant les fondations de la maison Faget, on retira de l'antique enceinte plusieurs fragmens d'architecture, entre autres un dé d'un mètre en tout sens, sculpté sur trois de ses faces; elles représentent l'enlèvement de Ganimède, Junon, et Léda. Ce beau débris est décrit dans le Musée d'Aquitaine. A droite et à gauche, je reconnus la suite de la ligne murale et quelques-unes des antiquités qu'elle renfermait encore. La même année,

entre la rue du Temple et celle des Carmelites, on déterra quelques fragmens antiques.

ANNÉE 1804.

N.° 43. Cette année, sur la même ligne, entre le Lycée et la rue des Carmelites, on déterra l'inscription donnée sous ce numéro.

Avec elle on trouva plusieurs bas-reliefs représentant des personnages armés, des casques, des armes, des trophées; on peut croire que ces débris firent partie d'un monument triomphal; ils sont au Musée de la ville.

ANNÉE 1812.

Les numéros suivans proviennent des fouilles qui eurent lieu à cette époque, sur la ligne septentrionale, entre le vieux Lycée et le Wauxhall, rue Neuve du Temple, maison n.° 4. Les mêmes fouilles procurèrent la découverte de quelques bustes présumés gaulois.

N.° 44. Inscription remarquable pour les noms gaulois *Daeort* et *Comart*.

N.° 45. La famille *Secundina* nous est connue par d'autres inscriptions trouvées à Bordeaux. Cette épitaphe est gravée dans une niche longitudinale, pratiquée sur le fût d'une petite colonne sépulchrale.

ANNÉE 1818.

Cette année, rue du Pont de la Mousque, der-

rière l'église St.-Remy, des fouilles pratiquées sur les fondations de l'enceinte romaine, procurèrent plusieurs chapiteaux corinthiens, des frises, une base, une corniche, partie d'un joli bas-relief, et un fragment d'inscription dont la lettre onciale est fort belle; on n'y lit d'entier que le nom de *Materna*, déjà connu par quelques inscriptions découvertes pareillement à Bordeaux.

ANNÉE 1826.

Sous la ligne septentrionale, derrière le vieux Lycée, on recueillit soixante cippes, dont cinquante inscrits. Sur ce nombre, trente portent des noms gaulois. (*Voy.* notre dissertation lue à l'Académie en 1827.)

ANNÉE 1828.

Les dix inscriptions suivantes sont sorties de cette dernière fouille.

N.° 46. Fragment en pierre de la Charente, haut de 0 m 975 c sur 0 m 650 c, la lettre haute de 0 m 162 c était de la plus grande beauté. L'inscription indiquait un monument érigé par des héritiers testamentaires; la pierre a été employée à des constructions modernes.

N.° 47. Moitié d'un petit cippe en pierre de Bourg : Il a été brisé dans l'extraction.

N.° 48. L'épithète de *provincialis*, donnée à *Firminius*, et la forme des points recommandent cette inscription.

N.° 49. C'est l'inscription du monument funéraire érigé à la jeune Priscilla. Mon honorable ami, M. Lacour, a bien voulu dessiner ce petit cippe, celui d'*Aveta*, le piédestal qui porte l'inscription votive de *Vitalis*, et un fragment très-remarquable. Nous enrichissons de ces dessins notre dissertation.

N.° 50. Inscription fracturée : l'espace trop étroit où se pratiquait la fouille a causé l'accident. La lettre du monument laisse voir encore partie de la couleur rouge dont elle fut peinte.

N.° 51. Cette inscription décorait la tête d'un cercueil en pierre de St.-Savinien, long de 2 m 075 c, large de 0 m 867 c, haut de 0 m 975 c, épais aux parois de 0 m 162 c. Le couvercle en toît à quatre cornières saillantes et la caisse elle-même étaient fracturés. J'ai fait scier la partie inscrite, en conservant six pouces de la caisse. Ce fragment a été déposé au Musée de la ville. Le vide indiqué au milieu de l'inscription fut jadis occupé par un ornement qui n'existe plus.

N.° 52. Le nom d'Onuava est gaulois.

N.° 53. Même remarque sur le nom d'Ivicrax, inscrit sur un cippe columnaire, en forme de ruche.

N.° 54. L'inscription est entourée d'un cadre de feuillages enroulés : elle porte aussi un nom gaulois, celui d'Aulerc.

N.° 55. Inscription du cippe d'Aveta.

N.° 56. Voyez le monument dessiné par M. Lacour.

N.os 57, 58 et 59. Les monumens qui portent ces numéros existent et passent pour avoir été trouvés aussi dans les murs de l'enceinte romaine; mais on ignore sur quel point et à quelle date.

Dans le premier (N.o 57), nous remarquerons l'agencement singulier de la dédicace sur le fronton, et l'emploi d'un grand I pour deux I au prénom Cassius.

L'inscription du N.o 58 présente deux noms gaulois. Au-dessous de cette inscription le sculpteur a indiqué, je crois, la profession du mort par un lourd billot surmonté d'un large couperet posé sur le tranchant: Peut-être cette image grossière est-elle celle d'une patère sur un autel.

Ces deux derniers monumens sont au Muséum de la ville; mais celui dont il me reste à parler, le N.o 59, existe, commune du Bouscaut, dans un bien que l'on dit avoir appartenu à Ausone. C'est une erreur de vieille date, et d'origine assez plaisante. Il y a 300 ans, qu'un conseiller au parlement de Bordeaux, amateur d'antiquités et grand admirateur d'Ausone, affligé de n'avoir pu découvrir aucun vestige d'une maison de plaisance que son poëte favori devait avoir possédée près de Bordeaux, imagina de lui en donner une. Il acheta un bien au Bouscaut, y fit transporter quelques fragmens extraits de l'enceinte romaine, éleva dans le jardin un cadran solaire, et sur la base de ce petit monument il inscrivit le nom

d'Ausone, avec la date de je ne sais quelle olympiade ; autre bisarerie, mais elle fit fortune. Le bien perdit son ancien nom, et, à l'exemple de M. de Lachassaigne, toute la commune ne l'appela plus que le *bien d'Ausone*. Aujourd'hui même on ne le désigne pas autrement. Le cadran est ruiné ; mais un beau fragment de colonne antique, et le cippe dont nous donnons la copie, attestent encore la singulière métamorphose que crut opérer M. de Lachassaigne.

L'abbé Venuti a copié l'inscription du n.° 59; mais d'une manière peu exacte, tant il est difficile, même aux hommes les plus habiles, d'éviter toute erreur. Dans cette inscription les noms de Sanuacus et d'Aterta sont gaulois. Nous remarquerons en outre, avec l'abbé Venuti, que le bisarre assemblage de quelques-unes des lettres inscrites se rencontre fréquemment dans les monumens érigés au temps des Gordiens.

Nota. Parmi les inscriptions que nous devons aux fouilles faites en 1828, les n.°s 49, 50 et 54 sont devenus la propriété de M. Couderc; les autres ont été déposés au Muséum de la ville.

Les amis des arts regretteront toujours que des raisons d'économie laissent disséminer ainsi les Antiquités d'une grande ville, dont l'histoire est encore à écrire : heureux pourtant lorsque, comme dans la circonstance, ces débris, plus précieux que la foule ne l'imagine, tombent entre les mains d'hommes qui en sentent le prix.

EXPLICATION DU PLAN.

Les fouilles qui ont procuré les inscriptions sont indiquées par un *trait noir* sur la ligne murale.

Les simples reconnaissances sont désignées par un trait moins prononcé.

Les millésimes correspondans donnent la date des unes et des autres.

NOTICE

SUR

LES MONUMENS

DE L'ÉPOQUE GAULOISE,

ET EN PARTICULIER

SUR LES TUMULUS

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE;

PAR M. F. JOUANNET.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1829.

MESSIEURS,

Nous ne connaissons dans le département de la Gironde que deux grands monumens gaulois, composés de rochers dressés ou superposés avec un certain ordre, et tous deux sont situés sur la

rive gauche de la Dordogne, dans l'arrondissement de Libourne. A la vérité, quelques noms de lieu, tels que *Peyre-Levade*, *Peyre-Longue*, *La-Peyre*, *Roque-Brune*, tirent peut-être leur origine de monumens semblables ; mais ne peuvent-ils pas aussi avoir une autre étymologie (1). Au reste, il n'est pas étonnant que le département renferme si peu de ces pierres monumentales. Dans les pays mêmes qui en possèdent le plus, on ne doit leur conservation qu'à leur isolement; c'est sur-tout au milieu des solitudes qu'on les rencontre : or, nos landes, seuls déserts du département, n'offrant que des sables, ne pouvaient fournir les matériaux nécessaires; et si, à force de bras, les hommes de l'époque y transportèrent quelques rochers, tels que les exigeaient leurs barbares constructions, dans les âges suivans la rareté de la pierre et le besoin les auront fait disparaître.

Quoi qu'il en soit, des deux grands monumens gaulois que nous possédons encore, l'un est un *Dolmen*, et l'autre un *Peulvan*. Le premier se voit au nord de Pujols, sur le haut plateau qui domine le vallon de l'Escouache et la vallée de la

(1) Ainsi le nom de *Peyre-Longue*, que je trouve dans la commune de Talence, a très-bien pu désigner un de ces longs affleuremens d'aqueducs que l'endroit nous présente encore.

Dordogne; il se compose de trois blocs, un toit et deux supports : le toit a été déplacé, mais les deux supports, orientés nord et sud, et longs d'à peu près 5 mètres, existent encore en place, séparés par un intervalle d'environ 1 m.tre Ce monument est connu des habitans sous le nom de *Peyre-Levade*. L'autre pierre monumentale appartient à la commune de St.-Sulpice, près Libourne : on l'appelle *Pierre-Fite*. C'est un bloc solitaire, qui s'élève d'environ 6 mètres au-dessus du sol, et dont la largeur est orientée est et ouest, nous ignorons à quelle profondeur il s'enfonce dans la terre.

On a contesté à ce dernier monument sa haute antiquité ; l'auteur des *Variétés Libournaises* a prétendu qu'il fut érigé en 1451, par les habitans du lieu, en souvenir de la récente défaite des Anglais près de Castillon. Suivant lui, le nom même de *Pierre-Fite* ne serait que la corruption de cette autre dénomination, *Pierre de la Fuite;* il cite même, sur le bord de la Dordogne, le point où la pierre fut prise. Cette opinion ne repose sur rien. L'érection d'un pareil trophée, n'était en effet ni dans les goûts, ni dans les mœurs de l'époque assignée; d'ailleurs, ce nom de *Pierre-Fite* est commun à beaucoup d'autres monumens dont l'origine gauloise n'est pas contestée; puis, le bloc n'appartient point aux calcaires blancs et tendres de la rive, mais au banc supérieur, gris et très-dur, qui couronne à quelques pas de là le

tertre de St.-Émilion ; enfin, et cette considération l'emporte sur toutes les autres, *Pierre-Fite*, connue dès le treizième siècle, se trouve désignée dans plusieurs actes publics sous le nom de *Petra-Fixa* (1).

Quelle fut la destination du *Dolmen* de Pujols et du *Peulvan* de Saint-Sulpice? Je l'ignore. Ces sortes de monumens ont été l'objet d'une foule d'opinions contradictoires, plus ou moins ingénieuses, mais toutes conjecturales : ce ne sont encore que des énigmes sans mot, des problêmes sans données.

Il est plus aisé de reconnaître la destination des pointes de flèche en silex, et des haches (2) de même matière, que nous rencontrons quelquefois dans nos campagnes. En voyant leur parfaite ressemblance avec les armes des Sauvages du Nouveau-Monde, on est conduit à croire qu'elles servirent aussi d'armes aux Gaulois; mais il est à remarquer que ces silex sont d'une espèce étrangère au département : il en est de même de la lave lithoïde dont sont faites deux haches trouvées ensemble à Labrède, et du jade qui servit à fabriquer

---

(1) Les Rôles Gascons, années 1289 et 1340, en parlent comme du point où, dans la vallée, se terminait la juridiction de St.-Émilion.

(2) Je me sers de l'expression reçue pour désigner ces coins en pierre, sans rien préjuger sur leurs divers usages.

d'autres haches découvertes dans le bas-Médoc. D'un autre côté, les pointes de flèche que nous avons recueillies sous les bruyères de la rive gauche de la Leyre diffèrent, pour la forme (1), de celles que l'on trouve, soit dans le reste du département, soit en Périgord. Il est donc permis de conjecturer, qu'alors les habitans du pays que nous habitons s'approvisionnaient d'armes chez les peuplades voisines.

Une particularité vient à l'appui de cette conjecture. Aucune des découvertes faites dans le département ne nous a fourni d'armes seulement ébauchées ou dégrossies, comme on en rencontre si fréquemment aux environs de Périgueux, de Bergerac et de Sarlat (1); toutes sont terminées avec soin; les haches dont la longueur varie de 0 m 054 c à 0 m 162 c ne laissent rien à désirer pour l'élégance des formes et la perfection du poli. Quelquefois on les rencontre fracturées, jamais retaillées et racommodées. Enfin, malgré mes recherches, je n'ai rien découvert, dans le département, qui pût indiquer une fabrication locale.

---

(1) La queue de ces flèches est taillée en queue d'aronde, et les ailes ou barbes sont coupées carrément, particularités que ne présentent pas les autres.

(2) Voyez le *Musée d'Aquitaine*, tom. 2. J'ai eu l'occasion d'y insérer une notice détaillée sur les manufactures d'armes et d'instrumens en pierre, dont le Périgord conserve encore des vestiges.

Il paraît que les antiques relations commerciales dont je viens de parler, nées seulement des premiers besoins, durent s'entretenir par voie d'échanges. L'argent monnoyé était en effet si rare alors dans nos contrées, que c'est un phénomène d'y rencontrer aujourd'hui des monnaies gauloises; à peine en citerait-on cinq ou six, encore sont-elles de cette époque où les peuples de l'Aquitaine avaient déjà emprunté des Romains leur langue, leurs lettres et leurs usages. Ces médailles, les coins de bronze déterrés à Saint-Julien, près de Pauillac, un autel dédié à une divinité étrangère aux Romains, et une foule de tombeaux chargés de noms gaulois, trouvés comme l'autel dans l'antique enceinte de Bordeaux, appartenant à l'époque *Gallo-Romaine* (1), je n'en parlerai point dans cette notice; ce serait confondre des temps et des choses bien distinctes.

Je passe aux nombreux *tumulus* que nous voyons encore dans le département.

Ces monumens y portent différens noms. On leur donne, dans les landes, ceux de *Pujeau*, *Pujol*

---

(1) *Voyez* pour les tombeaux en question le recueil annuel de l'Académie de Bordeaux, années 1827 et 1829. Quant à l'autel, en voici l'inscription.

SIRONAE.

ABDVCIER.

TOCETI. FIL.

V. S. L. M.

et *Pujolet;* les deux derniers ne sont que des diminutifs du premier, et celui-ci est un dérivé du mot latin *podium (pui, hauteur)* (1) : sur des solitudes aussi uniformes, la plus faible éminence devient remarquable. Dans le reste du département, les *tumulus* sont désignés sous les noms de *butte*, de *motasse* et de *motte.* Ce dernier a été donné plus particulièrement aux *tumulus* voisins d'anciens châteaux, ou de vieux manoirs. Le nom du monument est quelquefois devenu celui du bourg, du village, du hameau le plus voisin : ainsi plusieurs lieux du département sont désignés de temps immémorial sous les noms de *Pujol* et de *Lamotte.*

En général, les *tumulus* de nos landes sont établis au voisinage de lieux anciennement habités, près des ruisseaux, ou sur le bord des voies antiques. Il en est aussi beaucoup d'oubliés au milieu de solitudes aujourd'hui désertes : on en voit jusque dans les marais; mais ces marais peuvent-être d'une formation postérieure à l'érection du monument : ainsi, près des étangs d'Hourtins et de Carcans, à Lupian, ce *tumulus* entouré de précipices, dont le sommet porte un moulin que les Landais attribuent à Talbot, ne fut pas toujours d'un accès si dangereux. De même, à Ste.-

(1) Le verbe gascon *pujar*, monter, me paraît avoir la même étymologie.

Hélène, cet autre *tumulus* que couronnent les ruines d'une petite chapelle, construite en pierres étrangères au pays, dût être autrefois plus abordable. Aussi la tradition locale attribue-t-elle la fondation de la chapelle à une femme pieuse qui dans un pressant danger, vint avec son enfant se réfugier sur le *tumulus :* elle se dérobait à la subite irruption du lac d'Hourtins, qui perdant tout à coup sa communication avec la mer, se portà impétueusement dans les terres.

Les *pujolets* sont rarement isolés; on les voit plus souvent assez rapprochés, au nombre de deux, de trois, de quatre, et quelquefois plus: nous citerons comme exemples les communes de Labrède, de St.-Morillon, de Vertheuil et de Biganos. Pareils groupes sont rares dans les autres parties du département; les *tumulus* y sont ordinairement solitaires, surtout ceux qui, placés sur des éminences, avoisinent l'antique tour de quelque châtelain du vieux temps. Les autres ont été assez souvent érigés dans les prairies près des eaux, comme à Naujean, à Postiac, à Esseintes; quelquefois ils sont situés au bord même de nos grandes rivières, tels la butte de *Charlemagne*, à Cabara; *le Saut de Teurlay*, à Chamadelle, etc. Dans les prairies, un espace assez circonscrit renferme par fois jusqu'à deux *tumulus*. La plaine de Moullietz et Villemartin, rive gauche de la Dordogne, en comptait même jusqu'à trois; mais l'un d'eux a été applani.

Quelques-uns de ces tertres sont entourés de véritables fossés; le plus grand nombre n'offre, autour de leur cône, que la dépression plus ou moins sensible, formée sur le terrain par l'enlèvement des terres employées à l'érection du monument. Les landes nous fournissent quelques exemples de *pujolets* qui ne présentent autour d'eux aucune trace de fouilles : ceux-ci paraissent avoir été formés du pelage du sol sur une grande étendue.

L'opinion la plus accréditée parmi les habitans attribue aux Gaulois ces différens *tumulus*; mais en les étudiant avec quelque attention, bientôt on demeure convaincu que, dans la lande, plusieurs sont seulement l'ouvrage de la nature, et que partout il en est qui ne doivent être considérés que comme les vestiges d'anciens travaux militaires.

Parmi les *pujolets* naturels de nos landes, les uns sont de véritables dunes méditerranées, ou mobiles encore, ou fixées par le temps; les autres sont l'ouvrage des eaux torrentielles. Vous reconnaissez les premiers à la finesse, à la mobilité, à la couleur de leurs sables, sans mélange de terre ni de gravier, et à l'absence de dépression circulaire autour de leur base. Une ligne de *pujolets* qui s'étend parallèlement au cours de la Leyre, entre Belin et Salles, est dans ce cas. D'autres se montrent dans les landes de Saint-Médard en Jalle, aux environs de la fontaine de

Cap-dau-Bosc; mais ceux-ci étant encore mobiles et souvent déplacés par les vents, ne laissent aucun doute sur leur origine, tandis que les autres, déjà fixés par quelques gramens, pourraient induire en erreur un observateur peu attentif. Quant aux *pujolets* dont nous croyons devoir attribuer la formation aux eaux torrentielles, ils se distinguent par leurs graviers, par leur direction sinueuse, par leur forme allongée, par la confusion avec laquelle ils sont assez ordinairement jetés les uns sur les autres. Tels sont les *pujeaux bourreaux* (1) au confluent de la Jalle et du ruisseau de Martignas, dans la commune de Saint-Médard. Ici la cause se montre à côté de l'effet; mais loin des ruisseaux actuels nos landes offrent sur plusieurs points des amoncellemens semblables, produits par des torrens qui ont cessé de couler.

Les restes de travaux militaires auxquels les Landais de la Gironde donnent aussi le nom de *Pujeaux* ou de *Pujolets*, présentent pareillement deux classes bien distinctes. Nous comprenons dans la première ces lignes ondulées de sables et de graviers amoncelés en talus, qui, comme à la porte de Salles, semblent avoir été destinées

---

(1) Cette épithète ne serait-elle pas une corruption du mot *borrows* qui en anglais, désigne un *tumulus*. Les Anglais ont long-temps occupé le pays.

à protéger une enceinte. Dans la seconde, nous rangeons des *tumulus* que l'on a convertis en moyens de défense, ou que l'on a enveloppés dans quelque système de fortification ; ceux-ci peuvent appartenir au sujet qui nous occupe.

Vous voyez, Messieurs, d'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, qu'entre toutes les buttes factices que la main de l'homme a élevées dans ce département, il en est beaucoup que l'on ne peut comprendre parmi les monumens dont nous nous occupons en ce moment ; mais le nombre des véritables *tumulus* du département n'en est pas moins encore très-considérable. J'en connais plus de cent, et je ne doute pas que de plus longues recherches n'en fissent découvrir davantage.

Je vous ai dit, Messieurs, que l'opinion la plus généralement répandue dans le pays attribuait aux Gaulois l'érection de nos *tumulus ;* j'ajouterai qu'assez généralement aussi ces monumens passent pour être des tombeaux, idée qu'auront sans doute suggérée et fortifiée des fouilles accidentelles opérées en différens temps, mais depuis long-temps oubliées. Des faits plus récens sont venus donner à cette ancienne présomption tous les caractères d'une vérité démontrée.

En 1740, on trouva près d'un *pujolet* de Saint-Morillon, un nombre considérable de Constance en or (1).

---

(1) *Voy.* Beaurein : *Variétés Bordelaises.*

En 1788, dans les marais de la commune d'Anglade, on fouilla un *tumulus*, au centre duquel on découvrit une petite construction voûtée. Soit respect religieux, soit tout autre motif, la fouille ne fut pas poussée plus avant. Dans les terres supérieures on avait rencontré une médaille de Faustine (1).

De 1816 à 1819, en pratiquant la nouvelle route de Bordeaux à La Teste, à peu près sur l'allignement de la voie antique, on eut à traverser plusieurs *tumulus*, on y déterra beaucoup d'urnules renfermant des cendres et des ossemens : avec ces vases, on découvrit aussi des instrumens de fer, munis d'une lame plus ou moins large, et quelquefois d'une douille, plusieurs fibules en bronze, une amulette en terre, une anse de vase en métal. Ces découvertes eurent lieu dans des *pujolets* qui, sur la droite de la Leyre, bordaient la voie antique. Le *Pujeau de la potence*, situé sur l'autre rive et beaucoup plus considérable, ne fut qu'effleuré; cependant on en retira un plus grand nombre encore d'instrumens, de vases et d'antiquités du genre de celles que je viens de vous indiquer. Ajoutons que le village de Lamothe où se trouvent d'autres *pujolets*, fournit aussi des urnes, divers objets antiques, et entre autres des chandeliers en

(1) Je tiens ce fait de M. le Maire de St.-Ciers-la-Lande.

terre, beaucoup de grandes briques à rebord, des cercueils en pierre, des médailles d'Antonin et de Commode. Les cercueils, les briques et les médailles se trouvèrent à quelque distance des *tumulus;* aucune des urnes ne renfermait de médailles. Enfin, dans une prairie voisine, située à 20 mètres de la voie antique et à 120 mètres de la route nouvelle, à 2 mètres sous le sol, au milieu d'une aire cimentée, carrée et de 5 mètres de côté, on découvrit une fondation antique, carrée et de 3 mètres de côté, que l'on crut être la base d'un autel : des débris de revêtement en marbre blanc, beaucoup de fragmens de tuiles, quelques médailles d'Antonin et de Faustine, firent naître cette conjecture. Ainsi la peuplade *Gallo-Romaine* de Lamothe aurait eu son *ædiculum.* J'ai visité les lieux, j'ai vu ces débris, et je me suis convaincu que la conjecture est au moins hasardée.

Les urnes provenues des fouilles ont de 0^m 06^c à 0^m 17^c de hauteur, leur grand diamètre varie de 0^m 07^c à 0^m 13^c. J'en possède plusieurs, aucune ne renfermait de médaille. Des fragmens de grossières fibules de bronze, et une espèce de boule en terre cuite, percée au centre pour être suspendue, sont les seules antiquités trouvées avec ces vases. Je remarquerai que la boule et les fragmens de fibule ressemblent parfaitement, pour la forme et la matière, à d'autres antiqui-

tés de ce genre que j'ai recueillies moi-même parmi les ruines de l'établissement gaulois d'*Ecorne-Bœuf* près Périgueux.

Les vases des *pujeaux* et *pujolets* de Lamothe sont en général d'une terre commune, souvent mal cuite, quelquefois façonnée au doigt, sans le secours du tour; mais quelques-uns, de forme élégante, d'une argile bien manipulée, façonnée au tour, décorée même de quelques moulures, annoncent un faire beaucoup plus soigné. Tous ces vases cinéraires étaient déposés à moitié hauteur du tertre, sur ses pentes, à $0^{m}\ 50^{c}$ de profondeur, et de préférence sur la pente qui regardait la voie antique. Les armes ou couteaux, car je ne sais quel nom leur donner, à moitié consumés par la rouille, m'ont paru d'une fabrique très-commune (1).

Ainsi, Messieurs, les *tumulus* explorés jusqu'à ce jour dans le département, renfermaient des sépultures qui peuvent avoir appartenu, les unes aux Gaulois, les autres aux Romains. Il en est de même en Angleterre, où ce que nos Landais appellent *Pujolets* a reçu le nom de *Barrows;* et le savant Strutt, auteur d'un ouvrage estimé sur

---

(1) J'ai vérifié moi-même la plupart de ces faits : les autres m'ont été communiqués par M. de Saint-Aubin, ingénieur, chargé des travaux de la route, et par M. de Laroque, naturaliste.

les Antiquités de ce pays, en a conclu qu'il fallait y distinguer plusieurs classes de *Barrows*, d'origine différente ; ainsi des urnes bien faites, et à plus forte raison la présence d'une médaille, indiqueraient un *Barrow* romain; des vases communs sans médailles, seraient la marque d'un *Barrow* saxon ou breton, etc. Malgré cette autorité respectable, j'oserai déduire de faits semblables une toute autre conséquence.

L'usage d'élever des tertres sur la cendre des morts, pratiqué par les Romains des premiers âges, était à l'époque où ils pénétrèrent en Aquitaine, déjà tombé en désuétude : c'est du moins ce que nous apprennent les nombreuses sépultures laissées par eux, soit autour de nos cités, soit auprès des camps qu'ils ont occupés.

Je sais qu'à l'occasion de découvertes à peu près semblables à celles dont il s'agit, des antiquaires qui partagent sans doute l'opinion de Strutt, ont cité à l'appui de leurs hypothèses des vers d'Ovide, de Virgile et autres autorités, sans faire attention que ces autorités se rapportaient aux temps de l'enfance de Rome.

Je crois plus sage, Messieurs, d'assigner à nos *tumulus* funéraires une origine commune et gauloise. Je remarquerai seulement qu'il est naturel de penser qu'au temps où les habitans de Lamothe, par exemple, commencèrent à imiter les Romains, ils ne renoncèrent pas cependant tout

à coup à leurs croyances héréditaires, mais qu'ils continuèrent long-temps encore à déposer la cendre de leurs proches et de leurs amis dans les *tumulus* qui avaient reçu celle de leurs aïeux. Les révolutions dans les mœurs et dans les opinions religieuses d'un peuple ne sont jamais subites. Je croirais même volontiers, si quelques Romains habitaient alors la bourgade de Lamothe, que, prenant conseil d'une sage politique, ou plutôt de ce sentiment religieux qui les rendit toujours si soigneux de mettre la cendre des morts à l'abri de toute insulte, ils crurent prudent de se conformer aux usages du pays, d'adopter ses lieux de sépulture, et de profiter pour eux-mêmes du respect qu'ils voyaient porter à ces tertres séculaires. Ainsi s'explique naturellement l'espèce de problème que semble d'abord présenter la réunion d'antiquités diverses dans un tombeau commun. Les époques de transition d'un système à un autre, présentent toujours quelque confusion de cette espèce. N'avons-nous pas vu dans le cimetière de St.-Seurin, où tant de générations dorment ensevelies les unes sur les autres, retirer des couches inférieures de cette multitude de cercueils en pierre, des lampes, des lacrymatoires, des médailles de Faustine, un Mercure, et jusqu'à un petit taureau d'airain?

Les Constance en or trouvés au pied d'un *pujolet*, de Saint-Morillon, sont à nos yeux une

preuve de plus que le respect dont ces monumens étaient l'objet, se conserva long-temps encore après l'entrée des Romains en Aquitaine; et qu'au quatrième siècle, on croyait encore en sûreté le dépôt confié à ces lieux réputés sacrés.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir de quelques *tumulus* ou fortifiés, ou enveloppés à dessein dans une enceinte fortifiée.

Je n'examinerai point, Messieurs, si ces autres tertres factices, connus aussi sous les noms de *Motte* ou de *Pujol*, et au sommet desquels nous voyons des tours en ruines, furent dans le principe des monumens funéraires; ou si, comme on le pense assez généralement, les Gaulois employèrent quelquefois cette forme de redoute à la défense de leur pays; mais je dois remarquer que les tours qui les ont couronnés sont d'un âge postérieur.

De tous les *tumulus* fortifiés que nous avons reconnus dans le département de la Gironde, le plus imposant est celui de Belin : il porte le nom de *Château d'Éléonore*, et passe pour avoir été le berceau de cette princesse. Le château d'Éléonore est un cône tronqué, dont le diamètre, à la base, est d'environ 110 mètres et la hauteur d'à peu près 20 mètres. Il était entouré d'un fossé circulaire, aujourd'hui comblé à moitié, mais encore assez bien conservé dans la partie de l'ouest. Il ne reste du château qui reposait sur cet énorme

tumulus, qu'une tourelle pleine, haute de 8.^{met}, à moitié saillante sur une grosse tour à laquelle elle était appliquée comme un contre-fort. A droite et à gauche, des arrachemens indiquent encore la forme de la tour principale, et l'on peut croire qu'elle eut plusieurs contre-forts semblables à celui qui existe. Tout le reste est détruit, à l'exception de quelques vestiges des divisions intérieures, dont le pied se montre entre les ronces et les lierres qui enveloppent ces ruines. La construction, à en juger par la tour, est régulière, quoiqu'en pierres difficiles à réparer; les cimens, les briques, l'assemblage des matériaux annoncent l'architecture des sixième et septième siècles. La partie inférieure du cône est creuse et renferme des constructions, des appartemens, des voutes; mais nous n'avons pu y pénétrer. Nul doute que des fouilles bien dirigées sur ce point, ne fournissent des détails précieux pour l'histoire de l'art dans nos contrées. L'endroit mériterait donc d'être étudié, mais les dépenses à faire sont au-dessus des moyens d'un simple particulier.

Un autre château voisin de Bordeaux, et situé dans la commune de Gradignan, nous offre aussi l'emploi des *tumulus* comme points de défense; le mode diffère, mais il est peut-être plus remarquable que celui dont je viens de vous entretenir. Déjà plusieurs fois, j'avais vu les *tumulus* d'Ornon; mais sans les lumières, sans les connaissan-

ces spéciales de notre honorable collègue, M. Durand, architecte, j'ignorerais peut-être encore le système du singulier fort d'Ornon. Il est le premier qui ait remarqué la ressemblance, j'ai pensé dire la parité, qui existe entre cette espèce de forteresse et les châteaux que les compagnons de Guillaume-le-Conquérant ont élevés en Angleterre. J'acquitte d'autant plus volontiers devant vous, Messieurs, la dette de ma reconnaissance envers M. Durand, que, dans toutes mes recherches, je puis d'avance compter sur son amitié, ses crayons et son excellent esprit.

Strutt, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, a parlé des châteaux normands érigés en Angleterre après la conquête. Voici comme il les décrit.

« Le château normand consiste en une cour-
» basse, entourée de bancs de terre élevés, sur-
» montés d'un mur de pierre fort épais ; ils y ajou-
» tent un keep, butte de terre très-haute, élevée à
» une extrémité de ce fort..... Un fossé entourait
» le keep, et ce fossé communiquait avec un au-
» tre fossé qui entourait la cour-basse...... Un
» pont établissait une communication entre ces
» deux parties du château. »

Strutt pour donner plus de clarté à sa définition, l'accompagne d'un dessin, dont je mets la copie sous vos yeux; c'est le plan du château *d'Hedingham*, situé dans le canton d'Essex, et bâti au onzième siècle par Alberich de Verre.

Au plan d'Hedingham, je joins celui du château d'Ornon, et celui d'un autre fort construit, à peu près sur le même modèle, à 550 mètres d'Ornon, et à son orient. Il en existait un troisième à l'ouest du même château ; mais il est maintenant rasé. Tout ce que j'ai pu en apprendre, c'est qu'il renfermait aussi un *tumulus*. On pourrait inférer de ces données, que la forteresse d'Ornon, ruinée depuis 1405, se composait d'un château principal, appuyé à droite et à gauche par une redoute avancée.

Jetez maintenant les yeux sur les plans, et vous reconnaîtrez aussitôt combien Hedingham et les deux forts d'Ornon se ressemblent pour leur distribution générale. Chacun d'eux occupe un espace à peu près quadrilatère, entouré d'un fossé, et partagé intérieurement en deux parties, l'une munie à son centre d'un haut *tumulus*, l'autre formant ce que Sttrut appelle *la cour-basse* : un fossé communiquant à ses extrémités avec le fossé de ceinture, sépare la cour-basse du *tumulus*.

Les constructions en pierres offrent seules des différences. *Le keep* d'Hedingham supporte une haute tour carrée ; et le *tumulus* d'Ornon, applani à son sommet comme pour en recevoir une, ne l'a cependant jamais reçue. A Hedingham, le mur qui entourait la cour-basse reposait sur une haute levée ou banc de terre ; à Ornon, ce mur est fondé

sur le sol seulement un peu exhaussé. Les proportions diffèrent aussi ; Hedingham est plus grand qu'Ornon, mais cette différence n'est pas à considérer quant au système de ce genre de fortification. Du reste, tout ce que Strutt nous apprend de l'épaisseur, de la solidité, du blocage et du revêtement des murailles d'Hedingham, se trouve aussi dans ces murs d'Ornon, sur lesquels ont déjà glissé quatre siècles d'entier abandon. Il n'est pas jusqu'à la tradition répandue dans le comté d'Essex, sur un chemin souterrain, conduisant, dit-on, d'Hedingham à Clochester, dont nous ne retrouvions ici, pour ainsi dire, la copie. Une tradition semblable, répandue dans le pays, veut qu'il existe un chemin souterrain entre le château *d'Ornon* et celui de *Veyrines*. Si notre *tumulus* n'est point, comme le *keep* anglais, défendu par une haute tour carrée, je vois que ce puissant moyen de défense n'a été que déplacé. En effet, à l'angle de la cour-basse, le plus voisin du *tumulus*, le mur d'enceinte est muni d'une tour semblable, très-forte, et dont les murailles épaisses de 5 à 6 mètres, s'élèvent encore à plus de 10 mètres.

La redoute située, comme je vous l'ai dit, à 550 mètres du château principal, me paraît extrêmement intéressante, non-seulement comme nous fournissant un exemple de plus des fortifications que Strutt attribue aux Normands ; mais encore

comme nous offrant quelques particularités dont l'auteur anglais n'a pas eu à parler. Ici rien n'annonce que le *tumulus* et la cour-basse, eussent reçu aucune muraille; mais ils étaient protégés et défendus à l'extérieur par un haut banc de terre ou *vallum*, dont le plan, mis sous vos yeux, vous montre le développement et le profil. A en juger par l'endroit le mieux conservé, le brusque talus de ce *vallum*, qui entourait toute la redoute, s'élevait à plus de 4 mètres au-dessus du niveau des eaux du fossé; et au pied du talus régnait, du côté de l'eau, un chemin couvert. Je dois vous dire, Messieurs, que la partie des fossés qui ne figure point sur le plan a été récemment comblée: des renseignemens pris sur les lieux nous l'ont appris, mais à défaut de ces renseignemens, l'inspection du terrain aurait suffi pour nous en convaincre.

Je n'insisterai pas plus long-temps, Messieurs, sur une ressemblance qui me paraît démontrée. Il est probable que des recherches ultérieures feront connaître dans le département, d'autres châteaux bâtis sur ce modèle : déjà même j'ai pu m'assurer que l'ancien château de Landiras offre la même distribution sur de plus grandes proportions. La cour-basse en est très-vaste; le keep très-grand aussi portait un fort, réparé et embelli sous Henri IV, mais de nouveau ruiné aujourd'hui. Les larges fossés de ceinture existent

encore, mais celui qui séparait le keep de la cour-basse, a été remplacé par une belle terrasse.

Les *tumulus* enveloppés dans les lignes d'Ornon sont-ils d'origine antique, ou furent-ils élevés à la même époque que le château lui-même? Il est impossible de répondre; peut-être un jour des fouilles conduiront-elles à la connaissance de la vérité.

J'ai cherché, Messieurs, à découvrir quelle était la date précise des constructions d'Ornon; mais l'histoire est muette, les titres ont disparu, et je ne puis que hasarder quelques conjectures.

En admettant avec Strutt, qui connaissait l'histoire de son pays, que les forteresses construites en Angleterre sur ce modèle sont de fabrique Normande, j'ai examiné à quelle époque les Normands auraient pu venir en élever de semblables dans nos contrées. C'est à peu près vers le milieu du neuvième siècle que, pour la première fois, ces pirates, ayant remonté la Garonne, portèrent la désolation dans l'intérieur du pays : ils y revinrent plusieurs fois, s'emparèrent même de Bordeaux, et y séjournèrent, dit-on, quelque temps. Mais des brigands en excursion ne savent que détruire, ils n'édifient rien; et s'il est vrai que les Normands aient occupé Bordeaux, quelque confiance qu'ils aient eue dans leurs moyens de conserver cette proie, encore est-il raisonnable de penser que l'intérêt, toujours plus clairvoyant

que l'orgueil, les eût empêchés d'employer le fruit de leurs rapines à bâtir sur un sol dont la possession était aussi douteuse. Je crois donc qu'on ne saurait faire remonter au neuvième siècle la fondation d'Ornon, sous la forme du moins que nous lui voyons : je la rapporterais plus volontiers au douzième siècle, à l'époque où Henri II, roi d'Angleterre, devint duc de Guienne par son mariage avec Élonore. Alors des Seigneurs anglais passèrent en Guienne, y devinrent propriétaires, et purent y élever des châteaux sur un modèle que leur fournissait leur patrie. Le genre d'architecture, et les ouvertures en ogive que nous présente le château d'Ornon, s'accordent avec cette conjecture. Nous savons d'ailleurs qu'en 1173 et 1174 c'était un Guillaume *Furt*, qui était seigneur d'Ornon. Or, ce nom étranger de *Furt* nous semble annoncer un propriétaire anglais. La famille *Furt* possédait encore cette seigneurie en 1321; d'autres Anglais l'occupèrent ensuite; en 1398, elle était entre les mains du comte Dorset; et en 1405, elle se trouvait entre celles de Henry Bowet, depuis archevêque d'Yorck (1). C'est en 1405 que le château d'Ornon fut détruit par le comte d'Armagnac (2) : il ne s'est jamais re-

(1) *Voyez* les rôles gascons aux années citées.

(2) *Voyez* chronique de Delurbe.

levé de ses ruines. En 1409, Henry Bowet vendit le comté d'Ornon aux Jurats de Bordeaux (1).

Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de cette Notice: elle n'aura pas été inutile, si provoquant de nouvelles recherches sur nos *tumulus* fortifiés, ces recherches parvenaient à éclaircir certains passages dans lesquels nos anciens historiens, faisant mention de divers siéges, ont parlé de *la tour* et de *la cour-basse*, en termes sans doute très-clairs pour eux-mêmes, mais souvent trop vagues pour leurs lecteurs

---

(1) *Voyez* la chronique de Delurbe.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

N.° 1.

A.. Cour-basse.
P... Keep.
T.T... Talus du Keep.
S... Tour construite sur le Keep.
FFF Fossés.

N.° 2.

A Cour-basse, entouré d'un mur intérieur
yyy Partie détruite du mur intérieur de la cour-basse.
E Tour de la cour-basse.
X Cavité qui peut avoir été un puits.
P Tumulus.
TT Talus du tumulus.
LLL Terrain qui a pu faire jadis partie des fossés.
FFF Fossés.
NN Terrain extérieur déprimé.

N.° 3.

A... Cour-basse.
P... Tumulus.
TT Talus du tumulus.
FFF.. Fossés.
mmm Partie du fossé comblé maintenant.
ooo Chemin couvert, extérieur du fossé.
BBB Vallum autour du chemin couvert.
I Fontaine dans le chemin couvert.

NOTE

SUR QUELQUES OSSEMENS FOSSILES

DE PALOEOTHERIUM,

RECUEILLIS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

PAR M. BILLAUDEL, MEMBRE RÉSIDENT;

LUE DANS LA SÉANCE DU 13 AOUT 1829, ET IMPRIMÉE PAR DÉLIBÉRATION DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Il y a quelque temps que je vous ai entretenus d'un gisement d'ossemens fossiles trouvés dans l'arrondissement de Libourne. Je m'étais engagé à mettre les pièces sous vos yeux et à vous faire connaître le résultat de mes études sur le genre et l'espèce des animaux. Je viens remplir ma promesse avant que vous ne vous sépariez pour jouir des vacances académiques.

La boîte qui est devant vous renferme un grand nombre de fragmens parmi lesquels se distingue une machoire supérieure, dont les deux franches portent toutes leurs dents à l'exception

des incisives. Ce morceau, qu'avec beaucoup de patience je suis parvenu à restaurer en rapprochant et ressoudant les différentes parties qui ont été brisées par l'outil des ouvriers, suffirait seul pour caractériser le genre d'animal auquel il appartenait.

Mais avant de vous faire connaître cet habitant de l'ancien monde, il convient de vous offrir une description rapide des lieux où s'est faite la découverte de ces ossemens fossiles.

Au mois de septembre 1828, nous avons entrepris, M. Jouannet et moi, une excursion sur les bords de la rivière de l'Isle. J'avais proposé cette partie à notre honorable confrère pour lui montrer une coupe géologique bien caractérisée au lieu appelé *le Saillant*. Une fabrique de chaux qui alimentait les travaux du pont de Libourne, m'avait appelé sur ce point remarquable, où une tranchée a été formée pour l'exploitation de la terre à tuiles que met en œuvre le chaufournier.

Cette localité, qui est distante d'environ deux lieues de Libourne, est située presque à la limite du calcaire grossier dans notre département, et présente la superposition bien évidente de cette formation à celle de l'argile plastique; on peut en juger par les circonstances géologiques suivantes : (*Voyez* la coupe des terrains, fig. 3).

L'exploitation de l'argile a lieu sur le bord de la rivière. L'argile bleue qui récèle les ossemens forme un banc de 3 à 4 pieds d'épaisseur; il paraît

qu'elle est peu propre à la fabrication des tuiles.

Sur cette argile bleue repose un banc d'argile jaunâtre de trois pieds d'épaisseur, employée à faire des tuiles qui sont blanches après la cuisson.

Par-dessus règne une couche argilo-sableuse, dont les grains siliceux sont quelquefois libres et assez multipliés pour constituer un véritable sable grossier, et quelquefois cimentés et composant une sorte de molasse ou grès bleuâtre facile à rompre, mais étincelant sous le briquet. Cette molasse donne une très-légère effervescence avec les acides. La couche argilo-sableuse a depuis 5 et 6 pouces jusqu'à 2 pieds d'épaisseur. Enfin le tout est recouvert de 10 à 12 pieds d'une argile bleuâtre, marneuse, feuilletée, traversée par des veines rougeâtres, et que les tuiliers rejettent comme impropre à leurs ouvrages; la terre végétale s'étend sur cette couche.

En montant le coteau, on rencontre une seconde carrière où s'extrait un calcaire siliceux renfermant de gros grains de sable, étincelant sous le briquet, et contenant une grande quantité de coquilles marines (huitres, peignes, etc.). Ce banc qui a 3 à 4 pieds d'épaisseur est exploité en moellon propre aux constructions. Il offre le passage de l'argile plastique inférieure au *calcaire grossier coquiller* proprement dit, que l'on trouve à une petite distance, et qui est recherché comme pierre à chaux. Voici les couches observées dans cette troisième carrière.

1.° 3 pieds terre végétale et pierraille blanche.
2.° 1 p. 1/2 banc calcaire feuilleté, blanchâtre.
3.° 4 p. banc argileux, avec cristaux géodiques et mamelonnés.
4.° 18 à 20 p. calcaire à chaux grasse, et dont on extrait aussi des dalles et des pierres de taille; on y observe des bancs alternatifs avec et sans coquilles, de la famille des huitres, des peignes, etc. Revenons maintenant à la couche ossifère.

Tandis que nous explorions les bancs d'argile en exploitation, M. Jouannet trouve un fragment d'os sous ses pieds; il lui reconnaît les caractères fossiles; aussitôt nous fouillons et nous recueillons en peu d'heures une assez grande quantité de débris de squelettes.

Ces pièces étaient tellement fracturées, que j'avais désespéré d'y démêler quelques parties reconnaissables.

Cependant à force de les rapprocher et d'essayer l'union des divers fragmens, je suis parvenu à retrouver parmi un grand nombre de vertèbres, dont les caractères spécifiques sont, comme on sait, assez difficiles à distinguer, une vertèbre caractéristique qui se rapportait à deux figures données par M. Cuvier, dans son *Traité des ossemens fossiles*.

Cette vertèbre, dont les pièces étaient mêlées et avaient été placées sous différens numéros, est l'*axis* ou *deuxième vertèbre cervicale* d'un genre de quadrupède, dont toutes les espèces sont entiè-

rement détruites, et que M. Cuvier a désigné sous le nom de *Palæotherium*.

Encouragé par ce premier résultat, j'ai continué mes recherches, et je suis parvenu à distinguer une portion de l'atlas,

Un métacarpien de l'annulaire,

Un fragment d'omoplate;

La tête inférieure d'un humérus,

La tête inférieure d'un tibia,

Le tout appartenant à un *Palæotherium*, autant que j'en pouvais juger par la comparaison avec les planches de M. Cuvier.

Ainsi, j'avais entre les mains des fragmens d'une épine dorsale (les vertèbres), beaucoup de fragmens de côtes méconnaissables, quelques parties des membres de devant, quelques parties des membres de derrière du même animal; la présence de l'axis, et surtout de l'atlas, m'annonçait que la tête, si elle se trouvait en ce lieu, devait être bien près du fond de l'excavation que nous avions formée dans notre excursion du mois de septembre 1828.

Plein d'un vif sentiment de curiosité, je suis retourné au Saillant le 27 décembre suivant, et bientôt j'ai eu la satisfaction de voir sortir de terre, sous la pioche des ouvriers, *plusieurs dents et fragmens de dents pourvues de leur émail*.

La fouille, prolongée autant que le temps me l'a permis, a enfin mis à découvert les deux canines qui devaient s'ajuster à une machoire su-

périeure. Mes recherches ultérieures ne m'ont procuré ni les incisives, ni la machoire correspondante à celle d'en haut, dont au reste le ratelier était presque en entier dans mes mains.

Toutes ces pièces, Messieurs, se rapportent au genre *palæotherium* qui est décrit en ces termes dans le tome I.er du *Règne animal* de M. Cuvier (Paris 1817).

« *Palæotherium*. Genre perdu: machelières sem-
» blables à celles du rhinocéros, au nombre de
» sept de chaque côté; les supérieures sont à
» couronne carrée avec divers linéamens saillans,
» et les inférieures à couronne en double crois-
» sant, etc. Ces animaux paraissent avoir fré-
» quenté les bords des lacs et des étangs. »

Les palœotheriums diffèrent du rhinocéros en ce qu'ils ont deux canines à chaque machoire comme les tapirs.

Il paraît qu'ils portaient comme les tapirs une courte trompe charnue, pour les muscles de laquelle les os du nez étaient raccourcis.

M. Cuvier a découvert un grand nombre d'espèces de *palæotherium* dans les plâtrières des environs de Paris; il en compte sept qui proviennent de ce gisement; il indique d'autres espèces découvertes au Puy en Velai, dans les carrières d'Orléans, le long des pentes de la Montagne Noire, et enfin, dans les carrières du parc de M. le duc Decazes, au domaine de la Grave, qui est situé à environ une lieue au-dessus du village

du Saillant dont nous nous occupons aujourd'hui.

Je n'ai pu me procurer, Messieurs, la dernière édition de l'ouvrage de M. Cuvier *sur les ossemens fossiles*, dans laquelle sont probablement décrits les *palæotheriums* de la Grave.

Mais parmi les espèces dont les fragmens sont dessinés dans l'édition de 1812, se rencontrent des proportions peu différentes de celles de l'animal dont vous avez une partie du squelette sous les yeux. Voici les résultats de ce rapprochement :

	DIMENSIONS.				RENVOI AUX MÉMOIRES DE M. CUVIER,
	OSSEMENS DU SAILLANT.		DANS M. CUVIER, PALÆOTHERIUM.		
	Figures.	Nombres métriques.	Crassum.	Magnum	tom. III, édition de 1812.
ia, tête inférieure, largeur	1	0,064	»	0,064	M. IV. p. 134. P. II. Fig. 5 et 7.
oplate, largeur avec le tubercule cromian	2	0,068	»	0,08	M. VI. p. 54. P. XI. Fig. 4.
rmérus, tête inférieure, largeur.	4	0,075	»	0,087	M. VI. p. . P. XI. Fig. 1.
bitus, mêmes proportions.........	5	»	»	»	
s, longueur du corps..............	6	0,14	0,075	»	M. V. p. 3 et 9. P. I. Fig. 6 et 7. P. II. Fig. 5.
rgeur..............................		0,095	0,053	»	
ine................................		0,026	0,012	»	
as, un fragment de grandes proportions..............	»	»	»	»	
tacarpien, medius. longueur...	7	0,15	0,111	0,159	M.VI.p.45, 46, 48. P.XI. Fig. 4 et 6.
geur en bas........................		0,038	0,03	»	*Ibid.*
tacarpien de l'annulaire, largeur n bas..............	8	0,027	0,023	»	*Ibid.*
choire supérieure, longueur totale es 7 molaires et de la canine....	9	0,24	»	0,264	M. VI. p. 12 et 13. P. V. Fig. 1.

C'est comme on voit à l'espèce de *palæotherium magnum* qu'appartient l'individu que nous étudions en ce moment.

M. Cuvier nous donne une idée de ses dimensions en le comparant au *cheval*.

Ces animaux ont cela de particulier qu'ils possèdent trois doigts visibles à chaque pied comme le rhinocéros, tandis que les tapirs ont quatre doigts visibles aux pieds de devant et trois à ceux de derrière, et que les chevaux n'ont qu'un doigt apparent renfermé dans un sabot, avec les rudimens de doigts latéraux invisibles. Vous savez, Messieurs, que le tapir américain est de la taille d'un âne, et qu'il est par conséquent plus petit que notre *palæotherium*.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de prévenir vos réflexions sur la découverte extraordinaire d'un genre d'animaux inconnu dans nos climats, dans nos traditions, et dont on ne retrouve plus les analogues sur la surface de notre globe, dont les débris sont enfouis dans des couches de terrain qui font aujourd'hui partie du continent, et qui ont été cependant recouvertes par des dépôts marins; mais je ne dois pas vous laisser ignorer ce qu'il y a de remarquable dans le gisement auquel appartiennent les palœotheriums de notre département.

M. Cuvier n'a trouvé les restes de ces mammifères que dans les bancs de gypses des environs de

Paris qui ont succédé au calcaire grossier, et qui lui sont visiblement superposés.

Ici nous rencontrons le *palæotherium* dans une *couche d'argile* qui est évidemment inférieure au calcaire grossier coquiller, et qui ne contient que des habitans de la croûte sèche de l'enveloppe terrestre, tandis que le calcaire grossier ne présente que des débris d'animaux marins.

Il faut donc admettre, ou que la surface du globe a été deux fois renouvelée et habitée par des quadrupèdes semblables, et que ces deux époques ont été partagées par un envahissement prolongé de la mer, ou (ce qui est plus vraisemblable) que tous les terrains qui reposent sur la craie et qui comprennent l'argile plastique, la molasse, le calcaire grossier et le gypse, ont été formés pendant une seule époque de la nature, durant laquelle les eaux du golfe qu'occupe aujourd'hui notre département, ont été alternativement douces et salées par le combat ou l'oscillation des fleuves et de la mer.

J'avoue que cette idée d'une baie occupant notre département, me paraît de plus en plus vraisemblable, d'après les coupes géologiques que j'ai l'occasion d'observer tous les jours, et dont le résultat général a été ébauché à grands traits sur l'esquisse géologique que l'Académie a publiée en 1828.

Il me reste à vous présenter, Messieurs, les

caractères minéralogiques des ossemens et de l'argile qui leur sert de gangue.

Les ossemens sont de couleur jaune-bleuâtre; ils ont gardé toutes leurs formes et même leurs arêtes les plus délicates. Ils paraissent avoir été surpris intacts, et enveloppés sans fractures par la gangue argileuse. Les tubes celluleux sont très-distincts, et tantôt vides, tantôt remplis d'une infusion d'argile. Des cristaux lamellaires et prismatiques se montrent dans leurs cavités cellulaires; ces cristaux, réduits en poudre, ne font point effervescence avec les acides. Soumis au chalumeau, ils perdent leur eau de cristallisation et paraissent infusibles; le résidu ne dégage point d'odeur sulfureuse quand on le plonge dans l'eau. Ces caractères appartiennent à la chaux phosphatée, et feraient croire que la substance osseuse s'est désaggrégée par l'action lente d'un dissolvant. Les fragmens d'os soumis à la même épreuve ne développent aucune odeur animale; leur substance rougit légèrement comme l'argile, et se réduit comme elle en une fritte noirâtre; quelques os plus compacts (tels que des racines de dents et des portions de vertèbres) ont pris au chalumeau une couleur verte et bleuâtre; autre indice de la présence du phosphate de chaux.

La gangue est une argile bleue, compacte, à cassure vive, semée de quelques grains de quartz, de la grosseur d'un grain de millet, avec des pail-

lettes très-menues de mica, faisant pâte quand on la délaye dans l'eau, happant à la langue, produisant une effervescence abondante avec les acides. Soumise au chalumeau, elle prend une couleur rose d'abord, blanche ensuite, puis elle se transforme en une fritte noirâtre.



LAINÉ (Le comte), pair de France.
LYNCH (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
RATEAU (Le baron de), procureur-général du Roi.
ROGER (Aug.).

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DESMOULINS, naturaliste.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN fils, médecin.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
JOUANNET, membre de la Commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'Académie de dessin et peinture.
LAMARQUE, négociant.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.

LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
MONBALLON, médecin, conservateur de la bibliothèque de la ville
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médeein, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BRARD, minéralogiste, à Fréjus.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPTAL (Le comte), pair de France, chimiste, à Paris.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ille-et-Vilaine.

DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.

DUFAU FILS, littérateur, à Paris.

DUPLAN, capitaine d'artillerie, à Toulouse.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.

EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GARY, (Le baron), membre de la Cour de Cassation, à Paris.

GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.

GOETALS, antiquaire.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

LAFON-LADEBAT, homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LARROUY, recteur de l'Académie de Toulouse.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LATREILLE, naturaliste, à Paris.

LEGRIX-LASALLE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Lyon.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.

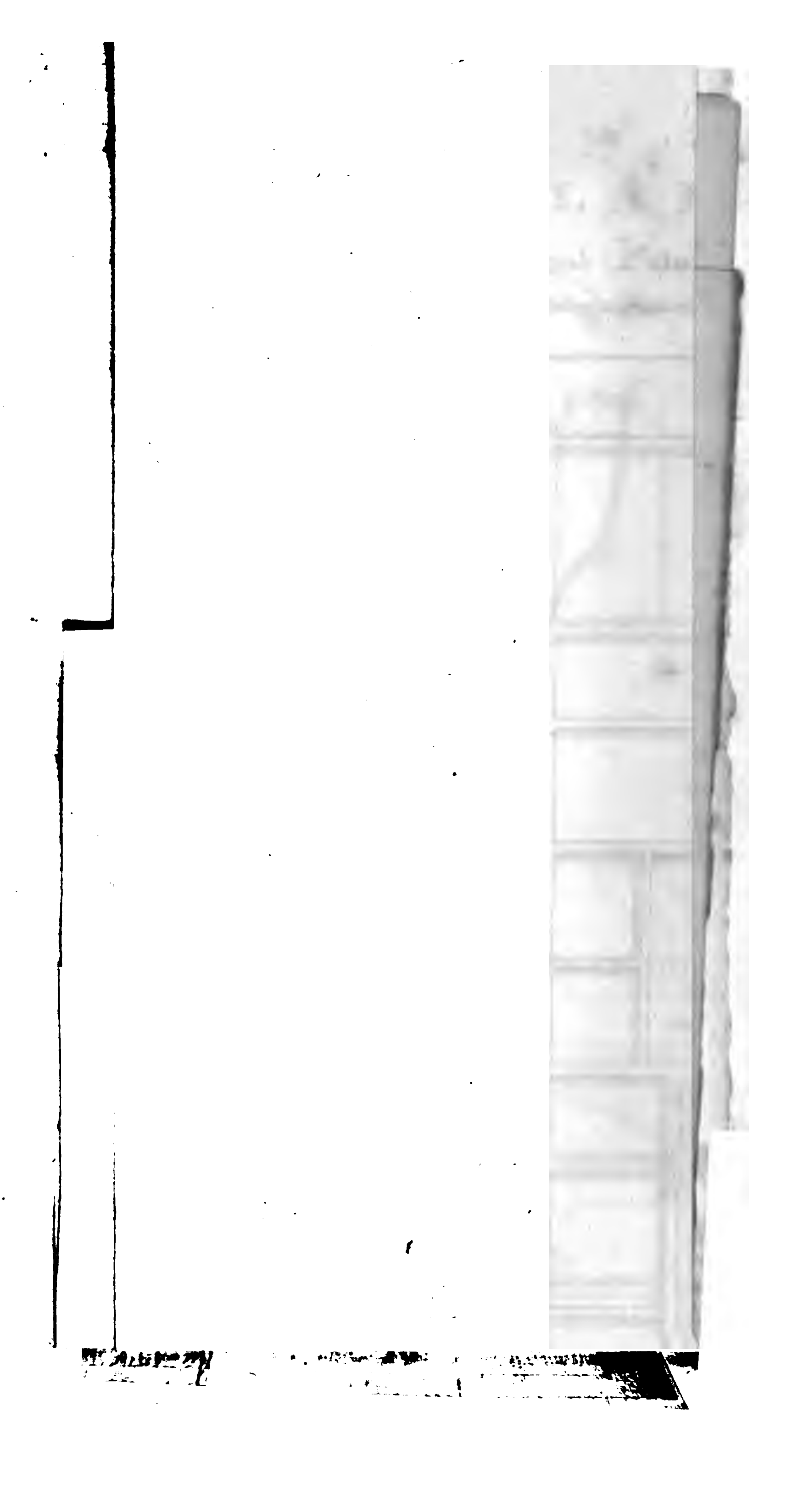
MALO (CHARLES), de Belleville, près Paris, littérateur.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (César), vice-consul français, à Londres, économiste.
MOREAU de JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Lectoure.
PONCE, littérateur, à Paris.
PRONY, membre de l'Institut, à Paris.
RAFFENAU de LISLE, professeur de la Faculté de médecine, à Montpellier.
RAFN (Ch. Chrétien), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.
SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.
VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.
VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

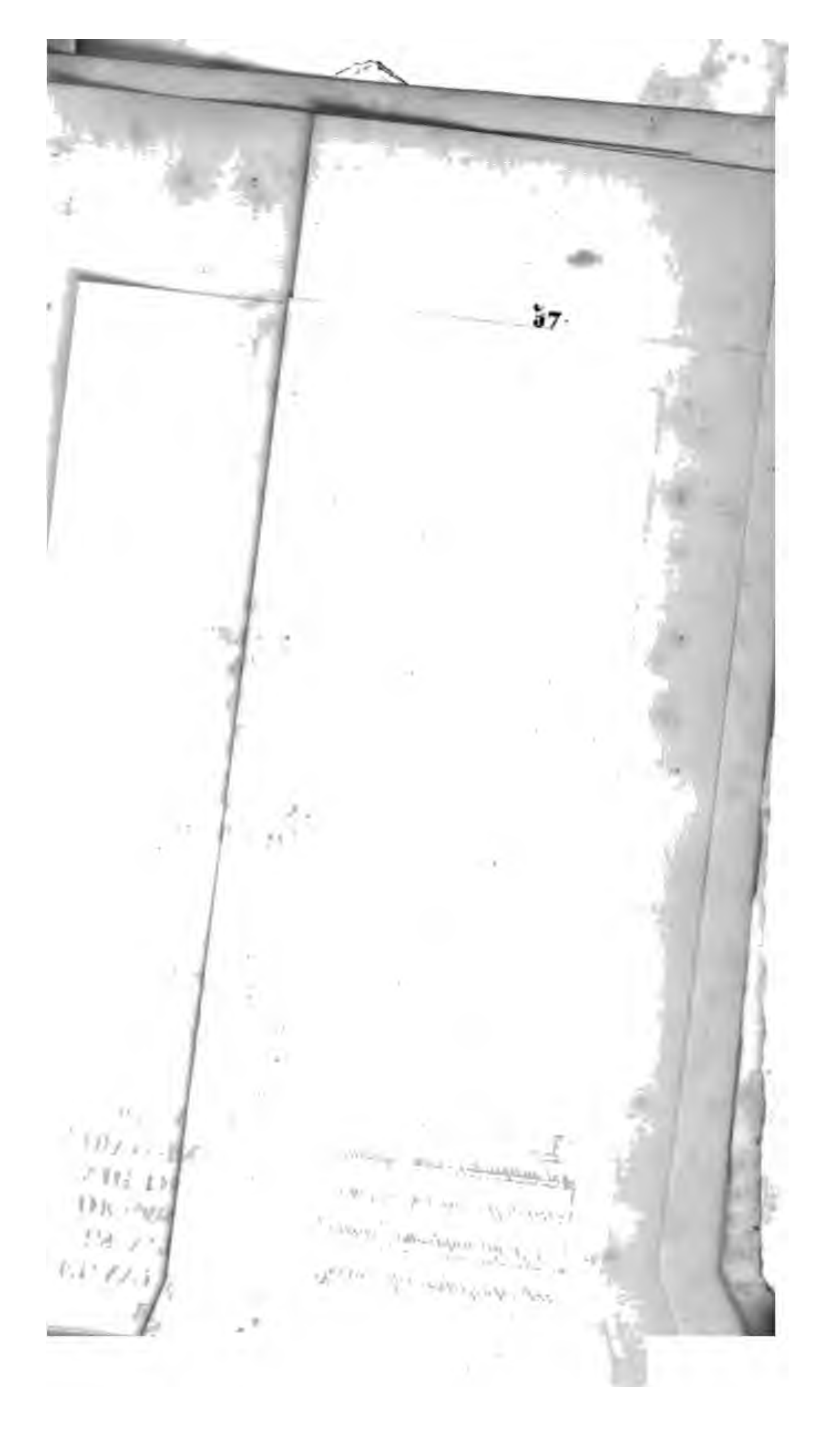
TABLE DES MATIÈRES.



Trouvé antique de Bordeaux.

23

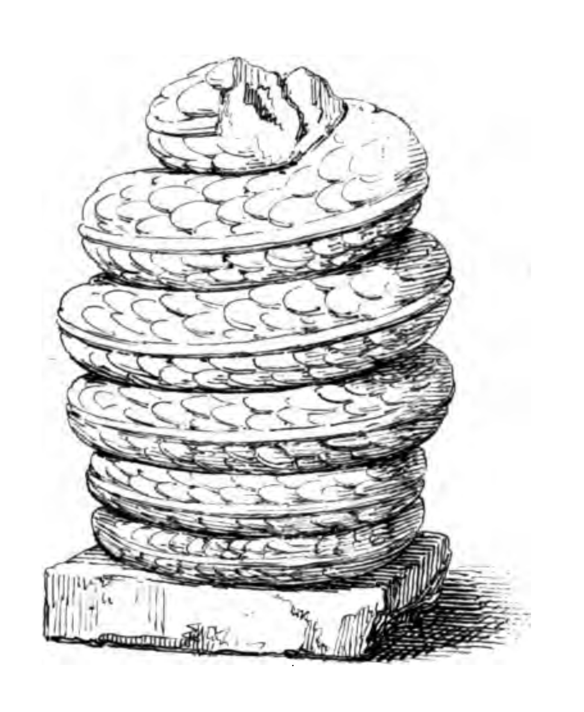




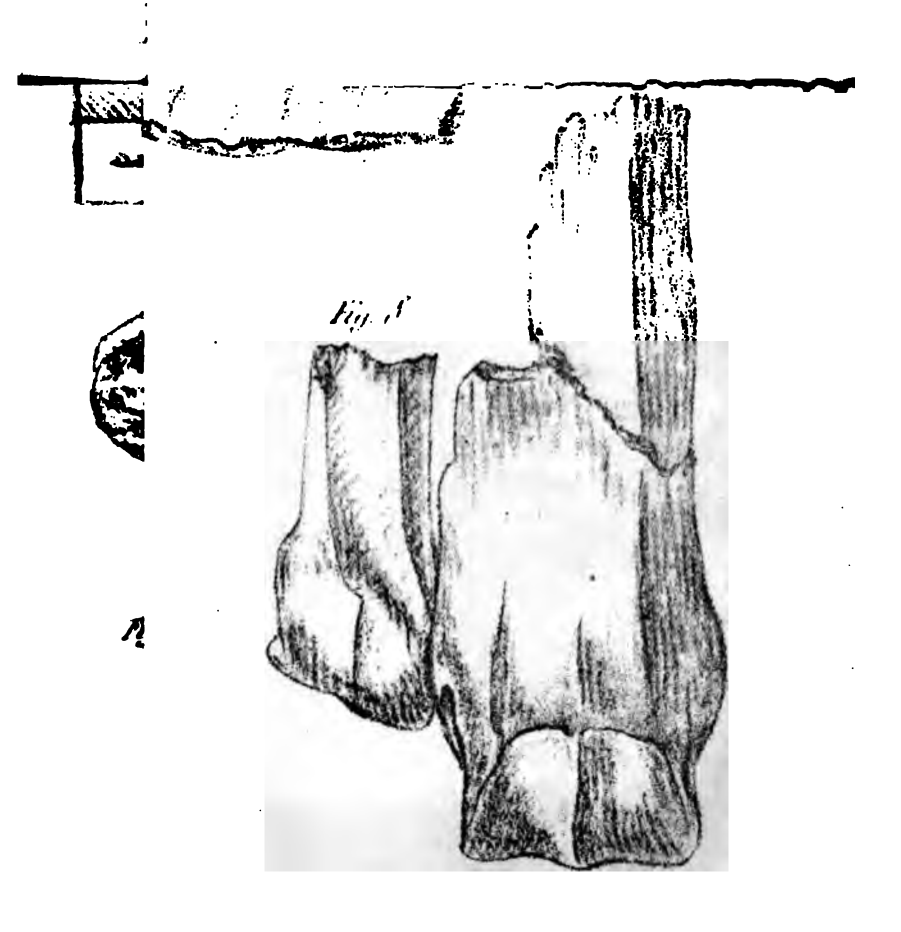


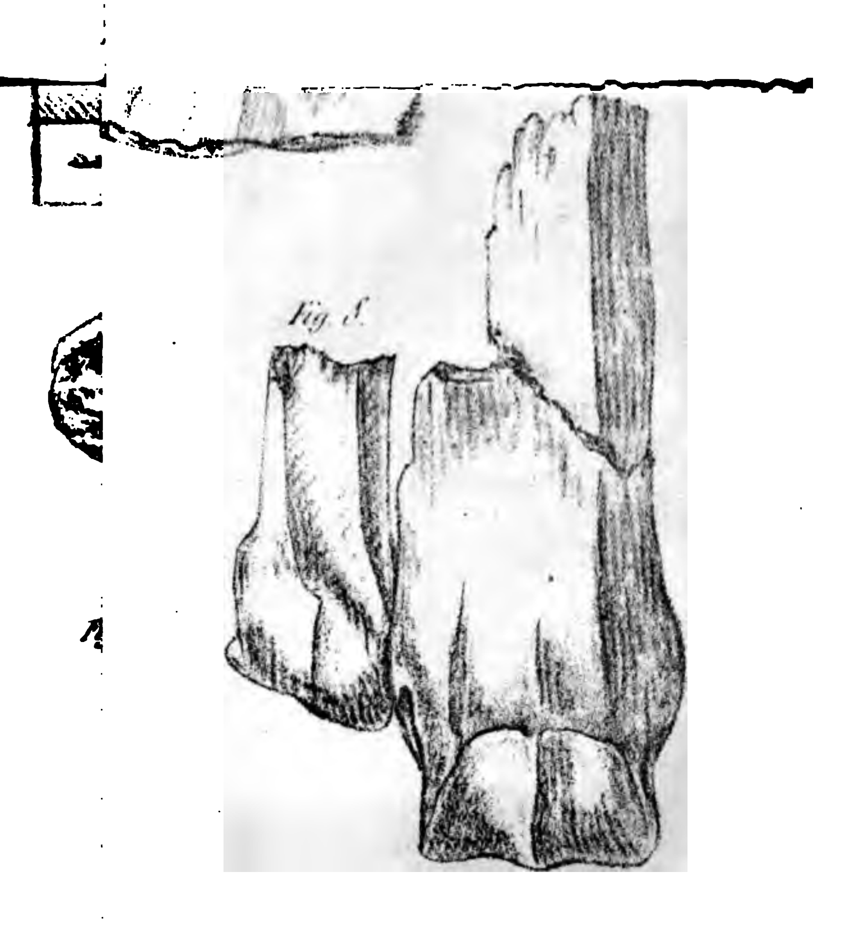

D M
AR PRISCILLAE
D. M. AN XVI
PERPETVI. III
CALVICINVS SERDVS S D


D·M
IVL·AVETA·D
A · XXXX



Coupes.


Fig. 8


Fig. 5.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1830.



BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N° 13.

M. DCCC. XXXI.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1830.

M. Jouannet, président, ouvre la séance à sept heures du soir et prononce un discours sur l'origine et les révolutions du commerce de Bordeaux.

M. Blanc-Dutrouilh, secrétaire-général, présente le précis des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. Laterrade, secrétaire de la commission d'agriculture, fait le rapport des travaux de cette commission, depuis la dernière séance publique de l'Académie.

M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables dans les divers concours. Dans le concours de poésie, *Mademoiselle Victorine Germillan*, de Périgueux, a obtenu une médaille d'or de 100 fr. *M. Sauveroche aîné*, de Bordeaux, une men-

tion honorable, et des éloges ont été donnés à une traduction de la huitième églogue de Virgile. Dans le concours d'histoire, une médaille d'or de 100 fr. a été décernée à *M. J. Hélie-Émile de Ste.-Hermine*, à Niort, et une mention honorable à *M. Philippe de St.-Paul*, à Montpellier. Il a été décerné, à *M. Brard*, la médaille destinée au zèle des correspondans; à *M. Espic*, de Ste.-Foi, la médaille d'encouragement pour la littérature; à *M. Clouzet aîné*, la médaille destinée aux arts utiles; à *M. Bosredon*, une médaille d'encouragement pour des découvertes d'antiquités; à *M. Saintourens*, une médaille semblable pour de semblables découvertes; à *M. Marchandon*, une médaille d'encouragement pour un tableau d'observations météorologiques; et à *M. Merle*, agriculteur à Cestas, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture.

M. Léon Marchant lit un essai sur la vie et les écrits de M. Victor Desèze, membre honoraire.

M. Guilhe prononce l'éloge de M. Desèze, président honoraire à la Cour royale de Bordeaux, membre honoraire.

Jouannet, *président*.

Bourges, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 22 JUILLET 1830,

PAR M. F. JOUANNET, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Au moment de remplir la tâche honorable qu'en ce jour l'usage impose au président de l'Académie, je ne me suis point dissimulé que mes paroles allaient trouver en vous des juges auxquels l'esprit, le savoir et le goût donnent tout droit d'être sévères; mais j'ai osé espérer qu'en vous entretenant quelques instans de votre patrie, de l'origine et des révolutions de son commerce, je me con-

cilierais du moins votre bienveillance, et que peut-être l'intérêt national du sujet vous rendrait moins exigeans. Puissé-je ne m'être pas trompé !

S'il fallait s'en rapporter à la tradition et aux historiens qui l'ont suivie, le commerce de Bordeaux remonterait à la plus haute antiquité : par lui les Bituriges-Vivisques, premiers habitans de cette ville, auraient été florissans, avant même le siècle d'Auguste ; les Boïens, leurs alliés, établis autour du bassin d'Arcachon, se seraient trouvés assez puissans pour aller fonder au loin toutes ces colonies de Boïens, que l'histoire nous montre des deux côtés des Alpes et jusqu'au fond de la Germanie ; les Landes du Médoc remplaceraient aujourd'hui des plaines jadis riantes et fertiles ; une population fortunée, des cités nombreuses, des ports fréquentés auraient brillé sur ces mêmes rivages que les sables de l'océan ont convertis en d'effrayantes solitudes.

Mais, Messieurs, quelle est dans ces croyances traditionnelles la part de la vérité ? Car si la tradition ne mérite pas toute la confiance que lui accorde la crédulité, elle mérite encore moins tout le mépris que le septicisme affecte pour elle. En effet, dans le principe, la plupart des traditions reposèrent sur des faits ; mais ces premiers souvenirs, bientôt altérés par l'effet inévitable du temps, furent ensuite complétement défigurés par l'ignorance et par l'amour du merveilleux.

L'investigation de vérités ainsi enveloppées a de l'attrait pour certains esprits ; elle est cependant hérissée de difficultés, et trop souvent l'homme de bonne foi qui s'y livre, peut se comparer au voyageur égaré sans boussole au milieu d'un désert. Il rencontre bien çà et là de douteux vestiges, il reconnaît même de loin en loin des pas d'homme ; mais, dans son incertitude, il craint autant de les suivre que de s'en éloigner. Combien de fois ne l'ai-je pas éprouvé !

N'appréhendez pas, Messieurs, que je vous soumette aussi à ces tourmens du doute, ni que je vous fatigue du minutieux détail des recherches auxquelles j'ai dû me livrer. Content de vous en présenter seulement les résultats, je vous dirai que ce qui nous reste des voies antiques et des tombelles gauloises, explorées autour du bassin d'Arcachon, loin de nous porter à voir, dans les ancêtres des pauvres pêcheurs de la Teste, les fondateurs de tant de colonies, nous prouve au contraire que cette population, aujourd'hui beaucoup plus nombreuse, n'eut probablement jamais ni des motifs, ni des moyens suffisans pour quitter la demeure où la trouvèrent encore les Romains.

De même nul doute que les Landes du Médoc ne fussent à l'époque romaine ce qu'elles sont aujourd'hui. Quand la nature de leur sol ne suffirait pas pour vous en convaincre, comment

pourriez-vous, Messieurs, ne pas le reconnaître aussitôt, en considérant qu'à l'exception des défrichemens modernes, ces plaines solitaires n'offrent à l'œil le plus attentif aucun vestige de culture, aucune trace d'industrie humaine, rien qui dépose du séjour de l'homme? Si par hasard le pasteur errant y rencontre encore quelque monnaie, quelque débris antique, c'est à la surface, au pied des bruyères, à la place même où l'objet fut jadis perdu par un autre nomade de ces déserts.

Quant aux cités brillantes, aux ports commerçans de l'ancien littoral, tout en reconnaissant que des empiétemens partiels de la mer, et surtout ses alluvions beaucoup plus étendues, ont dû nécessairement changer la face du pays, envahir quelques groupes d'habitations, peut-être même combler de petits havres autrefois accessibles, n'oublions pas l'exposition de ces plages si découvertes à l'ouest, la fréquence et l'impétuosité des vents dont elles sont toujours battues, la nature du fonds, la mobilité des rivages, enfin, l'action constante de tant de causes naturelles et antérieures aux temps historiques. Comment concilier leurs inévitables effets avec ces songes traditionnels? N'est-il pas plus sage de reconnaître ici l'exagération d'accidens trop réels, mais comparables à ceux dont, sans la fixation des dunes, nous serions encore les témoins? Au-

trement, il faudrait, oubliant l'ordre physique établi, poursuivre des chimères à travers les ténèbres dont les Gaulois eux-mêmes voulurent s'envelopper.

Les premiers documens positifs que nous ayons sur le commerce de Bordeaux, datent de l'arrivée des Romains en Aquitaine, époque à laquelle commencent aussi pour nous les temps historiques. Strabon, géographe contemporain d'Auguste et de Tibère, nous apprend que, de son temps, Bordeaux (*Burdigala*) habité par un peuple étranger au pays, mais libre, exempt de tributs, et gouverné par ses propres lois, était un *emporium*, un marché, situé au bord des marais et de la Garonne. Ne rougissez point, Messieurs, de cette modeste origine : assez de monumens authentiques nous avertissent que ce marché biturige ne tarda pas à compter parmi les premières cités commerçantes de la Gaule.

Une gare creusée par les Romains à travers les marais de la Devise ; ce petit port intérieur, entouré par eux de rues symétriques, de places régulières, et d'une enceinte fortifiée ; des temples et de grands édifices, dont le temps a respecté quelques débris ; le port de Noviomague fondé par les Bituriges, et que Ptolémée place à l'embouchure de la Gironde ; plus tard Blaye, Bourg, Libourne, Castres, Langon, Bazas, devenus des établissemens romains ; huit voies anti-

ques dont nous avons reconnu la direction et les vestiges, plusieurs *villa* romaines, une foule d'inscriptions, de tombeaux, de fragmens d'architecture, de médailles de tous les métaux et de tous les règnes, depuis Auguste jusqu'à Honorius : tout ne nous révèle-t-il pas quelle fut, dès le temps des Romains, l'importance de Bordeaux, et que déjà le commerce avait enrichi ce peuple aimable dont l'histoire a célébré l'esprit, l'enjouement, et les mœurs élégantes ? Ce fut la suite naturelle non seulement de la liberté et de l'exemption de tout tribut, mais encore de l'heureuse situation d'une capitale, que son fleuve et ses affluens mettaient en relation directe avec la province romaine, et avec presque tout le midi de la Gaule ; tandis que par mer elle recevait du nord les barques des Pictes et des Venetes ; du midi, celles des Lusitaniens et des Cantabres.

Mais, Messieurs, ne nous exagérons pas l'importance de ce commerce. Rappelons-nous l'état des connaissances nautiques à l'époque ; souvenons-nous qu'alors le navigateur n'osait encore perdre de vue les rivages, et que les galères romaines elles-mêmes trouvaient peut-être plus d'audace à franchir les colonnes d'Hercule, que nous n'en trouvons aujourd'hui à faire le tour du monde ; souvenons-nous surtout que le commerce de l'Aquitaine et des Gaules se bornait à l'échange des produits du sol. Et ne m'accusez

pas, Messieurs, de ravaler ici la gloire de votre patrie; Marseille votre aînée, Lyon et Narbonne alors plus opulentes que vous, parce qu'elles étaient plus que vous voisines de l'Italie, ne connaissaient pas d'autre négoce.

Heureux si cette prospérité naissante, quelque idée qu'on s'en forme, eût été plus durable! Mais vous le savez, Messieurs, l'invasion des barbares au cinquième siècle, les querelles hideuses des descendans de Clovis, l'irruption des Sarrasins, les malheurs de Waifre et l'ambition de Pepin, les ravages des Normands; enfin, tous les désordres, toutes les calamités du moyen âge firent expier à Bordeaux quelques années de félicité, par cinq longs siècles de dévastation et de misère. Votre patrie, Messieurs, était encore sanglante et presque déserte, lorsque la seconde lignée des ducs d'Aquitaine vint y établir sa cour; faveur qui ne répara point tant de pertes. Eh! comment le commerce, qui ne fleurit qu'à l'ombre des lois et d'une sage liberté, aurait-il pu renaître de ses cendres, au milieu des guerres publiques et privées sans cesse renaissantes, alors que la mer était au pouvoir des pirates, et que les fleuves, les rivières, les routes étaient infestés de brigands, ou d'exacteurs plus avides que les brigands eux-mêmes? Plus de sécurité, plus de liberté, plus d'industrie! Dans ces jours déplorables, l'homme se vit forcé de borner toutes

ses pensées aux besoins de la vie, tout son avenir aux soucis du lendemain.

Cet état de choses subsistait encore en partie, lorsque le second mariage d'Éléonore livra l'Aquitaine aux Anglais. Ne vit-on pas, même au quatorzième siècle, Edward III interposer son autorité pour soustraire aux confiscations que s'arrogeait un seigneur d'Albret, les navires poussés par la tempête sur vos rivages? Ce même Edward ne fut-il pas obligé de protéger, contre je ne sais quel vicomte d'Horte, les marchands que le noble vicomte rançonnait sur la route de Bayonne à Bordeaux. J'ai prononcé le nom d'*Horte*; mais je ne crains pas que vous le confondiez avec un nom semblable devenu depuis immortel.

Tout ce que les Anglais purent faire pour rendre au commerce quelque sécurité, ce fut de régulariser d'odieux péages, de consacrer ainsi d'antiques usurpations pour en prévenir de nouvelles. N'attribuez plus, Messieurs, à la crainte du retour des Normands les vieux châteaux qui bordent vos rivières ; je viens de leur assigner une origine moins douteuse, et de vous montrer à quel prix, les communications étant devenues moins périlleuses, la Guienne put enfin livrer à la circulation les produits de ses vignobles.

C'était encore à peu près son seul commerce, mais accru de toutes les relations de l'Angleterre avec l'Ecosse, l'Irlande, la Flandre, la Normandie,

l'Espagne et le Portugal. A cette époque, Bordeaux florissant brilla d'un assez vif éclat, surtout lorsque le fils d'Edward, le vaillant prince noir, vint y établir sa cour aventureuse et chevaleresque.

Après l'expulsion des Anglais, le commerce de votre patrie, ébranlé d'abord par les mesures impolitiques de Charles VII, reprit son activité sous Louis XI et sous ses successeurs. Les priviléges dont il jouissait faisaient sa richesse, priviléges abusifs sans doute, imaginés au temps où les souverains menacés par les seigneurs cherchèrent un appui dans les communes; mais ce fut une nécessité du siècle. Eh! comment s'en plaindre, quand on considère que ces mêmes priviléges, que, grâce aux progrès des lumières, vous repousseriez aujourd'hui, furent les premiers fondemens de votre fortune commerciale?

Louis XII et Henri II furent plus sages et plus politiques, lorsqu'ils garantirent aux Espagnols et aux Portugais qui viendraient s'établir à Bordeaux, tous les avantages dont jouissaient les habitans eux-mêmes. C'était favoriser deux peuples dont l'un en découvrant l'Amérique, et l'autre en se frayant le chemin des Indes venaient d'ouvrir au commerce un nouvel avenir, et d'appeler tous les esprits vers les spéculations lointaines.

François I.er, Henri IV, Louis XIII surtout, favorisèrent de tout leur pouvoir cet heureux

élan ; mais Bordeaux ne devait entrer dans la carrière que sous le règne de Louis XIV. Alors, des primes accordées aux vaisseaux de commerce qui seraient fabriqués dans nos ports éveillèrent l'industrie de vos constructeurs, et activèrent vos chantiers ; la franchise de tout droit, garantie aux marchandises expédiées de Bordeaux aux colonies ; un entrepôt ouvert dans cette ville aux tabacs des îles et de la côte de St. Domingue ; les raffineries restreintes à un petit nombre dans les colonies ; la réduction des droits sur les sucres raffinés à Bordeaux et expédiés à l'étranger ; des restitutions mêmes imposées au fisc, exemple malheureusement trop rare dans nos annales : toutes ces mesures imprimèrent aux spéculations de la place un mouvement jusqu'alors inconnu.

D'un autre côté, l'industrie manufacturière créée par le sage Colbert ; le canal du Languedoc achevé en quatorze ans ; les Suédois appelés dans nos Landes, pour apprendre à leurs habitans la meilleure exploitation du pin maritime ; d'autres hommes du nord venant assainir nos marais, et terminer l'ouvrage de Henri IV ; enfin, tout ce que la sagesse d'un grand ministre, sous l'égide d'un grand roi, put entreprendre de favorable au commerce et à l'industrie, Bordeaux le vit exécuter, Bordeaux en recueillit les fruits dès la fin du dix-septième siècle.

La régence qui suivit ce règne de glorieuse mé-

moire, cette régence si fatale aux mœurs, ne le fut pas au commerce de Bordeaux. Je ne sais même, car l'homme est toujours plus ébloui des succès qu'effrayé des revers, je ne sais si les fortunes subites qu'improvisa le système de Law, ne contribuèrent pas à faire naître et à propager l'espèce d'audace dont le commerce avait besoin à son entrée dans une nouvelle carrière.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, sa prospérité parut s'accroître; mais elle n'atteignit son plus haut degré que sous les deux règnes suivans. A la vérité la guerre de neuf ans et celle de l'indépendance américaine lui portèrent des coups funestes. La première surtout fut désastreuse. Presque tous les vaisseaux sortis de la Gironde tombèrent entre les mains de l'ennemi, nos colonies devinrent sa proie, la paix elle-même ne nous rendit ni les Iles du Vent, ni le Canada, ni nos pêcheries; mais telle était alors la force vitale du commerce de Bordeaux, que de si profondes blessures laissaient à peine des cicatrices.

Je vois en effet que, de 1763, année où finit la guerre de neuf ans, jusqu'en 1782, le nombre des navires annuellement expédiés de Bordeaux aux colonies s'éleva graduellement de 155 à 310, et que la valeur des retours, suivant la même progression fut portée de 26 millions à 60, au tiers à peu près des mêmes retours pour toute la France. Voulez-vous, Messieurs, apprécier

mieux encore les développemens de ce commerce
Reportez-vous dans la pensée à la première anné
du règne de Louis XV : votre place n'expédia e
1715 aux colonies que 18 navires.

Je ne vous parle que des relations de Bordeau avec nos colonies, parce que mieux que tout autre elles peuvent vous montrer la prodigieus rapidité avec laquelle le génie du commerce élev la fortune de votre patrie. Mais, Messieurs, se relations avec le nord de l'Europe, les côtes d'Afrique, les États-Unis et les Indes orientales quand celles-ci eurent cessé d'être abandonnée au ruineux monopole des compagnies, étaien alors aussi dans un état assez brillant pour exciter la jalousie des autres places vos rivales.

En 1789, les voiles bordelaises se montraient encore sur toutes les mers, les pavillons de toutes les nations commerçantes flottaient sur vos rives, Bordeaux ne le cédait en magnificence et en richesse à aucune autre ville de France, les trésors naturels de la province et ceux du Nouveau-Monde y entretenaient l'aisance dans la classe industrieuse, et la gaîté dans toutes; l'or de l'étranger, échangé contre les produits des cafiers et de la canne, venait fertiliser les champs et les vignobles de l'antique Aquitaine. Alors qui aurait osé prévoir que tant de splendeur n'était que le vif et dernier éclat d'un flambeau près de s'éteindre ?

Mais éloignons d'affligeans souvenirs ; au lieu de donner d'inutiles regrets à vos malheurs, jetons plutôt un regard sur les jours qui les ont suivis. Quand la France recouvra la paix et l'espérance, tous les liens du commerce avaient été violemment brisés ; l'étranger n'avait plus les mêmes goûts, les mêmes besoins ; ou, pour les satisfaire, il s'était ouvert des voies nouvelles ; St.-Domingue n'existait plus pour nous ; nos autres colonies étaient envahies ou languissantes, et nos comptoirs abandonnés : la terre seule n'avait point cessé de vous prodiguer ses trésors ; mais ces trésors eux-mêmes étaient une charge de plus, et leur conservation achevait d'épuiser vos capitaux ; vos magasins étaient encombrés et votre port désert, tandis que l'Angleterre inondait de ses produits manufacturés les marchés des deux mondes.

C'est du sein de tant de causes de détresse que Bordeaux a su reprendre son ancien rang commercial. L'histoire racontera un jour vos pertes et vos désastres ; mais, Messieurs, elle racontera avec plus de complaisance les généreux efforts que vous avez faits pour les réparer. Elle dira ce voyage autour du monde tenté pour aller souder le commerce des pelleteries, et reconnaître celui de la Chine ; vos navires portant des armes et les frivolités européennes à l'héritier de Tipo-Saïb ; l'Inde souriant à vos pavillons si long-temps

oubliés; vos navigateurs demandant de nouveaux amis aux côtes du Mexique et du Pérou; des relations durables établies entre Bordeaux et la Havane; les peuples du nord, ceux des États-Unis, l'Anglais lui-même revenant visiter votre port, et s'étonnant d'y retrouver le mouvement et la vie. Elle dira ces associations commerciales, dont vous avez donné en France le premier exemple; ces compagnies auxquelles nous devons les ponts admirables qui unissent les deux rives de vos rivières; cette banque ouverte par vous aux besoins du commerce; l'industrie, trop dédaignée peut-être par vos pères aux jours de leur opulence, l'industrie prêtant aujourd'hui à vos raffineries, à vos verreries, à vos nouvelles manufactures, à votre navigation intérieure, et à votre agriculture, la puissance de la mécanique et tous les moyens dus aux modernes découvertes; enfin, les monumens divers, les embellissemens de tout genre que Bordeaux voit chaque jour s'élever comme par enchantement, et que, sans la différence de style, l'étranger croirait aussi l'ouvrage de l'immortel Tourny.

En traçant cette faible esquisse de ce que le commerce de Bordeaux a fait de grand et d'utile depuis le retour de la paix, ne croyez pas, Messieurs, que je ferme volontairement les yeux sur une triste et trop frappante vérité. Sous ces dehors

de magnificence et de grandeur, le commerce n'est pourtant pas ce qu'il devrait être; il souffre, ses dernières blessures saignent encore; il attend avec anxiété un allégement à ses maux. Mais il est doux, il est juste de se reposer avec vous sur le ferme et consolant espoir que tant de soins, de travaux, de sacrifices de tout genre, ne seront point perdus. Vous avez tout fait pour la gloire et la prospérité de l'État; pourrait-il en perdre le souvenir? Jamais sans doute, non jamais il ne vous retirera son généreux appui.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BLANC-DUTROUILH, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

L'USAGE que vous avez adopté de rappeler, dans chacune de vos séances publiques, les travaux dont vous vous êtes occupés depuis la séance publique précédente, impose à votre Secrétaire-général un devoir dont il s'acquitte toujours avec zèle, mais chaque fois avec une nouvelle crainte de ne pas remplir complétement votre attente. En effet, pour que son rapport eût, pour vous et pour le public qui nous honore de sa présence,

ce genre d'intérêt que procure la connaissance des choses utiles et qui est indépendant de la manière dont elles sont présentées, il devrait offrir une analyse exacte de tous les ouvrages dont il vous a été rendu compte pendant l'année académique; mais la durée de cette séance suffirait à peine à la lecture d'un pareil travail, et cependant d'autres lectures en réclament la plus grande partie. Votre Rapporteur se voit donc obligé de ne vous présenter qu'une énumération rapide du plus grand nombre des mémoires qui vous ont été adressés; et s'il se permet d'appeler plus particulièrement votre attention sur quelques-uns d'entre eux, il a le regret de ne pouvoir que citer les titres d'autres ouvrages qui mériteraient d'être analysés avec détail, et qui paraîtraient peut-être d'un égal intérêt.

Vous sentirez, Messieurs, ce que cette obligation a de pénible pour votre Rapporteur; il la rappelle, parce qu'il croit qu'elle lui donne des droits à votre indulgence; elle lui servira en même temps d'excuse auprès des auteurs qui croiraient avoir à se plaindre de ce qu'il n'a pas donné assez d'étendue aux articles qui les concernent.

Pour ne pas changer l'ordre suivi dans les précédens rapports, je ferai passer successivement sous vos yeux les communications que vous avez reçues de personnes étrangères à l'Académie,

lorsqu'elles auront donné lieu à des recherches ou à des rapports de nos collègues, les mémoires que vous ont adressés vos correspondans, enfin, les travaux de vos membres résidans, et les rapports sur le concours aux prix que vous avez proposés.

Les encouragemens que vous avez accordés aux architectes et aux autres personnes que leur état ou leurs fonctions mettent fréquemment en position de découvrir des monumens antiques dans notre ville ou dans les environs, et de travailler efficacement à leur conservation, avaient déjà éveillé, l'année dernière, une utile émulation et produit d'heureux résultats. Cette année, M. Bosredon, entrepreneur de bâtisses, et M. Saintourens, conducteur des ponts et chaussées, ancien élève de l'école des Mineurs de St.-Etienne, vous ont adressé des notices intéressantes sur des fouilles qu'ils avaient été appelés à faire, le premier, près l'église St.-Seurin, dans les rues de la Prévoté, St.-Etienne et Tronqueyre; le second, dans un mamelon ou petit tumulus, situé dans la commune de Cadaujac, à 200 mètres de la route royale.

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ces deux notices et des faits qui y sont précisés, a reconnu que leurs auteurs avaient décrit les monumens qu'ils avaient découverts, avec un soin et une exactitude dignes d'éloges.

Ceux trouvés par M. Bosredon consistent en sépultures de l'antique cimetière de St.-Seurin. Si par eux-mêmes ils sont peu remarquables, cependant ils peuvent fournir des documens positifs, propres à éclaircir l'antiquaire qui voudrait connaître les limites de ce cimetière, le premier et pendant long-temps le seul à l'usage des Chrétiens de Bordeaux; il paraît avoir succédé au cimetière romain de Terre-Nègre; ainsi, son établissement, qui remonterait au temps où l'ancien culte fit place au nouveau, daterait du second siècle de notre ère. Cette conjecture devient presque une vérité pour qui sait que le cimetière de Terre-Nègre, maintenant épuisé, n'a rien fourni de postérieur au règne d'Antonin, et que, dans le lit inférieur des tombeaux de St.-Seurin, on a trouvé des médailles de cet empereur, des lacrymatoires, et autres objets qui se rencontrent ordinairement dans les sépultures romaines de l'époque. Ces considérations donneront toujours un grand intérêt aux découvertes qui seront faites dans cet enclos funéraire.

Celles qui ont donné lieu à la notice de M. Saintourens sont encore des sépultures, mais des sépultures évidemment romaines, et où l'on a trouvé, en grand nombre, des vases et des médailles. Les vases ne diffèrent pas de ceux qu'a fournis Terre-Nègre. Quant aux médailles, la plupart sont illisibles; les seules qu'il soit possible

de reconnaître, appartiennent, une au règne d'Antonin, et deux au règne de Dioclétien. M. le Rapporteur de votre commission vous a fait remarquer, Messieurs, que le travail de M. Saintourens se recommandait auprès de vous, non seulement parce qu'il a eu pour résultat de vous conserver quelques antiquités, mais encore parce que l'endroit où elles ont été découvertes se trouve sur l'alignement de la voie romaine qui conduisait de Bordeaux à Agen; c'est un point intermédiaire entre Bordeaux et Saint-Médard d'Ayran, où l'on a aussi reconnu des sépultures antiques. Voilà un jalon de plus sur cette voie.

Vous avez jugé que la précision avec laquelle M. Bosredon et M. Saintourens avaient rendu compte de leurs travaux, et les soins qu'ils avaient apportés à la conservation des antiquités qu'ils avaient découvertes, méritaient une récompense académique; vous décernez aujourd'hui à chacun d'eux la médaille destinée à encourager ce genre de recherches.

Une machine à teiller le chanvre vous a été présentée. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, celle de M. Laforet et les observations auxquelles elle donna lieu dans votre sein, lorsque vous en connûtes la description. MM. Mothes frères, de Bordeaux, qui avaient traité avec M. Laforet de l'exploitation de son brevet d'invention pour deux départemens du midi, ne tardèrent pas à reconnaître

que cette machine était loin de mériter les éloges que lui ont prodigués les journaux ; que même des modifications importantes étaient indispensables pour qu'elle pût fonctionner. Ils se sont occupés avec activité et intelligence de ces modifications; et après plusieurs essais, ils sont parvenus à composer une machine qui peut être mise en mouvement par un cheval, et qu'ils annoncent être également propre à teiller le chanvre et à égrener le blé, en changeant seulement l'une des pièces dont elle est composée. La commission que vous avez chargée d'examiner cette machine l'a vue en action, et a reconnu qu'elle présentait plusieurs avantages sur celle de M. Laforet, quoique le principe sur lequel elle est construite soit le même; l'effet de l'une et de l'autre résulte du choc opéré sur la matière à broyer par de lourds couteaux en bois retombant d'une certaine hauteur. L'expérience à laquelle votre commission a assisté n'ayant eu lieu que sur une petite quantité de tiges de chanvre de mauvaise qualité, et sur quelques petites bottes d'épis récoltés depuis long-temps, elle n'a pu se fixer sur l'effet utile de cette machine comparé à celui de la broie et du fléau ordinaire. Ces sortes de comparaisons, pour être exactes, devraient être faites en grand dans le lieu de production des matières à exploiter, parce que là seulement on peut opérer simultanément, et dans des circonstances entière-

ment semblables, par les deux méthodes à comparer, en employant des ouvriers également habitués à les pratiquer. Votre commission, en reconnaissant que les travaux de MM. Mothes méritent des éloges, et prouvent que leurs auteurs, sans être mécaniciens de profession, sont doués de cet esprit d'observation exact et réfléchi sans lequel il est impossible de réussir en mécanique, n'a pu que les encourager à suivre leur projet d'établir leur machine dans le département de Lot-et-Garonne. Ils pourront aisément y faire constater, par des procès-verbaux détaillés et réguliers, les résultats obtenus par son moyen. Lorsque ces procès-verbaux seront parvenus à votre commission, elle aura l'honneur de vous en présenter l'analyse; si, comme il est probable, ils constatent l'effet de la machine pour le battage des céréales, elle se propose de vous en offrir la comparaison avec les résultats obtenus par les machines déjà inventées dans le même objet, et principalement avec celle de M. Maroles, qui a été l'objet d'un excellent rapport fait récemment à la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, et que cette Société a bien voulu vous communiquer.

Le froid rigoureux de l'hiver dernier a donné lieu à diverses observations météorologiques. Parmi celles qui vous ont été communiquées, vous avez distingué celles de notre honorable

collègue, M. Laterrade, qui les a exposées dans un mémoire étendu, avec ses remarques relatives à l'effet du froid sur quelques plantes hiémales. M. Bouchereau jeune vous a aussi adressé un exemplaire de son mémoire sur les conséquences qu'il présumait devoir résulter pour les ceps de vigne et pour leurs sarmens, de la forte gelée qu'ils ont éprouvée; ce dernier ouvrage ayant plus particulièrement pour objet l'agriculture, son analyse trouvera sa place dans le rapport de M. le Secrétaire de votre commission d'agriculture ; mais je dois vous parler d'observations plus détaillées qui vous ont été adressées par M. P. J. Marchandon, employé dans les bureaux des ponts et chaussées.

M. P. J. Marchandon se livre, avec un soin et une assiduité dignes d'éloges, aux observations météorologiques. Sachant le prix que vous attachez à des observations bien faites, il a pris note tous les jours, pendant les mois de Décembre, Janvier et Février derniers, et à trois époques de la journée, savoir, au lever du soleil, à deux heures après-midi et au coucher du soleil, de la hauteur du mercure dans le tube thermométrique, de la direction des vents, de l'état du ciel et de celui de la Garonne. Une des colonnes des tableaux où ces observations sont consignées, est destinée à indiquer la température moyenne, déduite des trois températures observées chaque

jour ; une autre colonne fait connaître l'étendue des oscillations journalières du mercure dans le thermomètre ; enfin, une récapitulation indique le maximum, le minimum, et la température moyenne de chaque mois.

Vous voyez par là, Messieurs, que M. Marchandon n'a négligé de vous transmettre aucun des renseignemens thermométriques qu'il était utile de connaître, relativement à notre dernier hiver. Vous avez délibéré de l'inviter à vous communiquer la suite de ses observations, et vous lui décernez la médaille que vous destinez aux travaux météorologiques.

J'aurai l'honneur de vous entretenir plus tard des résultats que notre honorable collègue, M. Billaudel a déduits de ces observations, en vous rendant compte du travail qu'il vous a présenté sur la température hiémale de nos contrées.

M. Clouzet, professeur de grammaire et de sténographie à Bordeaux, à qui vous aviez décerné, l'année dernière, une mention honorable pour les ouvrages qu'il vous avait adressés, vous a envoyé cette année un recueil de pièces de prose et de poésie lithographiées en caractères sténographiques. Ce recueil se distingue par la beauté et la correction des caractères, ainsi que par le choix des sujets. La sténographie, si elle ne peut devenir d'un usage général, mérite cependant d'être cultivée, à raison de son utilité, pour re-

produire, avec exactitude, les leçons orales dans les écoles, et les débats politiques et judiciaires. En décernant à M. Clouzet une médaille d'encouragement, vous lui donnez une preuve de la satisfaction que vous avez de la constance de ses efforts pour propager dans notre ville ce genre d'écriture, ainsi que de l'intérêt que vous attachez à ses communications.

Le sieur Jean Merle, agriculteur de la commune de Cestas, a aussi mérité de vous une médaille d'encouragement pour les produits extraordinaires qu'il a obtenus de la culture d'une pièce de terre située dans cette commune. Il a été constaté par des procès-verbaux authentiques et par les investigations de vos commissaires que dans deux journaux $^{1}/_{10}$ de terre (environ 61 ares) le sieur Merle avait recueilli 64 hectolitres de seigle et quinze charretées de paille; dans le fond du sillon il avait semé, suivant l'usage du pays, du panis dont le produit a été de 25 hect. de grain et de trois charretées de paille. Dans le reste de la même pièce, d'un journal $^{9}/_{10}$^{me}, un hectolitre et demi de pommes de terre ont produit 40 hectolitres. La pièce entière de la contenance d'environ 4 journaux, autrefois en prairie, avait été défrichée depuis quatre ans; sa qualité est celle des bonnes terres du pays.

Le sieur Merle n'a employé que les procédés usités dans les landes; il doit en grande partie

le succès qu'il a obtenu aux soins tout particuliers qu'il a donnés à la culture de sa petite propriété, ainsi il n'aurait acquis aucun droit à vos récompenses si vous ne les accordiez qu'à l'invention ou à l'emploi des procédés nouveaux; mais vous avez pensé que le zèle, les soins assidus et l'exactitude, qualités si rares et si précieuses, méritaient au moins autant que l'esprit d'invention les encouragemens de l'Académie. Il n'était pas d'ailleurs sans intérêt d'établir par un fait aussi positif combien peu certaines terres de landes méritent la réputation de stérilité qu'elles ont généralement et de prouver qu'une bonne culture suffit pour les rendre aussi productives que les meilleurs terrains du département.

Vous avez reçu de M. Vallot, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon, des réflexions sur le sujet d'un des prix que vous avez proposés : celui relatif aux insectes qui attaquent les osiers et les saules que dans notre département on distingue sous le nom d'*aubiers*. La lettre de M Vallot renferme de nouvelles preuves de l'étendue de ses connaissances en entomologie, et vous avez cru, Messieurs, ne pouvoir mieux lui prouver le prix que vous attachez à ses judicieuses observations qu'en en faisant usage pour la proposition de la même question dans votre programme de cette année.

Un autre membre de l'Académie de Dijon, M. Maillard de Chambures vous a adressé une statis-

tique imprimée de l'Irlande et une dissertation manuscrite sur le culte d'Apis à Alexia. La découverte à Alise Ste.-Reine, bourg qui a pris la place de l'antique Alexia, de quatre pieds de bœuf en marbre, reposant chacun sur un œuf, au milieu de cendres, de débris de vases, d'instrumens de sacrifice et de plusieurs fragmens de marbre, a donné lieu à cette dissertation; elle a pour objet de prouver que ces pieds ne sont que des fragmens d'une représentation du Bœuf Apis ou d'Hercule Égyptien, adoré sous cette forme par les Éduéens et plus particulièrement par les habitans d'Alexia. Le travail de M. de Chambures écrit avec une élégante simplicité est semé de citations nombreuses et contient plusieurs notes remplies d'érudition qui indiquent avec précision les sources où l'auteur a puisé les bases de ses raisonnemens et de ses présomptions. Vous avez jugé qu'il ne pouvait qu'ajouter aux droits déjà acquis par M. de Chambures au titre d'archéologue d'un mérite distingué.

M. Cottereau, médecin, à Paris, à qui vous deviez déjà un opuscule manuscrit sur les effets singuliers, produits par l'usage interne et externe de quelques médicamens, vous en a adressé un second sur l'effet différent que produisent certains remèdes suivant la voie par laquelle ils sont introduits dans le corps de l'homme. Ces deux ouvrages sont une preuve du zèle qui di-

rige M. Cottereau dans ses *observations cliniques;* vous l'en avez remercié en lui faisant part de votre désir qu'il vous continue ses intéressantes communications.

M. Soyer-Villermet, bibliothécaire de la ville de Nanci et membre de plusieurs académies, vous a fait hommage sous le titre modeste d'*Observations sur quelques plantes de France*, d'un travail important sur la botanique. On y trouve consigné le résultat de ses recherches sur les riches produits d'un voyage entrepris par l'auteur dans l'ouest, le midi et l'est de la France et dans lequel il a recueilli environ trois mille espèces et plus de dix-huit mille échantillons. La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage vous l'a signalé comm un modèle d'analyse, de discussion et de critique scientifique, et comme désormais indispensable dans la bibliothéque d'un botaniste français.

Parmi les autres ouvrages que leurs auteurs vous ont adressés, vous avez remarqué les suivans dont nous nous contenterons de vous donner les titres quoiqu'ils aient été le sujet de rapports étendus. Ils sont imprimés et cette circonstance jointe au peu de temps accordé à cette lecture nous dispense d'en présenter l'analyse.

Vous avez reçu :

De M. Héricart de Thury, sa notice sur les puits forés à St.-Oüen ;

De M. Boullée, son rapport à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon, sur les mémoires envoyés à cette société pour répondre à la question qu'elle avait proposée sur l'extirpation de la misère ;

De M. Cany, la collection complète pour l'année 1829, du journal qu'il rédige à Toulouse sous le titre du propagateur industriel ;

De M. Leure, l'éloge de M. Serène, médecin, à Nîmes ;

De M. Briou, sa notice historique sur le dernier Louis Valentin de Ranci ;

De M. Fidèle Delcroix, le recueil de ses poésies ;

De M. de Ladoucette, son recueil de nouvelles, contes et apologues, en trois volumes ;

De M. Isard, juge au tribunal civil de Bordeaux, son ouvrage sur l'autorité des ordonnances royales sur les tribunaux ;

De M. Benoit, ancien élève de l'école polytechnique, sa traduction *du Guide du Meunier et du Constructeur de Moulins*, par Olivier Evans ;

Enfin de M. Rifaud, de Marseille, le tableau de l'Égypte et de la Nubie, en un volume. Cet ouvrage indépendamment de son utilité comme guide des voyageurs dans ces contrées, peut être considéré comme le prodrome du grand ouvrage

que va publier M. Rifaud et qui renfermera le résultat de ses recherches sur les antiquités, l'histoire naturelle, etc, de l'Égypte et de la Nubie, et des observations qu'il a faites sur les mœurs et les usages de leurs habitans, pendant les treize années consécutives qu'il a passées parmi eux uniquement occupé de travaux scientifiques.

Je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir des travaux des membres de l'Académie. Plusieurs de vos associés correspondans ont enrichi votre bibliothéque des ouvrages qu'ils ont publiés.

M. de St.-Denis vous a fait hommage de la réponse d'un français à l'appel sur la réforme de l'orthographe;

M. Chapuis de Montlaville, de la continuation de son histoire du Dauphiné;

M. Ternaud, de Limoges, de sa dissertation sur les méthodes latines;

M. Mollevaut, de ses *Pensées* en vers;

M. Duplan, de son mémoire sur la météorologie. Cet ouvrage qui vous avait été adressé manuscrit avait mérité, de votre part, à l'auteur la médaille que vous accordez annuellement aux recherches et aux observations météorologiques;

M. Limousin-Lamothe, de ses observations sur l'hiver de 1830.

Vous avez également reçu :

De M. Eusèbe de Salverte son ouvrage en deux

volumes, intitulé : *Des sciences occultes ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles ;*

De M. Charles Molo, littérateur, à Paris, son histoire de l'île d'Haïti en un volume, et un petit ouvrage en vers sur le néant de l'homme ;

De M. Davezac de Macaya, auteur des Essais historiques sur le Bigorre, une notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique ;

Et de M. Fournier-Désormes, de Chartres, deux pièces de vers manuscrites. L'une d'elles est la première scène d'une tragédie dont l'auteur s'occupe dans ce moment et que, d'après ce qu'il a bien voulu vous communiquer, nous devons désirer de voir bientôt entièrement terminée.

M. Lermier, autrefois l'un de vos membres résidans et actuellement commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Angoulême, vous a envoyé un mémoire sur les moyens à employer pour faire acquérir au cours d'eau de la jale qui fait mouvoir les moulins à poudre de Saint-Médard et un très grand nombre d'autres usines, le même volume et la même puissance qu'il avait autrefois. Ce travail est d'un intérêt local; mais il est aussi important par l'utilité de son objet que par les vues, soit théoriques, soit administratives que l'auteur y a développées.

L'Académie doit à son honorable correspondant, M. ch. Chrétien Rafn, professeur royal

à Copenhague, secrétaire de la Société royale des Antiquaires du Nord, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes de France et de l'Étranger, plusieurs communications importantes relatives à l'histoire et aux antiquités de son pays, choses généralement trop peu connues en France, mais dont s'occupent, avec autant de zèle que de distinction, les savans composant la Société royale des Antiquaires du Nord. L'Académie a particulièrement distingué, dans l'envoi de M. le chevalier Rafn, un *fac simile* du manuscrit, intitulé : *Historia Jomsvicensium*, et quatre planches au trait des armes et armures antiques du nord. Le *fac simile* ne peut donner qu'une idée très imparfaite de l'ouvrage sur lequel il a été pris; mais l'écriture même des anciens historiens intéresse toujours comme pouvant donner un degré d'authenticité aux écrits qu'on leur attribue, et comme nous rapprochant en idée des temps où ils écrivirent. Quant aux gravures des armes septentrionales, elles semblent copiées sur celles dont se servaient nos ancêtres à l'époque gauloise et à l'époque du moyen âge. Comme nous, les peuples du nord ont dû à la pierre leurs premières armes et leurs premiers outils. L'usage du bronze et du fer vint ensuite. A peine peut-on saisir quelque différence entre le poignard, la flèche, le dard en silex de ces vieux habitans du nord, et ceux que l'un de

nos confrères a trouvés, soit en Périgord, soit dans nos landes. Il en est de même de ces coins en pierre auxquels on donne assez généralement le nom de *Hache*, bien que l'on conçoive difficilement qu'ils aient pu servir aux mêmes usages que la hache; vous ne distingueriez pas le coin trouvé dans les forêts d'Islande de celui que l'on trouve quelquefois dans nos contrées. Il est moins étonnant, sans doute, de reconnaître chez les guerriers du nord le casque, le haubert, la cuirasse, la cotte de mailles, la longue épée, et tout l'accoutrement militaire de nos anciens preux; mais ces rapprochemens sont encore utiles et curieux.

Il n'y a que bien peu de jours que vous venez de recevoir du même correspondant, de nouvelles preuves de son zèle académique, et de l'étendue de ses travaux littéraires. Il vous a adressé, avec six volumes des traditions historiques du nord, en langue islandaise, et avec la traduction qu'il en a faite en danois et en latin, trois volumes des traditions mithico-historiques et romantiques en langue islandaise qu'il a recueillies; il y a joint leur traduction en danois. Le même envoi renfermait un ouvrage en trois volumes, et un rapport manuscrit sur l'établissement de l'enseignement mutuel en Danemarck, par M. le chevalier Abrahamson, président de la Société des Antiquaires d'Écosse. Ces derniers ouvrages of-

frent une nouvelle preuve de ce que peuvent les efforts d'un seul homme constamment animé d'un but utile. Si le Danemarck possède l'inestimable bienfait d'écoles primaires, solidement établies sur presque tous les points habités de ce royaume, il le doit à M. le chevalier Abrahamson. C'est encore sous sa direction et par ses soins que l'établissement des sourds-muets de Copenhague a pris une étendue et une consistance telles, que tous les sourds-muets du royaume y sont entretenus et y reçoivent une solide instruction.

D'autres communications non moins intéressantes ont été le fruit de la correspondance soutenue et substantielle de M. le chevalier Rafn avec l'Académie. Nous regrettons de ne pouvoir les rappeler ici en détail ; mais nous devons dire qu'il nous annonce un ouvrage qu'il publiera prochainement sur la découverte de l'Amérique. Les manuscrits originaux d'une haute antiquité, déterrés par l'auteur dans la poussière des bibliothèques ou des archives publiques, et d'autres documens authentiques récemment découverts, ajouteront à l'intérêt qu'offre le sujet qu'il a entrepris de traiter.

Un autre de vos correspondans, M. Espic, professeur de belles-lettres, à Ste.-Fói, vous a fait hommage de deux pièces de poésie de sa composition. La première est un fragment d'un poème plus étendu, qui a concouru pour le prix de

l'Académie française, et dont le sujet est l'affranchissement de la Grèce; le second ouvrage est un petit recueil d'odes latines qui ont mérité votre attention particulière par la pureté de la latinité et par la grâce du style. On retrouve dans ces odes ce naïf abandon et cette fraîcheur d'images qui distinguent la plus belle époque de la littérature romaine. Il est aisé de voir, en les lisant, que l'auteur s'est nourri de la lecture d'Horace et de Virgile.

Aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque peut-être, l'étude des langues anciennes et l'habitude de les écrire, méritent d'être encouragées. Jamais, en effet, a-t-il été plus nécessaire, pour la conservation de la pureté de notre langue, d'étudier celles dont elle tire son origine et qui ont servi à la former? Et d'autre côté, lorsque notre littérature est menacée d'envahissement; lorsqu'on peut craindre qu'elle ne retombe dans cet état de barbarie où elle était avant Malherbe, n'est-ce pas le moment de rappeler, par des imitations plus ou moins fidèles, la manière des bons auteurs de l'antiquité dont les ouvrages seront, dans tous les âges, des modèles de goût, parce qu'ils sont des modèles de raison et de style. En se livrant à un travail de ce genre, M. Espic a donné un exemple que l'Académie juge digne d'être imité. Par ce motif, et en même temps pour lui témoigner sa satisfaction de son

zèle comme Académicien, elle lui décerne la médaille qu'elle destine aux travaux de ses correspondans.

Jusqu'à présent, Messieurs, vos usages avaient borné à une seule les médailles que vous leur décernez annuellement; mais vous avez cru devoir faire aujourd'hui une exception en faveur de M. Brard, à raison de l'utilité de la découverte qu'il vous a communiquée. Ce laborieux et savant correspondant a déjà plusieurs fois mérité et obtenu cette récompense académique, par des travaux énumérés dans nos précédens rapports; celui dont il s'agit maintenant est une suite d'expériences sur la fabrication du papier et du carton de bois décomposé.

Vous savez, Messieurs, que de tous les temps l'industrie s'est exercée sur un grand nombre de substances, dans l'objet de découvrir celles qui pourraient être le plus propres à la confection du papier. La commission à laquelle vous avez confié l'examen du mémoire de M. Brard, vous les a fait connaître en détail dans un rapport plein de recherches curieuses. Il résulte de ce rapport que, si quelques physiciens ont eu l'idée qu'on pourrait faire du papier avec des bois qui auraient acquis un certain degré de pouriture, l'espèce de ces bois n'est pas désignée dans le seul ouvrage où il soit fait mention de cette substance comme propre à cet usage. Rien n'in-

dique d'ailleurs que des tentatives aient été faites, ni qu'elles aient eu un résultat satisfaisant.

M. Brard a eu plus de succès. Cet habile observateur, accoutumé à épier les secrets de la nature, et doué surtout de cet excellent esprit qui saisit dans l'étude des sciences physiques et naturelles les applications utiles, a été frappé de la contexture filamenteuse propre aux arbres de la famille des conifères, et en particulier, au bois de pin pouri sur pied, ainsi que de l'analogie qu'il offre en cet état avec la pâte de chiffon qui sert à faire le papier commun; encouragé ensuite par quelques résultats qu'il obtint dans les montagnes de la Savoie en 1815, il conçut l'heureuse idée de donner une nouvelle existence et une valeur réelle à une substance abondante, et qui n'avait jamais été d'aucun usage.

Les expériences faites récemment par M. Brard dans les forêts de la Haute-Provence, lui ont démontré la possibilité de cette conversion; par les procédés qu'il a mis en usage dans la papeterie du sieur Ligier, à Brignoles, procédés qui ne diffèrent presque pas de ceux employés pour la pâte de chiffon, il a obtenu du papier et du carton uniquement fabriqués avec la pâte du pin maritime pouri. Vous avez sous les yeux les échantillons qu'il nous en a adressés.

M. Brard ne s'est pas dissimulé que le papier tel qu'il vous l'a présenté est encore loin de pouvoir supporter la comparaison avec celui qu'on obtient de la pâte de linge, mais il pense et vos commissaires partagent cette opinion, que les procédés qu'il a employés sont susceptibles de perfectionnement. Alors même qu'il deviendrait impossible de donner au papier de bois le degré de finesse suffisant pour l'employer à tous les usages du papier de chiffon, la découverte de M. Brard aurait encore un grand degré d'intérêt, puisque par son moyen on se procurerait du papier à enveloppe et du carton qu'on pourrait livrer à très bas prix, à raison de l'abondance du pin qui se perd de vétusté dans les forêts, de l'inutilité pour d'autres usages des bois décomposés, et de la possibilité d'établir des fabriques sur des lieux rapprochés de celui où on les trouve.

Dans une lettre postérieure à son mémoire, M. Brard observe qu'il serait aisé de hâter la décomposition des débris de bois, même de la sciure qui provient des moulins à scie. En effet, la trituration mécanique à l'aide de moulins hâterait certainement la confection de la pâte des bois pouris ou à demi pouris, et d'autre côté, M. Sabathier ayant démontré qu'il était possible de faire du papier avec du linge non pouri, en le soumettant au choc prolongé de maillets, il y a lieu de croire que cette méthode pourrait s'ap-

pliquer au traitement des bois qui ne seraient pas entièrement décomposés.

Nous devons ajouter que M. Brard, dans l'objet d'établir la priorité de sa découverte a réclamé et obtenu du gouvernement un brevet d'invention, mais que renonçant avec une générosité peu commune au bénéfice de l'exploitation de ce brevet, il a autorisé l'Académie à publier et à répandre ses idées sur la fabrication du papier et du carton de bois, par tel moyen qu'elle jugera convenable, il l'a en même temps invitée à engager les habitans de nos landes à les mettre en exécution, sur les bois morts sur pied, et sur tous les débris sans valeur qui pourissent naturellement.

Ces intentions de l'auteur sont trop honorables pour lui, et peuvent être trop utiles en donnant naissance à un nouveau genre d'industrie, pour que l'Académie ne s'empresse pas d'y répondre. Son programme de cette année contiendra l'extrait du mémoire de M. Brard, et l'annonce d'un prix de la valeur de 300 francs que l'Académie décernera, dans sa séance publique de 1832, au fabricant qui lui aura fait parvenir une certaine quantité de papier de bois, ou de feuilles de carton de différentes épaisseurs, provenant de la même substance, d'une qualité supérieure aux échantillons envoyés par M. Brard, avec l'indication des moyens auxquels est dû le perfectionnement.

Vous devez, Messieurs, à votre correspondance avec presque toutes les sociétés académiques du royaume, un recueil précieux des ouvrages qu'elles publient, et de journaux rédigés sous leur direction ou leur patronage. Bienveillantes communications qui ont l'heureux effet de réunir toutes les Académies de France en un seul corps animé du même esprit : celui de propager les lumières pour le plus grand avantage de la société. A ces communications je dois joindre celles de deux sociétés étrangères qui cette année vous ont envoyé les résultats de leurs travaux.

Vous avez reçu de la Société royale des Antiquaires d'Écosse, un exemplaire de ses mémoires en 5 volumes in-4.° Cet ouvrage est composé d'une nombreuse suite de mémoires et de notices presque tous destinés à décrire les monumens antiques de l'Écosse, à rechercher quels furent les mœurs et les coutumes de ses anciens habitans, ou à découvrir les traces des faits intéressans dont ce pays a été le théâtre. Aux descriptions sont jointes des gravures exécutées avec soin, et qui représentent des vues perspectives de monumens ou des dessins d'armes et d'instrumens gaulois, romains ou d'une origine inconnue; d'autres mémoires ont pour objet la statistique de l'Écosse; l'ouvrage entier, sans doute plus particulièrement utile pour les Écossais à qui il donne une connaissance plus précise de l'état ancien et

de l'état actuel de l'Écosse, est loin d'être sans intérêt pour les étrangers, par la variété des sujets et l'érudition avec laquelle la plupart sont traités. Vous avez exprimé à l'honorable Société royale des Antiquaires d'Écosse, votre reconnaissance de l'envoi qu'elle vous en a fait.

Une autre Société s'est formée à Londres sous les auspices de la Société royale Asiatique dans l'objet d'encourager la traduction et la publication des ouvrages en langue orientale. Cette société, dont la formation remonte à peine à deux années, a pris, dès son origine, une consistance qui ne fait que s'accroître; et déjà elle a pu, en faisant usage de sommes considérables provenant des souscriptions de ses membres, commencer ses utiles travaux : plusieurs traductions d'ouvrages importans sont à l'impression, et elle a déjà publié la traduction en anglais par M. Samuel Lee, professeur en l'université de Cambridge, des voyages de *Jbn Batutta*, religieux mahométan, qui, dans le quatorzième siècle, consacra vingt années de sa vie à parcourir l'Égypte, l'Arabie, l'Inde, la Turquie, la Tartarie, la Chine et une partie de l'Afrique. Il écrivit en arabe la relation de son voyage. Cet ouvrage vous a été transmis par la société de Londres. Le rapport que vous en avez entendu vous a fait connaître l'utilité dont peut être sa publication pour la géographie et l'histoire de contrées presque ignorées par les Européens à

l'époque où il fut composé, et dont quelques parties sont encore peu visitées, et l'intérêt qu'il a à la lecture par les nombreux détails qu'on y trouve sur les mœurs de leurs habitans. Peu d'ouvrages eussent pu donner une idée aussi favorable de la louable entreprise de la nouvelle société. Il peut être utile de faire connaître, qu'outre les sommes qu'elle consacre aux frais d'impression, elle en destine d'autres à récompenser le zèle des personnes qui lui communiquent des manuscrits orientaux inédits, quelle que soit la langue dans laquelle ils sont écrits, ou qui lui présentent la traduction de manuscrits déjà connus et relatifs aux mœurs, à la littérature, à la religion ou à l'histoire politique ou morale de quelques-unes des nombreuses nations qui ont occupé quelques points de l'immense étendue de l'Asie et de l'Afrique.

Nous rapprochant davantage de notre époque, et rentrant dans nos localités, vous n'entendrez pas sans intérêt, Messieurs, les résultats que notre honorable collègue, M. Billaudel, a déduits des observations de M. Marchandon, dont nous vous avons déjà parlé, sur la température de notre dernier hiver. De semblables résultats, quoique moins étendus, se déduiraient aussi de celles dont vous devez la communication à M. Laterrade.

D'après ces observations :

1.° C'est le 27, le 28, le 29 et le 30 Décembre dernier que le froid le plus fort s'est fait sentir à

Bordeaux. Le 27, jour où le maximum a eu lieu, le mercure est descendu à 10° 1/2 au-dessous de zéro et la température moyenne de ce jour a été de 8° aussi au-dessous de zéro;

2.° A l'exception des six premiers jours du mois de Décembre, de 4 à 5 jours dans le cours de Février et de la dernière moitié de Mars, pendant lesquels la température au lever du soleil a été au-dessus du terme de la glace, mais n'a jamais dépassé 6°., il n'est aucun des jours de ces trois mois où le thermomètre ne soit descendu à zéro ou au-dessous;

3.° Les oscillations journalières du mercure, pendant cette période, n'ont été habituellement que de 1 à 6°; pendant quelques jours seulement de Janvier elles ont atteint le maximum de 10° 6/10; et d'autre côté, pendant le plus grand nombre de jours dont se composent ces trois mois d'observations, le temps a été couvert, pluvieux ou nuageux.

Par là s'explique parfaitement la rigueur de notre hiver; en effet personne n'ignore que c'est de la continuité de l'influence des rayons solaires ou de leur faible action que résulte l'extrême chaleur et le froid excessif.

M. Billaudel ne s'est pas borné à établir ces résultats, il a voulu les comparer à ceux qui ont été observés à Bordeaux pendant les hivers remarquables par leur rigueur. Le travail important

qu'il vous a communiqué à ce sujet n'est qu'une partie de celui qu'il a entrepris et qu'il continuera lorsqu'il aura pu obtenir la communication des anciens manuscrits de l'Académie déposés à la bibliothéque publique. Cependant les documens qui étaient en sa possession et qui méritent toute confiance lui ont permis de composer trois tableaux météorologiques. Le premier offre la comparaison jour par jour de la température, de la direction des vents et de l'état du ciel pendant le mois de Janvier 1820 et le mois de Janvier 1830 ; dans un second tableau sont consignés les maximum, les minimum et les moyennes de la température des mois de Décembre, Janvier et Février de chacune des années comprises dans les deux périodes de 1778 à 1790 et de 1822 à 1830; enfin un troisième tableau indique la moyenne des températures de l'hiver pendant ces deux périodes.

Il résulte du dépouillement de ces tableaux que l'hiver de 1789 a été beaucoup plus rigoureux qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé depuis 1778. Le 31 Décembre 1788, le thermomètre descendit à 10.° $^8/_{12}$ au-dessous de zéro, le 7 Janvier suivant à 9.° $^4/_{12}$; mais dans ces deux mois le mercure à deux heures après midi s'élevait de 10 à 14.° au-dessus de zéro; c'est-à-dire, assez haut pour que l'influence du froid du matin fût en partie détruite par celle des rayons

solaires. Cet hiver fut d'ailleurs renfermé dans les limites du 20 Décembre au 20 Janvier. Vous avez vu qu'il n'en a pas été ainsi dans celui de 1830, il a eu une durée consécutive de plus de deux mois pendant lesquels le soleil s'est à peine montré; mais ce qui le rend surtout remarquable c'est la constance avec laquelle le vent s'est maintenu dans la direction du nord, inclinant quelquefois à l'est; tandis que dans les autres hivers, même très rigoureux, le vent était très variable et parcourait en peu de temps tous les rumbs de la Rose.

En 1820, l'hiver n'a réellement duré que dix jours du 8 au 18 Janvier; le plus grand froid observé, fut mesuré par 7.° au-dessous de zéro; pendant ce court intervalle de temps la Garonne charria des glaces, mais en moins de quatre jours elle en fut entièrement débarrassée.

Le troisième tableau nous apprend que la température de l'hiver à Bordeaux, c'est-à-dire, celle des trois mois de Décembre, Janvier et Février, a été représentée pendant 22 ans par une moyenne de 5.° au-dessus de zéro. Or, la moyenne de 1789 est de 3.° $^{8}/_{12}$, tandis que celle de 1830 n'est que de 1.° $^{8}/_{12}$; c'est-à-dire, moins de moitié.

Dans un quatrième tableau dressé dans les bureaux du pont de Bordeaux, M. Billaudel vous a présenté une suite d'observations faites pen-

dant les mois de Janvier et de Février derniers sur la température de l'eau de la Garonne comparée à celle de l'air; elles font suite à celles qu'il vous avait déjà communiquées dans le même objet et sont d'un grand intérêt puisqu'elles prouvent que la température de l'eau de la rivière est beaucoup plus uniforme que celle de l'air. On y voit en effet que, tandis que le thermomètre descendait à l'air à 8.° au-dessous de zéro, il se tenait dans l'eau à la température de la glace fondante. Le 9 Février dernier le thermomètre était remonté à l'air à 11.° au-dessus de zéro, et il ne marquait dans l'eau que 2.°; notre honorable collègue vous a fait remarquer que ce peu de variation dans la température des grandes masses d'eau est ce qui conserve sans doute la vie des poissons, des plantes marécageuses et des reptiles qui passent l'hiver engourdis dans des eaux limoneuses.

Vous auriez désiré, Messieurs, que le mémoire entier de M. Billaudel et ses tableaux pussent être insérés dans votre prochaine publication; il est peu probable que leur étendue puisse le permettre, mais du moins y trouvera-t-on une suite de dessins linéaires ou de courbes qui représentent d'une manière simple et abréviative les résultats des observations que nous venons de détailler. Ces courbes forment une espèce de langage qui figure les rapports des chiffres, rap-

ports qui demandent toujours un certain travail d'intelligence pour être gravés dans la mémoire; au lieu que l'inspection des figures permet de les saisir pour ainsi dire d'un coup d'œil. (*Voyez la planche*).

Avant de terminer sur ce sujet, je ne dois pas omettre une remarque importante par laquelle notre honorable collègue a conclu son mémoire. On s'est demandé depuis quelque temps s'il se formait en effet de la glace au fond des rivières? Si cette formation avait lieu dans les eaux tranquilles ou dans les eaux courantes? On a présenté même à l'Académie royale des sciences de Paris, des faits à l'appui de l'opinion qu'avait embrassée chaque physicien.

» Je ne puis douter, vous a dit M. Billaudel,
» d'après les observations faites aux ponts de Bor-
» deaux et de Libourne, que la glace ne se forme
» au fond des eaux. Pendant le cours de cet
» hiver les pierres qui composent les enroche-
» mens qui entourent les piles de ces ponts se
» sont couvertes d'une glace qui est devenue
» quelquefois très épaisse; la position de ces
» pierres correspond aux courans les plus rapides
» de la rivière. Ainsi le fait s'est vérifié dans
» notre climat comme dans le nord de l'Europe;
» il reste maintenant aux physiciens à en donner
» l'explication. Il me semble qu'on peut la dé-
» duire de la théorie du rayonnement du calo-
» rique, et que la formation de la glace au fond

» des eaux peut être comparée à celle de la rosée
» à la surface de la terre. On peut concevoir de
» la sorte comment, tandis que l'eau de la Ga-
» ronne à sasurface n'est jamais descendue au-
» dessous de zéro, les couches du fond ont pu
» acquérir une température inférieure et donner
» lieu à la formation des glaces qui ont adhéré
» au lit même du fleuve.

» Au reste on doit remarquer que dans une
» rivière la vitesse est moindre au fond qu'à
» la surface ou en tout autre point du courant;
» ainsi la formation de la glace dans la partie infé-
» rieure plus abondamment qu'à la surface, s'ac-
» corderait avec l'opinion des physiciens qui
» pensent qu'elle doit avoir lieu plus fréquem-
» ment encore dans les eaux stagnantes que dans
» les eaux courantes. »

Ces observations auxquelles a donné lieu notre dernier hiver devaient à juste titre trouver place dans vos recueils; mais ce n'est pas seulement sous le rapport physique que ses effets doivent être considérés; il a offert à l'observateur des circonstances d'un tout autre ordre dont il n'est pas moins utile de conserver la mémoire: une température de plusieurs degrés au-dessous de zéro ne pouvait se maintenir presque sans discontinuité pendant plus de deux mois, dans nos climats où une aussi longue durée d'un froid rigoureux est peu ordinaire, sans produire des effets

désastreux pour une nombreuse classe d'habitans. Le plus grand nombre des travaux ayant été forcément interrompu tant à la ville qu'à la campagne, la misère, suite naturelle de la cessation de travail, s'annonçait sous toutes les formes. Heureusement la charité a été proportionnée au malheur. Dans cette calamité publique personne ne s'est isolé; le concours a été unanime; particuliers, corps constitués, cercles, sociétés scientifiques et littéraires chacun a apporté son offrande; l'Académie a pu par une souscription particulière de ses membres s'associer au bienfait; sur une simple indication de l'autorité, des sommes considérables ont été versées au Bureau central de charité; des sommes non moins fortes, des vêtemens, des couvertures, des alimens ont été distribués par d'autres voies qui sans être aussi publiques arrivaient aussi sûrement au même but. L'administration a ouvert de nombreux ateliers de déblayemens; elle a pourvu par de sages mesures à l'arrivage des subsistances; et enfin on peut dire avec vérité qu'à côté de chaque besoin s'est trouvé un secours. Ces faits, Messieurs, sont tellement récens et ont laissé une telle impression dans les esprits qu'il paraîtra peut-être superflu de les rappeler; mais ils sont trop honorables pour l'humanité, ils sont une preuve trop marquante de l'esprit de bienfaisance qui anime nos concitoyens pour qu'il n'en soit pas fait mention dans nos annales.

M. Jouannet a présenté à l'Académie sous le titre de *Considérations générales sur les terrains tertiaires du Département de la Gironde*, un mémoire dans lequel il traite des positions respectives de ces terrains. Si ce travail ne devait pas être imprimé dans nos recueils académiques, je croirais devoir vous en donner une analyse détaillée et vous faire connaître la classification adoptée par notre honorable confrère, des formations nombreuses dont se compose à une grande profondeur le sol de notre département, les faits sur lesquels il établit que le bassin tertiaire de la Gironde diffère et de celui de Paris et de ceux du Midi de la France, et les questions délicates et importantes auxquelles l'observation de ces faits donne lieu. Vous entendriez avec plaisir ce que cet ouvrage nous apprend des sables aurifères qu'on rencontre par fois dans les graviers de Langon et vers l'embouchure de la rivière près le Verdon, ainsi que des cavernes à ossemens découvertes à diverses époques dans le département; mais je passerai sous silence ces documens et beaucoup d'autres non moins précieux pour vous entretenir des puits artésiens. Obligé d'abréger ce que nous en dit M. Jouannet, je supprimerai les détails géonostiques, et me bornerai aux résultats.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, ce que l'Académie a fait pour provoquer, dans notre

département, les sondages de cette nature. Sa voix a été entendue. Déjà nous comptons plusieurs forages artésiens, tous entrepris par des hommes recommandables, éclairés, amis de leur pays, et qui regardent tout sacrifice utile à leurs concitoyens comme le plus bel emploi des dons de la fortune.

Le premier sondage, qui ne fut qu'un essai destiné à former des ouvriers, a été pratiqué dans le jardin du maire de Caudéran, à 16 mètres au-dessus de l'étiage de la Garonne. L'entreprise se fit aux frais de plusieurs maires et propriétaires de la banlieue de Bordeaux. Les difficultés, inséparables de tout essai, la somme des frais et l'insuffisance des instrumens, obligèrent d'abandonner l'expérience. La sonde traversa vingt pieds de terrain de transport supérieur, puis une suite d'alternats irréguliers de calcaire marin et de marnes; elle parvint et cessa d'agir à 139 pieds dans une épaisse couche de marne, fond blanc, très charbonneuse; elle avait touché à 93 pieds des lignites friables dans une argile brune un peu fétide.

A la même époque, M. le marquis de Lascaze faisait opérer, sur son domaine de Peujard, un sondage entrepris par des moyens plus sûrs et plus énergiques. On était descendu à 220 pieds, lorsqu'un accident imprévu força à abandonner ce percement; mais M. de Lascaze ne fut point

découragé; dans un second sondage, qui sera continué, on a dépassé 400 pieds. Le forage a été commencé sur un niveau supérieur de 200 pieds à l'étiage de la Gironde. La sonde a traversé des terrains de molasse, et dans la profondeur, une série de bancs calcaires reposant sur des sables rouges ébouleux.

A Béchevelle, commune de St.-Julien, M. Guestier fils fait exécuter et poursuivre un forage artésien, dans lequel la sonde a atteint la profondeur de 191 pieds métriques, niveau qui correspond, à peu de chose près, au niveau inférieur du terrain de Peujard. Les terrains traversés sont à partir de la surface:

Terrains de transport, terres et graviers	22 pieds métriques.
Calcaire marin, coquillier, sableux	6
Série de terrains de molasse	72
Série de bancs calcaires, avec deux minces couches d'argile	62
Argile noirâtre, tenace et compacte	4
Sable ébouleux, grès et quartz	16

La sonde a foré six pieds de plus; mais le terrain n'est pas encore suffisamment reconnu. Des lignites friables ont été rencontrées à la profondeur de 80 pieds.

La ville de Bordeaux fait exécuter en ce mo-

ment un forage artésien sur la place Dauphine, située à 18 m 44 d au-dessus des eaux de l'étiage de la Garonne. Au terrain de transport supérieur et à quelques alternats de calcaire marin et de marnes, ont succédé des terrains de molasse, argileux ou marneux, légèrement micacés, et dont la couleur varie du gris au jaunâtre et au brun; l'épaisseur cumulée de leur série est de 54 m 47 d; la sonde, en arrivant à 98 pieds, a touché un roc de calcaire marin, à miliolites, comparable au calcaire inférieur de Béchevelle. Elle avait rencontré des traces de lignites friables à 102 pieds.

Si ces différens travaux n'ont point encore obtenu le résultat désiré, on doit considérer que souvent de pareilles entreprises n'ont été couronnées de succès qu'en descendant à de plus grandes profondeurs. Déjà nous devons à ces forages une connaissance plus intime de nos terrains. Espérons que nous leur devrons aussi les avantages que poursuivent, à leurs frais, les hommes respectables, et les autorités que nous venons de signaler à la reconnaissance publique.

Dans une notice sur quelques antiquités du département de la Gironde, trouvées pendant l'année académique de Juin 1829 à Juin 1830, M. Jouannet vous a donné la description d'un grand nombre de médailles, parmi lesquelles il s'en trouve de celtibériennes, de romaines et

d'anglo-gasconnes, et de plusieurs vases et instrumens antiques, le tout provenant de fouilles occàsionées par la construction de divers édifices. D'autres médailles, au nombre de vingt, ont été trouvées sur la plage sablonneuse de Soulac, et sont dues aux recherches provoquées et encouragées par notre honorable collègue, M. Desmoulins, parmi des employés que leurs fonctions appellent tous les jours à explorer ces parages. Ces médailles, par elles-mêmes remarquables, acquerront un nouveau degré d'intérêt du lieu où elles ont été trouvées. La plus grande incertitude règne encore sur la véritable place qu'occupa l'antique Noviomague; nous ne suivrons pas M. Jouannet dans la discussion des conjectures, d'après lesquelles ce port biturige serait maintenant sous les eaux devant Royan; nous nous contenterons de dire avec lui : « Si les médailles récemment découvertes et rejetées par la mer provenaient des ruines de Noviomague, elles prouveraient que cette ville a été détruite postérieurement au troisième siècle de notre ère; si elles ne sont que des témoins d'antiques naufrages, elles nous fournissent du moins la preuve que, dans ces temps reculés, l'embouchure de la Garonne était déjà visitée par les navigateurs. Sous quelque rapport qu'on considère ces monnaies, elles ne sauraient être indifférentes à l'histoire du pays. »

C'est encore à M. Jouannet que vous devez, Messieurs, un ouvrage intéressant sur le Périgord. Déjà, dans les voyages de Hastings, et dans une suite de notices statistiques, notre honorable collègue avait fait connaître cette contrée aussi intéressante pour le géologue que pour l'antiquaire; les lettres de M.me de S.* à sa fille, publiées cette année, ont pour objet de signaler les changemens opérés depuis quarante ans dans les mœurs, les arts et l'industrie des habitans. Le cadre ingénieux adopté par M. Jouannet, lui a permis de faire passer sous les yeux du lecteur les diverses classes de la population, et d'offrir de nombreux termes de comparaison entre le Périgord d'autrefois et le Périgord tel que l'ont fait le temps et les progrès de la civilisation; à ces détails de mœurs sont réunis d'autres tableaux, les uns rians, les autres pathétiques, mais tous gracieux et dans lesquels on retrouve le goût et la manière de l'auteur. Le département de la Dordogne lui doit d'être mieux connu sous tous les rapports, et il est inutile de vous rappeler, Messieurs, tous les droits qu'il a à notre reconnaissance pour les lumières que ses recherches ont répandues sur l'histoire, la statistique et la géologie de celui que nous habitons.

Notre collègue, M. Léon Marchant, vous a communiqué la seconde partie de son ouvrage, intitulé : *Considérations historiques sur les eaux*

minérales. Cette seconde partie a principalement pour objet de convaincre de leur utilité en thérapeutique ; l'auteur y démontre que, quoique l'emploi qu'on en a fait ne doive être considéré que comme empirique, et que leur usage n'ait pas toujours été efficace, ce moyen de curation qui nous a été transmis malgré les révolutions des empires et des lettres, ne doit pas être négligé ; mais cependant doit être appliqué avec une prudente circonspection, ce qu'indique d'ailleurs la précaution que le Gouvernement a cru devoir prendre de soumettre son usage à une inspection légale.

Je ne dois pas omettre de vous rappeler, Messieurs, les judicieuses observations que vous a communiquées M. Raimond Vignes sur la grande culture perfectionnée que préconisent les nouveaux auteurs d'agriculture, et sur la possibilité ou la convenance de son application dans nos contrées méridionales.

« Sans doute, vous a dit notre honorable col-
» lègue, les avantages de la grande culture per-
» fectionnée sont incontestables ; mais elle n'est
» applicable qu'à des pays riches et où la plus
» grande portion des habitans, occupée de tra-
» vaux industriels, doit obtenir sa subsistance
» des travaux agricoles de la plus petite portion
» de la population.

» Elle ne convient qu'aux pays riches, attendu

» qu'elle exige des avances très considérables. En » Angleterre il est reconnu que le moindre capital » disponible d'un fermier ne peut être au-dessous de dix fois le prix de sa ferme; c'est-à-dire, à peu près la moitié de la valeur de la propriété. Et comment pourrait-on dans les campagnes de nos départemens se procurer des » capitaux disponibles aussi considérables?

» Elle ne convient qu'à des pays riches où la plus » grande partie de la population est utilement » occupée à des travaux industriels, attendu que » ce mode de culture n'emploie qu'un petit nombre d'individus. Quel serait dans nos contrées le » genre d'industrie qui pourrait occuper utilement » les bras qui ne seraient pas employés à l'agriculture? Et ne voyons-nous pas que dans le pays » où l'industrie est poussée plus loin et où la » grande culture est le plus perfectionnée, la » misère est parvenue au point de menacer l'existence du gouvernement.

» D'ailleurs dans l'application de la grande culture à nos départemens, il ne faut pas perdre » de vue qu'elle s'occupe spécialement de la » production des fourrages et de l'éducation des » bestiaux; que la consommation excessive de la » viande en Angleterre est singulièrement réduite » chez nous par suite de nos habitudes et peut-être de la nature de notre climat; enfin que » la grande culture ne consacre à celle des cé-

» réales, base de la nourriture des habitans de
» notre pays, qu'une partie des terres et qu'à su-
» perficies égales, ses produits dans ce genre n'ex-
» cèdent pas les produits de la petite culture
» perfectionnée pratiquée dans nos landes. »

Les considérations qu'a développées notre honorable collègue vous ont paru d'un ordre élevé et propres à fournir matière à de sérieuses réflexions sur la direction à donner à l'agriculture de nos contrées. En les publiant dans ses recueils, l'Académie a principalement pour objet de provoquer ces réflexions, et de prévenir le danger qui pourrait résulter pour la France de l'adoption trop prompte de tout système exclusif, relativement à l'une des sources les plus abondantes de notre prospérité.

C'est parce que l'Académie a toujours été convaincue des graves inconvéniens attachés aux innovations générales en cette matière importante, ainsi que de la nécessité pour le plus grand bien de l'agriculteur et de la société entière, que les produits fussent autant que possible proportionnés aux consommations; qu'elle a chaque année proposé des encouragemens pour l'amélioration des cultures particulières qui paraissaient devoir être suivies avec avantage dans notre département et qui y étaient négligées, ou pour des cultures nouvelles dont l'introduction promettait des succès.

Celle du mûrier a été pendant deux années l'objet d'un prix qu'elle a le regret de ne pouvoir adjuger parce qu'aucun mémoire ne lui a été adressé sur ce sujet; cependant plusieurs concurrens auraient pu se présenter avec des chances de réussite; de nombreuses plantations de mûrier ont été faites; il s'en est formé de vastes pépinières. On a fait mieux qu'écrire on a exécuté. Si, comme il y a lieu de l'espérer, cette utile impulsion continue à agir; si surtout les essais déjà tentés, se poursuivent avec cette persévérance qui est le seul moyen assuré de réussite, et au défaut de laquelle doit être principalement attribué le non succès des entreprises de même genre provoquées dans notre province par M. de Tourny, il est permis de croire que sous peu d'années le département de la Gironde pourra être distingué par la quantité de ses soies, comme il l'est déja par leur qualité.

Le prix proposé pour les semis de chêne-liége n'a pas non plus été disputé, mais l'Académie a vu avec plaisir que son invitation à la culture de cet arbre n'en a pas moins été entendue. Un de ses membres, M. Raimond Vignes, en possède un semis de deux ans, d'environ 6000 pieds, tous bien venans et qui pourront bientôt être mis en place. D'autres propriétaires ont aussi fait des semis considérables; cette circonstance connue de l'Académie l'engage à proroger le prix; mais comme

la transplantation de ce chêne exige des soins particuliers pour que sa reprise soit certaine, elle en modifie les termes. Le prix sera décerné, en 1833, à l'agriculteur qui aurait fait exécuter, dans le département, une plantation de trois mille pieds de chêne-liége, provenant de glands semés en pépinière.

Le prix de Poésie a été cette année vivement sollicité. L'Académie a reçu en temps utile onze pièces de vers. Elles ont été enregistrées dans l'ordre de leur réception.

Sur ces onze concurrens, celui dont l'ouvrage porte le n.° 3, et qui a pour épigraphe : *Quis talia fando temperet à lacrymis*, et pour titre : *Réponse des Grecs de Cassandra aux députés turcs*, a dû être écarté du concours ; il s'est fait connaître l'année dernière, en adressant à l'Académie la même pièce de vers qu'il lui a transmise en 1830, avec le même titre et la même épigraphe. Dans aucun cas, les concurrens ne doivent être connus directement ni indirectement ; ainsi le veulent nos règlemens et la justice.

Les autres pièces ont été soumises à l'examen. Cinq d'entre elles ont paru à l'Académie trop au-dessous de ce qu'elle avait droit d'attendre ; ce sont celles inscrites sous les n.os 1, 2, 4, 6 et 7. Il y aurait une espèce de cruauté à les soumettre ici à la censure. Leurs auteurs eux-mêmes ont assez d'esprit et de goût pour reconnaître, à la

réflexion, qu'ils se sont laissés aller, avec trop d'abandon, à ce premier mouvement de prédilection dont il est d'abord assez difficile de se défendre. Un essai malheureux ne les découragera pas, et peut-être un jour l'Académie aura-t-elle à récompenser leurs efforts.

L'ode, inscrite sous le n.° 9 et intitulée : *Délivrance de la Grèce*, ne manque ni de mouvement, ni de chaleur; cette pièce est d'un style lyrique; mais elle est malheureusement une nouvelle preuve que le talent naturel, ce talent que beaucoup de gens s'imaginent devoir tenir lieu de tout, ne peut cependant, sans l'étude, rien produire de véritablement estimable. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas pris pour lui-même son épigraphe : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer;* un sage ami lui aurait dit que *Pindare* ne rime pas avec *gloire*, ni *bras* avec *exploits*, ni *comptés* au pluriel avec *resté* au singulier, etc., etc.; il aurait pu aussi lui apprendre d'autres règles de notre versification. L'Académie ne peut penser que l'auteur se soit cru appelé à réformer la langue et la poésie française; mais elle s'est imaginé qu'il était peut-être étranger, et, sous ce rapport, elle a regretté qu'il n'eût pas écrit dans sa propre langue. Cette ode n'est pas sans mérite; mais l'Académie ne peut ni encourager, ni récompenser un travail dont l'oreille et la prosodie ont trop souvent à gémir.

Restent quatre pièces très supérieures à celles que je viens d'indiquer ; elles offrent, à des degrés différens, du style, du goût, de la poésie même, la connaissance de l'art et le respect des règles.

L'une d'elles est la traduction de la 8.me églogue de Virgile, et porte cette épigraphe : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* A ne consulter que la grammaire, le style de cette pièce est à peu près irréprochable ; mais ce n'était pas une petite tâche que l'auteur s'était imposée, elle est plus difficile que beaucoup de gens ne l'imaginent ; il ne suffit pas, en effet, d'une parfaite connaissance des deux langues pour bien traduire un poète aussi sentimental que Virgile, il faut monter son ame au ton de la sienne ; il faut s'identifier avec lui. La traduction qui vous a été soumise, d'ailleurs exacte, laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. Son estimable auteur a entendu Virgile ; mais on pourrait croire qu'il ne l'a pas senti. En général, chez lui le besoin de la rime tue la pensée, et l'on trouve rarement l'expression passionnée ou sentimentale qui pourrait seule rendre celle du poète latin.

La pièce inscrite sous le n.° 10, est un dithyrambe sur le triomphe et la mort du Tasse. Elle présente des beautés ; mais on y trouve plusieurs taches ; et on doit d'autant plus regretter que l'auteur les y ait laissées, qu'il lui aurait été plus

aisé de les faire disparaître. Quelques locutions prosaïques, quelques termes impropres, des vers manquant de justesse et de clarté, ont paru à l'Académie des raisons suffisantes pour qu'elle n'adjugeât pas à l'auteur la couronne à laquelle sa poésie élevée et en général bien pensée lui aurait donné des droits.

La troisième pièce a pour titre *Rebecca* et porte pour épigraphe: *Il ordonne à Éliézer, son serviteur, d'aller dans la Mésopotamie.*

La quatrième est intitulée *Oscar.*

Je désire, Messieurs, que la durée de cette séance permette de lire en entier ces deux pièces qui l'une et l'autre se distinguent par la pureté et la correction du style. L'assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter jugerait sans doute comme l'Académie que, si on peut reprocher à la première un peu de longueur dans l'exposition du sujet, d'autre côté les tableaux qu'on y trouve ont de la vérité, de la fraicheur, et de la couleur sans trop d'éclat: l'hymne du soir que l'auteur met dans la bouche de Rebecca est heureusement imaginé et les sentimens religieux qu'il exprime sont rendus d'une manière touchante et poétique.

Le poème d'Oscar, d'un ton plus élevé, se recommanderait par la convenance des mouvemens et de la couleur locale, et par le mérite d'un plan attachant, dont les diverses parties sont liées

par des transitions heureuses tournées en sentimens. Mais vous trouveriez avec regret dans cette pièce comme dans la précédente, plusieurs défauts, d'autant plus marquans, que le reste de l'ouvrage est mieux soigné.

En résumé, l'Académie considérant que les quatre dernières productions dont je viens de vous entretenir, ont, à des degrés différens, droit à ses éloges, mais qu'aucune d'elles n'est entièrement irréprochable, et désirant concilier ce qu'exige le goût et ce que permet le désir d'encourager le talent, a délibéré;

1.° De décerner un jeton d'or à l'auteur de la pièce, intitulée: *Rebecca*, et semblable récompense à celui de la pièce, intitulée: *Oscar*.

2.° De mentionner honorablement le dithyrambe sur le triomphe et la mort du Tasse.

3.° De déclarer que la traduction de la huitième églogue de Virgile est digne de quelques éloges.

Les billets joints aux pièces de Rebecca et d'Oscar ayant été ouverts dans la dernière séance générale, il s'est trouvé que ces deux ouvrages étaient du même auteur; et cette circonstance, par elle-même assez remarquable, acquiert un nouveau degré d'intérêt lorsqu'on apprend que cet auteur est une jeune dame, M.lle Victorine Germillan, de Périgueux.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix

d'Histoire, la question suivante : *Quelle fut sur la destinée de la France l'influence du divorce de Louis VII ?* Deux mémoires ont été envoyés au concours. Celui inscrit sous le n.° 1, a pour épigraphe une phrase du cours d'histoire de M. Guizot. Le n.° 2 porte cette épigraphe : « Les » étourderies de la reine Éléonore, les soupçons » jaloux de son époux, la faute qu'il a commise, » et les malheurs qui l'ont suivie, sont peut-» être les moyens que la Providence a employés » pour nous délivrer de la servitude. »

Le mémoire n.° 1 est divisé en trois parties; la première qui, à elle seule, forme près de la moitié de l'ouvrage, a pour unique objet de faire connaître quelle était, au moment où le divorce de Louis VII fut prononcé, la situation des états d'Éléonore. L'auteur a cru nécessaire d'indiquer leur situation géographique, les différentes races des peuples qui y habitaient depuis la conquête des Gaules par César; il y ajoute le résultat de ses recherches sur les révolutions qu'a subies le langage des Aquitains, et celles survenues dans leur civilisation et leurs mœurs par suite des changemens des princes qui les ont successivement gouvernés; enfin il termine cette partie par un coup d'œil sur leur organisation sociale au douzième siècle.

Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue la longue série des événemens militaires aux-

quels donna lieu la guerre qui exista pendant trois siècles entre la France et l'Angleterre pour la possession des états d'Éléonore. Il consacre la troisième à un résumé des deux premières, qui le conduit à cette conclusion inattendue que le divorce de Louis n'eut d'autre effet pour la France que de la priver, pendant quelque temps, d'une portion de territoire qu'elle aurait conservé paisiblement sans ce divorce, et dans laquelle elle ne put rentrer qu'en en faisant la conquête.

L'auteur du mémoire n.° 2 est d'une opinion toute différente. Dans un préambule court, mais heureusement pensé, il fait voir que l'abbé Suger dans les conseils qu'il donnait à Louis VII, prévoyait tous les malheurs dont le divorce du roi deviendrait la source, et la désorganisation qui devait en résulter dans le système de gouvernement alors en vigueur. Entrant ensuite dans l'examen de la question dont il a parfaitement saisi l'esprit, il signale dans chaque événement politique quelle a été l'influence de la détermination du monarque français. C'est moins son effet matériel, c'est-à-dire, ses résultats relativement à la plus ou moins grande étendue de la France, que ses conséquences pour le bonheur des peuples, qu'il s'est attaché à considérer. Il croit voir dans la nécessité où se trouvaient les rois de se procurer à tout prix des hommes

et de l'argent pour soutenir une guerre de si longue durée et dont les succès étaient si divers, la véritable cause de l'affranchissement des communes, de l'introduction du tiers état dans les états généraux, et jusqu'à un certain point celle de la concession de la fameuse charte fondement des libertés anglaises. Ces guerres elles-mêmes dans lesquelles les bourgeois furent obligés de prendre une part active pour défendre leurs propriétés, produisirent un germe d'indépendance du pouvoir féodal, qui se développa dans les siècles subséquens ; tout l'ouvrage est consacré à établir cette opinion déja annoncée par l'épigraphe.

L'auteur de ce dernier mémoire a mieux compris que son concurrent la question proposée ; Il ne suffisait pas en effet à celui-ci d'énoncer que le divorce de Louis VII avait été sans influence, il devait le prouver pour démontrer que l'Académie s'était trompée en supposant que ce mémorable fait historique avait donné lieu à des conséquences d'un tout autre intérêt pour la France que celui de la perte momentanée de quelques provinces.

Sous un autre rapport le mémoire n.° 2 est préférable au mémoire n.° 1 : le style de ce dernier est lent et sans couleur, ce qui dépend peut-être de la multiplicité de détails historiques qu'on y trouve. Au contraire dans le mémoire n.° 2,

le style quoique quelquefois incorrect a toujours de la noblesse : il est rapide, philosophique et en général adapté au sujet.

Cependant l'Académie n'a pas trouvé que cet ouvrage remplit entièrement ses vues; les faits historiques y sont trop peu nombreux, la filiation des événemens n'y est pas assez soutenue; un enchaînement plus suivi des circonstances importantes aurait conduit à une solution plus sûre et plus complète du problème, et n'aurait permis aucun doute sur la justesse des inductions que l'auteur a présentées.

Par ces motifs l'Académie n'a pas cru pouvoir adjuger le prix; mais jugeant le mémoire n.° 2 digne d'une récompense académique, elle décerne à son auteur une médaille d'or de la valeur de cent francs, et elle accorde une mention honorable au mémoire n.° 1, à raison des recherches historiques dont il offre les résultats. L'auteur du mémoire n.° 2 est M. Jean-Élie-Émile de Ste.-Hermine, de Niort.

L'Académie éprouve le regret de ne pouvoir adjuger cette année les six médailles qu'elle devait distribuer dans cette séance, comme encouragement à l'amélioration des chemins communaux; il lui a été impossible de réunir à temps les documens nécessaires pour fixer son opinion sur les travaux de ce genre exécutés en 1829. Cependant les droits qu'avaient à ces récom-

penses MM. les Administrateurs des communes du département ne sont pas pour cela compromis, seulement l'Académie se voit forcée, d'en différer le jugement et d'en renvoyer le prononcé à la séance publique de 1831. Dans cette séance elle adjugera deux médailles par arrondissement au lieu d'une seule. Le programme de cette année en contient l'annonce.

Je me hâte, Messieurs, pour ne pas abuser de votre attention. J'ai cependant encore à vous parler des changemens survenus dans la liste des membres de l'Académie.

Elle s'est associé, comme membres correspondans :

MM. Maillard de Chambures, secrétaire de l'Académie de Dijon.
Soyer-Villermet, botaniste, bibliothécaire de la ville de Nanci.
Ainsworth, membre de la Société des Antiquaires du Nord.
Rifaud, voyageur, membre de plusieurs académies.
Ladoucette, littérateur.

Et comme membres correspondans pour l'agriculture:

MM. Le marquis de Rabar, propriétaire, à St.-Denis, près Libourne.

De Jaurias, médecin, propriétaire, à Libourne.

Boucherreau jeune, propriétaire, à Carbonnieux.

Depiot-Bachan, propriétaire, à Saucats.

Enfin, elle a admis au nombre des membres résidans M. Isard, juge au Tribunal civil de Bordeaux, et fils d'un membre distingué de l'ancienne Académie.

Mais M. Monballon a désiré passer de la classe des membres résidans dans celle des honoraires, et nous avons éprouvé une perte irréparable par la mort de M. Victor Desèze, inspecteur général honoraire de l'université, et l'un des plus anciens membres de l'Académie.

Un de nos collègues vous lira, dans cette séance, un Essai sur les ouvrages qui ont mérité à M. Desèze la réputation de penseur profond et d'habile écrivain ; le plan qu'il s'est tracé lui prescrivait des bornes qu'il n'a pas dû dépasser; mais vous savez, Messieurs, que sous bien d'autres rapports, M. Desèze n'avait pas de moindres titres à nos regrets. Il n'est aucun de nous qui n'ait eu l'occasion de le voir dans sa famille à laquelle il donna l'exemple de toutes les vertus, au sein de l'Académie qui était aussi sa famille, au milieu de cette nombreuse jeunesse dont il dirigeait les efforts. Combien de traits de sa vie privée et

publique sont restés dans votre mémoire ; il n'en est aucun qui ne caractérise l'homme probe animé des sentimens les plus élevés, d'un esprit fin, quoique étendu, plein d'aménité et de grâces ; espérons qu'ils seront rappelés plus tard dans une seconde notice. L'éloge de cet excellent homme serait imparfait, si nous ne rendions un touchant hommage aux vertus qui le firent généralement aimer et estimer.

SUITE DU RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PARTIE AGRICOLE;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE a continué à s'occuper, soit par sa correspondance, soit par les travaux de son comité agricole, soit enfin dans ses séances générales, de ce qui peut intéresser, améliorer et avancer l'agriculture du département. Le rude hiver que nous avons éprouvé cette année ne pouvait manquer de lui fournir matière à quelques observations, et elle s'est entourée de nouvelles lumières en admettant dans son sein quelques cultivateurs zélés, qui sont à même de lui trans-

mettre de précieux matériaux sur nos divers arrondissemens, seul moyen de parvenir à des données exactes sur ce qui est relatif à la fertilité de notre sol, et à la nature ou à l'abondance de ses produits. Entrons dans quelques détails.

La correspondance nous a offert les recueils publiés par les Sociétés d'Agriculture de l'Aube, du Tarn-et-Garonne, de la Charente, de la Seine-Inférieure, de Poitiers, de l'Arriège, de l'Auvergne, de la Dordogne, des Pyrénées-Orientales, par la Société Linnéenne de Bordeaux; en outre, le Journal de la Société d'agronomie pratique et des jardins, et les Annales de l'agriculture française. La plupart de ces ouvrages ont été le sujet de rapports présentés par MM. Guyet de Laprade, Jouannet, Charles Desmoulins et le Secrétaire du comité.

Il nous serait facile, Messieurs, de grossir le nombre des pages de cette notice, si nous vous présentions des analyses extraites de tant de journaux. Mais il faut le dire, ils sont d'une faible ressource pour votre comité, parce que la plupart répètent les mêmes articles; nous avons même vu des cahiers entièrement remplis de mémoires déjà imprimés dans d'autres ouvrages du même genre, et c'est ainsi que deux cents pages de brochures se réduisent quelquefois à dix; c'est ainsi que cette abondance de matériaux,

présentée par ces communications mensuelles, est bien plutôt apparente et fictive que réelle. Ces répétitions du même article dans différens journaux sont, nous l'avouons, motivées par l'utilité qu'il y a de répandre, dans chaque département, des données qui peuvent être utiles. Chaque recueil offre ainsi de l'intérêt pour ceux qui y sont exclusivement abonnés; mais peut-il en être de même quand on a, à la fois, sous les yeux, une certaine quantité de ces ouvrages périodiques. Cependant il est parmi eux d'heureuses exceptions à faire, et d'ailleurs presque tous ont été l'objet de rapports faits à votre comité.

De ces rapports et des conférences auxquelles ils ont donné lieu dans le comité, ont été déduites des observations appropriées à la localité, et souvent des conséquences qu'il peut être utile de faire connaître; enfin des réflexions et des pratiques qu'il est bon de répandre.

1.° Des branches d'ormeau, *ulmus campestris*, détachées par la furieuse tempête du mois de Juillet dernier, ont été observées couvertes abondamment d'une espèce de cochenille vivante et d'une poussière noire, analogue à celle que l'on remarque sur les oliviers.

2.° Les prétendues pluies de soufre que le peuple croit voir quelquefois en Avril ne sont autre chose que la poussière des étamines du pin de nos landes, *pinus maritima*, poussière que le vent

porte à d'assez grandes distances quand cet arbre est en pleine floraison (1).

3.° Il est démontré qu'une seule goutte du suc du mancenillier, *hippomane mancinella*, appliquée sur l'épiderme, peut occasionner de graves accidens sur l'économie animale. A cette occasion, le Secrétaire du comité signale sept à huit individus du sumac empoisonné, *rhus toxicodendron*, qu'il a trouvés abandonnés dans les bois de la commune de St.-Médard-en-Jale, individus qu'il serait à désirer que l'on fît disparaître, si déjà ils n'ont été détruits.

4.° Il est un moyen bien simple de préserver la farine de maïs, *zea maïs*, de s'échauffer. Ce moyen consiste à mettre dans la farine un morceau de fer (2).

Un mémoire relatif à l'amélioration des troupeaux de nos landes, sujet bien intéressant pour la localité, vous a été adressé par un agronome qui a voulu garder l'anonyme, mais qui est connu par d'autres mémoires relatifs à l'économie rurale. L'auteur propose un plan qui, à de légères modifications près, nous paraît propre à remplir son objet. Le moyen est simple, mais bon. Il consiste à récompenser, d'une manière solennelle, les pasteurs qui se seraient attachés à s'ac-

---

(1) Voy. Flore Bordelaise, troisième édition, pag. 443.

(2) Annales de l'agriculture française, n.° 16.

quitter de leurs modestes et utiles fonctions. En admettant les projets de l'auteur, qui sont d'ailleurs peu dispendieux dans l'exécution, point de doute qu'on ne travaillât à la fois à la prospérité des troupeaux et au bien-être des bergers ; mais le comité a jugé que le but que se propose l'auteur serait beaucoup mieux atteint par l'administration que par l'Académie ; aussi vous a-t-il prié d'adresser le mémoire, avec recommandation, au conseil d'agriculture du département.

Effets des froids. — L'hiver rigoureux que nous avons éprouvé ne pouvait qu'exercer une funeste influence sur la plupart des végétaux. C'est ce qui est arrivé. Les plantes sauvages elles-mêmes, telles que la grande pervenche, le petit houx, etc., et en quelques endroits le pin, quoique ce soit un arbre résineux, ont considérablement souffert. Et si les plantes de nos champs ont été ainsi maltraitées, on doit juger de ce qu'ont dû éprouver celles que l'homme s'est pour ainsi dire appropriées par une longue culture, mais qui ont toujours besoin des douceurs de l'abri et des soins qu'on ne cesse de leur prodiguer. Aussi dans nos meilleures prairies l'herbe a été belle mais généralement peu épaisse; toutes les primeurs ont été détruites dans nos potagers; les céréales eussent probablement éprouvé le même sort, si une couche de neige ne les avait heureusement recouvertes avant les premiers froids,

et comme elles ont eu à souffrir des seconds, il est des localités où les guérets n'auraient rien produit si la température humide et pluvieuse des derniers jours qui précédèrent le printemps n'avait singulièrement favorisé le développement du chaume. Les lauriers francs, *laurus nobilis*, le laurier d'Espagne, *laurus pruno-cerasus* et les figuiers, *ficus carica*, ont presque tous péri doit-on en être étonné quand on a vu des se fendre par l'intensité du froid?

On a eu et malheureusement avec rais grandes craintes pour la vigne. M. Bouch jeune, dans le mémoire qu'il vous a adre ce sujet dès la fin de Mars, s'exprime ains

» L'hiver que nous venons d'éprouver ne
» il pas nous faire craindre par son intens
» sa durée le retour d'un désastre sembla
» celui de 1766, de 1789 et 1795? En d'a
» termes nos ceps de vignes ont-ils été att
» ou non de la gelée de cet hiver? La ré
» prochaine et les deux suivantes ne devr
» elles pas se ressentir des suites funestes
» pareil état de choses? Nous n'hésitons p
» nous prononcer affirmativement sur les
» questions que nous venons de poser: *oui,*
» *vignes ont cruellement souffert du froid; oui*
» *récolte prochaine sera pour ainsi dire d'une n*
» *complète, etc.* (1).

---

(1). Effets des froids de l'hiver sur la vigne. *Am. des champs,* Avril 1830, page 110.

Les preuves de l'assertion de notre honorable correspondant sont tirées de ce que les nombreux sarmens qu'il examina avec nous vers la fin de Février nous offrirent la moelle désorganisée et les entre-nœuds détruits; de sorte qu'il n'y avait pas de point d'arrêt de circulation par où la séve comprimée pût se diriger vers les bourgeons pour y faire développer les pampres et surtout les fruits.

Ensuite l'auteur concluait déjà par induction ce qu'avaient dû souffrir les vignes récemment acclimatées ou plutôt implantées dans des régions trop froides pour ce précieux arbrisseau. Il dit qu'il doit en être pour la vigne dans ces climats comme dans le nôtre pour beaucoup d'autres plantes, qui, originaires des pays chauds, avaient néanmoins supporté en pleine terre les froids peu rigoureux d'un grand nombre d'hivers, et qui toutes ont péri cette année. » La nature, » ajoute-t-il, a des lois immuables qu'on ne peut » violer; elle accorde à chaque peuple des pro» duits en rapport avec le climat qu'il habite, » le sol qu'il cultive, l'industrie qui l'anime; elle » se rit des vains efforts des hommes qui, dans leur » imagination déréglée, méconnaissent et veulent » braver sa puissance; elle ne tarde pas long» temps à les punir de leur vain orgueil (1). »

(1) Ibidem, page 114.

Voilà, Messieurs, ce que disait il y a quatre mois l'auteur du mémoire. Depuis cette époque les beaux jours qui nous ont annoncé le printemps ont favorisé l'ascension de la séve, ce qui a donné, comme nous l'avions prévu, une espérance trompeuse; mais ensuite la vigne, à la vérité peu favorisée dans sa floraison, abîmée d'ailleurs en bien des localités par le funeste ouragan du 20 Mai, dont les pluies que nous venons d'avoir sont sans doute la suite, la vigne par son état de souffrance ne prouve que trop aujourd'hui que les prévisions de notre honorable correspondant se sont malheureusement, au moins en partie, réalisées.

Ce funeste hiver qui a déjà pris rang parmi ceux que l'on cite comme les plus rigoureux dans nos climats, a fait le sujet d'un mémoire qui vous a été adressé par l'un de vos plus laborieux correspondans, M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Albi. Après avoir exposé le résultat des observations météorologiques qu'il a faites depuis le 24 Décembre 1829 jusqu'au 19 Février 1830 inclusivement, l'auteur passe à des remarques sur la fin de l'été et la durée de l'automne de l'année dernière. Il dit que la grande quantité de fruits dont étaient chargés les arbrisseaux et les arbustes à baies lui annonçait un hiver long et rigoureux, parce que, ajoute-t-il, les oiseaux et les autres animaux frugivores, chassés

des régions encore plus froides que la nôtre, viendront chercher chez nous une nourriture qui leur est préparée avec abondance.

En admettant ces vues, et l'on sait que les inductions tirées de la nature nous ont souvent servi, ce serait, Messieurs, une nouvelle preuve de la bonté de cette Providence qui veille à tout et qui, en préparant la pâture des petits oiseaux, avertirait l'homme des dangers qui menacent ses cultures, et de la vigilance extraordinaire avec laquelle il doit se prémunir contre un fléau si terrible dont il a été dit il y a tant de siècles : *antè faciem frigoris ejus quis sustinebit* (1) ?

Vous devez encore à ce zélé correspondant une notice sur le pastel. Tout en étudiant les propriétés tinctoriales de cette plante bisannuelle, M. Limousin-Lamothe a trouvé en elle un moyen de fertilisation et même d'amendement pour le sol. Pour obtenir ces effets précieux, il ne s'agit que d'enfouir cette crucifère dans la terre, lorsqu'elle a acquis un certain développement. Nous indiquons d'autant plus volontiers ce procédé, que le pastel, *isatis tinctoria* (2), croît spontanément à St.-Émilion (Gironde) où nous l'avons trouvé en abondance dans nos excursions, ce qui ne peut laisser aucun doute sur la réussite de cette culture.

---

(1) David. Ps. 147, vers. 17.

(2) Flore Bordelaise, pag. 321.

C'est ainsi que souvent des observations faites dans d'autres départemens, liées à celles qui ont été faites dans le nôtre, peuvent nous conduire à des conclusions utiles pour la localité. Mais nous ne devons pas nous le dissimuler; si nous attachons, avec raison, le prix de la reconnaissance aux travaux agricoles de ceux de nos collègues qui sont éloignés de nous, combien plus nous deviendraient précieuses des observations faites dans nos divers arrondissemens, et sur les principales espèces de terrains qu'ils peuvent offrir.

C'est ce qui, sur la demande de son comité d'agriculture, a déterminé l'Académie à admettre dans son sein, en qualité de correspondans agricoles, plusieurs propriétaires du département qui, possesseurs d'un domaine assez étendu, en dirigent eux-mêmes l'exploitation. Ici, comme le disait il y a quelques jours M. le Président (1):
« Pour accroître plus sûrement la somme des
» connaissances positives, acquises déjà sur nos
» différentes cultures, vous avez consulté, dans
» vos choix, l'intérêt local de chacune de nos
» grandes divisions territoriales, divisions éta-
» blies par la nature elle-même, et d'une ma-
» nière si tranchée, que comparées les unes aux
» autres, elles présentent aux yeux les moins at-
» tentifs de frappans contrastes. C'était le moyen

(1) Discours de M. Jouannet. Séance du 24 Mai 1830.

» de sortir enfin du cercle des théories générales
» pour entrer dans le cercle moins étudié, et
» pourtant plus utile des localités. Il n'y a rien
» de général dans la nature; elle ne nous offre
» en tout que des individus. Aussi ces préceptes
» généraux que nous voyons dans nos traités
» d'agriculture, préceptes excellens en eux-mêmes,
» parce qu'ils sont déduits d'une foule d'observa-
» tions comparées, ont-ils besoin, quand on en
» vient à l'application, d'être modifiés suivant
» la nature du sol, du climat, des ressources,
» et des habitudes locales elles-mêmes; car les
» habitudes aussi, même celles qui sont vicieuses,
» demandent des ménagemens. En agriculture,
» on n'improvise ni les réformes, ni les amélio-
» rations; c'est seulement peu à peu et par des
» exemples, que l'homme des champs s'éclaire. »

Ainsi, l'Académie a choisi pour correspondans: dans nos landes, M. le Maire de Béliet et M. Depiot-Bachan, qu'elle a eu le plaisir de couronner dans ses concours; à Carbonnieux, M. Bouchereau jeune, propriétaire de l'un de nos premiers vignobles de Graves; et dans l'arrondissement de Libourne, où l'art agricole est si intéressant sous le rapport de la variété et des produits, M. le marquis de Rabar, propriétaire du beau domaine de Bomale, et M. de Jaurias, maire de la commune des Billauds.

Avec de tels auxiliaires, votre comité agricole

activera ses travaux, il multipliera ses observations locales, il répondra, Messieurs, à votre sollicitude, et par là l'Académie atteindra le but le plus noble et le plus utile qu'elle se soit proposé, la connaissance approfondie, l'extension et l'amélioration des principales cultures du département de la Gironde.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

VICTOR DESÈZE,

PAR LE D.r LÉON MARCHANT (1).

Si, de tous les temps, les hommes méditatifs ont consacré leur vie à la recherche de la vérité, c'est que l'instinct philantropique éveillait plus vivement en eux que dans les ames vulgaires, ces sollicitudes qui naissent à la vue du genre humain déshérité d'une destinée calme et heureuse. Que chacun de nous interroge sa conscience; au milieu de ses passions agitées, au mi-

(1) Victor Desèze naquit à St.-Émilion, département de la Gironde, en 1754. Il fut docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, secrétaire perpétuel adjoint de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, et membre de la Société de médecine, à la

lieu des erreurs de son esprit ; au milieu des actes d'une vie douloureuse, il sent qu'il est né pour le bonheur. Ce n'est ni un mensonge, ni une illusion ; ce sentiment est universel pour tous les êtres : il est un fait de la nature, et la nature, inaltérable dans ses grands phénomènes, jamais ne donne de fausses indications, elle n'égare jamais. Pénétrés de cette puissante pensée, et l'esprit comme illuminé par une inspiration du ciel, les législateurs, les philosophes, les sages, peu importe le nom, ont vu les plaies de l'humanité et les ont sondées ; ils en ont étudié les causes, et ont proposé et essayé de les guérir. Ces essais n'ont pas toujours été heureux ; et lorsqu'ils l'ont été, c'est sans durée et sans universalité, tant le mal est grand, tant le remède est borné ! La décadence vient de tous, c'est un torrent ; la restauration vient du très petit nombre, c'est une faible digue sans appui.

---

fondation de laquelle il concourut ; médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu-St.-André de cette ville ; recteur de l'Académie et officier de l'université ; membre de la légion d'honneur ; etc.

Indépendamment des ouvrages dont il est question dans l'essai suivant, Victor Desèze publia, en 1774, une dissertation inaugurale, ayant pour titre : *Dissertatio Medica de affectionibus soporosis ;* Montp. Il a laissé aussi quelques manuscrits dont je n'ai pas eu connaissance, notamment un travail sur l'hygiène. Il est mort en 1830, âgé de 76 ans.

Mais si les institutions politiques, mais si les leçons de sagesse données aux hommes, n'ont pas constamment contribué à imprimer à leur organisation, à leurs actions des effets susceptibles de modérer et de corriger cet entraînement presque irrésistible vers la souffrance physique et morale, toujours est-il certain que cette inquiétude pour l'amélioration de l'espèce humaine, que cette persévérante recherche de la vérité est l'œuvre qui mérite le plus notre admiration, parce qu'il n'en est pas de plus désintéressée. Et celui qui lui voue ses loisirs et ses veilles, lorsqu'il pourrait donner à son existence la direction de l'intérêt privé, ne devient pas seulement un motif d'émulation pour ceux qui ont le goût de l'utile, il en est un aussi pour lui-même, il se sent ennoblir : car rien ne dispose d'avantage l'ame aux pratiques de la morale que les études sublimes et les joies intellectuelles qui en sont la source. » Que serait-ce, s'écrie Cicéron, » que serait-ce que cette intelligence dont nous » sommes doués? que serait-ce même que la vie, » s'il n'y avait rien d'arrêté dans notre pensée » et dans notre conduite? » le plus grand effort, en effet, la plus grande preuve de sagesse est de montrer ses actions en harmonie avec son langage, de faire, selon l'expression concise de Sénèque, de l'homme un tout uniforme.

Ainsi donc, celui-là seul possède la vérité, qui en fait la règle de sa conduite.

Cette pensée, vieille comme l'humanité, est fondamentale dans l'appréciation des motifs des actes de la volonté. On ne devrait donc cesser de rechercher les occasions de la développer, surtout lorsqu'on le peut faire pratiquement. Elle importe beaucoup pour la morale: l'exemple parle plus haut que le précepte. Je vais tenter ces développemens. Chargé par l'Académie de l'éloge historique de l'un de ses membres, c'est dans les écrits et la vie de Victor Desèze que je trouverai avec abondance les documens nécessaires pour parvenir au but que je me propose.

Dans l'œuvre la plus bornée, comme dans la plus étendue, il faut de la méthode; sans cela, la clarté des idées est impossible. Je dois donc m'expliquer sur ce que j'entends par *vérité*.

La vérité, dans son acception la plus générale, dans son vrai sens philosophique est *ce qui est* ou *devrait être* pour le bien de l'humanité; et *tout résultat*, fruit de recherches scientifiques et pratiques, qui *est* ou *peut devenir* profitable à l'homme, rentre dans le domaine de la vérité. Son caractère est l'absolu, parce qu'elle est la représentation abstraite de toutes les vérités relatives.

Pour celles-ci, selon la matière qu'elles développent, elles constituent les diverses sciences, l'homme et ses besoins, puis ses moyens

de conservation et de réparation, voilà l'objet de toute science ; et celle qui n'aurait pas un de ces motifs en vue, serait une science de mensonge et de vanité ; elle ne serait même pas une science, puisqu'elle ne pourrait servir à la vérité absolue qui doit se trouver dans toutes les vérités relatives, comme l'unité dans la multitude, pour employer une locution platonicienne.

Voilà les termes définis : ainsi l'on voit qu'il ne peut être question ici de l'homme diversement scientifique que pour mieux faire apprécier le philosophe. Nous laisserons donc à d'autres le soin de rapporter chronologiquement les particularités de la vie et des succès de Victor Desèze ; ces détails qui sont de tous les éloges, ne seraient intéressans et précieux que pour ceux qui l'ont connu et aimé ; ils s'excluent naturellement d'un discours où l'on veut mettre en relief des facultés intellectuelles puissantes et fécondes, et un caractère façonné par les habitudes et les acquisitions de l'esprit ; où l'on veut montrer la vérité exerçant toute influence sur les actions.

Dans l'âge où l'on a peu médité parce qu'on a peu vécu, Victor Desèze publia sous le titre de *Recherches philosophiques* et *physiologiques sur la sensibilité* ou la *vie animale*, un ouvrage

qui fixa bien plus l'attention des philosophes que des médecins. Ceux-ci n'y virent rien, en effet, qui pût servir directement à l'art médical; la physiologie alors, et surtout la physiologie élevée n'allait pas à des esprits qui la jugeaient à peu près comme inutile à la science des maladies, et qui avaient répandu dans le monde qu'elle n'était qu'un roman curieux sur nos fonctions et nos facultés plus fait pour amuser que pour intéresser. On disait bien, d'après Hippocrate, que la médecine pouvait plus pour la philosophie que la philosophie pour la médecine; mais on n'y croyait guère, et cette proposition fut long-temps traitée de paradoxale : c'était l'opinion des petites capacités. Aussi l'ouvrage de Victor Desèze, destiné à donner du crédit et du développement à une pensée aussi vraie, ne fut mal jugé que parce qu'il fut mal compris. Son mérite resta au-dessus de sa réputation. Les seuls auteurs de l'encyclopédie méthodique lui rendirent justice : ils n'avaient pas le jugement cerné par les habitudes toutes spéciales d'une science. En parlant de la nécessité de fonder la métaphysique des grands et des petits corps sur la médecine, ils disent que les recherches sur la sensibilité doivent être lues et méditées par tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances humaines, et qui s'occupent des moyens de les accélérer.

Fruit d'investigations laborieuses, et d'une imagination réfléchie et brillante, cet ouvrage reproduit les faits et les inductions connus à l'époque de sa publication; mais la forme philosophique qui règle l'arrangement des idées et l'enchaînement des propositions, en fait une œuvre de haute physiologie : le génie de Haller y préside. Presque à chaque page, on y trouve des conceptions qui atteignent à des vérités qu'il était donné à notre siècle expérimentateur de démontrer. Présentées sans preuves efficaces et sans développemens suffisans, elles devaient rester inconnues, et contribuer plus tard à la réputation de ceux qui les rendraient évidentes.

La vie n'est pas un phénomène relatif, c'est un fait général, observable dans tout ce qui est organisé. Considéré dans son universalité, dans ses effets et dans son but, il livre l'esprit à des pensées qui dépouillent l'homme de ses prétentions et de ses vanités, et il laisse dans l'ame un sentiment de résignation qui le rapproche de la sagesse. L'admiration que l'auteur des recherches sur la sensibilité a pour les actes de la nature, où il voit une tendance inaltérable vers le bien-être, l'a conduit à des assertions vraies pour quelques esprits seulement, et fausses pour le plus grand nombre. Telle est celle-ci sur le principe qui nous anime : « Ce feu ne s'éteint pas, dit-il, il pénètre de nouveaux corps, déploie de nou-

fort remarquable dans le livre de Victor Desèze. Là encore, on signale cette fameuse division des actions physiologiques que Bichat a exposée expérimentalement, et qui est devenue un de ses titres de gloire. On y lit qu'il y a deux vies dans le cerveau, l'une extérieure rémittente, et l'autre intérieure continuelle, que ces deux manières d'être sont fort dépendantes l'une de l'autre, et sont liées par l'influence commune des centres principaux de la sensibilité. Sans doute cette division n'est pas aussi correctement établie que dans les *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort* de Bichat, mais elle n'en est pas moins clairement énoncée.

Les précédens indiquent toute la part que Victor Desèze donnait au cerveau dans les phénomènes de la sensibilité. L'axiome d'Aristote, renforcé de l'autorité toute-puissante de la philosophie expérimentale, était la base de ses opinions en idéologie, il dit et développe que les sens sont une émanation du cerveau, que c'est au pouvoir qu'a cet organe de conserver long-temps nos sensations, que nous devons la faculté de les comparer et d'en former des idées; que l'inégalité des capacités intellectuelles provient d'abord de l'inégalité de la matière cérébrale, puis des tempéramens, et puis de l'éducation qui modifie tout en nous. Toutes les propositions qui s'y rapportent, sont présentées sans timidité; en 1786, il y avait

encore du courage à énoncer ce qu'on croyait utile à la vérité. Aujourd'hui on est tellement imbu de ces idées, que l'on s'étonne avec raison que des opinions, qui ont fondé en durée tout ce qu'il y a de positif et de moral dans la société actuelle, aient pu exciter assez peu l'intérêt, et qu'on laissât languir les élémens de ce qui devait devenir si profitable.

Tel est l'aperçu que l'on peut avoir des travaux précoces de la vie médicale de Victor Desèze. Ceux qui le connurent alors, et qui n'estiment la science que pour la réputation et la fortune qu'elle donne, durent lui prédire les plus heureuses destinées. Ils se trompaient : les espérances du monde sont légères ; la reconnaissance est rare ; à peine si son livre est enregistré. Mais on n'a pu le frustrer de cette pensée, si un moment d'amour-propre l'a soulevée dans son esprit : dans mes jeunes ans j'ai prophétisé la science, et sur mes vieux jours, j'ai vu s'accomplir mes prophéties.

J'ai du regret de ne pouvoir m'arrêter que sommairement sur le fond des idées physiologiques et philosophiques de l'auteur des recherches sur la sensibilité. J'aurais dû citer. L'homme disparaît dans une analyse, et la vérité meurt sans avoir frappé personne. Ce sont les effets et les suites d'un songe : tout est resté dans le vague, et devenu inutile. Il n'est même pas jusqu'aux autorités

scientifiques dont il a été fait choix pour étayer des opinions, qu'une plume concise ne soit obligée de passer sous silence : elles devaient pourtant servir à leur donner de l'importance, et à faire ressortir la trempe d'esprit et le caractère de l'homme..... Puissé-je, cependant, en avoir assez dit pour faire concevoir que celui qui, dans l'âge de la turbulence des idées et des passions, avait pu méditer avec cette profondeur sur de graves sujets, était déjà initié à la connaissance de la vérité, et devait être dédaigneux, ou du moins peu soucieux des choses auxquelles le monde donne de la valeur!

Il nous reste quelques mots à dire de la pratique médicale de Victor Desèze. Il était trop convaincu que la science des maladies doit avoir ses bases et sa logique pour s'abandonner, avec une confiance aveugle, aux méthodes empiriques et routinières; et si, dans ses conceptions physiologiques, il était hardi, comme Van-Helmont qu'il lisait avec goût et prudence, dans sa pratique, il était réservé et circonspect, comme le veut Hippocrate qu'il savait par cœur. Plusieurs praticiens de cette ville qui suivaient alors, comme élèves, ses visites à l'Hôtel-Dieu-St.-André de Bordeaux dont il était médecin, se rappellent encore, avec reconnaissance, les leçons cliniques qu'il leur donnait. Qu'on dut regretter son éloignement lorsque, en 1805, il fut rendu nécessaire par un mal con-

tagieux qui l'atteignit cruellement au milieu de ses fonctions ! C'est de cette époque que date sa retraite médicale. Consciencieux, il agissait auprès des malades comme il pensait dans son cabinet, mais toujours avec ce doute qui rend sage, parce qu'il fait distinguer l'exception de la règle. Il s'honorait de sa profession, et il en parlait avec admiration. Une science, qui est l'aboutissant et le point de départ de toutes les connaissances humaines, ne pouvait agir autrement sur l'esprit et le cœur de Victor Desèze. Cette science était à ses yeux ce qu'elle doit et devrait toujours être pour ceux qui la cultivent, une science de désintéressement et d'ennoblissement. Un tel ministre était digne d'un sacerdoce qui initie aux secrets de famille, et aux douleurs de l'ame et du corps, et qui était devenu pour lui une source de lumières et de sagesse.

La puissance de la vérité se fait lentement sentir dans les actions; chez ceux-là même qui en font l'objet de leurs recherches, ces actions sont empreintes d'un grand caractère de circonspection. C'est là un des traits de l'esprit humain : on déclare avec assurance l'erreur, et l'on hésite long-temps à proclamer le vrai. Il faut donc que la conviction soit bien vive et bien profonde pour déterminer les actes de la volonté. Les ames qui agissent promptement et isolément, sont les ames énergiques : elles sont rares. Il en est qui sont

aussi convaincues, mais elles ne se décident que par entraînement, si elles se décident : celles-là sont moins rares ; ce sont les ames modestes ; elles ont, selon l'expression de Bacon, moins de lest que de voile.

Victor Desèze a toujours vécu sous l'influence de la vérité. Croyant à la possibilité de rendre à un meilleur sort l'espèce humaine, et sachant sans nul doute que les améliorations s'opèrent avec une lenteur séculaire, il dut mettre dans ses écrits une modération éclairée et soutenue, et dans ses actions une réserve attentive. C'est à ce titre qu'il fit partie de l'Assemblée constituante ; c'est à ce titre aussi qu'il dut vraisemblablement d'être écarté, par le chef du gouvernement impérial, de la liste des candidats désignés pour le Corps législatif. — Son existence politique fut courte : c'est dans ces circonstances qu'il publia quelques brochures sur les besoins qui se faisaient sentir dans la société française. Comme tous les hommes prévoyans, il jugeait sa patrie mûre pour son émancipation et pour la liberté constitutionnelle. La netteté de ses idées et la modération de ses opinions étaient dignes d'un esprit prudent et sage. — Ainsi donc placé dans une position favorable par son mérite personnel, bien plus que par les soins bienveillans de ceux qui le connaissaient assez pour l'estimer, il eût pu, comme médecin ou comme publiciste, préten-

dre, au sein de la capitale, à toutes les jouissances que donnent la célébrité et la fortune. Mais des goûts simples et modestes, et les douceurs des lettres et de la méditation durent prévaloir chez lui sur le faux éclat d'une vie brillante et agitée. Il préféra la retraite.

On ne pouvait laisser sans action un homme utile. L'idée avantageuse que l'on s'était faite de sa capacité le rendait propre à tout. On confia à Victor Desèze une chaire d'histoire à l'école centrale de cette ville. C'était répondre à ses goûts. Le peu de mots que nous allons dire d'un ouvrage manuscrit qu'il a laissé dans un état parfait de correction, donnera à penser s'il dut s'acquitter avec distinction du professorat.

Les études historiques exigent une attention pénétrante et suivie. Tous les esprits n'en sont pas capables. On ne sait pas l'histoire parce qu'on l'a lue : il faut des connaissances variées et réfléchies pour la lire avec fruit. Elle consiste moins dans le récit des événemens que dans la chaîne des causes de ces événemens. L'homme d'état doit étudier l'histoire sous ce point de vue; pour lui, c'est un moyen de fonder et d'agrandir son expérience. Le philosophe doit faire davantage : il recherchera les motifs de la forme du corps social pour découvrir les conditions de sa durée. Il les trouve dans la nature des besoins que les peuples éprouvent indépendamment de leur vo-

lonté, dans la constitution et l'influence des dogmes religieux, dans les institutions de la loi civile, toujours moins compliquée, à raison de l'empire qu'exerce sur les actions la loi sacrée. C'est dans cet esprit de recherches que Victor Desèze a conçu son *Essai historique, philosophique et critique du peuple hébreu.* Nous avons dit combien il était pénétré de cette idée que la nature humaine est modifiable, que la vie animale, que la sensibilité est apte à propager à travers les générations les impressions reçues. On la retrouve à chaque page dans l'Essai historique. Ici, ce n'est pas un fait de l'organisation, ce n'est pas une démonstration physiologique, ce n'est pas un aperçu ingénieux, c'est un fait démontré historiquement. Les mœurs et l'esprit du peuple hébreu sont déduits de la forme du gouvernement qui le régissait; ses lois sont déduites de ses mœurs, de son esprit et de ses besoins. Et la loi mosaïque a agi sur la constitution physique du peuple d'Israël avec une telle puissance, que les événemens, que la dispersion, que les siècles n'ont affaibli ni sa physionomie, ni son caractère. — Voilà l'induction capitale à laquelle conduisent l'Essai historique et les réflexions qu'il suggère. S'il pouvait se former un gouvernement parfait, un pareil résultat serait nécessaire; alors la vérité absolue serait trouvée, et les hommes seraient heureux.

Cet ouvrage ne se distingue pas seulement par une grande variété de connaissances et par une haute portée philosophique, il est non moins remarquable par le style, qui est d'une clarté rare dans ce genre de composition. On pourrait même dire, pour tempérer l'apologie et la faire plus vraie, qu'il est trop soigné, et que les périodes en sont un peu étudiées. Quoique constamment noble et simple, il marche avec lenteur; peut-être faut-il l'attribuer à une grande richesse d'érudition. La pensée est élevée, mais l'expression n'arrive pas toujours à sa hauteur. C'est là, du reste, le caractère des écrivains qui ont le temps de penser et d'écrire. Victor Desèze n'est pas rapide comme Montesquieu, mais sa conception a la même vigueur, la même netteté. Si jamais on livre à l'impression son Essai historique sur le peuple hébreu, on jugera de ce que mes termes ont d'exagéré ou de réel. L'auteur ne vit plus, l'éloge n'est pas suspect.

Quand on sait étudier et juger l'histoire des nations, il est rare qu'on ignore le secret de préparer leur destinée. Une des chances les plus favorables pour les prospérités d'une nation, c'est l'éducation de la jeunesse. Victor Desèze a écrit sur cette matière un mémoire où se signalent les vues les plus saines et les plus prévoyantes. Il fait sentir fort judicieusement les graves inconvéniens d'un corps enseignant qui aurait des doctrines oppo-

sées à l'essence de la foi fondamentale de l'état. Il veut que les jeunes citoyens soient élevés dans l'esprit du Gouvernement pour que les institutions qui en forment la base, trouvent en eux un appui lorsqu'ils seront arrivés dans l'âge mûr. C'est ainsi seulement que la jeunesse peut devenir l'espoir de la patrie. L'esprit de ce mémoire devait animer la loi organisatrice que le Gouvernement français avait préparée sur l'éducation nationale. Ce travail, il l'avait sollicité des lumières et de l'expérience de Victor Desèze, qu'il avait acquises en méditant Rollin, et en dirigeant, comme recteur, les études que l'Université lui avait confiées. Le ministre du Roi, en le désignant, savait qu'il s'adressait à l'un des hommes les plus capables de fournir des renseignemens exacts et salutaires sur l'instruction publique.

Pour ne rien omettre de ses titres littéraires, je dois parler de ses discours, véritables allocutions paternelles, que cet homme sage prononçait en présence des enfans de la France dans la solennité de la distribution des prix du collége Royal. De ses attributions de recteur, c'était celle qu'il remplissait avec le plus de goût. Voyant les choses et les hommes marcher si loin de la vérité, il essayait dans ces circonstances, mémorables pour de jeunes ames, il essayait d'éveiller leur attention sur l'avenir, en leur indiquant les bonnes voies; il leur disait que la

sagesse et les lumières vont de concert, et que la vérité seule rend heureux parce qu'elle rend sage. Il abordait indifféremment tous les sujets, et sa plume docile ne trouvait jamais de difficulté pour rendre avec simplicité et lucidité les pensées morales les plus abstraites. Il possédait si bien ce qu'il concevait que, lorsque de graves sciences lui fournissaient le thème de ses discours, il avait l'art d'attacher et d'intéresser l'attention de ces tendres imaginations, quand elles auraient dû s'effrayer du seul énoncé. — Ce serait peut-être ici le lieu de dire que sa conversation était douée de la même puissance; lorsqu'il parlait, ceux qui l'écoutaient étaient étonnés de comprendre des matières qui leur avaient paru jusqu'alors inabordables. Un pareil secret ne pouvait appartenir qu'à un esprit aussi méthodique que pénétrant.

D'autres fois, ces discours avaient pour objet le goût en général. Dans une de ces solennités annuelles, il témoigna une répugnance motivée pour la réforme qu'une école moderne tente d'introduire dans la littérature; plus tard, à la même occasion, il revint de ses préventions, mais avec cette modération qui formait le fond de son caractère. Plus que personne il savait qu'il est des époques dans l'histoire du monde littéraire où l'expression a manqué pour rendre un nouvel ordre d idées et de sentimens, qui n'étaient point

dans les mœurs lorsque la langue avait été fixée, arrêtée par les productions du génie. Le bouleversement des empires; les changemens brusques et orageux qui surviennent dans l'état social; les accroissemens prodigieux et la puissance conservatrice de toutes les idées de liberté; les merveilles d'une grande gloire; les vastes conspirations des états contre les états; toutes les passions nationales et humaines mises en scène, et qui engendrent des catastrophes riches aussi de leurs merveilles, constituent une révolution, un enfantement de pensées et de sentimens qui devaient infailliblement trouver la langue dépourvue de termes qui leur fussent propres. L'esprit étourdi de l'abondance et de la grandeur des idées nouvelles, et dans la nécessité d'élever son style à cette hauteur, l'écrivain est pour ainsi dire forcé de quitter les routes communes, pour se jeter dans un langage souvent bizarre et toujours ambitieux; mais à mesure qu'il se familiarise avec ces conceptions, il finit par donner à l'expression toute la valeur de la pensée. Il est semblable à ces enfans précoces qui, assaillis par mille sensations en dehors de leur âge, éclatent par de petites colères et par des propos incohérens, parfois pleins de bonheur. Le temps rectifie les impressions senties, et les met en harmonie avec la parole. — Attentif aux progrès des sciences et des lettres, Victor Desèze devait désirer que la

vérité fût toujours rendue convenablement, afin qu'elle en devînt plus convaincante.

Mais, le discours qui a laissé la plus longue impression est celui qu'il prononça, en 1810, pour l'installation de la faculté de théologie. Non, ce n'était pas celui qui avait tant de motifs de croire aux imperfections de la nature humaine et à l'impuissance de les redresser immédiatement, qui pouvait être insensible à la nécessité des sentimens religieux, et aux consolations inépuisables et efficaces dont ils sont la source. Il n'y a que des hommes dont la pensée est incomplète, qui tentent de se soustraire à leur influence, ou la nient tous les jours par leurs actions. Mais l'homme, dont l'esprit est fait pour toutes les vérités, doit arriver infailliblement à la vérité éternelle pour terme de ses recherches; et s'il ne lui est pas donné de la démontrer, il peut la croire alors sans faiblesse; il la voit pure et dégagée de tout ce qui n'est pas elle, de tout ce qui porte l'empreinte de la main humaine; et si l'on a fait du sentiment religieux une science, c'est que cette science est celle du bien, puisqu'elle pénètre à la fois dans l'esprit et le cœur, règle nos mœurs comme nos pensées, et nous conduit autant qu'elle nous éclaire. — D'après cela, qu'est-il besoin de dire si la tolérance était conforme aux idées et au naturel du recteur de l'Académie de Bordeaux, puisque ainsi le veut la vérité.

Après avoir recherché, dans la vie et les écrits de Victor Desèze, le but qu'il se proposait, et avoir reconnu qu'il ne tendait qu'à la vérité (convaincus que nous sommes que cette vérité ou même son ombre a un caractère d'austérité à glacer d'effroi les prétentions humaines), on pourrait croire que ses paroles, que ses rapports avec les hommes étaient graves et austères. Non, ceux qui ont vécu dans son intimité, comme ceux qui l'approchaient à raison de ses fonctions, n'ont jamais eu qu'à se louer de sa bienveillance; il n'avait rien de haut, rien de fier dans les manières; il ne se prévalait jamais ni de ses lumières, ni de sa position. Il savait qu'il n'est personne qui ne trouve au fond de son cœur des motifs d'être indulgent pour autrui, et que rien n'autorise à se juger supérieur. — Avec ces idées, qu'étaient pour lui les grandeurs du monde, et même l'autorité qu'il confère? Rien: quelque chose, peut-être, qui coûte la tranquillité d'ame et les douceurs de l'étude à celui qui se laisse gagner. Aussi resta-t-il inébranlable. — Presque au terme de la vie, mais dans un âge où l'on ressent encore vivement les sollicitudes entreprenantes de l'ambition, il aurait pu recommencer sa carrière politique. Il avait de quoi séduire la confiance des hommes de bien par des facultés intellectuelles précieuses, et par des habitudes simples et modestes; et celui qui savait apprécier toutes les conditions d'une or-

ganisation sociale, aurait certainement exercé une influence salutaire dans nos débats législatifs. Les faveurs du trône, si justement accordées à son nom, devenu historique par un noble dévouement, se seraient répandues sur Victor Desèze, que la voix publique, toujours libérale lorsque elle est éclairée, n'aurait réclamées que pour en solliciter d'autres. Mais la recherche, mais l'amour de la vérité qui dirigeait ses actions, qui veillait en lui, comme un autre instinct de conservation et de bonheur, le sauva des tentatives que l'on fit sur son ambition; il continua à préférer la chaire de Rollin à la tribune parlementaire; il aima mieux répéter à des enfans qu'à des hommes ces paroles remarquables de l'un des plus grands monarques de l'orient : « Que la vertu, disait » Aureng-Zeyb, soit la base de la science; et que » la science soit l'esclave de la vertu. »

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. DESÈZE,

PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE DE BORDEAUX,
ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE;

PAR M. GUILHE.

MESSIEURS,

ENTRE les pertes que l'Académie a récemment faites, une des plus sensibles est celle de M. Desèze, membre de la Cour royale, doyen des conseillers, et président honoraire en la même Cour.

Je vais retracer à vos yeux les traits de sa vie qui peuvent le plus honorer sa mémoire.

Il naquit (1) l'aîné d'une famille nombreuse. Ses premières études furent brillantes et présagèrent ses succès à venir.

(1) En 1746.

Son père illustrait le barreau de cette ville par de rares talens : il mérita de suivre un si beau modèle, et de se montrer sur le même théâtre.

Il n'adopta point cette éloquence spécieuse que les tribunaux de l'Égypte et l'aréopage d'Athènes avaient peut-être sagement éloignée de leurs audiences; celle dont il fit usage était conforme à son caractère prudent, sage et plein de droiture, et par là plus propre à faire triompher la justice par la force et l'autorité victorieuse de la raison.

La jurade, dans sa dernière forme, était prise parmi les citoyens de trois classes, les nobles, les avocats et les commerçans.

Ses talens et l'aménité de ses mœurs privées, lui méritèrent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Ceux-ci, car les villes désignaient alors elles-mêmes leurs autorités municipales, le proposèrent au Monarque pour être l'un des jurats avocats.

Investi de cette magistrature, il répondit aux espérances qu'on avait conçues de son zèle, de sa probité rigoureuse et de son affabilité.

Satisfait quand il pouvait rendre service, il s'affligeait quand son ministère l'obligeait à des mesures de rigueur. Ainsi tous les citoyens étaient assurés de trouver auprès de lui la justice, la protection et la bienveillance.

Les fonctions municipales étaient temporaires. Il fallait à M. Desèze des occupations fixes, con-

formes aux études qu'il avait faites, et qui s'accordassent avec ses goûts.

Il existait des juridictions maritimes, connues en France sous le nom d'amirautés. Leurs attributions, différentes de celles des juridictions consulaires, avaient été réglées sur l'ordonnance de la marine qui, comme l'ordonnance du commerce, était un des chefs-d'œuvre de la législation de Colbert. Un tribunal de ce genre siégeait à Bordeaux; M. Desèze y fut admis comme suppléant d'un des magistrats titulaires.

La révolution était survenue. D'autres Tribunaux avaient remplacé les Parlemens et l'ancien ordre judiciaire.

Étranger à tout esprit de parti; plus étranger encore à tous débats politiques; pénétré de la seule idée que la justice est nécessaire aux peuples dans tout système régulier de choses, il fit souvent partie des nouveaux tribunaux.

Il devint membre de la Cour royale à l'époque de la restauration; il fut long-temps doyen des conseillers; et dans les derniers temps de sa vie, admis honorablement à la retraite, il obtint le titre de président honoraire, faible et tardive récompense de son zèle infatigable et de ses longs travaux.

Je viens de vous peindre M. Desèze comme magistrat, il me reste à vous parler de lui comme homme de lettres.

Ce qui fait honneur à son esprit, non moins qu'à son caractère, c'est qu'il fut toujours l'ami de M. Dupaty, qui faisait grand cas de son goût et de la variété de ses connaissances.

On sait que M. Dupaty, jeune encore, honorait le Parlement de Bordeaux par une éloquence brillante et peu commune à son âge; qu'il retira trois innocens de la roue; qu'il gémit toujours sur la dureté de nos anciennes lois criminelles; qu'il profita de ses voyages dans la pensée d'écrire sur leur réforme; et qu'obtenant une charge de président qu'un orgueil de corps refusait à son mérite, il fut l'objet des plus odieuses contradictions. M. Desèze n'abandonna jamais celui qui l'accueillait en ami, prenant au milieu des clameurs obstinées, la défense d'un grand talent; d'un magistrat intègre et d'une imperturbable équité; d'un sage persécuté par une basse jalousie.

J'ai souvent entendu M. Desèze gémir de ce que l'extension du commerce absorbant toutes les idées, Bordeaux était déchu de son antique gloire littéraire, et de sa renommée si florissante sous les Ausone, les Vinet et les Govéa.

Sa réputation d'ami des sciences était faite surtout à Paris. Il n'était guère de savant, de poète, d'artiste qui, passant par Bordeaux, ne lui fût recommandé. Son modeste cabinet était à la fois le temple du goût, de l'érudition et de la sagesse.

Il n'était point d'ouvrage un peu marquant dans le monde qu'il ne lût, qu'il ne se procurât, et dont il n'appréciât le mérite.

C'était une sorte de revue qu'il réservait pour le temps de ses vacances; il transportait, il relisait, il analysait tous les nouveaux ouvrages dans sa paisible et délicieuse retraite de Saint-Émilion.

Les antiquités de la province étaient un de ses goûts dominans. Si M. Souffrein écrivit sur les antiquités de Libourne, ce fut, je crois, M. Desèze qui l'encouragea dans cette entreprise : ce fut aussi lui qui tâcha de répandre l'ouvrage, tant pour l'avantage de la science que pour la gloire du lieu de sa naissance, et pour les intérêts utiles de son ami.

L'on n'a pas oublié que, dans sa jurade, il fit transcrire le second volume de l'histoire de dom de Vienne, et que ce n'est point sa faute si ce complément de l'ouvrage n'a point vu le jour.

Appartenir à l'Académie était un de ses désirs. Être admis au milieu de vous fut une des plus douces jouissances de sa vieillesse; entendre vos discussions, assister à vos séances quand le lui permettaient ses occupations judiciaires, étaient pour lui les délassemens les plus agréables. Ici, disait-il dans ses effusions amicales, je retrouve ces questions intéressantes que j'aime, et que je chercherais vainement ailleurs.

Dans sa vie privée, il fut bon père, ami sûr, excellent citoyen. Il est mort (1) justement regretté de toutes les personnes qui le connurent.

Ses restes reposent dans l'asile qu'il aima toute sa vie.

Il n'a point laissé d'ouvrages : son ame simple n'aspirait point à la gloire ; mais il a laissé beaucoup mieux sans doute : je parle de l'exemple de ses vertus.

---

(1) En 1829.



EXPLICATION DES DEUX PLANCHES

RELATIVES A LA MÉTÉOROLOGIE.

PLANCHE I.re

Figures 1.re, 2.me, 3.me *et* 4.me

Dans ces figures les lignes accompagnées d'un liseré brun se rapportent à l'hiver de 1829 à 1830.

Le liseré rouge de la figure 2.me exprime les observations faites en Janvier 1820.

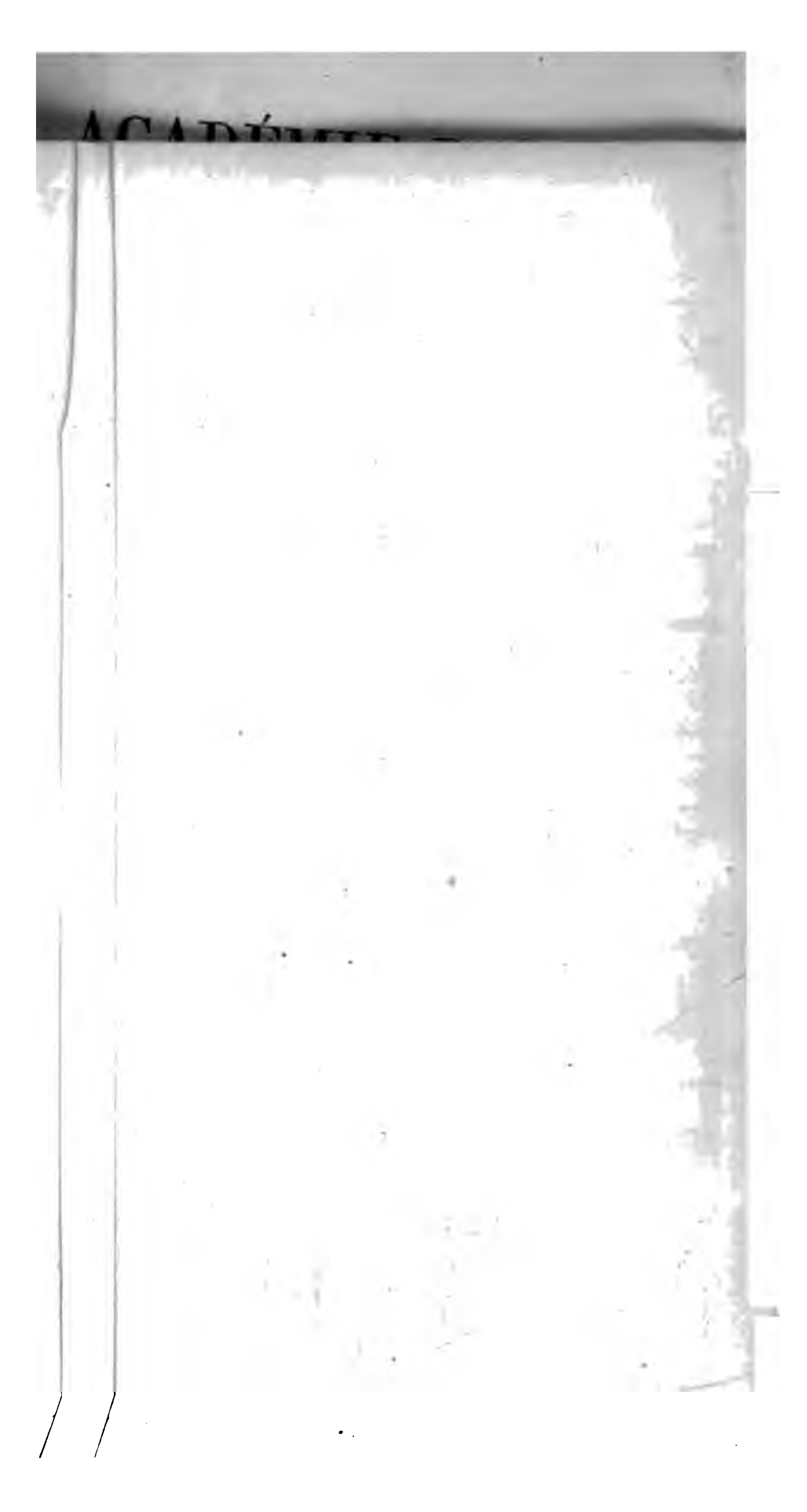
Dans ces trois figures, les chiffres qui correspondent aux différentes hauteurs au-dessus ou au-dessous de la ligne marquée o *glace*, marquent les degrés de l'échelle thermométrique de Réaumur, au-dessus et au-dessous du terme de la congélation.

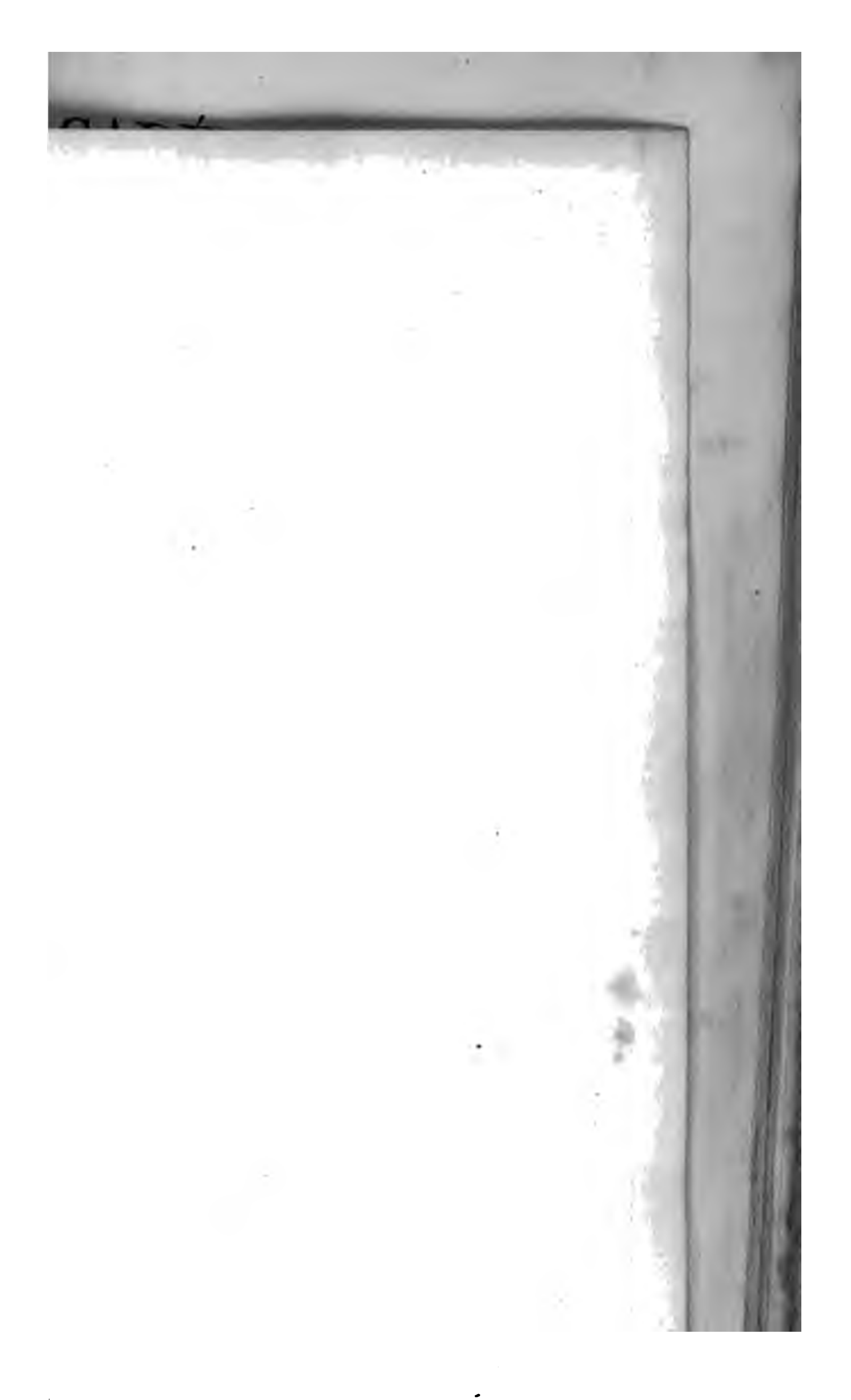
Les chiffres placés sur la ligne horizontale de la figure 1.re, depuis 1 jusqu'à 31, indiquent les jours du mois.

L'intervalle qui sépare deux chiffres consécutifs est divisé en deux carreaux, parce qu'on a fait chaque jour deux observations du thermomètre.

La 1.re de ces observations, qui est ordinairement la plus basse, a eu lieu au lever du soleil, et la seconde à 2 h. après-midi.

La figure 4.me représente la température des trois mois d'hiver à Bordeaux, pendant 22 années, depuis 1778 jusqu'en 1830. On voit qu'il y a une lacune de 1790 à 1822.





CADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

3ELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 16 Juin 1831.



BORDEAUX,

[PRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N° 13.

M. DCCC. XXXI.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1831.

M. Blanc-Dutrouilh, président, ouvre la séance par un discours sur la nécessité de conserver et d'encourager, dans l'intérêt des sciences et des arts, les sociétés académiques.

M. Bourges, secrétaire-général, présente un rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. le Président fait donner lecture des articles du programme relatifs aux prix décernés et proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables. (*Voyez* le programme.)

M. Darrieux prononce l'éloge de M. Buhan, membre honoraire.

La séance est terminée par la lecture de la pièce de poésie couronnée, intitulée : *La St.-Justin*, légende du 15.me siècle.

Blanc-Dutrouilh, *président*.

Lartigue, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 16 JUIN 1831,

PAR M. BLANC-DUTROUILH, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'esprit d'association n'est pas particulier à notre siècle; ceux qui l'ont précédé nous offrent de nombreux exemples de la tendance qu'ont les hommes à se réunir pour surmonter les obstacles inaccessibles à leurs efforts individuels; mais jamais cette tendance ne s'est démontrée d'une manière plus honorable que dans la formation

des Sociétés académiques. Ce ne sont plus des intérêts matériels qu'il s'agit de protéger ; une carrière plus noble et plus étendue est ouverte aux associés ; ils embrassent dans leurs recherches tous les moyens d'étendre le domaine des sciences et des arts ; de le cultiver pour le plus grand avantage du genre humain et d'en répandre les plus utiles productions.

Les nombreuses collections qu'on doit aux silencieux travaux des membres de ces sociétés, constatent suffisamment les services qu'elles ont rendus ; mais au point où les sciences et les arts sont parvenus par leur secours, il peut n'être pas inutile de présenter quelques réflexions sur les causes qui en ont amené la formation, et de rechercher si les mêmes causes existent pour motiver leur maintien.

Ce serait sans doute nous écarter de notre objet que de retracer ici l'histoire détaillée des progrès des connaissances humaines dans les temps modernes, et de la part qu'y réclament les Académies ; il nous suffira de remarquer que depuis l'époque de la renaissance des lettres jusqu'à celle de l'érection des corps savans et littéraires, l'esprit humain ne fit, pour ainsi dire, qu'essayer la route de la science, et souvent s'égara dans sa marche.

Le siècle de la barbarie touchait à sa fin, et l'on sentait vivement le besoin de s'instruire : avant de

créer, il fallait connaître; mais l'admiration que l'on conçut pour les écrits des anciens, échappés aux ravages des conquêtes et au mépris des conquérans, fut trop exclusive; quelques penseurs, il est vrai, essayèrent de sortir de la route d'une lourde et stérile érudition; malheureusement l'impulsion donnée porta leur attention sur des objets métaphysiques et sans utilité réelle; leurs talens et leur vie furent consacrés à concilier péniblement les pensées les plus abstraites d'Aristote et de Platon, et nulle vérité ne ressortit de leurs travaux.

Ces efforts ne furent pas cependant sans utilité. Les disputes des écoles eurent le bon effet d'encourager les savans d'alors à penser par eux-mêmes, et lorsque le seizième siècle s'ouvrit on leur dut la révolution dans les idées religieuses dont l'influence a été si marquée sur la politique de l'Europe entière et la révolution plus paisible qui s'opéra dans les arts libéraux; alors on vit renaître la peinture et l'architecture sous les crayons de Michel-Ange, du Bramante et de Raphaël, et la poésie prit un noble essor sous la plume de Pétrarque, du Dante, de l'Arioste, du Tasse et peu après de Milton; éclats brillants mais isolés d'une imagination jeune et hardie!

Peut-être il serait vrai de dire que jusqu'alors le génie avait été sans règles; mais vinrent Bacon et après lui Descartes, qui débarrassèrent entière-

ment l'enfance des sciences, des langes dont l'avaient entourée l'ignorance et le faux savoir; l'un et l'autre firent connaître le peu de solidité des connaissances acquises jusqu'à eux, et la véritable voie pour en acquérir de nouvelles et de plus étendues; Descartes, surtout, ce génie extraordinaire, duquel on a dit qu'il était né pour égarer et pour conduire, eut, par sa méthode et les applications qu'il en fit, la gloire de donner naissance à l'esprit philosophique, c'est-à-dire, à cet esprit de recherche et d'analyse qui n'a plus permis d'admettre aucun fait sans des preuves de fait, ni d'affirmer aucune proposition sans des preuves de raisonnement, et qui enseigne que lorsque les unes et les autres manquent on doit suspendre le jugement.

Cet esprit conduisit à l'érection des Académies; on sentit en effet bientôt le besoin de former des dépôts communs des faits et des résultats acquis isolément, ainsi que l'utilité des services réciproques que leurs membres se rendraient pour ajouter à ces acquisitions. Sous ce double rapport on peut dire avec vérité que ces corps ont dignement rempli la mission qui leur était confiée; à peine est-il une découverte utile des temps modernes qui n'ait pris naissance dans leur sein, ou qui n'y ait reçu ses développemens. Mais un plus grand avantage est résulté de leur formation, et il est permis de douter que leurs fondateurs eux-mê-

mes l'eussent pressenti ; pouvaient-ils en effet prévoir quelle serait leur puissante influence sur leur siècle? Cependant cette influence ne peut être révoquée en doute ; A quelle autre cause pourrait-on attribuer cette propension générale de tous les esprits à l'investigation des choses utiles qui est le caractère marquant des cent cinquante dernières années de l'histoire morale de l'Europe? Lorsqu'on a vu des gens d'élite, parmi lesquels il n'a pas tardé de s'en trouver de très distingués par le rang et par la naissance, se dévouer à l'étude, s'absorber dans les sciences, en faire leurs délices, y chercher leur gloire, on a honoré la littérature et les arts, une noble émulation a tout vivifié, plusieurs se sont jetés dans la carrière avec des succès plus ou moins heureux il est vrai ; mais du moins les lumières se sont répandues, et il est devenu aussi rare de rencontrer, même dans les classes moyennes de la société, un homme complétement ignorant, qu'il l'était dans le douzième siècle d'y trouver un érudit.

Cependant, jusqu'à quel point les Académies doivent-elles s'applaudir de ces succès. Serait-il exact de leur appliquer ce que, dans un accès de mauvaise humeur contre des sociétés particulières qui s'érigeaient en arbitres des auteurs, le bon abbé Terrasson répondait à ceux qui lui représentaient que par le moyen de ces sociétés l'es-

prit se répand et se communique de proche en proche : « L'esprit d'une nation, disait-il, res-
» semble à ces feuilles d'or qui deviennent plus
» minces à mesure qu'elles s'étendent ; il perd
» en profondeur ce qu'il gagne en superficie. »

Mais qui ne voit que cette comparaison a plus de brillant que de solide ; elle supposerait, en effet, que pour une nation il n'y a, à toutes les époques de son existence, que la même dose d'esprit dont les effets sont d'autant plus marqués qu'un moins grand nombre d'individus sont admis à y prendre part. Sans doute le génie est un don bien rare ; ceux qui en sont doués paraissent clair-semés dans une longue suite de siècles ; mais qui oserait dire que la propagation des lumières est un obstacle à son développement ? Nous ne nous arrêterons pas davantage à discuter cette proposition qui nous paraît insoutenable, quelle que soit la branche des connaissances humaines qu'on veuille lui donner pour objet ; remarquons seulement son inexactitude relativement aux sciences morales et physiques et aux connaissances positives.

Ici, à la différence des travaux littéraires et des arts d'imitation pour lesquels les succès de nos devanciers n'ont d'autre avantage que de nous présenter quelques règles et des modèles, l'instruction des pères n'est pas perdue pour les enfans, chaque jour peut apporter de nouvelles

réflexions et de nouveaux faits à la masse de ceux déjà recueillis ; le nombre des personnes qui s'occupent à pénétrer dans le sein de la nature et à découvrir ses secrets, ne diminue en rien la valeur des matériaux qu'ils colligent ; ces matériaux peuvent bien rester quelque temps sans emploi, mais ils attendent sans perdre de leur prix le génie qui doit les mettre en œuvre.

Ainsi, la dissémination des connaissances devient un puissant moyen d'en acquérir de nouvelles ; dans ce sens il est permis de dire que le genre humain marche vers la perfectibilité. Mais suffit-il aux Académies d'avoir donné l'impulsion, et à cet égard sont-elles désormais sans utilité?

Non sans doute, et cette utilité serait surtout bien frappante s'il était vrai que l'enthousiasme pour les sciences eût perdu de son ardeur, ainsi que le prétendent quelques observateurs peut-être trop jaloux de l'éclat presque exclusif dont elles ont brillé dans le dix-huitième siècle. Dans l'effusion de leurs regrets, ils énumèrent les causes de la tendance presque générale qu'ils croient remarquer à se contenter des résultats obtenus et à vivre sur la gloire passée.

« Il n'y a guère, disent-ils, que ce qui est rare et d'une acquisition difficile qui soit recherché avec ardeur, et aujourd'hui la science est à la portée de tout le monde. D'autre côté, combien est petit le nombre de ceux qui aiment

les sciences pour elles-mêmes, en comparaison de ceux qui ne les cultivent que pour les distinctions qu'elles peuvent procurer. Or, les distinctions ne sont honorables que lorsqu'elles sont peu répandues; et puis à la hauteur où les sciences sont parvenues, combien n'est-il pas difficile d'y faire de nouvelles découvertes? Les routes tracées ont été tellement battues, qu'on désespère d'y rencontrer quelque nouvelle vérité. Pour y réussir, il faudrait y fouiller avec une persévérance et des efforts plus qu'ordinaires. Enfin, depuis quarante ans, des intérêts d'un autre ordre occupent tous les esprits, et leur importance ne permet guère de concilier les soins qu'ils exigent avec les travaux solitaires du cabinet ou du laboratoire. »

Ces réflexions amères sont-elles justes sous tous les rapports, et devons-nous nous attendre qu'au siècle glorieux des sciences et des lettres, va nécessairement succéder uniquement celui des intérêts politiques et de l'indifférence pour tout ce qui ne s'y rapportera pas directement? Écartons cette idée, Messieurs; et sans nous dissimuler que les circonstances furent peut-être, dans d'autres temps, plus favorables aux sciences et aux lettres, gardons-nous de penser que la carrière, pour être moins généralement fréquentée, deviendra déserte.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux autour de

nous pour y voir encore un nombre très considérable d'athlètes qui la parcourent d'un pas assuré. Si en littérature un genre nouveau qu'on s'efforce de faire prévaloir ; si en morale une nouvelle secte qui cherche péniblement à faire quelques prosélites, ne peuvent momentanément donner l'espérance de voir accroître le nombre de nos chefs-d'œuvre, et celui des vérités généralement utiles au genre humain, du moins ces innovations démontrent-elles une émulation louable qu'il suffit de diriger. D'un autre côté, combien d'observateurs laborieux et exacts recueillent en grand nombre des faits nouveaux dans les diverses branches d'histoire, tandis que des observateurs non moins habiles, soumettant tous les corps à l'analyse, y découvrent la liaison de propriétés que jusque ici on avait crues distinctes, et combien de savans, pour qui l'érudition n'est qu'un moyen de parvenir à de nouvelles connaissances, dissipent les ténèbres dont sont encore enveloppés plusieurs points de notre histoire.

Cependant, sans encourir le reproche d'une trop inquiète prévoyance, on peut énoncer quelques craintes sur la destinée qui attend les sciences et les beaux arts du moins chez la génération qui s'élève. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ces craintes sont plus ou moins exagérées; mais elles nous paraissent un motif puissant pour que les efforts des Académies, bien loin de se

ralentir, prennent une nouvelle énergie. Elles doivent se tenir prêtes à combattre, si le moment arrivait, un état de stagnation, si ce n'est de rétrogradation, à conserver, entretenir le feu sacré, et lui fournir des alimens jusqu'au moment où il pourrait briller d'un nouvel éclat.

Peut-être la formation récente d'un grand nombre de Sociétés savantes est-elle due particulièrement à cet instinct de prévision, à ce besoin généralement senti de l'époque actuelle, et qui fait comprendre, mieux qu'on ne l'avait fait encore, l'utilité de réunir en société les hommes qui s'occupent de sciences spéciales; car, au désir d'augmenter le cercle des connaissances humaines, se joint celui de conserver dans leur pureté celles déjà acquises.

Ces réflexions, Messieurs, ne peuvent avoir pour objet de modifier la marche qu'a toujours suivie l'Académie de Bordeaux, mais au contraire d'ajouter de nouveaux motifs à ceux qui vous ont déterminés à n'en pas dévier. Eh! de quels moyens, autres que ceux que vous avez déjà employés avec succès, pourriez-vous faire usage? Quelle autre direction pourriez-vous donner à vos travaux? Ils ont eu constamment pour but de prévoir, de soutenir, d'accueillir la marche de l'esprit humain, de combattre l'esprit de système si souvent funeste à la découverte des vérités utiles, et de dissiper les préjugés qui s'opposent à leur propagation.

Vous avez quelquefois le regret de refuser vos suffrages à des littérateurs qui, séduits par leur brillante imagination, ne se sont pas fait une loi assez sévère de respecter la raison, la langue et le goût; mais vous encouragez ceux dont les essais donnent de justes espérances, et la palme académique est le partage des auteurs qui, heureux imitateurs des beaux modèles, ont appris que les plus grands génies eux-mêmes se sont astreints à des règles dont, sans le plus grand danger, on ne saurait s'affranchir.

Par des questions sur l'histoire de notre contrée, et sur celle de la civilisation et des arts, vous dirigez vers ces objets les recherches des esprits méditatifs, dans l'espoir qu'ils y découvriront des leçons utiles pour notre avenir.

Enfin, convaincus que ce n'est pas savoir que de savoir à demi, vous encouragez de tous vos efforts les recherches spéciales dans les sciences et dans les arts, et vous les récompensez par vos éloges et par des couronnes. Leur application aux besoins que la civilisation fait naître, est un des résultats les plus frappans de leur utilité; aussi accueillez-vous, avec empressement, les communications qui vous en sont données, et en propagez-vous la connaissance en les annonçant dans vos réunions solennelles, ou en les publiant dans vos mémoires.

Ces moyens, dans l'emploi desquels vous n'a-

vez pas balancé à persister, ne seront pas sans efficacité. Malgré l'importance des intérêts qui peuvent momentanément occuper presque exclusivement l'attention, il est, n'en doutons pas, une raison publique qui attache aux choses leur véritable prix, et qui reconnaît que des sciences et de leur culture dépendent tous les perfectionnemens sociaux. Tout récemment encore, on vient de le proclamer : « Malheur aux peuples » qui n'éclairent pas leur raison par le travail » de l'esprit, qui ne s'affermissent pas dans la » voie de la morale pure par l'étude de la na- » ture de l'homme, et qui n'aperçoivent pas dans » les sciences les seuls et les véritables guides » que l'on doit prendre dans la pratique des arts » et de l'industrie. »

Soyons en certains, Messieurs, l'assentiment de tous ceux qui aiment leur patrie secondera vos généreux efforts. Il en sera la plus douce récompense.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin de recueillir les travaux de l'Académie, vous avez compté sur mon zèle plutôt que sur les connaissances qu'exige un travail de ce genre. Je ne puis qu'imiter et suivre les traces de mes prédécesseurs qui, par l'exactitude et la clarté de leurs rapports, ont su mériter vos suffrages. Heu-

reux, si, en essayant de marcher dans la même voie, je puis obtenir la même approbation.

Les travaux de l'Académie ont été moins actifs depuis sa dernière séance publique. La préoccupation générale qui a été la conséquence des événemens politiques, a détourné quelque temps les esprits de cette application continue nécessaire pour les travaux scientifiques. Bien que les sciences se soutiennent par elles-mêmes, et qu'elles marchent en silence, cependant leur étude devient moins facile, moins étendue et moins féconde, lorsque les hommes qui les cultivent sont préoccupés d'autres objets matériels importans. Quand la société est ébranlée jusque dans ses bases, le mouvement et l'agitation se montrent dans tous ses élémens. Le savant et l'artiste sont entraînés loin de leurs occupations habituelles. Leur amour pour l'ordre et leur esprit de méthode ne peuvent les garantir de ces secousses qu'ils considèrent comme des conséquences des passions humaines et de l'état moral de la société.

Mais, Messieurs, la paix et la sécurité sont déjà rendues à notre patrie; déjà l'horizon politique annonce des jours plus sereins. Livrons-nous à l'espoir de voir dans peu les sciences et les arts reprendre leurs paisibles travaux, et contribuer sans entraves et avec liberté au perfectionnement progressif de la civilisation.

Je dois, Messieurs, dans l'exposition des travaux

de l'Académie, être aussi court et aussi exact que possible. Je suivrai dans cette exposition le plan adopté dans les précédens rapports. Je désignerai : 1.° les ouvrages qui ont été envoyés par les auteurs étrangers à l'Académie ; 2.° les ouvrages de vos correspondans ; 3.° les travaux des membres résidans ; 4.° les résumés des rapports des commissions, sur les mémoires envoyés au concours.

L'Académie a reçu de M. Vergnaud-Romagnesi la seconde édition *de son Histoire de la ville d'Orléans*. Cette histoire présente un intérêt tout particulier pour les habitans de cette ville.

MM. Chevalier et Robinet vous ont communiqué *la Notice historique* qui a été lue sur Louis-Nicolas Vauquelin, dans une séance publique de la Société de pharmacie de Paris. Ils ont retracé dans cette notice la vie d'un homme de bien et le profond savoir d'un grand chimiste.

M. A. Julien, de Paris, vous a fait hommage de trois brochures intitulées : la première, *Le Bon sens national ;* la seconde, *Directions sur la Conscience d'un Électeur ;* la troisième, *Les Deux Polonaises*, pièce de vers. Le peu d'étendue de ces brochures permettant à chacun de vous d'en prendre connaissance, elles ont été déposées dans vos archives.

M. Lacuée vous a adressé, du château de Lamassac, près Villeneuve sur Lot, une brochure

sur les postes aux chevaux et sur les voitures publiques. Toute la pensée de cet écrivain, dont les réflexions portent sur d'autres objets relatifs aux impôts indirects, est de favoriser l'émulation, et de ne point mettre d'entraves aux entreprises par des privilèges. Ses vues tendent à des améliorations dans le système d'économie politique.

M. J. Girardin, professeur de chimie à Rouen, vous a fait parvenir un ouvrage, intitulé : *Considérations générales sur les volcans et examen critique des diverses théories qui ont été successivement proposées pour expliquer les phénomènes volcaniques*. M. Grateloup, chargé de vous donner l'analyse de cet ouvrage, le regarde comme le traité le plus complet qui ait été publié sur les volcans. L'auteur a profondément médité son sujet et l'a entouré de tout l'intérêt dont il est susceptible. Il a puisé dans les meilleures sources, dans le but, non de tracer l'histoire générale des volcans, mais de réunir tout ce qui a été découvert d'essentiel et de positif, soit sur la nature géognostique des terrains formés par l'action des feux souterrains, soit sur les phénomènes qui leur sont particuliers. Le style de M. Girardin est correct et concis ; les faits et les citations sont exacts, on ne peut que louer la méthode d'exposition et d'analyse, et l'esprit de réserve dont il a fait usage dans les explications sur un sujet aussi difficile, et encore entouré de tant d'obscurité.

En vous envoyant son livre, M. J. Girardin vous a demandé le titre de membre correspondant que vous lui avez accordé. Il vous a adressé des remercîmens sur sa nomination, et vous a envoyé un rapport imprimé qu'il a fait à la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, *sur le pétrisseur mécanique de MM. Cavalier frères et C.ie* M. Guyet-Laprade vous a fait connaître ce rapport, dont les conclusions sont favorables à cette machine.

M. Faure, médecin des hôpitaux militaires, professeur adjoint à l'hôpital d'instruction à Strasbourg, vous a fait hommage d'un ouvrage, intitulé : *Souvenirs du Midi ou l'Espagne telle qu'elle est sous ses pouvoirs religieux et monarchique.* M. Faure est déjà connu de vous par la communication d'un de ses premiers ouvrages sur la Russie. Habitué à observer, et dirigé par une profonde instruction, il a noté avec soin tout ce qu'il a vu lui-même dans ses nombreux voyages, en Russie, en Grèce et en Espagne. L'ouvrage qu'il vous présente traite de l'état physique de l'Espagne, de son organisation, du caractère et des mœurs de ses habitans, et des changemens à opérer dans ce pays. Il s'exprime avec énergie, et ne craint point de dire la vérité. Il vous a demandé le titre de membre correspondant, et vous le lui avez accordé comme témoignage de votre estime pour son savoir et pour le zèle qu'il apporte à ce qui intéresse l'humanité.

Vous avez reçu *des considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits, pour les herbivores domestiques, par M. Grognier.* Cette brochure, peu étendue, donne des conseils hygiéniques utiles à la nourriture des animaux dont l'homme fait un fréquent usage.

L'agence de l'industrie manufacturière de Paris vous a envoyé le mémoire descriptif du moteur tournant sous l'eau, ou Moteur-Laborde, dont l'application peut être utile dans quelques circonstances.

M. Sterling, artiste mécanicien, à Bordeaux, vous avait invités, en 1829, à prendre connaissance d'une machine de son invention, propre à éprouver les chaînes de fer destinées à tenir les navires au mouillage sur leurs ancres. La commission que vous désignâtes à cette époque, ne put, à cause de la demande trop tardive de M. Sterling, vous faire un rapport détaillé sur cette machine. Cependant l'opinion favorable qu'elle présenta sur son utilité, fut suffisante pour vous déterminer à déclarer, dans votre séance publique du 16 Juin 1829, que cette machine réunissait les conditions les plus désirables de célérité, d'économie et d'exactitude. La même commission en a fait un nouvel examen; elle désirait, pour le compléter, comparer cet appareil avec ceux employés au même usage à Bordeaux; elle en a été empêchée par des considérations particulières, peu

encourageantes pour les ouvrages mécaniques. Mais son nouveau rapport n'est pas moins en faveur de cette machine qui n'a rien perdu de ses avantages, de sa simplicité et de son exactitude, et qui ne peut que gagner à être connue. C'est par les fréquentes occasions de l'employer que l'on pourra apprécier mieux encore toute son utilité. L'Académie désirant donner à l'inventeur un témoignage de son approbation, décerne à M. Sterling la médaille destinée aux arts industriels.

L'hiver de 1829 à 1830 fut trop remarquable par son intensité, pour qu'il ne fixât pas, dans toutes les régions, l'attention des observateurs. Dans le dernier rapport de vos travaux, M. Blanc-Dutrouilh vous a fait part des observations qui ont été recueillies à Bordeaux, soit relativement à l'intensité du froid, soit relativement à ses effets sur les différens corps de la nature. M. le baron d'Hombres-Firmas, d'Alais, vous a communiqué un mémoire *sur l'hiver de* 1829 *à* 1830, *et sur la constitution météorologique de cette dernière année*. Ce manuscrit renferme le résultat d'observations répétées exactement et régulièrement plusieurs fois par jour, pendant huit à neuf mois, et le résultat comparatif de ces observations avec celles de même genre faites d'une manière non interrompue par l'auteur depuis 28 ans. Il n'apperçoit aucun rapport entre les grands hivers et les révolutions cycliques, tout en reconnaissant

que son expérience de 28 ans est trop courte pour donner des conclusions positives sur cette question. Depuis 1789 jusqu'à 1830, il n'y a eu que deux hivers vraiment remarquables, 1819 à 1820 et 1829 à 1830. Ce sont ces deux hivers que M. d'Hombres compare entre eux. Il a représenté dans un tableau à trois colonnes les résultats des observations météorologiques faites par lui-même, et les résultats déduits de la masse entière de ses observations. Ce tableau, pour être bien compris, doit être mis sous vos yeux (1). M. d'Hombres expose ses observations quand à l'action du froid de l'hiver de 1829 à 1830 sur les végétaux, comme céréales, prairies, vignes, oliviers, arbres et arbrisseaux indigènes et exotiques,

(1) Observations de l'hiver.	De 1819 à 1820.	De 1829 à 1830.	Déduites de 28 ans.
Plus grande chaleur............	+ 21°,25.	+ 20.	+ 22.°
Plus grand froid..................	— 12,25.	— 10,75.	— 12,25.
Température moyenne..........	+ 7.	+ 2.	+ 6,25.
Vent dominant.....................	N.	N.	N.
Nombre de jours de v.ts violens.	30.	25.	40.
Nombre de jours de gelée......	38.	66.	32.
Nombre de jours de neige......	4.	11.	3.
Durée de la neige...............	16.	54.	0.
Il a plu de jour....................	16.	9.	16.
Nombre de fois de nuit.........	26.	10.	18.
Quantité de pluie de jour......	83,6.	88,5.	93,4.
Quantité tombée de nuit.......	195,75.	72,25.	136,2.
Nombre de beaux jours.........	42.	57.	52.
Jours couverts ou nuageux....	49.	34.	39.

plantés dans son jardin d'expériences à Alais. Il a observé que plusieurs arbres du pays, ou depuis long-temps acclimatés, ont perdu leurs pousses, d'autres des branches assez fortes, quelques-uns leur tronc entier, tandis qu'à côté d'eux des arbres des pays chauds ont passé les hivers de 1819 à 1820, et de 1829 à 1830, sans accident. L'auteur, pour abréger les détails de son mémoire, a formé un tableau de ses observations; la première colonne renferme les végétaux qui n'ont éprouvé aucun mal; la seconde, ceux qui ont perdu quelques menues branches; la troisième, ceux qu'il a fallu élaguer jusqu'au tronc; la quatrième, ceux qu'on a été obligé de couper entre deux terres; et la cinquième, ceux qu'on a perdus, quelques soins qu'on ait pris pour les conserver. D'après les conclusions du rapport intéressant de M. Charles Desmoulins sur ce mémoire, vous avez accordé à M. d'Hombres le titre de membre correspondant qu'il vous a demandé.

M. Duplan, maire de la commune de Castelmoron, département de la Haute-Garonne, vous a envoyé, à la même époque, un mémoire sur le même sujet, intitulé: *Considérations agronomiques sur l'action de l'hiver de* 1829 *à* 1830. M. Duplan a eu pour but d'examiner l'influence que les phénomènes météorologiques de l'hiver de 1829 à 1830, ont eue sur les produits de l'agriculture. Avant de traiter son sujet, il présente le résultat

de ses recherches pour connaître les travaux qui ont été entrepris antérieurement sur la même matière. Il trouve que, dans l'espace de 200 ans, la France a éprouvé seize hivers rigoureux, dont les êtres organisés ont beaucoup souffert. Le premier qu'il cite est l'hiver de 1608. Il dit que la science agricole s'est peu enrichie des observations qui ont été faites dans ces temps de calamités, dont de grandes disettes et des maladies épidémiques meurtrières étaient les conséquences les plus ordinaires. Il admet, avec M. Toulouzan, membre de l'Académie de Marseille, que ces hivers remarquables partent de la mer glaciale pour suivre différentes directions; celui de 1829 à 1830 a pris trois directions, une orientale, une centrale et une occidentale. Cette irruption de la zone glaciale sur toute la zone tempérée s'est faite d'une manière presque instantanée, et on a remarqué que les contrées méridionales ont été plus maltraitées que les contrées septentrionales. M. Duplan considère l'action du froid sur le sol, sur les céréales ensemencées, sur les vignes, sur les plantes à fourrage et sur les arbres. Il a fait la remarque que les hivers les plus froids ont été moins préjudiciables aux plantes que les années où la température a éprouvé des changemens fréquens d'un froid modéré à un froid plus intense. Ses expériences lui ont prouvé que la semence la plus recouverte est celle qui a le plus souffert;

et que le pied de blé qui n'était qu'à un ou deux pouces de terre, était plein de vie, tandis que celui qui était profondément enfoncé était mort. Il en conclut que les semences faites après de profonds labours, peu recouvertes et sur lesquelles la herse ou le rouleau ont passé, sont celles qui résistent le plus aux hivers rigoureux. Il a fait la même observation pour les plantes légumineuses. Il a vu, comme d'autres agriculteurs, que les vignes rouges avaient été plus maltraitées que les vignes blanches. Je ne puis vous citer toutes les observations intéressantes qui ont été recueillies par M. Duplan, et qui, toutes, tendent à l'amélioration du système agricole. On trouve dans son mémoire des questions qui, quoique étrangères à son sujet, n'en sont pas moins dignes d'attention, à cause des conseils sages qu'elles renferment pour le perfectionnement de l'agriculture. L'Académie a donné des témoignages de sa satisfaction à M. Duplan, en lui décernant la médaille d'encouragement destinée aux observations météorologiques appliquées à l'agriculture.

Par les soins d'un de vos plus zélés correspondans étrangers, M. le chevalier Rafn, de Copenhague, vous avez eu connaissance des travaux d'un savant très distingué, M. le chevalier d'Abrahamson, président de la Société des Antiquaires du Nord. Ce philantrope éclairé s'est attaché,

d'une manière particulière, à introduire et à propager dans le Danemarck la méthode de l'enseignement mutuel. *Ses trois rapports adressés au Roi sur les progrès de cet enseignement, et les trois volumes sur l'esprit et l'importance de cet enseignement, par MM. le prévôt Monster et le chevalier d'Abrahamson*, qui vous ont été envoyés par M. Rafn, montrent combien cette méthode a été favorablement accueillie dans le Danemarck, et avec quelle promptitude elle s'y est répandue. M. d'Abrahamson commença à la faire connaître à la fin de 1819; elle fut admise en 1823, époque principale de son introduction, dans deux cent quarante-quatre écoles; en 1828 dans deux mille trois cent soixante-onze ; et on espérait qu'à la fin de 1829, elle serait pratiquée dans deux mille six cents à deux mille six cent cinquante écoles. Il faut noter que rien n'a été ordonné par le Roi. La méthode est permise ; c'est à la volonté de chaque commission d'école de l'adopter. Mais si on l'adopte, on doit l'exécuter ponctuellement : voilà tout ce que prescrit la loi. Cette méthode, employée d'abord à la lecture, à l'écriture, au calcul et à la géographie qui font, avec l'enseignement de la religion, l'objet des écoles primaires, a été appliquée ultérieurement au dessin linéaire, au chant, à la gymnastique, aux élémens des langues étrangères, et même aux ouvrages d'aiguille pour les jeunes filles. Les avantages de

l'enseignement mutuel, exposés dans le troisième rapport fait en 1826, ont été économie dans le matériel, rapidité des progrès, contentement dans l'école (de la part des maîtres et des élèves), avancement de la moralité, préparations heureuses à d'autres connaissances d'un plus haut degré, soulagement du maître, et diminution de leur nombre en plusieurs endroits. Les trois volumes énoncés plus haut, écrits en langue danoise, sont consacrés à l'histoire de l'enseignement mutuel. Dans le premier volume, imprimé en 1821, les auteurs présentent l'histoire de cet enseignement et ses progrès, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dans toutes les régions de l'Europe, excepté le Danemarck, et même dans les autres parties du monde. Ils exposent dans le second volume, imprimé en 1822, l'histoire de cet enseignement dans le Danemarck même. On lit dans la préface de ce volume une notice sur un enseignement mutuel qui fut établi, en 1748, par un évêque danois, E. Pontoppidan. Cet ecclésiastique se servit des mêmes moyens; mais son essai, comme bien d'autres, cessa et disparut avec son inventeur. Dans le troisième volume, imprimé en 1828, les auteurs continuent l'histoire de l'enseignement mutuel, et le considèrent sous tous ses rapports. Ils annoncent, qu'à cette époque, cette méthode avait entièrement réussi dans le Danemarck, et

que leurs souhaits exprimés dans les premiers volumes avaient été réalisés.

M. Rafn vous annonce que M. le chevalier d'Abrahamson ne s'est pas borné à ce seul bienfait pour sa patrie. Il a fondé un établissement où tous les sourds-muets du royaume sont admis et entretenus, et reçoivent une instruction en rapport avec leurs facultés. L'Académie, en recevant ces communications, s'est fait un devoir de décider que M. le chevalier d'Abrahamson serait inscrit au nombre de ses membres correspondans, comme savant et comme un des bienfaiteurs de l'humanité.

M. Adrien Balbi, de Paris, vous a fait hommage de deux ouvrages en forme de tableaux. Le premier, intitulé : *Le monde comparé avec l'empire britannique*, est le résultat des recherches statistiques de l'auteur, sur l'Angleterre et les différentes contrées de la terre habitée. M. Blanc-Dutrouilh vous a dit, en rendant compte de cet utile travail, qu'il serait difficile de renfermer dans un moindre espace un plus grand nombre de faits, et de les disposer dans un ordre qui permît mieux d'en saisir l'ensemble et d'en voir plus aisément les détails. Dans la composition du second ouvrage, portant pour titre : *Essai historique, géographique et statistique sur le royaume des Pays-Bas*, M. Adrien Balbi s'est réuni avec M. de Laroquette. Ce dernier s'est chargé

du précis historique, et M. Balbi de l'aperçu géographique et de l'essai statistique. Ce tableau, comme le premier, a l'avantage de présenter, sous un même cadre, de manière à pouvoir les retrouver aisément, un nombre considérable de résultats utiles à connaître, qu'on ne parviendrait à se procurer que par de très laborieuses recherches et sans doute avec moins d'exactitude. Ce tableau offre un intérêt tout particulier à cause des circonstances politiques présentes.

M. de Lagatinerie, commissaire-général de la marine, à Bayonne, vous a envoyé une copie des notes, accompagnées de dessins, sur l'habillement du pompier, pour le préserver de l'action de la flamme, par le chevalier Jean Aldini. M. Durand vous a fait connaître ce travail qui, déjà, avait été annoncé et publié par les journaux, et d'après lequel des expériences ont été faites à Paris devant une commission spéciale, pour constater les avantages ou les inconvéniens de cet habillement. Il est incontestable, dit M. Durand, que cette armure met celui qui en est revêtu à l'abri de l'action des flammes pendant un temps assez long pour rendre, dans un incendie, des services qu'on ne pourrait attendre d'un homme revêtu des habillemens ordinaires; mais il ajoute que les cas de son emploi sont infiniment rares, parce que le pompier défendu par cette armure lourde et incommode, se trouve privé, en partie,

de la liberté de ses mouvemens, et qu'il ne peut agir avec cette prompte agilité si utile dans certains momens.

M. le docteur Guillon, nouvellement élu membre correspondant agricole à Rauzan, vous a fait part d'un mémoire ayant pour titre : *Essai sur le Coq, la Poule et le Poulet-d'Inde.* L'introduction est consacrée à faire connaître l'époque où cet oiseau fut connu, son origine et ses caractères physiques. L'auteur traite ensuite dans plusieurs chapitres successifs de la ponte des poules-d'Inde, de l'incubation, de la nourriture des élèves, et des principes d'hygiène qui leur sont applicables; il s'occupe aussi de leurs maladies, du traitement qu'elles exigent, et des méthodes d'engraisser ces animaux. Le dernier chapitre renferme des considérations d'économie rurale sur cet objet. Vous avez adressé à M. Guillon des remercîmens que méritent son zèle et ses connaissances en agriculture.

Vous aviez demandé à vos correspondans agricoles des Landes, des données positives sur les troupeaux qui parcourent cette partie du département, sur les soins qu'ils reçoivent, sur leur régime habituel, sur leurs produits en agneaux et en laine, enfin sur tout ce qui peut intéresser l'exploitation pastorale dans ce pays. Vous cherchiez des faits et non des vues spéculatives; vous demandiez l'état de ce qui existe et non des ana-

lyses plus ou moins exactes de ce qu'on a pu écrire sur les troupeaux. Afin que vos correspondans ne pussent pas se méprendre sur vos intentions, vous aviez renfermé dans une série de questions toutes les informations sur lesquelles vous appeliez leur attention. Un seul a répondu, en temps utile, à l'appel honorable que vous faisiez à leur zèle et à leurs lumières; c'est M. Cazeaux, correspondant à Béliet. Jaloux de mériter vos suffrages et d'être utile, il s'est empressé de vous transmettre des réponses simples, claires et laconiques. Il a parfaitement rempli vos vues. Vous pouvez déjà déduire de son travail un tableau statistique exact de l'état actuel des troupeaux landais, particulièrement dans le canton de Béliet. Vous pouvez même, à l'aide de ces seuls documens, rectifier les erreurs accréditées sur la quantité des bêtes à laine que nourrit le département, et substituer des données positives à de faux aperçus. Le travail de M. Cazeaux présente un tel intérêt, que vous avez décidé qu'il serait imprimé dans le précis des travaux de cette année, avec la série des questions qui servent de base à ses réponses. C'est à l'aide de tels matériaux, avec des réponses aussi précises, que vous pourrez composer une véritable statistique agricole du département.

M. Depiot-Bachan, correspondant agricole à Saucats, vous a fait remettre au commencement de Juin seulement, des réponses sur les mêmes

questions, relatives aux troupeaux des Landes. L'Académie regrette de les avoir reçues après la clôture des concours. Elle n'en est pas moins très reconnaissante envers M. Depiot, dont le travail lui fournira des données propres à confirmer celles qu'elle a déjà obtenues, et à rectifier les abus qu'il signale.

M. le docteur de Jaurias, admis au nombre de vos correspondans agricoles, vous a soumis un plan d'assurance sur le bétail. Il pense qu'une telle entreprise serait facile et avantageuse pour l'agriculture, surtout dans l'arrondissement de Libourne, fertile en excellens paturages, et où l'éducation du bétail peut acquérir un grand développement par la culture des prairies artificielles qui se propage et augmente. Mais cette industrie si importante sous le rapport des bénéfices et sous le rapport de l'amélioration des terres, est entravée par la crainte que les propriétaires ont de voir mourir les animaux, fruit de leur travail et de leurs soins. Une assurance, en les garantissant de ces pertes, les encouragerait à augmenter leurs troupeaux. Les conditions de cette assurance sont établies par M. de Jaurias, avec cette bonne foi et cette prudence qu'inspire une probité franche et loyale; cependant les bases de ces conditions ne vous ont pas paru avoir toute la solidité, tout le degré de garantie nécessaire pour satisfaire les parties contractantes

et leur éviter de nombreuses contestations. Les divers genres d'assurances ont pour base les résultats des calculs fournis par l'observation. L'assurance sur la vie de l'homme est fondée sur l'étude des tables de mortalité donnant la vie présumée. L'assuré est personnellement intéressé dans la détermination des conditions. L'assurance sur le bétail ne peut pas être établie sur les mêmes données. On n'a point de notions positives sur la longueur de la vie moyenne du bœuf soumis au travail, exposé aux injures de l'air, à de mauvais alimens, aux émanations des étables malsaines, à l'incurie et à la brutalité trop fréquentes des surveillans ou des bouviers. L'Académie ne peut en ce moment se prononcer d'une manière définitive sur ce point d'économie rurale, mais elle invite M. de Jaurias à perfectionner son plan, qui pourra, peut-être dans la suite, être exécuté lorsque l'observation aura fourni des données plus certaines sur toutes les circonstances qui doivent former les bases des conditions de cette assurance.

M. Chapuis de Montlaville, votre correspondant, auteur de l'histoire du Dauphiné, vous a adressé une brochure intitulée : *Fragmens Politiques et Administratifs*. Son but est d'examiner les améliorations que nos institutions nouvelles peuvent introduire dans notre patrie. Il traite des questions vitales ; il propose des vues sur l'orga-

nisation du système électoral, des assemblées départementales, des conseils municipaux, etc. Cet ouvrage indique des connaissances étendues sur les antiquités de la France, et des sentimens patriotiques de la part de l'auteur.

M. Girard de Caudenberg, votre correspondant à Dijon, s'est proposé dans une brochure dont il vous a fait hommage, d'examiner cette question : *Quelle est l'hypothèse la plus propre à représenter les phénomènes du calorique?* Il fait observer d'abord que la théorie admise jusqu'à ce jour est imparfaite, puisqu'elle considère le calorique comme un fluide doué d'une propriété expansive dont les molécules sont sans cesse en état de répulsion et s'opposent seules à la réunion complète des molécules des corps. Cette hypothèse ne rend pas suffisamment raison de l'équilibre du *calorique au contact*. Il pense qu'il est nécessaire de reconnaître au fluide calorifique une affinité pour les molécules des corps et que l'équilibre et les mouvemens de cet agent universel sont le résultat de plusieurs forces combinées, savoir : 1.° l'affinité des molécules des corps entre elles; 2.° l'expansibilité des molécules du calorique; 3.° l'attraction qu'exercent les molécules des corps sur celles du calorique, suivant une loi de décroissement à mesure que les distances augmentent. M. Girard fait observer que cette dernière affinité est depuis long-temps dans la pensée des

physiciens, et que M. Laplace a signalé l'utilité de cette hypothèse dans sa mécanique céleste. « Les idées de l'auteur ne sont point, dit M. Billaudel dans son rapport sur cet ouvrage, de ces vues théoriques destinées seulement à satisfaire l'imagination et à donner un renom à leur inventeur, par la hardiesse ou la nouveauté de leurs suppositions. C'est une opinion solidement établie par l'autorité d'un grand nom, par les résultats du calcul, et je puis ajouter maintenant par son accord avec les observations pratiques des physiciens. Ainsi, l'auteur explique avec son hypothèse, l'équilibre de température *au contact des corps*. Il fait remarquer l'analogie des phénomènes de ce genre avec ceux du fluide lumineux, constatée par *Fresnel*. Il rend compte des belles lois observées par Gay-Lussac et Dalton, sur la formation des vapeurs, et sur la dilatation des gaz. »

M. Brard vous a communiqué un essai sur les moyens de multiplier les chemins de fer en France et de diminuer les frais d'entretien de nos grandes routes. La première partie a pour but de prouver qu'on peut simplifier la construction des chemins de fer et la rendre moins coûteuse. Notre caractère national, dit M. Brard, repousse toute entreprise qui exige trop de temps et trop d'argent. D'après le mode adopté pour la construction du chemin de fer d'Andrezeau à Roanne, chaque

mètre de chemin coûte 50 fr. 75 c. M. Brard, en adoptant une autre marche pour la construction du chemin de fer entre Alais et Mende, a obtenu le mètre de chemin à 20 fr. Ces avantages sont immenses et méritent que l'administration et les personnes intéressées à ces sortes d'entreprises, prennent connaissance des moyens d'exécution, dont M. Brard donne les détails dans son ouvrage, comparant les résultats de son procédé avec les résultats du système suivi jusqu'à ce jour. Les frais d'entretien des grandes routes sont également établis sur les principes d'une sage économie, sans nuire à la solidité du travail.

Vous avez reçu de M. Maillard de Chambures une dissertation sur une médaille de la famille *Vibia*. Cette médaille, frappée sous l'édilité d'un membre de cette famille, *C. Vibius Rufus*, était connue depuis long-temps. Morell, Vaillan, et d'autres archéologues l'ont citée, expliquée et gravée. Votre correspondant n'a rien ajouté au fait matériel. Les explications qu'il en donne ne peuvent le rendre ni plus clair, ni plus précis. Vous n'en témoignez pas moins votre gratitude à M. de Chambures, qui se fait un devoir de vous transmettre ses travaux.

M. Michelot, votre correspondant à Paris, vous a envoyé un exemplaire d'une grammaire française, par MM. Meissat, Michelot et Picart. La clarté, la précision et la brièveté font le mérite

de cet ouvrage, dans lequel on suit la méthode perfectionnée de l'abbé Gaultier pour l'enseignement de la grammaire.

M. A. Dufau, votre correspondant à Paris, vous a envoyé une brochure, intitulée : *De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes, et notamment dans les colonies françaises.*

M. Espic, de Ste.-Foi, remplit fidèlement ses engagemens envers l'Académie par ses communications fréquentes. Il lui a fait hommage de cinq pièces de vers. M. Durand vous a donné lecture de deux de ces pièces : *Le parc* et *La danse sous le platane*, et vous a cité les vers les plus remarquables des trois autres, intitulées : *Les successions ; Les mœurs des Otaïtiens ; Les défauts qu'on reproche à la vieillesse sont-ils inhérens à cet âge?* L'Académie a voté des remercîmens à cet estimable versificateur.

M. Charles Molo, correspondant à Belleville, près Paris, vous a envoyé le fragment d'un poème, intitulé : *Le banquet d'Esther.*

M. Rafn, correspondant à Copenhague, vous a communiqué le rapport de la séance annuelle de la Société des Antiquaires du Nord pour l'année 1830.

M. César Moreau, correspondant à Paris, vous a fait l'envoi des règlemens de l'Académie agricole, industrielle et commerciale, fondée depuis peu à Paris, et de trois numéros du journal de cette Académie, dont le but est de propager les

connaissances relatives à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Vous avez reçu le recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, pour l'année 1831.

Les autres Sociétés savantes, avec lesquelles vous avez des rapports, n'ont cessé de vous envoyer le précis de leurs travaux. Ces ouvrages et les journaux scientifiques et littéraires ont donné occasion à plusieurs d'entre vous de faire connaître des inventions locales, ou de manifester leurs opinions sur plusieurs objets industriels.

M. Blanc-Dutrouilh, en vous donnant un aperçu des principaux articles du 17.me *volume de la description des brevets d'invention*, vous a montré un outil ingénieux fabriqué par un coutelier de Bordeaux, M. Bertet, rue Poitevine. C'est un échenilloir, dans lequel les lourds ciseaux de l'ancien échenilloir, sont remplacés par un simple sécateur. Une des tiges est jointe à angle droit à une douille destinée à recevoir un bâton plus ou moins long, suivant la hauteur des arbres; elle se termine par un crochet pour maintenir la branche à couper. Sur l'extrémité de l'autre tige (celle qui porte le couteau du sécateur), agit, au moyen d'une roulette, un tiran qui traverse un ressort à boudin renfermé dans un barillet. Au moyen de la corde fixée à l'anneau inférieur de ce tiran, on opère la section de la branche. Dès qu'on lâche la corde, le couteau

s'ouvre immédiatement par l'action du ressort. L'instrument est très léger et ne pèse pas demi-livre ; l'ancien échenilloir en pesait quatre ou cinq , ce qui rendait son usage très pénible. Comme les chenilles font annuellement des ravages considérables dans les vergers, et comme il est très difficile de détruire leurs nids, on doit une grande reconnaissance aux artistes mécaniciens qui inventent ou perfectionnent des instrumens commodes et faciles pour couper les branches qui servent de points d'appui aux nids de ces insectes, seul vrai moyen de les détruire, ou du moins d'en diminuer la quantité. Cet instrument montre dans son inventeur beaucoup d'intelligence. M. Bertet est un ouvrier modeste et sans prétentions, qui a des droits à vos encouragemens. L'Académie a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Bertet, coutelier, dans la rue Poitevine, à Bordeaux.

M. Billaudel vous a fait hommage d'une brochure, portant pour titre : *Essai sur le gisement des cailloux roulés qui servent à la construction des routes dans le département de la Gironde.* Cet ouvrage, fruit de l'observation et des études minéralogiques de notre savant confrère , est connu de chacun de vous.

La fabrication du sucre de betteraves a donné lieu, depuis le perfectionnement de ses procédés, à des questions d'économie politique, qui ont

été, les unes pour, les autres contre cette fabrication. On trouve dans la quatrième livraison du premier volume de la Société académique de Nantes, un mémoire qui traite la question des avantages de la fabrication du sucre de betteraves. Ces mêmes avantages ont été signalés dans le N.° 98 du journal de l'Ami des Champs, du département de la Gironde. M. Darrieux, non convaincu de ces avantages, vous a présenté ses observations sur cette matière, comme un homme qui doute pour mieux connaître la vérité. Il fonde ses observations sur des calculs et des faits relatifs; 1.° à la quantité de sucre consommé en France et comparativement dans d'autres pays, comme l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse; 2.° aux droits de douanes dont sont frappés les sucres de nos colonies et les sucres étrangers; 3.° au prix primitif de cette substance dans les lieux de son origine; et au prix du sucre en pain en France. « Peut-on affirmer, dit M. Darrieux, que si la fabrication du sucre de betteraves n'est assujétie à aucune restriction, ni à aucune prestation fiscale, la consommation de cette denrée décuplera par l'influence de la production à un prix modéré? Une telle espérance ne peut se réaliser, puisqu'elle repose sur une erreur grave, qui est celle-ci : le sucre de betteraves ne peut soutenir la concurrence avec les sucres de nos colonies ou de l'étranger, qu'à cause des droits qui élèvent ceux-ci à un

prix au-dessus duquel le premier ne peut être vendu sans perte. » M. Darrieux conclut; 1.° que plus on multipliera les fabriques de sucre de betteraves et plus on augmentera le nombre des intéressés à ce que les droits de douanes sur les sucres de nos colonies ou étrangers, ne soient pas diminués; 2.° qu'à mesure que les produits de nos fabriques augmenteront, le chiffre des droits d'importation éprouvera une progression décroissante d'où résultera la nécessité de remplir ce vide, soit en soumettant les sucres indigènes à un droit quelconque, soit en établissant une taxe sur quelqu'autre branche d'industrie; 3.° qu'en augmentant le nombre des ouvriers employés à la fabrication du sucre, on diminuera le nombre des marins, circonstance nuisible à la marine marchande, et par suite à la marine de l'état; 4.° qu'en offrant le sucre de betteraves à un prix égal à celui du dehors, il en résulte toujours une perte, d'abord à l'égard du trésor, puisque le premier en exclut une quantité semblable, qui aurait produit 50 à 95 fr. par cent kilogrammes; en second lieu, une lésion dans les intérêts maritimes sous le rapport de la construction, des armemens, du droit de tonnage, du nombre des marins; en troisième lieu, une augmentation pour ces fabriques dans le prix du combustible auquel les forges et les usines à vapeur portent déjà une si grande atteinte, sans

diminution dans le prix du sucre, et par conséquent sans augmentation dans sa consommation; 5.° que, si cette industrie qui doit sa naissance aux malheurs des temps, au système du blocus continental, à une époque où la France comptait 45 millions d'habitans, et ne consommait néanmoins que 7 millions de kilogrammes de sucre, est spécialement encouragée, protégée et affranchie de tout droit, il en résultera que l'industrie qu'aucun peuple ne peut nous ravir, celle de la culture de la vigne, accablée d'impôts au dedans, annulée dans ses produits au dehors, par suite du système prohibitif à l'égard des sucres, des fers, des cotons, finira par être négligée et même abandonnée, après avoir été une des causes de la prospérité de notre commerce.

M. Jouannet vous communiqua, l'année dernière, un travail sur les terrains tertiaires du département de la Gironde. L'extrait en est consigné dans le précis de vos travaux de l'année 1830. Depuis cette époque, l'auteur a fait imprimer ce mémoire sous ce titre : *Considérations générales sur les terrains tertiaires du département de la Gironde; premier essai sur leurs positions respectives. Une addition à ces considérations générales*, également imprimée, est le résultat de nouvelles observations que M. Jouannet a faites pendant la continuation des sondages entrepris à Béchevelle en Médoc, et à Bordeaux sur la place

Dauphine. Ce laborieux confrère a déposé un exemplaire de ces deux brochures dans vos archives. Il vous a fait connaître en même temps, en vous rendant compte du cahier de Février 1829, des annales des sciences naturelles, un mémoire de M. Desnoyers sur *la non simultanéité des bassins tertiaires.* C'est un aperçu, et comme les prolégomènes du système ingénieux et hardi de l'auteur sur la formation des terrains supérieurs à la craie.

L'Académie doit aussi à M. Jouannet une notice sur un tiers de sol d'or, trouvé, il y a un mois, près de la Chartreuse. La pièce, mieux frappée que ne le sont communément ces monnaies, est extrêmement curieuse, comme ayant été frappée à Bordeaux, et très probablement sous la première race de nos rois. Cette pièce est la seconde connue de cette espèce, qui porte le nom de Bordeaux; mais elle diffère en tout de la première, publiée par Vénuti.

Description. D'un côté : tête jeune, à longue chevelure, sans diadème, ni couronne; et à la légende : *Burdigali*; *cit* ou *fit.*

Au revers. Dans le champ, un cercle en gros grènetis, et au milieu une figure debout, repoussant de la droite, en arrière, partie de son vêtement. Devant cette petite figure, une espèce de tige à dentelures opposées, grossière image d'une palme. La légende manque en partie; mais

l'abréviation *mo* pour *monetarius* nous avertit que c'est le nom du monétaire qui manque. On n'en voit bien que les deux premières lettres *B E* et la dernière un *S*.

M. Jouannet a soumis à votre attention un mémoire de M. Jallois sur l'exploration d'un cimetière romain, situé à Gièvres, département de Loir-et-Cher, et sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne Gabris. Ce mémoire forme le n.° 2 du tome XI des Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; il est accompagné de cinq planches représentant la carte du pays, la vue de Gièvres et du cimetière romain de Gabris et les vases provenans des fouilles de ce cimetière.

Ce mémoire a donné occasion à M. Jouannet de vous lire une notice sur les antiques sépultures populaires dans le département de la Gironde. On peut regarder cette dissertation comme le complément des recherches de notre estimable confrère sur nos antiquités funéraires. Il y traite successivement des deux modes alors usités, de l'incinération et de la simple inhumation; de la date approximative à laquelle il paraît que les Bituriges abandonnèrent le premier de ces deux modes; de quelques usages particuliers que l'on n'avait point encore remarqués; enfin, d'une foule de petits monumens sortis des fouilles nombreuses pratiquées depuis trente ans dans

nos antiques cimetières. Les inductions que l'auteur tire de ces monumens lui permettent d'apprécier, avec quelque certitude, le degré de perfection auquel certains arts étaient déjà parvenus. L'Académie a décidé que cet intéressant travail serait imprimé dans son recueil annuel.

Vous avez souvent eu l'occasion d'apprécier les travaux gracieux de notre savant collègue, M. Lacour. Depuis son voyage en Italie, il a publié plusieurs recueils de dessins également remarquables par le choix des sujets, par l'élégance et la vérité du trait. Il vient de vous faire hommage de deux autres ouvrages qui se recommandent aussi par l'expression et la délicatesse de l'exécution. Le premier est *le dix-huitième exemplaire d'un recueil d'études et de croquis autographiés et dessinés à la plume;* le second est une collection de seize feuilles de dessins, intitulée : *Souvenirs pittoresques du Pont-Dore et de ses environs, esquisses faites d'après nature et lithographiées.*

M. Laterrade, plein de zèle pour la botanique et l'agriculture, vous a fait part de la première partie d'un ouvrage qui a pour titre : *Précis de l'Histoire de la Botanique.* Il a divisé cette histoire en époques, déterminées non par de grands événemens, mais par les travaux des hommes célèbres qui ont illustré les fastes de cette science aimable. L'auteur remonte au berceau des âges,

et part de l'époque même de la création. Il fait entrer dans la nomenclature linnéenne les plantes mentionnées dans la Bible. Il retrace rapidement les travaux des anciens sur la botanique. Il s'arrête plus particulièrement à ceux de Téophraste et de Dioscoride. M. Laterrade se propose dans la seconde partie de poursuivre l'histoire de la botanique depuis Gessner jusqu'au célèbre Linné.

Je ne puis, Messieurs, vous rappeler toutes les observations exactes, toutes les réflexions critiques qui vous ont été présentées dans les rapports sur les ouvrages imprimés qui vous ont été envoyés. Ces rapports ont toujours pour but de suivre les progrès des sciences, des arts et de la littérature, de faire connaître les découvertes nouvelles et d'en indiquer les plus utiles applications pour le département de la Gironde.

Votre commission d'agriculture a recueilli dans les ouvrages qui lui ont été confiés, les faits et les procédés dont les différentes cultures pratiquées dans le département, peuvent recevoir d'utiles améliorations. Elle dirige ses vues et ses recherches vers des objets positifs. C'est dans cette intention qu'elle a déterminé l'Académie, pour obtenir une bonne statistique agricole, à offrir à la méditation des agriculteurs, des questions en rapport aux espèces de cultures pratiquées dans leurs cantons. Leurs réponses, déga-

gées de tout système et de toute érudition, ne doivent donner que des faits et rien de plus. Cette manière simple est la plus facile pour avoir de bons résultats.

L'Académie eut le regret, dans sa dernière séance publique, de ne pouvoir remplir ses promesses envers les administrateurs dont les travaux avaient le plus contribué à l'amélioration des chemins de leurs communes. Plus heureuse, elle a reçu cette année, de M. le comte de Preissac, préfet de la Gironde, les documens nécessaires pour fixer son opinion et déterminer son jugement sur les personnes qui ont acquis le plus de droits aux récompenses accordées annuellement pour ces travaux. Ces récompenses sont d'autant plus justes et d'autant mieux méritées que les circonstances ont été peu favorables à ces améliorations, soit à cause des changemens opérés dans les administrations, soit à cause du peu de fonds qui ont pu être accordés. Le zèle et l'amour du bien public ont triomphé des obstacles. Que n'avons-nous pas à espérer pour l'avenir avec ces moyens d'émulation ? Cet avenir promet des améliorations plus étendues, parce qu'il sera plus facile d'en faire apprécier les bons résultats par l'expérience même. La facilité des communications est un puissant moyen de favoriser l'agriculture et les progrès de la civilisation. Plus les hommes ont des rapports faciles et fréquens,

plus les connaissances se répandent et plus les préjugés locaux se dissipent. L'Académie, aidée par l'administration, a eu la faculté de décerner une médaille par arrondissement ; elle espère avoir les mêmes avantages l'année prochaine.

Sur le nombre des sujets de prix annoncés dans le programme de l'année dernière, quatre seulement ont fixé l'attention de quelques concurrens. Leurs mémoires ont été examinés avec soin par des commissions particulières, dont les rapports vous ont donné les moyens d'apprécier le mérite de ces travaux.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur la question suivante : « Quels sont les avantages et les inconvéniens respectifs des enduits, feutres et métaux, particulièrement du cuivre et du zinc, employés au doublage des navires? Quel est le degré d'utilité des armatures d'après le mode proposé par le chimiste Davy, et dans quel cas convient-il d'y avoir recours?

Ce mémoire porte pour épigraphe : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* L'auteur a traité son sujet d'une manière très superficielle, négligeant les points essentiels de la question. Il a indiqué quelques-uns des phénomènes qu'éprouve le bois par son séjour dans l'eau. Il a parlé de la nécessité des feutres, des enduits et du doublage métallique, pour préserver les embarcations et les navires de l'action de l'eau, sans désigner les dif-

férentes substances qui sont employées ou qui peuvent être préférées. Il se contente de dire qu'on ne se sert pas, pour le doublage, du fer, parce qu'il s'altère trop tôt; du zinc, parce qu'il est peu malléable, mais qu'on se sert du cuivre à cause de sa grande malléabilité. C'est d'après les phénomènes de la pile voltaïque que Davy a conçu son procédé; des lames de zinc établies, de distance en distance, sur le doublage, s'opposent à l'oxigénation du cuivre. Des tâtonnemens ont déterminé les proportions à donner aux plaques de zinc appliquées sur le cuivre. L'auteur s'est borné à ce simple exposé, sans discuter ni les avantages, ni les inconvéniens des feutres et des enduits, et sans parler du degré d'utilité des armatures, d'après le procédé de Davy, et des cas où il convient d'y avoir recours.

D'après tous ces motifs, l'Académie n'a point adjugé le prix; mais elle remet la même question au concours, à cause de son utilité.

Vous avez demandé, depuis plusieurs années, la rédaction d'un Manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde. Un ouvrage sur cette matière vous fut envoyé en 1829. Il ne remplit point vos intentions, et vous remîtes la même question au concours. Un seul concurrent s'est présenté, c'est l'auteur du premier mémoire; il était aisé à reconnaître. La seule amélioration qui distingue son nouveau travail, c'est

d'avoir mis un peu plus de précision dans sa rédaction, et d'avoir écarté de vaines citations entièrement étrangères au but proposé. Il aurait été à souhaiter qu'il eût été encore plus large en sacrifices; il aurait passé sous silence sa dissertation sur la fermentation putride, ses longs détails scientifiques sur les fumiers, sur les marnes, etc., toutes choses qui offrent de l'utile et du bon, mais qui sont déplacées dans un manuel. Le luxe d'érudition ne convient pas à un travail de ce genre, surtout quand ce luxe n'est pas exempt d'erreurs. L'auteur a lu des apologies sur les paragrêles, des explications sur leurs prétendus effets, et il en a conclu que les paragrêles sont d'excellens préservatifs contre ce terrible fléau des campagnes. Mais, si au lieu de lire les journaux, qui se copient les uns les autres, il eût consulté les faits, et s'il avait eu connaissance des expériences faites dans le canton de Ste.-Foi, il aurait été bien éloigné de vanter les paragrêles et de les conseiller. De même, s'il n'avait pas copié les livres, il n'aurait pas eu l'idée d'enseigner à nos agriculteurs l'art de mêler à leurs fumiers de la houille cuite ou crue, des ongles, de la craie, et autres substances qu'ils n'ont pas à leur portée. L'auteur n'a pas cherché à réparer toutes les omissions qui lui ont été reprochées dans son premier travail. Enfin, il a oublié, même en commençant, qu'il s'agissait

d'un manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde. Son épigraphe porte cette phrase de Montaigne : *Je n'enseigne point, je raconte.* Il devait, au contraire, enseigner au lieu de raconter. Ainsi, ce que son dernier ouvrage renferme de bon, n'offre pas le genre d'utilité que vous demandez. Vous avez donc été obligés de confirmer votre premier jugement, et de n'accorder à cet ouvrage qu'une mention honorable, comme dans votre programme de 1829.

Lorsque, pour le concours d'histoire, l'Académie fit choix de *la mort tragique de Moneins et ses suites déplorables*, elle eut l'intention d'offrir aux concurrens un sujet riche en événemens, susceptible d'intéresser, soit par la description attachante des faits, soit par la peinture variée des caractères et des passions, soit par l'exposition des mœurs et des préjugés de l'époque. L'Académie a été trompée dans son attente; elle a reçu deux mémoires qui sont de simples narrations. Le premier, portant pour épigraphe cette phrase de Mezeray: « *Il leur donna une occasion de commettre un grand crime* », est une pâle amplification de la description de la mort de Moneins, et des événemens qui en furent la suite, par Dom de Vienne. Cette production n'offrant rien qui puisse la faire remarquer, ne doit pas être mentionnée plus en détail.

Le mémoire n.° 2, ayant pour épigraphe ces

mots de Montesquieu : « *L'histoire des monarchies est pleine des maux faits par les traitans* », est également une narration, dont le plan et les matériaux appartiennent à Dom de Vienne. L'auteur a mêlé à son récit quelques réflexions philosophiques, les récriminations usées et sans cesse répétées contre le despotisme, l'oppression des peuples, les impôts indirects, et autres lieux communs d'une politique vulgaire. Cette narration ne donne aucune peinture intéressante des faits et des hommes. L'auteur parle de la manière la plus sèche et la plus concise de la scène terrible et si profondément humiliante, dans laquelle les jurats et les cent vingt notables furent obligés d'exhumer, avec leurs ongles, les restes de Moneins, dans un temple où tout leur retraçait le spectacle le plus sombre et le plus propre à inspirer la terreur. Ce travail, semblable, en quelque sorte, au premier, n'a point rempli les intentions de l'Académie. Elle retire le sujet du concours.

L'Académie a proposé pendant plusieurs années une question importante qui avait pour but « de déterminer par des essais, présentant des résultats décisifs, quel est le mélange des fontes françaises et notamment de celles du Périgord et des Landes, qui produirait une fonte de seconde fusion, propre à être limée, forée et alésée ». Un seul mémoire a été envoyé. Il porte pour épigraphe : « *Quelquefois du bon or je sépare le faux.* »

(*Boil.*, *art poët.*). L'auteur commence son travail par la définition et l'analyse de la mine de fer en roche du Périgord, qu'il considère comme un hydroxide, et par celles de la mine des Landes, qu'il classe dans les hydro-phospho-péroxides. Il s'occupe ensuite de la manière de traiter ces minerais avant de les convertir en fonte, des combustibles et des fondans employés, des fourneaux, de l'application et de la direction du calorique pour obtenir les deux espèces principales de fontes blanche et grise, dont la fonte truitée tient le milieu, et de la nature de ces fontes. Il présente l'analyse chimique de la fonte grise des Landes et de la fonte grise du Périgord, pour expliquer ce qu'elles perdent et ce qu'elles acquièrent pendant leur transformation en fonte. Il en déduit que celle du Périgord est douce, tendre et propre aux ouvrages qui se travaillent avec le tour et la lime; elle est pure et se combine à plus de carbone que la fonte grise des Landes, qui doit son cassant et sa dureté à ce qu'elle contient de la manganèse, du phosphure de fer et sensiblement moins de carbone. Il se livre à de longues discussions sur la formation des fontes de fer et sur leur composition chimique, avant d'aborder la question à résoudre, qui, comme il le dit lui-même, *est purement expérimentale et consiste à rendre compte des faits.* Avant d'exposer ces faits, il établit : 1.° que la fonte grise du Périgord perd peu de son carbone par

une seconde fusion ; que devenant dure et plus compacte, on peut en couler des objets de toute dimension, susceptibles d'être tournés, limés et polis ; 2.° que la fonte grise des Landes, au contraire, loin de s'améliorer par une seconde fusion, devient plus dure, plus blanche et plus cassante. Il passe ensuite à la description des deux essais qu'il a faits pour les mélanges des fontes soumises à une seconde fusion. Ces deux essais ont été faits de la même manière, à l'aide d'un fourneau à soufflet, dans un creuset de graphite placé sur un culot d'argile réfractaire. Ce creuset, contenant les fontes, a été saupoudré, à l'intérieur, de poussière de charbon, recouvert de terre cuite, entouré et surmonté d'une couche de charbon, et soumis à l'action d'un feu violent. Le premier essai a été fait avec parties égales des fontes grises du Périgord et des Landes. La fonte de seconde fusion qui en est résultée et dont on a coulé un vase, se rapproche par sa couleur et par sa dureté des fontes blanches ; moins fragile que celle des Landes, elle a plus de corps et de ténacité. La lime ne peut pas l'attaquer, et on n'est parvenu à la tourner qu'avec beaucoup de difficulté. Le deuxième essai a été fait avec deux parties de fonte grise du Périgord et une partie de fonte grise des Landes. La fonte de seconde fusion a été coulée dans un moule sous châssis ; les pièces qui en ont été composées étaient un peu plus dures à leur surface

qu'à l'intérieur; elles ont été tournées, forées et alésées, et elles sont susceptibles de recevoir le poli. L'auteur croit que la fonte de cette dernière opération réunit toutes les conditions demandées. Son mémoire est accompagné de quelques pièces résultant de ses essais. Votre commission vous a fait remarquer, dans son rapport, que l'auteur s'est particulièrement attaché à ce que vous ne demandiez pas, et que ses analyses chimiques des mines de fer et des fontes grises du Périgord et des Landes, ne lui paraissent exactes, ni sous le rapport de leur mode d'exécution, ni par leurs résultats. Il attribue exclusivement à l'eau la diminution de poids que les mines de fer éprouvent dans leur analyse par la chaleur rouge, tandis qu'une partie de cette perte provient nécessairement du dégagement de l'acide carbonique. Il détermine par abstraction la quantité de fer contenue dans ces mines, et il indique son degré d'oxidation sans l'avoir isolé entièrement des corps étrangers. Il procède à la séparation de l'alumine et de la silice, par des opérations dont il connaît lui-même l'insuffisance. Enfin, il conseille pour séparer ces terres l'une de l'autre, un moyen mécanique très défectueux. Les analyses des fontes ne présentent, ni plus de probabilité, ni plus d'exactitude. Les essais pour obtenir les fontes de seconde fusion, n'ont été faits qu'en petit et n'ont pas été suffisamment variés pour offrir des don-

nées et des résultats décisifs. En conséquence, vous avez déclaré que la question n'avait pas été résolue, et vous l'avez retirée du concours.

Douze concurrens se sont présentés cette année, en temps utile, pour aspirer à la feuille de laurier que vous donnez tous les ans aux amis des Muses. l'un d'eux a dû être écarté du concours, d'après vos règlemens, parce que sa pièce inscrite sous le n.° 11, ayant pour titre : *L'Avénement*, et pour épigraphe : *Soyez roi des Français et non de votre cour*, de l'aveu même de l'auteur, a déjà été lue, jugée et couronnée par une société. L'Académie n'a pas dû se placer dans l'alternative ou de confirmer une sentence dont il ne lui appartenait pas de connaître, ou de troubler la joie d'un triomphe dont le public seul aurait le droit d'appeler.

Sur le nombre des onze pièces envoyées, cinq se sont trouvées trop au-dessous de ce que l'Académie doit attendre et peut espérer du talent des jeunes littérateurs qui aspirent à ses prix. Mais quand elles auraient mérité quelque indulgence, elles n'auraient pas supporté la comparaison avec leurs rivales. Ces pièces, en les indiquant dans l'ordre de leur mérite respectif, sont : le N.° 1, intitulé : *Épître d'un Misantrope*, avec cette épigraphe de Gresset :

> Heureux qui, dans la paix secrète
> D'une libre et sûre retraite,
> Vit ignoré, content de peu.

Le N.° 5, *La Conquête d'Alger*, dithyrambe, avec cette épigraphe : *Ils n'ont fait que passer, il n'était déjà plus.*

Le N.° 4, *Stances sur l'opinion*, ayant pour épigraphe cette phrase : *On voudrait quelquefois en politique confondre l'opinion générale et les partis. La différence est grande.*

Le N.° 12, *Traduction de quatre odes d'Horace*, portant pour épigraphe : *Labor improbus omnia vincit.*

Le N.° 2, *Douze fables*, avec l'épigraphe : *Le conte fait passer le précepte avec lui.*

Toutes ces productions sont traitées avec tant de négligence, surtout les fables N.° 2, qu'elles soutiendraient à peine les regards de la critique la moins sévère. Si, parmi les autres pièces du concours, il en est encore qui n'aient pas droit à des récompenses ; du moins il est permis de mêler pour elles l'éloge à la censure, et celle-ci en devient moins pénible.

Le N.° 3 et le N.° 9, sont dans ce cas. Le premier est une ode intitulée : *La Prise d'Alger*, avec cette épigraphe : *Fuit Carthago.* L'autre est un petit poème intitulé : *Les Français sur l'Atlas.* Son épigraphe est cette phrase célèbre : *Quarante siècles vous regardent.* Il était impossible de choisir de plus dignes sujets et de plus propres à se concilier tous les suffrages ; mais la gloire de nos armes veut des chants dignes d'elle, et malheu-

reusement *la Prise d'Alger* et *les Français sur l'Atlas* laissent encore trop à désirer. Cependant l'Académie se plaît à reconnaître que les auteurs de ces deux pièces ont fait preuve, dans leur ouvrage, d'un talent qui ne demande qu'à être bien dirigé pour obtenir un jour de véritables succès.

L'ode du N.° 3 ne manque ni de verve, ni de chaleur. Son style, et sa marche lyrique mériteraient quelquefois des louanges; mais l'auteur ne soutient pas son vol; trop souvent il descend du langage pindarique à l'humble prose : heureux encore s'il restait toujours pur et correct; on n'aurait pas à reprendre chez lui des vers tels que ceux-ci :

« Voici l'instant *que* l'herbe,
De tes murs écroulés doit couvrir les débris. »

ou cet autre passage :

« Que nos héros vainqueurs au temple de mémoire
Parent de leurs lauriers l'autel de la victoire;
Qu'ils y gravent leurs noms pour l'immortalité. »

L'Académie invite l'auteur du N.° 3 à châtier plus sévèrement son style; elle l'invite aussi à se défier des réminiscences. C'est avec peine qu'elle a retrouvé dans *la Prise d'Alger* des vers qu'on admire dans le beau cantique d'Isaïe, si bien traduit par Louis Racine. L'auteur aura cru sans doute ne faire qu'imiter; mais on n'imite pas le sublime.

Le poëme du N.° 9 offre plus de beautés que l'ode du N.° 3, mais il offre aussi de plus grands défauts. Une citation suffira pour indiquer à l'auteur *des Français sur l'Atlas*, et ce que l'Académie approuve et ce qu'elle blâme dans son ouvrage. Le poëte peint ainsi l'approche et l'attaque :

« Le jour brille et déjà l'intrépide colonne
» Sur le penchant des monts s'agite et s'échelonne :
» En tête, on voit bondir nos légers voltigeurs,
» Emprisonnant la mort dans leurs tubes vengeurs ;
» Plus bas, les grenadiers, d'un regard impassible,
» Mesurent de l'Atlas la cime inaccessible ;
» Les superbes lanciers, les chasseurs belliqueux,
» Arrondissent les pas de leurs coursiers fougueux,
» ....
» Tout à coup l'éclair brille, et, de son lit de poudre,
» S'élance le trépas sur l'aile de la foudre,
» Le rapide boulet, qui s'avance en sifflant,
» Dans les rangs des Français creuse un chemin sanglant;
» Un long réseau de fer les couvre et les décime,
» Et le roc bondissant roule de cime en cime. »

Ce tableau, les six derniers vers surtout, méritent des éloges ; les couleurs sont vraies, les images vives et frappantes, les expressions heureusement choisies. Faut-il qu'à côté du bien se présentent le néologisme et le bizarre ?

« Nos soldats vont gravir le rapide chemin.....
» Tout à coup arrêté sur le plateau voisin,
» Un *visage* sublime à leurs yeux se dessine :
» L'air pensif et *les bras croisés sur la poitrine*,

» Il contemple l'armée ; un pâle vêtement
» Sur son habit guerrier flotte négligemment.

Un visage arrêté sur un plateau ! Un visage, les bras croisés sur la poitrine. On est malheureusement forcé de l'entendre ainsi, puisqu'il n'y a aucun nom, dans ce qui précède, auquel on puisse rapporter : *il contemple l'armée.*

Le n.° 9 offre d'autres bizarreries, mais il offre aussi d'autres beautés. L'Académie ne peut que blâmer les premières et applaudir aux autres.

Restent quatre concurrens, les N.os 10, 7, 8, et 6 : ils l'emportent sur leurs rivaux, mais à des degrés différens.

Le N.° 10, dont l'auteur a choisi pour épigraphe ces deux vers de Boileau :

« .... Pour nous charmer la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs, »

n'est que la traduction d'une partie de l'Œdipe-Roi, par Sophocle ; mais une traduction fidèle, écrite en général avec sagesse et pureté. Le plus grand reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de ne pas présenter un tout ; chose que l'auteur eût évitée en traduisant aussi le dialogue dans lequel Créon rend compte de la mission dont il avait été chargé par Œdipe. Alors l'acte n'étant plus mutilé aurait conservé tout son intérêt.

La Mort d'Arthur de Bretagne ou le Prisonnier de la Tour de Rouen, titre que porte le N.° 7, sous

ce mot emprunté de Virgile *flos succisus aratro*, est un sujet historique, traité avec une touchante sensibilité; la correction du style, le choix judicieux des pensées et des images, rachètent de très rares négligences pareilles à ce vers :

Et *dans* mes heureux jours, si, *dans* plus d'un tournoi,
De nobles chevaliers ont combattu pour moi......

et un petit nombre de prosaïsmes, moins frappans, pourtant, que celui-ci :

.... et l'onde qui s'enfuit
Semble prendre une voix, *afin de le maudire*.

Ajoutons qu'on peut reprocher au N.° 7 quelques longueurs, et nous aurons épuisé tout ce que la critique peut reprendre dans cette composition. Quelques vers vont justifier ce que nous avons dit du style. L'auteur débute ainsi :

« Il est nuit : voici l'heure où les preux chevaliers
» Errent, *en soupirant*, sous les hautes tourelles,
» Et *changeant* pour un luth la lance des guerriers,
» Vont *célébrant* l'amour, les tournois et leurs belles.
» Aucun bruit ne se mêle à leurs chants amoureux,
» Et seule, *carressant* une rive fleurie,
» La Seine, en *promenant* ses flots majestueux,
» Éveille les échos de l'antique Neustrie.
» Mais les pensers du crime ont attristé ses bords.
» Près de Rouen s'élève une tour solitaire,
» Colosse menaçant dont le front séculaire
» Des humains et du temps a lassé les efforts.
» La foudre a sillonné sa gothique structure ;

» A peine du soleil un rayon sans chaleur
» Pénètre quelquefois dans ce séjour d'horreur.
» Là, gémit séparé de toute la nature,
» Un prince infortuné, dépouillé de ses droits,
» Le jeune et bel Arthur, issu du sang des rois.
» Sur son front brille encor la grâce de l'enfance,
» Et déjà cependant sous l'étendard de France,
» Déjà nos preux l'ont vu s'élancer aux combats.
» Heureux, si la fortune eût secondé son bras !

Le crime se consomme ; l'impitoyable Jean-Sans-Terre précipite dans la Seine le corps de sa victime. L'épouse d'Arthur est sur la rive. Le poète termine ainsi son récit :

« Et toi, fille des rois, amante infortunée,
» Qu'attends-tu sur ces bords ? Il n'est plus d'hyménée.
» Le bonheur qui te fuit ne doit plus revenir,
» Un barbare a détruit ton royal avenir.
» Vainement ton amour veut s'abuser encore,
» Fuis ; n'attends pas ici le retour de l'aurore.
» Il n'est plus qu'un espoir pour ton cœur affligé.
» Le sang de ton époux un jour sera vengé.
» Les chants du troubadour diront à la Neustrie
» Le crime de l'Anglais, les larmes de Marie ;
» Et dans les vieux castels, de touchantes beautés
» Pleureront au récit de tant de cruautés.
» Contraint d'abandonner l'orgueil du diadème,
» L'assassin, odieux à son peuple, à lui-même,
» Trahi par ses flatteurs, errant, désespéré,
» Portera dans l'exil un front déshonoré.
» Les Anglais lui rendront, riant de sa misère,
» Le surnom malheureux qu'il reçut de son père.
» Déjà dans l'avenir son jour fatal a lui,
» Et tout le sang d'Arthur est retombé sur lui. »

Le N.° 8 a pour épigraphe : *L'alte non temo* (*Alfieri*), et pour titre : *Le 4 Décembre* 1642, ou *la Mort du cardinal de Richelieu*, scène historique. Voici en peu de mots le plan de cette conception dramatique.

La scène est au palais-cardinal ; Richelieu est étendu sur une chaise longue ; auprès de lui son médecin ; à quelque distance un page, et dans l'embrasure des croisées plusieurs grands de la cour, parmi lesquels se trouve l'abbé Mazarin. Richelieu n'a plus qu'une heure à vivre ; son médecin lui-même vient de le lui déclarer. Alors il envoie supplier le Roi de lui accorder un dernier entretien ; puis, d'un signe, il invite Mazarin à s'approcher. Le cardinal qui voit dans Mazarin son successeur, lui donne pour conseil et pour leçon l'exemple de sa vie : le tableau qu'il en trace est d'une couleur énergique et sombre. Dans un cadre très resserré, il n'omet rien de ce qui peut donner une idée vraie de son ame forte, opiniâtre, inflexible ; de sa lutte contre les grands, et des obstacles dont il eut à triompher pour s'élever au-dessus même de son maître. A l'entendre, il n'a eu qu'un but, celui d'ouvrir au peuple le chemin de la liberté. Son dernier vœu, sa dernière espérance, c'est que bientôt le flot populaire engloutisse les débris du trône. Le cardinal finit par léguer l'achèvement de son ouvrage à Mazarin. Celui-ci accepte. En ce moment, le

Roi entre. Richelieu veut lui donner un dernier conseil, sans doute, de confier le ministère à Mazarin ; mais en faisant sentir au Monarque qu'il a besoin d'un guide et d'un appui, il blesse l'orgueil royal, et la scène s'achève sans que Richelieu ait développé sa pensée. Le dialogue est d'ailleurs interrompu par un chant que l'auteur a exhumé de *la muse populaire*. Ce sont les clameurs d'une populace qui demande Richelieu pour le pendre. La cour est stupéfaite ; le cardinal seul sourit et lègue une partie de ses biens à ce bon peuple qui voudrait le mettre en pièces. Il meurt, et la pièce finit par des cris de *vive le Roi !*

Le Richelieu de cette scène historique ne ressemble peut-être pas entièrement au Richelieu de l'histoire. On pourra contester à l'auteur, qu'en détruisant l'anarchie féodale, le cardinal ait vraiment cru travailler au profit de la liberté de tous et non du pouvoir d'un seul.

Mais, en raisonnant dans la supposition établie, comment se fait-il que voulant la chute du despotisme, ce même Richelieu se vante à Mazarin d'avoir écrasé la réforme :

« .... Cet hydre renaissant,
» Horrible enfantement de l'esprit politique,
» Qui, plus tard, brisera le pouvoir despotique ? »

Outre cette contradiction, nous devons reprocher à l'auteur l'usage qu'il a fait de cette dégoû-

tante chanson, empruntée à *la muse populaire*. Ce malheureux emprunt, le défaut d'unité que nous avons remarqué dans le langage de Richelieu, et quelques incorrections échappées au poète, telles que *saper les grands....* ou *se gorger des lambeaux du pouvoir*, voilà ce que le goût doit reprendre dans une pièce, d'ailleurs très estimable sous le

Pour en juger, lisons quelques

les efforts que les ennemis de

nt contre lui, il dit :

teint pas l'aigle au plus haut des cieux,
uillant mon nom de leurs blasphèmes,
tre moi d'horribles anathèmes,
dresser pour me déchirer tous :
levais riant de leur courroux.
ques rivaux dignes de ma vengeance,
ur l'échafaud : condamnant au silence
dacieux prêtes à m'accuser,
s le peuple, on pouvait l'abuser.
à pas la révolte croissante ;
teignis cette flamme naissante.
répondit des plus séditieux :
tourbe vile, obscurs ambitieux,
missions achetèrent leur vie ;
la mort une lâche infamie,
nt leur zèle et leur fidélité
un cordon rouge et d'une dignité.
lque regret, j'ai trop souvent fait grâce ;
ace par fois enhardit leur audace.
aive est plus sûr, Mazarin : croyez-moi,
» Mieux vaut faire trembler que de trembler pour soi.

» Peut-être on vous a dit que je fus sanguinaire ;
» Mais le ciel au grand homme a soumis le vulgaire,
» Qu'importe un homme obscur ? Dans le corps des états
» Le génie est la tête et le peuple est le bras.
» Machinal instrument à nos ordres docile,
» On le pousse ; il agit. Il suit. troupeau servile ;
» Il s'élance au hasard, lutte, combat et meurt :
» Qu'imp rte ?... L'avenir ne voit que le vainqueur,
» Et ne distingue plus sur ce soleil de gloire
» Les nuages épars qu'a chassés la victoire.

MAZARIN.

» O grand homme ! grand homme !

RICHELIEU.

» Abbé, parlez plus bas ;
» Ceux qui m'ont méconnu ne vous comprendraient pas.
» Ils n'ont vu tous en moi qu'un tyran sanguinaire,
» Un despote, un bourreau, le fléau de la terre ;
» Insensés !.... Ils n'ont vu que le glaive en mes mains.
» Mais mon but, ma pensée et mes puissans desseins,
» Tout, jusqu'à ma grandeur, fut pour eux un problème.
» J'enveloppai l'Europe en un vaste système,
» Autour d'elle étendu comme un réseau d'acier ;
» Je courbai sous mon bras le monde tout entier ;
» Et l'Europe étonnée aujourd'hui se demande
» De quel droit, à quel titre, un seul homme commande.
» De quel droit ! ! J'en appelle à la postérité.
» Oui : J'avilis le Roi, je le sais ; j'ai porté
» Un grand coup au pouvoir ; mais faut-il qu'on se plaigne ?
» Si j'abaissai le Roi, j'ai relevé son règne.
» Devant les pas du peuple un chemin est ouvert ;
» Au bout, la liberté !... Ma volonté de fer
» Trente ans a poursuivi ce dessein téméraire ;
» Si le trône aujourd'hui s'élève solitaire,

» *J'ai sapé tous les grands* qui lui servaient d'appui,
» J'ai brisé les remparts bâtis autour de lui.
» Vieux monument placé sur les bords d'un abîme,
» Le trône élève encor son orgueilleuse cime;
» Mais vienne un bras terrible, un sceptre tout puissant,
» Trop pesant pour ce trône, incertain et penchant,
» Ébranlé dans sa base, on le verra, j'espère,
» Crouler rapidement; et le flot populaire
» Bouillonnant tout autour de ses restes flétris,
» Engloutira bientôt ces antiques débris.
» Voilà mon dernier vœu, ma dernière espérance;
» Vous m'avez entendu; je vous lègue la France.
» ... marcher sur ma trace, ami, promettez-moi.

MAZARIN.

...us le jure. »

...5, intitulé: *La Veille de la Saint-Justin*, ...u 15.me *siècle*, porte pour épigraphe : ...*abor*. Un jeune enfant, confié aux soins ... Alice, effeuillait des roses au bord de la ... s'amusait à voir flotter ces légers débris : ...usement dame Alice le perd un instant ... l'enfant glisse, tombe dans le fleuve et ... C'était la veille de la St.-Justin. Tel est ...le mots le fonds d'un récit que l'auteur ...ns la bouche même de l'inconsolable dame ... qui l'anniversaire du funeste jour vient ... son imprévoyance et la mort de l'enfant. ...s est sans doute bien peu de chose, et le ... eu raison de prendre pour épigraphe : ...*i labor*. Mais la manière dont il a traité

son sujet, le cadre dramatique dans lequel il a su le placer; la vérité des pensées, des images, de tous les accessoires, et surtout de la douleur de dame Alice; sa crédule et tendre simplicité, la naïveté de son langage; tout dans cette jolie composition est conforme aux idées, aux mœurs et aux préjugés de l'époque; c'est bien le 15.me siècle. Seulement les acteurs, sans rien perdre du ton simple et naïf, parlent une langue plus voisine de la nôtre; personne ne sera tenté d'en faire un crime à l'auteur. Quant on n'aimerait pas le genre des fabliaux, ce genre qui marque l'enfance de notre littérature, on ferait encore grâce à celui-ci; à peu près comme un ami de la grande et noble architecture grecque, oublie sa sévérité ordinaire, à la vue d'un joli petit monument gothique traité avec le soin, l'élégance et la grâce que comportaient les édifices du 15.me siècle.

La liberté que le programme avait laissée aux concurrens de choisir à leur gré le sujet, le genre et la forme de leurs compositions devait faire pencher la balance en faveur de celui qui, pour les convenances, le ton, la couleur et le style, a le plus approché de la perfection dont est susceptible le genre qu'il a choisi. L'Académie adoptant les conclusions de la commission qu'elle avait nommée pour l'examen des pièces admises à concourir, a décidé :

1.° Que la pièce N.° 6, portant le titre et l'épi-

graphe mentionnés plus haut, serait lue en séance publique et imprimée dans le précis des travaux, et que le prix serait décerné à son auteur.

2.° Qu'une mention honorable serait donnée aux N.os 8 et 7, et des éloges au N.° 10. (*Voy. le programme*).

…s, Messieurs, que je termine ce
…'étendue est relative au nombre
…e de vos travaux. Il me reste à
…des acquisitions et des pertes que
…tes depuis sa dernière séance pu-

…a nombre de ses membres hono-
…l'art. 48 de son règlement :
…de Preissac, préfet de la Gironde;
…is de Bryas, maire de la ville de

…parmi ses membres correspondans :
…de Ladoucette, membre de l'Acadé-
…le Paris, auteur d'un ouvrage de
…divers sujets ;
…lier d'Abrahamson, président de la
…ntiquaires du Nord, à Copenhague,
…histoire sur l'enseignement mutuel;
…rdin, chimiste, à Rouen, auteur
…ur les volcans;
…res-Firmas, docteur ès-sciences, à
… d'un mémoire sur l'hiver de 1829 à 1830, et sur la constitution météorologique de cette dernière année.

M. Raimond Faure, médecin militaire, à Strasbourg, auteur d'un ouvrage sur l'Espagne.

Elle a inscrit dans le nombre de ses membres correspondans agricoles, M. Guillon, médecin à Rauzan, près Libourne, auteur de plusieurs mémoires sur l'agriculture.

La mort nous a enlevé plusieurs collègues dont le souvenir nous sera toujours cher.

M. Courtade, littérateur distingué, plein de goût et d'érudition, fut d'abord membre résidant de l'Académie. Devenu membre honoraire, il fut privé d'assister à ses séances par suite d'une surdité qui fut l'annonce d'une maladie plus grave dont il mourut dans le mois de Mars 1830.

M. de Saincric a été invité à vous présenter une notice nécrologique sur ce collègue estimable.

M. Lacour doit également vous parler des qualités et des talens de M. Augustin Roger, amateur de peinture et de musique, qui fut dans le principe membre résidant et ensuite membre honoraire. Il mourut le 2 Août 1830.

M. Buhan, membre honoraire de l'Académie, avocat d'un grand mérite, dont la vie toute entière fut consacrée aux devoirs de sa profession ou à l'exercice des fonctions qui lui furent confiées, mourut le 28 Décembre 1830. M. Darrieux doit vous rappeler dans cette séance quels furent les travaux de M. Buhan pendant sa longue carrière traversée au milieu des plus grands événemens de notre époque.

M. Ponce, littérateur, à Paris, avait été reçu membre correspondant depuis peu d'années. Ses travaux dans les arts et en littérature lui donnèrent des droits à ce titre, qu'il ambitionna étant plus qu'octogénaire. Il mourut le 21 Mars 1831.

Tout récemment, l'Académie a fait une autre perte bien sensible dans la personne de M. Hercule de Rabard, enlevé jeune encore à sa famille et à ses nombreux amis. Son amour pour les sciences naturelles qu'il cultivait sans autre ambition que celle d'être utile; ses lumières en agriculture, justifiées par les améliorations qu'il avait opérées dans son domaine à St.-Denis-de-Piles; l'heureuse influence de ses exemples dans le canton qu'il habitait; ses qualités privées et son excellent esprit avaient déterminé l'Académie à lui conférer le titre de correspondant agricole. C'était une acquisition précieuse; elle nous est ravie au moment même où nous fondions, sur nos relations avec lui, les plus douces espérances. Il mourut dans le mois d'Avril 1831.



PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 1831.

---

§. I.er

L'ACADÉMIE proposa en 1826, pour sujet d'un prix, la rédaction d'un MANUEL D'AGRICULTURE approprié au département de la Gironde. Ce prix devait être adjugé en 1829. Un seul mémoire fut adressé à l'Académie; il ne remplit point ses intentions. La nécessité et l'importance d'un tel ouvrage l'engagèrent à proposer de nouveau le même sujet pour le concours de 1831. Elle a reçu, comme la première fois, un seul mémoire,

portant pour épigraphe cette phrase de *Michel Montaigne : Je n'enseigne point, je raconte.* L'auteur qui paraît être le même que celui du mémoire de 1829, s'est encore trompé dans le plan et l'exécution de son travail. On le répète : c'est un Manuel d'Agriculture que l'Académie demandait et non un ouvrage scientifique.

L'auteur a mis, il est vrai, un peu plus de précision dans sa rédaction ; il a supprimé quelques citations ; il a été moins prolixe dans l'exposition des principes, qu'il a présentés d'une manière plus spéculative que pratique ; mais il s'est encore trop livré à un luxe d'érudition complétement inutile ; il a conservé une partie de ses erreurs et il n'a pas réparé toutes ses omissions. Ainsi, ce que cet ouvrage contient de bon est superflu et sans avantage pour le but proposé.

L'Académie n'a pu adjuger le prix ; mais elle renouvelle la mention honorale qu'elle avait décernée en 1829. Elle retire ce sujet du concours pour le reproduire dans un autre temps.

L'Académie désire faire l'essai d'un nouveau mode de concours en agriculture, dans l'espoir que l'exécution de ce plan la conduira à des résultats positifs plus avantageux. Persuadée que pour être aussi utile que possible à l'agriculture dans ce département, il est d'abord indispensable de connaître à fond et par canton toutes les cultures admises dans nos divers arrondissemens,

le mode local de chacune d'elles, ses avantages, ses désavantages, ses frais, ses produits, l'Académie a rédigé des questions dont la solution peut la conduire au but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle propose un prix de 200 fr. à décerner, dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront, dans le mois de Septembre, au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées, et un modèle de réponses.

§. II.

L'Académie avait proposé un prix sur la recherche des meilleurs *faluns* dans le département de la Gironde. Ce prix devait être décerné dans cette séance publique. Aucun travail n'a été envoyé sur cette matière. De semblables recherches étant utiles pour l'agriculture du département, l'Académie proroge le concours, et présente la question de la manière suivante :

» Rechercher par des fouilles, dans l'étendue
» du département de la Gironde, les gisemens
» de *faluns*; constater par des expériences exac-
» tes, leurs propriétés fertilisantes, comparati-

» vement à celles des différentes espèces de fu-
» mier, et indiquer les proportions dans les-
» quelles il convient de les employer pour amé-
» liorer, soit les terres à blé, soit les prairies
» naturelles et artificielles. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans la séance publique de 1833.

§. III.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique de 1831, la question suivante : *Indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Les concurrens devaient constater, par des expériences, l'efficacité du moyen proposé, et donner les caractères positifs et la synonymie des insectes dont ils auraient fait mention. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur cette question, la reproduit dans la même forme pour le concours de 1832. Le prix est de la valeur de 200 fr.

§. IV.

L'Académie ne put décerner, dans sa séance publique, de 1830, les médailles destinées à récompenser le zèle des fonctionnaires publics qui avaient le plus contribué à l'amélioration des che-

mins vicinaux dans le département de la Gironde. Elle annonça qu'elle était dans l'obligation de renvoyer cette distribution à l'année prochaine, et qu'elle espérait pouvoir décerner deux prix par arrondissement. Ses intentions n'ont pu être entièrement exécutées par l'effet des circonstances; cependant, ayant reçu de l'Administration les documens nécessaires pour établir son jugement, l'Académie est satisfaite de pouvoir suivre ses premiers usages. En conséquence, elle décerne les six médailles destinées aux améliorations des chemins vicinaux faites en 1830:

A M. Joyeux, maire de Bouillac, arrondissement de Bordeaux;

A M. Jouhaneau-Laregnère, maire de Pîneuil, arrondissement de Libourne;

A M. Chambor, maire de Gauriac, arrondissement de Blaye;

A M. Dumas (Jean), maire de Pellegrue, arrondissement de la Réole;

A M. Reboul, maire de Grignols, arrondissement de Bazas;

A M. Gréteau, maire de Queyrac, arrondissement de Lesparre.

Elle se fait un devoir de signaler comme ayant des droits à une mention honorable:

M. Courau (Laurent), commissaire de l'Administration pour les travaux qui se font sur

la route de St. André-de-Cubzac à Guîtres, arrondissement de Bordeaux;

MM. Dupuy, maire de Coutras, et Gautier, maire d'Espiet, arrondissement de Libourne;

MM. Gellibert, maire de Bourg, et Despagnet, maire de Tauriac, arrondissement de Blaye.

C'est avec peu de fonds et avec de grandes difficultés que les administrations locales sont parvenues à opérer des améliorations que les circonstances n'ont point favorisées. L'Académie, espérant que les résultats des travaux seront plus considérables l'année prochaine, se propose de décerner de semblables récompenses pour des améliorations analogues, dans sa séance publique de 1832.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, la question suivante : *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liège de 3,000 pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. VI.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et

» en général quels seraient les moyens les plus
» propres à prévenir la misère et à diminuer
» pour les pauvres la nécessité de recourir à l'as-
» sistance publique. »

L'Académie n'a reçu aucun mémoire ; cependant elle désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix, soient remplies ; en conséquence, elle met de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§. VII.

avait proposé pour le concours
juestion suivante :
r par des essais, présentant des
isifs, quel est le mélange des fontes
notamment de celles du Périgord et
qui produirait une fonte de seconde
pre à être limée, forée et alésée. »
un seul mémoire qui porte pour

ois du bon or je sépare le faux. »
(Boil., art. poét.)

a point rempli les intentions de
s'est plus occupé de l'analyse des
et des fontes grises du Périgord et
que de l'objet spécial de la ques-
yses laissent beaucoup à désirer,
ant la majeure partie du mémoire

dont le reste est consacré à l'exposition de deux essais seulement de mélange de fontes, faits d'après le même procédé, avec le même appareil, et ne variant seulement que sur les deux quantités de fontes mélangées. Ces essais ont été faits en petit, et n'ont pas été assez variés pour présenter des données et des résultats décisifs. En conséquence, l'Académie ne peut adjuger le prix, et retire la question du concours.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a demandé pour le concours de 1832 :

1.° D'avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies ; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police ob-

servées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; de comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. IX.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix à décerner dans cette séance, la question suivante:

« Quels sont les avantages et les inconvéniens
» respectifs des enduits, feutres et métaux, par-
» ticulièrement du cuivre et du zinc, employés
» au doublage des navires? Quel est le degré
» d'utilité des armatures d'après le mode pro-
» posé par le chimiste Davy, et dans quels cas
» convient-il d'y avoir recours? »

L'Académie a reçu un mémoire, portant pour épigraphe : *Sublatâ causâ, tollitur effectus*. L'auteur, après avoir exposé les changemens qu'éprouve le bois plongé dans l'eau, donne un aperçu des circonstances qui ont déterminé l'emploi des enduits, des feutres et du doublage métallique pour préserver les embarcations et les navires de l'action de l'eau. Il présente quelques-uns des motifs qui ont fait préférer le cuivre au fer et au zinc pour le doublage, et les phénomènes de la pile voltaïque qui ont donné l'idée d'avoir recours aux armatures avec le zinc pour préserver le cuivre de l'oxidation. L'auteur s'est borné à dire très succinctement ce que l'on savait, et il n'a résolu aucun des points de la question. D'après ces motifs, l'Académie n'a pu adjuger le prix. Elle remet le même sujet au concours. Le prix de la valeur de 300 fr. sera décerné dans la séance publique de 1833.

§. X.

L'Académie annonça dans ses derniers programmes qu'elle décernerait un prix de la valeur de 300 fr., dans sa séance publique de 1832 :

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ses opérations.

Elle espère pouvoir faire connaître les résultats des travaux entrepris sur l'emploi de la sonde artésienne dans le département de la Gironde.

§. XI.

M. Brard a communiqué à l'Académie une découverte sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pouri. Un brevet d'invention lui a été accordé pour ce motif. Il en a fait hommage à l'Académie et l'a autorisée à faire connaître les résultats de son travail. L'Académie a pensé que la meilleure manière de remplir les intentions généreuses de M. Brard était de proposer un prix de la valeur de trois cents francs, qui serait décerné dans la séance publique de 1832 : « au fabricant qui aura su, profitant des données fournies par M. Brard, utiliser dans le département de la Gironde cette précieuse découverte. Les concurrens constateront la somme des frais et la valeur des produits. Des échantillons de papier et de carton obtenus seront adressés à l'Académie. Elle nommera une commission qui se transportera au lieu de fabrique et jugera des procédés (1). »

Copie de la lettre de M. Brard.

(1) J'ai cherché pendant long-temps le moyen d'utiliser la quantité énorme de sapin pouri qui encombre nos forêts alpines, dans le double but de tirer parti d'une substance de non valeur, d'introduire une nou-

§. XII.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie douze pièces de vers. Elles ont été inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Épître d'un Misantrope*, avec cette épigraphe :

> Heureux qui, dans la paix secrète
> D'une libre et sûre retraite,
> Vit ignoré, content de peu.
>
> (Gresset).

---

velle matière première dans l'industrie, et de créer, pour l'habitant des montagnes, une branche de commerce qui ne pourrait jamais lui échapper.

Pendant mon séjour en Savoie, j'ai tenté plusieurs essais que je fus obligé d'abandonner en 1815; mais rappelé de nouveau dans les forêts de la Haute-Provence, j'en suis revenu à mes anciennes idées, et j'ai continué, sur les montagnes de l'Esterille, des essais que j'avais commencés quinze ans avant, au pied du Mont-Blanc.

Frappé de la contexture filamenteuse du Bois de pin, pouri sur pied, et de sa parfaite ressemblance avec la pâte du papier commun; encouragé par quelques résultats grossiers à travers lesquels j'avais entrevu un commencement de feutrage et de consolidation, je fus séduit par l'idée de donner une nouvelle existence et une certaine valeur à une substance qui, comme le chiffon, semble avoir terminé tous les services que nous pouvons en réclamer. Je procédai donc plus en grand et avec plus de suite que je ne l'avais fait encore: je fis apporter à Fréjus une assez grande quantité de ces bois pouris

N.° 2. *Recueil de douze Fables*, portant pour épigraphe :

Le conte fait passer le précepte avec lui. (L.).

N.° 3. *Une Ode sur la Prise d'Alger*, avec cette épigraphe :

Fuit Carthago.

---

de la montagne (*Pinus maritima*). J'en fis enlever tous les nœuds et toutes les parties qui avaient résisté à la décomposition; et cette fibre ligneuse qui se laissait déchirer en lambeaux filamenteux fut jetée sous la meule d'un moulin à huile, et arrosée de manière à la réduire en bouillie claire; je la fis égoutter dans des sacs, et je la portai dans cet état à la papeterie du sieur Ligier, à Brignolle (Var). Là, cette pâte imparfaite fut jetée sous une batterie de maillets, et après quelques minutes seulement, on la versa dans une cuve d'où l'on en tira, au moyen de formes ordinaires, environ 500 feuilles d'un papier grisâtre susceptible de se lisser, sur lequel on pouvait écrire quoiqu'il n'eût point été collé.

Je portai ce papier à Marseille dans l'intention de le faire convertir en carton de différentes épaisseurs. En faisant coller 2, 4, 6 et 10 feuilles de ce même papier les unes sur les autres, j'obtins un carton tout aussi solide et tout aussi léger que celui dont on fait habituellement usage. J'en fis relier plusieurs livres, dont la couverture ne diffère en rien de celle des autres. Enfin, le papier lui-même, dans toute son imperfection, fut essayé par les constructeurs qui le trouvèrent propre à remplacer les papiers grossiers et goudronnés que l'on place sous le doublage de cuivre ou de zinc.

Arrivé à ce premier point je voulais porter toute mon

N.° 4. *Stances sur l'Opinion*, ayant pour épigraphe :

« *L'on voudrait quelquefois, en politique, confondre l'opinion générale et les partis, la différence est extrême.* »

(Études morales, politiques et littéraires, par M. Valery).

---

attention sur la confection du carton en pâte qui m'eût offert beaucoup moins de difficultés que celle du papier, car je n'aurais pu y réussir qu'en employant les procédés et les appareils ordinaires. Or, tel n'était pas mon but, puisque je visais à la possibilité d'établir sur les montagnes, dans les forêts ou sur le bord des torrens, des ateliers ambulans analogues à ces petites distilleries nomades que l'on rencontre sur les montagnes embaumées de la Provence, et dont les produits viennent se verser dans les grandes parfumeries de Grasse. C'est quelque chose d'analogue à cela que j'aurais probablement établi, si mes fonctions ne m'eussent détourné pour la seconde fois de ces premiers essais, car j'avais acquis la certitude que l'on pouvait préparer la pâte sans maillets et par simple ébullition. Quant à la pression il n'eût pas été difficile d'en trouver le moyen au milieu des bois et des rochers. J'avais si peu de doute à cet égard, que j'ai voulu m'en assurer la priorité par un brevet de cinq ans que je possède, mais dont je ne ferai probablement jamais usage, puisqu'il faut être voisin des grandes montagnes des Alpes, des Pyrénées, de l'Auvergne ou des Vosges, pour pouvoir y donner suite. J'avais songé, il est vrai, à utiliser toute espèce de bois pouri et même la sciure des scies à eau, les étançons de mine, etc. Mais ce n'était que tout à fait secondaire, et pour

N.° 5. *La Conquête d'Alger*, Dithyrambe avec cette épigraphe :

Ils n'ont fait que passer, il n'était déjà plus.

N.° 6. *La veille de la Saint-Justin ;* légende du 15.me siècle, avec cette épigraphe :

In tenui labor ... (V.).

N.° 7. *Arthur de Bretagne, ou le Prisonnier de la tour de Rouen*, avec cette épigraphe :

Flos succisus aratro. (V.).

---

mêler à la pâte ordinaire, comme on y ajoute de l'argile, des fanes de haricots, des orties, etc., etc., pour en augmenter le volume et en diminuer la valeur.

J'ajoute, en faveur de l'emploi du bois pouri, qu'il n'a pas l'inconvénient d'enlever un corps essentiel à l'agriculture comme la paille dont on fait aussi du papier. Ici c'est une substance d'encombrement qui n'est propre à rien, puisque l'humus qu'elle produit à la longue est entraîné par les torrens dans les fleuves et de là dans la mer.

J'ai la conscience que ce que je propose est bon, j'ai la preuve matérielle d'un premier succès, car je ne m'effraie pas de l'imperfection des premiers produits, bien des arts sont partis de plus loin, et c'est pour que cette idée qui m'a coûté beaucoup de temps à réaliser ne soit pas perdue pour tous, que je la dépose au sein de l'Académie, comme dans l'un des grands sanctuaires des sciences et des arts.

Aux Mines d'Alais, le 12 *Février* 1830.

P. BRARD.

N.° 8. *Le 4 Décembre 1642, ou la Mort du cardinal de Richelieu*, scène historique, avec cette épigraphe :

L'alte non temo. (ALFIERI).

N.° 9. *Les Français sur l'Atlas*, avec cette épigraphe :

Quarante siècles vous regardent.
(Proclamation de NAPOLÉON à l'armée d'Égypte).

N.° 10. *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle*, avec cette épigraphe :

... Pour nous charmer, la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs.
(BOIL., art. poét.).

N.° 11. *L'Avénement*, avec cette épigraphe :

Soyez Roi des Français et non de votre Cour.
(Chénier, Charles IX).

N.° 12. *Quatre Odes traduites d'Horace*, ayant pour épigraphe :

Labor omnia vincit (V.) (1).

Sur ces douze pièces, l'Académie a été obligée, d'après ses usages, de mettre hors de concours le N.° 11, intitulé : *L'Avénement*, parce que,

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admise au concours (le 3 Juin) une pièce de vers, intitulée : *L'Erreur et la Vérité*, allégorie, avec cette épigraphe : *Non licet omnibus ire Corinthum.*

d'après l'aveu même de l'auteur, il a été présenté à une société qui l'a couronné. Cinq autres pièces, les N.os 1, 5, 4, 12 et 2, sont trop au-dessous de ce qu'on a droit d'attendre des concurrens pour les comparer avec leurs rivales. Les N.os 3 et 9 sont supérieurs aux N.os précédens; mais ils ne peuvent être mis sur la même ligne que les quatre autres N.os 10, 7, 8 et 6.

Le N.° 10, intitulé: *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle* est une traduction écrite, en général, avec sagesse et pureté, mais qui a le défaut de ne pas présenter un ensemble, et par cela même de perdre de son intérêt.

Le N.° 7, *Arthur de Bretagne* ou *le Prisonnier de la tour de Rouen*, est un sujet historique, traité avec une touchante sensibilité. La correction du style et le choix judicieux des pensées et des images compensent un petit nombre de négligences, de prosaïsmes et de longueurs.

Le N.° 8, *la Mort du cardinal de Richelieu*, est une conception dramatique. La vie et les intentions de Richelieu de renverser la féodalité, d'abord en faveur du trône, et ensuite en faveur de la liberté du peuple, y sont décrites avec énergie dans un cadre très resserré. Le Richelieu de cette scène historique n'est peut-être pas tout à fait le Richelieu de l'histoire. On trouve dans cette pièce très estimable, sous le rapport du style, un défaut d'unité, la citation d'une misérable

chanson empruntée à *la muse populaire*, et un petit nombre d'incorrections échappées au poète.

Le N.° 6, intitulé : *La Veille de la Saint-Justin*, légende du 15.me siècle, est le récit de la mort d'un enfant qui, en s'amusant avec des fleurs sur les bords de la Loire, tombe dans le fleuve et se noie. Cet enfant était confié à la dame qui fait ce récit le jour anniversaire de l'événement, qui est la veille de la Saint-Justin. Ce fonds est sans doute peu de chose ; mais l'auteur en a tiré le plus grand parti ; il en a fait une jolie composition dramatique, dans laquelle on trouve réunis à l'expression des sentimens les plus tendres, les idées, les mœurs et les préjugés de l'époque, peints avec toute la pureté, la simplicité et la naïveté de style que comporte ce genre de composition.

D'après les conclusions de la commission nommée pour l'examen des pièces qui viennent d'être mentionnées, l'Académie décide de décerner :

1.° Le prix de poésie, consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du N.° 6, portant pour titre : *La Veille de la Saint-Justin*, légende du 15.me siècle, et pour épigraphe : *In tenui Labor.* (V). L'auteur est M. J. Marie-Maurice Bourges, rue St. Jacques, n.° 123, à Paris.

2.° Une mention honorable aux auteurs des N.ºs 8 & 7. Le premier intitulé : *Le 4 Décembre 1642, ou la Mort du Cardinal de Richelieu*, ayant

pour épigraphe : *L'alte non temo.* (Alf.) L'auteur est M. J. MARIE-MAURICE BOURGES, rue St.-Jacques, n.° 123, à Paris (1).

Le second ayant pour titre : *Arthur de Bretagne ou le Prisonnier de la Tour de Rouen*, avec cette épigraphe : *Flos succisus aratro.* (V.) L'auteur est M.lle VICTORINE GERMILLAN, de Périgueux.

3.° Des éloges à l'auteur du N.° 10, ayant pour titre : *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle*, portant pour épigraphe :

« ..... Pour nous charmer, la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs ». (B.).

L'auteur est M. SAUVEROCHE aîné, à Bordeaux.

L'Académie décernera une Médaille d'or de la valeur de 200 fr. dans la séance publique de 1831, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XIII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix d'histoire à décerner dans la séance publique de 1831 :

La mort tragique de Moneins et ses suites déplo-

(1) L'auteur de ces deux pièces a annoncé, dans une lettre de remercîment adressée à l'Académie depuis sa séance publique, qu'il se nommait J. Marie-Maurice BOURGES.

rables. Elle avait manifesté le vœu que ce fait historique fut traité d'une manière dramatique propre à en développer les causes, les suites et la leçon la plus utile. L'Académie a reçu deux mémoires. Le N.° 1 porte pour épigraphe cette phrase de Mezeray : *Il leur donna une occasion de commettre un grand crime ;* et le N.° 2, ces mots de Montesquieu : *L'histoire des monarchies est pleine des maux faits par les traitans.* Ces deux mémoires sont de simples narrations qui n'ont point rempli les intentions de l'Académie. Elle ne peut adjuger le prix. Elle retire ce sujet du concours.

§. XIV.

L'Académie décerne à M. CAZEAUX, correspondant agricole, maire de Béliet, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture, pour les réponses simples, claires et précises, faites sur les questions relatives aux troupeaux des Landes ;

A M. DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats, une mention honorable pour un travail, arrivé trop tard au concours, sur les mêmes questions ;

A M. DUPLAN, membre correspondant à Castel-Mauron, département de la Haute-Garonne, la médaille destinée aux observations météorologiques appliquées à l'agriculture, pour ses considérations agronomiques sur l'action de l'hiver de 1829 à 1830 ;

A M. BERTET, coutelier à Bordeaux, la médaille destinée aux arts industriels, pour l'invention d'un échenilloir facile et léger;

A M. STERLING, artiste mécanicien à Bordeaux, la médaille réservée aux arts mécaniques, pour l'invention d'une machine propre à éprouver les chaînes de fer.

§. XV.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1832, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des Médailles d'encouragement, aux Agriculteurs et aux Artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des Médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses aca-

démiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle, ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires

couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

M.R BUHAN,

PAR M.R DARRIEUX FILS.

MESSIEURS,

Il semble qu'il est donné à certains hommes de naître avec un sentiment d'équité, avec un désir de justice qui président à leurs moindres pensées, et dirigent toutes leurs actions depuis l'instant où ils commencent à réfléchir jusqu'au moment où leurs facultés s'éteignent. Si, à ce premier besoin de l'ame, ils réunissent la puissance de l'exemple et les efforts de l'éducation, on ne tarde pas à les voir se placer, moralement, en dehors du cercle étroit de la vie. Leurs habitudes, leurs goûts, leurs penchans ne sont plus le résultat de l'imitation qui nous abuse mais de

d'œuvre de nos poètes, une expression brillante et facile, ce qui contribua à donner à son style tous les caractères, à lui prêter toutes les nuances pour plaire comme pour séduire, pour convaincre comme pour toucher.

Ainsi, entré au barreau avec toute la science d'un jurisconsulte, et l'esprit versé dans toutes les connaissances susceptibles de donner du coloris à la pensée et de la force à la raison, M. Buhan se livra, pendant quinze ans, aux débats judiciaires avant d'entrer dans la magistrature qui, depuis long-temps, réclamait son appui. Il hésitait, en effet, d'abandonner une carrière à laquelle la nature semblait si bien l'avoir destiné, que l'élévation de son talent, loin de réveiller en lui l'amour-propre, rarement sourd au milieu des triomphes, ajoutait à la noble simplicité de son caractère, comme s'il obéissait à une impulsion conforme à ses désirs, mais étrangère à ses efforts. Et cependant, bien qu'il fût doué d'une grande facilité, présent souvent nuisible, il ne cessait de se livrer à l'étude avec toute la persévérance du sage qui n'avance dans la science que pour obtenir la conviction de sa faiblesse. Telle est aussi la marche avec laquelle il concourut à faire obtenir à l'éloquence du barreau ce degré de perfection réservé au 18.me siècle, comme une preuve éclatante de l'immédiate influence de la philosophie sur les progrès de l'es-

prit humain. Cette éloquence de l'ame, loin de jamais commettre le moindre écart de jugement, ni le plus léger oubli des convenances, savait se modérer dans les affaires où la puissance de la logique devait l'emporter sur la chaleur du sentiment. S'il s'agissait de l'application d'une disposition légale à des intérêts purement civils, ou de donner de la fixité à une question de jurisprudence longtemps controversée, M. Buhan, par l'étendue de son savoir, par ses heureux rapprochemens, ses citations multipliées, et l'enchaînement de ses inductions était aussitôt appelé à faire cesser le doute en donnant à son opinion le caractère d'une décision que les tribunaux mêmes s'empressaient d'accueillir. Mais aussi lorsqu'il s'adressait au cœur des juges pour soustraire au glaive des lois un accusé, plus entouré de soupçons que de preuves, avec quelle vigueur de pensée, unie à tout ce que la sensibilité a de plus énergique, il ébranlait la conscience des magistrats et des jurés, en leur présentant le remords succédant à l'incertitude ! Combien était irrésistible l'ascendant qu'exerçait sur les esprits les moins impressionnables l'éclat de sa parole, soutenue par un organe superbe auquel une figure noble, une physionomie mobile et un physique imposant, ajoutaient toutes les ressources de l'art de plaire sans recherches et de convaincre sans effort.

Tel était M. Buhan, Messieurs, lorsque au sols-

tice de la vie, dans la force de l'âge, à 36 ans, la révolution, dont il avait étudié les causes éloignées et prévu le funeste dénouement, se présenta à lui comme pour essayer ses passions, et voir si son naturel fléchirait devant la fortune. Cette commotion politique le trouvait en état de jouer un grand rôle dans les événemens qui allaient étonner l'Europe avant d'ajouter à sa civilisation. Il était présumable que l'un des hommes qui, dans la défense des intérêts privés, s'étaient montrés si supérieurs, s'empresserait de suivre la voie qui lui était frayée pour monter à la tribune publique, digne théâtre d'une éloquence faite pour commander aux masses, et pour concourir à la nouvelle organisation d'un état fatigué de vieillir dans l'enfance des préjugés, et sous le poids des abus inséparables d'un gouvernement absolu. Mais il n'en fut pas ainsi, et celui qui, jusqu'alors, n'avait été séduit que par la vérité vers laquelle est toujours conduit l'esprit préoccupé de l'étude des lois, crut devoir se renfermer dans le sanctuaire de la justice, objet de son culte, pour en conserver les débris, et laisser à ceux de ses collègues, dont l'ame n'était pas moins généreuse mais plus ardente, le soin de s'immortaliser par la défense des principes politiques auxquels ils n'hésitèrent pas de sacrifier leur existence pour nous léguer les fruits de leur dévouement.

Leur exemple ne put atteindre, en effet, celui qui, aussi élevé dans ses vues que constant dans ses desseins, sut résister au besoin d'innover; et si en 1789, élu à la fois membre de la municipalité et du directoire du district de Bordeaux, M. Buhan s'empressa d'accepter cette double charge, c'est parce que, dans l'une, il trouvait l'occasion d'être utile à ses concitoyens, en s'efforçant de garantir l'administration d'une grande cité des empiétemens de l'anarchie, et que dans l'autre, il trouvait encore à faire l'application de l'une des branches des connaissances acquises dans l'exercice de sa profession, ce qui ne pouvait le détourner de son unique but, qui était de ne jamais se séparer du palais, auquel il voulait appartenir, soit comme avocat, soit comme magistrat.

Si cette conduite, tenue par un homme de bien, était considérée, par quelques personnes, comme une faiblesse, comme l'expression de la timidité voisine de l'égoïsme, parce que, à leurs yeux, dans une révolution proclamée au nom de la liberté, le patriotisme doit se montrer sans crainte pour conquérir, sans retard, les fruits d'une espérance sans bornes, ne peut-on pas leur prouver que, dans les orages qu'il a fallu traverser, le danger menaçait constamment, et n'a que trop souvent atteint l'homme qui s'élevait au-dessus des autres par sa place et se faisait re-

marquer par son talent? Ne peut-on pas détruire leurs soupçons en leur rappelant que si, dans les troubles qui agitent un peuple civilisé, l'exaspération n'est pas toujours coupable, la modération du moins ne cesse pas d'être une vertu, et que par conséquent les esprits calmes, toujours plus près de la vérité que ceux qui s'irritent, se trouvent d'avantage en point de contact avec l'intérêt général auquel ils prêtent un plus sûr appui.

Animé de ces sentimens et guidé par de telles pensées, M. Buhan, lié d'amitié avec les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, ses collègues, eut la force de résister à l'entraînement de leur patriotique enthousiasme en demeurant fidèlement attaché à la carrière qu'il avait embrassée, et dans laquelle il accepta sans crainte, comme sans calcul, les emplois auxquels il fut successivement promu. Ainsi, à la fin de l'année 1790, une nouvelle autorité judiciaire ayant été créée sous le titre de Tribunal et maintenant de Cour de cassation, on eut à choisir, dans toute la France, les hommes qui présentaient le plus de garantie sous le rapport du savoir et de l'intégrité, pour occuper les places de conseillers dans cette Cour qui, sans avoir à prononcer sur les intérêts matériels, exerce la première des prérogatives, celle de veiller au maintien des lois civiles et criminelles, première base et premier lien de l'ordre social; car, lorsque les dispositions légales

sont violées ou reçoivent une fausse application, la liberté est bientôt compromise, la sûreté personnelle exposée et la propriété sans appui.

Un esprit éclairé, des intentions pures et un caractère éprouvé, étaient donc indispensables pour remplir dignement une mission aussi élevée de l'ordre judiciaire. Il fallait présenter dans le souvenir des services passés la garantie de ceux fondés sur l'avenir. Dès lors M. Buhan ne pouvait être oublié, il fut choisi, et l'on eut à s'en féliciter; car, il contribua à donner à la Cour suprême cette heureuse influence qui, depuis son organisation, ne s'est pas démentie, et ne cesse d'imprimer à la législation cette marche progressive vers le perfectionnement dont peut être susceptible une science toujours en butte aux attaques du doute et aux empiétemens de la controverse.

Après avoir occupé, pendant cinq ans, cette place dans laquelle le talent est trop près du pouvoir pour rester ignoré, M. Buhan fut nommé commissaire du Gouvernement près les tribunaux civil et criminel de la Gironde. Installé le 2 Juillet 1796, il fut aussitôt obligé de surveiller les actions de ses concitoyens, de ne rien laisser ignorer aux tribunaux de ce qui pouvait porter atteinte à la tranquillité publique, de ne pas tolérer qu'aucun crime restât impuni, aucun délit oublié, et d'invoquer sans cesse l'action des lois,

pour conserver à la justice tout l'ascendant de l'autorité, sans y réunir le secours de la force qui n'est souvent que l'abus du pouvoir. Bien que cette tâche fût à la fois difficile et pénible, M. Buhan eut l'art de la remplir avec cette modération exempte de faiblesse qui annonce de la constance dans l'énergie, comme dans l'impartialité d'un premier magistrat justement pénétré de l'importance de ses fonctions. C'est alors, Messieurs, qu'il s'associa à vos travaux, et vous prouva qu'il considérait la culture des lettres comme la distraction la plus convenable à l'homme de palais, et surtout au magistrat chargé de la vindicte publique, et dont la sensibilité s'altère dans la poursuite du crime, si les ressources de la pensée ne viennent réveiller et entretenir en lui les douces affections de l'ame.

Peu d'années après, en 1800, et alors que M. Buhan avait cessé depuis trois ans d'être commissaire du Gouvernement, réélu par le Sénat à la place de conseiller à la Cour de cassation, il se vit contraint, à regret, de se soustraire à ce nouveau témoignage de confiance; mais des liens de famille et d'impérieux devoirs domestiques l'emportèrent sur les séductions d'un amour-propre dégagé d'ambition. Néanmoins et bien qu'il arrive souvent dans l'ordre administratif ou judiciaire que le refus d'une faveur amène l'oubli, silencieuse disgrace, il n'en fut pas ainsi pour M.

Buhan qui, aussitôt et le 7 Février 1808, fut nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel de la Gironde, puis procureur impérial en la même cour où il remplit cette charge jusqu'au moment où, par suite de la nouvelle organisation de l'ordre judiciaire établie en 1810, il fut du nombre des magistrats dont les fonctions cessèrent; et loin d'en être contrarié, il se disposait à rentrer dans la vie privée, lorsque le Ministre de la justice, fixé sur l'étendue de ses connaissances, et se rappelant l'utile usage qu'il en avait fait à la Cour de cassation à l'époque de ses premiers travaux, s'empressa de lui donner la place de procureur général près la cour prévôtale des Douanes installée à Agen en 1811.

Dans l'établissement de ces cours, M. Buhan voyait un des moyens employés par le Gouvernement dans le double but d'assurer les revenus du trésor public, et de donner des encouragemens à l'industrie française, en empêchant que la fraude vînt paralyser nos fabriques par l'introduction secrète de certains produits étrangers. Et dans cette nouvelle fonction où la rigueur pouvait facilement prendre la place de la justice, M. Buhan sut encore tempérer la sévérité de son ministère par ces principes d'équité qu'il mettait au-dessus de tous les codes, et qu'il ne fit jamais fléchir devant aucune loi d'exception.

En 1814, à cette époque fertile en événemens M. Buhan, écarté de la magistrature, se renferm dans son cabinet où il se replia sur son savoir seule fortune à laquelle il attachait du prix, d même qu'il portait avec orgueil cette croix de l légion d'honneur, dont il fut décoré dès l'origin de cette institution, comme pour servir de mo dèle au mérite digne d'une telle récompense.

Après avoir long-temps contribué à conserve aux lois toute leur influence et à faire repose l'ordre sur la justice, en ne confondant jamai le droit avec l'intérêt, M. Buhan limita son exis tence dans le cercle de sa famille, et ne vit d'au tres étrangers que ceux qui venaient auprès d lui réclamer le secours de ses lumières comm jurisconsulte.

C'est ainsi que s'écoulèrent les quinze dernière années de la vie de cet ancien magistrat qui, loin de souffrir que sa retraite fût oisive, la livra toute entière au public pour la rendre encore plus utile. Pendant quinze ans, non seulement consulté dans toutes les affaires où il y avait un doute à éclaircir et une loi à interprêter, mais encore souvent pris pour juge, il parvenait à rapprocher et à concilier les parties lorsqu'elles n'étaient divisées que par l'intérêt, car il n'ignorait pas que l'amour-propre seul repousse toute transaction.

A ce précieux témoignage de la confiance pu-

blique, M. Buhan réunissait l'estime de tous ses confrères qui, deux fois, le nommèrent bâtonnier de l'ordre, et portèrent la déférence à son égard, jusqu'à exiger que le conseil de discipline se tînt dans son cabinet, afin de ne pas contrarier l'habitude qu'il avait contractée de ne plus sortir de chez lui.

Cette vie sédentaire qui n'avait rien de contraint n'avait aussi rien de pénible, mais en séparant M. Buhan des distractions du monde, en le laissant tout entier à ses travaux, seul avec ses souvenirs, livré à ses sérieuses méditations, à ses études réfléchies, la force de sa pensée, l'activité de son imagination et la rectitude de son jugement avaient laissé s'accumuler les années sans en éprouver la moindre altération.

Il est vrai que pénétré de cette réflexion que l'intelligence s'affaiblit, s'use ou s'arrête en se renfermant dans un même cercle d'idées, il ne cessait d'exercer toutes ses facultés pour en conserver la puissance par le mouvement. Ses lectures ajoutaient constamment à ses connaissances en absorbant ses loisirs. Tacite et Montaigne étaient ses auteurs favoris. Le premier, dont il avait pénétré le génie et senti toutes les beautés, retrempait son ame par la vigueur de ses tableaux, et avec le second il se croyait dans un cercle de savans, dans une réunion de philosophes qui causent avec abandon et échangent

leurs idées, sans prétentions comme sans amou propre.

La fidélité et la richesse de la mémoire de M Buhan où se pressaient avec ordre les événemer dont il avait été témoin, et qui par leur caractèı et leur éclat, l'emportent sur l'histoire de tou les peuples, donnaient au récit du passé de s vie un intérêt si grand, augmenté par l'art d bien narrer, que les jeunes gens qu'il accueillai avec bienveillance recherchaient ses entretien avec empressement. Son existence solitaire l'invi tait à saisir les occasions de raconter : tel est d'ail leurs le plaisir, si ce n'est la faiblesse, de l'homm qui semble n'avoir vécu long-temps que pour ob server davantage; et comme il s'énonçait avec un élégante facilité, mais sans recherches, qu'il ins truisait à son insu et ne fatiguait personne de soı amour-propre, il commandait bientôt l'attention on l'écoutait en oubliant les heures; et si l'on n pouvait se séparer de lui sans regret, on se félicitait toujours d'avoir été associé à ses pensée pour partager le fruit de sa longue expérience.

C'était ainsi que M. Buhan, devenu étrangeı à tout ce qui avait trait à la politique, se dirigeait, sans nul regret, vers la fin d'une carrière si bien remplie, lorsque, tout à coup, une révolution nouvelle, grande dans ses desseins, sublime dans ses efforts, prompte dans ses effets, et se présentant comme le complément de la pre-

mière sans apporter aucun de ses désordres, vint l'arracher de son cabinet en le faisant rentrer, encore une fois, dans la magistrature. Nommé conseiller à la cour royale de Bordeaux, le 14 Octobre et installé le 8 Novembre 1830, il ne put prendre place au milieu de ses anciens collègues sans éprouver des émotions dont son ame avait perdu l'habitude, et dont sa santé ne tarda pas à recevoir des atteintes; car, peu de jours après, à la fin du mois de Novembre, il apprit qu'une ordonnance du 23 le nommait président en la même cour, et il prévit, sans le dire, qu'il n'en remplirait pas les fonctions. Il n'ajoutait, en effet, nul regret à ce pressentiment; et si depuis les événemens de Juillet, au moment de quitter ce monde, il ne cessait de répéter combien il était heureux d'avoir assez long-temps vécu, on reconnaissait. sans peine, que dans son aversion pour l'arbitraire, dans son affection pour le nouvel ordre de choses, il n'y avait nulle secrète personnalité, nulle arrière-pensée d'intérêt, mais que dans ses vœux constans pour l'amélioration du sort de l'humanité, sa bienveillante philantropie le portait à considérer la liberté comme la première condition de la vie intellectuelle, et comme le premier élément du bonheur de l'homme au sein de la civilisation. De tels principes n'avaient rien d'étonnant de la part d'un savant jurisconsulte, d'un ancien magistrat qui avait usé sa vie

à faire régner la justice par l'observation de tous les devoirs comme par le respect de tous les droits. Il n'ignorait point d'ailleurs que si tel est le but de la justice, la religion y tend également, et que ces deux moyens qui s'adressent, l'un à la conscience comme la vertu, et l'autre à la raison comme la vérité, se prêtent un mutuel secours, puisque, si la loi ne punit que ce que la religion n'a pu prévenir, la véritable force de la législation écrite est celle que la morale lui donne. Par cette analyse de la puissance religieuse sur les divers codes de la sagesse humaine, M. Buhan rattachait les conséquences à leurs vrais principes, embrassait les intérêts réels de la société ; et après en avoir calculé les besoins, sous le rapport intellectuel et moral, avait reconnu que si l'ignorance protège les préjugés nuisibles à l'indépendance des peuples, le pouvoir mal entendu s'applique à les conserver.

Or, l'amour de la liberté, né de toutes ces réflexions puisées dans la nature, appuyé sur l'expérience de presque toutes les nations, entouré de tant de lumières, et soutenu par le désir de l'ordre inséparable du besoin de la conservation, ne pouvait avoir rien d'hostile, et d'ailleurs rien d'hostile ne pouvait germer dans le cœur de M. Buhan. Doué de toutes les vertus paisibles qui avaient présidé à son éducation, dirigé sa carrière, et rendu moins pénibles toutes les épreuves

dont son existence avait été semée, il n'était plus préoccupé que du bonheur des autres dans un monde qui finissait pour lui, et où il avait eu la sagesse de ne jamais lutter contre la destinée. Aussi sa fin fut tellement exempte de trouble, que le 28 Décembre, jour de sa mort, digne de toute sa vie, au moment de recevoir les derniers embrassemens de sa famille en pleurs et des amis qui l'entouraient, il ne cessa d'opposer le calme de toutes ses pensées à l'expression de leur douleur, et de leur prouver que si, pour l'homme fatigué d'avoir inutilement vécu, la tombe n'est qu'un lieu de repos, pour le savant philosophe dont la vie fut un bienfait, c'est toujours plus qu'une espérance.

LA VEILLE

DE LA SAINT-JUSTIN,

LÉGENDE DU 15.me SIÈCLE.

Parfois un son plaintif s'échappait de ma lyre
Et ma voix à son tour cherchait à le redire.
A.

In tenui labor........
V.

Or l'heure de minuit sonnait à la chapelle.
Auprès du grand foyer, dans la vieille tourelle,
Dame Alice, en ses mains tenant un beau missel,
Devant un crucifix, les yeux levés au ciel,
Murmurait doucement quelque sainte prière.
A son ordre fidèle, et n'osant la distraire,
Des femmes du château l'essaim silencieux,
Groupé pour la veillée, interrompait ses jeux.
Alors on n'entendait que le son monotone
Du mobile fuseau qui doucement bourdonne,
Ou le gémissement de quelque oiseau de nuit:
Et soudain pâlissant à ce funeste bruit,
La troupe se pressait près du foyer gothique,
Et murmurait tout bas une oraison mystique.

Mais enfin dame Alice en son large fauteuil
Pensive s'est assise : elle pleure...... et son œil
Suit les jets éclatans de la flamme brillante,
Qui sur les murs noircis se reflète ondoyante.
Lors, la blonde Loïse, assise à ses genoux,
Loïse au doux parler, Loïse dont l'époux
Ornera son blason des armes de Touraine,
Soulève ses yeux bleus : « ô Dame Châtelaine,
» Dit-elle en souriant, pour abréger le soir
» Contez-nous Saint-Denis ou l'ombre du manoir.
» Moi, fille du baron que dans Tours on révère,
» J'ai reçu dans vos murs la couche hospitalière;
» Bonne nourrice, allons : me refuserez-vous ?
» Ne vous souvient-il plus de ces momens si doux,
» Où vous berciez Loïse avec des chants de fête,
» Et, plus tard, de l'Anglais me contiez la défaite? »
Elle dit, et soudain les femmes à la fois
A sa voix suppliante ont réuni leurs voix.
Mais dame Alice : « Hélas! gentille damoiselle,
» Ne sais plus fabliau, ni conte, ni nouvelle;
» Point ne dirai les preux vainqueurs dans les tournois,
» Et les faits si vantés de messire Dunois,
» Ni doux récits d'amour chers à la jouvencelle......
» Triste comme toujours, à ma douleur fidèle,
» Récluse en ce castel que Monseigneur de Tours
» Me voulut octroyer (que Dieu garde ses jours!)
» Je ne sais plus ces chants et d'amour et de gloire.
» Hélas! du temps passé j'ai perdu la mémoire!
» Mais seul, un souvenir est là..... jusqu'au tombeau
» Je le conserverai.... pauvre Albert!.... jeune et beau,
» S'éteindre, dès neuf ans, comme un léger nuage
» Qui passe et disparaît!..... Expirer à son âge!.....
» Enfant, on me l'avait donné pour le nourrir;

» Oui, je l'avais vu naître..... et je l'ai vu mourir!
» Il serait Maintenant un preux du haut parage. »
Loïse avait seize ans; la rougeur au visage,
Elle baissa les yeux, et soupira tout bas:
Pourquoi ?..... Le chroniqueur discret ne le dit pas.
Comme lui, d'un soupir respectons le mystère;
Devinons, s'il se peut : du moins sachons nous taire.
Cependant on écoute, et déjà plus d'un cœur
Tout bas de dame Alice a maudit la lenteur.
La châtelaine alors recueillant ses pensées,
Et fermant avec soin le livre où sont tracées
Des fleurs aux réseaux d'or, aux brillantes couleurs,
Commença le récit de ses vieilles douleurs.



Oui: mes enfans, c'était la veille,
La veille de la Saint-Justin :
J'avais entendu le matin
Les cris plaintifs de la corneille :
Ah ! mes enfans, c'était la veille,
La veille de la Saint-Justin.

La juive aux yeux hagards m'avait dit à l'oreille :
« As-tu préparé le linceuil ? »
La nuit, le chapelain que nul bruit ne réveille
Ouït des cris de mort, et rêva d'un cercueil.

Et pourtant le soleil dora le monastère,
Toujours brillant comme autrefois :
Le rossignol chanta sur la tour; le trouvère
S'en vint dans le castel faire entendre sa voix.

Moi, joyeuse, oubliant le sinistre présage
Je vole auprès de mon Albert :

Il dormait ; le sourire errait sur son visage,
Il dormait..... ô ! pourquoi son œil s'est-il ouvert ?

— Bonne Alice, dit-il à son réveil, la Loire
« Doit couler bien pure aujourd'hui :
» Sortons. » Et je lui mis son beau mantel de moire,
Sa toque de velours, et l'agraffe de gui.

Avec art je peignai sa blonde chevelure ;
O ! que j'admirais sa beauté !
On l'eût pris pour un ange à sa douce figure.....
Et, comme un ange hélas ! au ciel il est monté.

Le jour était serein ; et les eaux de la Loire
Reflétaient le beau bleu des cieux :
Puis, l'heure de midi sonnait à Saint-Grégoire,
Mais le son de la cloche était sourd et douteux.

Albert, les yeux baissés, marchait mélancolique :
Et parfois, durant le chemin,
En redisant pour lui quelque pieux cantique,
Je sentis doucement sa main presser ma main.

Près de moi cependant il s'assit sur la rive :
En couronne il tressait des fleurs,
En silence écoutant d'une oreille attentive
Une antique légende...... et je voyais ses pleurs ! —

— Lentement le soleil déclina : sur la plage
Entre les arbres, les bosquets,
La brise se jouait ; sur le bord du rivage
Il s'avança, formant de champêtres bouquets.

Puis, confiant aux flots une fleur détachée,
Une branche, un léger rameau,
Une feuille flétrie, à sa tige arrachée,
Il la voyait s'enfuir, suivant le fil de l'eau.

Chaque fois que le vent funeste à son voyage
Repoussait le bateau de fleur,
Albert levait sur moi ses beaux yeux; un présage
Semblait à cet aspect se glisser en son cœur.

Mais plus ardent bientôt, courant sur la verdure,
Il dépouillait les arbrisseaux;
Et livrant au zéphyr leur brillante parure
Jonchait de leurs débris la surface des eaux.

— Albert, que faites-vous? que le ciel vous pardonne:
« Venez, donnez-moi votre main.
» Des fleurs, que vous perdez, l'autel de la Madone
» Aurait été paré, demain la Saint-Justin.

» Le soleil est caché; voici venir la brune,
» Sur le dôme de Montrichir
» Bientôt nous reverrons la clarté de la lune:
» Partons, Albert, partons : vois l'horizon blanchir. »

Et ma main l'attirait; mais lui, cherchait encore
Ses feuilles sur l'azur des flots.
» O! je veux être ici, cria-t-il, dès l'aurore
» Pour hasarder encor barques et matelots.

» Je te suis...... Mais encore une feuille de rose:
» Une seule; ô! vois donc un papillon s'y pose.
» Il vogue en sa nacelle; et de ses ailes d'or
» Repliant les tissus se repose et s'endort!.....
» Ah!.... le flot doucement le reporte au rivage,
» Je veux le voir... plus près! » — Il s'éloigna... soudain
Un cri part; je m'élance.... Albert!... Un noir présage,
Un sinistre penser s'éveille dans mon sein.
J'appelle en vain, j'appelle; un horrible silence
Glace mon cœur d'effroi: partout mon œil s'élance,
Je parcours le rivage, et de mes cris affreux

J'éveille en gémissant l'écho silencieux......
Un panache aussitôt frappe mes yeux : je tremble ;
Sa toque de velours et son agraffe ensemble
Sur un roc élevé !...... Penchée au bord des eaux
Je regarde.... Un buisson, tout couvert de lambeaux,
D'une chute récente a conservé l'empreinte :
Ses rameaux sont brisés, de sang sa feuille est teinte..!
Égarée, au hasard précipitant mes pas,
Je revins au castel.... Albert n'y revint pas.



Et dame Alice émue à cette triste image
Dans ses tremblantes mains a caché son visage ;
Mais Loïse assura qu'au milieu des sanglots,
Tout bas la châtelaine avait redit ces mots :

Oui, mes enfans, voici la veille,
La veille de la Saint-Justin ;
J'ai trop entendu ce matin
Les cris plaintifs de la corneille.
Enfans, c'est aujourd'hui la veille,
La veille de la Saint-Justin !



Or, au lever du jour le glas de la tourelle
Tinta l'adieu dernier d'une ame qui s'enfuit.
Aux lueurs des flambeaux, le soir, quand vint la nuit,
Sous les arceaux en deuil de la vieille chapelle
Les vassaux éplorés suivirent un cercueil :
Loïse en gémissant s'arrêta sur le seuil....
Mais dame Alice, hélas! n'était plus avec elle.

NOTICE

SUR

LES ANTIQUES SÉPULTURES POPULAIRES

DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (1);

PAR M. F. JOUANNET.

Incedo per cineres.

MESSIEURS,

Les monumens dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui semblent d'abord peu dignes d'attention ; ce sont de simples poteries, quelques vases de verre, des débris de figurines, divers ustensiles, et des ornemens populaires qui accompagnèrent jadis le pauvre dans la tombe : mais leur incontestable antiquité, la dernière destination

(1) Lue à l'Académie de Bordeaux, le 20 Mai 1831.

qu'ils reçurent, leur fabrique surtout, ne seront pas sans intérêt pour vous, si je puis en déduire quelques documens utiles, et s'ils m'aident à vous faire mieux connaître le degré d'avancement auquel certains arts étaient déjà parvenus dans votre patrie.

On a beaucoup étudié les mausolées de l'antiquité; mais soit indifférence pour des cendres sans nom, soit ce dédain trop général qu'inspire ordinairement tout monument qui ne réveille en nous aucune idée de luxe et de richesse, on s'est fort peu occupé de l'humble sépulture du pauvre; elle ne mérite pas cependant un pareil oubli. En effet, pour ne parler que de ce qui concerne le Département, j'ai dû à ces tombes si dédaignées une foule de renseignemens au moins curieux, que j'aurais vainement demandés aux grands tombeaux et aux cippes bituriges, dans l'état où leurs débris nous sont parvenus.

Vous savez déjà, Messieurs, qu'à Bordeaux, du temps des Romains, les tombeaux de la classe riche ou seulement aisée bordaient la voie publique en dehors des remparts, et que le peuple avait son cimetière commun encore plus loin de l'enceinte murale, à l'ouest, dans le voisinage de *Terre-Nègre* (*a*). Quant à la population des Landes, fidelle à ses usages héréditaires, elle consacrait encore à ses sépultures ces vieux *tumulus* qui depuis ont reçu le nom de *pujolets*.

Vous savez aussi que les deux modes de sépulture, l'*incinération* et la simple *inhumation*, admis chez les Gaulois et chez les Romains, l'étaient pareillement chez les Bituriges; mais lequel de ces deux modes fut le plus généralement suivi par vos ancêtres? A quelle époque cessèrent-ils de brûler les morts? Voilà de ces questions auxquelles les cippes bituriges ne sauraient répondre d'une manière satisfaisante.

A la vérité, en considérant que la plupart des inscriptions tumulaires sorties des ruines de l'antique Bordeaux, sont gravées sur de petits cippes quadrangulaires, qui eurent pour base des dés de pierre destinés à recevoir des urnes; tandis que, sur tant d'épitaphes, on en compte à peine trois ou quatre d'inscrites sur de véritables pierres tombales, sur ces longues tables sépulcrales auxquelles leur forme et leur pose avaient fait donner le nom de *Mensa*, on est déjà conduit à présumer que l'usage de brûler les morts était alors le plus généralement admis; mais ce ne serait encore qu'une simple conjecture. Le résultat des fouilles pratiquées dans les cimetières publics de l'époque va nous offrir des données plus positives.

Les *tumulus* explorés jusqu'à ce jour dans les communes de Biganos, Lamothe, et autres, ne renfermaient que des vases cinéraires; à *Terre-Nègre*, dont j'ai constamment suivi les fouilles

pendant plus de vingt ans, j'ai pu reconnaître que le nombre des urnes était à celui des corps inhumés, au moins comme vingt est à un; même proportion dans un autre dépôt funéraire, découvert, il y a environ dix-huit ans, rue de la Grande Taupe, emplacement de la maison Gromel, dépôt dépendant probablement de quelque tombeau situé au bord de la voie publique; enfin, des fouilles pratiquées ces jours derniers pour niveler partie de l'ancien enclos des Chartreux, ayant aussi par hasard touché d'antiques sépultures, il ne s'y est trouvé que des urnules noires, ayant encore leur couvercle.

Quant à l'époque où cessa, chez les Bituriges, l'usage des bûchers, si les médailles qui accompagnent les urnes sont un motif certain de juger approximativement de la date de leur dépôt, je ne crois pas que cet usage se soit étendu dans votre patrie au dela du second siècle de notre ère. Ce terme vous semblera trop reculé dans le passé, si vous en jugez, d'après l'opinion accréditée par beaucoup d'antiquaires estimables; ils assignent en effet une plus longue durée à l'usage dont il s'agit: mais, Messieurs, ce qu'ils en ont dit, très vrai sans doute pour certaines localités, ne saurait l'être pour toutes. Sans parler de l'influence que des causes locales ont pu quelquefois exercer sur cette durée, il est une cause plus générale, à laquelle surtout on doit attribuer l'extinction des

bûchers du paganisme. Or, cette cause n'ayant pas agi partout à la même époque, ses effets n'ont pu être simultanés. N'est-ce pas successivement et de proche en proche, que le Christianisme pénétra dans les différentes contrées du monde, et vint y remplacer l'ancien culte?

Mais quelle est, pour le pays que nous habitons, la date de cette révolution? Les avis sont partagés. L'opinion la plus générale rapporte au milieu du troisième siècle, au règne de Décius, les premières prédications de la foi en Aquitaine : d'autres ont prétendu que cette province était déjà toute chrétienne dès la fin du premier siècle. Suivant nous, ces deux opinions sont exagérées.

D'un côté, si nous devons croire que, par une suite naturelle des persécutions, le christianisme dut de très bonne heure trouver un asile et des prosélytes dans votre patrie, encore ne faut-il pas confondre un culte ainsi pratiqué dans l'ombre et sous l'empire de la terreur, avec ce même culte avoué, public, et devenu dominant. D'autre part, tout en admettant la mission que l'on date du règne de Décius, ne peut-on pas la comparer à tant d'autres entreprises du même genre, formées seulement pour fortifier et propager une doctrine qui déjà triomphait sur plusieurs points? Autrement, comment concilier cette mission avec d'autres faits mentionnés dans l'histoire, et non moins authentiques?

Si je devais en ce moment approfondir la question, je me verrais engagé dans de longs détails; mais elle mérite d'occuper à elle seule toute votre attention, Messieurs, et vous ne me la refuserez pas, lorsque un jour, comme je me le propose, je discuterai devant vous toutes les données de cet intéressant problème historique. En attendant, permettez-moi de me renfermer dans le cercle des faits dont j'ai promis de vous entretenir. Seulement je vous dirai, pour justifier mon opinion relativement à l'époque de l'extinction des bûchers bituriges, que, sur plusieurs centaines de médailles recueillies, soit dans nos *tumulus* où elles sont assez rares, soit dans le cimetière de *Terre-Nègre* où elles étaient communes, je n'en ai point vu de postérieures à Antonin. Toute monnaie, il est vrai, circule encore long-temps après le prince qui la fit frapper; mais dans ce cas, on la trouve mêlée aux monnaies des règnes suivans. Or, je vous l'ai dit, rien ici ne se présente au-dessous d'Antonin (*b*).

Je dois à mes recherches d'autres documens que je ne crois pas indignes de vous être communiqués.

Le soin religieux avec lequel les anciens désignaient tout endroit occupé par quelque sépulture, ce soin d'abord uniquement destiné à prévenir la violation du dernier asile, mais d'où vinrent, dans la suite, les épitaphes, les autels, les tombeaux fastueux, enfin le luxe et les vanités du

cercueil, nous l'avons retrouvé à *Terre-Nègre* dans sa primitive simplicité. Là, j'ai reconnu qu'un ou deux petits blocs de craie, gros comme le poing, déposés à quelques pouces de la surface, au-dessus de l'urne ou du cercueil, tenaient lieu au pauvre biturige d'un monument indicateur plus dispendieux. Toutes les tombes ne nous ont pas offert cette particularité ; mais nous l'avons assez souvent rencontrée pour qu'elle attirât notre attention, et devînt à nos yeux un indice qui ne nous a presque jamais trompés. En l'apercevant, nous étions à peu près sûrs d'arriver bientôt à quelque sépulture qui n'avait pas encore été troublée.

Les Bituriges attachaient-ils des idées symboliques et mystérieuses à la craie, ou cette substance, qui servait à colorer les bornes du cirque, servit-elle aussi, par analogie, à marquer la borne fatale vers laquelle nous courons tous sans espoir de la doubler? Je l'ignore; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette pierre étrangère au pays, déposée dans une terre profondément noircie par les bûchers, était éminemment propre, par sa blancheur, à indiquer une place déjà occupée, et à détourner d'une fouille sacrilége.

Je ne crois pas que l'usage dont je viens de parler ait encore été remarqué. F. Paullinus, dans son traité *de Candore* (1), n'en a rien dit; mais

---

(1) D. Christ. Fr. Paullinus : *de* CANDORE *liber singularis.*

peut-être était-ce un usage purement local; peut-être aussi, par suite de trop d'indifférence pour la cendre du pauvre, sera-t-il resté inaperçu. Dans tous les cas, je n'ai pas dû le passer sous silence.

Ce n'est pas le seul témoignage que j'ai recueilli à *Terre-Nègre* du respect des Bituriges pour les tombeaux. Lorsque, par quelque événement fortuit, ou seulement parce que tout souvenir s'efface, et qu'il n'est rien de si sacré qui ne cesse enfin de l'être, lorsque des ossemens, des débris d'urnes, de vases, de trépieds, se trouvaient avoir été ramenés à la surface, la piété les rassemblait et les rendait ensemble à la terre dans une fosse commune. Ensuite un vase, une urne plus récente, déposée sur ces restes, les consacrait, pour ainsi dire, de nouveau. J'ai reconnu à *Terre-Nègre* deux dépôts de ce genre. J'attribue à la même cause la réunion que j'y ai souvent observée de plusieurs têtes dans la même sépulture. Il est plus simple et plus consolant de voir ici un acte de piété que de rêver, à ce sujet, des supplices et des victimes. La tombe de l'homme obscur n'a jamais reçu pour offrande le sang des misérables.

D'un autre côté, j'ai vainement cherché à *Terre-Nègre* quelque exemple de ces *ustrinum* communs, observés ailleurs, où plusieurs corps brûlés, soit ensemble, soit successivement, auraient été confusément abandonnés et oubliés sur le sol même du bûcher, sans qu'aucune main pieuse daignât

leur offrir l'urne de la pitié. Tous les *ustrinum* de notre antique cimetière m'ont paru avoir été établis au moment même de la cérémonie funèbre, et pour une seule fois. J'y ai recueilli des charbons ; mais à peine y ai-je aperçu quelques vestiges de cendre et d'ossemens.

Imaginez une fosse circulaire, en cône renversé, ayant environ deux pieds de profondeur, sur trois de diamètre à l'affleurement du sol; placez au fond un disque en lave, porté sur trois pieds, légèrement concave en dessus et convexe en dessous, ayant sa face supérieure demi-polie et munie d'un petit épanchoir carré, profond d'une ligne sur six lignes de côté: telle est l'espèce de foyer ou d'*ustrinum* sur lequel les Bituriges, édifiaient leurs bûchers. Le disque ou trépied a d'épaisseur totale environ douze ou quinze lignes, son diamètre est de six à huit pouces; l'orle et les pieds sont décorés d'une simple rainure. Cet ustensile pouvait recevoir des substances inflammables propres à entretenir et augmenter l'activité du brasier.

Les traces ineffaçables qu'un feu ardent imprima sur la terre et les graviers environnans, m'ont permis d'apprécier la forme et les dimensions de ces *ustrinum*; mais je m'empresse de dire que je n'ai vu qu'un seul exemple du trépied fixé à la place indiquée. Loin de vouloir mettre mes conjectures à la place des faits, j'a-

vouerai, si l'on veut, que le hasard peut ici tout revendiquer, et que ces ustensiles ont eu peut-être une autre destination. Cependant il est à remarquer que les débris de ce genre, assez communs à *Terre-Nègre*, se sont trouvés principalement dans la partie la plus éloignée de l'antique cité, et la plus noircie par les bûchers. C'est aussi dans cette partie que les urnes étaient en plus grand nombre, ordinairement très rapprochées, enfouies seulement à un ou deux pieds, quelquefois même beaucoup plus près de la surface.

Je passe à l'autre mode de sépulture, aux simples inhumations. Les Bituriges employèrent à la fabrication du cercueil le bois et la pierre; mais très rarement celle-ci, du moins pendant les deux premiers siècles de notre ère. En effet, *Terre-Nègre*, qui reçut tant de sépultures, n'a fourni que deux ou trois cercueils de pierre, et il ne s'en est trouvé qu'un seul parmi tous les monumens funéraires sortis de l'antique enceinte de Bordeaux; encore celui-ci était-il un grand sarcophage destiné à être exhaussé sur des gradins, et exposé aux regards. Ses grandes dimensions, son énorme couverture en toit avec ses mascarons angulaires, et surtout l'inscription gravée sur la face antérieure du monument lui assignent une place particulière (*c*).

Quant aux cercueils en bois, si la matière

employée à leur fabrique a été dévorée par le temps, leur antique existence n'en est pas moins constatée par la présence des clous qui en liaient les différentes parties, par le grand nombre de ces attaches, et par l'ordre dans lequel nous les avons retrouvées autour des squelettes.

Les fortes dimensions de ces clous nous ont même appris que la planche du cercueil dut être alors d'un plus grand échantillon qu'elle ne l'est de nos jours. Un fait, Messieurs, va vous disposer à accueillir favorablement, ce que je viens d'avancer par induction.

Soit économie, soit espoir d'assurer une plus longue durée a la dernière enveloppe de l'homme, les Bituriges, au lieu d'employer le bois à la fabrication du cercueil, le construisaient quelquefois sur place, au moment même de l'inhumation, se servant pour cet objet de débris de briques, de tuiles, de moellons et autres matériaux sans valeur. Un monument de ce genre, conservé intact jusqu'au jour de sa découverte, nous a révélé la manière dont il fut procédé à cette singulière inhumation. Après avoir creusé une fosse carrée de six pieds sur deux et demi, profonde de trois; après l'avoir garnie intérieurement de quatre petits murs d'un pied et demi de haut, sur deux pouces d'épaisseur, on étendit sur tout le fond un lit de mortier épais de deux à trois pouces, et l'on y coucha

le cadavre. Ensuite, après avoir placé deux vas
à la tête, un autre près de la hanche droit
et une grande coupe aux pieds, le tout fut r
couvert d'un toit composé de débris, comme l
murs intérieurs. Parmi ces débris, s'était re
contrée une petite tête d'enfant assez bien scul
tée, on l'avait placée extérieurement à un d
angles. En ouvrant cette espèce de tombeau no
trouvâmes les vases encore fortement engag
dans le mortier, et après avoir enlevé les oss
mens, nous reconnûmes à l'empreinte que
corps, avant de passer à l'état de squelette, ava
laissée sur la couche inférieure, qu'il y avait é
déposé nu, sur le dos, quand le mortier éta
encore dans son état de molesse.

Ce fait servit à nous indiquer à quelle plac
lorsque nous rencontrerions des squelettes, no
pouvions espérer de trouver des vases; indicatio
à laquelle nous devons la conservation des pl
jolies figurines de *Terre-Nègre*. Le même fai
en nous apprenant que le cercueil recevait, av
le corps, des objets souvent assez volumineux
explique les fortes proportions des clous trouv
dans notre antique cimetière, et ce que no
avons dit de la grandeur présumée des cercueil
Mais les individus inhumés à *Terre-Nègre* ne fu
rent pas tous honorés d'un cercueil, deux sque
lettes dont la tête reposait sur une large tuile
double parement, un autre dont, par un étrang

caprice, les bras et les jambes avaient été engagés dans de longues et fortes tuiles creuses; celui près de la hanche duquel nous rencontrâmes un grand carreau qui portait deux coupes et une lampe, cet autre que vingt livres de chaînes avaient suivi au delà du tombeau, n'avaient probablement pas été déposés dans un cercueil; autrement il faudrait s'exagérer au delà de toute vraisemblance la grandeur de la caisse.

Les communes de Camarsac, de Camiran, arrondissement de Bordeaux; et celle de Saint-Aignan, arrondissement de la Réole, renferment aussi des sépultures et des cercueils antiques, mais d'une construction dont *Terre-Nègre* ne nous a point offert d'exemples. Ces autres cercueils sont entièrement composés de tuiles à doubles parement, quatre pour le fonds, huit pour la couverture faite en toit, et une à chaque extrémité. Malheureusement il ne s'y est trouvé aucune médaille, rien qui pût indiquer la date de ces monumens. Un cercueil en plomb, décoré de palmettes, renfermant des cendres; un petit vase carré de verre blanc, et une petite boule de même matière, ont été découverts, il y a quelques années, dans la commune de Saint-Hilaire, canton de Sauveterre; mais ces restes que n'accompagnait aucune médaille, tout en faisant présumer une assez haute antiquité, n'en laissent pas moins aussi cet autre monument dans la

classe des monumens douteux, sans date et sa
véritable intérêt.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les di
férens objets que nous avons retirés des tomb
bituriges. Nous les diviserons en deux classes
la première comprendra les objets en métal;
seconde, les vases, les lampes, etc.

PREMIÈRE CLASSE.

Dans la première classe nous remarquerons l
médailles, les styles, les clefs, les fibules, l
amulettes et les miroirs.

MÉDAILLES. — J'ai déjà dit à quel règne s'arr
tent les médailles trouvées dans les cimetières b
turiges explorés jusqu'à ce jour; j'ajouterai mai
tenant que toutes sont de fabrique romaine, d
moyen bronze, ordinairement frustes, mais pre
que toujours reconnaissables à la tête ou à la le
tre. Excepté Othon et Vitellius, il s'en est trou
de tous les règnes, depuis Auguste jusqu'à Marc
Aurèle; celles d'Auguste et de Tibère étaient rare
les autres répondaient par leur nombre à la duré
des règnes. Sabine et Faustine la mère sont l
seules impératrices dont nous ayons rencontré l
médailles. J'ai vu quelques Agrippa avec le Nep
tune au revers, et cinq ou six médailles de la fon
dation de Nîmes, le crocodile au revers. Tout
les autres pièces ont aussi des revers communs; o
peut à peine en citer deux ou trois de distingués

La plupart des urnes trouvées dans les *tumulus*, et elles y étaient en grand nombre, ne renfermaient que des cendres ou des ossemens, sans médailles. Les vases cinéraires de *Terre-Nègre* nous ont aussi présenté quelquefois cette particularité. Je n'ai point remarqué que la pièce déposée dans l'urne y occupât plutôt telle place que telle autre; on la trouvait tantôt au fond, tantôt au milieu, d'autres fois sur les ossemens mêmes: mais j'ai eu occasion de vérifier ce que les anciens nous ont appris au sujet du dépôt de la médaille dans la bouche du mort. C'est le squelette de la tombe en moellon qui m'a fourni cette observation. Le même usage était-il pareillement suivi, quand le corps devait être brûlé? Serait-ce surtout à cela qu'il faudrait attribuer l'absence des médailles dans un grand nombre d'urnes? Je serais tenté de le croire; mais laissons les conjectures et revenons aux faits.

En examinant attentivement le squelette en question, nous trouvâmes près de l'atlas deux médailles liées ensemble par l'oxide de cuivre, et nous ne pûmes pas douter qu'elles n'eussent été primitivement déposées dans la bouche. Mais cette rencontre est intéressante sous plus d'un rapport.

Il est généralement admis que les anciens ne déposaient qu'une seule pièce de monnaie dans la bouche du mort, et que Caron, pour tout

droit de passage, se contentait de cette modique offrande ; aussi l'auteur du traité *de jure manium* a-t-il repris assez vertement je ne sais quel antiquaire qui, sur la foi d'une phrase d'Apulée, s'était imaginé que l'on plaçait ainsi quelquefois jusqu'à deux pièces. Comme, dans la phrase invoquée, il s'agissait de Psyché destinée à revoir le jour, rien d'étonnant, disait le critique, qu'Apulée lui ait donné deux pièces de monnaie, l'une pour le passage, l'autre pour le retour. L'explication est ingénieuse; mais elle ne saurait s'appliquer au fait dont il s'agit, à moins qu'on ne veuille voir ici l'expression figurée d'un vœu formé par des survivans pour la résurrection d'un ami regretté : il fallait bien, au cas où les Dieux les eussent exaucés, que l'ami ne fût pas, faute d'une pièce de retour, exposé à ne pouvoir profiter du bienfait. Ce que nous en disons, n'est que pour prouver combien la voie des explications est large et facile. Il est plus sage d'admettre que, quelque général que fût l'usage, il avait pourtant ses exceptions.

Les deux médailles en question, déjà dignes de remarque par le fait seul de leur réunion, le sont aussi par une autre singularité. Enveloppées jadis l'une après l'autre dans le même morceau de toile, non seulement l'oxide qui les recouvre a conservé l'empreinte de la toile, mais une partie du tissu lui-même s'est conservée entre les deux

pièces ; on la voit encore adhérente à l'une d'elles. A combien de riches mausolées, ce dernier lambeau de la misère a survécu ! Ce jeu du hasard m'a paru intéressant ; j'ai déposé les deux médailles à la bibliothèque publique de aux. Je possède un *Adrien* provenant aussi de *Vègre*, et qui a conservé pareille empreinte ; tissu est détruit. Ces deux faits nous four- un témoignage de plus du respect des es pour les morts.

s. — Si les médailles suffisent pour nous la date approximative des deux extrêmes ériode pendant laquelle nos antiques ci- s reçurent des sépultures, les autres ob- renfermaient ces tombes, doivent suffire our nous faire juger approximativement é auquel certains arts étaient déjà parve- ez les Bituriges. Ainsi, d'après le nombre *les* trouvés dans leurs dépôts funéraires, mmes naturellement portés à croire que l'écriture, qui en suppose beaucoup d'au- ait à cette époque plus répandu parmi le , qu'il ne le fut depuis aux douzième et e siècles. A la vérité, les *tumulus* landais s ont fourni aucun de ces instrumens, 'on y ait trouvé des outils en fer, des la- couteau, des pointes de javelot et de lance : conclure ? rien, sinon que la population ndes était, comme de nos jours, tout à fait

étrangère aux lettres. Mais, à Bordeaux, des seules tombes de *Terre-Nègre*, nous avons retiré plus de vingt *styles*, et l'on concevra que le nombre dut en être beaucoup plus considérable, quand on saura qu'à l'exception d'un seul, tous ceux que nous avons rencontrés sont de fer, et en partie dévorés par la rouille. Combien d'autres ont dû devenir entièrement méconnaissables !

Nous donnons ici la figure de quelques-uns de ces instrumens; ce sont les mieux conservés et les plus propres à donner une idée de leur fabrique. (Pl. I.re, N.os 7, 8, 9, 10).

Clefs. — La plupart sont en fer, fabriquées d'une seule pièce, sans soudure. Elles diffèrent des nôtres par leur tige plate, épaisse, équarrie; par leur petit anneau, plus propre à suspendre l'instrument qu'à aider la main qui s'en servait; par leur panneton, composé de trois ou quatre longues dents ou branches fortes et quadrilatères, séparées les unes des autres dans toutes leur hauteur; enfin, par la pose même de ce panneton; il n'est point sur le plan du reste de la clef, mais il lui est perpendiculaire. (Pl. I.re, N.° 1).

Quelques clefs de *Terre-Nègre*, en petit nombre, sont de cuivre, un peu moins simples que les précédentes, mais établies d'après le même système. Nous les croyons moulées et réparées ensuite à la lime. (Pl. I.re, N.° 4).

D'autres sont partie en cuivre, partie en fer;

le cuivre a fourni l'anneau et le haut de la tige; le reste est en fer. Les figures (Pl. I.re, N.os 2 et 3) indiquent en quoi leur forte tige diffère de celle des clefs dont j'ai parlé; mais le panneton représenté comme d'une seule pièce, est réellement composé de dents, qui étaient séparées avant que l'oxide les eût enveloppées et réunies. La chose, sensible encore sur l'instrument, ne l'est pas dans le dessin.

Deux autres petites clefs de cuivre (Pl. I.re, N.os 5 et 6) ressemblent davantage aux nôtres par la grandeur de l'anneau; mais le N.o 5 est remarquable par sa tige forée dans toute sa longueur, par la petitesse de cette tige, et par la pose de l'anneau. *Guther (Jac.)* a donné la figure d'un instrument semblable, qui, suivant lui, servait à la fois de cachet et de clef. J'avoue que j'ai peine à concevoir l'un et l'autre usage (1).

Il semble étonnant de rencontrer dans un cimetière autant de clefs que nous en avons trouvé à *Terre-Nègre;* elles y étaient au moins aussi communes que les *styles :* mais j'imagine que les unes ont pu indiquer la profession du mort, et que

(1) Le revers du panneton aurait pu donner l'empreinte, si l'instrument doit être considéré comme cachet; mais ce revers n'offre d'autre figure que deux traits parallèles à la tige. Comme clef, de quel usage pouvait être une tige si courte, forée dans toute sa longueur?

d'autres, les petites surtout, appartenaient aux coffrets dans lesquels on renfermait quelquefois les objets qui accompagnaient l'urne ou le cercueil. D'un autre côté, quand on se rappelle qu'au premier jour du mariage, la femme recevait les clefs, et que ce gage de l'administration intérieure de la maison ne lui était retiré qu'en cas de répudiation, il est peut-être permis de voir, dans plusieurs de ces clefs, un témoignage honorable rendu à la mémoire d'une bonne mère de famille.

Fibules. — Toutes sont en cuivre. Les plus communes consistent en un simple fil de ce métal, d'un diamètre et d'une longueur proportionnés à la force que l'on voulait donner à la fibule. Un tiers du fil devait fournir la partie antérieure ou l'ornement; un tiers, la charnière; le troisième, la pointe ou l'épingle. A l'endroit où commençait l'ornement, le fil, soumis au marteau, recevait une légère courbure en arc, et pour forme celle d'un cœur ou d'une feuille lancéolée, la pointe tournée en bas. A la naissance de cet ornement, le fil était coudé en arrière, puis roulé de droite à gauche sur lui-même, de manière à former deux petits tours de spirale contigus; il venait ensuite s'appliquer sous le coude, et allait au-delà former une autre spirale semblable à la première; le restant du fil descendant entre les deux spirales, était ramené vers la partie antérieure,

au pied de laquelle il trouvait une petite échancrure qui lui servait de point d'appui. Quelquefois l'ornement était ménagé au bas même de la fibule. Dans l'un et l'autre cas, ce petit meuble, vu de côté, est comparable, pour la forme, au cadre d'une harpe très-étroite, dont la table serait représentée par l'épingle proprement dite. Ces fibules ont conservé leur élasticité. Elles diffèrent peu de celles qui sont encore en usage parmi les habitans des campagnes du midi de la France et du nord de l'Espagne. (*Voy.* Pl. I.re, n.° 20, et Pl. II, n.° 5).

Un autre genre de fibules, commun dans les ruines gauloises d'Écorne-bœuf près Périgueux, mais dont nos cimetières antiques ne m'ont offert que deux exemples, est figuré (Planche II, N.os 2 et 4).

Ces fibules sont aussi fabriquées d'une seule pièce. Elles consistent en une petite baguette mince, étroite, percée au milieu, et terminée à chaque extrémité par une pointe recourbée en hameçon : les deux pointes se regardent. Des moulures symétriques, ou un cable roulé, décorent la tige. Nous avons trouvé, soit dans les *tumulus* de Lamothe, soit dans les tombes de *Terre-Nègre*, une assez grande variété de fibules représentant, les unes des roues pleines ou à rayons; d'autres des fleurs, d'autres divers ornemens; quelques-unes furent émaillées en bleu, en blanc,

en rouge ; mais ces émaux ont presque entièrement disparu. (Voyez, pour les détails, l'explication des planches). Nous remarquerons seulement ici, que ces différentes fibules sont toutes composées de trois pièces : l'ornement, portant au revers la charnière ; l'épingle proprement dite ; enfin, le fil de cuivre destiné à unir les deux autres pièces. Tout ce que ces fibules offrent de remarquable sous le rapport de l'art, se réduit à l'application d'émaux ou de verres colorés.

Amulettes. — Nous avons nos amulettes. Après les sachets d'Arnoud sont venus les colliers d'ambre ou de corail, puis les anneaux contre la migraine, puis d'autres folies. N'accusons donc point de barbarie les pauvres Bituriges, parce qu'ils eurent aussi leurs talismans et leurs amulettes. On l'a dit : les hommes passent, mais l'homme reste. Je range dans la classe des monumens dont il s'agit cette petite géode (Pl. II, n.° 22), composée de grains de quartz blancs, demi-transparents et confusément agglutinés : elle renferme intérieurement quelques grains mobiles, dont le bruit se fait entendre quand on agite la pierre. Souvent encore la mer rejette sur nos rivages de ces géodes quartzeuses et globulaires, dont l'intérieur est quelquefois cristallisé. La petite plaque de cuivre qui embrasse la base de celle-ci, les fils de même métal qui l'emprisonnent et lui forment une boucle, ne laissent

aucun doute sur son antique destination. Mais quelles vertus lui prêtaient les Bituriges ? Je l'ignore. Un autre quartz roulé, parfaitement rond, dont ils firent aussi un amulette, pourrait seulement nous porter à croire qu'ils attachaient quelque propriété à cette espèce de pierre. Il en était de même de certaines parties d'animaux. Une pointe d'andouillét, une racine de bois de cerf, deux dents de cheval, trouées à dessein pour être suspendues et portées, témoignent encore l'usage qu'on en fit. Ces objets proviennent des sépultures de *Terre-Nègre.*

Il est une autre espèce d'amulettes que je passerais volontiers sous silence, si le secours de la gravure ne me délivrait de l'embarras de la description. Nous possédons trois de ces amulettes, et nous en donnons les figures (Pl. II, N.ºs 17, 18, 19). Elles proviennent de *Terre-Nègre.* Le n.° 18, par sa singularité dont je n'ai point vu d'autre exemple, prêterait à une foule de conjectures et d'explications; mais outre que la science n'y gagnerait rien, je les abandonne sans regret, autant par décence que par mon éloignement pour les interprétations hasardées. Le N.° 19, désigné par les auteurs sous le nom de *Bras phallique,* a été très-rarement trouvé en France. Ces trois amulettes de bronze furent coulés, on y reconnaît les traces du moulage.

Je ne range point dans la classe des amulettes

un *Titus* et deux *Antonins*, médailles trouvées à *Terre-Nègre*, percées toutes trois d'un petit trou au-dessus de la tête de l'empereur : elles ont dû sans doute être ou portées, ou suspendues à quelque meuble, mais comme ornemens et non comme talismans. En voyant l'image de ces deux princes, on se demande involontairement lequel, du hasard ou du respect, fit préférer leurs monnaies à tant d'autres; il serait téméraire d'affirmer, mais il est doux de conjecturer que ce fut un hommage rendu à la vertu.

Miroirs. — Le cimetière qui nous a procuré tant d'antiquités, nous a fourni aussi deux miroirs métalliques entiers; ils sont carrés, différant en cela des miroirs ronds et à pied que nous avons vus sculptés sur plusieurs cippes bituriges : je crois cette dernière forme plus moderne.

De nos deux miroirs, l'un très-petit n'a que 18 lignes sur 15; il fut trouvé dans une coupe : l'autre a 5 pouces sur 4; nous le rencontrâmes appliqué sur la face d'une tête appartenant à un squelette de femme : il y avait été déposé tourné vers elle, du côté même devant lequel, la veille peut-être, l'infortunée ajusta sa parure.

Ces miroirs sont d'une composition dont le cuivre paraît former la base. Ils n'ont reçu le poli que d'un seul côté, poli assez vif pour que les parties respectées par l'oxide réfléchissent encore l'image. Le côté poli participe, quant à la

couleur, du blanc d'étain et du gris d'acier; a face opposée est d'un brun violâtre-cuivreux, qui, considéré à la loupe, paraît comme sablé d'une infinité de petits points blanchâtres. Cette différence de couleur entre les deux faces est-elle le résultat du poli, ou doit-on l'attribuer à une application particulière? Je n'oserais prononcer; mais la manière dont le métal s'est oxidé, et un fait que je vais citer me porteraient à préférer la seconde alternative. L'oxide, qui me paraît avoir agi de l'intérieur à la surface, a produit sur le côté poli plusieurs petites soufflures finement granulées, sans altérer la couleur et l'éclat; on dirait une pellicule soulevée sans rupture.

Quant au fait annoncé, le voici : Il y a quinze ans que, dans une campagne voisine de Bordeaux, on découvrit un vase qui contenait une grande quantité de médailles saucées des règnes de Gallien, de Posthume et de Tétricus; il renfermait aussi un miroir rond, très-légèrement concave, oxidé seulement par endroits, du reste ayant conservé un poli et une couleur qui le rendent comparable aux miroirs de *Terre-Nègre*. Je remarquerai seulement que, de ses deux faces autrefois blanches, une a perdu presque entièrement sa couleur, pour prendre l'aspect du cuivre. Or, un coup de lime donné sur la tranche de ce petit meuble permet de reconnaître que le métal blanc forme sur la partie cuivreuse une pellicule

très-distincte, paraissant comme appliquée par un procédé analogue à celui qui donna aux médailles saucées leur couleur argentine.

Je dois dire que si j'ai donné le nom de miroir au meuble dont je viens de parler, et que je possède, j'y ai été conduit par la propriété qu'il a de réfléchir l'image : du reste, quelques cercles et une espèce d'étoile que présente une de ses faces, peuvent faire naître des doutes. J'ajouterai que la partie cuivreuse semble annoncer une composition différente de celle des deux miroirs décrits.

Objets divers. — Avec les objets dont il va être question, les sépultures bituriges renfermaient encore des agraffes, des anneaux, des espèces de bracelets, des clous de cuivre, dont la tête façonnée sur un mandrin est ornée, tantôt d'une petite feuille en relief, tantôt d'un petit bouton de verre coloré. Nous reviendrons sur ces objets à l'explication des planches.

SECONDE CLASSE.

VASES. — FIGURINES.

Parmi les vases trouvés dans les tombes bituriges, les uns ont servi plus particulièrement aux cérémonies religieuses alors pratiquées dans les funérailles, les autres rappellent seulement un usage commun à presque tous les anciens peuples, celui d'inhumer avec le mort divers objets

qu'il avait affectionnés, ou que peut-être on croyait pouvoir lui être utiles dans une autre vie.

Nous parlerons d'abord des premiers.

Urnes. — Les urnes bituriges sont toutes de la plus grande simplicité, de véritables urnes pythagoriciennes; elles ne se recommandent que par leurs formes en général pures et gracieuses. Les plus ornées le sont de filets entre lesquels l'ébauchoir traça des hachures tantôt irrégulières, tantôt symétriquement disposées. Quelques-unes sont cannelées transversalement sur toute leur hauteur; d'autres ont seulement un bandeau cannelé. La plupart portaient un couvercle sans gorge, un peu bombé, et muni au centre d'un grand bouton plat; mais avant de confier le vase à la terre, on retournait ce couvercle, le bouton vers l'intérieur, comme pour opposer un obstacle à la main qui aurait voulu ouvrir l'urne. On remarque sur un petit nombre de ces vases, deux ou trois lettres tracées grossièrement à la pointe, probablement les initiales des noms du mort. Avec les cendres et les ossemens nous avons quelquefois trouvé une médaille, ordinairement très-bien conservée; d'autres fois, ou une fibule, ou un de ces petits vases de verre auxquels on a donné le nom de *lacrymatoires*. Nous avons pu reconnaître que ces objets, tantôt avaient suivi le corps au bûcher, tantôt avaient été déposés après l'incinération. Dans le premier cas, les métaux

et le verre ont été en partie fondus, et sont de venus presque méconnaissables. Certaines urne étaient accompagnées de quelques vases placé en dehors, mais près d'elles.

Ce que nous venons de dire est surtout appli cable aux urnes de *Terre-Nègre;* celles qui pro viennent des *tumulus* de nos Landes sont plu petites, moins bien fabriquées, plus mal cuites sans couvercle; il est rare qu'elles renferment un médaille ou une fibule; rarement aussi sont-elle ornées d'un ou deux filets. Il en est cependan quelques-unes, à goulot étroit, qui sont façon nées avec goût; mais on en voit presque autan qui annoncent l'enfance de l'art, et qui ont ét travaillées entre les doigts, sans passer au tour.

Ces urnes, comme celles de *Terre-Nègre*, son en argile du pays. On reconnaît dans les pre mières les terres onctueuses, sans mica, ferrugi neuses, qu'exploite encore le potier landais. Le autres ont été fabriquées avec ces argiles fines sableuses, quelquefois micacées, que de nos jour exploitent les fabricans bordelais.

Terre-Nègre nous a fourni beaucoup de débri de ces hautes amphores à long col, à deux anses et dont le corps en fuseau se termine par un pointe mousse, genre d'urnes si souvent figur sur les tombeaux antiques; mais nous n'en avon trouvé aucune qui fût entière (1). Il n'en est pa

(1) Mon honorable ami, M. Durand, en possède un que l'on dit avoir été trouvée à *Terre-Nègre.*

ainsi d'un vase moyen, dont la forme semble imitée de celle-là : nous en avons rencontré beaucoup à *Terre-Nègre*, et presque toujours au nombre de deux dans la même sépulture. (*Voy.* pour les détails l'explication des planches).

Nous ne passerons pas sous silence un grand vase cinéraire, découvert dans le même cimetière à trois pieds et demi de profondeur, et près d'un de ces *ustrinum* que j'ai décrits. C'est une urne de famille; elle a 2 pieds de hauteur, 20 pouces de grand diamètre, 8 pouces au goulot, 6 pouces à la base. Son couvercle est un carreau de terre cuite, muni de deux boutons, et portant pour marque de fabrique C. OCT. CA. Sur le ventre de l'urne, sont tracées à la pointe les initiales P.L:V. Ce vase, armé de trois grosses anses, renfermait une quantité considérable de cendres, d'ossemens et deux lacrymatoires de verre. En dehors et contre l'urne, était appliqué un cordon perpendiculaire composé de sept petits vases pareils, emboités les uns dans les autres.

LAMPES. — Elles sont d'une argile grise, brune ou rougeâtre, pareille à celle des urnes. Toutes ont été moulées à deux coquilles, dont l'une a donné la coupe, moitié de l'anse et la partie intérieure du bec; l'autre, le disque, moitié de l'anse et l'ornement du bec : les deux parties s'ajustent parfaitement. Nous aurions pu multiplier nos dessins de lampe, car ce petit meuble n'était

pas rare à *Terre-Nègre ;* mais nous sommes obligés de nous borner, et nous nous contenteron d'indiquer ici les principaux sujets qui décoren nos autres disques : une tête radiée d'Apollon une rosace, un lapin en repos, un aigle sur u foudre, un coq, une urne à long col, enfin u groupe de deux personnages représentant, j crois, deux gladiateurs : l'un, le genou droit à terre, paraît attendre la mort ; l'autre regarde à droite, comme s'il épiait le signal ou d'épargne ou de frapper. Le premier a la ceinture drapée il est coiffé d'une espèce de *petase ;* devant lui on voit à terre un long bouclier retourné, et su ce bouclier un long glaive. Le second, armé d'un courte épée, et tenant de la gauche un bouclie pareil à l'autre, est nu et coiffé d'un casqu rond ; tous deux ont un lien autour du bra droit, près du coude.

La plupart de nos lampes, surtout celles don nous donnons la figure (Pl. IV), sont évidemment imitées des lampes romaines. Le N.° 4 pourrait passer pour une copie du N.° 3 de la premièr planche du recueil de Passerius (1) ; il ne lu manque qu'une petite anse latérale. De même l masque de notre N.° 3, semble calqué sur l N.° 1.er du même recueil. Quelques-unes des lampes de *Terre-Nègre*, portent une marque de fa

(1) *Lucernæ fictiles musei* Passerii, *in-f.°*, *Pisauri*, 1739

brique, tantôt estampée après la sortie du moule, tantôt imprimée par le moule lui-même, dans lequel la lettre se trouvait en creux. La marque C. DESSI, au revers du n.° 4, et celle de PI sur le disque du n.° 5, sont dans ce dernier cas : leurs lettres en relief sont mal alignées. Nous avons des doubles du n.° 5, tous présentent la même irrégularité.

Les *tumulus* ne nous ont point offert de lampes. A *Terre-Nègre*, quand elles n'avaient point été déplacées, on les rencontrait solitaires, près du squelette, le disque tourné vers le fond de la fosse, par allusion peut-être au flambeau de la vie pour jamais éteint (*c*).

PATÈRES. — Si nous donnons ce nom aux petites coupes évasées, peu profondes, et d'une forme élégante, figurées planche V, n.°s 3, 5, 6, et planche VI, n.°s 7 et 9, c'est que nous présumons qu'elles servirent jadis, dans les cérémonies funèbres, soit aux libations, soit à d'autres offrandes. Leurs parois intérieures et leur fond présentent, par endroits, un résidu ou dépôt d'une matière gris-jaunâtre, grumeleuse, tenace et comme résineuse; particularité qu'aucun autre vase ne nous a présentée, et que l'on ne saurait attribuer à des infiltrations venues des terres environnantes. Ces coupes, rarement solitaires, se trouvaient ordinairement au nombre de deux dans les sépultures qui jusqu'à nous avaient été

20

respectées. Leur argile est rouge-sanguin, fine, bien manipulée, et recouverte d'un léger vernis qui a conservé son éclat; quelques-unes portent une marque de fabrique estampée en relief sur un fond creux, précaution que l'on croirait avoir été prise par le fabricant pour assurer plus de durée à son nom. Tous ces noms sont latins ou latinisés, ordinairement au génitif et sans abréviations; quelquefois cependant ce sont des initiales. Un petit nombre de nos patères ont l'évasement de leur bord supérieur orné de quatre longues feuilles lancéolées, jetées symétriquement et avec grâce. Il en est beaucoup de remarquables sous un rapport moins favorable; leur forme est la même, mais leur terre commune et grossière n'a de rouge qu'un vernis trompeur, si mal appliqué qu'il disparaît au lavage.

Lacrymatoires. — Je conserve le nom sans admettre la destination du vase : elle ne me paraît pas assez bien établie par le bas-relief des charitains de Clermont (1). Quoi qu'il en soit, le n.° 11 de la planche V nous paraît, vu sa petitesse et sa forme, appartenir à cette classe de monumens.

---

(1) Je crois, sur la foi de M. Le Noir, bien capable de juger en pareille matière, que le monument est Romain; mais puisqu'il est du bas-empire, du 5.me ou 6.me siècle, on peut, je pense, n'être pas de l'opinion de M. Le Noir au sujet des lacrymatoires et des pleureuses.

Les *tumulus* de *Lamothe* nous en ont fourni deux, et *Terre-Nègre* plusieurs.

VASES DIVERS. — Nous ne parlerons en ce moment que des vases ornés, figurés, planche VII, du n.° 1 au n.° 8, les autres trouveront leur place dans l'explication des planches. Tous ceux dont il s'agit se distinguent par l'élégante distribution de leur décor; mais tous ne sont pas de cette pâte rouge, fine et brillante, qui servit aussi à la fabrication de nos plus jolies patères. Les N.os 5 et 8 sont falsifiés; le n.° 7 est d'une argile grise qui fut couverte d'un vernis noir. Les palmes, les guirlandes, les fleurs et les feuillages de toutes ces figurines pèchent peu par le dessin, encore moins par le goût de l'ajustage; les animaux eux-mêmes laissent peu de chose à désirer. Le sanglier poursuivi par un chien et les oiseaux des N.os 2 et 4, ainsi que le cerf du N.° 5, ont du mouvement et de la vie; mais les personnages des N.os 3 et 6, manquent de proportions; leurs formes lourdes, carrées et trop courtes, la roideur de leur pose et leurs mouvemens anguleux, appartiennent à l'enfance de l'art, ou nous prouvent que l'artiste avait plus étudié les animaux et les plantes que la figure humaine. Malgré leurs défauts, ces vases plaisent à tous les yeux, surtout par la grâce de l'ensemble, et par l'heureuse simplicité des détails. C'est le même système de composition dans tous. Un sujet principal ré-

pété trois ou quatre fois, et, entre chaque répétition, un simple cordon ou un petit sujet secondaire, forment autour du vase, sur à peu près la moitié de sa hauteur un élégant bandeau que couronnent un ou plusieurs filets de très-bon goût.

Les N.os 2 et 4 présentent pour sujet un sanglier fuyant devant un chien acharné à sa poursuite; les répétitions de ce groupe sont séparées par un petit pégase inscrit dans un cercle, entre deux oiseaux et deux palmes. Ces deux vases diffèrent seulement par le pied, par l'encadrement, par les anses et par la gueule demi-circulaire dans l'un, anguleuse dans l'autre.

Le principal sujet du N.° 1.er est divisé en deux cadres, dont l'un est occupé par des feuillages, et l'autre représente un lièvre prenant la fuite. Les répétitions sont séparées par un petit groupe de deux personnages entre lesquels danse un lapin.

Sur le N.° 3, deux personnages debout, portant la main gauche à leur tête, et séparés l'un de l'autre par un cordon, sont répétés quatre fois entre deux petites arabesques.

Le N.° 7 n'offre que des fleurs, des guirlandes et quelques ornemens symétriquement disposés.

Dans le N.° 5, dont le sujet n'est répété que trois fois, le dessinateur n'a pu figurer trois chiens courant à toutes jambes l'un au-dessus de l'autre, et séparant les répétitions du sujet principal. Ce-

lui-ci représente un cerf fuyant entre deux arbustes. Au-dessus du cerf, on voit voler un lacet, circonstance qui rappelle la manière dont les chasseurs s'emparaient de l'animal (1).

Sur le N.° 8, dernier vase sorti de *Terre-Nègre*, une guirlande développée avec beaucoup de grâce embrasse toute la coupe, au-dessous règne un petit cordon d'étoiles à quatre branches. Le dessinateur en a fait des perles.

Si le sujet du N.° 6 n'est pas purement fantastique, on pourrait y voir une espèce de trophée champêtre, décoré de feuillages ; à droite un personnage nu tient une longue palme formant la voute au-dessus de sa tête, et tombant derrière lui jusqu'aux talons ; à gauche, un militaire tient d'une main un bouclier rond, de l'autre qu'il élève il témoigne son admiration ; tous deux, tournés de profil, regardent le trophée. Ajouter ici tout ce que l'on pourrait dire en faveur de notre interprétation, ce serait lui donner trop d'importance.

Parmi les antiquaires qui ont examiné les vases que je viens de décrire, plusieurs les ont crus du moyen âge ; mais l'endroit où ils ont été découverts, les circonstances qui ont accompagné leur

---

(1) Sur quelques épreuves on retrouve l'erreur du dessinateur qui, prenant ce lacet pour une queue, a fait du cerf un animal fantastique.

rencontre, et les dates que nous ont fournies les médailles trouvées dans les mêmes sépultures, démontrent l'erreur. D'autres y ont vu des poteries gauloises. Pour nous, nous croyons seulement que ces figurines ne sont pas imitées des figurines romaines : leurs formes sont plus massives ; leur pied, ajusté avec moins de grâce et de légèreté ; la gueule et les anses sont d'un faire tout différent ; les costumes ne sont pas romains ; enfin, quoique d'une terre très-belle et d'un travail recherché, on n'y voit ordinairement aucune marque de fabrique ; tandis que les potiers romains étaient soigneux d'attacher ainsi leur nom aux pièces dont ils croyaient pouvoir tirer quelque vanité. Tout nous porte donc à reconnaître, dans ces jolies poteries, des produits de fabriques nationales, bituriges ou gauloises. Nous avouons cependant qu'elles participent déjà un peu du goût que l'industrie romaine venait d'importer dans nos contrées. Je dois remarquer que la terre employée à leur fabrication ne se trouve point dans le pays ; mais le commerce aurait pu la tirer facilement de l'Angoumois et du Périgord où elle est commune.

Vases de verre. — Nous les avons réunis au nombre de treize dans la planche VII : ce sont pour la plupart des lacrymatoires ; mais le N.° 21 est une bouteille ; le N.° 17 une urne qui, au moment de la découverte, renfermait encore des

cendres, des ossemens, une médaille de Domitien et un petit amulette de sucein opaque (1); le N.° 14 est une urnule, et le N.° 15 un verre à boire privé de son pied. Ces deux derniers vases se distinguent par la pureté du verre, le peu d'épaisseur des parois, et l'extrême délicatesse des petits filets saillans dont ils sont décorés. Parmi les nombreux fragmens de verre coloré que renfermait *Terre-Nègre*, nous avons remarqué les couleurs suivantes: le jaune clair, le vert porreau, le vert marin, le bleu indigo, l'azur. Plusieurs des vases auxquels appartinrent ces débris, avaient de grosses anses cannelées, et durent être d'une assez grande dimension. Tous nous ont paru le produit d'un travail différent de nos procédés ordinaires; on n'y voit point de ponty. Le N.° 20 est le seul qui porte extérieurement sur son fond une marque de fabrique. Il s'en trouva quatre d'entièrement pareils dans la même sépulture, et tous quatre avaient été

(1) Cet amulette elliptique est brisé, long d'environ 8 lignes, et d'un sucein en tout pareil à des grains sphéroïdaux, percés au centre, trouvés au nombre de plus de deux cents dans un vase enfoui à trois pieds, près de Gensac, département de la Gironde. Ces grains variaient pour la grosseur. Les plus volumineux avaient un pouce de diamètre, d'autres n'avaient pas plus de 4 lignes; leur surface jaune est devenue terreuse; l'intérieur est encore brillant et vitreux, mais opaque.

soigneusement renfermés dans un coffret dont le bois n'existait plus, mais dont nous trouvâmes les attaches angulaires en fer. Cette particularité semble indiquer l'emploi le plus ordinaire des petits coffres que nous voyons si souvent représentés sur les cippes gaulois et bituriges : on y renfermait les objets les plus précieux inhumés avec la mort.

Figurines. — Toutes ces figurines (Pl. VIII), sont d'une argile blanche, presque réfractaire, semblable à une des argiles exploitées à Blanquefort. Plusieurs débris de statuettes pareilles, trouvés avec des moules près de la porte Médoc quand on la détruisit, prouvent qu'il exista, dans l'antique Bordeaux, une fabrique de produits de ce genre; probablement nos figurines de *Terre-Nègre* en provenaient (1).

Nous aurions pu nous dispenser de donner au trait les deux premières figures de notre planche VIII, Montfaucon et Dom Martin en ayant publié plusieurs entièrement semblables, trouvées comme celles-ci dans quelques tombeaux (2); mais nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de

(1) On a trouvé aussi de ces figurines, sur la place du Grand-Théâtre, dans les fondations de la maison de M. Blanc-Dutrouilh.

(2) Voyez Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, tome V, pag. 192, et Dom Martin, *Religion des Gaulois*, tom. 2, pag. 264.

mettre sous les yeux ce nouvel exemple d'identité. Joint aux premiers, il achèvera de démontrer que ces deux figures représentent réellement deux divinités de la théogonie gauloise. Montfaucon voulut d'abord expliquer ces deux images et leur présence dans les sépultures; mais il renonça ensuite à son interprétation. Dom Martin s'est tu sur la première (N.° 1); il a vu dans l'autre (N.° 2), une *Vénus libitine*. Nous ne partageons pas son opinion. Conjecture pour conjecture, il nous semblerait plus naturel de voir, dans le N.° 1, *Proserpine* ou *Vénus libitine*, personnages mythologiques souvent confondus; et, dans le N.° 2, *Cérès* elle-même, la mère de *Proserpine*. Les enfans qu'elle allaite feraient allusion à son titre de mère. Les tresses de paille dont se compose le dossier de son fauteuil, tresses en tout pareilles à celles qui lient les gerbes après la récolte, pourraient paraître un symbole convenable à la déesse des moissons.

Nous avons retiré des sépultures de *Terre-Nègre* les débris de six figurines du N.° 1, provenant toutes de moules différens, et deux exemplaires du N.° 2. Dans l'un, la déité représentée n'allaite qu'un enfant; dans l'autre, elle en allaite deux. Nous avons déposé le premier de ces exemplaires à la bibliothéque de Bordeaux; nous possédons l'autre. Nous avons remis aussi à la bibliothéque plusieurs débris reconnaissables du N.° 1.er

Le N.° 3, sans tête et sans pied, est une figure de femme tenant un mouton entre ses bras; elle est vêtue d'une mante ouverte sur la poitrine. Cette figurine n'a probablement pas un rapport direct avec la théogonie gauloise; mais elle doit peut-être nous rappeler un antique usage funéraire, dont les monumens du temps de la chevalerie nous offrent encore des traces. Les premiers habitans de la Gaule brûlaient avec le mort, tantôt son cheval de bataille, tantôt le chien compagnon de ses chasses, ou quelque autre animal qu'il avait affectionné; plus tard, on se contenta de l'image de ces animaux sculptée sur les mausolées et les cippes : c'est ainsi que nos derniers chevaliers et leurs nobles dames, figurés en pied sur la pierre tombale qui couvre leur dépouille, reposent leurs pieds sur un lévrier, sur un lion, ou sur quelque autre animal.

Le N.° 3, comme le N.° 1, ont été moulés à deux coquilles, ainsi que les lampes; mais les deux parties moins bien jointes, se sont trouvées séparées; il ne reste que la partie antérieure du N.° 3.

Le N.° 4 est-il un portrait? Tout semble l'indiquer : à notre avis il représente un magistrat, peut-être un consul du sénat de Bordeaux, dont l'image devenue populaire, aurait été multipliée ou par la reconnaissance, ou par la flatterie. Nous hasardons cette conjecture sans y attacher

aucune importance. Ces petites images (*imagunculæ*) se moulaient plus communément en cire. Quoi qu'il en soit, celle-ci représente un homme jeune, sans barbe, à chevelure courte et bouclée, debout, tranquille, vêtu d'une courte tunique, et pardessus d'un épais manteau, ouvert de manière à laisser libre le mouvement du bras droit; ce manteau qui paraît avoir été peint, est bordé d'une bande, et au dos il est surmonté d'un petit capuchon, ce qui lui donne quelque ressemblance avec l'épais manteau de nos pasteurs.

Marques de fabrique. — *Voyez* ci-après (Pl. IX) la copie de celles que nous avons recueillies dans nos fouilles.

CONCLUSIONS.

Nous croyons pouvoir déduire des faits exposés, que plusieurs des arts aujourd'hui populaires parmi nous, l'étaient aussi déjà chez les Bituriges, dès le temps du haut-empire. Comme nous ce peuple connaissait la fonte des métaux, il savait les soumettre à la forge, au marteau, à la lime, au moule; les combiner, les polir, varier leurs produits, et appliquer ces produits aux différens usages de la vie. L'écriture, le dessin, la gravure, n'étaient point étrangers aux Bituriges. L'art du mouleur et du potier était même parvenu chez eux à un plus haut degré de perfection, que nous ne le voyons aujourd'hui chez nos fabricans ordi-

naires, et leurs produits en ce genre l'emportent sous tous les rapports sur nos poteries communes. Les marques de fabrique imprimées sur leurs vases, et les noms latins que nous y lisons ne doivent pas nous en imposer ; seulement ils nous confirment ce que Pline nous apprend, lorsque après avoir loué les figulines de Samos, d'Arretium, de Trahles, de Pergame, de Sagonte ; il ajoute que les potiers romains avaient porté leurs noms et la gloire de leur art dans toutes les parties du monde. Ainsi, les artistes romains purent être nos maîtres, comme ils l'avaient été des Sagontins ; mais les produits de leurs arts nationalisés parmi nous furent des produits bituriges ; et cela est vrai des poteries dont nous avons parlé, comme des sculptures qui décoraient nos monumens antiques ; les unes et les autres nous montrent chez ces peuples, que j'ai entendu traiter de barbares, un degré de civilisation supérieur à celui qu'ordinairement on leur accorde.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.re

Nota. Toutes les figures des planches I, II, IV et VIII sont de grandeur naturelle : les autres sont sur une échelle de huit millimètres par pouce métrique. Quand la localité n'est pas indiquée, l'objet a été trouvé à *Terre-Nègre :* les autres localités sont désignées.

N.° 1. Clef en fer.

N.os 2 et 3. Clefs en cuivre et en fer : *a* partie en cuivre, *b* partie en fer.

N.° 4. Clef en bronze, trouvée dans le *Campaure :* les objets de cette localité sont romains; mais la date en est douteuse.

N.° 5. Petite clef en bronze : l'anneau forme un angle droit avec la tige. Dans le N.° 1.er, c'est le panneton. (*Voy*. le texte).

N.° 6. Petite clef en bronze : je crois qu'elle appartint à un de ces coffrets dans lesquels on renfermait quelquefois les objets les plus précieux enterrés avec le mort.

N.os 7, 8, 9, 10. Styles : le N.° 9 est en bronze.

N.° 11. Couteau tout en fer : la tête du manche est traitée avec soin. Le manche dut être incrusté. En quoi? Il est impossible de répondre.

N.° 12. *Secespita*, couteau avec douille. Les *tumulus* en ont fourni deux pareils.

N.os 14, 15, 17, 18. Têtes de clous en cuivre : la pointe est en fer. Le N.° 18 a sa tête terminée par un petit bouton de verre bleu indigo.

N.° 15. Fibule : l'ornement est une roue à rayons ; le moyeu est occupé par un petit bouton d'émail rouge-violâtre.

N.° 16. Fibule : les parties blanches de la roue ont été émaillées.

N.os 19 et 23. Partie antérieure, ou ornemens de fibules en bronze.

N.° 20. Fibule commune : elle diffère de celles que j'ai décrites, le fil est ramené pardessus l'ornement, et cet ornement n'a pas la pointe de la feuille tournée en bas.

N.° 21. Fibule : l'ornement est une lyre. Le centre du disque est orné d'un petit bouton d'émail : le reste du disque est comme bronzé.

N.° 22. Fibule ornée d'une fleur à quatre pétales : au centre, un petit bouton d'émail. Les pétales me paraissent avoir été dorées.

PLANCHE II.

N.° 1. Fibule : l'ornement est un poisson ; un petit silex noir en marque les yeux.

N.os 2 et 4. Fibules gauloises.

N.° 3. Ornement d'une petite fibule.

N.° 5. Fibule : elle montre l'ajustement de l'ornement dans les fibules communes, quand cet ornement était au pied de la partie antérieure. *Tumulus.*

N.° 6. Bracelet : c'est une lame élastique, percée d'un trou à une extrémité, et munie d'une pointe à l'autre extrémité.

N.° 7. Bracelet : c'est un simple fil de cuivre. On voit comment au moyen d'une petite spirale à chaque extrémité, le fil pouvait jusqu'à un certain point se prêter au mouvement du très-petit poignet qui le portait. Peut-être était-il uniquement destiné à suspendre des jouets d'en-

fant, tels que les grains du N.° 24, ou les clochettes des N.ºs 13 et 14.

N.° 8. Cuiller en bronze doré, trouvée dans le *Campaare*.

N.° 9. Grande épingle de tête, en bronze.

N.ºs 10 et 11. Cure-oreilles en bronze.

N.° 12. Petite figure sur son piédestal, en bronze : méconnaissable.

N.ºs 13 et 14. Clochettes de cuivre.

N.ºs 15 et 15 *a*. Fibule en cuivre, vue de face et de profil.

N.° 16. Portion d'agraffe.

N.ºs 17, 18, 19. Phallus avec anneau. Le dernier est un bras phallique.

N.ºs 20 et 21. Petites cuillers de cuivre.

N.° 22. Amulette décrit. C'est un quartz géodique.

N.° 23. Petite ascia en fer.

N.° 24. Grains de collier, d'une substance gris-bleuâtre, légère, poreuse, un peu vitreuse; ils étaient communs à *Terre-Nègre* et isolés : j'ai représenté ceux-ci enfilés dans un fil de cuivre élastique, muni d'une pointe saillante à une extrémité, et d'un petit trou à l'autre; mais ils ont été trouvés isolés.

PLANCHE III.

N.° 1. Urne grise, des *tumulus*.

— 2. *Idem* grise, micacée, ornée, à son renflement, d'un petit bandeau.

— 3. Urnule noire.

— 4. Urne grise micacée.

— 5. *Idem* noire.

— 6. *Idem* grise, micacée, ayant son couvercle. A son renflement, elle est ornée d'un bandeau.

N.° 7. Grande urne de terre commune, rouge,
cacée, cannelée transversalement, et m
de deux anses.

— 8. Urne remarquable par son beau vernis n
ses cannelures et sa forme élégante,
n'est qu'imparfaitement rendue dan
dessin.

— 9. Urne en terre rouge, décorée de quelques f
les jetées sur trois filets.

— 10. Urnule de terre grise; c'est la plus élég
de celles que nous ont fournis les *tum*

— 11. *Idem*, gris-bleuâtre: il y en a de blanch
de rougeâtres, semblables à celle-ci.

— 12. *Idem*, terre noirâtre et commune; des *tum*

PLANCHE IV.

N.os 1, 2, 3, 4, 5. Lampes diverses.

N.° 1. Le disque représente un cheval au galop;
répété sur plusieurs lampes d'une terre grise très-

N.° 2. Sur le disque du N.° 2, un petit person
mutilé; terre rougeâtre.

N.° 3. Sur le disque, un masque scénique; au re
une marque de fabrique mal venue, illisible; en de
du disque, trois anses feintes : terre jaunâtre et c
mune.

N.° 4. Rien sur le disque; en dehors du disque,
anses pour suspendre ce petit meuble; au revers,
que de fabrique en beaux caractères mal alig
C. DESSI; terre brun-ferrugineux.

N.° 5. Sur le disque un Lion courant; pour mar
au-dessus de l'animal PI; le P d'une forme des plu
tiques a la panse ouverte; terre grise, assez fine.

Le même cimetière nous a fourni plusieurs autres

pes moins distinguées, qui portent aussi des marques de fabrique : on lit au revers de l'une COMMVNE sous-entendu *opus;* sur un autre, dont le disque représente une main portant une palme, SECVNDVS ; sur un autre, dont le disque porte une âne galopant, T. S. V. P. (1).

PLANCHE V.

N.° 1. Coupe élégante dont les anses ont une forme particulière, étrangère au goût des anses romaines. C'est dans cette coupe, d'une très-belle terre rouge, que s'est trouvé le petit miroir.

N.° 2. Autre coupe, forme de jatte, même terre.

N.os 3, 5, 6. Petites et grandes patères.

N.° 4. Coupe très-petite, et, comme les patères, d'une belle terre rouge.

N.° 7. Vase ayant la forme d'urne sans anse; terre grise, micacée.

N.° 8. Vase d'une terre gris-bleuâtre, micacée.

N.° 9. Vase à deux anses, en forme d'urne : il s'en est trouvé un nombre considérable à *Terre-Nègre*, de tailles diverses, depuis 5 pouces jusqu'à 15 de hauteur. Le bourrelet de l'orifice est tantôt plat et large en dessus, tantôt brusquement terminé.

N.° 10. Aiguière, en terre rouge et fine.

N.° 11. Lacrymatoire : il est exagéré de moitié; terre commune rougeâtre.

N.° 12. Coupe en forme de jatte.

N.° 13. Vase exagéré de moitié, représentant un des sept vases trouvés emboités les uns dans les autres, et formant un cordon perpendiculaire près de la grande urne décrite.

---

(1) Ce dernier modèle était commun à *Terre-Nègre*.

N.° 14. Urnule d'une terre rouge très-fine, sans vernis, ornée d'un bandeau strié à l'ébauchoir.

N.° 15. Vase commun, en forme de vase à boire; terre noirâtre mal cuite; des *tumulus*.

N.° 16. Coupe, d'une terre rouge fine; ses anses rappellent la partie supérieure de celles du N.° 1.

PLANCHE VI.

N.° 1. Vase en terre grise, orné de deux petits bandeaux.

N.° 2. Petite aiguière de terre blanche, ornée de lignes transverses peintes en rouge, genre de décor peut-être plus dans le goût biturige que dans le goût romain.

N.° 3. Petit vase servant à l'allaitement : il est de terre blanc-jaunâtre. Sur toutes ses parois extérieures, l'œil suit la trace d'un pinceau ou brosse fine que l'ouvrier promena de haut en bas pour achever d'unir son ouvrage, si toutefois l'empreinte ne vient pas du moule, qui alors aurait subi cette petite opération.

N.° 4. Aiguière, en terre rouge assez fine.

N.° 5. Urnule en forme de barrique: cette forme que le dessinateur a mal rendue, est beaucoup mieux marquée dans le vase.

N.° 6. Cruche, dont la forme se retrouve encore dans nos vases domestiques.

N.os 7 et 9. Patères en terre rouge très-fine.

N.° 8. Lagène, en terre assez fine : le vase a quelque analogie avec les gargoulettes indiennes ; on retrouve aussi cette forme dans quelques vases espagnols.

N.° 10. Cruche dont l'orifice en trèfle ressemble à celui de quelques préféricules : ce vase était commun à *Terre-Nègre*. Il y en a de terre grise, rougeâtre, brune, blanchâtre, etc. ; les formes varient pour le corps du vase

plus ou moins haut, plus ou moins ventru; mais l'orifice a toujours le caractère que je viens de remarquer.

Du N.° 11 au N.° 15. Coupes de formes diverses, d'une terre rouge et fine.

PLANCHE VII.

Les huit vases ornés de cette planche ont été décrits.

Le N.° 1 fut trouvé près d'un squelette avec deux patères.

Le N.° 2 a été trouvé avec les urnes N.os 5 et 6 de la Pl. III. Les urnes et le vase lui-même contenaient une médaille d'Hadrien.

Le N.° 5 était accompagné de plusieurs autres vases de terre rouge.

N.° 18. Vase à deux anses, d'une terre fine, couleur ardoisé-pâle ; il est orné de quelques traits faits avec l'ébauchoir.

N.° 19. Petite coupe charmante et pour la forme et pour la finesse de sa terre rouge.

Vases de verre; ils sont au nombre de 13.

Le N.° 14 est une petite urnule distinguée par la pureté du verre, par ses petits filets saillans, et par le peu d'épaisseur des parois.

Le N.° 15, espèce de gobelet sans pied, cette partie s'étant trouvée brisée. Le vase présente la même délicatesse de faire, de forme, et d'ornement que nous venons de remarquer au N.° 14.

Les N.os 9, 10, 11, 12, 13, 16, 22, 28, sont des lacrymatoires de formes variées. Celui du N.° 12 provient d'une sépulture antique de *Bourg,* mais d'une date incertaine. Le N.° 16 a été trouvé, dit-on, dans le *Campaure*. La chose est possible; cependant, je doute beaucoup de son antiquité.

Le N.° 17 est une urne ; j'en ai déposé une autre à la bibliothèque publique de Bordeaux, un peu plus petite, mais du reste semblable. Toutes deux proviennent de *Terre-Nègre.*

Le N.° 21 est une bouteille.

Le N.° 20 porte une marque de fabrique.

PLANCHE VIII.

Figurines. (*Voyez* le texte).

PLANCHE IX.

N.° 1. Racine d'une corne de cerf, ornée de quelques moulures tournées ; elle a été portée en amulette. Elle est représentée de grandeur naturelle.

N.° 2. Urne noire, d'un vernis brillant.

N.° 3. Patte de lion en bronze ; elle a servi de support à une lampe. Elle est représentée de grandeur naturelle, ainsi que le N.° 1.

N.° 4. Vase en terre blanche.

N.° 5. Grande coupe en terre rouge.

N.° 6. Ce vase bizarre est en terre noire ; il y en a de pareille forme en terre rouge.

N.° 7. Vase à trois pieds, d'une terre grise et commune. J'en possède un autre de même forme qui a plus d'un pied de diamètre.

N.° 8. Vase à deux anses, délicatement orné ; il est de terre rouge.

MARQUES DE FABRIQUE (1).

Les N.os 1, 2, 3 et 16 appartiennent probablement à la même famille de potiers. Les coupes et les patères d'Eppius, d'Eppia, de L. Eppius et de I. Eppius, sont très-communes dans notre collection de *Terre-Nègre ;* elles

(1) *Voyez* la planche IX.

sont toutes en terre rouge, et bien fabriquées. Les P du premier nom, avec leur panse anguleuse placée au milieu du pied, sont d'une haute antiquité.

La marque du potier NEPOS, N.os 19 et 23, était presque aussi répandue que celles des Eppius. Le N.° 19 offre la même forme de P que le N.° 1.er, et l's finale, figurée en *sigma* retourné, est aussi d'une forme très-antique.

Le I. ALBUS et le M. ALBUS des N.os 10 et 40 nous indiquent une autre famille de potiers bituriges, dont l'industrie s'exerça particulièrement sur de très-petites coupes, du faire le plus gracieux, et d'une terre rouge, au vernis brillant, bien manipulée.

Un nom plus répandu sur nos patères est celui d'un FELIX ou FELICIUS, ou même FELICUS, car il y a du doute, le nom pouvant être ou au datif ou au génitif. (*Voyez* les N.os 18, 32 et 33). Nous remarquerons que les produits de cette fabrique se distinguent par leur élégance. Nous avons même vu la marque FELICIO empreinte sur un vase pareil à celui du N.° 4, Pl. III; c'est l'unique exemple que nous puissions citer parmi nos vases ornés.

La marque du N.° 4, porta le nom de CRESIMUS au génitif; mais sur plusieurs autres vases l'I final est supprimé. Ces vases sont de très-grandes patères d'une forme comparable à celle de nos jolies assiettes.

Au N.° 9 nous lisons le nom de MICRE, génitif de MICRA, et nous le retrouvons encore, mais singulièrement ajusté, au N.° 21. Dans la marque MICRE, le trait qui ferme la tête de l'R entre dans le C qui la précède, et cela plus profondément que ne l'indique le dessin. Plusieurs inscriptions du premier siècle présentent pareillement ces deux lettres ainsi agencées. Peut-être doit-on lire MICAE, comme on devrait lire au N.° 4 GRESIMI. Les produits de la fabrique Micra n'étaient pas tous en terre rouge, il y en avait aussi en terre grise, mais très-belle.

Le potier Secundus (N.° 17) fabriquait des patères rouges et des lampes de terre commune.

Les N.os 14, 15, 22, 25, 29, 35 et 42 nous donnent au génitif le nom des potiers Acutus, Ansus, Attillus, Sifus, Flavinus, Belliniccus, Pairus et Opattus. Parmi ces noms, ceux des N.os 15, 25, 29 et 35 semblent des noms gaulois ou bituriges latinisés : Ans, Sif, Pair, Belinix. Nous en dirons autant du N.° 30, et nous sommes tentés de voir un Dovix dans le potier Doviiccus.

Au N.° 27, la marque Repentin nous donne-t-elle le nom d'un potier de l'époque? Indique-t-elle un genre de fabrication particulier, *Repentinum opus?* Nous ne pouvons prononcer. Les produits de cette fabrique sont d'une terre rouge, très-jolie; mais rien n'annonce qu'ils aient été obtenus par des procédés particuliers, plus expéditifs.

Le N.° 6, CCO est très-commun sur nos grandes patères, les N.os 7, 8, 11, 12, 20, 24, 26, 37, 38 et 39, ne présentent que des initiales, en général d'un beau caractère, mais que l'on ne peut interpréter avec quelque certitude.

Le N.° 31 fidellement copié paraît être en caractères étrangers.

Le N.° 43 est la marque de fabrique du vase de verre N.° 20, Pl. VII. Quatre vases pareils trouvés dans la même sépulture portaient la même empreinte en relief; ainsi elle était en creux à l'estampille.

Nota. En voyant le nom de nos potiers accompagné, tantôt de l'initiale d'*Officina*, tantôt de celle de *Fabrica*, nous nous sommes demandé si la première n'indiquerait pas le marchand et l'autre le véritable fabricant ; nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante.

NOTES.

(*a*) En 1626, dans une notice sur les Sablières de *Terre-Nègre*, j'eus l'occasion de parler du cimetière antique de cette localité ; j'évaluai à 3,250 toises carrées l'étendue du terrain qu'il me paraissait avoir occupé ; puis cherchant à reconnaître à quelle date remontaient les premières sépultures qu'il avait reçues, je crus pouvoir établir, sur la foi des médailles, que les plus anciennes tombes de *Terre-Nègre* ne remontaient pas au-delà de Néron. Rien n'est venu changer mon opinion sur le toisé estimatif de l'endroit ; mais de nouvelles fouilles, opérées en 1827 et 1828, dans la partie N. O. de ce dépôt funéraire, ont rectifié mes idées sur les dates. Toutes les médailles recueillies dans ces dernières explorations sont à l'effigie de Claude ou de Caligula.

(*b*) En rappelant souvent ce fait, je ne prétends pas fixer la date à laquelle le Christianisme vint en Aquitaine remplacer l'ancien culte, ce serait donner comme preuve une trop faible induction.

(*c*) Nous voulons parler ici du sarcophage dont nous avons donné les dimensions en 1829, dans notre Dissertation sur quelques antiquités trouvées à Bordeaux l'année précédente. (*Voyez*, pour les mesures, la page 28 du texte; et, pour l'inscription, la planche IV, au N.° 51).

(*d*) L'antique cimetière de *Terre-Nègre*, à l'exception de partie du sol occupé par trois ou quatre maisonnettes, a été entièrement exploité ; les fouilles dont on pouvait espérer de nouvelles découvertes ont cessé dès l'an dernier, l'endroit ne fournit plus que du sable. Cependant on y rencontre encore parfois, et l'on rencontrera longtemps encore, dans les terres remuées, des médailles, peut-être même des objets plus volumineux, échappés à nos investigations et à l'œil des ouvriers. C'est ainsi que le directeur du dépôt de Mendicité, l'honorable M. Auguste, est devenu propriétaire du petit vase orné que nous publions, planche VII, n.° 8 ; de cinq ou six médailles d'Hadrien et d'Antonin, et de deux lampes bien conservées. Nous aurions donné le dessin de ces lampes si leur découverte eût été moins tardive. J'essaierai du moins de les décrire.

La plus jolie, d'une terre grise, qui paraît avoir reçu un vernis métallique, de couleur orangée, est étampée à sa base, et marquée d'un signe qui ressemble à l'E de quelques marques de nos Eppius. Son bec semble copié sur celui d'une lampe que nous trouvons dans le recueil de Passerius, planche 36. Son disque représente un griffon, appuyant sa patte droite antérieure sur un objet difficile à reconnaître. L'animal est assez bien traité; mais au lieu d'une tête d'aigle, il a celle d'un belier, comme certains griffons sculptés sur un sarcophage du capitole. Ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles du N.° 3 de notre planche IV.

L'autre lampe est de la même terre, de la même forme et de la même couleur que la précédente; mais elle est moins bien conservée. Son disque offre l'image d'un militaire ou d'un gladiateur casqué, debout, tenant de la droite une courte épée, et de la gauche un bouclier carré. Cette lampe n'est pas assez bien conservée pour permettre de juger du costume.

Je ne terminerai point cette note sans témoigner à M. Auguste toute ma gratitude pour les communications intéressantes que je dois à son goût éclairé pour les arts.

QUESTIONS ET RÉPONSES,

AU SUJET

DES TROUPEAUX DE BREBIS LANDAISES,

DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

BERGERS.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
1.° QUELLES sont en général leurs mœurs, leur nourriture, leurs occupations dans les momens de loisir ?	1.° LEURS mœurs sont douces & simples, ils se nourrissent de pain de seigle, de *cruchade* faite avec du millet, et de cochon : chacun élève un cochon pendant l'année. Dans les momens qu'ils ne donnent pas à leur troupeau, ils tricotent ou s'occupent de la culture de leur bien.
Sont-ils sujets à des maladies particulières, en raison de leur état et des localités ? Vieillissent-ils dans leur état ?	Leurs maladies sont ordinaires, et leur état ne leur en donne point de particulières. Leur vie est de même durée que celle des autres habitans.
2.° Qu'exige-t-on d'un bon berger ? Quels sont ses devoirs ? Comment les remplissent-ils en général ? Quel est le traitement pécuniaire	2.° LE principal devoir d'un berger, et ce que le maître peut exiger de lui, c'est d'être assidu à la garde du troupeau qu'on lui a confié. Ce devoir est pénible lorsqu'il veut bien le remplir, ce qu'en général ils ne font pas.

d'un berger ? Quels avantages lui fait-on ? Parmi ces avantages, y en a-t-il qui soient de nature à l'engager à bien s'acquitter de ses fonctions ?

Le salaire annuel d'un berger, dans nos cantons, est de 7 boisseaux de seigle, 5 *idem* de millet, et 60 francs, sans autre avantage. Dans quelques cantons du département des Landes, on ajoute $^{1}/_{4}$ de sel et quelques cents de sardines ; il a de plus le choix d'une toison de son troupeau.

3.° Quel rang occupe le berger entre les serviteurs du propriétaire ? Quels sont les rapports entre le berger et le propriétaire ? Quels sont ces rapports avec les métayers ? Quelles sont les conventions réciproques ? Quelle est la durée du service ?

3.° Le rang qu'occupe le berger auprès du propriétaire est le même que celui du métayer ; ses rapports sont les mêmes, c'est-à-dire, que le berger rend compte, le plus souvent possible, de la situation de son troupeau.

Quant aux conventions, le berger doit surveiller activement le troupeau confié à sa garde ; il entre en partage de tous grains que la famille cultive chez le propriétaire. Suivant l'usage du canton, la moitié du seigle et un tiers du millet sont pour le maître de la métairie.

La durée du service est d'un an, sauf à renouveler, si l'on est satisfait réciproquement.

4.° Y a-t-il dans les landes des bergers propriétaires du troupeau qu'ils conduisent ? Un troupeau, sous le même berger, appartient-il quelquefois à plusieurs propriétaires ? Quelles sont alors les conventions ? Comment les intérêts divers sont-ils ménagés ?

4.° Il y a beaucoup de bergers, propriétaires du troupeau qu'ils gardent. On remarque même que ces troupeaux prospèrent davantage. Quand un propriétaire n'a pas assez de moyens pour avoir un troupeau en entier, alors ils se réunissent, deux ou trois ou quatre, suivant leurs facultés, pour former un troupeau. Tous contribuent au paiement du berger, chacun en raison du nombre de têtes qu'il a dans le troupeau ; chacun reconnaît les siennes : il n'y a point d'autres conventions.

5.° Existe-t-il beaucoup de petits troupeaux de dix, de vingt, de trente têtes, confiés seulement à la garde d'enfans des deux sexes ?

5.° Les plus faibles troupeaux sont de 50 à 60 têtes ; on les confie à la garde d'un enfant du sexe masculin.

6.° Combien un berger peut-il surveiller de têtes ? Quel est, terme moyen, le nombre de têtes par troupeau ? Quelle espèce de chien est attachée de préférence à la garde des troupeaux landais ?

6.° Un berger peut surveiller de 200 à 250 têtes ; mais le terme moyen est de 150 à 160 têtes, nombre le plus ordinaire dans les troupeaux landais. Cependant la quantité est subordonnée à l'espace du parcours.

Le chien est de race croisée de Montagne avec le chien du pays, qui est beaucoup plus petit.

TROUPEAUX.

BREBIS, BELIERS ET MOUTONS.

1.° Une estimation approximative porte à 500,000 le nombre de têtes qui habitent les Landes de la Gironde. Jusqu'à quel point croyez-vous cette estimation exacte ?

1.° L'estimation portée à 500 mille têtes est exagérée d'un grand tiers, si on la calcule sur la quantité de laine qu'on récolte (1).

2.° Quel est ce nombre exact dans les cantons qui vous sont connus ?

2.° On porte le nombre de têtes, dans le canton de Belin, à 16 mille.

3.° Distingue-t-on plusieurs espèces dans nos Landes ? Quels sont leurs caractères distinctifs, la taille, la force, la couleur dominante, la qualité de laine de chaque espèce ? Quelle est l'espèce la plus nombreuse, sa taille, sa force, sa couleur dominante, la qualité de sa laine ?

3.° On ne distingue qu'une seule espèce. La taille est ordinaire ; la qualité de la laine varie suivant les cantons. Nous distinguons quatre qualités, *fin Médoc*, *fin des Landes*, *bâtardes* et *communes*. La couleur dominante est la blanche. L'espèce la plus nombreuse donne le fin Médoc.

(1) D'autres calculs ne portent qu'à 425,000 au plus, pour tout le département, le nombre des bêtes à laine.

4.° A-t-on essayé dans vos cantons l'introduction de mérinos ou de métis de mérinos? Si cette introduction a eu lieu, quel a été le résultat du croisement avec la race indigène? Y a-t-il eu d'autres races que celles des mérinos introduites dans vos cantons, quel en a été le résultat? Sur cette partie qui intéresse l'amélioration de nos troupeaux, les correspondans de l'Académie ne sauraient lui fournir trop de détails justifiés surtout par le calcul.

4.° Plusieurs propriétaires ont essayé d'introduire la race de Mérinos pour croiser avec l'indigène; mais peu ont réussi. On peut cependant citer, dans nos cantons, de 1,500 à 2,000 têtes provenant de ces croisemens, dont la réussite dépend de la nature du sol, des grandes quantités de pacages réservés, et de beaucoup de soins, surtout dans la saison rigoureuse. On n'a point introduit dans le canton d'autre race que celle des Mérinos.

5.° Quels sont le régime et la vie d'un troupeau pendant l'été? A quelle heure est-il conduit au pacage? Rentre-t-il pendant la chaleur du jour, où le conduit-on sous l'abri des forêts? Rentre-t-il tous les soirs? A quelle heure?

5.° Pendant tout l'été, on conduit le troupeau au pacage dès le jour, et on le rentre vers les neuf à dix heures. Le soir, on le fait sortir de quatre à cinq heures, et on le rentre de neuf à dix. Dans quelques cantons du département des Landes, on le fait pacager toute la nuit. On le rentre toujours dans le parc, l'abri des forêts leur serait contraire, surtout pour le pacage.

6.° Quels sont le régime et la nourriture d'un troupeau pendant la saison rigoureuse? Quelles sont les heures de rentrée et de sortie pendant cette saison?

6.° Dans les temps rigoureux, on donne du regain, le soir, aux brebis qui sont pleines et à celles qui ont des agneaux; jamais aux moutons, excepté quand il y a de la neige. On les fait sortir de huit à neuf heures, on les rentre de quatre à cinq.

7.° Quelles sont les maladies auxquelles les brebis, beliers et moutons sont le plus sujets, suivant les saisons, sous le climat des Landes?

7.° La maladie qui détruit le plus les troupeaux est la *picotte* et la *galle*. On cite encore deux maladies que les pasteurs appellent le *mal tort* et l'*amoure*. Dans la première, la brebis enfle considérablement et meurt aussitôt; la seconde consiste dans un tournement de tête, qu'on guérit quel-

quefois en leur faisant une incision à la tête, d'où l'on retire une petite vessie qui contient des eaux claires.

8.° Quelles sont parmi ces maladies, celles que l'on doit attribuer surtout au sol, à la nourriture, au défaut de soin, à la négligence des bergers ? le berger landais est-il le médecin de son troupeau ? Sait-il appliquer les remèdes simples et généraux, tels que le tabac, le soufre, le sel, la saignée ?

8.° On pratique la saignée, pour la première, aux oreilles et aux jarrets ; mais il est difficile de la guérir. On ne fait point usage du tabac, ni du soufre, mais parfois du sel. Le berger est le médecin de son troupeau.

9.° Quelle est la rareté ou la fréquence des épizooties, leur cause la plus ordinaire ? Quelles mesures, quels moyens emploie-t-on en cas d'épizootie ? Quelles années depuis trente ans ont été les plus remarquables par l'invasion de quelque épizootie ? Quelle fut la cause du mal ? Quelle en fut l'intensité ?

9.° Nous ne connaissons d'autre épizootie que la *picotte* qui fait de très-grands ravages. On ne peut en déterminer la véritable cause : on remarque seulement que lorsqu'il y a dans un troupeau des brebis ou moutons boiteux, en grand nombre, c'est une marque ordinaire de l'approche de la *picotte*. Depuis plus de trente ans on n'avait point reconnu cette maladie dans nos cantons ; mais depuis trois ans, elle a causé de grandes pertes de brebis et moutons. C'est par le moyen de la vaccine qu'on parvient à en arrêter les progrès ; mais il faut avoir soin de vacciner à temps, c'est-à-dire, lorsque la première brebis du troupeau en est atteinte.

10.° Quel est, terme moyen, sur un nombre de têtes donné, de 300 par exemple, la somme de celles qui meurent annuellement,
D'accident,
De maladie,
Sous la dent du loup ?

10.° On ne peut déterminer, d'une manière précise, le nombre de bêtes qui meurent annuellement de la picotte. Très-souvent les trois-quarts du troupeau sont emportés ; les autres maladies sont peu de chose. Sur trois cents têtes, on peut évaluer à quinze celles qui tombent sous la dent du loup ; cela varie suivant les localités, selon qu'elles sont boisées ou non ; car, il est rare que le loup habite les landes rases.

11.° Le troupeau se repeuple-t-il de lui-même, ou achète-t-on d'autres têtes dans les marchés voisins ?

11.° Suivant les localités, le troupeau se repeuple de lui-même; mais dans notre canton, on est obligé d'en acheter très-souvent.

12.° Apporte-t-on les soins nécessaires dans le choix des brebis à saillir ? Combien compte-t-on de brebis pour un belier ?

12.° L'on fait toujours choix des plus fortes brebis pour la saillie; on les prend de l'âge de 3 à 5 ans, et on compte ordinairement 50 brebis pour un belier.

13.° A quel âge un belier des Landes est-il propre à la saillie ? Dans les Landes a-t-on égard à cet âge ? Dans quel mois se fait la saillie ? Ne hâte-t-on pas cette époque pour avoir des agneaux de primeur ?

13.° Un belier est propre à la saillie à l'âge de 3 ans. Dans ces cantons et dans le département des Landes, la saillie se fait aux premiers jours d'Octobre. On ne hâte la saillie que dans les environs de Bordeaux pour la vente des agneaux.

14.° A quel âge une brebis des Landes peut-elle porter ? Pleine, a-t-on pour elle les ménagemens nécessaires? A quelle époque met-elle bas ?

14.° Une brebis peut porter à l'âge de 3 ans. On la ménage autant que possible, et on lui réserve les meilleurs pacages dans la saison rigoureuse. Si elle est saillie au 1.er Octobre, elle met bas le 1.er Mars.

15.° Combien 100 brebis des Landes, servies par un nombre suffisant de beliers, donnent-elles d'agneaux dans l'année ? Sur ce nombre d'agneaux, combien sont portés au marché ? Combien de conservés ? Combien de châtrés ?

15.° Cent brebis peuvent donner de 70 à 80 agneaux. Cependant, on ne peut en conserver pour repeupler le troupeau, que de 50 à 60. Sur cette quantité, on ne garde que très-peu de mâles qu'on châtre à 3 mois dans les environs de Bordeaux. La moitié des produits s'envoie au marché.

LAINE.

1.° Combien, terme moyen, pèse la toison d'une brebis des Landes ?
Idem d'un mouton ?

1.° La toison d'une brebis qui nourrit ne pèse qu'une livre; celle d'une brebis qui ne nourrit pas pèse deux livres, ainsi que celle d'un mouton.

Quelles sont les qualités des laines landaises ?

2.° Le lavage à dos est-il usité dans quelques cantons des Landes ? Le lavage après la tonte n'est-il pas général ?

2.° Le lavage à dos n'est point usité dans les Landes ; chaque propriétaire est dans l'usage de vendre la quantité de laine qu'il retire de ses troupeaux aux marchands qui la font laver.

3.° N'existe-t-il pas à Saucats, à Béliet et sur d'autres points des Landes, des lavages en grand ? Combien compte-t-on dans les Landes d'établissemens de ce genre ?

3.° Il existe des lavages de laine à Saucats, Béliet, Belin et St.-Médard-en-Jalles. D'autres lavages existent dans le département des Landes. Le nombre des marchands qui font laver est de quatorze dans les landes de la Gironde ; et de douze dans les Grandes Landes.

4.° Combien en somme occupent-ils de bras dans la saison du lavage ?

4.° On occupe dans tous ces ateliers huit cents personnes.

5.° A quelle époque la tonte ?

5.° La tonte se fait dans les mois de Juin et Juillet.

6.° A quelle époque le lavage ?

6.° Le lavage se fait aux mois d'Août et Septembre.

7.° Se contente-t-on d'un premier lavage, consistant seulement à agiter la laine dans l'eau courante, pour la dégraisser plus tard à fond, ou dégraisse-t-on sur le champ dans l'eau chaude, lavant ensuite la laine encore chaude dans l'eau courante ? L'Académie invite ses correspondans à lui donner sur cette manipulation tous les détails utiles.

7.° Le lavage de la laine ne se fait point à froid. L'on met, premièrement la laine dans un *bugeoir*, qu'on échaude avec l'eau, à un degré de chaleur tel que l'on puisse y supporter la main. Aussitôt après on met la laine dans des corbeilles, toison par toison, qu'on lave à l'eau courante ; le suin qui sort du premier bugeoir sert à dégraisser toute la laine qu'on peut laver dans la journée. On observe qu'elle blanchit davantage, en mêlant du suin avec l'eau chaude.

8.° Le commerce des laines du pays ne se fait-il pas par des marchands qui a-

8.° Le commerce des laines du pays se fait par des marchands qui achètent directement aux cultivateurs. Ces marchands font dé-

chètent des cultivateurs mêmes ? Ces marchands font-ils filer ou revendent-ils en nature, soit aux fabricans, soit aux fileurs qui portent ensuite aux marchés pour revendre aux fabricans ?

graisser, et revendent à d'autres marchands des villes de Nantes, Tours, Limoges, Saintes, et autres petites villes de Saintonge ; ces derniers revendent aux fabricans de leurs contrées. Cependant plusieurs fabricans des villes, citées plus haut, viennent acheter aux foires de Bordeaux.

9.° Quel est le principal emploi des laines récoltées dans le département ? Quels sont les principaux marchés où s'exerce ce commerce ?

9.° Les laines des Landes s'emploient à la fabrication des tapis de pieds d'Aubusson et Felletin ; pour des droguets et flanelles de Limoges ; pour des lisières et de grosses étoffes que fabriquent les paysans de la Bretagne.

10.° Combien les laines landaises perdent-elles du poids en suin, au poids après le premier lavage ? Combien perdent-elles du poids en suin, au poids après le dégraissement complet ?

10.° Les laines perdent du poids en suin, au lavage que nous faisons dans le pays, 45 pour cent. Je ne puis fixer, d'une manière positive, ce qu'elles perdent au second lavage que le fabricant fait avant de les employer ; mais je crois qu'elles perdent 5 pour cent.

11.° Combien valent actuellement, terme moyen, l'une dans l'autre, les toisons landaises ?

Chaque toison,

Combien l'agneau.

Nota. Le chiffre donnera le produit d'une brebis.

A combien évalue-t-on sa dépense ?

11.° Chaque toison en suin a valu cette année 1 franc ; celle d'agneau 35 centimes.

On ne calcule point la dépense d'une brebis.

PARC.

1.° Quelles sont ordinairement la forme, les dimensions et la toiture d'un parc des Landes ? Quels matériaux y emploie-t-on ?

1.° La forme d'un parc est un carré long à trois eaux, construit en bois, couvert en tuiles creuses ; plusieurs le sont en brande et en paille ; les dimensions sont de 30 pieds sur 40.

2.° QUEL terrain, quelle exposition choisit-on de préférence ?

2.° UN terrain très-élevé et l'exposition à l'est.

3.° COMMENT un parc est-il aéré ?

3.° LE parc est aéré par sa fermeture en bois, et par une ouverture qu'on lui laisse sur le devant au-dessus de la porte.

4.° QUEL est, terme moyen, le nombre de têtes réunies dans un même parc ?

4.° IL y a des propriétaires qui en réunissent jusqu'à six cents dans un même parc ; mais ordinairement on en réunit trois cents.

5.° CE genre de construction rurale s'est-il amélioré depuis une trentaine d'années ?

5.° IL n'y a pas eu d'amélioration dans la construction des parcs ; on a toujours observé la même forme et la même construction.

6.° OU couche le berger ?

6.° LORSQUE, dans l'été, on conduit le troupeau dans la grande lande, c'est-à-dire, à une ou deux lieues du village ou métairie, le propriétaire fait ordinairement construire, à côté du parc, une petite chambre (qu'on appelle *Oustallet*), couverte en tuiles, et construite en torchis ou pierre ; c'est là que loge le berger, près de son troupeau.

7.° LES parcs sont-ils toujours voisins des villages, des hameaux ?

7.° IL y a des parcs voisins des villages et des hameaux ; mais il y en a de construits au milieu des grandes landes où l'on conduit les troupeaux pendant tout l'été.

8.° DANS quelques localités, les brebis ne rentrent-elles pas tous les soirs à l'étable, près du métayer ? Dans quelle proportion les brebis soumises à ce régime sont-elles au brebis parquées ?

8.° LES brebis ne rentrent à l'étable près du métayer que pendant l'hiver et une partie du printemps.

9.° LA litière du parc ne se compose-t-elle pas d'a-

9.° LA litière du parc se compose de *bruc* (1) et bruyère qu'on

(1) Ajonc.

jonc (*bruc*) et de bruyère ? Combien de charretées de litière consomme un parc dans un an, pour un nombre donné (300 par exemple), de têtes ? Combien le même parc rend-il de charretées de fumier dans l'année ? Quel est, terme moyen, le prix de la charretée de litière rendue au parc ? Quel est, terme moyen, la valeur d'une charretée de fumier de parc ?

couvre avec un peu de paille, chaque fois qu'on a besoin de faire la litière.

Le nombre donné de 300 têtes consomme de 60 à 80 charretées de *bruc*, et rend de 80 à 100 charretées de fumier.

Le prix d'une charretée de *bruc* rendue au parc est de 50 sous à 3 francs, suivant l'éloignement, et la charretée de fumier vaut 6 francs.

PARCOURS.

1.° Quelles sont les clauses, prix et conditions du parcours entre les propriétaires de troupeaux et les propriétaires de la lande ?

1.° On ne peut rien préciser sur cet article. Dans nos cantons, chaque propriétaire se donne le parcours mutuellement dans leurs propriétés. Cependant, chacun a des réserves pour leurs troupeaux. Il y a des propriétaires de landes qui exigent un sol par tête, d'autres moins, et d'autres se contentent du fumier seulement.

2.° Quelle étendue de lande exige le parcours de 500 têtes, par exemple ?

2.° De 3 à 400 journaux ; on ne peut également bien préciser l'étendue de landes nécessaire, attendu que les troupeaux ne sont pas toujours dans la lande.

3.° Quels inconvéniens résultent du parcours pour les propriétés ? Comment les lois conservatrices des intérêts de tous sont-elles en général observées ?

3.° Il ne résulte point d'inconvéniens du parcours pour les propriétes, attendu qu'on détourne les troupeaux de celles qui ne sont point livrées au parcours, et qu'elles sont en général respectées.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1831.)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

BRYAS (Marquis de), maire de la ville de Bordeaux.
CAILA (Le Baron de).
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le Vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LAINÉ (Le Comte), pair de France.
LYNCH (Le Comte de), pair de France.
MONBADON (Le Comte de), pair de France.

MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.

PREISSAC (Le Comte de), préfet de la Gironde.

RATEAU (Le Baron de), ancien procureur général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.

BLANC-DUTROUILH, propriétaire.

BONFIN, architecte du Roi.

BOURGES, médecin.

CAMBON, ancien armateur.

CAPELLE, médecin.

DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.

DARRIEUX fils, notaire licencié.

DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.

DESMOULINS, naturaliste.

DUCASTAING, médecin.

DURAND, architecte.

DUTROUILH, médecin.

GINTRAC, médecin.

GRATELOUP, médecin.

GUÉRIN fils, médecin.

GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.

GUITARD, médecin.

GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.

IZARD, conseiller en la cour royale de Bordeaux.

JOUANNET, membre de la Commission préposée à la conservation des antiquités du département.

LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LAMARQUE, négociant.

LARTIGUE, pharmacien chimiste.

LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (LÉON), médecin.
SAINCRIC (DE), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (ADRIEN), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU JEUNE, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPTAL (LE COMTE DE), pair de France, chimiste, à Paris.
CHAPUYS (BARON DE MONTLAVILLE), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.

DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.

DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.

DUFAU FILS, littérateur, à Paris.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

ENSWORTH (G.), antiquaire, à Édimbourg.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.

EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GARY, (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.

GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GOETALS, antiquaire.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.

HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LARROUY, recteur de l'Académie de Bordeaux.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LATREILLE, naturaliste, à Paris.

LEGRIX-LASSALLE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulème.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Dijon.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.

MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le Comte de), pair de France, à Paris.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le Vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.
VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.
VIVENS (Le Vicomte de), propriétaire, à Clairac.

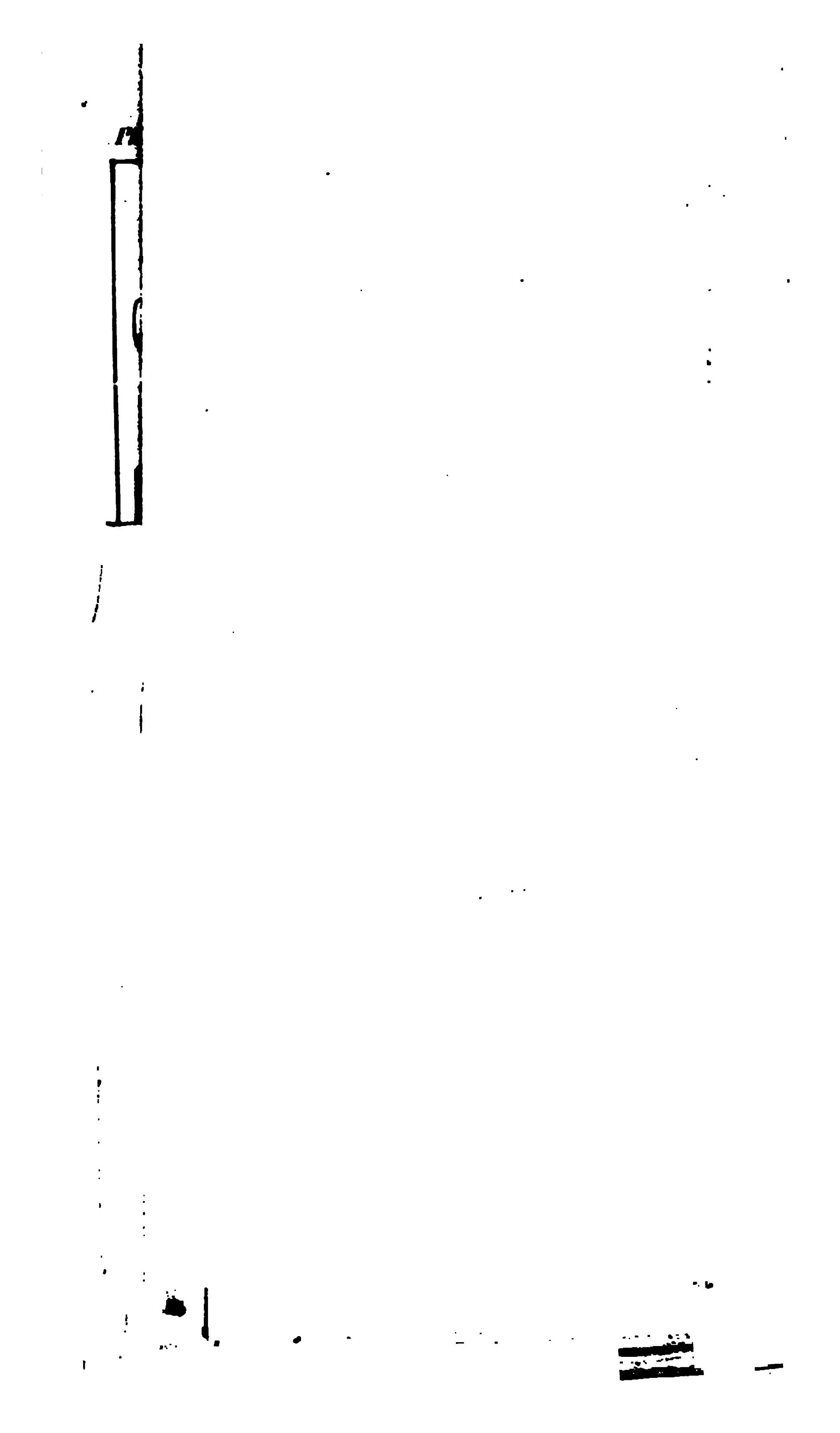
ERRATA.

Page 151, ligne 26 : *intérieure*, lisez : *inférieure*.
Page 158, lignes 5 et 6 : *figurines*, lisez : *figulines*.
Page 168, ligne 11 : *fournis*, lisez : *fournies*.
Page 173, ligne 19 : *Pl.* III, lisez : *Pl.* VII.

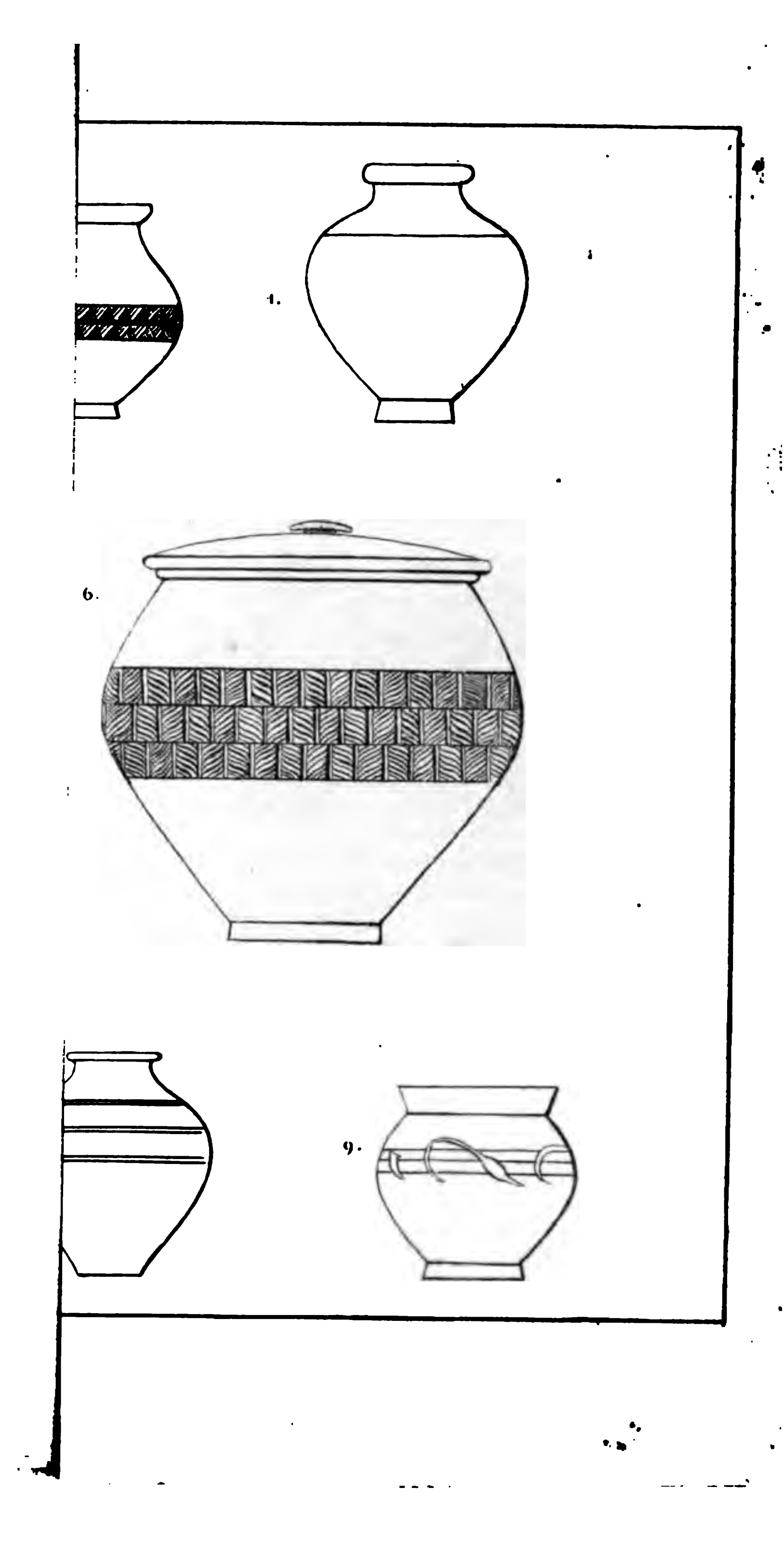
TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE (1830).

SECONDE PARTIE (1831).



Planc



4.
6.
9.



Planch

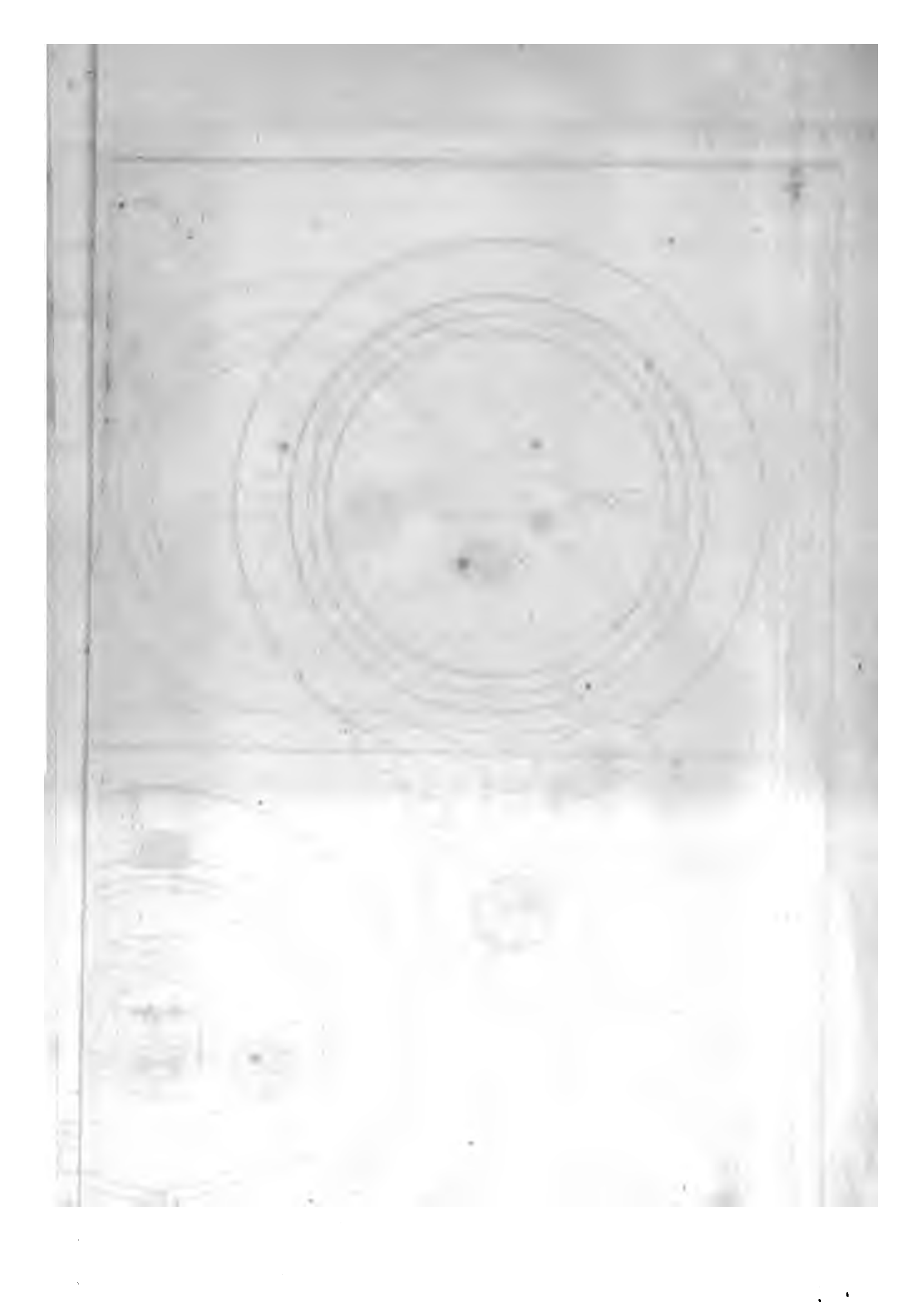
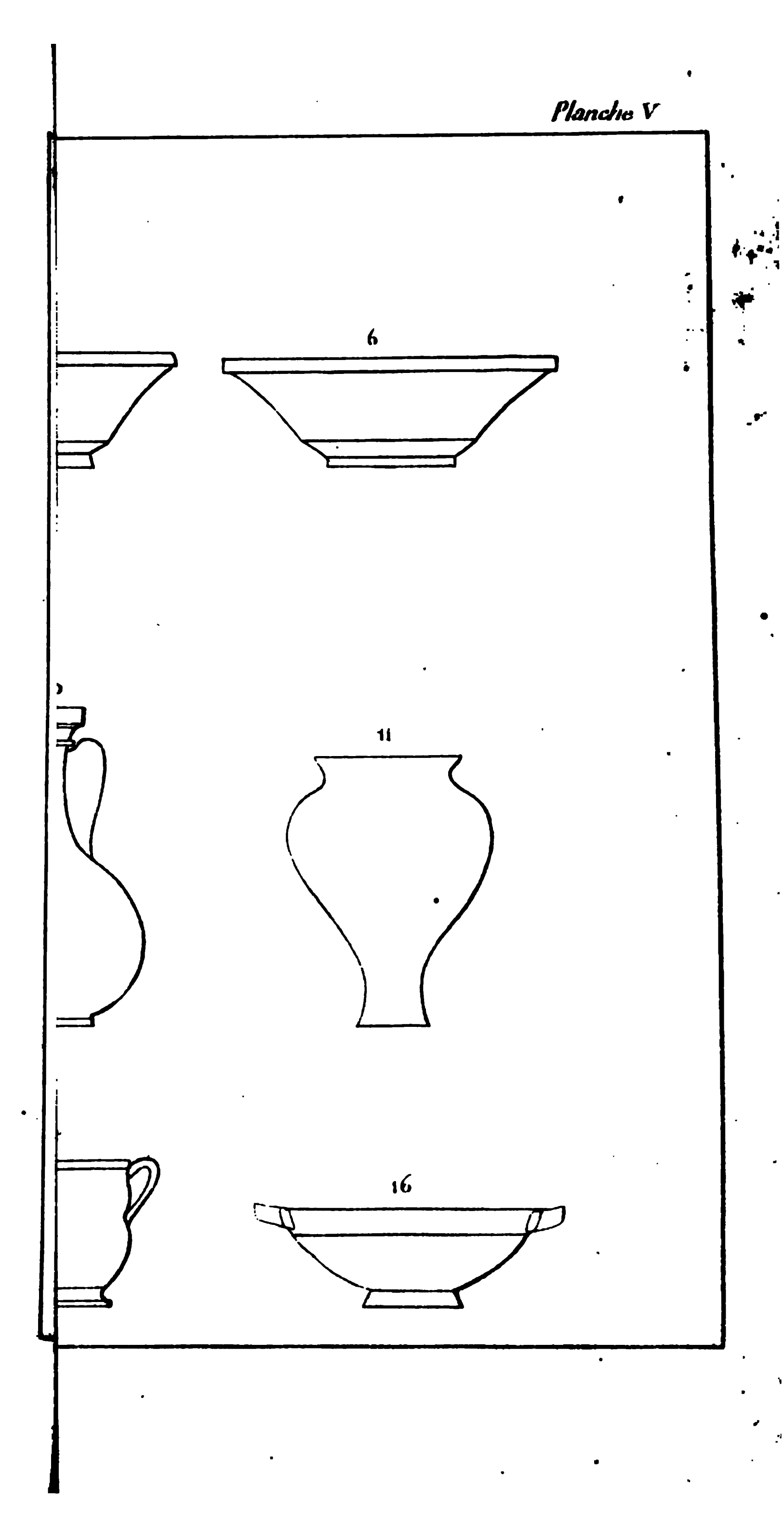


Planche V



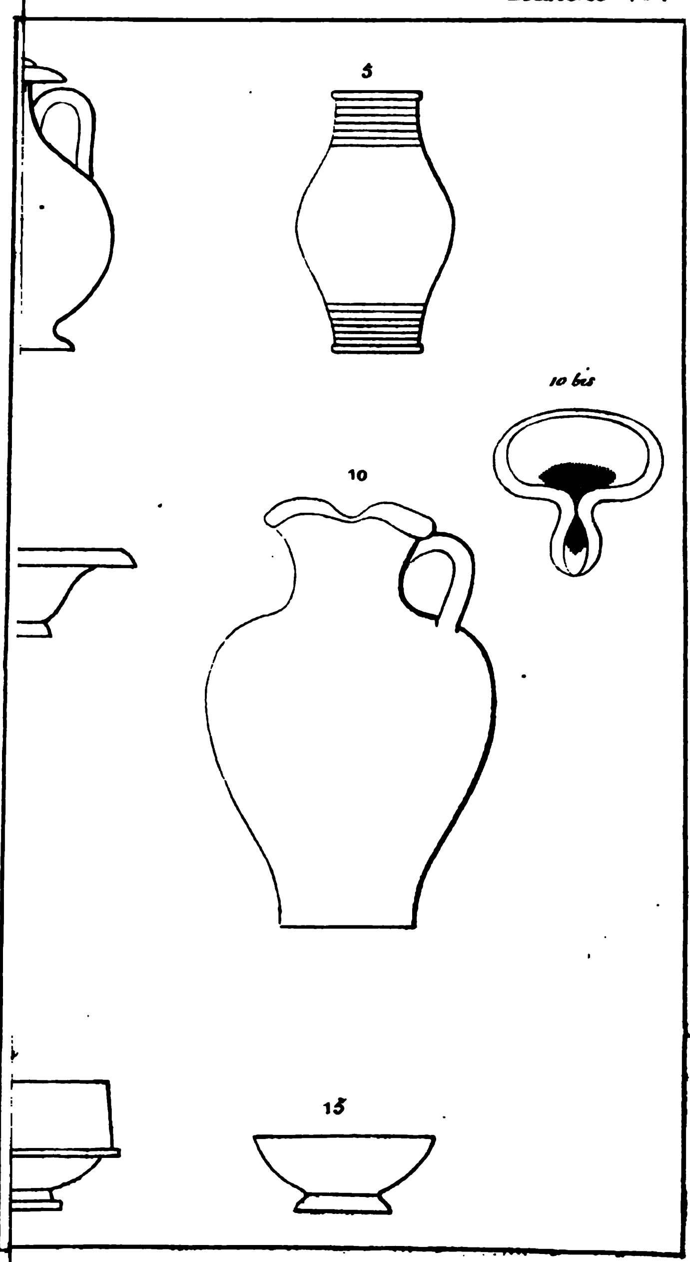
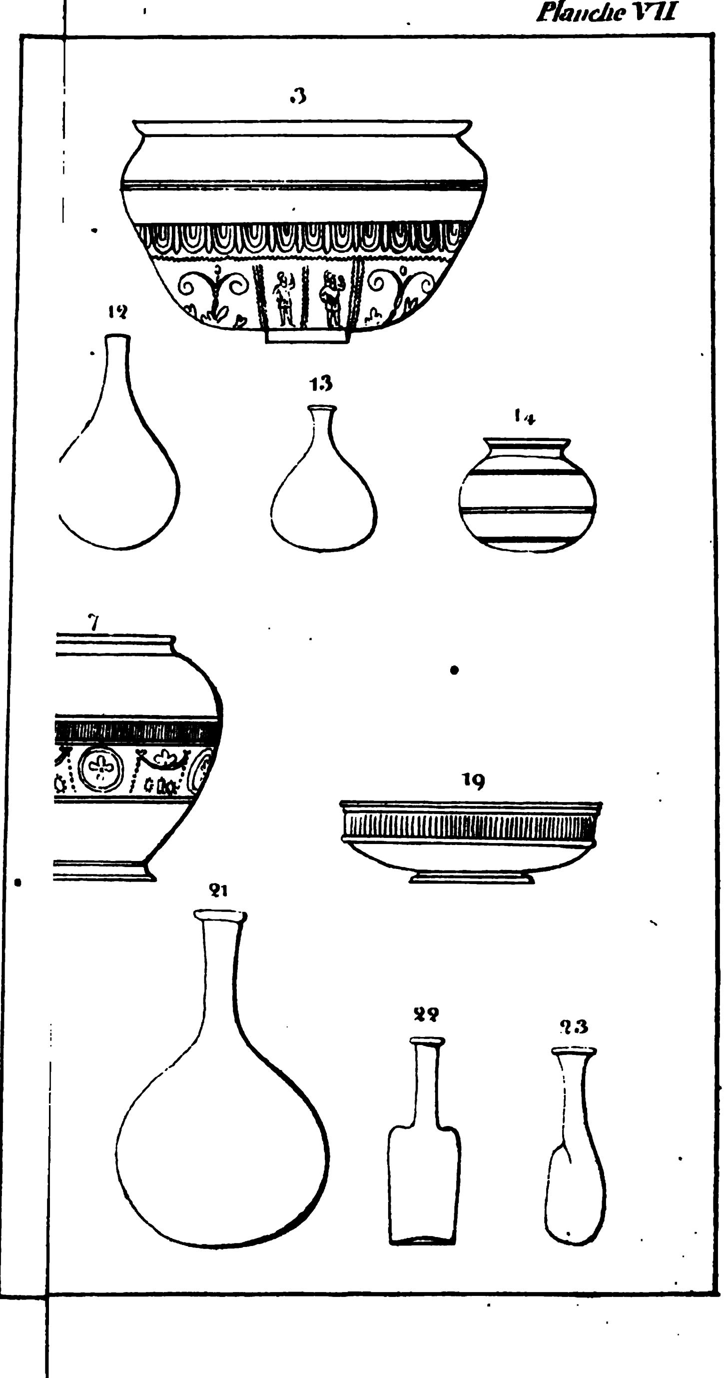
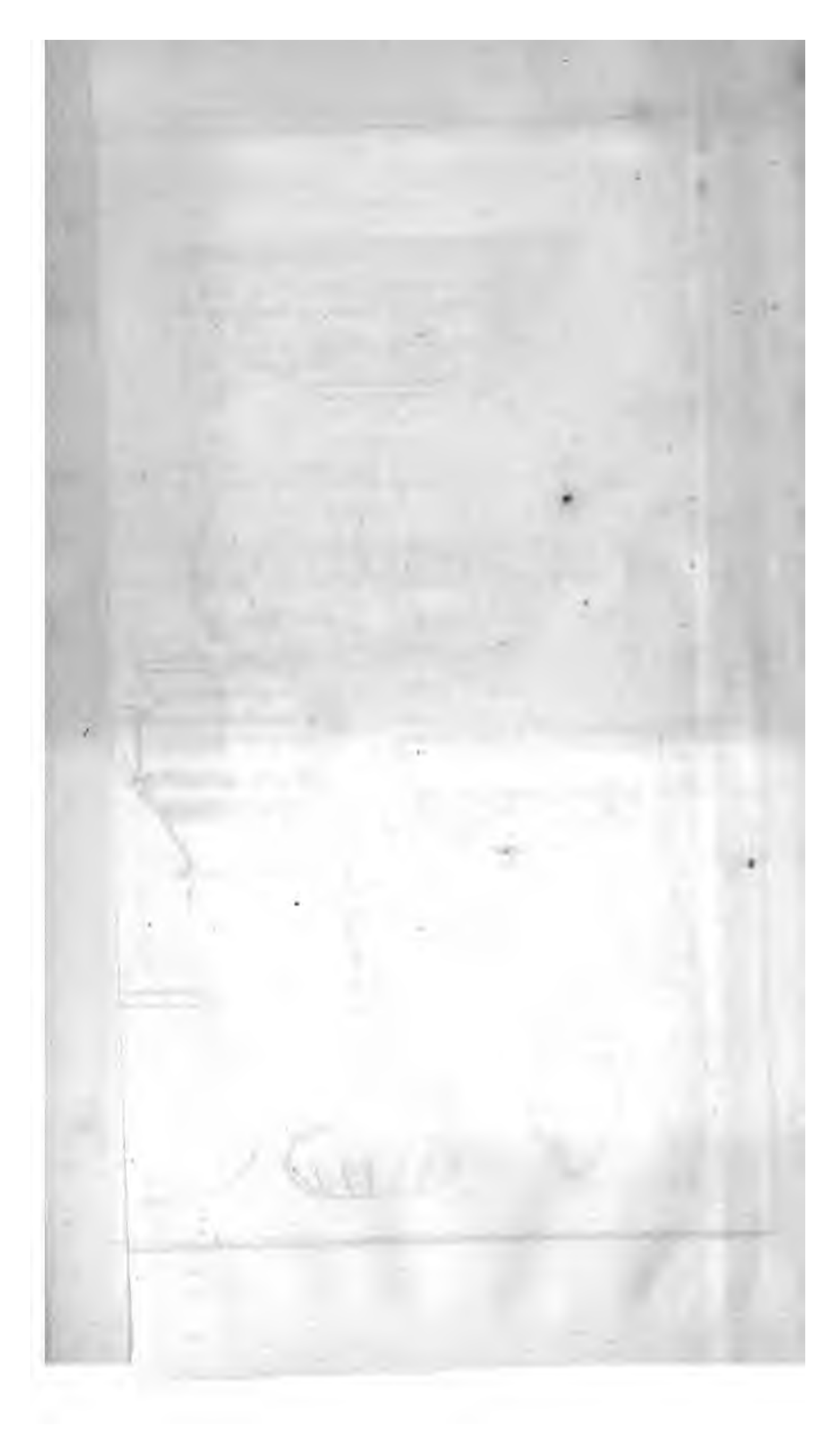
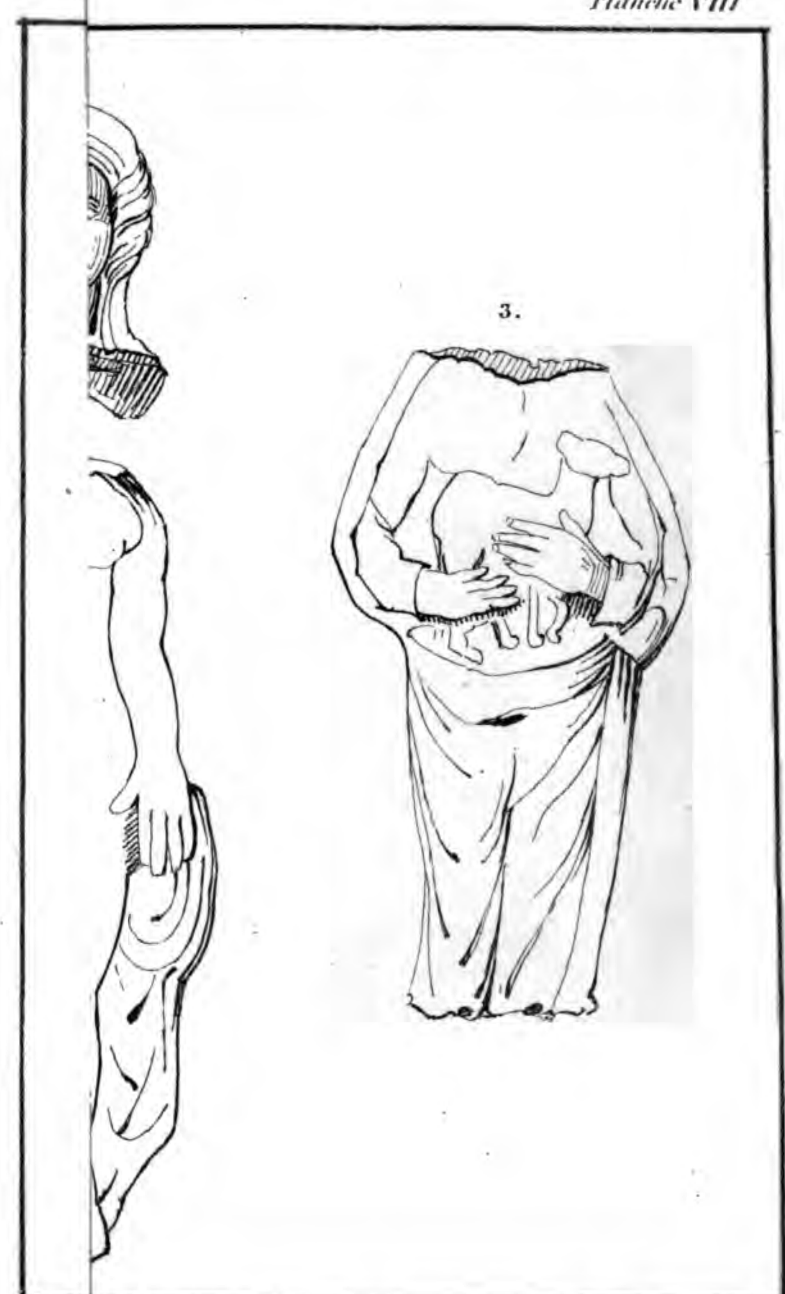
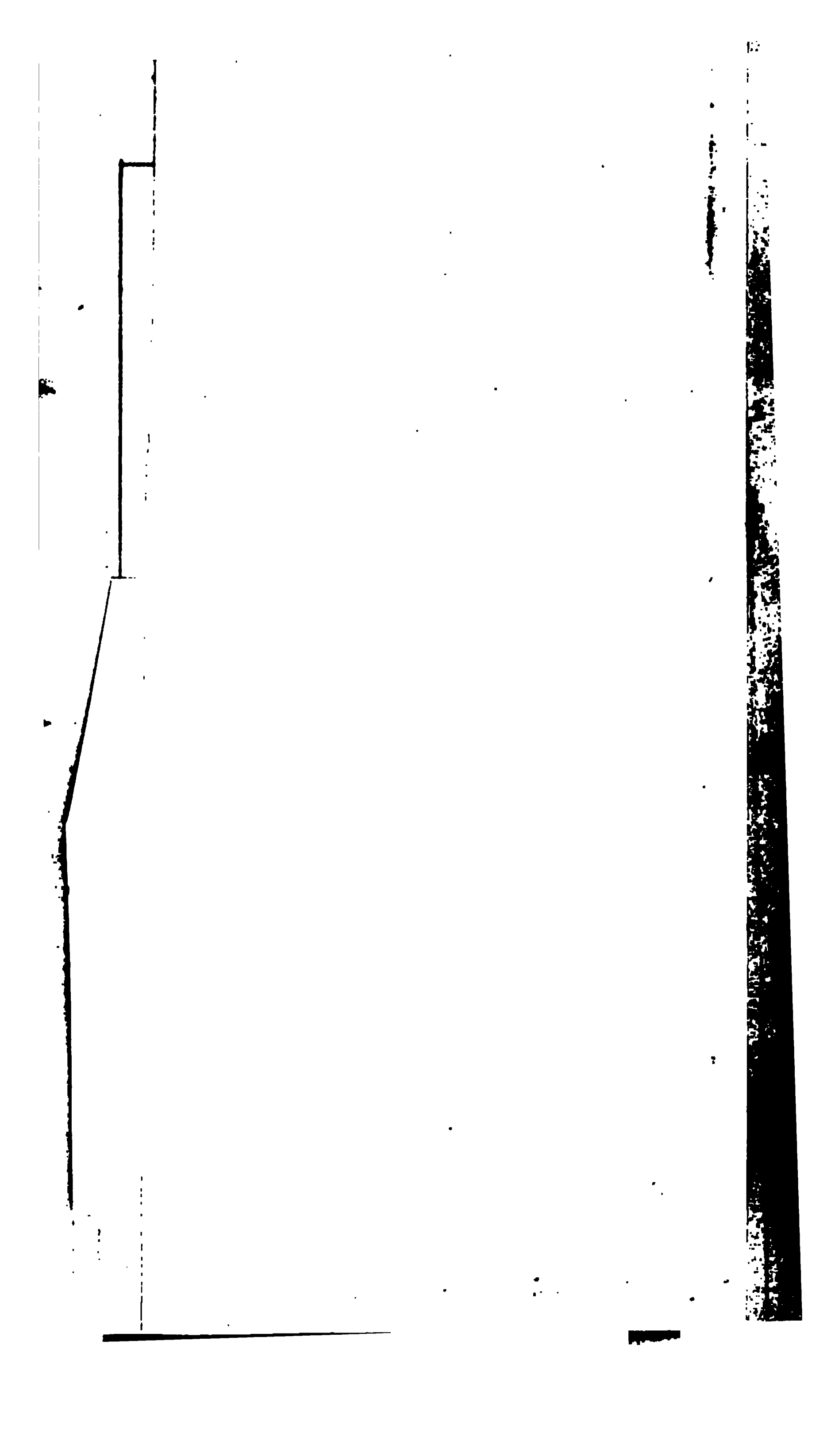

5
10 bis
10
15

Planche VII






3.



ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 5 JUILLET 1832.



BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE.

M. D. CCC. XXXII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 JUILLET 1832.

M. Darrieux fils, président, ouvre la séance à sept heures du soir par un discours sur les avantages d'unir l'étude de l'économie politique et de la morale à l'étude des sciences et des arts.

M. Bourges, secrétaire-général, présente le rapport sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

Il donne lecture des articles du programme relatifs aux prix (*Voy.* le programme).

M. Gintrac donne communication d'une dissertation sur les illusions.

M. MARCHANT fait connaître un fragment de son ouvrage sur les eaux minérales des Pyrénées.

La séance est levée à neuf heures.

DARRIEUX FILS, *président.*

LARTIGUE, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ À L'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE,

DU 5 JUILLET 1832,

PAR M. DARRIEUX FILS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'ON vous a souvent entretenus de l'heureux effet de l'esprit d'association sur l'ensemble des connaissances humaines. Souvent on vous a démontré l'utilité des compagnies formées dans le but de mettre en commun les expériences de tous les peuples, pour alimenter entre eux un commerce d'amélioration. Ce sujet paraît être épuisé; néanmoins il laisse encore intacte la question de savoir si l'amour du perfectionnement intellectuel

ne doit pas embrasser le perfectionnement moral ; si les Académies, destinées à ouvrir la marche aux progrès, à les féconder par des encouragemens, ne sont pas, elles-mêmes, stationnaires dans les matières morales et d'intérêt public, encore exclues de leurs travaux ; si, en agissant avec cette timidité stérile, en se laissant dominer par les souvenirs d'un passé, désormais impuissant, ce n'est pas se montrer hostile aux améliorations acquises, et refuser son espérance aux promesses de l'avenir.

Sans doute les progrès de l'esprit sont toujours favorables à ceux de la raison ; mais ne s'occuper que des premiers, c'est vouloir rompre la chaîne qui les unit, c'est oublier que l'homme n'a qu'une éducation imparfaite s'il ne réunit à ses études le secours de la philosophie morale qui lui dicte toutes ses actions dans ses rapports individuels, et familiarise sa pensée avec les principes qui lui tracent la ligne de ses devoirs envers la société pour assurer les droits qu'elle procure en échange.

Or, si dans sa vie de relation l'homme s'étudie lui-même pour mieux connaître ses règles de conduite, est-il naturel, est-il conséquent que dans son existence sociale, sous l'empire d'une législation qui le rattache à la puissance du gouvernement, on considère comme une imprudence de l'initier dans la connaissance des principes sur lesquels reposent ses plus nobles intérêts ?

Et cependant les sociétés savantes, soumises, par leurs statuts, à l'autorité qui les protége, n'ont pu franchir le cercle qui leur était tracé; et pendant que cette autorité imposait des limites à l'exercice de l'esprit et de la pensée, les Académies ne s'occupaient ni de morale, ni d'économie politique. Les lettres et les arts restaient étrangers à ce qui importait à l'humanité, comme si la littérature, unie à la philosophie, ne prêtait nul secours à la législation, comme si l'une et l'autre ne concouraient que secondairement aux progrès de l'esprit humain.

La littérature seule peut, il est vrai, ne pas influer sur les mœurs. Parfois, elle se montre impuissante dans sa marche, mais toujours exacte dans l'expression de ses tableaux. Dépositaire des événemens qui composent l'histoire des sociétés, elle vient au secours de la curiosité de l'homme sans cesse avide de creuser le passé. Reflet des émotions qui agitent, tour à tour, tous les âges, elle les transmet comme un souvenir ou les conserve comme un enseignement, et alors, ou elle se lie à la grandeur politique, ainsi que la Grèce en offre la preuve, ou elle y demeure étrangère comme dans Rome libre qui repousse les douceurs des lettres pendant l'éclat de ses conquêtes, et ne réveille les inspirations poétiques, ne trouve d'éloquence chez l'orateur que vers l'époque de la décadence de l'empire, et comme une consolation offerte à la perte de sa liberté.

Cette marche contraire de la littérature chez deux peuples de l'antiquité vient de prendre place dans nos annales, par opposition de notre époque à celle du grand siècle. Nous voyons les triomphes du roi despote exercer autour de lui une influence directe, et tellement puissante que les lettres et les arts atteignent simultanément un degré de perfection qui, depuis, loin d'être surpassé, est toujours demeuré modèle; et comme si une même cause pouvait produire des effets opposés, pendant que Napoléon, du poids de ses armées victorieuses, ébranle l'Europe qu'il sillonne dans tous les sens, la poésie est muette, la gloire sans écho, le génie sans inspiration.

Au 17.me siècle de grands événemens excitent l'enthousiasme de la pensée; au 19.me des faits d'armes, dont l'histoire n'offre pas d'exemple, étonnent l'imagination, mais cessent de l'inspirer.

D'où vient cette différence? Quelle peut être la cause de résultats si disparates; comment se fait-il que ce qui donnait aux lettres le mouvement et la vie a été plus tard la cause de leur inaction et de leur découragement?

Ici, Messieurs, l'évidence pourrait me dispenser de l'analyse; votre pénétration a plus de force que mes développemens. Mieux que moi, vous avez suivi la marche et les progrès de la raison des peuples : mieux que moi, vous savez combien ces progrès ont rendu puissant le besoin de

liberté qui, dans toute l'Europe, semble ne pouvoir plus séparer la fidélité des sujets d'une certaine résistance, considérée comme le prélude de salutaires concessions, si elle ne devient la cause de commotions funestes.

Ainsi, l'opposition des faits que je viens de rappeler loin d'être l'ouvrage du hasard n'appartient qu'à l'oubli des temps ou à l'une des erreurs de l'ambition.

Vous voyez le règne de Louis XIV accomplir l'œuvre sourdement commencée par Philippe-Auguste ; l'arbre de la féodalité courbé par Louis XI, arraché par le cardinal de Richelieu, et Louis XIV en cueillir tous les fruits en centralisant dans sa main tous les pouvoirs. Aussitôt le despotisme individualisé cesse d'animer plusieurs corps et devient moins pénible, soit que la majesté lui serve de garantie, soit qu'il émane d'une puissance que la religion soutient de son prestige alors que le peuple n'a pas encore perdu toutes ses croyances, n'a pas encore usé toutes ses illusions.

Cette époque fut à la fois héroïque et littéraire parce que, pendant un long règne qui n'avait pu heurter une liberté dont on ne connaissait encore ni les avantages, ni les douceurs, le souverain ne cessa d'ajouter à sa gloire le reflet du génie qu'il sut deviner et le concours des lettres et des beaux-arts dont il associa le culte à celui de sa personne, pour attacher son nom à son

siècle et trouver, dans l'éclat de ce siècle, l'oubli des fautes inséparables de son nom.

Napoléon au contraire, jaloux de ne greffer sa gloire sur aucune gloire étrangère à la sienne de crainte de l'affaiblir en la divisant, isole l'immense puissance de son ame dont il accable ses contemporains, et se présente seul, en saillie, à la postérité qu'il entrevoyait sans cesse et dans laquelle, aux jours de son exil, il trouve encore une consolation. Arrivé au pouvoir après le siècle de la littérature, après celui de la philosophie et pendant les désordres d'une révolution amenée par l'amour de la liberté en rapport avec les progrès des esprits, il ne craint pas de heurter les besoins de l'époque. Sans égard à tous les sacrifices déjà faits dans l'intérêt de l'indépendance, il reprend le sceptre du despotisme comme le seul moyen offert par l'anarchie pour calmer les factions. Improvisé souverain par l'armée il trouve sa légitimité dans l'éclat des armes, il séduit le peuple par le nombre de ses victoires, il l'éblouit par l'étendue de ses conquêtes. Son gouvernement fondé par la force ne se maintient que par la crainte. Son administration est à la fois simple, rapide et silencieuse. On n'entend plus de discussion dans les chambres, on ne rencontre plus de polémique dans les journaux. Le souverain seul et jamais la tribune interroge ses ministres, lui seul aussi et jamais la presse

censure leurs actes, signale leurs fautes ou accuse leurs intentions. La liberté de la France, première cause des guerres de la république, lui est ravie par les triomphes de l'empire. Les regrets prennent aussitôt la place de l'espérance, le découragement s'empare de la pensée, la poésie n'a plus d'organe, mais la philosophie inséparable de la législation conduit à l'unité des lois, à cette œuvre de sagesse dont le bienfait durable semble avoir été reçu en compensation d'un passager éclat d'inutiles conquêtes.

Telle est, Messieurs, l'une des causes de l'influence contraire de deux époques de gloire sur les lettres et les arts. Dans ce rapprochement il est facile de reconnaître que, s'il appartient au despotisme d'imprimer une direction à la littérature, la philosophie bien autrement puissante, lorsqu'elle a reçu tous ses développemens, comme au 18.me siècle, ne peut jamais rester étrangère à l'action morale du pouvoir, et que, par conséquent, sous un gouvernement où le peuple législateur exerce une partie de la souveraineté et dont les institutions laissent aux citoyens le choix de leurs magistrats et la pénible prérogative de prononcer sur les crimes des individus, sur les délits de la presse, les Académies ne peuvent plus différer de réunir à leurs travaux les matières morales et celles qui fixent l'étendue des droits politiques.

Si les penseurs du 18.me siècle n'avaient pas pris rang dans la vie entre Louis XIV et Napoléon, Napoléon n'aurait été qu'un capitaine et non un législateur. Il n'aurait légué à l'histoire que le souvenir de ses triomphes et n'aurait pas laissé à la France le plus précieux de ses monumens, un code qui rapproche tous les sujets d'un même empire et reste debout devant la chute des trônes comme le seul protecteur immuable des intérêts de la société. Mais ces grands hommes viennent à la fois féconder en France les sciences morales et philosophiques, donner un nouvel essor à l'indépendance de la pensée et soumettre à une sérieuse investigation les institutions humaines. Dès lors toutes les sciences font d'immenses progrès par le secours de l'analyse. Les vues superficielles et frivoles font place à l'examen de la raison. L'amour de l'étude s'empare de la nation; les facultés morales reçoivent l'influence de celles de l'esprit; le caractère en éprouve de nouveaux besoins et ce mouvement progressif pénètre jusques dans la législation dont les réformes doivent toujours être en rapport avec celles des mœurs. C'est ainsi que ces savans préludent au nouvel ordre de choses dont nous éprouvons les bienfaits et préparent les bases des institutions politiques auxquelles une dernière révolution vient de donner un dernier appui.

Cet enchaînement d'améliorations prouve donc que, s'il existe une étroite liaison entre les lettres et les sciences, la politique et la morale se prêtent un égal et mutuel secours et que, tous les faits de la science humaine étant encyclopédiques, les travaux des Académies présentent des lacunes s'ils n'embrassent toutes les matières qui concourent au bonheur de l'homme, sous le double rapport des progrès de son intelligence et de son perfectionnement moral.

Aussi les publicistes qui s'appliquent à ne pas se laisser dépasser par les idées nouvelles, ont mesuré la fragilité d'un pouvoir basé sur le caprice, et pesé l'inconstance des vertus qui ne reposent que sur la crainte. En s'éloignant de la frivolité d'un siècle littéraire, ils ont reconnu que les premiers succès sont réservés à la poésie parce que dans le silence des passions politiques, la pensée qui ne peut ni rester oisive, ni s'occuper de l'intérêt public, dirige ses forces sur des illusions qui la consolent de sa dépendance. Ce premier exercice de l'esprit dont les naissantes attaques se cachent sous le voile de l'allégorie, fait naître l'habitude de réfléchir. Bientôt la pression exercée sur la raison, au lieu de suspendre sa marche ajoute à l'action de son développement; la littérature conduit à la science et la science à la philosophie, car, si l'ame ardente du poète le place dans un monde idéal, il n'en

est pas de même du philosophe qui ne cherche que la vérité. Préoccupé de l'étude de lui-même il veut connaître le principe de son intelligence, analyser ses sentimens. Sous le poids des méditations graves qui usent sa sensibilité dans l'intérêt de son jugement, il ne vient plus, comme ses devanciers, se jeter dans les écarts d'un système sans base, et sans application. Il ne vient pas récuser le témoignage des sens, mettre en doute le mouvement ou nier l'existence des corps, côté plaisant d'un idéalisme désœuvré ou sans but. Le philosophe soumis à l'entraînement du siècle vers tout ce qui est positif, porte son investigation sur tout ce qui peut contribuer aux progrès de la civilisation. Il s'associe à la rédaction du texte de nos lois, invariable base d'une jurisprudence uniforme, d'où résulte une vie de relation plus positive et un droit de propriété plus certain. Il guide le pouvoir dans la mesure de la liberté à donner à tout un peuple dont il a préalablement étudié le caractère et les mœurs, afin qu'il n'y ait ni anachronisme dans l'émancipation, ni repentir dans le bienfait.

Puis, à une époque où tout ce qui est idéal a fait place à la sévérité du calcul, il s'empresse de rendre la vertu plus rationnelle et moins fragile en lui donnant pour soutien le bien-être physique de l'homme, objet de l'économie politique.

Telles sont les phases de la philosophie en

France. Nous l'avons vue succéder à l'enthousiasme de la poésie, ramener tout à l'expérience, et démêler les germes des vérités qui ont donné aux sciences un tel développement qu'elles se sont rencontrées pour s'unir, et qu'il n'est plus possible de les isoler sans les rendre incomplètes. Déjà même, l'économie politique qui ne s'occupe que de production, ne voit d'indépendance que dans l'industrie et de bonheur que dans les richesses, présente un contraste frappant avec l'époque où elle avait à lutter contre le plus nuisible de tous les préjugés, celui qui réservait la considération pour l'oisiveté sans talent, et flétrissait du dédain le travail productif. Alors, il est vrai, les lettres et les arts brillaient de tout leur éclat, et avaient répandu dans la société une urbanité de ton, une politesse de manières qui, dans le détail de la vie, effaçaient la supériorité du rang, quelquefois moins pénible que celle de la fortune; tandis que depuis que l'industrie a envahi la société pour y entourer les intérêts matériels d'une espèce de culte, l'esprit a gagné en profondeur ce qu'il a perdu en superficie. Les préoccupations du bonheur physique ont apporté des modifications à notre caractère, lui ont donné un ton plus sérieux; notre imagination semble ne s'être tempérée que pour porter atteinte à la pureté de notre goût. Doués maintenant de plus d'intelligence que d'ame, le poète et les prosateurs du jour

dédaignent de nous intéresser avec art pour nous émouvoir avec violence. Telle est la première cause de la décadence de notre littérature en général. Les progrès de l'industrie ont servi de point d'arrêt aux lettres et aux arts; mais le gouvernement constitutionnel, en concourant à rendre notre esprit plus méditatif par le débat des grands intérêts politiques, nous a fait entrer dans une sphère d'idées bien différentes de celles qui dominent sous un gouvernement absolu où l'histoire est sans attrait et la presse sans énergie.

A peine, en effet, la pensée a-t-elle acquis le droit de s'exprimer sans réserve que des historiens sans nombre se présentent pour ouvrir et parcourir une carrière dans laquelle les succès étaient incertains, pendant que les écrivains se trouvaient gênés dans leur examen et limités dans leur discussion.

Aussi le gouvernement constitutionnel qui avait placé l'Angleterre à la tête de la civilisation sous le point de vue des institutions politiques, et y avait développé les deux branches de la littérature les plus utiles à un peuple éclairé, l'éloquence et l'histoire, a produit le même résultat en France où, désormais, la poésie qui fut légère avec succès pendant la vie oisive d'un peuple sans liberté, doit cesser de se montrer frivole, puisque elle n'a plus de loisir à charmer. D'où il résulte que le théâtre qui a immortalisé

le premier de nos poètes et le plus grand de nos philosophes, n'est plus qu'une distraction d'habitude pour un public dédaigneux de ses plaisirs; que même l'éloquence de la chaire voit chaque jour diminuer sa force et son éclat, non seulement parce qu'en dirigeant notre attention vers l'espérance d'un monde meilleur, elle nous distrait et nous éloigne de l'intérêt du moment qui nous absorbe, mais encore parce qu'elle n'admet ni le doute qui cherche la vérité, ni la controverse devenue un besoin pour enchaîner la conviction. Pendant que l'histoire, écho plus ou moins fidèle des temps plus ou moins éloignés, toujours muette sous le despotisme qui craint les révélations, prête son appui à la tribune publique, où l'orateur ne doit se présenter qu'avec une science profonde et des principes certains, afin que ni les séductions du pouvoir, ni l'attrait d'une popularité, toujours éphémère, ne puissent ébranler le plus puissant levier de la parole, la dignité du caractère, dignité qui sera moins rare si elle repose sur l'étude de la philosophie unie à celle de l'histoire; si nous ne séparons plus la morale de la politique, si surtout les corps enseignans et les Académies ne trouvent plus d'imprudence à s'occuper des matières qui doivent achever l'éducation des citoyens.

Alors l'inquiétude de la vanité, qui ne s'agite jamais dans l'intérêt de la patrie, fera place à la

plus noble des affections, celle du bien public; alors, cette mobilité de vues, de systèmes, d'intentions et de désirs qui fatigue le corps social, et substitue à l'uniformité de l'ordre une trop grande liberté d'action, cessera de heurter le pouvoir; alors enfin tous les Français, satisfaits de l'indépendance dont ils jouissent et des institutions qui en assurent la durée, prouveront aux nations de l'Europe, encore asservies, combien est grande la puissance d'un peuple qui a le sentiment de ses devoirs, la conscience de ses droits et l'habitude de la liberté.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

C'est pour obéir à un devoir que je viens vous présenter le précis des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique. Cette tâche me serait moins pénible, et j'aurais plus de droits à obtenir votre indulgence, si je pouvais vous annoncer un accroissement dans le nombre et dans l'importance de ces travaux; ils n'ont pas été plus

étendus que dans l'année 1831. Vous avez fait votre devoir; mais les mêmes circonstances tiennent en suspens la marche progressive des sciences. Les esprits ne jouissent pas encore de cette liberté calme de pensée, et de ce repos absolu, si nécessaires pour bien observer et ne s'occuper que de l'objet spécial de leurs méditations. Les gouvernans ne pourront favoriser avec succès les connaissances humaines, que lorsqu'ils seront dégagés de cette surveillance active qui les contraint de porter toute leur attention vers la consolidation de l'état social.

En attendant cette heureuse époque, vous suivez la marche des découvertes utiles, et vous accueillez avec reconnaissance tout ce qui peut être avantageux au pays. Vos rapports avec les personnes étrangères à l'Académie et avec vos correspondans n'ont point été interrompus. Je vais, suivant le même plan qui a été adopté dans les rapports des années précédentes, signaler les ouvrages qui ont été envoyés à l'Académie dans le cours de cette année.

M. Baudrillart vous a envoyé un exemplaire de son *Mémoire sur le déboisement des montagnes, sur les moyens d'en arrêter les progrès et d'opérer le repeuplement des parties qui en sont susceptibles*. Ce mémoire est extrait du bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

M. Bonafous, professeur à Turin, vous a fait

hommage, lors de son passage à Bordeaux, d'un *Mémoire sur l'éducation des vers à soie, d'après la méthode du comte Dandolo;* d'une *Notice sur la culture du mûrier,* et d'un *Mémoire sur la culture du mûrier en prairie et sur l'introduction d'une nouvelle espèce de mûrier.* Les sujets de ces opuscules ont fixé depuis long-temps votre attention, pour pouvoir introduire dans le département l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers.

Vous avez reçu de M. Eusèbe Castaigne, d'Angoulême, deux pièces de poésie : une ode, *l'Arbre de la Liberté;* et *la Lyre d'Amour, suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente.* Ces deux ouvrages annoncent que leur auteur se livre avec succès à l'étude des belles-lettres;

De M. de Caumont, professeur à Caen, *la première partie du tome premier de son cours d'antiquités monumentales,* contenant l'histoire de l'art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au dix-septième siècle, avec la première partie d'un atlas sur les antiquités celtiques. M. Jouannet vous a fait connaître tout le mérite de cet ouvrage, important par ses recherches et par son exécution;

De M. Chatelain, de Bordeaux, *des recherches historiques sur la bibliothèque d'Alexandrie et sur son incendie;*

De M. Cotterreau, médecin à Paris, un exem-

plaire de son *Mémoire sur l'emploi du chlore gazeux dans le traitement de la phthisie pulmonaire ;*

De M. Derosne, de Paris, un *Mémoire sur l'emploi du sang séché comme engrais ;*

De M. Gourlier, de Paris, une *Notice sur la construction des tuyaux de cheminées ;*

De M. Joubin, son *Mémoire sur les facteurs numériques ;*

De M. Lacuée, d'Agen, un opuscule intitulé : *Économie politique des colonies d'Alger, de sa possession, du système colonial, de son influence fatale sur nos manufactures, sur notre commerce.*

M. Lafite-Dupont, de Bordeaux, vous a communiqué dans une lettre un mode de construction de tuyau de cheminée qu'il dit être propre à garantir de la fumée. Ce conduit doit avoir vingt-quatre pouces environ d'ouverture à sa naissance, sur huit pouces à son extrémité opposée. Il ne donne d'autres renseignemens que de citer les résultats avantageux de quelques cheminées construites d'après les dimensions données. M. Lafite-Dupont parle dans la même lettre d'un semoir de son invention qu'il ne fait pas connaître. Il prétend que son emploi peut donner quarante boisseaux pour un.

Vous avez reçu de M. Martin, de Lyon, sa *Trigonométrie rectiligne sans algèbre ;*

De M. Mérat, médecin à Paris, son *Mémoire sur les genres Apargia et Thrincia* et sa *Notice sur un genre nouveau Durieua spicata ;*

De M. Le Moyne, ancien élève de l'école polytechnique, un opuscule intitulé : *Dissertations politiques et philosophiques ;*

De M. Payen, de Paris, une *Notice sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes.* Cet ouvrage précieux par ses détails et ses vues d'économie politique, a pour but d'augmenter les ressources des habitans des campagnes, et de fournir des matériaux moins coûteux à l'industrie manufacturière qui emploie des substances animales. M. Gachet a accompagné l'analyse de cette notice des réflexions suivantes : « Si dans le voisinage des villes ou » dans les lieux où se trouvent rassemblés une » grande quantité d'animaux, on peut espérer » de vendre avantageusement les débris de leurs » cadavres, il n'en sera peut-être pas de même » dans les endroits écartés et dans ceux où l'habitant n'a que très-peu de bétail. Dans ces circonstances, le temps qu'il emploiera pour préparer convenablement les diverses parties de » l'animal, jusqu'au moment où il pourra trouver l'occasion de les vendre, ne sera-t-il pas plus » précieux pour lui que la modique somme qu'il » en retirera? D'un autre côté, si ce genre d'industrie peut devenir un bien pour quelques » habitans de la campagne, en serait-il de même » pour le commerce? Ces nouveaux produits » réunis à quelques autres que nous étions obli-

» gés autrefois de retirer aussi de l'étranger, ne » diminueraient-ils pas les moyens d'échange » entre les divers pays, et par suite chacun n'y » perdrait-il pas au lieu d'y gagner? » On doit de la reconnaissance au savant qui crée un nouveau moyen d'industrie pour son pays; c'est ensuite au Gouvernement à déterminer son degré d'utilité pour la chose publique en genéral.

M. Piroux, instituteur des sourds-muets, vous a adressé son discours de réception à l'Académie de Nanci. Il a pour titre: *Théorie philosophique sur l'enseignement des sourds-muets.* L'esprit de son instruction est la langue du geste traduite en langue française écrite. M. Piroux a composé des dessins gravés, pour faciliter à cette classe d'infortunés la connaissance des choses matérielles les plus usuelles.

M. Vallot, de Dijon, vous a présenté, sous forme de lettre, des réflexions sur l'impossibilité d'obtenir une réponse satisfaisante à la question qui a été proposée sur les indications d'un moyen propre à détruire un ou plusieurs insectes nuisibles aux végétaux; car, pour y parvenir, on doit détruire leurs œufs, leurs larves, leurs chrysalides ou leur état parfait. La chose est impossible dans ces quatre circonstances. Dans nos appartemens même, dit-il, où certes le local est bien circonscrit, est-on parvenu autrement que par une excessive et continuelle propreté, à se dé-

barrasser de certains insectes qui troublent notre repos et qui nous infectent ? Si donc nous pouvons détruire à peine ceux qui nous touchent de si près, comment parviendrons-nous à détruire ceux qui se promènent dans l'espace ? La conclusion de M. Vallot est qu'il faut, en agriculture, supporter l'apparition des insectes comme un mal irremédiable par les efforts humains; c'est un fléau auquel on doit se soumettre, comme à la grêle et aux intempéries des saisons. Les réflexions de M. Vallot sont justes, en établissant la proposition d'une manière absolue et générale; mais en s'attachant à la destruction de quelques insectes qui, dans certaines localités, occasionent de grands ravages, on peut parvenir, par divers procédés, à diminuer la quantité des individus, sans avoir la prétention de détruire l'espèce; et on peut obtenir ainsi que l'agriculture éprouve moins de pertes.

M. Villar, professeur de langue espagnole, à Bordeaux, vous a communiqué un *Mémoire sur la propagation et la culture des oliviers*. Vous avez applaudi aux bonnes intentions de M. Villar qui, guidé par l'analogie plutôt peut-être que par l'expérience, engage les propriétaires du département de la Gironde à se livrer à la culture en grand de l'olivier. Il conseille les irrigations; et pour obvier aux effets destructeurs de la gelée, il fait établir tout autour du tronc de l'arbre un

petit fossé qu'il remplit d'eau, qui, en se congelant, garantit l'arbre de l'action pernicieuse d'un froid trop rigoureux. Quoique ce procédé donne d'heureux résultats dans certaines contrées de l'Espagne, indiquées par M. VILLAR, votre commission d'agriculture pense qu'il serait rarement favorable dans notre climat où les hivers sont plus longs et plus intenses. Les conclusions de son rapport sont ainsi conçues : « Nous som-
» mes d'accord avec l'auteur du mémoire sur le
» but et le résultat des plantations d'oliviers,
» mais non sur le même mode de culture et de
» soins ; car notre avis serait de les placer sur
» les côteaux où il y aurait de bonnes terres,
» point d'humidité et dans un grand courant
» d'air, afin d'éviter la gelée autant que possi-
» ble. Si on arrose les oliviers que ce soit seu-
» lement dans les fortes chaleurs pour que leurs
» fruits soient mieux nourris. Si on garantit le
» pied pendant l'hiver, que ce soit avec des ma-
» tières sèches, telles que les amas de feuilles
» de chêne, d'ormeau, de platane, de la
» paille, etc., comme on le fait pour les arti-
» chaux, ou même une grosse motte de terre
» amoncelée autour de l'arbre. »

Vos correspondans, Messieurs, ont montré cette année du zèle, et plusieurs vous ont adressé des ouvrages pleins d'intérêt.

M. BAREYRE, médecin vétérinaire à Agen, vous-

a fait hommage d'un *Mémoire sur la propagation et l'amélioration du cheval dans le département de Lot-et-Garonne*. La médecine vétérinaire faisant une des bases principales de la prospérité de l'agriculture, l'Académie reçoit, avec reconnaissance, toutes les communications relatives à cette science. L'objet du mémoire de votre correspondant est d'encourager, dans leurs propres intérêts, les propriétaires de son département à se livrer à l'éducation plus en grand des chevaux. Il désigne d'abord les qualités et les défauts des jumens poulinières; c'est par suite de cette première connaissance qu'on peut remédier aux vices de conformation par le choix de l'étalon. Un accouplement bien fait corrige les défauts des races et en développe les bonnes qualités. Les jumens destinées à la remonte dans le département de Lot-et-Garonne sont indigènes, de race bretonne ou des landes. Les indigènes sont les plus nombreuses, mais elles sont moins fortes et moins actives que les jumens bretonnes qui peuvent être employées à tous les travaux; la jument des landes est petite, jolie et possède une infinité de qualités. Le poulain sera d'autant plus joli que la jument sera mieux conformée et l'étalon bien proportionné. Le cheval anglais et le cheval normand conviennent aux jumens indigènes et aux jumens bretonnes; le cheval arabe à la jument des landes. M. Bareyre dit que la contrée des

landes est la seule où le cheval arabe puisse être introduit avec quelque avantage, et qu'il a observé que le cheval espagnol et même le cheval arabe donnaient des êtres *décousus* et *mal membrés* par leur accouplement avec les jumens indigènes. Il demande que l'étalon et la jument soient des sujets à poitrine large, ayant les membres de devant bien conformés. Il affirme que la race s'améliore en France par le mâle et non par la femelle; ce qui est tout le contraire chez les Arabes qui accouplent constamment les animaux de la même lignée. D'où notre auteur conclut que le croisement est impérieusement prescrit quand la race a perdu de ses formes et de ses qualités, et qu'il suffit du choix de la jument et de l'étalon dans la même race, lorsque celle-ci est dans son état de perfection. M. Bareyre indique les conditions de la jument pour la réussite de la fécondation, les soins qu'elle exige aux différentes époques de la gestation, au moment de l'expulsion du fœtus et pendant l'alaitement. Il s'occupe ensuite de la nourriture et de l'éducation du poulain, de sa castration et de l'âge où il peut être soumis au travail. L'expérience lui a démontré qu'on peut faire d'excellens élèves dans l'écurie, et il propose cette méthode dans le département de Lot-et-Garonne où l'on peut augmenter avec succès dans les métairies, le nombre des animaux par l'établissement des prairies artificielles. Il ex-

pose aux propriétaires les avantages de ce genre de spéculation agricole. Une jument âgée de trois ans peut donner, dans six ans, quatre poulains qui, parvenus à l'âge de quatre ans, sont vendus 400 fr. chacun. Ainsi une jument poulinière, achetée 500 à 600 fr., donne au bout de six ans 1,600 fr., non compris les travaux qu'elle peut faire, et le fumier dont la valeur compense à peu près le prix de la nourriture. L'espèce bovine, dont on forme un plus grand nombre d'élèves dans le département de Lot-et-Garonne, ne donne pas plus annuellement de 50 fr. par chaque élève ; cependant la vache coûte autant à nourrir que la jument et donne moins de produit.

Le mémoire de M. Bareyre contient de bons conseils et d'excellens préceptes physiologiques et hygiéniques relatifs au cheval. Son auteur a droit aux éloges de l'Académie.

M. Brard s'occupe constamment de ce qui peut être utile à son pays. Il vous a envoyé un autre de ses ouvrages précieux par la nature des sujets et par la manière simple et précise avec laquelle ils sont écrits. Il est intitulé : *Entretiens sur l'industrie française par maître Pierre ou le savant de village*. Les objets de l'industrie française y sont présentés et expliqués avec cette simplicité et cette clarté qui charment le lecteur. De tels livres font aimer la science et la rendent

populaire. Ils devraient composer la bibliothéque de toutes les écoles primaires et de tous les ateliers du royaume.

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen, vous a fait hommage de plusieurs ouvrages imprimés: 1.° des trois premiers fascicules de son recueil des plantes cryptogames de l'Agenais, omises dans la Flore agenaise; 2.° de ses observations sur *l'agaricus pilosus de hudson;* 3.° de la description de deux champignons nouveaux. Ces ouvrages renferment les figures des plantes que M. de Brondeau a décrites et dessinées lui-même. Leur mérite vous a engagés à le recevoir au nombre de vos correspondans, d'après la demande qu'il vous en a faite.

M. Cazeaux, correspondant agricole, à Béliet, vous a adressé une paire de ciseaux destinés à la tonte des moutons, inventés par le sieur Taris, forgeron, à Belin. Ces ciseaux sont des ciseaux ordinaires d'une plus grande dimension, dont les lames ont de la ressemblance avec des lames de poignard et dont la poignée, au lieu d'anneaux ordinaires, est la poignée des sécateurs. M. Cazeaux annonce qu'on fait, en temps égal, avec cet instrument, un tiers de plus de travail, qu'en faisant usage des ciseaux ordinaires. M. Durand, rapporteur, cite cet avantage que la longue expérience de votre correspondant doit confirmer; mais il ne dissimule pas que la forme aiguë des

lames expose les moutons à être souvent blessés dans cette opération, inconvénient dont M. Cazeaux n'a point parlé.

M. Duplan, dont vous avez déjà accueilli favorablement plusieurs communications, vous a adressé une *Notice* sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne. Cette plante si utile pour la nourriture des animaux paraît être attaquée dans certaines années par un insecte appelé vulgairement *Négril*. Votre commission d'agriculture n'a pu encore s'assurer si cette chenille si nuisible aux luzernes dans le département de la Haute-Garonne, existe en grande quantité dans les luzernières de la Gironde. Dans tous les cas, il est important de faire connaître cet instrument. C'est une petite caisse de trois pieds de longueur sur trois pouces de largeur dans le fond de la caisse, huit pouces de largeur dans le premier côté, trois pouces six lignes de largeur dans le second côté. Les deux bouts de la caisse sont égaux et arqués dans leur partie supérieure, coupant à angle droit les trois autres plans. On cloue sur le premier ou le grand côté un manche placé au tiers de sa longueur et formant une inclinaison dont l'angle est de 30° : un ouvrier prend cet instrument par le manche et frappe comme s'il faisait usage d'une faulx, en décrivant un demi-cercle, contre les tiges de luzerne. Il

fait tomber par ce mouvement dans le fond de la caisse, ou renvoie contre le grand côté les chenilles qu'il tue d'une manière quelconque, en vidant la caisse qui vient de recevoir ces insectes. Cette opération se réitère plusieurs fois, attendant pour la faire avec plus de succès que la rosée soit dissipée et que la plante soit bien sèche. M. Duplan, en perfectionnant cet instrument qu'il annonce lui avoir été indiqué primitivement par un agriculteur, mérite des remercîmens de la part de l'Académie.

M. Espic, correspondant, à S.te Foy, vous a présenté un mémoire ayant pour titre: *Quels sont les obstacles qu'apportent les patois aux progrès de la civilisation du peuple où ils sont en usage?* Cette question considérée sous ses différentes faces offre de grands sujets de réflexions pour tout ce qui intéresse le bonheur de la société. En effet, si le langage ne renferme et n'exprime que quelques idées simples et toujours les mêmes, l'homme qui ne connaît que cet idiome, ne peut acquérir de nouvelles connaissances et participer aux progrès des lumières transmises par la langue nationale. Ce fait est confirmé par ce qui se passe dans les départemens de l'ouest et du midi de la France. M. Espic a raison de dire qu'il est étrange que chez une nation dont la langue et les arts sont la langue et les arts de l'Europe, il existe tant de différences bizarres dans les idio-

mes des populations. Ces idiomes expriment les mêmes idées, conservent et transmettent nécessairement les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, les mêmes superstitions; les mêmes causes opposent donc constamment les mêmes obstacles à la civilisation. Pour les détruire, la première obligation du Gouvernement est d'étendre et de favoriser l'éducation primaire parmi ces populations et d'y propager la connaissance de la langue française par la lecture et l'écriture. C'est alors que l'usage de cette langue y devenant général, on pourra faire participer utilement les masses à l'action du gouvernement : c'est alors qu'elles comprendront sa marche et ses lois. Mais tant qu'elles ignoreront la langue nationale parlée et écrite, elles se livreront plus facilement au désordre et à l'insubordination, la marche de la civilisation sera plus lente, les mœurs plus grossières, les arts plus arriérés, et la misère plus grande et plus générale. Ainsi, M. Espic pense qu'une éducation populaire plus soignée et surtout plus répandue par l'enseignement mutuel et par la méthode de Pestalozzi, remédierait à ces maux et ferait participer ces populations aux bienfaits d'une sage liberté.

M. Espic a joint à ce mémoire une pièce de vers, portant pour titre : *Ruine de Carthage; Conquête d'Alger.* Son but a été de célébrer les hauts faits de nos intrépides soldats. L'Académie,

satisfaite du zèle et des rapports constans de ce laborieux correspondant, lui en adresse des remercîmens.

M. J. Girardin, chimiste à Rouen, vous a envoyé un exemplaire de sa notice sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroi de Rouen.

M. Jvoy, que vous avez admis au nombre de vos correspondans agricoles, vous a adressé des notes sur quelques points d'agriculture. Il parle des effets des *parcours* qui font perdre, par la funeste habitude de ne pas nourrir les bestiaux à l'étable, une grande masse de fumier à la culture des terres. Il emploie, avec succès, l'incinération pour réparer des bois taillis dévastés et rabougris par les parcours. Le feu nettoie, dit-il, le sol; il est ensuite plus facile de faire extirper les arbustes qui retardent la croissance du chêne. M. Jvoy a consacré, sur son domaine de Geneste, de la commune du Pian en Médoc, un espace de terrain où il cultive tous les chênes d'Amérique, les tupelo, les sapins, pins, melèzes, cèdres, cyprès. Il donne la liste de 37 espèces de ces arbres qu'il étudie avec le plus grand soin. Il a mis en note, au côté du nom des espèces, les observations qu'il a faites. Il dit, par exemple, que le pin de Riga lui avait donné des fleurs en 1831, qu'il est d'une grande végétation, qu'il a beaucoup de vigueur, un grand nombre de

boutons, une flèche droite, élancée et bien garnie de branches. Il possède de beaux échantillons de ce pin et de beaux échantillons du laricio de Calabre, de Romanie; ces derniers doivent être surveillés, parce qu'un petit insecte se loge quelquefois dans le bouton principal, ainsi que dans le bouton du pin de Michaux. Une partie de ces arbres sont placés à de grandes distances, de manière à pouvoir les étudier et en augmenter le nombre. Une telle entreprise mérite des encouragemens; elle peut servir à propager une plus grande quantité d'arbres verts, très-utiles et faciles à cultiver dans les landes.

M. Lermier, que des fonctions administratives ont éloigné de Bordeaux, vous a fait hommage d'un mémoire, portant pour titre : « *Quelques observations sur la topographie de Barèges-les-Bains* » *et de ses environs, sur les causes de destruction des* » *montagnes, les moyens de les combattre, et les tra-* » *vaux à exécuter pour la conservation de Barèges* » *et de son hôpital militaire.* » Ce mémoire, renfermant des observations et des renseignemens utiles, sera imprimé dans le précis des travaux de l'Académie; son analyse devient superflue.

M. Ch. Malo, correspondant, à Belleville, près Paris, vous a envoyé le prospectus d'un Journal, intitulé : *La France littéraire; annales universelles des lettres, des arts et des sciences.*

M. A. L. Gaspard Michaud, naturaliste, lieute-

nant au 10.me régiment d'infanterie de ligne, admis au nombre de vos correspondans, vous a adressé un de ses ouvrages, intitulé : *Complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France, de feu Draparnaud.* M. Michaud s'est particulièrement livré à cette partie de l'histoire naturelle, dont le savant Draparnaud avait réuni les matériaux, et en avait formé un cadre méthodique où les êtres de cette classe se trouvent représentés avec ordre. M. Michaud, suivant les traces de son prédécesseur, a rendu son travail plus complet, en y ajoutant les découvertes nouvelles, et en corrigeant les erreurs que le temps et l'observation ont signalées dans le premier ouvrage.

Vous avez reçu d'un de vos plus anciens correspondans, M. Sauger-Préneuf, de Limoges, un exemplaire d'une *Nouvelle praxigraphie* ou *Manuel théorique et pratique de l'ortographe française ;*

De M. Soyer-Willemet, bibliothécaire à Nanci, ses *Observations sur certaines espèces d'arenaria, suivies d'une liste des plantes découvertes aux environs de Nanci ;*

De M. Tarneaux, correspondant, à Limoges, une *Dissertation sur les méthodes latines*, et une *Grammaire française réduite à ses élémens les plus simples.*

Vous avez reçu de M. le comte de Tournon un ouvrage intitulé : *Études statistiques sur Rome, et*

sur la partie occidentale des États Romains. Cet ouvrage, composé de deux volumes et d'un atlas, ne peut être analysé dans un précis académique; mais je dirai, avec M. Jouannet, chargé de faire connaître ce travail, qu'on a beaucoup écrit sur Rome et ses environs, que les monumens anciens et modernes de cette contrée ont été mille fois décrits ; mais que l'industrie, l'agriculture et le commerce des Romains, leur gouvernement et son mode particulier d'administration n'étaient encore que très-imparfaitement connus. M. le comte DE TOURNON a voulu remplir cette lacune de notre géographie moderne. Il a le premier étudié Rome sous des rapports peut-être moins brillans, mais sous des rapports qui tiennent de plus près au bonheur des peuples. Déjà, Messieurs, vous avez pu juger les talens et les lumières de M. le comte DE TOURNON, comme administrateur, lorsqu'il était préfet du département de la Gironde. La lecture de son ouvrage, fruit de quatre ans d'études faites dans une position sociale qui lui livrait tous les documens, ne fera qu'ajouter à la haute opinion que vous avez conçue de lui, comme homme d'état et comme écrivain. Vous vous rappelez l'intéressante communication qu'il vous fit dans la séance publique du 27 Août 1821 ; il vous entretint des travaux exécutés à Rome par l'administration française, pour la restauration et la conservation des monumens. Dès lors, vous

augurâtes que l'ancien préfet de Rome avait à cœur de prouver au monde civilisé que *le malheur de Rome envahie fut amoindri par les efforts de ceux même qui dominaient sur elle au nom du vainqueur, et qu'ils comprirent pleinement la dignité de la conquête commise à leurs soins.*

L'atlas qui accompagne ces études renferme quinze gravures à l'eau forte, représentant les embellissemens faits depuis 1810 à 1814, et les projets conçus par l'administration française. Comme les études statistiques sur Rome sont le meilleur ouvrage que l'Académie ait reçu cette année, elle a décidé que la médaille destinée à reconnaître le zèle de ses correspondans serait décernée à M. le comte DE TOURNON.

M. le vicomte DE VALERNES, correspondant à Apt, vous a fait hommage de deux pièces de musique, d'une ouverture pour le piano à grand orchestre, et d'une *nocturne* à deux voix, avec accompagnement de piano, ainsi que d'une pièce de vers intitulée : *Couplets à Émilie*, pour lesquels il a composé un accompagnement de musique.

M.me Céleste VIEN, s'acquittant fidèlement de ses obligations avec l'Académie, lui a envoyé sa traduction en vers des baisers de Jean-Second, avec le texte latin en regard.

Vous vous êtes occupés, dans plusieurs circonstances, des moyens propres à rendre la navigation de la Garonne plus facile et plus sûre. Les précis

antérieurs de vos travaux contiennent, sur ce sujet, des faits et des données qu'on sera toujours obligé de consulter. M. le vicomte DE VIVENS, guidé par la noble ambition de contribuer au bien public et à la prospérité de son pays, a publié la première partie de ses *Recherches sur le moyen le plus conforme aux intérêts bien entendus du trésor, de l'agriculture et du commerce, d'améliorer la navigation de Toulouse à la mer.* Il examine plusieurs questions qui toutes se lient à cette question principale : *Un canal latéral à la Garonne entre Toulouse et Castex, près Langon, serait-il préférable à l'amélioration du fleuve entre ces deux points ?* La solution de cette question intéresse le commerce du midi de la France et particulièrement les habitans des contrées qui seraient traversées par le canal. Le Gouvernement a nommé des commissions d'enquête dans les départemens de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, pour s'occuper de ces questions. Ces commissions ont rempli leur mission. Nous ignorons, dit M. Blanc-Dutrouilh, votre rapporteur, les résultats précis de leurs délibérations ; nous savons seulement qu'ils n'ont pas été unanimes, de sorte que la question est encore probablement indécise ; et c'est pour l'éclaircir que M. DE VIVENS a publié son ouvrage. Il établit d'abord que, pendant neuf mois de l'année, la navigation du fleuve, même

dans l'état où il se trouve, suffit à tous les besoins du commerce, et que si dans les trois autres mois elle est lente et difficile, il serait aisé, du moins dans la plus grande partie de son cours, de la rendre facile et commode, en exécutant les travaux indiqués dans les projets présentés par M. l'ingénieur Baudre, et approuvés, en 1828, par le Gouvernement, pour toute la partie du fleuve qui traverse le département de Lot-et-Garonne. M. de Vivens adopte ces vues sages, et convient également qu'un canal entre Toulouse et Moissac serait utile, à cause des grandes difficultés que la navigation trouve dans cette partie du fleuve; mais il réfute la continuation de ce canal jusqu'à Castex, par des faits et des raisonnemens fondés sur les intérêts publics et privés. D'après le plan proposé, ce canal latéral serait alimenté par les eaux de la Garonne prises à Toulouse; il suivrait la rive droite jusqu'à Agen; il traverserait le Tarn à Moissac sur un pont-aquéduc et la Garonne à Agen sur un semblable pont, pour arriver par la rive gauche jusqu'à Castex, où ses eaux iraient se jeter dans la Garonne. Soixante écluses rétabliraient la différence d'élévation qui existe entre les deux points extrêmes. C'est contre l'établissement de ce canal latéral à la Garonne que s'élève M. de Vivens. Sans nous établir juges d'une question qu'il faudrait étudier avec d'autres notions que celles que nous possédons, dit M. Blanc-

Dutrouilh, nous devons déclarer que les raisons des adversaires de cette entreprise mises par M. DE VIVENS en regard de celles alléguées par ses partisans, nous paraissent victorieuses. Les dépenses à faire pour le canal ou pour un chemin de fer à établir depuis Toulouse jusqu'à Moissac, et pour les travaux nécessaires pour rendre la Garonne navigable en tous temps et sur tous les points, depuis Moissac jusqu'à Castex, seraient beaucoup moindres que celles nécessaires pour la construction de ce canal, de ses gigantesques ponts-aquéducs et de ses nombreuses écluses. Votre rapporteur joint à ces considérations, celles qui résultent de l'examen de l'état de la rivière devant Bordeaux. Comment s'opposera-t-on, demande-t-il, à l'amoncellement dans le port de Bordeaux et à ses abords en aval, de ces vases provenant des détritus des bords du fleuve en amont, qui tenues en suspension dans le courant, se déposent sur les cales et dans les lieux où le courant a perdu de sa rapidité? Cet amoncellement deviendrait progressivement plus considérable et très-funeste au commerce et à la navigation, dès le moment qu'on négligerait les travaux à faire en amont du fleuve, pour s'occuper uniquement du canal latéral. L'Académie a déjà émis, il y a trois ans dans le rapport qui lui fut demandé sur les passes de la Garonne, cette proposition : que le régime de la rivière en amont

du port de Bordeaux, n'était pas sans influence sur celui de la rivière en aval. L'Académie a accueilli avec intérêt cette première partie du travail de M. DE VIVENS, et lui en adresse des remercîmens.

Vous avez fait, Messieurs, pour l'Académie, non tout ce que vous auriez désiré, mais bien tout ce que les circonstances vous ont permis d'entreprendre. L'agriculture a plus particulièrement fixé votre attention : la série des questions qui sont adressées à vos collaborateurs, doit produire les documens les plus positifs pour obtenir une bonne statistique agricole du département.

Les trois membres résidans que vous avez admis cette année à l'honneur de siéger parmi vous, vous ont soumis trois ouvrages dont il vous a été rendu un compte favorable. Ne devant point vous en donner l'analyse, je vous en rappellerai les titres et les sujets. M. LANCELIN vous a présenté la *Théorie des instrumens à réflexion en usage dans la marine.* L'objet de l'auteur est de faire connaître aux marins les principes de la construction de ces instrumens, et la raison des règles qui leur sont prescrites pour en faire usage. M. GACHET traite dans son mémoire cette question : *Quelle place doivent occuper dans la grande division des corps organisés, les êtres dont M. Bory-St.-Vincent a fait un ordre de la deuxième classe de son règne*

pycodiaire, sous le nom d'Arthrodiées? L'auteur considère cette question difficile avec ce doute philosophique qui appartient au vrai savoir. Il marche vers la solution à l'aide de l'observation ; il reconnaît les caractères de l'animalité dans quelques-uns de ces êtres, sans l'affirmer pour tous.

M. P. F. Guestier junior vous a adressé un travail étendu et profondément pensé, qu'on peut intituler : *Considérations politiques sur la paix, le mandat et la pairie en* 1831. Il considère le système de la paix comme le meilleur et le plus prospère, la question du mandat comme devant être résolue d'une manière négative, sous les rapports de la raison et de la morale, et l'hérédité de la pairie, comme un principe éminemment pondérateur des pouvoirs et conservateur de la société.

M. Darrieux fils vous a retracé, dans le cours d'une analyse, les progrès de la géographie et ses rapports avec les intérêts de la société. Il a jeté un coup d'œil sur les branches de la littérature qui sont frappées de stérilité, ou menacées de décadence. Il n'a trouvé de supériorité parmi les écrivains de notre époque que chez les historiens qu'il classe en républicains et fatalistes comme Minguet et Thiers, en royalistes comme Chateaubriand et Lacretelle, en descriptifs comme Thierry et Michaud, et en philosophes comme de Sismondi, Guizot et Salvandy.

M. Guilhe vous a fait connaître son opinion

sur le besoin d'une nouvelle littérature. Il fonde cette opinion sur ces propositions : « La littéra» ture peint la société. Si la société change, » la littérature doit changer aussi. On ne peut » douter que la société n'ait éprouvé de grands » changemens ; donc la littérature doit en éprou» ver. Celle du grand siècle, bonne pour le » temps de Louis XIV, ne l'est guère pour le siè» cle actuel. Mais quels changemens la littérature » peut-elle recevoir? » Pour répondre à cette question, M. Guilhe pose en principe que trois choses composent une littérature : 1.° la distinction des genres ; 2.° les sujets des ouvrages ; 3.° la langue dans laquelle ils sont écrits. Nos genres viennent des Grecs et des Romains ; chaque genre a ses règles et son but ; les changer, c'est corrompre le goût. Que l'on crée, dit M. Guilhe, de nouveaux genres pour notre temps, comme les anciens en créèrent pour leur époque ; alors si les nouvelles règles sont propres à conduire le genre à son but, on refera un bon goût moderne, une poétique moderne. Les sujets des ouvrages doivent varier, puisque ce n'est plus la cour et la ville seules qui sont quelque chose ; le peuple prenant part aujourd'hui à tout ce qui intéresse la nation, la littérature doit devenir populaire et ne pas exiger dans les sujets la même sévérité et la même noblesse qu'autrefois. Elle peut peindre les vertus, les travaux,

les malheurs, le dévouement, les belles actions de la classe moyenne. Quant à la langue, M. Guilhe s'élève contre les outrages qu'on lui fait et veut qu'on ne la fasse pas rétrogader. « Ac-
» cueillez, j'y consens, dit-il, quelques idées
allemandes ou scandinaves, mais dans ces em-
avec économie, respectez la lan-
français. »

nier travail, M. Guilhe vous a
sur les principes littéraires du
génie seul des auteurs de cette
ure les détermine à écrire dans
, lyrique, épique ou romantique.
r les porte aussi à faire choix du
déterminé. Il n'est donc question
romantique, ni d'un choix rai-
tation de ce qu'on appelle la belle
demande que la franche nature
du caprice dans la composition
On regarde les règles établies pour
res, comme des règles surannées
d'entraver le génie. L'art roman-
ense. Il s'est créé un horizon sans
e choix des sujets et pour les for-
gue. Il a détruit les barrières éle-
ote, Horace et Boileau, et il a dit:
le et dites tout ce que vous voudrez;
» si cela plaît, c'est bon. » Ces mots renferment toute la littérature à la mode. La mode, dit

M. Guilhe, est une chose magique; tant qu'elle parle, on n'a rien à répondre. Ce fut elle qui donna de la vogue à Pradon contre Racine. C'est elle qui fascine notre jeunesse en faveur du romantisme : pauvre raison que la mode! M.me Sévigné disait : le café passera comme Racine. La mode de son Pradon est passée; le café reste et Racine aussi.

M. Jouannet vous a fait hommage d'un ouvrage, intitulé : *Le portefeuille périgourdin*. Cette nouvelle production est la continuation des travaux statistiques de notre honorable collègue sur le département de la Dordogne. S'occupant depuis plusieurs années à perfectionner la statistique du département de la Gironde, il vous communique annuellement les découvertes que les circonstances lui permettent de faire sur les antiquités de Bordeaux. Il a lu dans une de vos dernières séances une dissertation sur quelques antiquités découvertes au mois d'Octobre dernier, petite rue Neuve de l'Intendance, maison Faget. Ces découvertes lui ont fourni la confirmation de son opinion sur la manière dont a été construite l'enceinte de l'antique Bordeaux. Il y donne l'explication de vingt-quatre inscriptions funéraires et l'explication d'une inscription plus importante qui fait connaître un don fait par testament par le préteur *C. Julius secundus*. L'interprétation de ces inscriptions, copiées et lithographiées

avec soin, forme le sujet de cette dissertation dont je ne donne point l'analyse, parce qu'elle sera imprimée dans le recueil des travaux de cette année. M. Jouannet a profité de cette circonstance pour signaler à la reconnaissance de l'Académie, qui attache le plus grand prix à la conservation des monumens de l'antique Bordeaux, M. Jannesse qui a donné au musée de la ville un petit autel de Jupiter découvert dans sa maison, près l'ancienne tour de Gassies, et M. Faget père, qui a fait extraire et conserver avec soin les inscriptions funéraires qui font le sujet de la dissertation de notre collègue.

M. Laterrade vous a fait part de la suite de son *Précis de l'histoire de la Botanique*, depuis l'époque de Gessner et des deux frères Bauhins jusqu'à celle du célèbre Linné. C'est toujours avec la même clarté et la même précision que M. Laterrade vous a entretenus de la fondation du jardin des plantes de Montpellier, par Belleval, sous Henri IV; des travaux botaniques de Magnol, des travaux de La Quintinie sur l'agriculture, des voyages et des ouvrages de Tournefort et des services immenses rendus à la Botanique par Antoine, Joseph et Bernard de Jussieu. La troisième et dernière partie de son précis aura pour objet l'histoire de la botanique, depuis Linné jusqu'à nos jours.

Le nord de l'Europe avait été envahi par le

cholera-morbus, lorsque M. Léon Marchant dirigea spécialement ses études vers cette maladie Ses recherches lui fournirent les matériaux d'un ouvrage qu'il a publié sous le titre modeste d'essai sur le cholera-morbus épidémique. Son but fut de faire prévaloir l'opinion de la non-contagion et de présenter des vues hygiéniques. Depuis la publication de cet ouvrage, M. Marchant a voulu voir par lui-même et rectifier par l'observation ce que les auteurs pouvaient avoir oublié. Il a fait un voyage à Paris et il a vu sous toutes ses formes ce fléau destructeur. Nous espérons qu'il nous communiquera dans un nouveau travail le résultat de ses observations, sur ce mal que la bienfaisance et la médecine n'ont pu d'abord que pallier, tant ses symptômes et sa marche ont été précipités à l'époque de son irruption dans la capitale.

Les usages académiques ne permettent point de faire mention des rapports qui ont été faits sur les mémoires consignés dans les journaux scientifiques et littéraires. Plusieurs de ces rapports sont des dissertations pleines d'intérêt, dans lesquelles divers points des connaissances humaines sont examinés et discutés avec soin et impartialité dans le seul but de la vérité.

Plusieurs sociétés savantes vous ont envoyé le recueil de leurs travaux. Vous avez reçu :

Les mémoires de la société d'agriculture, scien-

ces, arts et belles-lettres du département de l'Aube;

Les actes de la société linnéenne de Bordeaux;

Le procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer;

Les annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente;

Les mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon;

Les annales de la société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne;

Les précis des constitutions médicales observées dans le département d'Indre-et-Loire;

Les annales de la société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire;

Les mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille;

La séance publique de la société d'agriculture, de commerce, sciences et arts du département de la Marne;

Les bulletins de la société industrielle de Mulhausen;

Les mémoires de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Nanci;

Les annales de la société académique de Nantes;

Les annales de la société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Les annales des Jardiniers amateurs, publiées par la société d'agronomie pratique de Paris;

Le journal de la société d'éducation nationale, formée par les chefs d'institution de Paris;

Le journal des travaux de la société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris;

Le journal de la société d'horticulture de Paris;

Le compte rendu des travaux de la société philotechnique de Paris;

Les travaux de la société française de statistique universelle de Paris;

Le bulletin de la société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers;

Les annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy;

Le précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen;

Le bulletin industriel de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de St.-Étienne;

La séance publique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts de St.-Quentin;

L'extrait des travaux de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;

Les mémoires de la société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise;

Le recueil agronomique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne;

Les mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Toulouse;

Le recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

Sur le nombre des sujets proposés pour les concours de cette année, il n'a été répondu qu'à deux paragraphes de votre programme.

Vous avez demandé, pendant plusieurs années, d'*indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Un mémoire vous a été envoyé. Il porte pour titre : *Indication sur la courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire.* Il est divisé en deux chapitres. Dans le premier, l'auteur donne la synonymie et la description de la courtilière; et dans le second, la description des procédés ordinaires pour détruire cet insecte, et celle du procédé qu'il a perfectionné. L'auteur a commis plusieurs erreurs anatomiques; il a pris la lèvre supérieure pour la mâchoire supérieure, et les deux mandibules supérieures pour la mâchoire inférieure; il n'a pas connu les mandibules inférieures, qui seules conservent dans les insectes le nom de mâchoire. Il regarde les antennes comme l'organe du toucher, ce qui n'est pas démontré. Il prétend que cet insecte se sert fort mal de ses ailes, et la nuit seulement. Cependant on voit

des individus bien développés sortir de leur retraite un peu avant le coucher du soleil et fournir un vol lent et peu élevé, mais long-temps soutenu. L'auteur dit, dans sa première partie, que c'est entre les quatre pattes antérieures que cet insecte porte ses œufs, comme l'écrevisse les porte sous la queue; et dans le second chapitre, que *la courtilière se reproduit d'œufs; ses œufs, au nombre de* 150 *à* 200, *sont placés dans un nid fait avec art, etc.* Il annonce que cet insecte a trois ventricules, dont l'un ressemble pour les feuillets à un des ventricules des animaux ruminans. Le rapporteur de la commission fait observer que l'auteur ignore « que les orthoptères ont un jabot » et un gésier musculeux; que ce dernier est » armé à l'intérieur d'écailles ou de dents cor- » nées suivant les espèces, et que le premier » forme souvent, chez les grillons, une poche » latérale. » L'auteur, avant de décrire les procédés pour détruire la courtilière, désigne les lieux qu'elle habite, commeles jardins, les champs et les prairies surtout humides, où elle pratique des chemins creux qui aboutissent à son nid. Les deux procédés communément usités, paraissent à l'auteur insuffisans et d'une application bornée. Il modifie celui qu'il admet comme le meilleur, de la manière suivante: « On doit d'a- » bord parcourir avec le doigt tout le chemin » horizontal de la courtilière, jusqu'à ce qu'on

» ait trouvé un trou perpendiculaire ; on presse » la terre contre ses parois, afin qu'elle ne s'é» boule point ; on y verse ensuite une demi» cuillerée d'huile et on le remplit d'eau ; c'est » dans ce trou que le taupe-grillon se réfugie » ordinairement. » L'huile est un poison pour cet insecte ; il en faut même très-peu, mélangée avec l'eau, pour le tuer. Il serait essentiel qu'on découvrit une substance délétère, non nuisible aux plantes, d'un prix très-bas, qui, mêlée à l'eau, servit à inonder chaque jour les lieux où se trouvent les courtilières. Ce mémoire n'ayant pas rempli les intentions de l'Académie, le prix ne peut être adjugé ; mais elle fait une mention honorable de ce travail où se trouvent quelques recherches, une description assez exacte de la courtilière, et de l'amélioration du procédé le plus usité.

Cinq pièces de vers ont été envoyées pour le concours de poésie. Quatre sont si inférieures que je me bornerai à en rapporter les titres et les épigraphes :

La première est composée de deux pièces, intitulées : *Stances à une jeune veuve* et *le Bonheur, à la même*, avec cette épigraphe : *insanire libet.*

La seconde est un poëme : *Eustache de Saint-Pierre*, avec cette épigraphe : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !*

La troisième est également un poëme : *Pierre-*

le-Grand, avec cette épigraphe : *Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.* (Virg. Enéid).

La quatrième a pour titre : *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe : *Dulce et decorum pro patriâ mori.* (Hor).

La cinquième, intitulée : *La rue Barbette*, avec cette épigraphe : *Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires, — des histoires du temps passé !* (Alfred de Vigny); l'emporte de beaucoup sur les quatre premières pièces. Elle annonce un véritable talent. L'auteur explique son but dans une courte préface. Il a voulu mettre en action quelques personnages historiques du 15.me siècle, Isabeau de Bavière, le Duc de Bourgogne, et Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Son sujet est l'assassinat de ce dernier.

Le poème se compose de trois scènes :

Dans la première qui se passe rue Barbette, près de l'hôtel de la Reine, figurent Raol d'Ocquetonville et un sieur Courteheuse, tous deux ennemis du Duc d'Orléans ; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle de Jean-Sans-Peur, qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet.

La seconde scène a lieu dans l'hôtel même de la Reine, au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter dans une nuit froide et pluvieuse, favorable aux projets des assassins. Les discours d'Isabeau sont graves et sérieux ; de noirs

pressentimens l'accablent; le Duc s'empresse de la rassurer et sort.

Il tombe, à la troisième scène, dans le piége que lui avaient tendu les assassins, et il expire sous leurs coups. Les portraits de ce drame sont tracés avec vérité. L'auteur a mis à profit l'étude approfondie qu'il paraît avoir faite de nos anciennes chroniques. C'est bien là ce mélange impur de dévotion et de volupté chez les femmes, d'aveugle superstition et de brutalité chez les hommes, caractères principaux des mœurs du quinzième siècle. La mort du Prince est très-bien rendue ; cette scène est d'un effet tragique. Votre commission aurait désiré que l'auteur eût adopté un autre genre de versification. Il affecte de briser ses vers de manière à détruire entièrement le rythme; il fait des enjambemens sans nécessité et respecte peu les lois de la césure. On voit qu'il appartient à l'école romantique; il en a souvent imité les défauts ; ses rimes sont peu soignées, et il blesse l'oreille quelquefois par la dureté de son style.

D'après toutes ces considérations, l'Académie n'a pu adjuger le prix de poésie; mais la pièce N.° 5 renfermant des beautés remarquables, elle a décidé qu'une médaille d'or, de la valeur de cent francs, serait décernée à son auteur, et que la pièce serait imprimée dans le recueil des travaux de cette année.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir des changemens qui sont survenus dans le tableau des membres de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

Elle a admis au nombre de ses membres honoraires, M. Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. J. Brun, maire de la ville de Bordeaux, d'après l'article 48 de son règlement.

Elle a reçu, comme membres résidans :

M. Lancelin, professeur d'hydrographie;

M. Gachet, naturaliste;

M. P. F. Guestier junior, négociant.

Comme membres correspondans :

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen;

M. Michaud, naturaliste, lieutenant au 10.me régiment d'infanterie de ligne.

Et comme membres correspondans agricoles :

M. Jvoy, propriétaire au Pian, canton de Blanquefort;

M. de Kercado, propriétaire à Gradignan;

M. Darrieux père, propriétaire à Baron, canton de Libourne.

La mort a ravi à l'Académie quatre de ses membres, MM. de Caila, de St.-Amans, Larrouy et de Martignac.

M. de Caila, ancien magistrat, et membre de l'Académie depuis son rétablissement, aussi re-

commandable par ses vertus et ses qualités, que par le zèle avec lequel il partagea long-temps vos travaux, s'était particulièrement livré à l'étude des antiquités de sa patrie. On lui doit d'avoir éveillé chez ses contemporains le goût de ce genre d'étude et de recherches. Membre de la Société royale des antiquaires de Paris, et correspondant de l'Académie royale de Toulouse, il a laissé plusieurs notices intéressantes sur divers points d'archéologie et sur quelques-uns de nos monumens.

M. Florimond-Baudon de St.-Amans, membre correspondant, à Agen, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, était passionné pour l'histoire naturelle, surtout pour la botanique ; il est auteur de plusieurs ouvrages sur cette science, sur l'histoire et l'archéologie de son pays natal. Quand la mort l'a frappé, il terminait l'histoire de l'Agenais et du département de Lot-et-Garonne. On lui doit la Flore agenaise, un voyage dans les landes, un voyage aux pyrénées, plusieurs éloges historiques et beaucoup d'autres opuscules écrits avec goût. M. de St.-Amans était un de ces philosophes pratiques que les illusions trompeuses de l'ambition n'ont jamais séduits.

M. Larrouy, ancien membre résidant de l'Académie, devenu membre correspondant par son éloignement de Bordeaux, venait d'être nommé au rectorat de l'Académie de cette ville, et nous

espérions le revoir bientôt parmi nous, lorsque l mort est venue le frapper dans la force de l'âge Il s'était consacré à l'instruction de la jeunesse former son cœur et son esprit fut l'objet spécia de ses études.

M. le vicomte DE MARTIGNAC, membre honorair de l'Académie, était un homme distingué par l variété de ses connaissances, par une élocutio facile et par ses succès au barreau de cette ville Il contribua beaucoup pendant son ministère faire rétablir l'Académie de Bordeaux dans se anciennes prérogatives, et l'Académie qui ne peu oublier ni les services rendus, ni un beau talent a chargé un de ses membres de rendre à la mé moire de M. DE MARTIGNAC les honneurs qui lu sont dus. Elle s'est acquittée de la même dett envers MM. DE CAILA, DE ST.-AMANS et LARROUY Leurs éloges seront imprimés dans le recueil d vos travaux.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 1832.

---

§. I.er

L'Académie a exprimé dans son programme de 1831, le désir de faire l'essai d'un nouveau mode de concours en agriculture, dans l'espoir que l'exécution de ce plan la conduira à des résultats positifs et avantageux. Persuadée que pour être aussi utile que possible à l'agriculture dans ce département, il est d'abord indispensable de con-

naître à fond et par canton toutes les cultures admises dans nos divers arrondissemens, le mode local de chacune d'elles, ses avantages, ses désavantages, ses frais, ses produits, l'Académie a rédigé des questions dont la solution peut remplir le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, sur la question suivante :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue » du département de la Gironde, les gisemens de » *faluns ;* constater par des expériences exactes, » leurs propriétés fertilisantes, comparativement » à celles des différentes espèces de fumier, et » indiquer les proportions dans lesquelles il con» vient de les employer pour améliorer, soit les » terres à blé, soit les prairies naturelles et ar» tificielles. »

§. III.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique de cette année, la question suivante: *Indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Elle demandait que l'efficacité du moyen proposé fût constatée par des expériences, et que les caractères et la synonymie des insectes fussent indiqués.

L'Académie a reçu un seul mémoire portant pour titre : *Indication sur la Courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent, et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire;* et pour épigraphe : *Dans tout art il y a des Virgile et des Mævius.* (Volt., dict. philos., mot *extrêmes.*) L'auteur a traité son sujet avec ordre; mais il a oublié le nom que la courtilière porte dans une partie du département de la Gironde, s'occupant peu de la place qu'elle occupe dans les méthodes entomologiques. Ce qu'il dit sur la bouche, les œufs et les organes digestifs de cet insecte, renferme plusieurs erreurs. Après avoir décrit et critiqué les deux procédés les plus usités pour le détruire, il fait connaître la modification qu'il a apportée à un de ces procédés où l'huile est employée comme poison du taupe-grillon. Ce procédé amélioré offre quel-

ques avantages ; mais il ne peut être emplo[y]
que dans un petit espace de terrain.

L'Académie ne peut adjuger le prix à un tr[a]vail qui répond d'une manière imparfaite à sa de[-]mande; mais elle fait une mention honorable d[u] mémoire, à cause des efforts que l'auteur a fai[ts] pour perfectionner le procédé le meilleur et [le] plus usité. Elle retire la question du concours.

§. IV.

L'Académie devait décerner, dans cette séanc[e,] des médailles pour les améliorations faites a[ux] chemins vicinaux; mais la petite quantité de tr[a]vaux exécutée dans l'année 1831, ne lui perm[et] point de remplir ses intentions. Elle espère q[ue] cette suspension des travaux si utiles pour l'i[n]térêt général et pour l'agriculture en particulie[r] ne sera que momentanée, et qu'elle pourra déce[r]ner des récompenses pour ces améliorations dans la séance publique de 1833.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, po[ur] sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., qui se[ra] décerné dans la séance publique de 1833, la que[s]tion suivante: *Faire connaître à l'Académie u[ne] plantation de Chêne-Liége de 3,000 pieds au moin[s] provenant de semis, faite dans le département de [la] Gironde.*

§. VI.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et en » général quels seraient les moyens les plus pro- » pres à prévenir la misère et à diminuer pour » les pauvres la nécessité de recourir à l'assis- » tance publique. »

L'Académie désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix, soient remplies ; en conséquence, elle rappelle qu'elle a mis de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§. VII.

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur les sujets indiqués dans le présent paragraphe, demande de nouveau pour le concours de 1834 :

1.° D'avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventila-

tion, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.;

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; de comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé de nou veau pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr. à décerner dans la séance publique de 1833, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvéniens » respectifs des enduits, feutres et métaux, par- » ticulièrement du cuivre et du zinc, employés » au doublage des navires ? Quel est le degré » d'utilité des armatures d'après le mode proposé » par le chimiste Davy, et dans quel cas con- » vient-il d'y avoir recours. »

§. IX.

L'Académie annonça dans son dernier programme qu'elle décernerait un prix de la valeur de 300 fr., dans cette séance publique ;

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

L'Académie n'a rien reçu sur ce sujet ; mais comme elle espère pouvoir faire connaître les résultats des travaux entrepris sur l'emploi de la sonde artésienne dans le département de la Gironde, elle propose de nouveau le même sujet de prix pour la séance publique de 1834.

§. X.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1832, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pouri. L'Académie n'a reçu aucun travail relatif à cette découverte. Convaincue qu'elle peut être employée avec avantage dans quelques parties du département, elle propose le même sujet pour le concours de 1834, tel qu'il est présenté dans le dernier programme, en invitant les concurrens à constater la somme des frais et la valeur des produits.

§. XI.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie cinq pièces de vers, inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Stances à une jeune veuve*, avec ces deux épigraphes :

Insanire libet...... (Virg.)

Les ennuis d'un long veuvage
Ne sont pas pour la beauté. (L. P.)

N.° 2. *Eustache de Saint-Pierre*, Poème, avec cette épigraphe :

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère !
(Volt. Tancrède.)

N.° 3. *Pierre-le-Grand*, Poème, avec cette épigraphe :

Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.
(Virg. Énéide.)

N.° 4. *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe :

Dulce et decorum pro Patriâ mori.
(Hor.)

N.° 5. *La rue Barbette*, avec cette épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !
(Alfred de Vigny.) (1).

Parmi les cinq pièces, la cinquième seule a fixé l'attention de l'Académie. Elle est intitulée : *La rue Barbette*, et porte pour épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !

Le sujet de cette composition dramatique est la mort de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné à Paris, par les sicaires du Duc de Bourgogne.

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admises au concours (le 22 Mars; le concours est fermé le 1.er Mars), deux pièces de poésie ; la première est une *Traduction de la 2.me Églogue de Virgile* (*Alexis*), avec cette épigraphe :

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être. (Voltaire.)

Ce drame renferme trois scènes: La première se passe dans la rue Barbette, près l'hôtel de la Reine Isabeau, où se rencontrent les ennemis du Duc d'Orléans; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle du Bourguignon qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet. La seconde a lieu dans l'hôtel de la Reine au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter par une nuit froide et pluvieuse. La Reine est accablée de noirs pressentimens qu'elle exprime avec beaucoup d'énergie; le Duc s'efforce de la rassurer et sort. La troisième scène offre la mort du Duc qui expire sous les coups de ses assassins.

Ce drame représente fidèlement les mœurs de l'époque ; les personnages parlent et agissent comme ils ont dû parler et agir au 15.me siècle. Sous ce rapport l'ouvrage mérite des éloges. Il est fâcheux que l'auteur ait adopté pour la versification la manière de l'école romantique , de briser ses vers , de faire des enjambemens sans nécessité, et de respecter rarement la règle impérieuse de la césure. Son style est quelquefois un peu dur.

La seconde est un *Fragment de l'Iliade, liv.* 3 *vers* 304— 412, avec cette épigraphe :

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.
(Hor. Art. poét.)

D'après ces motifs, l'Académie n'adjuge point le prix de poésie ; mais elle décide qu'une médaille d'or de cent francs sera décernée à l'auteur de la pièce N.° 5, M. Abel, à Paris, et que cette pièce sera imprimée dans le précis des travaux.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans la séance publique de 1833, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XII.

L'Académie décerne à M. le comte de Tournon, correspondant, à Paris, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études statistiques sur Rome, etc.*, la médaille d'encouragement destinée à récompenser le zèle des correspondans ;

A M. Duplan, correspondant, à Castelmauron, département de la Haute-Garonne, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture, pour sa notice sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne ;

A M. Jannesse, de Bordeaux, une médaille d'encouragement, pour avoir donné au Musée de la ville un petit autel antique, trouvé cette année dans les fondations de sa maison, rue des Argentiers, près l'ancienne tour de Gassies ;

A M. Faget, une semblable médaille, pour avoir donné au Musée de la ville plusieurs inscriptions antiques, trouvées cette année dans son terrain, petite rue Neuve de l'Intendance, à Bordeaux.

§. XIII.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler; elle décernera dans sa séance publique de 1833, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront fai-

tes par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, francs de port, avant le 1.er Mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

LA RUE BARBETTE.

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires.
Des histoires du temps passé !

(ALFRED DE VIGNY.)

I.

RAOL D'OCQUETONVILLE.

C'est notre fête, nous boirons de son sang.

(V. H.)

A Paris, au vieux temps où Charles-Six régnait,
Sur un soir de Novembre, en quatorze-cent-sept,
Le guet vint à passer, son capitaine en tête,
Dans une rue étroite, alors dite Barbette,
Où la Reine Isabelle avait un beau logis,
Qui coûtait au moins vingt mille écus parisis :
De quoi la bonne ville était fort courroucée,
Mais se plaignait en vain. — Quand la maréchaussée
Devant l'hôtel royal passa, tout aussitôt
Un varlet arrêta le cheval du prevôt,
Et soufflant sur sa torche, il cria : « Gens, arrière !
» Ne passez le logis d'Isabeau de Bavière. »
Et le prevôt soudain retourne avec ses gens ;
Car le varlet portait l'écusson d'Orléans,

Et du Duc on pouvait appercevoir l'escorte
Avec sa mule grise attachée à la porte.
Or, c'était un propos en crédit à la cour,
Propos souvent trop vrai, qu'amant payé d'amour,
D'Orléans pour la Reine était le Roi de France,
Depuis que, dévoré d'une horrible démence,
Charles gisait mourant à l'hôtel de Saint-Pol.
Le prevôt tressaillit; c'était maître Raol,
Raol d'Ocquetonville, ame fière et hautaine,
Qui jadis fit au Duc serment de longue haine.
Sur sa dague il porta le regard et la main,
Sourit, et l'œil en feu rebroussa son chemin.
Mais au bas de la rue il arrêta sa garde
A l'hôtel Notre-Dame, et frappa: « Dieu vous garde! »
Cria-t-il. — Dans l'hôtel on entendit des pas;
Puis, en grand chaperon, la pertuisane au bras,
Un homme à mantel noir, d'une main soupçonneuse
Entre-bailla la porte.

RAOL.

Eh quoi donc, Courteheuse!
Ne me connais-tu pas? Par la Vierge, c'est moi,
Capitaine du guet, ancien prevôt du Roi.

COURTEHEUSE.

Saint Dieu! je t'attendais. Eh bien! que faut-il faire?
Devons-nous dès ce soir terminer cette affaire?
As-tu vu notre Duc de Bourgogne?

RAOL.

A midi.
Durant son dîner.

COURTEHEUSE.

Et......?

RAOL.

« Mon prevôt, m'a-t-il dit,
» N'est-ce pas pour la France une grande vergogne,
» Que nous, cousin du Roi, Jean-Sans-Peur de Bourgogne
» Ayons un tel repas?.... Christine de Pisan
» Dit qu'Herodius fit décoller un Saint-Jean,
» Pour en servir la tête en un plat; à cette heure
» Jean veut donc en retour qu'un Herodius meure;
» Et dès ce soir...! » — Ami Courteheuse, entends-tu?
Dès ce soir ce Louis est mort, il est perdu,
Il est à nous enfin. Cette nuit, dans une heure
Peut-être, il faudra bien que sous mes coups il meure.
Je pourrai me venger. Me venger!... Nos amis
Sont au moins avec toi!

COURTEHEUSE.

Je n'en ai là que six.

RAOL.

Je te vais envoyer avant peu, Courteheuse;
Huit écuyers du Roi. La nuit est ténébreuse:
O! l'insensé se jette aux serres du vautour!
Il est là chez la Reine, et tout à son amour
Ne songe pas, joyeux au milieu de la fête,
Qu'il est venu mon temps, et que ma dague est prête.
Mais toi, par le saint nom du Seigneur qui m'entend,
Veille et fais sentinelle. Ici, dans un instant,
J'amène nos amis, et que Dieu nous conduise!

COURTEHEUSE.

Dis; n'est-ce point forfaire aux lois de notre église,
Que d'occire un chrétien ou même un mécréant,
Dans le jour où mourut le Sauveur!

RAOL.

Ignorant !
Ce fut un vendredi que Jésus rendit l'ame,
Et nous sommes encor au jeudi. Notre-Dame
Conçut à pareil jour, et c'est même un jeudi
Que le Christ a rompu le pain, et qu'il a dit :
« Buvez, voici mon sang. » Aurais-tu donc scrupule,
Homme qui du Sauveur en tout dois être émule
Selon son évangile, aurais-tu donc frayeur
De verser quelque peu de sang, quand le Seigneur
Ordonnait à ses gens d'en boire ?

COURTEHEUSE.

Sur parole,
Raol, vous méritez de porter une étole :
Vous prêchez.... comme un pape.

RAOL.

Et comme un pape aussi
Je te promets de Dieu la grâce et la merci ;
Un maître Jean Petit, grand docteur de Sorbonne, (1)
Au nom du ciel clément d'avance à tous pardonne :
Car, en frappant le Duc, vous frappez le Démon,
Vous écrasez Herman, Bimoloch, Astramon,
Satanas qu'invoquait l'impie en ses prières ;
Et vous mériterez par là le ciel, mes frères.
Puis, le Duc Jean-Sans-Peur nous offre son logis
Pour asile, et de plus vingt florins de Paris.
Mais pour moi je ne veux rien qu'une seule grâce ;

(1) Celui qui justifia dans un sermon public, l'attentat du Duc de Bourgogne sur la personne de Louis d'Orléans qu'il accusa d'intelligence avec les démons Herman, Bimoloch, Astramon.

Écoute : promets-moi de me céder ta place,
Si dans le premier choc, Louis est près de toi.
O ! je te donnerai mainte livre tournoi....

COURTEHEUSE.

Plus qu'il ne m'en faudra pour briller à la fête
De Monsieur Saint-Denis qui porte en main sa tête ?

RAOL.

OH ! bien plus. — Tu n'as pas à venger ton honneur
Toi : mais moi, j'ai six ans refoulé ma fureur :
Six ans pour un seul jour ! J'aurais donné ma vie.
Mais que j'entende au moins ses cris dans l'agonie,
Lents, plaintifs, douloureux : qu'à son tour gémissant
Il se torde à mes pieds, se roule dans son sang,
Vienne presser ma main de ses larmes trempée ;
Et moi le repoussant du bout de mon épée,
Pour recueillir encor ce hideux râlement
Qui semble déchirer les lèvres d'un mourant,
Penché sur sa poitrine, un genou sur ma proie,
Je veux le torturer des éclats de ma joie,
De son cœur aspirer le dernier battement ;
Mort, pour me le ravir, ô ! viens plus lentement.

Et Raol frémissait : « Adieu, dit-il, sans doute
» Voici venir mon heure ! » Et reprenant sa route
Il s'élança rapide au travers de la nuit ;
De son cheval dans l'air le galop s'éteignit :
Et l'on n'entendit plus que la chute inégale
De la pluie, et le vent sifflant par intervalle.
Puis un hibou se vint poser sur la maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.
Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Louis d'Orléans, frère du Roi de France,

L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait une heure avant sa mort :
Et le hibou venait de chanter !

II.

MADAME ISABEAU, REINE DE FRANCE.

Il y avait de la réprobation céleste sur les affections de cette femme. La mort glaça son père sous ses baisers de fille : sous ses baisers de mère, la mort étouffa ses enfans. C'était fatalité.

(U. Z.)

LOUIS.

Belle Dame,
Que regardez-vous donc au ciel ? Ah ! sur mon ame,
Les étoiles vos sœurs n'osent plus scintiller
Jalouses de vous voir, et vous laissent briller.

ISABEAU.

Cher Seigneur, mon regard y cherche votre étoile.
Mais la nuit est si noire.

LOUIS.

Et qu'importe son voile
Épais et ténébreux : le soleil luit pour moi,
Et j'adore le jour à genoux devant toi.

ISABEAU.

Toujours léger !..... Louis, votre cœur est sans crainte.
Vous me parlez joyeux et n'avez nulle plainte,
Vous m'aimez sans terreur. Je t'aime aussi, mais moi
Je tremble, je suis triste, et ne sais trop pourquoi.

J'ai senti si souvent se corrompre ma joie,
Mon espoir se briser, qu'il n'est rien que je voie
Sans un doute effrayant : comprends-tu ? Le malheur
A déchiré ma vie, et c'est là ma terreur.
Le malheur m'a reçue au jour de ma naissance
Et dans ses bras hideux a bercé mon enfance,
Il s'est rué sur moi, comme un mauvais démon,
A saisi sa victime et l'a marquée au front.
Comme son instrument le malheur m'a choisie,
Il m'a dit : « C'est par toi que je frappe et châtie ;
» Va. » Je vais, et partout où le sort me conduit,
Je traîne sur mes pas le malheur qui me suit.
Mon seul regard consume, et mon haleine tue,
un baiser de ma bouche, ô, c'est la mort : ma vue
Dévore, anéantit ce qui m'ose approcher,
Et pour flétrir soudain, ma main n'a qu'à toucher.
Un royaume était grand entre tous les royaumes ;
C'était la fleur de lis belle au milieu des chaumes :
Je suis venue : Eh bien ! Le premier de mes pas
A fait trembler le sol de France ; les combats,
L'invasion qui court broyant nos citadelles
Sous les pieds des chevaux, les provinces rebelles,
La famine, la mort, tout s'est précipité,
Tout dans un trouble affreux s'est choqué, s'est heurté,
Le sang a rejailli de l'horrible mêlée ;
Car la guerre a surgi hurlante, échevelée,
Les bras rouges de meurtre..... et tous nos chevaliers
Couvrent de leurs débris d'autres champs de Poitiers.
O ! qu'avais-je donc fait, mon Dieu ? Quoi ! point de grâce !
Jamais de me frapper ta rigueur ne se lasse :
Et le Seigneur est grand, disent-ils ; il est bon !
Il est juste, ce Dieu !

LOUIS.

Madame!

ISABEAU.

Hélas! pardon,
Pardon j'ai blasphémé, mais Dieu lit dans mon ame,
Et ne peut s'irriter des sanglots d'une femme.
Le malheur rend impie, et j'ai tant souffert moi!
De tout ce qui m'est cher, il ne reste que toi.
Eh bien! quand ton amour vient ranimer ma vie,
Quand ta bouche sourit me nommant ton amie,
D'où vient que je frissonne et crains tout? Chaque soir
Je tremble quand tu pars de ne te plus revoir.
Pardonne, mais vois-tu? Bourgogne m'épouvante,
Je ne sais quel soupçon m'agite, me tourmente:
Il vous haïssait tant autrefois, et voici
Qu'il vous ouvre les bras et vous aime aujourd'hui!
Cet homme me fait peur.... Et puis, si je m'abuse,
Si je soupçonne à tort, l'amour est mon excuse.

LOUIS.

Rassurez-vous: Eh quoi! ne vous souvient-il plus
Qu'il jura sur la croix de mon Seigneur Jésus
D'oublier toute haine, au pied de l'oriflamme,
Attestant le saint nom de la Vierge?..... Ah! Madame,
Jean est bon chevalier, et sort d'une maison
Dont jamais lâcheté n'a souillé le blason.

ISABEAU.

A ton ame. Louis, tu crois son ame égale;
Généreux tu la crois généreuse et loyale.

LOUIS.

Mais enfin son serment, Isabelle?

ISABEAU.

Un serment,
Que la bouche prononce, et que le cœur dément!
Oh! Louis, promets-moi de le fuir.

Et tremblante
Elle parlait ainsi d'une voix suppliante.....
A la porte soudain on frappe avec grand bruit,
« Au nom de Charles-Six, ouvrez! » — Et l'on ouvrit.
Le Duc restait surpris et la Reine rêveuse;
Puis un varlet du Roi, Guillem de Courteheuse
S'arrêta sur le seuil, et dit, s'inclinant: « Moi
» De Courteheuse, au nom de mon Seigneur le Roi;
» J'ordonne au sire Duc que sur l'heure il se rende
» A l'hôtel de Saint-Pol: Sa Majesté le mande
» Pour affaire pressante. » Et disant il sortit.
Isabelle pleurait: « Sans cesse il me poursuit
« Ce Roi! Toujours ce Roi! Quand ma triste pensée
» Se calme et fuit bien loin de doux songes bercée,
» On me dit, il est là! Tout s'envole à l'instant,
» Et je retombe aux bras du cadavre vivant. »

LOUIS.

Belle Dame, essuyez vos pleurs: le gai sourire
Est fait pour votre bouche. Adieu, je me retire,
Mais demain!.....

ISABEAU.

Oh! demain reviens, reviens encor

Il partit..... Mais sitôt qu'elle entendit le cor

Du piqueur, au balcon elle courut émue :
« Adieu, mon Duc, adieu. » — Tout à coup dans la rue
Un hibou s'élança du haut d'une maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.

Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Monsieur d'Orléans, frère du Roi de France,
L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait pour annoncer sa mort.

III.

LOUIS D'ORLÉANS.

Le Duc qui venait de souper joyeusement, s'en retournait à l'hôtel de Saint-Pol, lorsque le meurtrier s'en apperçut, qui voyant une heure aussi noire que sa conscience exhorta ses coupe-jarrets de l'aider à l'exécuter.

(Un Religieux de Saint-Denis.)

Robert de Canny.

Quelle nuit, Messeigneurs !

Courteheuse.

Mon cher Sire, elle est sombre
Comme il nous la fallait : à la faveur de l'ombre
Nul ne nous voit.

Robert.

Silence ! avez-vous entendu
Dans le bas de la rue un bruit de voix ?

(Voix lointaines.)

Perdu !.....

Perdu !.....

COURTEHEUSE.

Bien, c'est le cri de nos huit camarades :
Ah ! nous t'allons donner d'agréables aubades,
Beau Louis !

ROBERT.

Mais au moins sont-ce nos compagnons ?
Courteheuse, avancez.

COURTEHEUSE.

Qui vive ?

RAOL.

Bourguignons ;
Saint Dieu, mes chers Seigneurs, vous voulez que la ville
Soit du complot je crois. On dirait que deux mille
Ou quatre mille archers de notre très-haut Roi
Sont ici.....

ROBERT.

Non, beau-frère, ils craignent trop le froid
Ces bons archers royaux pour venir à cette heure
La dague au poing attendre au seuil de sa demeure
Ce damné d'Orléans.

RAOL.

Sa demeure ! Il dit vrai,
Par ma foi ! Car ce beau chevalier dameret
Fait son hôtel ducal de l'hôtel de la Reine
Pour y passer, Messieurs, sept jours de la semaine.

COURTEHEUSE.

Et sept nuits, s'il vous plaît.

RAOL.

Paix, paix donc, jeune fou :
Écoutez.

ROBERT.

Quoi ?

RAOL.

Ce sont des pas de chevaux,

COURTEHEUSE.

Où ?
Je n'entends rien : ce n'est que le bruit de la plui
Qui va retentissant sur le pavé.

RAOL.

Marie
Et Saint-Clément nous soient en aide ! Garde à voi
Voici l'Orléanais qui vient par devers nous.

Et l'on ouït alors les pas de son escorte.
Puis, tous, silencieux, sous l'ombre de la porte
Se tinrent l'œil au guet, le corps demi-penché,
La main sur leur poignard. Raol était caché
En avant, sous l'abri d'un pilier; son visage
Se montrait par instans pâle, grinçant de rage ;
On eût dit aux éclairs de son œil flamboyant
Que cet œil devenait un fer étincelant,
Pour mieux frapper. — Voici qu'avec son jeune pa
Jacob, et deux varlets tous deux selon l'usage
Sur un même cheval montés, le Duc Louis
Les yeux parfois tournés vers le royal logis,
Allait disant tout bas d'une voix attendrie
Le rondel que Froissart fit jadis pour sa mie :

« Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Trop me sera lointaine ma demeure.
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour.

» Mais doux pensers qui naîtront à toute heure
» Adouciront grand'part de ma douleur;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure. » (1)

Il disait, quand soudain un homme devant lui
Surgit, criant : Bourgogne à moi !.... La hache à lui;
Les dagues, les poignards se dressent : Louis tombe,
Lutte, retombe encore.—Oh! qu'est ceci ?...—La tombe,
Criait Raol, la mort.

LOUIS.

Mes archers, mes sergens,
A mon aide! Je suis Louis Duc d'Orléans;
Je suis frère du Roi.

RAOL.

Je n'en voulais point d'autre.

LOUIS.

Varlets !

RAOL.

Morts.

LOUIS.

Un poignard, lâches!

---

(1) Troisième volume des œuvres de Froissart, Poésies.

RAOL.

Voici le vôtre,
Le vôtre, mon beau Duc : au moins gardez-le bien,
C'est Jeanne de Canny qui me conduit la main.

Et disant, il plongea jusques à la coquille
Son poignard dans le cœur du Duc : « O ma famille,
» O ma sœur, reprit-il, votre affront est lavé! »
Et du pied il meurtrit le corps sur le pavé,
Puis le fer à la main, s'élançant par la rue
Se perdit dans la foule aux clameurs accourue.

Mais c'était grand'pitié que ce peuple éperdu,
Se heurtant au hasard, effaré, demi-nu,
Croyant déjà l'anglais aux portes de la ville,
Et quand vint à passer Raol d'Ocquetonville
Tout sanglant, ce ne fut qu'un cri d'horreur. Le bruit
De ce meurtre odieux soudain se répandit:
On courut en tumulte autour de la victime,
On pleurait, on criait, on maudissait le crime,
Et Bourgogne lui-même eût frémi rien qu'à voir
Ce corps inanimé, ce peuple au désespoir,
Les torches qui semblaient des cierges funéraires,
Les moines à genoux récitant des prières;
Il eût frémi d'ouïr le lugubre tocsin
Qui par momens gonflait sa sourde voix d'airain,
Et le *De profundis* que répétait la foule
En suivant le cortége aux Blancs-Manteaux du Roule. (1)
Mais quand sous le balcon de la Reine on passa,
Une voix déchirante à l'instant s'écria :
« Mon frère d'Orléans, que le ciel me maudisse,

---

(1) Ce fut à cette église que fut exposé le corps de Louis d'Orléans.

» Si de cet attentat je ne fais point justice !
» Je jure par mon Dieu, la Vierge et tous les Saints,
» De frapper, quels qu'ils soient, tes lâches assassins !
» J'ai juré devant tous, moi, la Reine de France,
» Que je perde le ciel, si j'en perds souvenance ! »

Mais Tanneguy Chatel entendit Isabeau,
Et plus tard se souvint pour elle à Montereau. (1)

---

(1) Tanneguy du Chatel frappa le premier Jean de Bourgogne, dans l'entrevue de ce Prince et du jeune Dauphin, depuis, Charles VII.

ÉLOGE

DE

M. JEAN-FLORIMOND BOUDON DE ST.-AMANS,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE DEPUIS LA CRÉATION DE CE CONSEIL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX, MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, FONDATEUR ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET ARTS DE LA VILLE D'AGEN;

PAR F. JOUANNET.

Miscuit utile dulci.

MESSIEURS,

EN décernant à la mémoire de M. de St.-Amans, l'un de vos plus anciens associés correspondans, un honneur qu'ordinairement la Compagnie n'accorde qu'aux membres résidans qu'elle a perdus, vous avez rempli un devoir qui n'est point écrit

dans vos statuts, mais que vous imposaient l'estime et la reconnaissance. Quel homme en effet fut plus digne de nos éloges, que celui qui, pendant sa longue carrière, constamment livré à des travaux si nombreux et si variés, eut toujours présente à la pensée la devise que vous avez adoptée pour vous, cette devise qui était devenue la sienne, et qui devrait être celle de tous vos collaborateurs, à quelque titre qu'ils vous appartiennent? N'a-t-il pas, dans tous ses ouvrages, trouvé le rare secret de joindre l'utile à l'agréable? Pour honorer dignement sa mémoire, vous auriez pu, Messieurs, la chose était facile, choisir dans votre sein quelqu'un plus en état que moi d'apprécier, à toute leur valeur, ses titres scientifiques et littéraires; mais à défaut de l'éloquence et de l'érudition que vous chercheriez vainement en moi, vous êtes sûrs du moins d'y trouver l'amour de la vérité. Je vous dirai, Messieurs, ce que fut M. de Saint-Amans, ce qu'il a fait, et peut-être ne désavouerez-vous pas un éloge aussi simple.

M. Florimond Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 25 Juin 1749, descendait d'une famille recommandable par ses vertus et par le rang qu'elle occupait dans le monde. Quand il eut terminé ses études, dans lesquelles il avait déjà puisé le goût des lettres, des arts et des sciences, ses parens, croyant lui préparer un utile et brillant avenir, lui ouvrirent la carrière des armes: c'était ten-

ter une ame ardente par le séduisant attrait de la gloire militaire ; mais le hasard, ainsi qu'il arrive souvent, vint déranger ces calculs de famille. M. de Saint-Amans devait, heureux à sa manière, conquérir par des voies moins périlleuses une gloire plus douce et non moins désirable.

Entré au service, en 1768, dans le régiment de Vermandois, il avait été promu au rang de capitaine, lorsque sa compagnie fut envoyée aux Antilles. De cette expédition militaire datent véritablement ses premiers pas dans la carrière scientifique. Le ciel radieux de ces contrées, l'éternelle verdure de leurs belles forêts, l'aspect tout nouveau pour lui d'une végétation sans repos, cette foule de plantes rares et singulières, ces fleurs dont l'élégance, l'éclat et les parfums sont inconnus dans nos climats, frappèrent vivement l'œil naturellement observateur du jeune Saint-Amans : de l'étonnement naquit un vif désir de connaître, et le goût de la botanique, qui jusqu'alors n'avait été chez lui qu'une de ces fantaisies du premier âge que le temps efface, devint sa passion dominante, celle de toute sa vie. Heureuse passion, toujours féconde en jouissances, sans jamais engendrer ni satiété, ni dégoût !

De retour dans sa patrie, à l'âge de vingt-quatre ans, il quitta le service, épousa une femme selon son cœur, et tout le temps qu'il ne donnait

pas à sa vertueuse compagne, il le consacra uniquement à la science. Sa position sociale, la faculté de pouvoir régler à son gré l'emploi de sa vie, le lui permettaient. Jeune, riche, indépendant, sans ambition, d'une santé robuste, trop philosophe pour exiger de ses semblables ou du sort plus qu'il n'est raisonnable d'en attendre, il put se livrer à l'étude avec sécurité dans le présent, et sans crainte pour l'avenir. Il trouvait ainsi en lui-même tous les élémens du bonheur personnel; mais il possédait aussi toutes les qualités qui peuvent contribuer au bonheur des autres. Sensible, aimant et confiant, d'un commerce indulgent et facile, d'une amitié sûre et commode sa bienfaisance et sa bonté étaient inépuisables L'excellence de son cœur s'est révélée non seulement dans sa correspondance, dans ses relations d'amitié, de parenté, d'affaires même, mai encore dans tous ses ouvrages, depuis ceux qu virent le jour il y a près de soixante ans, jusqu' ceux qu'il n'a pu terminer, et que la mort es venue interrompre. Elle seule a pu éteindre so ardeur, et briser enfin cette plume qu'on vi jusqu'au dernier jour servir, éclairer et honore son pays.

Les premiers écrits qui l'annoncèrent au mond savant parurent, en 1778, dans le Journal d physique dirigé par l'abbé Rozier. Ce sont de cu rieuses observations sur deux phénomènes, l'u

dans la classe des météores, l'autre dans le règne animal (*a*). Ces deux publications furent remarquées, moins encore pour la singularité des faits en eux-mêmes, que pour le mérite de leur exposé. Dès lors on crut reconnaître chez l'auteur un observateur judicieux, habile à décrire, attentif à ne saisir dans l'objet que les traits caractéristiques; ennemi de toute phraséologie, de toute explication hasardée, enfin assez sage pour se contenter de présenter les véritables données d'un problème, quand il n'en voyait pas la solution.

Cette réserve dans l'explication des phénomènes physiques, cette lucidité dans leur description caractérisèrent aussi ce que plus tard M. de Saint-Amans publia sur les uranolithes tombées dans son département. Quand on lit ou ses lettres au savant Pictet et à M. Thibaut de Bernaud sur ce genre de météores, ou son excellent rapport (1) au sujet d'un mémoire dans lequel M. de Suriray traitait des pierres tombées du ciel, on le voit réfuter avec une logique sévère, pleine cependant de grâce et d'urbanité, les différentes hypothèses imaginées pour expliquer l'origine de ces corps nommés *pierres de foudre* par la multitude, *bolides* par quelques naturalistes, *aérolithes* par le plus grand nombre, mais auxquels le premier il

(1) Voyez le *Recueil de la Société d'agriculture d'Agen* (T. 2, année 1813, pag. 197.)

avait donné le nom d'*uranolithes*, dénomination peut-être plus convenable, plus exacte, et d'une étymologie plus rationnelle. Après avoir démontré, par une rigoureuse application des lois de la physique, des règles de l'analogie des probabilités, que ces différentes explicati même les plus ingénieuses ne sauraient être mises, il en revient au doute philosophiq l'aveu de notre ignorance sur la véritable d'un phénomène, auquel, disait-il, nous s peut-être encore long-temps obligés d'appli l'inscription de la pierre d'Ensisheim (*b*) : *D lapide multi multa, omnes aliquid, nemo satis* (

Si dans les sciences physiques il n'est que commun de s'égarer en voulant tout expliq ce même désir ambitieux, né de notre am propre, nous conduit souvent aussi à de gra erreurs dans une autre science que cultiva de Saint-Amans; je veux parler de l'archéolo vaste champ ouvert aux conjectures, et sava ment exploité par une foule d'imaginations rêv ses. M. de Saint-Amans était trop ami de l'ex titude, de cette précision dont la constante étu des plantes lui avait fait une habitude, pour do ner du corps à des songes et ne pas s'en tenir a

(1) Beaucoup ont beaucoup parlé de cette pierre, tous en ont dit quelque chose, personne encore n'en a dit assez.

s. La critique la plus sévère pourrait tout au s reprendre, dans ses premiers travaux archéoiques, un peu trop de complaisance pour des ails que le lecteur supplée aisément; mais le yen de se montrer si exigeant, quand on conère que ces minutieuses observations sur queles monnaies des douzième et treizième siècles, uvées dans l'Agenais, ont eu pour résultat de tifier des inexactitudes échappées à Venuti, eblanc, à beaucoup d'autres? N'est-on pas asdédommagé de la longueur du chemin, quand ous conduit à la vérité, surtout si la route se uve semée de détails piquans et de curieux venirs?

M. de Saint-Amans rendit un service plus réel on pays et à la science, lorsqu'il tira de l'ouune foule de notes éparses dans les manuscrits orés du prieur Labenaisie, du comédien Dusnil, des chanoines Argenton et Labrunie (*c*), ns fort étonnés sans doute de se trouver enble, mais que portèrent des hommes qui, s des rapports différens, s'étaient tous occudes antiquités d'Agen. L'écrit de Dumesnil, ompagné de jolis dessins à la plume, méritait tout d'être connu : M. de Saint-Amans le déuvrit par hasard à Limoges. Dumesnil manqua critique et de méthode; mais son crayon avait servé des monumens, des inscriptions et des venirs d'un grand intérêt local, documens

précieux dont la trace même s'est effacée. En les publiant, M. de Saint-Amans signala aussi à la reconnaissance des Agenais d'autres hommes qui, dans l'ombre et le silence du cabinet, s'étaient occupés de l'histoire du pays : ce fut à la fois réparer l'oubli du siècle, et bien mériter de la patrie.

D'autres ouvrages encore assurent à M. de Saint-Amans une place honorable parmi nos modernes archéologues. Ses intéressantes notices sur le véritable emplacement de *Cassinogilum*, ancienne maison de Charlemagne et berceau de Louis-le-Débonnaire ; sur l'antiquité d'*Excisum*, connu aujourd'hui sous le nom d'Eysse ; sur les anciens établissemens religieux de l'Agenais, détruits depuis la révolution ; sur d'autres sujets, d'un moindre intérêt peut-être, mais approfondis avec la même sagacité : tous ces écrits, Messieurs, sont de durables monumens de la vaste érudition de M. de Saint-Amans.

Je passe sous silence, Messieurs, beaucoup d'autres opuscules également recommandables sous d'autres rapports ; seulement je vous indiquerai les plus remarquables : un *éloge de Linné*, qu'on lira toujours avec un nouveau plaisir ; une [illegible] *logique*, qui rappelle que son auteur fut un très-bon professeur d'histoire naturelle, mais aussi que la science de Latreille a fait depuis des pas de géant ; enf

tice biographique sur M. de Vivens, ancien
e de l'Académie de Bordeaux. Que ne
, Messieurs, au lieu d'une froide et in-
te nomenclature, entrer dans les détails,
r le mérite particulier de chacune de ces
tions, et vous montrer combien, dans
its qui ne furent pour M. de Saint-Amans
simples délassemens, il vous offrirait en-
es titres incontestables à l'honneur que
ai avez décerné! mais tant de fécondité
luit à choisir. Je conçois d'ailleurs que
Saint-Amans ayant dû à la botanique sur-
on admission dans votre sein, ses succès,
élébrité, car nul homme n'est universel,
ttendez de moi que je m'attache de pré-
à cette partie de ses travaux. Vous les
ssez déjà, Messieurs; mais l'admiration a
commun avec la douleur, qu'elle se re-
souvenirs, et se plaît à retrouver ses pre-
impressions.

ous ai dit, Messieurs, que de retour des
s, en 1773 M. de Saint-Amans se livra
serve à l'étude des plantes, étude pour
ire sans limites, puisqu'elle s'exerce sur
finité d'êtres qu'il faut analyser, classer,
mer; détail immense qui effrayerait l'ima-
n et la ferait bientôt tomber de l'enthou-
dans le découragement, si la méthode ne
pas au secours de la mémoire. M. de Saint-

Amans l'éprouva. Livré à lui-même, loin des conseils, presque sans guide, il allait abandonner ce qu'il avait embrassé avec tant d'ardeur, lorsqu'en 1779, il entendit vanter la méthode du docteur Schoeffer (*c*). Le Docteur était membre de l'institut patriotique de Hesse-Hombourg, et M. de Saint-Amans venait d'être reçu dans cette société. A ce titre il s'adressa à Schoeffer, s'informant des moyens de se procurer sa méthode. Schoeffer répondit par l'envoi de l'ouvrage, des tables dont il se compose, et de tous les documens propres à en faciliter l'intelligence.

Je n'ai point à discuter ici le mérite des tables de Schoeffer, de cette méthode analytique antérieure à l'immortel Lamarck; mais je vous dirai avec M. de Saint-Amans, et presque dans les termes dont il s'est servi, qu'aidé de ce nouveau guide il fut en état, après un mois d'étude, de résoudre la plupart des problèmes de botanique qui se présentaient à lui dans ses promenades; qu'alors seulement il put enfin goûter les plaisirs purs, les délices inexprimables que le botaniste puise dans l'observation de la nature (1).

La reconnaissance de M. de Saint-Amans répondit à l'importance du bienfait: il la signala publiquement, et voulant rendre communs à

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. xv, année 1780. f.° 267.

tous les amis de la botanique les avantages de la précieuse invention de Schoeffer, il publia, en 1780, un précis analytique de cette méthode; trop heureux, disait-il, si ce faible hommage de ma gratitude peut faire apprécier à toute sa valeur le présent dont l'illustre professeur ma honoré, plus heureux encore si tous les botanistes qui ne connaissent pas encore sa méthode se hâtent d'en recueillir les fruits (1).

Ne reconnaissez-vous pas à pareil langage, Messieurs, ce modeste et excellent homme qui fut toujours si bienveillant, si communicatif; celui dont le riche herbier, le beau cabinet, et les nombreuses collections étaient comme un musée public, constamment ouvert à tous les naturalistes, à ses amis, aux étrangers mêmes, enfin à quiconque par état ou par goût cultivait les arts ou les sciences. Tant de trésors amassés à grands frais auraient à ses yeux perdu tout leur prix, s'il avait dû seul en jouir.

La carrière que parcourait M. de Saint-Amans, débarrassée des épines qui d'abord la lui avaient rendue fatigante et pénible, ne lui offrit plus que des charmes; et presque aussitôt on le vit se livrer à son goût pour les voyages, goût que partagent tous les esprits observateurs, mais surtout les botanistes: ils croient ne connaître qu'in-

---

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. v.

parfaitement la Flore de leur pays, quand ils ne l'ont pas comparée eux-mêmes à quelque Flore étrangère. De 1780 à 1786, M. de Saint-Amans voyagea en Anglcterre, aux Pyrénées, et dans nos Landes, tantôt seul, tantôt de compagnie avec les savans les plus distingués. Vous ne connaissez encore de son voyage en Angleterre que quelques pages manuscrites; mais les deux autres ornent vos bibliothéques. S'ils décèlent l'écrivain aimable, l'observateur philosophe, soigneux de ne rien omettre de ce que les lieux, les accidens de terrain, les monumens, l'agriculture, les mœurs et l'industrie présentent de vraiment remarquable, vous ne pouvez cependant vous empêcher de reconnaître que la Flore locale est toujours l'objet spécial pour lequel il s'est mis en route. Vous l'aurez reconnu surtout en parcourant avec lui nos landes et nos côtes maritimes. On croit d'abord n'avoir à suivre qu'un guide dont le but serait de vous amuser, et l'on se trouve presque à chaque pas avec un savant qui s'est proprosé de vous instruire; mais un savant dont le style ne vous rappelle jamais que le savoir sans la grâce est un diamant sans poli. Esprit, délicatesse, finesse d'aperçus, justice rendue aux hommes utiles, ingratitude réparée quand leurs services furent méconnus, vous trouvez tout cela dans les voyages de M. de Saint-Amans. S'il s'y mêle quelques conjectures hasar-

dées, il ne vous les donne que pour ce qu'elles valent, et vous enlève ainsi le droit de vous en plaindre (*d*).

J'arrive au plus important et au plus utile de ses ouvrages, à cette Flore agenaise qui parut en 1821, après un grand nombre d'années de travail, de recherches et d'observations. Louons M. de Saint-Amans de cette sage lenteur à produire le résultat de ses longues études: il n'y a d'estimable et de durable en ce genre, que ce qui fut long-temps médité. C'est à cette constance d'exploration, Messieurs, à cette persévérance d'un esprit supérieur, mais exempt de toute vanité, et toujours accessible aux bons conseils, que M. de Saint-Amans dut de voir sa Flore obtenir en paraissant les plus honorables suffrages. Comment ne les aurait-il pas obtenus? Observateur consciencieux, il n'avance rien qu'il ne l'ait vu ou vérifié par lui-même; écrivain lucide, ses descriptions ont tout le mérite du genre; il dit ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, rien de plus, et sa phrase linnéenne ne tombe ni dans l'obscurité ni dans la sécheresse. Se présente-t-il quelque erreur à réfuter, quelque plante nouvelle à décrire? alors seulement il entre dans les détails, et la lumière la plus vive éclaire aussitôt l'objet. Doit-il quelque découverte ou seulement quelque remarque importante à un ami, à un collaborateur? il s'empresse de le nommer. Après avoir

épuisé tout ce que l'analyse peut lui fournir de données, conserve-t-il encore des doutes sur tel ou tel point de la science? il l'avoue avec une franchise bien rare dans un siècle aussi tranchant que le nôtre.

Son esprit d'indépendance et son admiration pour Linné l'ont tenu en garde contre les nouveautés qui de toutes parts menacent et troublent l'empire de la science: il les croyait contraires aux progrès de la botanique. Aussi, dans la préface de sa Flore, combat-il avec avantage de prétendus adeptes qui, se fondant sur des traits imperceptibles pour tout autre œil que le leur, et confondant les caractères génériques avec les caractères spécifiques, quelquefois même avec des accidens individuels, créent des familles, des genres, des espèces, bouleversent tout, n'édifient rien, mais, tout fiers de substituer à des noms entendus de tout le monde des dénominations ambitieuses et bizarres, refont la langue des Jussieu, à peu près comme d'autres refont en littérature la langue des Racine: déplorables novateurs qui, sans le vouloir peut-être, enveloppent d'épaisses ténèbres une route qu'ils se disent appelés à éclairer.

Mais, Messieurs, ne croyez pas que dans ces rapides discussions où l'amour seul de la science l'engage, M. de Saint-Amans s'écarte en rien des bornes d'une critique indulgente et modérée:

un mot spirituel et sans amertume, une fine plaisanterie, une question à laquelle on ne peut répondre sans se trouver confondu : voilà ses armes habituelles. Il presse ses adversaires à la manière de Socrate ; il en triomphe sans les blesser. Toujours prompt à rendre hommage à leurs talens, il ne se plaint que de l'abus qu'ils en font.

Son respect pour l'ancienne école ne lui ferma point les yeux sur les services de l'école moderne ; M. de Saint-Amans a marché avec son siècle. Ne s'est-il pas lui-même heureusement éloigné des routes battues, tantôt en refondant des synonymies trompeuses, et relevant des méprises que la tradition avait perpétuées ; tantôt en indiquant les époques de floraison d'une manière plus exacte, qui n'a point à craindre de se voir démentie par les fréquentes variations anomales de notre atmosphère ; tantôt en établissant avec plus de justesse le domicile des plantes, distinguant leur domicile de *fait* de leur domicile de *droit* (1) ? Quant aux nouvelles dénominations, loin de repousser celles que les progrès de la science rendent nécessaires, ne lui doit-on pas celle de *phanérogames*, mot heureusement imaginé, et qui manquait à la botanique pour indiquer l'une de ses deux gran-

---

(1) Par domicile de *fait*, l'auteur entend le lieu où la plante a été recueillie ; par domicile de *droit*, le sol qu'elle préfère.

des divisions (*e*) ? Un plus fréquent usage de la langue systématique, l'introduction d'abréviations empruntées à la numismatique, de curieuses annotations semées avec économie pour l'instruction des différentes classes de lecteurs, des remarques entomologiques sur les plantes considérées comme l'habitation ou la nourriture des principaux insectes du pays exploré ; toutes ces légères innovations donnent à la *Flore agenaise* une physionomie locale qui lui est propre : l'ouvrage en devient et plus utile au naturaliste investigateur qui aime à trouver beaucoup de données sous un petit volume, et plus agréable au lecteur superficiel qui, même dans un traité didactique, demande de l'intérêt et de la variété.

Mais, Messieurs, l'auteur de la *Flore agenaise* ne devra pas son illustration seulement à la publication d'un très-bon livre ; d'autres ont eu pareil honneur : il la devra surtout à cet esprit philosophique et moral qui me semble avoir présidé à tous ses travaux. La botanique ne fut point à ses yeux une science de pur agrément, encore moins un moyen de célébrité qui n'exige que des yeux, de la sagacité, beaucoup de jugement et beaucoup de mémoire : il la cultiva comme une science d'observation susceptible des plus heureuses applications, et pouvant contribuer au bonheur du pays, éclairer l'agriculture, augmenter ses produits, diminuer la charge du pauvre.

Ses traités sur les plantes les plus propres à former des prairies artificielles, sur la culture de l'olivier, sur celle du riz, sur une maladie pléthorique des ormes de l'Agenais; les utiles conseils dont il enrichit souvent nos meilleurs journaux d'agriculture et nos autres recueils agronomiques, témoignent assez hautement qu'en étudiant si constamment les plantes, il y voyait autre chose que des feuilles, des parfums et des fleurs. Oui, c'est parce qu'il s'élevait à de plus hautes considérations, que ses leçons formèrent tant d'élèves, dont plusieurs sont devenus depuis des professeurs distingués; qu'il fonda dans sa patrie cette société savante à laquelle beaucoup d'hommes de mérite s'honorent aujourd'hui d'appartenir; qu'il inspira ses goûts simples et purs à tous ceux qui avaient le bonheur d'être admis dans son intimité; enfin, qu'il fit naître, qu'il propagea dans son département l'amour de la botanique, comme il y propageait le goût de l'archéologie, de la minéralogie, de toutes les sciences utiles. Ainsi, Messieurs, les travaux de M. de Saint-Amans se recommanderont devant la postérité, non seulement par leur mérite propre, mais encore par la salutaire influence qu'ils ont exercée dans le pays où il vécut.

Il a laissé en mourant plusieurs manuscrits, entre autres une histoire politique, militaire et religieuse de l'Agenais, ouvrage long-temps mé-

dité, qui manque à la collection de nos historiens, et qui ne pourra qu'ajouter à la renommée de son auteur. Faisons des vœux, Messieurs, pour que tous les écrits de l'ami des Lacepède, des Ramond, des Lamouroux, des Dussaux, voyent le jour. C'est un soin, j'ai pensé dire un devoir, que la reconnaissance prescrit à la société savante dont il était l'ame, à l'administration elle-même, à ce conseil général qui, par une exception peut-être unique en France, lui déféra tous les ans l'honneur de la présidence; constant hommage de confiance, de vénération et d'estime, bien remarquable dans un siècle si mobile, où les hommes sont si prompts à se dégoûter, et la scène politique si féconde en changemens.

Le soin religieux dont je parle, Messieurs, sera aussi, n'en doutez pas, l'objet d'une tendre sollicitude pour les deux fils qui lui survivent. Le plus jeune, couvert d'honorables blessures reçues en Espagne, en Russie, à Wagram, et sous les murs de Toulouse, sent le prix de la gloire; mille fois il exposa ses jours pour elle et pour sa patrie. L'aîné, héritier des goûts de son père, et comme lui uniquement adonné aux sciences et aux arts, sait aussi par expérience combien il est doux et glorieux d'avoir des droits à l'estime et à la considération publique; il en a obtenu de véritables, au prix des plus grands sacrifices et du repos de sa vie (*f*). Tous deux vous diraient, parce

que tous deux le sentent vivement, que le plus bel héritage d'un père, c'est la gloire de son nom, et que l'honneur d'y ajouter un nouvel éclat serait la plus douce des jouissances.

Pour vous, Messieurs, qui pensez avec moi que mes vaines paroles n'ont pu que trop faiblement honorer la mémoire de M. de Saint-Amans, vous lui éleverez dans vos souvenirs un monument plus durable. Ses vertus sociales, ses précieuses qualités, ses écrits, ses talens, les services qu'il rendit à son pays, seront éternellement pour vous un doux sujet d'entretien ; et l'imitation des exemples qu'il nous a laissés comme savant, comme écrivain, comme excellent citoyen, deviendra son plus bel éloge.

NOTES.

(a) Des deux phénomènes dont M. de Saint-Amans publia la description dans le journal de physique en 1778, le premier est un double *halo* solaire fort singulier, observé le 6 Février, à dix heures du matin. Il consistait en deux arcs ou segmens d'iris, de grandeur inégale, ayant un centre différent, opposés l'un à l'autre, tangens à leur sommet, et mêlant leurs couleurs au point de contact. Le grand arc avait pour centre le soleil; le centre du petit se serait trouvé sur un diamètre commun au soleil et au grand arc. L'ordre des couleurs était inverse. Dans l'arc concentrique au soleil, elles commen-

çaient, en allant du centre à la circonférence, par le rouge, et se terminaient par le violet. Dans le petit arc, le rouge était à la circonférence et le violet à la partie concave.

Le sujet de l'autre observation était un petit poisson trouvé vivant dans une huître pêchée à Marennes et transportée par Bordeaux jusqu'à Agen. Il avait de longueur totale 3 pouces 6 lignes; de plus grande largeur, 9 lignes ; d'épaisseur, 4 lignes. Sa peau était lisse, douce, très-fine et sans écailles. On le trouva roulé sur lui-même dans sa prison ; la coquille était parfaitement close. M. de Saint-Amans estimait, vu les distances, qu'il y avait de 11 à 12 jours d'écoulés depuis l'instant où ce pauvre poisson s'était fait enfermer. On conçoit bien son entrée dans la coquille, la promptitude de l'huître à rapprocher ses deux valves, l'appétit de l'étourdi et le sort de l'huître; mais comment expliquer le long jeune du prisonnier?

Un autre fait raconté dans le même article par M. de Saint-Amans, c'est la rencontre, dans ses vignes, de la chrysalide d'un des plus beaux sphinx de Surinam. Je ne vois à cela qu'une explication. La métamorphose de la chenille ne se sera point opérée dans les vignes de Saint-Amans, mais à Surinam; la chrysalide aura été transportée avec quelque production de cet endroit ; le reste fut l'ouvrage du hasard. (*Voyez* les tomes XI et XII du journal de physique, vous y trouverez figurés le double halo, le poisson et la chrysalide.)

(*b*) Munster, dans sa cosmographie, liv. 3, ch 125 : Gesner, dans son traité des pierres figurées, pag. 66; Daniel Schoepflin, dans son histoire d'Alsace, tome 2, pag. 68, ont parlé de la pierre d'Ensisheim, tombée près de cette ville, le 7 Novembre 1492, avec un bruit com-

parable à celui du tonnerre. Le peuple la désignait sous le nom de *Dowerstein*, pierre de foudre : elle pesait originairement, selon Conrad-Gesner, trois quintaux ; mais divers curieux en ont enlevé des fragmens, et son poids se trouve réduit à environ 250 liv. Daniel Schoepflin l'a bien décrite ; il la regardait comme une mine de fer em-tée dans quelque tempête par les torrens, et roulée montagnes voisines dans la plaine ; mais tous les ca-ères qu'il lui donne sont applicables aux uranolithes, u examen attentif fait de nos jours ne permet pas douter que la pierre d'Ensisheim ne soit une pierre éorique. Elle était suspendue dans l'église paroissiale , avec l'inscription que l'on y avait autrefois pla-aintenant le Musée de Paris la possède.

.abenaisie, prieur du chapitre de Saint-Caprais, en 1724, est un des premiers qui se soit occupé itiquités d'Agen : malheureusement il avait peu de ue, peu de goût, et son travail est plutôt l'ouvrage compilateur trop crédule que celui d'un homme ttres érudit.

;enton, chanoine du même chapitre, n'a laissé que notes. Labrunie, chanoine honoraire de l'église n, fut l'ami d'Argenton ; il hérita de ses manus-Voici dans quels termes M. de Saint-Amans a parlé .abrunie :

Également versé dans la connaissance de l'antiquité, dans les lettres qu'il avait cultivées et même pro-ssées, animé d'un grand zèle pour tout ce qui pou-ait contribuer à l'illustration de sa patrie, il employa us ses moyens et tous ses instans à mettre en ordre travail dont son prédécesseur avait posé les bases. râces à ces deux savans, nous ne sommes pas ab-olument dénués de bonnes notions sur l'histoire de

» notre ville et de l'ancien Agenais. Nous possédons ac-
» tuellement une chronologie manuscrite continuée jus-
» qu'en 1790 ; deux volumes de mémoires historiques,
» une biographie agenaise presque complète. L'ensem-
» ble de ces ouvrages m'ayant été légué par M. Labrunie,
» je l'ai reçu comme la portion la plus précieuse de
» son héritage, et comme un dépôt qui doit être transmis
» à la postérité. Je me félicite, en terminant cette note,
» de ce qu'elle m'offre l'occasion de m'acquitter d'une
» partie de ce que je dois à la mémoire de cet homme
» respectable, dont je m'honorerai toujours d'avoir mé-
» rité la confiance et l'amitié. »

(*d*) Tout le monde connaît et les conjectures que M. de Saint-Amans a émises sur les Boïens de nos rivages dans son voyage à la Teste, et sa discussion à ce sujet avec Malthe-Brun. Je ne cite que ce trait pour justifier le jugement que j'ai porté.

(*e*) Nous avions le mot *cryptogames* pour indiquer les plantes dont les organes sexuels sont cachés, et nous n'en avions pas un pour les plantes dont les mêmes organes sont apparens. M. de Saint-Amans imagina le premier de leur donner le nom de *phanérogames*. Comme plusieurs personnes ignorent ce fait, nous leur indiquerons ici la note qui termine la préface de la Flore agenaise ; ils y verront avec quelle modestie, quelle convenance de ton et de langage ce vénérable savant réclame un honneur que personne ne nous paraît en droit de lui contester. Ce n'est qu'un mot, mais ce mot était nécessaire à la science.

(*f*) C'est à l'aîné des fils de M. de Saint-Amans, que Bordeaux doit l'introduction de la fabrication des poteries fines, façon anglaise.

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES AU MOIS D'OCTOBRE DERNIER,

PETITE RUE DE L'INTENDANCE, MAISON FAGET;

PAR F. JOUANNET.

Incedo per cineres.

MESSIEURS,

Des fouilles pratiquées, au mois d'Octobre dernier, maison de M. Faget, entre l'ancien Lycée et le vieil hôtel de l'Intendance, ont donné lieu à quelques découvertes dignes de votre attention.

La muraille explorée dans ces fouilles, sur un développement de seize mètres environ, m'a présenté le mode de construction déjà remarqué par tous ceux qui ont étudié les antiquités de votre patrie: des assises composées de pierres primitivement taillées pour quelque autre destination, les unes de dimensions ordinaires, les autres de proportions colossales. J'y ai vu des frises, des corniches, des bases de colonne, des cippes, des tombeaux, le tout assemblé sans mortier ni ciment, mais avec autant de précision que le comportait l'irrégularité de pareils matériaux: ce fut l'ouvrage d'un peuple industrieux, tout à coup menacé d'un danger imprévu.

La seule particularité nouvelle que ces substructions m'aient offerte, c'est que, dans la partie qui allait plonger sous la maison Faget, les deux derniers mètres, construits en grandes pierres sur la façade extérieure, l'étaient en moëlons sur la façade opposée. Faut-il reconnaître ici une restauration, ou cette fabrique en moëlons était-elle un blocage de construction primitive? Je l'ignore. Je vous dirai seulement que le ciment qui liait entre eux les moëlons égalait en dureté la pierre ellemême; circonstance au reste presque indifférente, et qui ne peut rien nous apprendre sur la véritable date du travail. N'ai-je pas vu souvent, dans vos antiques aquéducs et ailleurs, des cimens évidemment du même âge présenter cependant,

quelquefois dans la même toise, les degrés de dureté les plus opposés (1)?

Les fouilles dont je vais vous faire connaître les résultats, ont ajouté à vos richesses monumentales vingt-trois inscriptions funéraires et une autre inscription beaucoup plus importante, dans laquelle vous trouverez le nom d'un antique bienfaiteur de votre patrie. Le temps vous a ravi les fruits du bienfait, mais le hasard vous rend le nom de son auteur, et vous en conserverez reli-

(1) Sans recourir à des exemples étrangers, nous venons d'en voir un frappant dans ce même mur d'enceinte dont nous parlons. La galerie qui s'ouvre maintenant entre les rues des Piliers-de-Tutelle et de Sainte-Catherine a traversé l'antique muraille, sur une largeur de 10 mètres environ ; mais au lieu de l'appareil ordinaire, on n'a eu à percer qu'une construction en moëlons si mal unis que, par endroits, le mortier était presque friable. Je veux que ce ne soit qu'une restauration ; mais l'alignement du mur, son épaisseur, et surtout la rencontre d'une médaille de Vespasien au milieu du massif, témoignent que ce travail remonte pourtant à une date très-reculée. Je remarquerai, puisque l'occasion s'en présente, que l'architecte de la galerie, mon honorable ami M. Durand, a recueilli, avec le soin et la sagacité que nous lui connaissons, toutes les observations propres à nous bien faire connaître ce qu'il a dû explorer du sol antique de Bordeaux. L'Académie doit vivement désirer la communication d'un travail aussi instructif qu'intéressant.

gieusement le souvenir. La reconnaissance ne connaît point de prescription.

Ce qui subsiste encore des monumens que les Romains érigèrent dans votre pays, vous avait déjà fait connaître en partie les immenses travaux qu'ils entreprirent pour procurer de bonnes eaux à l'antique *Burdegala*, et si vous aviez perdu jusqu'à la trace de cette belle fontaine dont Ausone a célébré l'élégante construction, l'abondance et les eaux salutaires, vous aviez du moins retrouvé les longs aquéducs qui peut-être alors servaient à l'alimenter; vous possédiez même un fragment d'inscription qui semblait se rattacher à quelque construction de ce genre : mais ce débris ne vous donnait que des prénoms et l'indication d'un legs dont il vous laissait ignorer l'importance. Aussi est-ce avec un vif sentiment de joie qu'en suivant les fouilles pratiquées chez M. Faget, j'ai vu retirer du mur exploré deux grandes pierres de dimensions pareilles portant, l'une les prénoms et les mots que j'avais déjà lus sur l'ancien fragment, l'autre tous les termes nécessaires pour compléter la suite et le sens de l'inscription. Cette inscription est encadrée avec une élégante simplicité, la lettre en est belle et régulière, sa table a peu souffert. Composée de deux plaques quadrilatères, dont le cadre et les bords se raccordent, elle a de longueur totale 1^{m} 95^{c}; de hauteur 0,65; et d'épaisseur 0,35.

La pierre est un calcaire crayeux de la Charente-Inférieure.

Je la lis ainsi : CAIUS. JULIUS. SECUNDUS. PRÆTOR. AQUAS. ET. SESTERTIUM VICIES CENTENA MILLIA. TESTAMENTO. DEDIT. (*Voyez* le n.° 25.)

Pour justifier l'interprétation du chiffre, j'ai besoin, Messieurs, de vous rappeler comment, avec leurs lettres numérales, les Romains exprimaient les sommes en grands sesterces, monnaie de compte dont chaque unité équivalait à 1000 petits sesterces monnaie courante. Depuis l'unité jusqu'à cent, ces lettres conservaient leur valeur nominale : ainsi le C, accompagné du signe sesterce HS, signifiait 100 grands sesterces ou 100,000 petits. Pour les autres centaines on supprimait les C, et l'on indiquait leur nombre par les lettres numérales ordinaires. Un trait horizontal tracé au-dessus du chiffre avertissait le lecteur. Il suit de là que le signe HS IV, par exemple, n'était pas l'expression de 4, mais de 400 grands sesterces ou de 400,000 petits. De même les HS XX de notre inscription ne représentent pas 20, mais 2000 grands sesterces ou 2,000,000 de petits. La métrologie de Paucton, celle de Romé de Lille, l'autorité des grammairiens me semblent ne pas laisser de doute à cet égard.

Il est plus difficile d'évaluer rigoureusement en monnaie de nos jours la somme léguée par le généreux Secundus. Il faudrait pour cela con-

naître la date précise de l'inscription ; or, elle manque ici comme sur la plupart des inscriptions romaines. Nous n'avons donc pour en juger que la lettre, le style et l'analogie. La lettre, je vous l'ai dit, est belle et régulière : le style répond par sa clarté et sa simplicité au style lapidaire du bon temps ; cependant la distribution symétrique des lignes annonce peut-être plus de recherche et de soins minutieux, qu'on n'en trouve dans les inscriptions du 1.er siècle, et je rapporterais plus volontiers celle-ci à l'époque d'Adrien. Je serais même forcé de lui assigner une date beaucoup plus récente, si le préteur C. Jul. Secundus était le même homme que ce C. Julius Secundus qui, le 6 des ides de Décembre, année 241 de notre ère, offrit un taurobole à la mère des Dieux, dans la ville de Lectoure (1). Notre inscription

---

(1) Voici l'inscription taurobolique de Lectoure, telle que la donne Gruter, page xxx, édit. d'Amsterdam 1717.

S. M. D.

C.IVL.SECUNDUS.TAVROP.

ACCEPIT.HOSTIIS.SVIS.SACERD.

TRAI. NVND. D.N. GORDIANO.

II.ET. POMPEIANO. COS. VI.

ID.DECEM.

Nota. Le second consulat de Gordien Pie et celui de Pompeianus (*Civica*) répondent à l'an 241. Le prêtre nommé

peut être plus ancienne ; mais la beauté du caractère est quelquefois un indice trompeur. N'oublions pas que la belle inscription votive de Vitalis (1), gravée au commencement du 3.me siècle, nous a déjà prouvé qu'à cette époque Bordeaux possédait encore de très-bons graveurs en lettres. Quoi qu'il en soit, pour ne pas nous exagérer la valeur du legs de Secundus, apprécions-le comme ayant été fait au milieu du 3.me siècle.

D'après l'estimation de Paucton, la valeur du sesterce, qui sous Auguste aurait été de 4^{s} 6^{d}, ne fut sous ses successeurs, depuis Néron jusqu'à Constantin, que de 3^{s} $^{31}/_{32}$. Romé de Lille, prenant le moyen terme entre les deux extrêmes de Paucton, fixe cette valeur à 4^{s}; ce qui porterait à 400,000 liv. le legs de Secundus : suivant Paucton il faudrait l'évaluer seulement à 387,500 liv., somme encore assez forte pour nous prouver qu'alors, comme de nos jours, ce ne fut qu'au prix de grands sacrifices que Bordeaux put se procurer de bonnes eaux.

---

dans l'inscription était Trajanius Nundinus Le sacrifice fut fait aux frais de Secundus (*hostiis suis*). Les villes, les magistrats et de riches particuliers pouvaient seuls se permettre une dévotion aussi dispendieuse.

(1) *Voy.* notre recueil académique, année 1829, pl. II. Il s'agit de l'inscription votive de Caius Octavius Vitalis, à la divinité tutélaire de Bordeaux.

Mais notre inscription fait naître d'autres questions. De quelle province Secundus était-il préteur? Le mot *aquas* doit-il s'entendre d'un aquéduc ou seulement d'une fontaine? Dans quel endroit le monument auquel l'inscription appartient était-il placé? Je ne puis répondre que par des conjectures ; si vous ne les admettez pas, Messieurs, du moins vous daignerez peut-être les excuser.

D'abord, il ne m'est pas démontré qu'à l'époque du legs, Secundus exerçât la préture ; premièrement, parce que le titre survivait à l'office ; ensuite, parce que ce titre lui-même se donnait aussi aux hommes qui, en récompense de leurs services, avaient obtenu de l'empereur les insignes de la préture (1) : mais si l'on veut absolument que Secundus eût alors un gouvernement, je croirais que c'était celui de l'Aquitaine, et je déduirais cette conjecture du silence même de l'inscription. En effet, comment aurait-on négligé de nommer toute autre province? Venant d'un magistrat étranger, le bienfait n'aurait-il pas, à quelques égards, semblé d'un plus grand prix? Je me sers toujours du mot de *bienfait*,

---

(1) *Prætorii sunt senatores præturâ functi, vel prætoriis ornamentis donati, quod solitum fieri ab imperatoribus, pro meritis in rempublicam.* (Vid. *Hist. Aug. Scriptores*, t. 2, p. 543, édit. 1671. *Casaub. not.*)

Messieurs, parce qu'il ne s'agit point ici d'une munificence impériale, dont Secundus n'aurait été que l'instrument ; mais d'un don de libre volonté, d'une disposition testamentaire.

Quant au mot *aquas*, bien qu'il ne soit accompagné d'aucun de ces adjectifs verbaux, tels qu'*aperiendas*, *perducendas*, *reficiendas*, ou tout autre, cependant l'importance de la somme me paraît indiquer quelque chose de plus qu'une simple fontaine ; non que je prétende méconnaître ici un monument de ce genre, les deux inscriptions pareilles m'en démontrent au contraire l'antique existence (1) : mais si vous vous rappelez qu'alors c'était avec les bras de leurs légions que les Romains exécutaient les grands travaux d'utilité publique, peut-être ne serez-vous pas éloignés d'admettre avec moi que le legs de Secundus put suffire à l'une et à l'autre dépense.

Il est impossible aujourd'hui de vous montrer l'endroit même où le monument de Secundus versait le tribut de ses eaux ; mais du moins tou-

---

(1) Il ne nous reste, comme on sait, de l'une des deux inscriptions que le commencement de ces trois lignes : C. IVL. SEC...... AQVAS....... TESTAMEN...... ; mais le caractère, le cadre, la nature de la pierre, sont les mêmes sur un plus petit module. La table a de hauteur $0^m,65$, de longueur $0^m,85$, d'épaisseur $0^m,15$. On est porté à croire que les deux inscriptions décoraient les deux grandes faces opposées d'un monument quadrilatère.

tes les présomptions se réunissent pour nous convaincre que cet endroit dut être très-voisin du lieu même où l'inscription a été trouvée. En effet, de tous les monumens retirés des fondations de l'antique enceinte, sous le lycée, sous le jardin de M. Faget, sous la maison en face, au coin des rues du Jardin et de la Petite-Intendance, enfin sous l'hôtel même de l'Intendance, nous pouvons conclure qu'on n'employa sur cette ligne, à la construction du vieux mur que des matériaux qui se trouvaient, pour ainsi dire, sous la main. Ce sont des autels funèbres, des tombeaux, des épitaphes, peu de débris d'édifices, quelques statues, et une inscription votive à la déité tutélaire de la ville (1). Or, le cimetière romain du Campaure, et les piliers de Tutelle, touchaient à la ligne murale indiquée. Ajoutez que le poids de l'inscription, et la réunion sur le même point des deux pierres qui la portent, ne se prêtent pas à l'idée d'un long transport; que l'ancien fragment d'une inscription semblable fut trouvé à quelques pas de là; enfin, que le nivellement de ce que nous connaissons des antiques aquéducs de Bordeaux nous prouve qu'ils pouvaient conduire leurs eaux jusqu'au pied des *Piliers de Tutelle* (2).

---

(1) *Voy.* nos dissertations de 1827, 1829 et 1831.

(2) *Voy.* à la fin une note sur les aquéducs explorés en 1825.

Avant de passer aux inscriptions funéraires avec lesquelles était enfouie l'inscription de Julius Secundus, je m'arrêterai un instant à une autre inscription très-remarquable aussi, découverte plus récemment dans les fondations de l'ancienne tour de Gassies, sur la ligne orientale de l'enceinte. C'est un petit hôtel quadrilatère, dont le couronnement est tout dégradé; mais l'inscription, répétée dans les mêmes termes sur les deux grandes faces du monument, est bien conservée. La lettre en est belle, et les mots séparés avec soin par un petit trait de droite à gauche. La pierre, qui est un calcaire de la Charente-Inférieure a 0,60 de haut; 0,23 d'épaisseur, et 0,35 de largeur. La lettre de la première ligne a 0,12 de haut; celle des autres lignes est d'un tiers plus petite. La forme des caractères nous paraît appartenir aux premiers temps. Le monument dut être isolé, comme tous les autels antiques.

Je la lis ainsi : JOVI. AUGUSTO. ARULA. DONAVIT. SANCTUS. SACERDOS. (ou *sacro suscepto.*) MARTIALIS CUM. TEMPLO. ET. OSTIO. CONSECRAVIT. (*V*. le n.° 26.)

L'interprétation de cette inscription, en apparence fort simple, ne me paraît pas cependant sans difficultés. *Arula* est-il un nom propre, ou bien est-ce un diminutif d'*ara*, mot peu usité dans les inscriptions, mais que l'on croit synonyme de *foculus*, et désignant comme lui un petit autel destiné à brûler des parfums ? Dans

le premier cas, la pieuse Arula aurait offert à Jupiter ce petit autel ; le prêtre Martialis l'aurait consacré en même temps que le temple et à sa porte (1), place où sur les médailles et les monumens, on voit souvent les autels. Dans l'autre hypothèse, l'offrande et la consécration appartiendraient au prêtre Martialis ; mais alors *arula* serait à l'ablatif, et il faudrait ou sous-entendre un mot, ou donner une autre interprétation aux deux initiales qui précèdent le nom du prêtre, ou mieux encore admettre l'oubli d'un M à la fin du mot *arula*, oubli dont toutes les époques nous offrent des exemples. Si je reste indécis entre ces différentes hypothèses, Messieurs, c'est que j'aime mieux vous soumettre mes doutes que de vous donner pour infaillibles des interprétations nécessairement toujours conjecturales.

On a souvent parlé d'un temple de Jupiter érigé à Bordeaux, on en a même indiqué la place dans le voisinage de la porte Dijeaux ; mais il ne nous reste rien des monumens qui ont pu accréditer cette opinion. La statue du Dieu, ainsi que les deux inscriptions citées par Delurbe, et que Zin-

(1) *Mensa arulæque, ut in Papiriano jure relatum est, eodem die quo ædes ipsa, dedicari solebant.* (Macrob. 3 *sat.*, cap. 11 ; Servius 8 *Æn.* ; Gutherius, *de vet. jur. pontif.* pag. 272, liv. 3, cap. 5.)

zerling dit avoir vues dans les jardins du conseiller Rémond, ont disparu (1). Espérons que ce nouveau monument votif, déposé maintenant au Musée de la ville, n'aura pas le même sort. S'il ne nous prouve pas que Jupiter ait eu un grand temple public à Bordeaux, car le mot de *templum* s'entend quelquefois d'un oratoire privé, d'un *ædiculum*, il nous atteste du moins que ce Dieu eut des adorateurs dans la capitale des Bituriges.

---

(1) Voici la traduction du passage de Zinzerling :

« Sortons de l'hôtel de ville de Bordeaux, et parcourons » les jardins du savant Rémond, lieu chéri des Muses. » Ce qui surtout mérite d'y être remarqué c'est une statue de Jupiter, tenant la foudre dans sa main gauche : » à côté du Dieu se voyait jadis un aigle, mais il est brisé » maintenant; à peine peut-on le reconnaître à ses serres. » Au monument est jointe cette inscription : DEO INVICT. » O. M., trouvée dans une cour près la porte Dijeaux; » nouvelle preuve que le temple de Jupiter était, comme » nous l'avons déjà dit, voisin de cette porte. » (*Jodoci Sinceri Itinerarium : Appendix, pag.* 38, *édit.* 1596).

L'autre inscription, rapportée par le même auteur, est ainsi conçue : ANTONIUS. EX. VOTO. FECIT. AC. JOVI. O. M. D. D.

Zinzerling ne plaçait point le temple de Jupiter dans la ville, mais hors des murs, au mont Judaïc, à l'endroit même où furent trouvées, en 1591, plusieurs antiquités. Pour arriver à cet endroit, on passait sous la porte Dijeaux. Je le remarque, sans adopter l'étymologie de porte Dijeaux (*porta Jovis*). Ce mot *Dijeaux* veut encore dire, en patois du pays, *des Juifs*. Or, au 16.me siècle les Juifs logeaient au mont Judaïc et rue Pont-Long.

Je passe aux inscriptions funéraires. Je vais les mettre sous vos yeux, en suivant l'ordre dans lequel elles ont été découvertes. J'éviterai toute répétition inutile; mais je dois vous dire que le faire, le style et la lettre de ces nouveaux monumens n'infirment en rien l'opinion que j'ai précédemment émise devant vous sur l'âge de ces antiquités, et sur la date approximative de leur enfouissement dans le mur d'enceinte.

N.° 1.er

Ce petit cippe a perdu son couronnement, et l'on ne voit que le pied de la dédicace ordinaire. (D.M.) Son inscription ne porte que les titres et le nom du mort, sans points de séparation après les abréviations. Je lis CLARO. PROFESSORI. APOLLONIO. Au-dessous de cette ligne, susceptible d'être interprétée de plusieurs manières, on voit en demi-relief le portrait d'un homme d'environ 50 ans, vêtu de la toge, cheveux bouclés, barbe courte. De la gauche il tient un livre ou des tablettes, et de la droite les plis de sa toge. Placé sous une niche à plein cintre, ce buste est d'un assez bon travail (1).

N.° 2.

Autre cippe sans couronnement: il ne reste de

(1) Long-temps avant Ausone, Bordeaux avait eu des professeurs distingués.

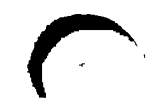
l'inscription que le dernier mot abrégé POS. (*posuit* ou *posuerunt.*) C'était un monument de famille, à en juger par les trois portraits qui occupent la niche carrée au-dessus de laquelle se trouvait l'épitaphe. Il y a beaucoup d'analogie pour le faire et les costumes, entre ce monument et celui du N.° 34, de la dissertation que j'ai eu l'honneur de vous lire le 1.er Mars 1827.

N.° 3.

Cippe cylindrique surmonté d'une coupe. Il est décoré d'un portrait de femme coiffée d'un diadême en cheveux, parée de boucles d'oreilles, et vêtue d'une tunique; on lit au-dessous : CLAUDIUS BASSINUS CONJUGI : Nous saurions probablement le nom de cette femme; si le temps eût respecté une ligne dont il reste encore quelques vestiges au-dessus de la niche qui renferma le portrait. Le travail et la lettre sont bien.

N.° 4.

Cette autre épitaphe est celle d'un jeune homme mort à l'âge de 25 ans 11 mois; son père Julius Saturninus lui érigea ce monument. La lettre en est belle et régulière, mais le défaut d'espace nécessita des liaisons de caractères, qui ne présentent d'ailleurs aucune obscurité. Je lis : DIIS MANIBUS. JULIO. SATURIONI. DEFUNCTO. ANNIS XXV ; MENSIBUS. XI. JULIUS. SATURNINUS. POSUIT. Il ne peut y



avoir de doute que sur le prénom de Saturninus, les deux lettres qui me paraissent l'indiquer sont peut-être numériques : Alors le jeune homme aurait vécu quatre jours de plus. Le monument est en bon état. C'est un petit autel funèbre surmonté d'une coupe entre deux rouleaux. L'ascia est gravé sur la face latérale gauche.

N.° 5.

Le cippe qui porte ce N.° est aussi surmonté d'une coupe. Sa forme était élégante, mais il s'est trouvé brisé ; le nom de l'épouse manque, et le reste mal gravé, mal aligné se lit difficilement. Je crois cependant pouvoir donner comme exacte la copie suivante : DIIS. MANIBUS. SATURNINI.... ATI. JUL....... UXOR. LOCUCUM. DONAVIT. CIVIS. BOIAS. ANN. XXX.M.I Le mot *locucum*, corruption de *loculum* indiquait tantôt un cercueil, tantôt l'endroit même où l'on avait déposé les restes ou les cendres du mort. La seule remarque un peu importante que nous ayons à faire sur ce débris, s'applique au mot *boias* (vieux génitif de *boia* (1), ou corruption du mot *boius*.) Au souvenir des *Boii picœi*, mentionnés par l'ami d'Ausone (2),

---

(1) *Voy.* la nouvelle méthode latine de Port-Royal.

(2) *Voy.* Pontii Paulini ad Ausonium epistolam. (Ausonii comm.)

on serait tenté de voir ici l'indication de l'ancien chef-lieu que la petite ville de La Teste a remplacé ; mais il existait un autre *Boia*, d'autres *Boii*, du côté de Bourges dans ce pays des Avaribs (1) ; et quand l'amour du voisinage nous ferait pencher pour La Teste, le respect pour la vérité nous retiendrait dans le doute. Sur le petit bandeau ménagé entre le dé et le fronton, était gravée une ligne maintenant effacée. L'ascia est gravé sur la face latérale, à droite.

N.° 6.

Ce monument appartient aussi à la famille Saturnina ; la lettre en est très-belle, les mots sont soigneusement séparés les uns des autres par un point. Cette double considération nous porte à lire ainsi l'inscription : DIIS. MANIBUS. SATURNINA. POLITIMI. CONTUBERNALIS. EI. POSUIT. Autrement nous lirions : D. M. SATURNINA. POLITIMI. CONJUX ET UBERNAL. EI. POSUERUNT. En voyant le soin qu'on prit d'éviter toute obscurité, il est plus naturel de supposer que le graveur aura par erreur doublé le T de *contubernalis* (1). Ce monument n'a souffert qu'une légère dégradation au pied, le

(1) Voy. *Cæsaris commentaria.*

(2) *Contubernalis* s'entend tantôt d'un esclave, tantôt d'individus habitant sous le même toit, tantôt même de gens mariés.

fronton est décoré de deux étoiles. Le trou carré qui coupe en deux la dernière ligne fut destiné à recevoir quelque offrande, quelque souvenir.

N.° 7.

Nous lisons ainsi l'épitaphe de ce vieil affranchi : DIIS. MANIBUS. ET. MEMORIÆ. PUBLII. MAIONIS. LIBERTI. DEFUNCTI. ANNIS. LXV. PII. OFFICII MINISTER. GENER. EJUS. (*posuit*). Si l'on veut que *Minister* soit un nom propre, nous lirions : POSUIT. MINISTER. GENER EJUS. Le fronton du cippe est décoré d'une pomme de pin, et la face latérale droite, de l'ascia.

N.° 8.

Sur un petit cippe en pierre de Bourg, à moitié dévoré par le temps, une inscription, autrefois peinte en rouge, laisse encore entrevoir cette épitaphe : SAMONI. DEFUNCTO. ANN. XV. ET. M. GRACILIS. DOMINA. POSUIT., monument consacré, par Gracilis, à la mémoire de son jeune esclave.

N.° 9.

Cette autre épitaphe est gravée sur un cippe privé de son couronnement : SECUNDINA. DEFUNCTA. ANNIS. XXXIV. P. ARTROA. PONENDUM. CURAVIT.

N.° 10.

Tête de cippe qui ne porte que la dédicace D. M. et le nom d'AVENTUS.

N.° 11.

L'épitaphe encadrée où nous lisons : MEMORIA. LAGULUDI. SILVINI. DEFUNCTI. ANNIS. IX. PONENDUM. CURAVIT, fut surmontée d'un fronton dont il ne reste que la dédicace ordinaire D. M. Peut-être portait-il aussi le nom de la personne qui avait érigé ce souvenir. La seconde L de lagulud est figurée comme un lambda.

N.° 12.

Le cippe inscrit sous ce N.° n'offre de remarquable que sa mauvaise exécution. On croit y lire : DIIS MANIBUS JULIÆ URII UXORIS.

N.° 13.

L'inscription suivante ne contient que des noms ; NAMMIA. SULLIA. LIVIA. LUCAUNA. LIVII. VINDOCIANI. LIVIUS. LUCAUNUS. POSUIT. Nous la regardons pourtant comme une épitaphe. Le couronnement seul, qui probablement portait d'autres mots, et peut-être quelques portraits, expliquerait l'énigme ; mais il manque. La lettre traitée avec soin, un cadre élégant et simple, et les dimensions de la pierre, annoncent un monument soigné.

N.° 14.

Très-belle inscription où nous trouvons un nom souvent répété sur nos monumens : DIIS.

MANIBUS. CINTUGNATUS. DEFUNCTUS. (*est*) ANNIS XXX. Les noms de *Cintugnat* et de *Cintugen* si fréquens dans nos épitaphes bituriges, indiqueraient-ils deux branches d'une même famille, dont quelque CINTO aurait été la souche commune?

N.° 15.

Dans le sujet bizarre qui décore ce petit monument, le sculpteur a représenté un enfant vêtu d'une robe à longs plis, entre les mains duquel se débat vivement un chat : la queue de l'animal est tombante, un coq s'en est emparé avec son bec et la tire avec force; il y a de l'action et de la vérité dans les mouvemens des deux animaux. L'artiste prêtait-il à ce groupe un sens allégorique, ou voulut-il seulement représenter un badinage d'enfant? On n'exigera pas sans doute que je m'arrête à résoudre pareilles questions. Une inscription était gravée en tête, de chaque côté de la niche occupée par le sujet; mais il n'en reste que la moitié ainsi conçue : DIIS. MANIBUS. LÆTUS. PATER.

N.° 16.

Le monument qui nous fournit l'épitaphe que nous allons transcrire, diffère de tous ceux dont nous avons parlé. C'est un massif en forme de tombe, long de 1^{m},24, haut de 0,60, large de 0,58; l'épitaphe est gravée sur la face antérieure en assez beaux caractères, mais tous les E

sont figurés comme l'*Eta* grec. Cette particularité et la forme du monument lui-même nous font présumer qu'il appartient au 3.me siècle, qu'il est postérieur aux cippes décrits, et qu'il fut placé sur le corps de la jeune personne nommée dans l'inscription suivante : DIIS. MANIBUS. SEVERA. SEVERI. FILIA. DEFUNCTA (*est*) ANNORUM. XVIII. SEVERUS. PATER. IARDARI : (*posuit*).

N.° 17.

L'épitaphe inscrite sous le n.° 17 est ainsi conçue : (DIIS. MANIBUS). ET MEMORIÆ. HEUPLI. DEFUNCTI. ANNIS. XXX. NATIONE GRÆCO. CURAVERUNT. PONENDUM. DUO. GRÆCI. CUM. GEMITU. Deux I gravés sous le premier G des abréviations de la dernière ligne, nous ont conduits à regarder ce monument comme ayant été érigé par deux Grecs à un de leurs compatriotes, dont le nom aura été latinisé. Déjà plusieurs autres inscriptions ont dû nous avertir qu'à l'époque romaine plusieurs Grecs étaient établis à Bordeaux.

N.° 18.

Nous retrouvons ici des noms bituriges déjà connus par d'autres inscriptions que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie. DIIS. MANIBUS. AVETÆ. NANTI (*filiæ*) MARITUS. DEFUNCTUS. (*est.*) ANNIS. LXXV. JULIA. DIVIXTA. MATER. PONENDUM. OPTIMO. (*filio*) CURAVIT. Des trois abréviations qui ter-

minent l'inscription, l'o que j'interprète par OPTIMO peut l'être par OBITO (*mortuo*). (1) Le cippe qui porte cette inscription fut creusé en dessous pour recouvrir une urne.

N.° 19.

Au-dessus d'une niche carrée où se voit le portrait d'un jeune homme élégamment drapé, et tenant de la droite un livre fermé; on lit sur le fronton du cippe : DIIS. MANIBUS. MARTINI. SIVE. SEVERI. CRESCNS. (*sive cresons ou crescens*) FLAVINI. SERVUS. FRATRI. (*posuit*). Ce monument de la tendresse d'un frère, est d'une exécution qui rappelle le ciseau d'*Amabilis* (2). Comme sur les autres cippes de ce sculpteur, la lettre est grêle et peu soignée. Il paraît que le mort était connu sous deux noms, *Martinus* et *Severus*.

N.° 20.

Le dé d'un cippe privé de son couronnement nous fournit l'inscription suivante, gravée en très-beaux caractères, mais sans points de séparation entre les mots. (D. M.) ET MEMORIÆ. BASILÆ. UXORI. MERENTISSIMÆ. ANNOS. LI. ET. DECEM. DIES. LAUDATA. VIXIT. Nous hasardons cette interprétation sans oser la garantir; elle est du moins la plus naturelle de

(1) Le recueil de Grutter en fournit plusieurs exemples.

(2) *Voyez* nos précédentes dissertations.

toutes celles qui se sont présentées à nous. Nous avons remarqué la beauté du caractère; mais la multiplicité des lettres doubles et l'intercalation de petites majuscules entre de plus grandes, double bizarrerie qu'on aurait pu éviter, nous paraissent d'un mauvais goût.

N.° 21.

Le cippe dont nous allons donner l'inscription a été partagé en deux dans l'extraction; mais les deux parties se raccordent parfaitement, et j'y lis, en assez beaux caractères : CINTUGEN.... SOLIMARI. FILIÆ. DEFUNCTÆ. ANNIS XXXI. CENTO. MARITUS. DE. SUO. DEDIT. Les fleurons gravés sur le fronton et à la fin de quelques lignes, se voient sur plusieurs monumens du 3.me siècle.

N.° 22.

Ce fragment n'est pas sans intérêt; il nous rappelle le nom d'un potier biturige, et dissipe nos doutes sur la manière dont il doit être lu. Vous vous rappelez peut-être cette marque de fabrique où l'on pouvait, disais-je, également lire ou *Cresimi* ou *Gresimi*. On doit maintenant préférer la première interprétation. Je lis sur ce fragment : DEFUN.... ANNORUM XX. CRESCENTINUS. CRESIME. MARITUS. PONDUM (pour *ponendum*) CURAVIT.

N.° 23.

Il serait possible, je crois, de restituer ainsi

cette inscription mutilée : PATERNI. *hoc. monumentum. tegit.* SORORE M. ET. PATREM. ET. FRATREM, *frater vixit annis......* *mensibus* VI ; PATERNA. ANNIS. XXI. DESIDERIO. *filii erepti* AMORI. EJUS. AD. EUM PRO*volavit pater, ætatis* ANNO. LV. MATER. EORUM, IN *felix rapiar* AD. EOS. VELOCISSI*me*. DIVIXta. MONUMENTI. ARAM. LUGENS. POSUIT. VOTO. SOLUTO. ANNO PRIMO.

Je hasarde cette interprétation, sans me dissimuler qu'on peut en admettre d'autres. Quoi qu'il en soit, le monument funéraire auquel appartient l'inscription, était un autel de forme ronde ; on l'applatit de deux côtés pour l'employer aux fondations. L'*ascia* est gravé à droite de l'inscription.

Avec les épitaphes dont je viens de vous entretenir, il s'est rencontré d'autres cippes qu'on n'a pu extraire qu'en débris, plusieurs pierres creusées pour recevoir des urnes, et deux bas-reliefs. L'un de ces deux bas-reliefs appartint à un tombeau. Il représente un très-jeune homme vêtu d'une tunique qui descend un peu au-dessous du genou; une lacerne encore plus courte recouvre la tunique, et les deux vêtemens sont retenus par une ceinture ; les manches ne passent pas le coude. Ce personnage s'appuie de la gauche sur un cercle ; il tient de la droite un instrument mutilé, dont la trace semble indiquer un *ascia*. La pierre a près d'un mètre de haut ; à la trace des attaches on reconnaît qu'elle était debout.

Le travail est assez bien, malheureusement la tête manque. L'autre bas-relief est d'une belle exécution : il fit partie du timpan d'une grande arcade, et représente la jambe gauche d'un pâtre assis devant un cippe que surmonte un vase en globe et à côtes. La jambe est nue, mais la cuisse est recouverte d'un vêtement serré, que quelques touffes de poil annoncent devoir être de peau. Cette particularité et une espèce de houlette ou de bâton qui s'appuie sur le cippe, me portent à voir dans le personnage un pâtre ou un berger. Sa taille est un peu plus forte que nature.

En terminant la lecture de ces documens, permettez-moi, Messieurs, de signaler à la reconnaissance de l'Académie MM. Janet et Faget. Vous devez au premier la conservation du petit autel de Jupiter; l'autre n'a négligé ni soins ni dépenses pour faire respecter les antiquités dont je viens de vous entretenir. Déjà le musée de Bordeaux lui devait d'autres monumens. En décernant à ces Messieurs une des médailles dont vous aimez à honorer les hommes utiles et amis de leur pays, vous prouverez encore une fois combien vous attachez de prix à la conservation des monumens de votre patrie.

Souvenez-vous, Messieurs, que depuis que vous honorez plus particulièrement le genre de services que je recommande à votre bienveillance, vous avez sauvé de la destruction plus de 80 ins-

criptions, parmi lesquelles il en est d'un grand intérêt pour l'histoire de votre patrie.

NOTE SUR LES ANTIQUES AQUÉDUCS

DE BORDEAUX.

Vinet est le premier qui, dans ses commentaires sur Ausone, ait parlé des aquéducs construits par les Romains pour amener des eaux dans l'ancienne capitale des Bituriges-Vivisques (1). En 1820, aidé des indications de cet auteur, je cherchai les traces de ces antiques travaux. Je reconnus d'abord, dans la raze de Bègles et dans la plaine entre Villenave et Sarcignan, plusieurs bornes en béton, qui me parurent avoir appartenu primitivement à un mur d'aquéduc. Bientôt cette conjecture fut justifiée par quelques portions d'aquéduc encore en place, que je trouvai les unes près du château de Salles, les autres sur le chemin de Léognan, à côté du moulin de Vayres. Leur béton et l'épaisseur de leurs murs étaient identiques avec le béton et l'épaisseur des bornes que je viens d'indiquer (2). En 1825, une autre portion d'aquéduc en place fut reconnue par M. Billaudel, aujourd'hui ingénieur en chef du département. C'est près du moulin d'Ars, à six pieds de profondeur, et dans une sablière appartenant à M. Cazenave, qu'eut lieu cette dernière

---

(1) *Voy.* Ausonii Burdigalensis opera, Eliæ Vinetæ commentariis illustrata. (in-4.° Burdig. 1590. 210. B. et G.)

(2) *Voy.* La Ruche d'Aquitaine, tome 2, et le Musée d'Aquitaine, tome 3.

découverte (1). Elle donna lieu à des recherches qui nous ont fourni, sur les antiques aquéducs de Bordeaux, des documens positifs, que nous aurions vainement demandés à quelques points isolés, reconnus de loin en loin sur une ligne qui était encore inconnue.

L'Académie royale de Bordeaux prévenue de la découverte de M. Billaudel, chargea MM. Blanc-Dutrouilh, Billaudel, Durand, Lartigue et moi, de donner suite à cette découverte; je fus chargé du rapport.

Il résulta des reconnaissances, des nivellemens et des différentes observations de la commission:

1.° Qu'une ligne d'aquéduc, partant de Vayres, suivait au nord-est la rive gauche du ruisseau de *l'Eau-Blanche*, coupait la grande route de Toulouse un peu au dessus du pont de Langon, entrait dans les bois de M.me Basquiat, et de là, faisant un coude au nord, gagnait Sarcignan, traversait le ruisseau de *l'Eau-Bourde*, passait au-dessous du moulin de *Bardenac*, coupait encore la grande route de Toulouse; à quelques mètres au-dessous du pont de la Maye, longeait la rive gauche de *l'Eau-Bourde* se dirigeant vers la sablière de M. Cazenave, et de là vers Bordeaux.

2.° Qu'une autre ligne d'aquéduc, dont on ne put retrouver qu'environ soixante toises, courait dans l'ouest de Sarcignan. La différence des niveaux et de la fabrique ne permettent pas de regarder cette seconde ligne comme un embranchement de la première. Était-ce un second aquéduc? ne serait-ce pas plutôt une fausse route, un mauvais tracé abandonné quand on eut reconnu l'erreur? j'ai vu à Périgueux, une erreur de ce

(1) *Voy.* Le Recueil annuel de l'Académie de Bordeaux, année 1826, page 125.

genre et qui dut coûter beaucoup plus cher, puisqu'on s'égara pendant plusieurs toises, au milieu d'un rocher très-dur (1). Quoi qu'il en soit, voici les niveaux relevés sur ces deux lignes.

1.re Ligne.	A Vayres au fond de l'aquéduc.	14 90	au-dessus des basses eaux de la Garonne.
	Dans les bois de M.e Basquiat.	14 75	
	A Sarcignan, au sommet du mur qui portait l'aquéduc (2)...	13 34	
	A Madère au fond de l'aquéduc..................................	14 73	
	Au-dessus du moulin de Bardenac au fond de l'aquéduc (3).	14 79	
	Au pont de la Maye (4).........	14 50	
	A la sablière de M. Cazenave.	14 56	

(1) Il s'agit de l'aquéduc qui longeait la route de Sarlat entre la fontaine du *Lieu-Dieu* et le *petit Change*. J'ai vu encore la même erreur dans le petit aquéduc romain de Carsac, arrondissement de Sarlat.

(2) Ces deux lignes de niveau présentent des anomalies faciles à expliquer.

Il est un fait que les observations de la commission nommée par l'Académie constatèrent, c'est que depuis la construction de l'aquéduc, le sol a subi des secousses, des mouvemens violens, qui, sur différens points, ont occasioné des dérangemens de niveau, quelquefois même, comme dans les bois de M.me Basquiat, la rupture de toute la masse: là il se trouve entre les deux parties séparées une différence de niveau de deux à trois centimètres. Dans un autre endroit, près du hameau du Bruscat, l'aquéduc soulevé offrait, presqu'au même point, deux pentes contraires. Ailleurs c'était une pente latérale: quant au niveau pris sur le mur qui portait l'aquéduc à Sarcignan, on doit remarquer que l'aquéduc et partie du mur de soutenement sont détruits.

(3) Ici le niveau est de 5 centimètres trop élevé, mais cette différence était rachetée par la pente générale.

(4) Cet autre niveau semble au contraire trop bas, mais l'aquéduc fut coupé quand on ouvrit la grande route, et rien d'éton-

2.me Ligne.	Sur un fragment de mur romain	15	50
	2.e point au fond de l'aquéduc.	16	50
	3.e Idem	16	63
	4.e Idem	16	58
	5.e Idem (1)	16	46

nant que la portion établie sur le talus ait cédé avec le sol mobile qui la supporte.

(1). Sur une ligne aussi courte la commission multiplia les niveaux pour mieux constater sa hauteur et ses anomalies.

(*Voyez*, pour les détails de construction et autres, le rapport inséré dans le recueil annuel de l'Académie de 1829.)

Nota. Cette dissertation était déjà à l'impression, lorsque M. Coudert qui ne néglige aucune occasion de recueillir les faits qu'il croit propres à mieux faire connaître les antiquités de Bordeaux, me prévint que, dans la maison qu'il achevait de bâtir rue Porte-Dijeaux, on venait de découvrir, en fouillant les caves, une mosaïque, et un aquéduc. Je me rendis sur les lieux. L'aquéduc est en béton et en ciment comme ceux dont je viens de parler; les proportions de son canal sont à peu près les mêmes, 0,36 sur 0,50; son antiquité n'est pas douteuse, puisqu'il passe sous une mosaïque romaine; enfin l'endroit ou il a été reconnu touche presque à l'antique enceinte, et se trouve très-près du point d'où l'inscription n.° 24 a été retirée. Si je ne puis conclure de ces faits, que les présomptions émises plus haut, en discutant l'inscription du préteur Secundus, doivent être admises, du moins elles en paraîtront moins hasardées.

La mosaïque, établie à deux pieds au-dessus de l'aquéduc, représente un pavé en écailles; il a pour bordure un double ruban roulé entre deux plates-bandes. Les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge, le jaune et le bleu.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA TOPOGRAPHIE DE BARÈGES-LES-BAINS

ET DE SES ENVIRONS,

SUR LES CAUSES DE DESTRUCTION DES MONTAGNES, LES MOYENS DE LES COMBATTRE, ET LES TRAVAUX A EXÉCUTER POUR LA CONSERVATION DE BARÈGES ET DE SON HÔPITAL MILITAIRE;

PAR M. LERMIER,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, MEMBRE DES ACADÉMIES DES SCIENCES DE TOULOUSE, BORDEAUX, TURIN, ETC., COMMISSAIRE EN CHEF DES POUDRES ET SALPÊTRES.

LA ville de Barèges, située dans les hautes Pyrénées, est bâtie dans la vallée de Bastan; cette vallée, à peu près dirigée de l'est à l'ouest et parallèlement à la chaîne des Pyrénées, commence à la montagne du Tour-Malet et finit à la vallée de Luz, sur une longueur d'environ trois lieues de poste. Le gave, ou torrent appelé *Bastan*, qui coule dans cette vallée, et qui lui

a donné son nom, reçoit au-dessus de Barèges les eaux qui s'échappent du lac Doucet, situé au pied du pic du midi de Bagnères-de-Bigorre, celles qui se rassemblent dans l'entonnoir ou cirque du Tour-Malet, auxquelles viennent successivement se joindre, sur la droite, les eaux fournies par les ravins qui se précipitent de la chaîne continue de montagnes longeant la vallée de Bastan, et sur la gauche celles des torrens de Lientz et d'Escoubons.

Le Bastan, lorsqu il passe à Barèges, résulte donc de la réunion des torrens et ravins dont nous venons de parler; ils prennent tous naissance dans des montagnes entièrement déboisées et la plupart dépouillées de terre végétale, surtout vers les parties supérieures; leurs flancs sont jonchés de rochers éboulés; les plus gros blocs tapissent le fond des vallées, tandis que les sommités des pics, sont hérissées de roches primitives dans le plus grand état de délabrement et de décomposition.

C'est sous cet aspect de destruction que se présentent particulièrement les pics qui environnent le lac Doucet, l'entonnoir du Tour-Malet, les vallées d'Escoubons et de Lientz; les lacs de même nom, situés à l'origine de ces vallées et ceux supérieurs qui reposent sur les flancs désolés de Néouvielle. Ces divers ravins et torrens charrient, dans le Bastan, des débris de toutes grosseurs

depuis le simple gravier jusqu'à ces énormes masses de granit que des eaux impétueuses parviennent quelquefois à mettre en mouvement avec un bruit épouvantable et une force à laquelle rien ne peut résister. De là les ravages affreux du Bastan, il déracine les arbres et les rochers, emporte les prairies et la belle route qui le longe, et a plusieurs fois menacé Barèges et Luz d'une destruction totale.

L'état de désolation des diverses surfaces qui déversent leurs eaux dans la vallée de Bastan n'a pas toujours été tel qu'on le voit aujourd'hui. En étudiant avec soin la nature des terrains qui forment cette vallée, on reconnaît qu'ils sont composés d'un mélange confus de sable, de terre végétale fort mobile, de cailloux, de blocs de roches primitives ou de formation secondaire, roulés par les eaux, il y a sans doute de longues années. Ce terrain, évidemment de transport, forme sur la rive droite du gave les plateaux cultivés qui dominent Barèges. Il existe encore quelques parcelles de plateaux semblables sur l'autre rive, notamment le lieu appelé l'*Héritage à Colas*, au-dessous de Barèges. La correspondance des pentes et la nature identique des matériaux qui composent ces plateaux ne permet guère de douter que leur surface actuelle, quoique élevée de plusieurs centaines de pieds au-dessus du lit du gave, ne formât autrefois le fond de la vallée.

a donné son nom, reçoit au-dessus de … r-
les eaux qui s'échappent du lac Do… es
au pied du pic du midi de Bagnère, … ser
celles qui se rassemblent dans … ul-
cirque du Tour-Malet, auxquel' … in-
cessivement se joindre, sur l … ion-
fournies par les ravins qui …
chaîne continue de monta… , incon-
de Bastan, et sur la gau… paraît certain
Lientz et d'Escoubons. … ncé à couler sur

Le Bastan, lorsqu… , l'aura attaqué avec
donc de la réunio… u creusait son lit, il a dû
nous venons de … ives des éboulemens qui par
sance dans des … é des terres et de leur nature,
et la plupart … inclinaison de 40 à 60 degrés
tout vers le… ue encore aujourd'hui ; parvenu à
jonchés d… profondeur, des sources minérales,
tapissent … auparavant de plusieurs centaines de
mités … terrain de transport, vinrent à surgir
tives … du gave au pied du pic d'Eyré : leurs
de … merveilleuses ayant été plus tard recon-
… Barèges fut fondé, disputant successive-
… au torrent, sur la rive gauche, quelques
… du terrain de son lit, au fond de l'espèce
… tranchée qu'il était parvenu à faire avec les
…les dans le terrain de transport dont nous
…vons parlé.

En même temps que le Bastan creusait son lit dans le sens de la longueur de la vallée, celles

·s et de Lientz peut-être aussi recou-
''une couche plus ou moins épaisse
nsport, d'ailleurs très-étroites et
apide, ont dû être dépouillées
·r l'action des eaux, de ce
· consistant, et offrir de-
ffreux qu'elles présen-
que leurs torrens, à leurs
..a vallée de Bastan, entraînè-
..a du terrain de transport de cette
plateaux de la gauche du gave, d'ail-
moins étendus que ceux de l'autre rive,
urent ainsi séparés en compartimens, leurs formes s'arrondirent par l'effet des causes actives que recèlent les montagnes, jointes aux travaux des hommes; de sorte qu'ils offrent aujourd'hui l'aspect de mamelons plus ou moins élevés, tandis que les plateaux opposés sont encore assez étendus. Ici une disposition différente des montagnes formant une seule chaîne continue et parallèle au cours du Bastan dut amener d'autres résultats; quelques inégalités vers les parties supérieures des pics primitifs se combinant avec les mouvemens des diverses surfaces des flancs de cette chaîne, donnèrent naissance à des ravins plus ou moins considérables; leurs eaux se frayèrent, dans le terrain des plateaux, un lit qui devint de plus en plus profond, à mesure que le Bastan, dans lequel elles viennent se rendre,

creusait le sien. Actuellement ces ravins latéraux et perpendiculaires au cours du gave sont extrêmement profonds et rapides; ils coupent en plusieurs compartimens les plateaux qui dominent Barèges; nous ne pensons pas qu'ils aient encore atteint, non plus que le gave, le terrain primitif; ainsi leurs affouillemens dans le terrain de transport, ne paraissent pas devoir cesser encore.

Nous avons essayé de donner une idée générale des changemens survenus, avec les siècles, dans la configuration de la vallée de Bastan; les causes toujours actives auxquelles ils sont dus agissent sur la vaste chaîne des Pyrénées, et modifiées par les pentes des diverses surfaces, par leur étendue et par la longueur des vallées, elles donnent naissance au plus petit ravin comme au gave le plus impétueux qui en deviennent des conséquences nécessaires.

Nous avons dit: que le Bastan, en déchirant profondément le terrain de transport du fond de la vallée, s'était creusé un lit maintenant à plusieurs centaines de pieds au-dessous des plateaux; les surfaces latérales de cette tranchée affectent des pentes plus ou moins rapides, selon la nature des terres qui, dans les endroits où elles ne sont point fixées par la végétation, ou travaillées par la main des hommes, prennent une inclinaison relative à leur ténacité. Ainsi, sur ces pentes

rapides, bases actuelles des plateaux, on trouve de petites prairies, quelques parcelles cultivées en céréales, enfin des éboulemens que la chèvre seule peut parcourir. C'est dans le fond de ce déchirement qu'est située la ville de Barèges, si on peut lui donner ce nom. Elle est composée d'une seule rue longeant le gave, sur une longueur d'environ 500 mètres; l'établissement des bains et les maisons situées du même côté sont adossés au pic d'Eyré; celles bâties sur l'autre ligne donnent sur le gave et occupent véritablement le fond naturel de son lit, elles s'avancent irrégulièrement vers le torrent qu'elles barrent plus ou moins; aussi à diverses époques, et récemment encore, plusieurs d'elles ont été affouillées et emportées en totalité ou en parties, ainsi que plusieurs cabanes, etc. Pour se défendre du gave, chaque propriétaire a construit quelques massifs ou éperons, etc., et autres ouvrages extrêmement grossiers et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que loin de se soutenir mutuellement ils ne tendent souvent qu'à déplacer les dangers et à les augmenter, car ils forcent le Bastan à faire des affouillemens dans les terres mobiles et très-escarpées, bases des plateaux de la rive opposée: là se forment des anses qui le rejettent directement sur les maisons inférieures. C'est ainsi qu'en Septembre 1829, après avoir emporté antérieurement quelques

teaux, s'est trouvé obstrué par la descente de plusieurs centaines de mètres carrés de ce terrain planté d'arbres. Cette masse a glissé d'une seule pièce dans le fond du ravin d'où, plus tard, elle sera emportée par les orages.

Nous essaierons, en parlant du ravin nommé le Réaulet, de décrire le travail qui s'exécute en général dans les ravins, quelle que soit leur grandeur, par l'action des pluies et des orages; ce sont en outre autant de chemins pour les avalanches.

A Barèges les montagnards distinguent deux espèces d'avalanches : l'une qu'ils nomment terrestre, parce qu'elle entraîne souvent des matières terreuses, des cailloux, et même des rochers qui s'agglomèrent avec les neiges, et forment des masses plus ou moins compactes. C'est surtout au printemps, lors des dégels et lorsque de fortes pluies imbibent les neiges, que cette espèce d'avalanche se forme. La pluie, le vent, l'action du dégel, la moindre cause, le bruit que font les voyageurs en marchant ou même en parlant, peuvent en général déterminer une avalanche: aussi chacun se tait aux endroits périlleux.

Lorsque, par une cause quelconque, une pelote de neige vient à se détacher du sommet d'un pic ou de tout autre point élevé, il peut arriver qu'en roulant elle serve de noyau à la formation d'une masse neigeuse, qui deviendra d'autant plus grosse qu'elle part de plus haut :

d'abord son poids, peu considérable, presse faiblement la surface de la neige qui s'agglomère par couches peu épaisses; mais bientôt ce poids augmente avec une rapidité extrême et bien supérieure à l'accroissement des volumes, cela tient à ce que plus la masse se grossit, plus elle presse, plus les couches qui s'ajoutent au noyau sont épaisses et denses, et plus elles contiennent de parties de glaces formées antérieurement par les gels et dégels; puis lorsque la masse a pris une certaine vitesse, elle enlève, non seulement la couche de neige et de glace qui repose sur le sol, mais encore des terres, des cailloux et des blocs de rochers qui s'incorporent à l'avalanche. Après avoir acquis quelquefois une masse énorme, et une vitesse plus ou moins grande et dépendant des pentes parcourues, l'avalanche pousse devant elle, fait ébouler ou renverse tout ce qui se trouve sur son passage, et un tel désastre résulte souvent de la seule action de la colonne d'air qu'elle a mise en mouvement, et qui la précède comme un ouragan impétueux auquel rien ne résiste. Parfois l'avalanche principale en détermine de secondaires, ou elle se brise et se sépare elle-même en plusieurs parties; enfin elle arrive au fond du Bastan, le franchit quelquefois, et remonte plus ou moins haut sur le versant opposé en vertu de sa vitesse acquise; de là elle tombe souvent pour causer de nouveaux ravages; d'autres fois elle s'ar-

rête sur le gave et forme une digue que le torrent ne perce qu'avec peine, ce qui peut, dans certains cas, causer en amont un gonflement considérable des eaux; alors le torrent devenu furieux, affouille et renverse tout ce qui lui offre quelque obstacle (1).

La deuxième espèce d'avalanche est désignée par les épithètes de *volage volante;* sans doute parce que, dans ce cas, les neiges ne s'agglomèrent pas comme dans l'avalanche terreuse; elles restent mobiles et arrivent dans cet état des sommités dans les vallées. C'est toujours quand il est tombé de grandes quantités de neiges dans les montagnes, et par un temps de grand vent, accompagné ou non de la chute de neiges abondantes que cette avalanche a lieu. Le vent et la tourmente rassemblent ces neiges mobiles vers la sommité de quelque ravin; bientôt leur poids considérable, joint à la force du vent, les précipite en masses énormes vers le pied de la mon-

(1) Il y a quelques années une très-forte avalanche se précipita d'un ravin situé sur la rive droite du Bastan, à 15 minutes au-dessus de Barèges; elle s'étendait d'un plateau à l'autre et servit fort avant dans la belle saison de pont aux bestiaux et de communication entre les deux rives, sur une longueur de quelques centaines de pas. Heureusement le gave avait pu se frayer promptement une issue en dessous, et il n'en résulta aucun désastre, sans cela Barèges pouvait être emporté.

tagne en les faisant glisser sur des pentes quelquefois fort inclinées, et garnies de couches plus solides de neiges gelées et à demi-glacées : ces neiges, transportées avec la vitesse de la foudre, forment comme un nuage mêlé de vent, si on peut s'exprimer ainsi ; la colonne d'air mise en mouvement et qui précède l'avalanche a une vitesse extrême, et renverse tout. Cette avalanche est beaucoup plus dangereuse que celle dite terrestre, et par la promptitude des désastres qui ne permet point de pouvoir chercher un abri, et par les quantités de neiges transportées qui écrasent tout de leur poids et sur une étendue qui peut être considérable.

Considérés sous les rapports des avalanches qu'ils dirigent sur la ville, les ravins de Midau et de Midau-d'en-Bas menacent Barèges d'une destruction partielle il est vrai, mais imminente. De plus, le mal va toujours en augmentant, par suite de l'élargissement des ravins et de la destruction des crêtes de leurs surfaces latérales, de sorte que chaque année une plus grande partie de la ville se trouve en péril, tellement que les avalanches de Midau peuvent actuellement donner des craintes pour la partie ouest du bâtiment des bains.

2.° Sur la rive gauche du gave on trouve des ravins appelés *Bazancou de Mouré*, *Bazancou de Millot*. Le premier donne derrière le bâtiment

des bains, l'autre débouche de la forêt derrière l'hôtel Gaci. Ces deux ravins qui ont été très-menaçans autrefois, sont maintenant fixés par les arbres et la végétation qui les recouvrent, ce qui indique d'une manière certaine le remède qu'on peut opposer à ces torrens dévastateurs.

On trouve ensuite un peu au-dessous de Barèges un autre ravin appelé le *Réaulet* qui veut dire *petit ruisseau*. Il est probable qu'autrefois ce ravin était effectivement peu considérable; actuellement c'est peut-être le plus terrible des Pyrénées. Il y a vingt ans et plus la tête de ce ravin n'atteignait pas l'allée du bois; en 1813 elle était de beaucoup inférieure aux arbres de la forêt; mais depuis cette époque les dégradations ont pris un accroissement si considérable que l'origine de l'entonnoir s'élève de beaucoup au-dessus des derniers arbres et a dépassé un sentier assez large longeant la partie supérieure de la forêt. Les crevasses longitudinales que l'on remarque vers la tête de l'entonnoir favorisent le départ de grandes plaques de terrain qui seront avant peu entraînées et suivront la même route que celles dont cet épouvantable déchirement est jonché. Plus bas, et surtout vers la gauche en descendant, les escarpemens latéraux sont plus rapides que ceux opposés; des portions de terrain recouvertes d'arbres et d'une active végétation qui retient les terres, semblent sus-

pendues sur le précipice où elles seront avant peu englouties; plus bas encore et dans le fond du ravin se trouve une énorme masse de rochers, non encore entièrement séparée de la portion de la forêt.

C'est en vain jusqu'à présent que le torrent a sapé cet obstacle, il a été obligé de céder à sa stabilité et de le contourner; mais il est dans la marche des choses, et il résulte de l'inspection des lieux que le torrent en demeurera vainqueur: alors les plateaux, jusqu'à présent protégés par cette masse de rochers, seront entièrement entraînés, et avec eux quelques cabanes auxquelles ils servent d'abri, le tout viendra accroître le champ de désolation compris entre la forêt et le Bastan et jonché sur une étendue de plus de vingt arpens, de tous les débris vomis par le Réaulet. La route de Barèges à Luz qui traverse nécessairement ce chaos, se trouve emportée tous les ans sur une longueur plus ou moins considérable, et le mal va toujours croissant.

On conçoit en effet que les causes de pareils ravages, en rapport avec les surfaces des parties latérales du ravin et de l'immense entonnoir situé à son origine, augmentent généralement chaque année par suite des éboulemens du périmètre; en effet le torrent creuse constamment son lit, ce qui tend à rendre plus rapides les

déchiremens latéraux et à déterminer nécessairement de nouveaux éboulemens, jusqu'à ce que le fond soit devenu stationnaire (nous ne prendrons point ce mot dans un sens absolu, car les eaux creusent même les roches les plus dures; mais l'action devient tellement lente, qu'elle permet à la végétation de s'établir et de surmonter cette cause de destruction), ce qui arrivera lorsqu'il aura atteint, soit les roches primitives, soit des couches assez résistantes; alors les terres prendront une inclinaison relative à leur ténacité, elles se garniront bientôt de gazons, de végétaux, de bois, etc. Car cette action vitale de la nature a une grande énergie dans les montagnes où elle tend constamment comme dans l'homme, à cicatriser les plaies et déchiremens dus à des causes perturbatrices.

Le ravin dont nous venons de parler est encore loin d'avoir atteint le point où il devra diminuer ses ravages, il devient au contraire chaque jour de plus en plus menaçant; il est impossible sans l'avoir vu, de se faire une idée de la force d'un pareil torrent et de l'épouvantable image de destruction qu'il présente, lorsqu'il est mis en action par ces abats d'eau subits résultans d'orages terribles qui crêvent sur les pics. Les pluies légères, les gels et dégels ont détaché antérieurement de toute la surface du ravin les terres mobiles et les graves plus ou moins gros-

ses, ils ont déchaussé et laissé à nu suspendus sur l'abîme des blocs de rochers roulés de toutes grosseurs, et sapé vers les arêtes, formant le périmètre du ravin, le sol dont la superficie est encore retenue par les racines des arbres et des végétaux; alors si un orage éclate, les portions de sol dont nous venons de parler, les cailloux roulés, les blocs de roches sont entraînés; dans leur chute ils se brisent, leurs éclats tombent sur ceux de plus en plus gros dont le ravin est jonché, les entraînent, les brisent eux-mêmes au milieu de la fumée et des éclairs résultans de chocs aussi terribles; finalement un amas épouvantable de débris de toute espèce, mélangé de boue liquide, se trouve vomi par le torrent avec un fracas horrible et une force irrésistible.

Au-dessous du Réaulet on trouve plusieurs autres ravins moins dangereux; les plus considérables sont ceux de Pontis et de Louro. Ils ont fait de profonds et larges déchiremens dans les flancs de la montagne et tendent à détruire les pacages, en même temps qu'ils joignent chaque année leurs forces à celle du Bastan pour labourer et anéantir une portion plus ou moins étendue de la belle route de Barèges à Luz.

Après avoir exposé plusieurs considérations topographiques sur les environs de Barèges, et avoir décrit certains effets désastreux dus aux

causes permanentes qui agissent avec tant d'énergie dans les hautes montagnes pour hâter leur destruction, nous allons chercher à étudier d'une manière particulière quelques-unes de ces causes ; surtout celles qui paraissent avoir le plus d'influence.

Il faut mettre au premier rang:

1.° Le déboisement presque complet de cette partie des Pyrénées.

2.° L'état de décharnement des pics.

3.° Les affouillemens des ravins et des gaves.

4.° Les arrosemens dirigés par les montagnards sur leurs prairies.

5.° La culture en céréales des terrains trop inclinés.

6.° Enfin le parcours des bestiaux.

1.° DÉBOISEMENS.

La partie française des Pyrénées a été depuis un temps immémorial beaucoup moins boisée que le versant espagnol; plus peuplée et par cela même plus exposée à la destruction qu'entraînent les travaux des hommes, elle s'est déboisée rapidement et pour fournir à la consommation d'une population nombreuse assiégée de longs hivers, et pour subvenir aux besoins de l'intérieur de la France, besoins qui deviennent tous les jours plus nombreux. Aussi la plupart des belles forêts des basses Pyrénées n'existent plus;

celles des hautes Pyrénées sont la proie des montagnards imprévoyans qui les dévastent et ne profitent réellement que d'une faible partie du bois: c'est ainsi que dans les environs de Gavarnie il n'en reste peut-être pas pour 25 à 30 ans. Plusieurs villages, dans diverses parties de ces montagnes, ont déjà été abandonnés faute de combustible; déjà les montagnards vont chercher jusqu'en Espagne les troncs résineux du pin qu'ils fendent en éclats destinés à leur servir de torches pendant les longues soirées d'hiver. Les habitans d'un grand nombre de vallées sont occupés une partie de l'arrière-saison à faire leur provision de bois qu'ils transportent, à dos de cheval, de cinq ou six lieues de distance.

La plupart des bois existans sont communaux et partant voués à une destruction inévitable là surtout où le besoin est impérieux. Une fois qu'une forêt commence à se déboiser, les herbes poussent, les troupeaux y viennent paître, ils détruisent les jeunes arbres et par suite tout espoir de reboisement; c'est ainsi que plusieurs vallées que nous avons parcourues n'offrent plus aujourd'hui un seul arbre et semblent vouées sous peu à la stérilité. Il n'y a peut-être pas dans les Pyrénées une seule vallée dont les habitans cherchent à faire des semis, ainsi par le fait du déboisement une population qui tendrait à s'accroître, deviendra stationnaire, décroîtra et

s'anéantira dans certains lieux, faute d'une chose de première nécessité. Les déboisemens ne se bornent point à priver de combustible certaines localités et de bois de construction tout le pays; pour bien apprécier tous les autres inconvéniens qui les accompagnent, il faudrait connaître toutes les influences que les bois exercent soit localement, soit sur une vaste étendue de terrain Ici un grand nombre de questions se présentent, quelques-unes ne sont plus un objet de controverse, mais on n'est pas d'accord sur toutes les autres.

Nous restreindrons ce que nous pourrions dire sur ce sujet à l'influence locale des bois, considérés sous leurs rapports météorologiques, topographiques, métallurgiques, et sans sortir de la chaîne des Pyrénées.

On ne connaît pas encore, d'une manière bien certaine, l'action des bois sur les phénomènes météorologiques; cependant il y a tout lieu de croire que les bois attirent les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, quelquefois invisibles, d'autres fois sous forme de brouillards, ou même de nuages plus ou moins ramassés; ce que l'on voit fréquemment, ce sont des vapeurs traverser les vallées ou longer des gorges en s'appuyant sur les flancs des chaînes, se diriger sur les pics qu'elles entourent d'une large ceinture, perdre une grande partie de leur mouvement, paraître

retenues par une force attractive et se plaire, pour ainsi dire, dans ces régions. Ces effets se remarquent plus souvent et d'une manière plus saillante sur les parties boisées des montagnes.

Il faut sans doute dans ces cas d'attraction attribuer une grande influence à la masse proprement dite des pics et peut-être aussi à leur forme, mais l'état de boisement ou de déboisement exerce aussi une action certaine; la vallée d'Argelès, dont le bassin est fort long sur $^1/_2$ à $^3/_4$ de lieue de largeur et maintenant entouré de sommets déboisés, offre un exemple frappant de ces influences; les orages sont beaucoup plus fréquens sur cette vallée qu'il y a 60 ans et plus, époque à laquelle la végétation n'avait pas encore abandonné les pics qui l'environnent; la grêle et le tonnerre dévastent parfois cette belle vallée, chose inouie autrefois. Nous avons vu souvent dans une ville de Normandie, située dans une vaste plaine entre deux forêts considérables assez voisines, les pluies, les grêles, les neiges être plus fréquentes et plus abondantes vers les bois que dans la plaine, des orages qui semblaient se diriger sur la ville, changer de route d'une manière remarquable pour se porter sur l'une ou l'autre forêt, quelquefois même se séparer et aller éclater sur chacune d'elles en laissant la ville dans un état de calme atmosphérique parfait. Il n'est peut-être pas déraisonnable de con-

clure de ces faits et d'une foule d'autres semblables que je pourrais citer, que les bois attirent et les vapeurs et les orages, qu'ils les forcent à se résoudre, qu'ils les dissipent parfois et les préviennent peut-être dans certains cas. Il faut sans doute avoir recours aux attractions électriques et au pouvoir des pointes pour expliquer ces effets (1).

De l'influence des bois sur les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, doit résulter un grand nombre de conséquences touchant les grands mouvemens atmosphériques dus aux raréfactions de l'air dans les gorges et les vallées. Selon qu'elles sont plus ou moins boisées, les réflections de la lumière, et surtout des rayons solaires, sont singulièrement modifiées; c'est ainsi que dans la

(1) On sait que par des temps d'orage les paratonnerres fonctionnent quelquefois long-temps avant qu'un jet de matière électrique les parcoure. Le feu St. Elme qu'on remarque dans certaines circonstances à l'extrémité des mâts des navires, indique la puissance des pointes pour soutirer ou émettre l'électricité. Il n'est point douteux que les sommités des branches ne soient plus ou moins fortement électrisées lorsqu'il passe des nuages orageux à une distance convenable et qu'on ne doive les considérer comme des pointes fort puissantes dans certains cas; ainsi qu'il arrive souvent dans les montagnes où elles se trouvent fort voisines de la région des nuages et quelquefois en contact avec les vapeurs aqueuses.

vallée de Bastan, dirigée de l'est à l'ouest, et exposée presque toute la journée aux rayons solaires qui frappent d'ailleurs des surfaces arides et aptes à réfléchir beaucoup plus de lumière que les bois aux teintes sombres, la masse d'air ambiante se trouve fortement dilatée; elle tend alors à s'élever en se dirigeant vers le Tour-Mallet, poussée par la colonne d'air froid qui afflue des vallées inférieures. Aussi est-ce presque constamment dans ce sens, que les vapeurs arrivent à Barèges en longeant les flancs des montagnes, et que les brouillards et les nuages envahissent la vallée. Je les ai vus plusieurs fois du sommet du pic du midi se former lentement sur les immenses plaines des basses Pyrénées, se diriger en colonnes par Lourdes, Argelès, la gorge de Pierre-Fite; se bifurquer à l'entrée de la vallée de Luz : une portion continuait sa route vers Gavarnie, et l'autre tournait sur la gauche, remontant la vallée de Bastan jusqu'à Barèges. Cependant ces brouillards devenaient plus épais, et finissaient par voiler les immenses plaines dont nous venons de parler; puis s'élevant graduellement dans l'atmosphère par l'effet de la chaleur solaire, ils arrivaient vers le pied du pic du midi et de la chaîne à l'ouest; plus tard ils atteignaient la crête de cette chaîne, alors ils étaient repoussés et dissous par la colonne d'air chaud qui s'élevait de la vallée de Bastan; ce n'était qu'après plusieurs

heures qu'ils parvenaient à doubler l'arête, ou à déboucher par le Tour-Mallet dans cette vallée.

Le jeu des vapeurs et les mouvemens de masses aussi étendues est une chose bien curieuse à observer, lorsqu'on domine les phénomènes et qu'on peut, d'un coup d'œil, en embrasser l'ensemble; c'est le moyen de se former une idée de la manière dont les grands phénomènes météorologiques s'élaborent dans les hautes montagnes. On voit une vallée dans laquelle, par suite de causes diverses, une raréfaction d'air a lieu; cette cause réagit de proche en proche, et détermine vers ces points et d'une distance de plus de dix lieues, un transport de vapeurs qui décrivent des sinuosités sans nombre, pour revenir presque vers leur point de départ.

Les influences topographiques des bois ne sont pas moins importantes et sont mieux connues. Les bois opposent mille obstacles à la trop prompte descente des eaux. Le choc des gouttes d'eau est d'abord rompu par la résistance des feuilles, par celle des branches; les graminées, les mousses, les bruyères qui tapissent quelquefois le sol sur une épaisseur considérable, servent d'éponges et retardent l'infiltration des eaux qu'elles conservent long-temps, soit en favorisant une plus lente et plus abondante infiltration, soit en tempérant l'ardeur du soleil et en empêchant une trop prompte évaporation. Le fait est que c'est toujours au pied

des coteaux boisés, et en général vers celui des montagnes couvertes d'une riche végétation, que l'on trouve les eaux les plus abondantes et les meilleures. Là elles ne traînent point après elles et le ravage et la destruction, leur cours innocent et divisé en filets divers va porter partout la fraîcheur et la fécondité; les plus fortes chaleurs sont impuissantes pour tarir ces sources bienfaisantes; les torrens ne recevant qu'un tribut accoutumé, demeurent dans leur lit, et ne cessent d'offrir des eaux abondantes aux animaux et aux hommes. D'un autre côté, les racines des végétaux et celles des arbres retiennent les terres, et par leurs détritus auxquels se joignent ceux annuels des feuilles et autres débris, augmentent, de proche en proche, la proportion de terre végétale; la force vitale de la nature tend à se répandre et à couvrir d'une active végétation des lieux arides auparavant, et devenus depuis le refuge d'une multitude d'êtres animés que de nouvelles harmonies y attirent; de plus, la présence des bois en retenant les neiges, écarte des montagnes le plus terrible fléau, les avalanches, fléau contre lequel la force échoue, et qui porte instantanément de tous côtés la destruction et l'épouvante.

Les bois viennent-ils à se détruire ou à disparaître entièrement? on est privé des avantages dont nous venons de parler, et l'absence de cha-

cun d'eux amène une cause de destruction qui s'accroît avec une rapidité effrayante. En effet, aussitôt que, par des causes quelconques, une forêt commence à se dégarnir, chaque année les détritus, formant la terre végétale, diminuent et finissent par ne plus compenser celle entraînée par les pluies et autres causes sans cesse actives; certaines parties du sol se dépouillent de végétaux, il se forme bientôt de légers sillons qui s'augmentent et deviennent des ravins, lesquels prennent souvent un accroissement très-rapide, et finissent par déchirer les montagnes jusque dans leurs entrailles. D'un autre côté, les arbustes, les plantes qui se plaisent à de grandes hauteurs disparaissent, les terres n'étant plus retenues par ces liens naturels disparaissent aussi; la roche mise à nu s'exfolie et se détruit par l'action des gels et dégels; les orages si terribles dans ces régions élevées, versent par torrens des eaux qui roulent avec vitesse sur les surfaces décharnées de ces pics, elles entraînent tout, déracinent les rochers mêmes qu'elles précipitent dans les vallées où ils vont exercer de nouveaux ravages, roulés par les torrens qui débordent en emportant les vallées elles-mêmes dans celles inférieures. Cependant le temps des pluies se passe; les neiges se fondent; les sources commencent à diminuer et tarissent; la sécheresse et par suite l'aridité s'emparent des surfaces nues frappées des

rayons solaires d'été; les gaves refusent aux vallées inférieures des eaux qui les fertilisaient autrefois, et une série de circonstances fâcheuses et de maux naissent de cette rupture d'harmonie dans les hautes montagnes.

Considérés sous les rapports métallurgiques, les déboisemens ont pour résultat de faire abandonner l'exploitation des mines qui cessent de présenter des avantages alors que le combustible atteint un prix trop élevé; telle est la cause de l'abandon d'un grand nombre de mines dans les hautes Pyrénées. L'industrie et l'aisance s'éloignent ainsi d'une population laborieuse, et qui passe dans l'inertie les longues soirées d'hiver.

2.° DÉCHARNEMENT DES PICS.

Il résulte souvent du déboisement, ainsi que nous venons de l'expliquer. Nous ignorons si à une certaine époque tous les sommets des Pyrénées ont été boisés. Cependant d'après les belles observations de M. Élie de Beaumont, qui tendent à faire conclure avec un grand degré de vraisemblance que les chaînes de montagnes ont été formées par soulèvement et à diverses époques, il faudrait admettre: 1.° que même les sommets les plus élevés aujourd'hui ont été généralement boisés ou au moins couverts de terre végétale ainsi que les continens dont ils faisaient partie avant leur soulèvement, si toutefois ce sou-

lèvement n'a pas eu lieu du sein des eaux; 2.° que la disparition de la végétation et des terres végétales a demandé un temps plus ou moins long. Ce qu'il y a de certain c'est qu'actuellement beaucoup de ces pics s'élèvent au-dessus du point où cesse toute végétation; la terre végétale, s'il en a existé sur ces sommets, a donc dû disparaître n'étant pas renouvelée. La roche mise à nu et soumise à l'action du temps et des météores s'est décomposée et offre à l'œil ces formes aiguës des pics du premier ordre. Nous avons fait remarquer antérieurement combien l'action des orages sur des surfaces ainsi dépouillées de végétation était funeste : plus les pentes sont rapides et plus les inconvéniens augmentent.

3.° *Les affouillemens du gave et des ravins* sont une des causes les plus actives de destruction des montagnes dont ils emportent les débris dans les vallées, dans les plaines et jusqu'à la mer. Ils ont produit les tranchées quelquefois très-profondes qui sillonnent diverses surfaces; ils ont encore facilité aux eaux la formation d'une multitude de petits ravins secondaires sur les pentes ordinairement fort inclinées qui encaissent le lit des ravins principaux, tellement que par les temps de fortes pluies ou d'orages, tous ces ravins venant à fonctionner offrent une image effrayante de destruction, surtout alors qu'on

pense que leur puissance va toujours en augmentant et que le temps ne manque jamais à la nature.

C'est surtout dans les environs de Barèges où le déboisement est complet, que ces causes de destruction ont acquis une énergie qui épouvante, pourvu qu'on se transporte seulement de quelques années dans l'avenir. De toutes parts, on ne voit que déchiremens affreux, que ruines, surtout si l'on remonte vers le pic du midi ou par les vallées de Lientz et d'Escoubons vers les lacs de Néouvielle, là on ne rencontre que le désert, la solitude de la mort et la paix des tombeaux. Par suite le Bastan, dans ses crues, ravage tout et entraînera un jour Barèges, pourvu qu'on ajourne encore les travaux à opposer à cet ennemi furieux. Si l'on doit s'étonner, c'est que la ville qui, plusieurs fois, a couru les plus grands dangers, puisqu'elle a été partiellement emportée, ne l'ait pas été en entier. Plus bas le torrent affouille les coteaux, entraîne tous les ans et des arbres et des prairies, et la route est sa proie accoutumée; enfin il déchire et recouvre fréquemment de débris la jolie vallée de Luz: on se rappelle les épouvantables ravages qu'il y a faits naguères et dont on voit encore les traces; plus de cent journaux de prairies furent emportés; huit cents ouvriers furent occupés d'urgence à réparer la route de Barèges, afin de

la rendre praticable pour l'époque de la saison des eaux, et ne point plonger dans la plus profonde misère une vallée qui ne peut nourrir ses habitans.

4.° *Arrosemens.* Nous avons, comme tout le monde, admiré l'adresse merveilleuse avec laquelle le montagnard sait amener les eaux vers sa prairie et les répartir également sur des surfaces très-tourmentées. L'eau du gave quoique très-limpide dépose un limon très-fertile. C'est en provoquant de semblables dépôts que l'on recrée sur un gravier aride les prairies qui ont été emportées. Il est vrai que les quantités d'eaux nécessaires sont immenses, mais elles ne manquent pas ordinairement. Lorsque les prairies sont basses et peu inclinées, ces arrosages abondans n'entraînent pas d'inconvéniens; l'eau qui n'est point absorbée par le sol coule à sa surface et se rend dans des lieux inférieurs, mais si la pente des prairies est considérable, alors il arrive souvent que les eaux qui s'infiltrent en abondance dans un terrain léger rencontrent, soit des bancs de rochers, soit des couches d'un terrain résistant et non perméable, alors elles viennent surgir plus bas à la surface de la prairie et donnent lieu à des éboulemens qui peuvent s'accroître rapidement lorsqu'on ne cherche pas à les fixer dès leur origine. Si, comme aux plateaux de Barèges, les prairies ne sont pas très-

disparaître dans moins de dix ans plus de la moitié des terrains cultivés. Le montagnard généralement ne calcule point l'avenir, ou du moins, s'il pousse jusque là ses prévisions, il ne les rapporte guère qu'à lui.

6.° *Parcours des bestiaux.* Voilà certainement une des causes les plus actives de destruction des montagnes, parce qu'elle entraîne comme conséquence inévitable, le déboisement complet des lieux de parcours et quelquefois de proche en proche, celui des bois gardés, vu l'extrême difficulté et l'impossibilité même, dans certains cas, d'une surveillance continue; les troupeaux, d'un autre côté, font rouler des pierres, causent des éboulemens et agissent par leur nombre et par la puissance du temps.

Nous venons de signaler les principales causes de destruction qui environnent et menacent, à chaque instant, Barèges et sa vallée désolée; aussi les habitans instruits par l'expérience laissent vers le milieu de la ville immédiatement au-dessous des piscines, un espace de 65 pas en longueur qu'ils livrent aux fureurs des avalanches du ravin du centre. Au commencement de chaque saison des eaux on construit sur ces emplacemens des baraques en bois qui sont plus tard démolies et conservées à Luz pendant l'hiver.

Recherchons maintenant les divers moyens que l'on pourrait employer dans le but de conserver

des eaux aussi précieuses que celles de Barèges, et d'assurer pour l'avenir l'existence de l'hôpital militaire; toutefois n'oublions point que l'homme, atome imperceptible au milieu des masses énormes des montagnes, ne peut lutter directement contre les grands accidens qui s'élaborent dans leur sein, et sont pour ainsi dire proportionnels à leurs dimensions colossales. C'est donc en prévenant de tels phénomènes qu'il doit chercher à employer sa puissance; mais ayant à lutter contre des causes destructives sans cesse agissantes, il doit, sous peine de succomber, opposer une persévérance à toute épreuve à la puissance du temps.

Les moyens de préservation doivent se conclure généralement de l'étude approfondie des causes de destruction, ou des faits qui, placés sous l'influence de circonstances favorables, ont retardé, arrêté, ou même surmonté ces causes destructives.

Il est bien reconnu aujourd'hui, et il résulte de ce que nous avons dit antérieurement, que les reboisemens sont un des moyens les plus efficaces pour prévenir les avalanches, fixer les ravins, empêcher le décharnement des pics et des montagnes, et par suite diminuer la furie des torrens et leurs effets désastreux. S'il fallait citer encore des exemples irrécusables, nous les prendrions à Barèges même, ils auraient en outre le mérite de la spécialité.

De toutes les forêts qui ont sans doute existé autrefois dans les environs de Barèges, il ne reste plus, 1.° qu'un bouquet de bois au lieu dit *Tourne-Bouc*, vers le confluentde la vallée d'Escoubons; 2.° le bois appelé le *Bois de Barèges*, situé sur les flancs du pic d'Eyré; il domine la ville et la défend complétement des avalanches de cette partie de la montagne; aussi une garde sévère, facilitée peut-être par la conviction des montagnards qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître que de l'existence de cette forêt dépend celle de Barèges, et par suite la leur, a permis à la végétation de reprendre ses droits. A une certaine époque ce bois avait été dévasté, et aurait certainement fini par disparaître, déjà les ravins de Mouré et de Millot dont nous avons parlé, avaient pris un accroissement effrayant; des blocs, plus ou moins gros et tels qu'on en remarque encore dans leur lit, roulaient directement sur la ville; c'en était fait de Barèges et de l'établissement thermal sans quelques travaux que l'imminence du danger commanda impérieusement, et qui, continués postérieurement, concoururent, avec la garde la plus sévère de la forêt, à fixer ces ravins complétement innocens aujourd'hui.

Les avalanches et les affouillemens des ravins ne peuvent être prévenus que par le reboisement des pics qui entourent Barèges, et notamment

ceux où prennent naissance les deux ravins de Midau et Midau-d'en-Bas. A cet effet, le Gouvernement, après avoir acheté aux communes qui en sont propriétaires les portions de ces montagnes qui surmontent les plateaux, devra en interdire le parcours avec une grande sévérité, et les faire ensemencer successivement, à partir des sommités sur lesquelles se plaisent les sapins. Les zones inférieures seront peuplées des bois qui affectionneront ces diverses élévations. On est certain que le hêtre, les bouleaux, etc., y prospéreront, car il existe heureusement encore assez de terre végétale pour être assuré du succès. Cette mesure, d'une grande importance, ne sera complète que par l'acquisition du plateau de Midau, des deux ravins qui le limitent, et d'une zone de terrain au-delà de chacun d'eux dans les plateaux de Courredge et d'Aygat; le tout devra être semé de hêtres, etc., qui deviendront de la plus grande beauté. Les semis sur ces plateaux n'offriront aucune difficulté. Quant à la fixation des ravins et des pentes fort rapides qui forment leurs lits, elle sera singulièrement facilitée lorsque les semis des parties supérieures ne permettront plus aux avalanches de se former, et que les ravins ne fourniront plus que peu de matériaux lors des orages. A cet effet, il faudra, 1.° adoucir les pentes trop rapides en faisant ébouler les terres et arrondissant les arêtes; 2.° semer sur le

sol ainsi préparé des graminées, surtout du chiendent et autres plantes propres à lier les terres et à les retenir; 3.° planter et semer encore diverses sortes d'arbres et d'arbustes appropriés, et qui se trouveront facilement dans les montagnes; 4.° faire dans le fond du ravin des murs et massifs de soutenement nombreux, pour briser le cours des eaux et les empêcher d'affouiller. Ces ouvrages seront à pierre sèche, et construits avec les cailloux et quartiers de rochers qui se trouvent sur les lieux. Au besoin, on emploiera des fascines et du bois pour retenir, temporairement et jusqu'à ce que la végétation ait pris de la force, les terres trop meubles, ou rendues telles par quelques suintemens d'eaux souterraines. On devra mettre le plus grand soin à détourner convenablement les eaux des parties supérieures afin d'éviter, le plus possible, ces infiltrations et les inconvéniens qui résultent d'arrosages trop abondans, auxquels toutefois on pourra avoir recours dans les temps de sécheresse en les dirigeant d'une main habile. Enfin, ce n'est que l'étude minutieuse des localités qui pourra suggérer une foule de petits moyens, dont le concours sera très-utile au succès des semis. Malgré tous les soins d'une vigilance soutenue, si une cause quelconque, tel qu'un orage, une avalanche, etc., déterminait quelque éboulement, ou venait à détruire les travaux faits antérieurement, il faudrait

se hâter de réparer de tels désordres, et opposer aux causes de destruction toujours actives une persévérance et une ténacité malheureusement bien rares en France, et qui finissent toujours par triompher des obstacles. On gagnera toujours beaucoup en ne donnant point aux dégradations le temps de s'accroître, et en leur opposant, dès l'origine, les travaux les plus convenables. Le ravin de Réaulet en offre un exemple frappant : lorsqu'il était peu considérable et qu'il n'atteignait, je suppose, que la masse de rochers maintenant décharnée, qui se trouve à quelques centaines de pas en remontant le fond de son lit, il eût été extrêmement facile de le fixer par les moyens que nous avons indiqués; actuellement qu'il remonte plus haut que la forêt sur une longueur de plus de demi-lieue, que son origine présente un entonnoir de plus de vingt arpens, que ses flancs offrent des surfaces presque à pic dans certains endroits, et le fond de son lit une profondeur effrayante, saccadée de ressauts de plusieurs mètres; enfin, maintenant qu'une ramification, formant déjà elle-même un ravin de quelque importance, menace de sillonner la forêt dans une direction qui se rejette vers la ville, il faudrait des travaux immenses pour arrêter un tel ravin qui menace l'existence de la forêt; il faudra sacrifier, sur une étendue assez considérable, les arbres qui avoisinent ses flancs pour

en adoucir les pentes, combler les chutes, etc., afin de pouvoir faire des semis, etc.; peut-être, malgré les dépenses considérables qu'exigerait une telle entreprise, serait-ce encore le parti le plus économique, parce que tous les ans on est obligé de refaire la portion de chemin que le torrent emporte sur une assez grande longueur au-dessous de Barèges, et que le mal va toujours en augmentant. Ce serait vainement qu'on essaierait de contenir un pareil torrent par quelques massifs, éperons ou murs de défense, ils seraient immanquablement emportés. Tel est le sort réservé à l'espèce de mur haut et large de trois à quatre pieds seulement, construit, à partir de la forêt, pour protéger sans doute un cimetière édifié en 1829 à l'entrée de la ville, et tellement disposé qu'il est dominé d'un côté par la seule promenade que puissent fréquenter les malades, et qu'il domine de l'autre la rue de Barèges à laquelle il fait face. Personne ne peut sortir de chez soi sans avoir sous les yeux un spectacle aussi triste, surtout pour des malades. S'il est incompréhensible qu'une semblable construction, d'ailleurs assez coûteuse, ait pu être exécutée sur le bord d'un pareil torrent; il l'est bien davantage qu'on ait choisi un tel emplacement, alors que vers le haut de Barèges il s'en trouvait réunissant tous les avantages et toutes les convenances; on eût évité de placer l'image de

la mort en permanence sous les yeux de personnes qu'on devrait s'efforcer de distraire par tous les moyens possibles. Il est certain que le torrent fera justice de ce manque de jugement, de convenance et de goût.

CRUES DU GAVE.

Les moyens à opposer à ce redoutable torrent pour préserver Barèges de ses ravages, n'offrent pas une probabilité de succès aussi grande que ceux indiqués précédemment pour prévenir les avalanches et les affouillemens des ravins, parce qu'ici il faut combattre corps à corps un ennemi puissant qui tend à reprendre un terrain qu'on lui a dérobé pendant son sommeil.

Nous avons dit antérieurement que toutes les maisons qui longent le gave n'offraient aucunes formes régulières du côté du torrent; les unes avancent, les autres reculent, chaque propriétaire a cherché à se défendre par quelques petits ouvrages, toujours faits avec la plus grande économie et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que le Bastan qui arrive obliquement sur la digue Louvois, placée à l'entrée de la ville, est réfléchi vers la prairie opposée, puis il se replie sur la ville, d'où il est rejeté au pied des plateaux par quelques obstacles qu'on lui oppose, et il ricoche ainsi tout le long de Barèges. Il affouille d'un côté les terres mobiles de

sa rive droite, de l'autre les maisons qu'il frappe souvent sous un angle assez ouvert ; il en emporte fréquemment, et menace actuellement celles du bas Barèges du danger le plus imminent, ayant miné et détruit antérieurement les ouvrages qui pouvaient un peu les protéger.

La première chose à faire serait donc de redresser le cours du torrent en amont de Barèges. A cet effet, il faudrait le forcer à longer l'escarpement de rochers faisant suite aux carrières de marbre ; sa route est à peu près indiquée par le cours de la prise d'eau des moulins situés près des marbrières. Il n'est pas même improbable que telle ait été autrefois la direction de son lit. Cette rectification du cours du torrent serait extrêmement facile ; il suffirait de lui opposer quelques obstacles à son passage entre deux énormes blocs de rochers situés à la pointe de la prairie, pour le forcer à creuser lui-même son nouveau lit. Devenu ainsi à peu près parallèle à la digue Louvois, il ne cherchera plus à l'affouiller. En même temps que l'on reconstruirait cette digue de la manière la plus solide et sur des dimensions convenables, on appuierait sa tête aux rochers de la marbrière, et on la prolongerait en aval assez loin pour protéger les nouvelles acquisitions fort importantes faites par le Gouvernement pour les logemens de l'hôpital militaire. Arrivé à ce point qui correspond presque à la moitié

de la ville, le gave ferait un angle avec la rue du Bas-Barèges, et tendrait à s'en éloigner s'il n'en était empêché par le coteau de Midau qui le rejette vers les maisons; l'établissement d'une forte digue, faisant suite à celle supérieure et reliée avec elle par une courbe légère, devient indispensable pour protéger la moitié inférieure de la ville.

Les digues dont nous venons de parler devraient être construites sur les plus fortes dimensions et avec les matériaux les plus solides; ici les dépenses bien ordonnées seraient de véritables économies ; de plus, il faudrait renforcer ces digues aux endroits les plus exposés aux avalanches et aux charrois des matériaux vomis par les ravins, surtout celui de Midau. Le lit du gave serait élargi en même temps qu'on redresserait ses affouillemens dans les talus des plateaux, en coordonnant ces travaux avec ceux dont le but serait l'adoucissement des pentes lors des semis. Une chose essentielle est de ne point permettre au torrent d'affouiller les bases des plateaux, et parce qu'il les détruirait, et parce que creusant des espèces d'anses, il serait rejeté vers les digues qu'il pourrait attaquer sous un angle assez ouvert, et nous avons dit que rien ne peut lui résister lorsqu'il attaque de front. Il faut s'estimer heureux si, en lui assurant un libre et large passage, on peut le contenir par des travaux parallèles à son cours.

Nous venons d'indiquer de grands et importans travaux pour la conservation de Barèges et de ses environs ; leur urgence est reconnue par toutes les personnes qui ont été à portée d'apprécier la marche rapide et toujours croissante de la destruction de cette partie des Pyrénées, ainsi que les dangers qui menacent, à chaque instant, l'existence de ces eaux célèbres. Leur exécution complète dépend d'une persévérance soutenue, car les reboisemens et la fixation des ravins demandent des soins prolongés et ne peuvent s'opérer que successivement, puisque certaines parties inférieures ne peuvent être ensemencées que lorsqu'elles seront suffisamment garanties des avalanches par l'action des semis supérieurs; c'est une raison qui augmente encore l'urgence de ces derniers.

Quant aux travaux qu'il est indispensable d'exécuter à Barèges même, celui qui doit primer tous les autres est heureusement le plus facile et le moins coûteux. C'est le redressement du cours du gave, puis la construction, à partir des carrières de marbre, de la tête de la digue destinée à remplacer celle de Louvois, et à mettre le haut Barèges, et jusqu'à un certain point, les parties inférieures de la ville, à l'abri d'une destruction qui dans l'état actuel peut arriver d'un moment à l'autre. Cette digue pourrait être limitée provisoirement à une longueur assez restreinte : mais

nous le répétons, il faudrait la prolonger plus bas pour mettre à l'abri de toute insulte quelques propriétés particulières longeant le gave, et de plus celles achetées par le Gouvernement, sans quoi les sacrifices considérables faits en faveur de l'hôpital militaire pourraient devenir stériles.

Les semis dont nous avons parlé, et que nous avons circonscrits sur les plateaux aux seules parties qui correspondent directement à la ville, pourraient s'étendre beaucoup plus loin dans le sens de la longueur de la vallée. Les bois y viendraient superbes et pourraient un jour concurremment avec la forêt actuelle, par des coupes bien entendues, pourvoir abondamment aux besoins de l'hôpital, de la ville et de la vallée. Chaque jour le bois augmente de prix à Barèges; il y est apporté à dos d'âne, dans la saison des eaux et par quantité minime. Les montagnards vont le couper là où ils peuvent, dans les montagnes; ils déracinent et brisent tout, et ce n'est qu'en s'exposant souvent aux plus grands dangers sur des pentes d'une rapidité effrayante, qu'ils parviennent à rapporter quelques minces éclats d'un bois vert qui est de suite vendu à Barèges. L'arrière-saison a-t-elle chassé les étrangers, et fait évacuer l'hôpital militaire; aussitôt tous les montagnards profitent, en toute hâte, du peu de beaux jours qui leur restent, afin de faire leurs provisions de bois si nécessaire pour passer des hivers rigoureux;

c'est alors qu'ils exploitent et dévastent les pentes les plus escarpées, les réduits les plus cachés; actuellement ils sont obligés d'aller souvent à plusieurs lieues de distance et jusque dans la vallée d'Aure disputer à ses habitans quelques troncs noueux de sapins destinés à les éclairer pendant les longues veillées.

Pour peu qu'un état de choses si alarmant continue, il est immanquable que la population des hautes Pyrénées ne disparaisse en partie, le restant sera successivement refoulé vers les grandes vallées et les lieux inférieurs de la chaîne, quelques troupeaux pendant quelques mois d'été parcourront des lieux autrefois si fertiles et si vivans; mais depuis abandonnés à la solitude et à la destruction.

Il est donc du plus haut intérêt pour le Gouvernement de prendre des mesures, afin de prévenir d'aussi tristes résultats. La génération présente souffre déjà beaucoup de l'état actuel; mais périssable et éphémère, elle aura passé comme un souffle, et les montagnes devant lesquelles s'écoulent les générations seront dans un état de désolation peut-être alors irréparable.

Planche I.

tom:

N° 8.

SAMONID
ANN·XV
E[illegible] MGRACI·
LIS DOM
POSVIT

...NI
NTVGN
TVS·DF·AV
XXX

N° 15.

... ...

'VS ... ...

... ...

N° 16.

... M
IIRA SIIVIIRI
A DIIFVNTA
NOR XVIIII
VIIRVS PATIIR
IARDARI

Planche II.

N° 2

CINTVGEN
SOLIMARI·
FILIA· DE
FVNCTA
ANN· XXXI
CINTO
MARITVS

D S D

Lith. de

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1832.)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.
LYNCH (Le comte de), pair de France.

MONBADON (Le comte de), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.
PREISSAC (Le comte de), préfet de la Gironde.
RATEAU (Le baron de), ancien procureur-général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN (Paulin), médecin.
GUESTIER junior (P. F.), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
IZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LAMARQUE, négociant.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DARRIEUX PÈRE, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.

DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.

DESMOULINS (CHARLES), naturaliste.

DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.

DUFAU FILS, littérateur, à Paris.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.

EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GARY (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.

GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GOETALS, antiquaire.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.

HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.

JVOY, propriétaire, à Blanquefort.

KERKADO, (DE) propriétaire, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.
MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.
MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHAUD, naturaliste, officier du 10.me régiment de ligne.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.
MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Lectoure.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 8 Août 1833.



A BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N. 13.

M. DCCC. XXXIII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 8 AOUT 1833.

M. Lacour, président, ouvre la séance à sept heures du soir par des considérations sur les difficultés que présentent les discours des présidens, dans les séances publiques annuelles des sociétés savantes.

M. Bourges, secrétaire-général, présente le rapport des travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. Gachet donne lecture des articles du programme relatifs aux prix (*Voy.* le programme).

M. Laterrade lit une notice sur l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers dans le département de la Gironde.

M. Sédail prononce un discours sur un nouveau système d'éducation.

La séance est terminée par la lecture d'un fragment du mémoire couronné, sur l'éducation populaire.

GACHET, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 8 AOUT 1833,

PAR M. LACOUR, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans presque tous les actes soumis à la périodicité, et reproduits publiquement en séance solennelle, l'action présente est une imitation de l'action passée, et si l'on observe qu'il serait peut-être bon d'innover, l'usage très-souvent est d'objecter l'usage.

Dans les sociétés savantes elles-mêmes, sociétés chez lesquelles le raisonnement seul doit déterminer l'action, le passé, dans ces circonstances, est souvent présenté comme exemple qu'il est avantageux de suivre et qu'il serait dangereux d'oublier.

Cependant, Messieurs, dans ces sociétés, comme

dans beaucoup d'autres, on peut, par l'effet des circonstances mêmes, ou par une spécialité quelconque, se trouver dans une situation tellement opposée à ce que le passé conseille, qu'alors il devient indispensable d'examiner jusqu'à quel point il est opportun ou facile de suivre l'exemple proposé, et si quelques modifications introduites dans l'usage ne seraient pas nécessaires.

La position dans laquelle la présidence se trouve placée au milieu de vous cette année, Messieurs, permet dans l'intérêt même de ces sociétés un examen de ce genre.

Mais d'abord, je dois le déclarer, cette position n'est point un accident particulier, qui n'appartient qu'à votre compagnie ou qui résulte du système de votre organisation académique, elle a lieu dans toutes les académies, et toutes sont intéressées à la recherche des moyens qui peuvent en empêcher le retour. Elle résulte d'un usage fort ancien, trop religieusement observé, et qui règle d'une manière impérative l'ordre de lectures suivi chaque année dans les séances publiques.

Ce respect tient, je ne l'ignore pas, à la méfiance qui accompagne toujours l'idée d'une innovation; mais, Messieurs, les usages ne sont pas tous pour les sociétés savantes, comme l'arche sainte à laquelle on ne pouvait toucher sans s'aventurer de mort.

L'usage n'est d'ailleurs qu'une institution provisionnelle maintenue en attendant mieux : il doit changer quand l'esprit et les préjugés qui le firent établir changent ; il doit céder devant de nouvelles habitudes.

L'usage trop long-temps maintenu a surtout l'inconvénient de ramener par une sorte d'intimation, et à des temps déterminés, la pensée sur un même objet, sur un même sujet, sur un ordre de choses qu'il fait toujours le même. Les sociétés littéraires, à l'époque de leurs séances publiques, sont exposées à des inconvéniens de ce genre.

Ces séances, il est vrai, sont aussi un usage ; mais il faut observer que cet usage a lieu en vertu d'un règlement étudié par chaque société, mis en délibération et approuvé par elles. Ces séances sont la conséquence prévue, enregistrée d'une loi organique, et dans ce cas maintenir l'usage est un devoir ; mais ce qu'aucune délibération n'a jamais formulé, ce qu'aucune société savante n'a jamais statué, ce que l'habitude seule pouvait établir, et ce qu'elle n'a pourtant établi qu'en intéressant l'amour propre, c'est l'obligation d'ouvrir ces séances par quelques considérations générales sur les sciences et les lettres ; obligation que les présidens de ces compagnies se chargent de remplir au nom de tous, quelquefois à jour et à heure fixes, et dont il n'ont pas encore entrepris

de s'affranchir, car elle est le *sine quâ non* de la présidence.

Si ces considérations étaient relatives à l'ensemble des travaux d'une académie pendant l'année, on en comprendrait l'utilité, on en apprécierait l'à-propos et l'intérêt ; mais alors le président d'une société académique quitterait, en quelque sorte, le fauteuil, abandonnerait les fonctions que l'estime de cette même société lui avait confiées, remplirait celles qui sont attribuées par les statuts au secrétaire-général ou perpétuel, et réduirait celui-ci à n'avoir plus à lire qu'une sèche et froide nomenclature.

La position détermine la nature des obligations. Le président d'une compagnie savante, d'une société des sciences, lettres et arts, s'adresse de la place qu'il occupe à toutes les spécialités scientifiques, artistiques et littéraires qui composent l'ensemble de cette société ; il ne peut donc présenter à ses collègues que des aperçus généraux ; il doit considérer l'état présent des connaissances humaines ; en esquisser le tableau ; en signaler la tendance ; inférer de là quels doivent être les devoirs des académies, quelle est l'utilité spéciale et locale des travaux entrepris par ces compagnies.

Ce sujet est beau, sans doute ; il est fait pour tenter un homme de mérite ; mais une fois traité, mais plusieurs fois traité et de main de maîtres, n'expose-t-il pas à des lieux communs, à de fatigantes redites, à des comparaisons fâcheuses.

Si l'on se reporte aux premières années qui suivirent la fondation des sociétés savantes et littéraires dans les provinces, on conçoit l'à-propos d'une suite de discours sur un texte semblable. Une prévention générale s'élevait contre ceux qui faisaient partie de ces corps savans : on doutait, pour ainsi dire, que l'esprit d'un académicien, doué de perspicacité en fait d'arts et de sciences, pût se hausser à connaître la science des affaires [redacted]

ciétés, à cette époque, entrer en
e, c'était presque entrer en cause :
président était comme un exorde
ieusement composé ; comme une
plus ou moins directe, entreprise
l'attention et la bienveillance d'un
, pour faire oublier, excuser, s'il
le ridicule que l'on avait, ou de
u de trop apprécier le savoir, puis-
artie d'une académie.

rien, Messieurs, rappelez à votre
lques-uns des discours de Montes-
mettez-moi de citer les paroles qu'il
même, en séance publique, il y a
le (en 1716).

vu jusqu'ici, disait-il, les sciences
gligées, mais méprisées dans cette
ût entièrement corrompu ; les belles-
velies dans l'obscurité et les muses

» étrangères dans la patrie des Paulin et des Au-
» sone. — Nous nous trompions de croire que
» nous fussions connus chez nos voisins par la vi-
» vacité de notre esprit. — Oui, Messieurs, ajou-
» tait ensuite votre illustre prédécesseur, il a été
» un temps où ceux qui s'attachaient à l'étude
» étaient regardés comme des hommes singuliers
» qui n'étaient point faits comme les autres hom-
» mes ; il a été un temps où il y avait du ridicule
» et de l'affectation à se dégager des préjugés
» du peuple. — Dans un temps si critique on
» n'était point impunément plus éclairé que les
» autres ; si quelqu'un entreprenait de sortir de
» cette sphère étroite qui borne les connaissan-
» ces du commun, une infinité d'insectes qui
» s'élevaient aussitôt formait un nuage pour l'obs-
» curcir. Ceux même qui l'estimaient en secret
» se révoltaient en public, et ne pouvaient lui
» pardonner l'affront qu'il leur faisait de ne leur
» pas ressembler. »

Voilà, Messieurs, quel était l'état intellectuel et l'esprit des provinces, à l'époque de la fondation de leurs académies ; et voilà le considérant qui, chaque année, motivait l'usage de ces exposés généraux, rédigés en faveur des sciences ; mais après un siècle d'existence, lorsque le besoin de l'instruction s'est fait sentir dans toutes les classes de la société ; lorsque la considération et les distinctions sociales sont devenues la récompense du savoir, celle du mérite de la pensée et

des succès de l'industrie, s'attacher à la rigoureuse observance d'un usage établi pour combattre une erreur qui n'est plus, et des préjugés que le temps a effacés ou déplacés, n'est-ce pas user d'une arme inutile et battre l'air? N'est-ce pas chercher la fixité où ne se trouve plus de fond, sur un terrain que les révolutions ont déplacé, et alors se cramponner, permettez-moi ce mot, aux coutumes du passé, s'attacher à leur esprit de préférence à l'esprit du présent, c'est à mon avis se suspendre et s'agiter sur le vide : il serait si facile de trouver pied quelques pas plus loin.

Il y a cent vingt ans, Messieurs, que les fondateurs des académies arrêtèrent l'ordre et l'objet des lectures de leurs séances publiques, et depuis cent vingt ans, cet ordre resté le même a toujours été : le discours d'ouverture prononcé par le président, le précis des travaux et le programme des prix.

Tant que l'ordre de lectures sera de la sorte maintenu, l'esprit qui le fit adopter étant conservé le même, les présidens des sociétés académiques ouvriront ou devront ouvrir les séances publiques par des généralités. Si les raisons qui ne permettront pas qu'il en soit autrement et que j'ai données paraissent insuffisantes, j'ajouterai que le président d'une société savante perd dans la présidence sa spécialité comme homme de lettres, comme savant, comme artiste; que par-

lant au nom de tous; que s'adressant à
l'occasion des travaux de tous, il ne peut
per l'assemblée de la profession qu'il exe
de lui seul; car, entretenir quelqu'un de l
de la science qu'on professe, c'est ne lui
que de soi.

Je sais que les académies ont souvent
qu'il en fût ainsi: lorsque ceux qui les prési
ont été des littérateurs, des poètes, ce fait a
presque inaperçu; mais le même avantage n
vait être produit pour les hommes adonné
tude de certaines branches des sciences,
tout à celle des arts; alors il est arrivé qu
dont la spécialité comme savans, comme ar
était plus tranchée, et qui se trouvaient, pa
séquent, le moins favorablement placés
aborder les généralités scientifiques et litté
ont été précisément ceux qui n'ont pu s'e
penser.

Conviendrait-il, en effet, que dans une p
semblable, un médecin n'entretînt une aca
que de la science médicale; un botanis
vertus des plantes; un minéralogiste des a
nes révolutions du globe; un orientaliste d
crit et du chinois? Le serait-il que moi-
Messieurs, je prisse le sujet d'un discours
l'ouverture de cette séance, dans la peintu
dessin et la sculpture, dans l'esprit et la m
de l'école actuelle des beaux-arts? En sup

que mes idées n'eussent rien d'erroné ou de contestable, en seraient-elles moins déplacées? Non, sans doute : ce serait un préambule singulièrement choisi, pour vous préparer à la lecture d'un précis de travaux dans lequel je ne connais rien qui soit relatif aux beaux-arts ; ce serait une manière plus singulière encore d'arriver à l'énonciation des prix que vous allez décerner, ou de ceux que vous allez proposer, pour des pièces de poésie ou des questions philantropiques; pour des recherches historiques sur l'ancienne Guienne; pour des travaux agricoles, tels que la culture de la vigne, celle du chêne-liége et du mûrier; pour l'amélioration des chemins vicinaux.

Cependant, malgré ces inconvéniens attachés à l'usage, il faut bien le reconnaître, et j'en fais la remarque à dessein pour qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, il serait peu convenable d'ouvrir la séance publique d'une société savante par la lecture immédiate du précis de ses travaux. Mais ne pourrait-on pas donner aux discours d'ouverture le caractère de l'à-propos et l'intérêt de la localité, en plaçant ces séances après celles qui ont lieu pour le renouvellement des officiers des académies? Les séances publiques uniraient alors à l'objet qui les rend nécessaires le mérite d'être encore la séance d'installation, ou d'entrée en fonctions du président nouvellement élu.

En me résumant, Messieurs, je répète qu'il me

paraît impossible qu'une modification n'ait pas lieu dans le système des séances publiques des académies. La difficulté, pour chaque nouveau président, de traiter toujours un même sujet déjà traité par tous ses prédécesseurs ou qu'ils auraient dû traiter, fera violence à l'usage. Supposons, et cette supposition est, je crois, la vérité, que depuis cent ans, cent sociétés savantes, réparties sur tous les points de l'Europe, ont toutes, une fois seulement chaque année, tenu une séance publique; voilà dix mille discours composés et lus publiquement pour démontrer que le savoir a son prix, et que les sociétés savantes sont utiles. Certes, Messieurs, s'il existe dans le monde un fait bien prouvé, une cause sur laquelle il ne reste rien à dire, c'est celle-là, et je plaindrais le secrétaire-général qui se chargerait de rechercher toutes ces preuves; trois années bien entières ne suffiraient pas pour résumer cette immensité de discours apologétiques.

Après un siècle de débats et une si effrayante quantité de mémoires, il serait temps de déclarer la cause des sciences, des arts et des lettres, entendue, jugée et gagnée, et de faciliter à la présidence académique l'étude des questions plus spéciales. Quant à moi, Messieurs, ne pouvant, je l'avoue, trouver les élémens nouveaux du dix mille et unième discours, je n'ai point hésité à faire le sacrifice de mon amour propre, persuadé

que, dans cette circonstance, et attendu ma position comme artiste, il valait mieux présenter à l'examen des hommes éclairés qui s'intéressent à vos travaux, quelques observations d'une utilité évidente et académique, que d'abuser de leur bienveillance et des momens qu'ils nous accordent, en essayant, sans autorité, sans mission spéciale, et par conséquent sans espoir de succès, quelques aperçus généraux sur l'état progressif des sciences, et sur la tendance et l'esprit des arts et des lettres.

Je prie M. le Secrétaire-général de vous lire le précis de vos travaux depuis votre dernière séance publique.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

POUR se conformer aux usages et aux devoirs académiques, votre secrétaire-général a l'honneur de vous soumettre tous les ans le résumé de vos travaux. Ce résumé doit toujours être fait avec vérité, parce que rien n'oblige de cacher ce qui

est relatif aux sciences et aux arts. C'est même dans ces expositions faites avec autant de clarté que possible, qu'on doit trouver la position, l'état réel des connaissances humaines dans les différentes contrées.

L'Académie a reçu plusieurs communications importantes qui annoncent, en général, une plus grande indépendance de pensée, moins de préoccupation, et une tendance plus marquée à la méditation impartiale des faits. C'est en pensant et en agissant ainsi qu'on travaille, d'une manière plus efficace, au perfectionnement des arts et des sciences. Lorsque l'esprit a toute liberté, il lui est plus facile de mieux juger, de revenir sur ses pas, de voir ce qui a été fait, et de mieux s'assurer de ce qui reste à faire. Notre siècle, un peu vaniteux, a craint un instant de jeter ses regards en arrière; on aurait dit qu'il voulait oublier le passé; mais il s'est bientôt aperçu que ce serait rompre le fil de l'histoire que de cesser d'interroger ses devanciers. En effet, peut-on élaborer d'une manière utile un sujet, si l'on ignore ce qui a été fait auparavant sur cette matière. Que de travaux ont été infructueusement entrepris pour avoir négligé cette voie, seule capable de conduire à l'accélération progressive des sciences. Les arts destinés à flatter les sens peuvent se précipiter dans le vaste champ de l'illusion; mais il faut encore que ce soit avec réserve; car le ju-

gement veut en tout une mesure relative, et surtout de la vraisemblance.

Messieurs, pleins d'espérance dans un avenir toujours meilleur, vous recevez, avec reconnaissance, toutes les communications qui vous sont faites, dès qu'elles ont pour objet un perfectionnement ou une découverte.

Plusieurs personnes étrangères à votre compagnie, vous ont fait hommage de divers travaux. Vous avez reçu : de M. Bouscasse, de la Rochelle, une notice sur l'introduction et les avantages de la culture du colza dans l'arrondissement de la Rochelle. Votre commission d'agriculture vous a donné connaissance des résultats de ces essais qui peuvent être imités dans le département de la Gironde ;

De M. le baron Chaudruc de Crazanne, une notice historique et biographique sur M. de Saint-Amans ;

De M. Clouzet, professeur à Coutras, deux traductions en vers ; l'une, la première satyre de Juvénal : *Semper auditor tantùm ?* L'autre, l'ode d'Horace : *Justum et tenacem propositi virum.* Ces deux pièces sont une faible imitation plutôt qu'une traduction fidèle. L'auteur avait demandé à l'Académie un avis motivé sur son travail. L'Académie le remercie de cette marque de confiance ; mais elle ne s'établit juge que des ouvrages qui sont envoyés à ses concours ;

De M. de Courcy, un mémoire ayant pour titre : *Canalisation des landes de Gascogne*. Ses observations sont dirigées sur les deux projets adoptés par le conseil général des ponts et chaussées : l'un, traversant les petites landes, l'autre, passant le long du littoral de la mer à travers les grandes landes. Il signale les inconvéniens du premier et les grands avantages du second qui, communiquant de Bordeaux au bassin d'Arcachon par la Jale et la Leyre inférieure, continuerait pour arriver à Bayonne, en suivant la direction la plus avantageuse pour le transport des produits des dunes et forêts du littoral de la mer et du Maransin. Il serait facile ensuite d'ajouter de nouveaux embranchemens pour faire communiquer les étangs du littoral de la mer avec le bassin d'Arcachon, et pour communiquer avec le centre des petites landes. Ce projet est destiné à servir les intérêts les plus généraux, sans nuire aux intérêts des petites landes ;

De M. Gasparin, un mémoire sur le métayage ;

De M. Grognier, des notes pour servir à l'histoire de la grande manufacture de Lyon. Il résulte de ses recherches que Lyon est en possession depuis long-temps de la fabrication des étoffes de soie, d'or et d'argent, ainsi que le constatent les lettres-patentes données par Louis XI, en 1466.

M. Guiraud, de la commune de Cursan, can-

ton de Branne, vous a communiqué des expériences qu'il a faites avec une eau qu'il appelle *Céréale*, dont il ne donne point la composition. Il prétend qu'elle favorise puissamment la végétation, et, pour preuve, il vous a envoyé une touffe de soixante-huit épis de blé venue d'un seul grain dans une terre médiocre, de nature calcaire et sans fumier, ces épis renfermant deux mille deux cent seize grains; et une seconde touffe venue sur plate-bande et terre de jardin, composée de cent quarante épis, contenant cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf grains. En adressant des remercîmens à M. Guiraud, l'Académie aurait désiré qu'il eût fait connaître la composition de *son eau céréale* et la manière de l'employer.

M. J. Ch. Herpin vous a envoyé ses recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres graines céréales. Il résulte de ces recherches : 1.° que l'enveloppe du blé forme à peine 5 p. % ou $^1/_{20}$ du poids du grain; 2.° que néanmoins, par les bons procédés ordinaires de mouture, le blé produit le quart de son poids en son; 3.° qu'on laisse aujourd'hui dans le son plus de 75 p. % en poids, de substances nutritives; 4.° qu'au moyen d'un simple lavage, on peut retirer des sons la moitié de leur poids, de farine de première qualité, de gruau et d'autres substances nutritives; 5.° que l'on peut ainsi retirer du blé, au moins 15 p. % de pain en plus de

ce qu'on en obtient aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'avec la même quantité de grains que l'on consomme en France, on peut obtenir en plus trois millions de kilogrammes de bon pain par jour. Ces recherches pouvant être d'une grande utilité, j'ai cru devoir les citer, pour provoquer de nouveaux essais comparatifs.

M. J.-B. Hirigoyen, professeur de belles-lettres à Bordeaux, vous a fait hommage d'un mémoire, portant pour titre : *Considérations inédites sur les dix parties ou espèces de mots dans le discours, pouvant servir de complément aux études grammaticales sur la langue française.* Cet ouvrage, rédigé d'après le système éclectique, est destiné à l'élève déjà initié aux règles de la langue. Il est composé par demandes et par réponses. L'auteur a exposé, sous cette forme abrégée, des considérations sur l'ensemble des dix parties du discours, et sur chacune d'elles en particulier; il les fait précéder de questions préliminaires sur les langues, leurs différences, leurs rapports avec les peuples qui les parlent, et d'autres généralités que l'auteur a crues nécessaires pour son sujet. Ce travail n'offre rien de nouveau ; il n'en est pas moins utile, surtout pour les élèves de M. Hirigoyen, dont les explications servent à développer, avec plus de succès, les difficultés grammaticales. L'Académie se fait un devoir de faire mention de son zèle.

M. Hugues vous a envoyé un exemplaire des expériences agricoles faites avec son semoir, sur différens points de la France, en Septembre, Octobre et Novembre 1832. Les résultats favorables qu'il annonce avoir obtenus, vous font souhaiter de connaître prochainement la suite de ses expériences.

M. Labrunie, de Bordeaux, vous a envoyé un mémoire manuscrit, intitulé : *Projet d'amélioration. Découverte d'un nouveau genre de tuyaux à l'usage des fontaines.* On répète sans cesse que la ville de Bordeaux manque de fontaines, et qu'elle a besoin d'une plus grande quantité d'eau de bonne qualité qui puisse être distribuée en abondance dans tous les quartiers. Depuis long-temps on propose des plans et des projets pour parvenir à ce but, et cependant rien ne s'exécute. M. Labrunie croit que les dépenses nécessaires pour conduire l'eau à Bordeaux et dans ses différens quartiers, sont la principale cause de la non exécution des plans, et que c'est surtout de la cherté des tuyaux de fer ou de fonte que proviennent ces difficultés. En conséquence, il propose de faire usage de tuyaux de verre qu'il dit être plus économiques et préférables à toutes les espèces d'autres tuyaux. Il fixe leurs dimensions relatives et le moyen de les mettre en place ; mais il n'indique aucun procédé pour les ajuster d'une manière solide et réparer leurs cassures. Il ne parle

point des tuyaux de terre vernissés intérieurement qui sont les moins chers, les plus faciles à ajuster, à maintenir en place, et à réparer lorsque les cassures ont lieu. L'Académie remercie M. Labrunie de sa communication, et pense que les tuyaux de verre qu'il propose ne rempliraient pas ses intentions aussi bien que les tuyaux de terre vernissés.

M. Morin, négociant à Bordeaux, vous a fait part de ses *essais sur la plantation des mûriers et l'éducation des vers à soie.* L'importance de ce sujet, sur lequel vous avez appelé depuis long-temps l'attention des agriculteurs, vous a déterminés à faire connaître, dans cette séance, le rapport du secrétaire de votre commission d'agriculture, et à décerner à M. Morin, une des médailles destinées à récompenser le zèle des agriculteurs.

M. Rouchon jeune, de Bergerac, vous a annoncé la découverte d'une méthode pour préparer le chanvre et le lin sans rouissage, et il accompagne son annonce de deux pièces : l'une est un rapport de la société d'agriculture de Périgueux, et l'autre une lettre de M. le comte de Lasteyrie, qui dit à M. Rouchon qu'il ne peut concourir pour le prix proposé par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, sans faire connaître son procédé. L'Académie a également annoncé à M. Rouchon qu'elle ne pouvait se prononcer sur sa découverte, sans les mêmes conditions.

M. Taupier vous a présenté *les principes de sa méthode pour l'enseignement de l'écriture.* Cette méthode ayant été publiée et pratiquée, l'Académie ne peut la juger que par les résultats de l'expérience.

Vous avez reçu : de MM. Toutenelle et Dufour, le prospectus d'une *histoire des comtes de Poitiers ;*

De MM. Lacroix, Sylvestre et Girard, leur rapport sur un mémoire présenté à l'institut, et portant pour titre : *Essai sur la statistique morale de la France.*

M. Dumège, ingénieur militaire à Toulouse, et inspecteur des *antiquités pour les départemens pyrénéens*, vous a fait hommage des deux volumes de sa *statistique générale des départemens pyrénéens*, et du prospectus de son *archéologie pyrénéenne.* Ces ouvrages, fruits de vastes et fatigantes recherches et d'une érudition très-étendue, ayant obtenu les suffrages de l'institut et du monde savant, n'ont pas besoin d'être analysés dans ce rapport pour être mieux connus. Vous avez admis M. Dumège au nombre de vos membres correspondans.

Vous avez fait le même honneur à M. Vallot, de Dijon, savant plein de zèle, naturaliste instruit, qui vous a présenté, dans sa correspondance, des observations et des notes particulières sur divers points d'histoire naturelle et d'archéologie. Dans sa lettre du 1.er Mai, où il vous demande le titre de correspondant, il vous fait part de son opinion sur quelques passages du dernier

4

rapport de vos travaux. Il pense que l'instrument de M. Duplan, pour détruire la chenille qui dévore la luzerne, et qu'il désigne, pour plus d'exactitude, comme étant la larve de la *chrysomela obscura* (Linné), est plus nuisible qu'utile par les dégâts qu'il occasione. Il aurait désiré que, dans l'éloge de M. de St.-Amans, on eût précisé le petit poisson trouvé vivant dans une huître apportée de Marenne; c'était, dit-il, un *Blennius pholis*. Il n'admet point le fait consigné dans le même éloge, de la chrysalide du sphinx de Surinam, trouvée dans la vigne de M. de St.-Amans; il pense que c'est la chrysalide du sphinx du Liseron, *Sphinx convulvuli* (Linné). Il annonce que les fondemens des anciennes murailles de Dijon ont été, comme les fondemens des remparts du vieux Bordeaux, construits des débris d'anciens monumens d'architecture et de sculpture. Les mémoires de l'académie de Dijon confirment l'opinion favorable que vous avez sur le mérite et le savoir de M. Vallot.

Vous avez reçu trois mémoires manuscrits anonymes. Le premier est un *voyage dans les Landes, avec quelques observations sur leur nature et leurs produits*. L'auteur a parcouru les différentes communes des landes du département de la Gironde; il ne dit rien qui ne soit bien connu. Il demande que le gouvernement cherche les moyens de rendre ces contrées plus saines et plus productives.

Il pense que la culture du chêne tauzin en est le moyen le plus puissant. Il propose la fondation d'un concours, afin d'encourager les communes à se livrer en grand à la culture des bois de cette essence. « Les résultats seront, dit le voyageur, » l'assainissement du pays, la conservation et l'a- » mélioration des troupeaux, l'amélioration du » sol par les feuillages qui tombent et qui pro- » duisent un excellent engrais ; puis le revenu » que donnera le bois, et principalement la santé » des habitans. »

Le second manuscrit est sans titre. Il est écrit sans ordre et sans méthode. Ses observations sur diverses opérations chimiques, relatives à la fermentation, aux liqueurs spiritueuses, à l'eau-de-vie, sont très-arriérées et peu exactes. Les expériences sont présentées d'une manière si obscure qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité.

Le troisième mémoire est une *notice sur la coulure de la vigne*. L'auteur attribue la coulure à deux causes : *l'intempérie atmosphérique* et *la force de végétation*. La première cause est généralement connue; la seconde est très-contestable. L'Académie aurait désiré des faits pour la prouver. L'auteur propose deux moyens de prévenir la coulure de la vigne : l'un consiste à déchausser le pied et à découvrir les racines superficielles lorsque la séve commence à se manifester; l'autre à enlever les feuilles et à en dépouiller le cep.

lorqu'elles ont quatre pouces, et avant le développement de la manne. Le premier procédé n'appartient pas à l'anonyme; M. Francès, de Toulouse, en parle dans son ouvrage. Il fait également mention d'un procédé qui consiste à amputer les sarmens qui ne portent pas de raisins et les rameaux au-dessus de la naissance des raisins. Ce procédé a beaucoup de rapport avec le second procédé décrit dans le mémoire manuscrit. Votre commission aurait désiré que les faits eussent confirmé les assertions de l'anonyme. C'est surtout en agriculture que la théorie doit être confirmée par l'expérience et par des résultats positifs.

Vos correspondans n'ont pas tous montré le même zèle; cependant quelques-uns se sont fait un devoir de se rappeler leurs engagemens et leurs promesses.

M. de Chapuys-Monlaville vous a fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il a intitulé : *De la nécessité d'alléger les charges publiques, et des moyens à prendre pour améliorer le sort des classes laborieuses.* Pour parvenir à ce but, il propose des réformes financière, administrative, militaire; l'organisation de la garde nationale divisée en plusieurs bans; la représentation départementale; des banques agricoles; un mode de colonisation, soit à l'étranger, soit à l'intérieur. Les vues de M. de Chapuys, comme publiciste, sont en rap-

port avec ses intentions philantropiques, dirigées vers le désir de contribuer au bonheur de toutes les classes de la société.

M. le baron D'Hombres (Firmas) vous a envoyé un exemplaire de son nivellement barométrique des Cevennes. Ce recueil d'observations et de calculs est extrait d'un mémoire couronné par la société de géographie. Il peut servir de terme de comparaison pour des observations semblables.

M. Duplan vous a adressé depuis peu un abrégé d'agriculture par demandes et par réponses, qui, par sa clarté et sa précision, peut servir de manuel aux habitans des campagnes qui ne veulent savoir que ce qui peut leur être d'une utilité absolue.

M J. Girardin, votre correspondant à Rouen, vous a envoyé, de concert avec M. Dubuc, leur rapport sur la culture des betteraves à sucre dans les environs de Fécam, et sur la fabrique de sucre indigène qui vient d'y être établie. Ce rapport est extrait de la séance publique de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, du mois d'Octobre 1832.

M. Girard de Caudenberg, ingénieur des ponts et chaussées, à St.-Malo, vous a adressé un opuscule qui a pour titre : *Appel à la raison publique sur la nature du cholera-morbus.* Le but de votre correspondant a été de faire connaître son opinion sur la contagion de ce fléau, sur les précautions

à prendre pour arrêter ses effets, soit par la désinfection, soit par l'interruption des communications avec les lieux infectés. Heureusement que le public n'est plus obligé de se préoccuper d'un mal pour lequel les écrits ont été bien moins utiles, et quelquefois plus nuisibles que l'art des médecins, *dont l'impuissance*, dit M. de Caudenberg, *n'a peut-être été jamais mieux prouvée*. Nous ne dirons rien sur cette opinion; mais nous demanderons à M. de Caudenberg ce que peut la science des ingénieurs contre les désastres produits par l'explosion d'un volcan, par un tremblement de terre, par une tempête, et par les fléaux de cette espèce auxquels cette science est chargée de porter des remèdes. Parce qu'elle n'aura pu arrêter et prévenir les effets d'une inondation, d'une fonte subite des neiges et des glaces, dirons-nous qu'elle est impuissante? Non, toute science humaine a ses bornes; mais elle n'est pas impuissante, parce qu'elle n'a pas tout pouvoir.

Vous avez reçu de M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Alby, une brochure intitulée: *Analyse de l'eau minérale de Cramaux*. Le rapport n'a pu encore vous en être fait.

M. Michaud vous a donné communication d'un ouvrage intitulé: *Catalogue des testacés vivans envoyés d'Alger par M. Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, au cabinet d'histoire naturelle*

de Strasbourg. M. Michaud, votre correspondant, est l'auteur de ce catalogue. Se livrant constamment à l'étude de cette classe d'êtres, il fait ses efforts pour en donner les descriptions les plus exactes, les plus claires et les plus précises, en perfectionnant les méthodes le plus généralement suivies. Ce catalogue est divisé en deux parties : la première décrit les mollusques terrestres et fluviatiles, d'après la méthode employée dans son complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France ; et la seconde, les mollusques marins, en suivant la méthode de Lamark. M. Michaud fait mention de vingt-neuf espèces terrestres et de trois espèces fluviatiles ; plusieurs se rencontrent en France et dans le midi de l'Europe. Les mollusques marins sont plus nombreux ; ils se rencontrent presque tous sur nos côtes méridionales. L'étude des mollusques d'Alger a fourni à l'auteur une nouvelle preuve que les animaux de cette classe atteignent, dans les contrées méridionales, un plus grand développement que ceux des climats tempérés ou septentrionaux. Cette influence des climats a été observée depuis long-temps sur tous les autres êtres organiques.

M. C. L. Mollevaut vous a adressé le 19.me volume de ses œuvres, renfermant *Les chants sacrés*. C'est une seconde édition. Le mérite connu des poésies de M. Mollevaut me dispense de vous en faire l'éloge.

Parmi les ouvrages manuscrits que vous avez reçus de vos correspondans, vous avez distingué celui de l'honorable M. Espic, de Ste.-Foy. C'est un petit roman, ayant pour titre : *Christine d'Alby*. Le sujet est celui-ci: Non loin de Béziers, à St.-Martin, près Murviel, l'ermite Ambroise occupait une retraite qu'avait illustrée la piété de frère Cyprien, mort depuis deux ans. Ambroise était un beau vieillard, au front martial, à la voix douce et aux manières aisées. La croix rouge qui décorait sa robe, annonçait qu'il avait servi dans l'armée des croisés. C'était l'ange gardien de la contrée; tout le monde allait le consulter. Deux jeunes gens d'Alby, Léon Monlaur et Christine, sa sœur, visitèrent Ambroise. Il apprit par eux que le croisé Raymond Monlaur, leur père, vivait encore. Cette nouvelle le comble de joie, et il promet de les visiter pendant leur séjour à Béziers. A cette même époque, au commencement du 13.me siècle, le midi de la France était en proie aux horreurs du fanatisme et de la guerre. Le schisme qui avait éclaté dans la ville d'Alby, donna lieu à une croisade dans laquelle tous les genres de crimes et de persécutions furent inventés et toutes les passions les plus basses mises en jeu. Christine et Léon craignaient moins pour eux que pour leur famille qui, par ses richesses, ses vertus et son influence, devait être en butte à la jalousie et à la délation. Ils furent tous dé-

noncés comme hérétiques; et, pour échapper à la proscription, Raymond Monlaur partit pour la Terre Sainte et prescrivit à ses enfans de se rendre à Jaca en Espagne. Léon et Christine allèrent faire leurs adieux au bon ermite et lui demander ses conseils. Ils partent ensuite revêtus de l'habit des pélerins. Leur visite à l'ermitage étant connue, le frère Ambroise est cité au tribunal du Légat, à Béziers, comme fauteur de l'hérésie et protecteur des ennemis de l'Église. Les inquisiteurs lui font subir un interrogatoire qui finit par où il aurait dû commencer: ils le terminent en lui demandant son nom de famille, son âge et son pays. *Je suis*, dit-il, *Henri Clément de Metz*, *maréchal de France*: et en disant ces mots, il quitte sa robe et il se montre revêtu de son uniforme et de ses insignes. Le tribunal des moines demeure terrifié et change son ton insolent en des paroles douces et en démonstrations d'humilité. L'ermite redevenu général leur répond toujours avec le même calme et la même franchise. Il part tout aussitôt pour St.-Martin et puis pour Paris; et il ne reparaît plus sur la scène. Sur ces entrefaites, les jeunes pélerins s'avancent vers l'Espagne et arrivent à St.-Bertrand en Aragon, où leurs persécuteurs avaient déjà institué un tribunal. A peine arrivés, ils sont arrêtés, séparés l'un de l'autre et amenés devant des juges. On les accuse d'immoralité, d'irréli-

gion, de sortilége. Christine repousse ces odiet ses accusations avec le ton simple et candide c l'innocence, et Léon avec toute l'énergie de l'ii dignation. Leur langage porte la conviction dai toutes les âmes; le peuple s'émeut en leur faveu le frère et la sœur sont arrachés à la mort, et l inquisiteurs obligés de fuir. Le roman pouva finir ici, mais l'auteur retient ses deux péleri à St.-Bertrand, pour les exposer au danger d'u assassinat inutile dont ils furent préservés p bonheur, grâce au courage de Léon.

La critique pourrait demander que l'autei eût imprimé aux faits une marche plus drama que, qu'il eût écarté quelques personnages étra gers au sujet et qu'il eût donné un peu plus d'i térêt à sa narration; mais son but principal éta de donner un tableau fidèle des mœurs du 13. siècle: il l'a fait avec exactitude; ses caractèr sont bien tracés. Frère Ambroise est au-dessus c son siècle. Heureusement pour l'humanité, p reille anomalie est de tous les temps et de to les lieux.

Christine et Léon, avec toute l'innocence d jeune âge, offrent dans leur conduite et leurs p roles ce mélange naïf de crédulité, de mysticisn et de piété qui caractérisait alors les âmes pur et sensibles. Le légat, les moines et leurs su pôts parlent et agissent comme agissaient et pa aient les fanatiques sanguinaires de cette époqu

Le style de M. Espic mérite des éloges; quoique son sujet soit populaire, il n'a pas imité les erreurs du moment. Toujours pur, toujours clair, toujours vrai, il a su peindre les horreurs de ce siècle avec une effrayante vérité, sans cesser de respecter la langue et les convenances. D'après toutes ces considérations, vous avez décidé que la médaille que vous accordez tous les ans au zèle de vos correspondans, serait décernée à M. Espic.

Avant de vous entretenir de vos propres travaux, je dois faire mention du titre des ouvrages des quatre nouveaux membres résidans que vous avez reçus cette année. M. Guichenet vous a fait hommage d'un mémoire *sur la meilleure qualité de chevaux pour les remontes de cavalerie, et sur les avantages qui peuvent en résulter pour le commerce et l'agriculture*. Il a traité ce sujet important, d'une manière utile, mettant en rapport les intérêts de l'agriculture et ceux du gouvernement. MM. Chaine et Sédail, unis par l'amitié, unis par un amour commun pour la science, ont soumis à votre jugement leur beau travail sur *l'influence de Bacon de Vérulam et de Descartes sur la marche de l'esprit humain*. La couronne que vous leur avez décernée dans votre séance publique du 5 Juin 1828, me dispense de vous faire l'éloge de cet ouvrage. M. Maggesi, en vous demandant le titre de membre résidant, vous a invités à visiter

son atelier; et là, Messieurs, vous avez acquis la certitude qu'un statuaire aussi distingué devait siéger parmi vous. Ses travaux, en transmettant à la postérité le souvenir des grands hommes qui ont illustré Bordeaux, embelliront les plus beaux quartiers de notre ville.

Vous me permettrez, Messieurs, de passer sous silence les observations et les réflexions qui font souvent de vos rapports sur les ouvrages analysés, des travaux qui vous deviennent propres. Leur importance et leur étendue ne peuvent être appréciées que dans vos réunions ordinaires.

M. Chaine vous a lu partie d'un travail sur l'histoire de Bordeaux, à l'époque de la fronde. Ce travail ayant été publié dans le recueil périodique, intitulé : *La Gironde*, je suis dispensé de vous en entretenir; mais je profiterai de cette occasion pour annoncer que l'Académie a vu, avec beaucoup d'intérêt, la publication d'un journal destiné surtout à l'étude du pays. Dire que notre honorable président, M. Lacour, l'enrichit de ses dessins, c'est signaler un des meilleurs présages du succès de cette entreprise utile et glorieuse.

Notre honorable collègue, M. Jouannet, vous a fait connaître une inscription curieuse et très-intéressante pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Lille en Médoc, abbaye depuis long-temps détruite. On ignore la date de sa fondation; on sait seulement qu'en 816, elle appartenait à

l'ordre de St.-Benoît, après avoir été antérieurement un simple ermitage. Quoi qu'il en soit, son existence doit remonter à une époque très-reculée, si l'on en juge par les tuiles parementées, les cimens, les marbres que l'on trouve encore de temps en temps au milieu de ses ruines. M. l'abbé Vial découvrit l'inscription dont il s'agit, parmi ces débris, dans l'année 1788. Devenu curé d'Ordonnac, il la fit encastrer dans le chœur de son église. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc de 36 centimètres sur 26. C'est l'épitaphe d'un des abbés de Lille, nommé *Arnaud;* et ce petit monument, ainsi que le tombeau qu'il décorait, fut l'ouvrage de l'abbé *Wespan*, successeur d'*Arnaud.*

Toute l'inscription présente ce mélange de grandes et de petites lettres entrelacées qui, vers le huitième siècle, remplaça la méthode plus élégante, mais moins claire, des abréviations. Cette manière de ménager l'espace, sans rien supprimer, paraît ne s'être pas étendue pour les inscriptions, au-delà du douzième siècle. Notre confrère, s'étayant de ces données et du texte même de l'épitaphe, croit devoir la rapporter au dixième siècle ou au commencement du onzième, époque où furent réédifiés plusieurs des monumens religieux que l'invasion normande avait détruits en Aquitaine. Nous ne connaissions encore des anciens abbés de Lille, qu'un certain *Foucard* ou *Foucaud* (Fulcardus) qui gouvernait l'abbaye de

Lille en 1079. En voilà deux autres qui doivent lui être antérieurs.

Une autre particularité donne quelque prix à ce marbre. L'inscription se termine par une ligne énigmatique où l'on voit six T, gravés de suite entre deux groupes composés chacun de trois I. En 1803, l'honorable abbé Vial interpréta cette énigme. Il y vit une prédiction dans laquelle le bienheureux Wespan annonçait au monde qu'en *l'année trois fois trois cent et trois fois trois cent et trois* (en 1803), *l'invincible Napoléon fonderait l'empire des empires.* Malheureusement, en 1814, survinrent des événemens que Wespan n'avait pas prévus : la pierre disparut du chœur d'Ordonnac, et le chagrin, dit-on, abrégea les jours de ce bon M. Vial, dont les vertus vivent encore dans le souvenir des habitans d'Ordonnac.

La ligne énigmatique, suivant M. Jouannet, renferme ou quelque formule religieuse ou une date. Dans le premier cas, comme les abréviations suivent immédiatement le verbe *rogabo*, on pourrait lire *infinitam trinitatem, trinitatem infinitam* : cette espèce de répétition, ce jeu de mots qui consiste à les arranger de manière à ce qu'une ligne puisse se lire de droite à gauche ou de gauche à droite, sans changer le sens, était un des tours de force des savans du moyen âge. Dans l'autre hypothèse, la lettre T étant une lettre numérale qui, chez les Romains, valait 160, la date

de l'inscription serait l'année 960, date conforme à la lettre, au style et à la forme de l'inscription. Il est inutile de remarquer que, d'après la manière antique d'indiquer les nombres, les deux groupes d'I se trouvent annihilés l'un par l'autre; mais je dirai à l'Académie qu'après avoir retrouvé la pierre, notre confrère a dû au zèle éclairé de M. le Sous-Préfet de Lesparre, M. Baguenard, l'avantage d'avoir pu déposer ce monument au musée des antiques de la ville.

M. Jouannet, toujours occupé de tout ce qui peut éclairer la science archéologique, apprit au mois de Mars dernier qu'on venait de découvrir, sur les confins des départemens de la Corrèze et de la Dordogne, un temple antique souterrain, dont plus de trente colonnes étaient encore debout. Il prit des informations sur les lieux. Il reçut en réponse, d'un de vos plus savans correspondans, M. Brard, un petit plan des fouilles, et notre confrère reconnut aussitôt que le prétendu temple n'était qu'un *hypocaustum* destiné à chauffer des appartemens supérieurs. Les petits piliers en brique, au nombre de 36, les canaux calorifères, le fourneau, le cendrier et les murs d'enceinte étaient conservés, ainsi que la partie inférieure d'un petit réservoir extérieur. Sur les piliers reposait un plancher en béton.

L'Académie doit aussi à M. Jouannet, deux rapports du plus grand intérêt sur les ruines de

l'antique Nérac. Dans le premier, il vous a fait connaître les inscriptions, les belles mosaïques, les figurines et les autres antiquités de cette localité que vous l'aviez chargé d'étudier. Le second rapport a plus particulièrement pour objet l'interprétation d'une longue et intéressante inscription découverte depuis à Nérac. L'Académie ayant jugé ces deux rapports dignes d'être insérés dans le recueil de cette année, je n'ai pas besoin de vous en entretenir. Mais je dois vous rappeler que, sur le témoignage que M. Jouannet vous a rendu du zèle et de l'intelligente activité avec lesquels M. Théodore Chrétin, jeune peintre de Nérac, a secondé les recherches entreprises pour l'Académie, en guidant notre confrère sur les lieux et en lui communiquant les dessins, les plans, enfin tous les documens désirables, vous avez décidé qu'il serait décerné à M. Théodore Chrétin, une des médailles que vous accordez chaque année aux savans et aux artistes qui ont le plus utilement secondé vos travaux.

M. Laterrade vous a présenté une tige d'*anthirinum majus* qui offre l'exemple d'une de ces monstruosités que l'on rencontre fréquemment sur diverses espèces de crucifères et de chicoracées, qu'il n'a vue qu'une seule fois sur une liliacée et qu'il n'avait jamais rencontrée sur les personnées. Cette monstruosité consiste en un aplatissement et un élargissement remarquables de

la tige, qui semble formée de plusieurs tiges soudées et confondues. Cette apparence est d'autant plus manifeste que, dans les diverses plantes qui présentent cette anomalie, les rameaux n'offrent plus un mode d'insertion régulier, ils sont disséminés sur les deux faces et les bords de cette tige; les fleurs elles-mêmes sont entassées sans ordre au sommet et en beaucoup plus grand nombre que dans l'état normal; ce qui a lieu dans le muflier de M. Laterrade : les fleurs forment un épi serré et cylindrique, au lieu d'être en petit nombre et tournées du même côté.

M. Léon Marchant vous avait communiqué quelques fragmens de son ouvrage sur les eaux minérales. Vos encouragemens l'ont décidé à mettre la dernière main à ce travail qu'il a publié sous le titre de *recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales.* Il vous en a fait hommage. Je ne puis vous donner l'analyse d'un livre plein de faits, de recherches et d'explications déduites de la nature même des matériaux recueillis avec soin dans les voyages de M. Léon Marchant aux Pyrénées, et dans la lecture des ouvrages qui traitent de ces eaux minérales.

Je vous citerai seulement la fin du rapport de M. de Saincric sur ce volume. M. Marchant a pris pour épigraphe cette phrase de Bordeu : « *Il reste à découvrir les moyens de décider, en* » *voyant une maladie, si elle est curable, si elle*

» *peut être guérie par nos eaux; quelle espèce mé-*
» *rite la préférence dans chaque cas et quel est le*
» *mécanisme ou la raison de leurs effets.* » Ce livre, composé pour répondre aux vœux exprimés dans cette phrase, pourra bien servir à faire résoudre le problème difficile posé par l'auteur des recherches sur les maladies chroniques, parce qu'il fait penser, parce que, dans le travail analytique exécuté par M. Marchant, dans ses inductions, dans ses rapprochemens ingénieux, on pourra trouver la source de quelque idée grande, féconde et utile qui jettera peut-être plus tard une vive lumière sur un sujet jusqu'à ce jour enveloppé d'obscurités mystérieuses.

M. Marchant, s'engageant le premier dans cette voie nouvelle, aura toujours le mérite d'avoir entrepris l'explication de l'action thérapeutique des eaux minérales, et il résultera de la lecture de son ouvrage, la conviction que, pour entreprendre et exécuter un pareil livre dans une ville de province, il fallait être doué de quelque courage, d'une aptitude à un travail de longue haleine, être versé dans la connaissance des sciences naturelles et physico-chimiques et surtout être médecin instruit, observateur et praticien. Les recherches de notre honorable confrère resteront donc comme un essai très-distingué dans un genre d'explorations trop négligées.

Vos rapports avec les sociétés savantes ont con-

tinué à être aussi actifs que dans les années précédentes.

Vous avez reçu : les annales agricoles du département de l'Aisne ;

Les mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ;

Les actes de la Société Linnéenne de Bordeaux ;

Les annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente ;

Les mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon ;

Les mémoires de l'Académie de sciences, belles-lettres et arts du département du Gard ;

Les annales de la Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire ;

Les précis des constitutions médicales observées dans le département d'Indre-et-Loire ;

Le programme de la Société médico-botanique de Londres ;

La notice des travaux de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon ;

Les bulletins de la Société industrielle de Mulhaussen ;

Les programmes des prix de cette Société ;

Les annales de la Société académique de Nantes ;

Les annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

Les programmes de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris ;

Les mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers ;

Les bulletins industriels de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de St-Étienne ;

L'extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

Les mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise ;

Le recueil agronomique de la Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne ;

Le recueil de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

La plupart des questions que vous avez mises au concours ont été résolues en partie, ou du moins étudiées de manière à vous prouver l'intérêt qu'elles offrent.

Vous teniez à honneur de récompenser cette année, les améliorations faites aux chemins vicinaux. Mais, d'après les renseignemens fournis par l'administration même, il paraît que ces travaux n'ont pas été aussi considérables que vous aviez droit de l'espérer. Cependant plusieurs communes des cinq arrondissemens ont fait preuve de bonne volonté, et sentent la nécessité de rendre commodes et faciles leurs chemins, pour communi-

quer, avec plus d'économie et moins de temps, aux grandes routes ou aux rivières navigables. Elles ont commencé des travaux importans qui demandent plus de solidité et plus d'étendue. Vous n'avez pas pu décerner cette année, les médailles destinées à ces améliorations trop bornées; mais, comme vous voulez toujours être justes, vous avez décidé qu'il serait fait, dans votre programme, mention honorable de tous les maires qui, dans les cinq arrondissemens du département de la Gironde, ont montré plus de zèle pour entreprendre de nouveaux travaux, et activer ceux qui sont commencés.

Après avoir proposé, pendant quelques années, pour sujet de prix, la rédaction d'un manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde, l'Académie, n'ayant reçu aucun travail qui remplît complétement ses vues, prit une mesure plus propre à lui faire atteindre le but qu'elle se proposait. Avertie par l'expérience, qu'elle avait demandé plus qu'il n'était peut-être possible d'obtenir, vu l'étendue du département, la variété de son sol, de ses cultures et de ses produits, elle procéda par la voie de l'analyse; et pour connaître le tout, elle appela, sur chacune de ses parties, les lumières de nos meilleurs agriculteurs. Persuadée que des documens positifs, sur les différens modes de culture usités dans chacun des quarante-huit cantons dont se compose le département, lui

fourniraient les meilleurs élémens possibles du manuel demandé, l'Académie rédigea, sur chaque partie de nos exploitations rurales, des séries de questions qu'elle adressa dans chaque canton à ses correspondans et aux hommes pratiques les plus éclairés, laissant à leur expérience le soin de suppléer aux questions qu'elle n'aurait pas prévues.

Déjà l'Académie a obtenu de ce mode d'investigation, d'utiles résultats. En 1831, elle reçut de M. Cazeaux, maire de Béliet, et de M. Dépiot-Bachan, de précieux détails, des documens clairs et précis sur l'état actuel, le régime et les produits de nos troupeaux landais. L'Académie décerna à ces deux agriculteurs, d'honorables récompenses. Elle proposa ensuite un prix de 200 fr. à décerner, chaque année, au meilleur travail qui lui serait adressé en réponse à ses questions sur l'agriculture de quelqu'un des quarante-huit cantons du département de la Gironde.

Cet appel a été entendu. M. Housset, ancien propriétaire du canton de Pessac, M. Joubert, régisseur des biens de M. Barthon, dans le canton de Pauillac, et M. Leguay, propriétaire à la Grupe, commune d'Aubie, canton de St.-André, vous ont envoyé, chacun sur son canton respectif, un travail que vous avez renvoyé à l'examen approfondi de votre commission d'agriculture.

Les réponses de M. Housset, plus concises quelquefois que vous ne l'auriez désiré, ont cepen-

dant satisfait à vos intentions pour ce qui regarde l'exploitation de la vigne dans le canton de Pessac. Il a résolu aussi, d'une manière satisfaisante, les questions relatives aux taillis et aux pins, seules natures de bois cultivées dans ce canton. Ses documens sur l'exploitation du pin ont surtout fixé votre attention. Quant à la culture de la vigne, M. Housset vous a fait connaître les vices qu'elle présente trop souvent dans son canton, soit pour la taille, soit pour l'épamprement, soit pour les vendanges. Il a joint à ces observations utiles quelques observations systématiques qui lui sont propres, et qui, suivant lui, si elles étaient adoptées, amèneraient d'importantes améliorations : comme vous demandez des faits et non des systèmes, sans rejeter ceux de M. Housset, dont la bonté ne peut être constatée que par une longue série d'expériences, vous n'avez pu tenir compte à l'auteur que de ses réponses positives. Or, celles-ci, comme nous l'avons dit, auraient pu être plus détaillées, et embrasser plusieurs parties que l'auteur a passées sous silence.

Le travail de M. Joubert s'applique uniquement à la culture de la vigne; mais c'est la principale et presque la seule culture du canton de Pauillac; elle y occupe plus des deux tiers du terrain en valeur, les bois et les prairies compris.

L'auteur, après avoir fait connaître la nature du sol dans les six communes dont se compose le

canton, répond aux quarante questions proposées, et ses réponses sont pleines de faits, de calculs et de détails exposés avec la plus grande lucidité, on peut ajouter avec une correction peu commune. Dans ses descriptions, soit qu'il expose la manière dont s'opère la plantation, suivant la nature du fonds à planter, soit qu'il parle du mode le plus généralement suivi dans le canton pour la taille, le fumage, le provignage, les labours, les façons intercalaires, et les autres travaux qu'exige la culture dite à *la Médoquine*, travaux multipliés, dispendieux, dont l'exploitation des autres vignobles du département ne saurait donner une juste idée, M. Joubert se fait lire avec le plus vif intérêt.

Il décrit, avec le même soin, les vendanges, le nombre, la disposition et les fonctions des travailleurs, le pressoir, le foulage, enfin toutes les opérations qui précèdent, accompagnent et suivent la vinification. Le calcul des frais est déduit de deux comptabilités, tenues jour par jour, avec un soin et une régularité extrêmes. Ces frais paraîtraient exagérés, s'ils n'étaient pas justifiés complétement par le nombre d'hommes, de femmes et d'enfans employés aux diverses opérations dans ces exploitations à prix fait.

M. Joubert ne se contente pas d'exposer fidèlement les procédés usités dans son canton, il désigne encore ceux que l'expérience a fait reconnaître pour être les meilleurs.

D'autres, avant M. Joubert, avaient traité de la culture de la vigne à la médoquine, entre autres M. Bosc. Mais M. Bosc n'avait pas pu étudier personnellement le pays; il avait puisé ses renseignemens dans les cartons du ministère, où se trouvait un bon travail de l'ancien sous-préfet de Lesparre, M. Cavaignac, qui même avait envoyé au ministre un petit plan en relief d'un vignoble médocain, avec ses vignes, ses carrassons, ses lattes et ses espaliers. Le travail de M. Cavaignac, qui embrassait tout l'arrondissement de Lesparre, n'était pas spécial au canton de Pauillac; il n'a de commun avec l'excellent travail de M. Joubert que d'appartenir au même sujet.

M. Leguay, dont le mémoire a pour objet le canton de Saint-André, a répondu à presque toutes les questions applicables à ce canton : fermes, exploitations par métairies et colonages, outils aratoires, fumiers, nature du sol, mœurs et usages des agriculteurs du canton; cultures des céréales, de la vigne, des prairies, il a tout embrassé. Son canton le lui permettait, en offrant des exemples de tous les genres d'exploitation admis dans le département. Ses réponses sont d'un observateur instruit et exact. Il ne s'en est pas rapporté à ses seules connaissances spéciales et pratiques, il a de plus consulté les meilleurs agriculteurs du Cubzagais et il les a toujours nommés, payant ainsi un juste tri-

but, d'éloges à qui le méritait. La culture de la vigne dans le canton de St-André a été décrite par M. Legay, d'une manière presque aussi satisfaisante que l'a été la culture à la médoquine par M. Joubert. L'Académie a jugé que ces deux concurrens avaient des droits égaux au prix proposé. Elle a décerné à l'un et à l'autre, une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Considérant ensuite que le travail de M. Hosset, quoiqu'inférieur, était cependant d'une véritable utilité sous plusieurs rapports, l'Académie, ne voulant laisser aucun mérite sans récompense, décerne à M. Hosset, une des médailles destinées aux agriculteurs qui lui fournissent un travail utile au pays. Les trois concurrens ont été admis au nombre des correspondans agricoles.

Un anonyme, dont nous ne pouvons que proclamer la générosité et les intentions louables, invita l'Académie, en 1827, à proposer comme sujet de concours la question suivante : « Quelles » seraient les lois, les institutions et en général » quels seraient les moyens les plus propres à » prévenir la misère et à diminuer pour les pau» vres la nécessité de recourir à l'assistance pu» blique. » Le prix devait être adjugé en 1829. L'Académie reçut à cette époque deux mémoires ; ils ne répondirent pas à son attente. Les auteurs, en indiquant les causes de la misère, ne parlèrent que d'une manière générale, des moyens de la prévenir.

La question fut remise au concours, pour l'année 1833. Deux mémoires ont été reçus : le N.° 1 porte pour épigraphe, ces vers de Delille :

« Occupons l'homme oisif : que le pic, les rateaux,
» Le soc, tout l'arsenal des rustiques travaux
» Attendent l'indigent sûr d'un juste salaire,
» Et qu'enfin le travail bannisse la misère. »

(*L'homme des champs, ch. I.*)

Le N.° 2 porte pour titre : *Considérations sur les moyens de prévenir l'indigence*, et pour épigraphe, ces mots : *Principiis obsta.*

L'auteur du mémoire N.° 1 promet, dans son avant-propos, franchise, vérité et amour de la patrie, comme élémens de son travail. Après avoir jeté un coup d'œil général sur la société, il établit que le droit de propriété fait la base principale de la civilisation, et que cette base doit être sévèrement respectée. Il veut cependant qu'on en corrige les abus ; qu'on adoucisse l'inégalité sociale, sans la détruire ; qu'on augmente la portion individuelle par un surcroît de production plutôt que par une réduction violente des lots exagérés. Il divise son mémoire en deux parties. La première traite de l'origine et de la nature de la misère ; la seconde, des remèdes à lui opposer. Les causes de la pauvreté proviennent de la nature, de la société et de l'opinion. Celles de la nature sont : 1.° la paresse, penchant naturel à l'homme, que l'habitude du travail modifie ; 2.° la popula-

tion excessive, ou distribuée d'une manière inégale entre les classes aisées et les classes pauvres; 3.° les infirmités qui, privant l'homme de ses facultés, lui enlèvent la source du travail.

Les causes qui proviennent de la société sont: 1.° l'accumulation trop inégale des richesses, entretenue par les priviléges, l'usure et certaines lois sociales; 2.° le luxe, non celui qui alimente l'industrie et les arts, mais celui qui favorise la frivolité, l'orgueil, les vices et la corruption; 3.° les impôts et les taxes qui pèsent sur ceux qui n'ont qu'une industrie, sans superflu de fortune, avec une nombreuse famille; 4.° les monopoles que le gouvernement exerce au préjudice du commerce; 5.° l'émulation illusoire qui fait que, dans notre position sociale, on accorde plus à la fortune et à la naissance qu'au mérite et au talent. L'auteur dit que les causes provenantes de l'opinion ont une part moins grande sur le développement de la pauvreté; il comprend dans cette catégorie les systèmes religieux et politiques qui, entretenant l'oisiveté, l'ignorance et les préjugés, paralysent les facultés et préparent à la misère. Cette première partie du mémoire N.° 1 est faible de détails et de développemens. L'énumération des causes aurait dû être suivie de recherches sur leur action, soit directe, soit préparatoire, pour produire la misère; c'est ainsi que l'auteur serait entré plus profondément dans la vraie connais-

sance de la nature du mal. Il traite dans la seconde partie, des remèdes qu'il classe en *remèdes généraux* et en *remèdes spéciaux* de la misère. Les remèdes généraux sont : 1.° le travail, source des bonnes mœurs, surtout s'il est encouragé par l'exemple, l'émulation et des distinctions honorables ; 2.° la réduction des traitemens, demandant que cette réduction tombe sur les grands traitemens et moins sur les petits ; 3.° la suppression des faveurs, des sinécures, des cumuls, des monopoles ; 4.° la répartition équitable des charges, voulant qu'elles portent aussi sur la fortune mobilière en fonds publics et en objets de luxe. Le premier des remèdes spéciaux est le concours exigé pour tous les emplois, pour toutes les fonctions et pour toutes les entreprises. Le second est l'institution des communes, que l'auteur regarde comme une providence et comme le plus sûr moyen de lutter contre l'esprit de caste. Le troisième consiste dans les secours effectifs qui doivent être réglés par les communes, donnant la préférence aux secours à domicile, et conseillant que la charité ne se montre pas trop facile, afin de ne pas devenir un encouragement à l'oisiveté. La fondation de bonnes écoles primaires, la diminution dans la durée du service militaire, et le système des colonisations sont les derniers remèdes spéciaux proposés par l'auteur pour remédier aux causes de la misère. Il résume son discours dans

ces deux phrases : *Augmentation des parts social par le travail, et distribution la moins inégale pos sible de ces parts, ainsi que de la population, entr les diverses classes de la société.*

Le mémoire N.° 1, composé d'après un pla systématique, contient des propositions qui n sont point nouvelles, et qui sont bien moins dé veloppées que dans d'autres ouvrages; mais l'au teur, pénétré de leur importance et de leur uti lité, les expose avec chaleur et conviction. S'il n' pas atteint le but, il a fait du moins ses effort pour y parvenir, et l'Académie doit lui en sa voir gré.

Le mémoire N.° 2 est un ouvrage très-étendu dont le plan et les détails sont exposés avec mé thode. La pensée qui le domine est que préveni la misère est un bienfait mieux entendu que celu qui a pour objet de la soulager. Il est plus util d'arrêter à leur source les maux qu'elle engendre que d'être obligé d'y remédier quand ils ont écla té : car la misère une fois née, tend à s'accroîtr sans relâche. La bienfaisance publique et privé semblent, jusqu'à ce jour, s'être bien moins oc cupées des moyens d'y obvier avant sa naissance que de ceux qui servent à la soulager lorsqu'ell existe. La recherche de ce premier ordre de moyen est une étude presque neuve encore. C'est au amis sages et sincères de la cause de la civilisatio à reconnaître plus que jamais que l'amélioratio

du sort des conditions indigentes est un devoir sacré pour la puissance publique, comme elle est un des élémens nécessaires de la prospérité sociale et même l'une des causes qui peut contribuer le plus efficacement à l'amélioration des mœurs.

L'auteur signale, dans son introduction, le charlatanisme de la philantropie, qui se dissipera de lui-même, à mesure que la science de la bienfaisance se perfectionnera. Cette science, encore nouvelle, forme l'une des branches les plus essentielles des sciences économiques. Elle éclaire l'art de prévenir la misère, lequel est à la bienfaisance ce que l'hygiène est à l'art de guérir.

L'auteur, en répondant à l'appel que l'Académie a fait aux amis de l'humanité, l'a fait avec succès. Le tribut de son zèle est aussi le tribut de la science : rien n'est oublié, rien n'est négligé dans cet ouvrage important. Tout y est d'expérience et d'application. La première partie est consacrée à étudier la misère dans sa nature, dans ses causes et dans ses symptômes précurseurs ; et la seconde, à estimer l'efficacité des moyens propres à la prévenir par leur action sur les causes qui la produisent.

Pour étudier les causes de la misère, il faut d'abord rechercher la nature de la pauvreté. C'est en visitant le malheureux, c'est en exerçant la charité, que l'on apprend à distinguer la misère réelle de la misère apparente, ses divers genres

et ses degrés. Il ne faut pas confondre la men
dicité, qui est un métier, une habitude, avec l
pauvreté, qui est une situation. La misère diffèr
relativement aux climats, aux nations, au degr
de civilisation, à l'éducation, aux habitudes e
aux diverses classes de la société. L'auteur se livr
à ce sujet à des calculs et à des recherches savante
sur les proportions relatives que peut subir l
misère, sur la variété des élémens qui la consti
tuent, et sur la difficulté de les apprécier d'un
manière rigoureuse. Il termine ce premier cha
pitre, en déclarant qu'on ne saurait espérer qu'au
cune combinaison fasse jamais disparaître entiè
rement la classe pauvre ou du moins réputée telle
mais on peut faire que ses souffrances positive
diminuent en nombre et en intensité.

Après avoir examiné, dans le second chapitre
avec une rare sagacité, les causes immédiates d
la misère absolue, sous leurs divers points de vu
et dans leurs corrélations réciproques, l'auteur s
livre, dans le troisième, à la recherche des signe
pronostics qui font juger de son invasion plus o
moins éloignée. Ce chapitre est un des plus in
téressans. Il en est de même du quatrième, o
la richesse sociale est considérée dans ses rap
ports avec la misère individuelle. Les faits qui
sont rapportés prouvent que les pays réputés le
plus riches, et où la civilisation est le plus avan
cée, sont ceux qui ont un plus grand nombr

de pauvres. Les autres chapitres de la première partie sont destinés à considérer les rapports de la population, de l'industrie et des mœurs avec le paupérisme. Ils renferment des questions d'économie politique, d'industrialisme et de morale, discutées d'après l'autorité des faits puisés dans les meilleures sources, et avec les raisonnemens d'une logique sévère. Il en résulte que, dans l'état actuel de l'organisation sociale, ces divers rapports ne se prêtent, ni à subir aucun principe absolu, ni à suivre aucune loi simple. Ils dépendent d'élémens divers, qui peuvent se combiner ou se modifier entre eux. Mais on y lit cette sublime pensée : « Plus on étudie l'admirable économie des plans de la providence sur l'homme, plus on est frappé de l'accord qui règne entre les lumières de la raison, les préceptes de la morale, les conseils de la prudence et les inspirations de la nature. Tout ce qui égare le jugement de l'homme, tout ce qui corrompt son cœur, porte une atteinte plus ou moins directe à son bien-être. »

La seconde partie traite des préservatifs de la misère. Le premier chapitre a pour objet les lois et leur influence sur les causes de la pauvreté. Leur caractère d'universalité et de durée leur donne une puissante influence sur la condition des hommes. Elles agissent de diverses manières sur le bien-être des classes laborieuses, suivant

les effets qu'elles produisent relativement à la richesse publique, à la population, à l'industrie et aux mœurs populaires. Mais ce mode d'action diffère, suivant la nature des lois et le but qu'elles se proposent. Ainsi, en garantissant l'ordre, la paix, la stabilité, les lois politiques garantissent l'aisance des conditions laborieuses, et deviennent des préservatifs réels et puissans contre l'invasion de la misère. Il en est de même des lois civiles, qui ont pour objet les personnes et les biens, des lois pénales, qui sont un rempart contre la discorde et la licence, et des lois économiques. « Mais c'est en vain, dit l'auteur, qu'on » demanderait à la législation politique, civile, » pénale et économique des préservatifs directs, » des remèdes absolus contre le fléau de la misère. » Les erreurs de la législation peuvent compro- » mettre gravement le bien-être des classes infé- » rieures; sa sagesse et son équité peuvent le pro- » téger; mais la plus vraie et la plus sûre protec- » tion est celle qui garantit les intérêts généraux, » l'ordre, la paix, la sécurité, le libre dévelop- » pement des facultés, le plein exercice des droits, » la bonne foi des transactions, en un mot, le » cours naturel des choses humaines, tel qu'il » est tracé par la raison et par la justice. »

L'article sur les lois relatives aux pauvres renferme l'histoire de ce qui a été fait en Angleterre, en France et en Hollande, pour la taxe des pau-

vres, dont le nombre a augmenté en raison des sacrifices qui ont été imposés. Cet article est accompagné d'un tableau historique de la législation française sur les pauvres, soit comme mendians, soit comme habitant les hôpitaux et les hospices.

L'objet du second chapitre est la puissance des institutions morales pour prévenir la misère. Ces institutions, qui se développent au sein de la société, sont l'éducation, la religion, la charité. Comme le but de l'éducation est de former l'homme pour qu'il jouisse du développement régulier et harmonique de toutes ses facultés, l'auteur n'a négligé aucune des circonstances qui font une bonne éducation populaire. C'est surtout dans les institutions religieuses bien dirigées que l'on trouve les préservatifs les plus efficaces de la misère. La religion, inspirant une juste confiance envers la providence, donne cette sérénité de l'espérance qui entretient l'activité. Les institutions charitables sont de plusieurs espèces, et agissent collectivement, lorsqu'elles sont bien dirigées, pour soulager un mal présent, afin de prévenir à leur source une suite infinie de maux futurs. La vraie charité, faite avec discernement, a par elle-même une puissante efficacité préventive, surtout lorsqu'elle est faite à domicile. Le grand art dans la distribution et l'emploi des secours publics et privés, consiste non seulement à faire que ces secours s'adaptent exactement aux be-

soins, mais aussi qu'ils ne rompent pas les liens de famille, et qu'ils ne détruisent pas l'esprit d'économie et de prévoyance.

Le troisième chapitre fait connaître les institutions destinées à prévenir l'indigence, en favorisant l'esprit de prévoyance et d'économie : telles sont les sociétés de prévoyance et d'assistance mutuelle dont l'origine, les statuts, les avantages et les inconvéniens sont exposés avec le plus grand soin. La même chose est faite pour les caisses des veuves, pour les divers systèmes d'assurances et pour les tontines.

Le quatrième chapitre est la continuation du précédent. On y examine les établissemens qui sont sans combinaison aléatoire et sans caractère de mutualité, comme les caisses d'épargnes et les établissemens de prêt. L'auteur donne la connaissance de ces institutions fondées en Suisse, en France, en Hollande, en Angleterre, leur aperçu historique, leur degré d'utilité, leurs dangers ou leurs inconvéniens dans leurs rapports avec les causes de la pauvreté.

Le cinquième chapitre traite des établissemens qui ont pour but de prévenir la pauvreté par l'éducation du travail. Le travail, tout en protégeant les mœurs et la santé, est le meilleur préservatif et le meilleur remède contre la misère. Les institutions de bienfaisance qui ont spécialement le travail pour objet, doivent conférer la

capacité du travail ou donner le travail lui-même. Le premier article a rapport aux apprentissages ou à l'éducation industrielle, qui peut avoir lieu en plaçant les enfans pauvres chez des maîtres, ou dans des écoles d'industrie, ou dans des ateliers où les enfans vivent en communauté. L'auteur apprécie avec beaucoup d'exactitude ces institutions, soit qu'elles soient destinées aux garçons, aux jeunes filles, aux orphelins, aux enfans délaissés, aux malheureux atteints d'infirmités particulières, comme les jeunes aveugles, les sourds-muets, et aux enfans pauvres frappés d'infirmités incurables. L'auteur s'occupe également des écoles rurales, prenant pour exemple celles d'Hofwil et de May-Kirck. Il termine ce chapitre, en démontrant qu'il est utile d'associer pour les enfans pauvres le travail manuel à l'instruction intellectuelle et morale.

Le sixième chapitre a pour objet les établissemens qui doivent procurer du travail aux adultes tombés dans l'indigence. Le pauvre peut manquer de travail; il est du devoir d'une bonne administration de lui en procurer, en s'assurant auparavant des circonstances qui l'en ont privé.

L'auteur manifeste le désir que le travail soit fait à domicile plutôt que dans des ateliers publics. « Toutes les fois, dit-il, qu'il est possible » de procurer au pauvre, dans son propre do- » micile, le travail qui lui manque, cette combi-

» naison est certainement préférable; elle est pl
» naturelle et plus économique. Elle laisse l'in
» gent au sein de tous les rapports ordinaires de
» vie civile, sans rompre les liens de famille, d
» mitié et les relations ordinaires de la société.

Les colonies agricoles étant d'un grand secou pour fournir du travail à l'indigent, l'aute donne de sages conseils pour fonder de sembl bles établissemens en France, à l'imitation d Pays-Bas. Il fait ensuite mention de la législati anglaise sur le travail obligé de la part de l'in gent valide; et il donne un aperçu historique l'établissement des dépôts de mendicité en Franc

Ces dépôts, créés sous l'empire, furent détrui pendant la restauration. Les pays qui avaient a partenu à la France avant les traités de 1814 1815, les ont conservés et en ont amélioré régime et l'organisation. Bordeaux, Lyon et Pa ont fait l'essai de nouveaux dépôts de mendici où les mendians sont logés et entretenus à l'ai de dons gratuits. Il serait à désirer que ces exe ples fussent suivis et que le gouvernement rég larisât l'administration de ces asiles de bienfa sance.

L'auteur n'oublie point de faire connaître que ques autres institutions projetées ou essayées, tell que les communautés coopératives de M. Ow dont le système est dirigé surtout vers l'améli ration morale et économique des classes inf

rieures, la société coopérative de Londres formée d'artisans et dirigée par un des disciples de M. Owen, la société des Saint-Simoniens et celle formée par M. Fourier. L'opinion de l'auteur ne paraît être en faveur de ces associations, que pour les individus isolés qui sont sans famille. Il loue l'usage établi dans plusieurs cantons suisses de donner en culture, aux familles d'indigens valides, quelques petites parties de terres communales : c'est un genre de secours bien plus utile que les aumônes. Il s'élève contre les émigrations, surtout lorsqu'elles sont faites sans but et sans surcroît de population. Le dernier paragraphe offre les moyens de procurer le débit des produits du travail des indigens.

L'ouvrage est terminé par une conclusion qui renferme l'indication des auteurs principaux qui ont écrit sur les questions relatives aux pauvres et à la misère, et le projet de la formation d'une magistrature des pauvres destinée à leur porter des secours et des consolations et à apprécier l'urgence et la nature de leurs besoins.

Le mémoire N.° 2 ayant rempli votre attente, vous avez décidé que le prix serait décerné à son auteur, M. le baron Degerando, conseiller d'état, membre de l'administration centrale des hôpitaux de Paris.

Six concurrens ont aspiré cette année au prix de poésie. Leurs compositions ont été classées dans l'ordre suivant :

N.° 1. ***Adieux au pays natal***, **avec cette épigra-
phe :**

Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !

(*Cas. de L. Mess.*)

N.° 2. *Alger*, avec cette épigraphe :

« O héros à qui la gloire
D'une si belle victoire
Doit son plus ferme soutien ;
Que ne puis-je dans ces rimes,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien. »

(J. B. Rousseau.)

**N.° 3. *Dithyrambe sur la mort du jeune Napo-
léon*, avec cette épigraphe :**

Diis manibus.

N.° 4. *Bordeaux*, avec cette épigraphe :

Diligo Burdigalam....
Hæc patria est....

(Ausone.)

N.° 5. *Traductions et imitations de Martial*, avec
cette épigraphe :

Du bon, du médiocre et beaucoup de mauvais,
C'est mon livre et je crois que tous sont ainsi faits.

(Épigramme XVI du Liv. I.)

N.° 6. *Olympe de Ségur, ou le dévouement de
l'amour conjugal*, avec cette épigraphe :

Avec notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.

(Legouvé.)

L'Académie passera sous silence le N.° 2, *Alger;* c'est la seule pièce qui ne mérite aucun éloge; elle a été composée et copiée avec une négligence extrême.

L'auteur du N.° 5, en traduisant quelques épigrammes de Martial, s'est imposé une tâche au moins très-difficile. En effet, l'épigramme dont le mérite tient souvent à la langue et toujours aux mœurs, aux usages, aux goûts, aux travers du siècle où elle paraît, perd tout son sel dans une autre langue, quand les goûts, les mœurs et les ridicules ne sont plus les mêmes. Cependant il est certaines beautés qui appartiennent à tous les temps, et dont un bon traducteur peut faire sa conquête. La charmante épigramme dans laquelle Martial peint la vie qu'il voudrait mener, s'il était maître d'en régler l'emploi, présentait une foule de ce genre de beautés; on y trouve même plusieurs exemples d'harmonie imitative. Martial demandait modestement aux dieux *parvum nemus rusque beatum:* son traducteur, plus ambitieux, veut des forêts et un étang profond. Martial exigeait pour tout serviteur *pinguem villicam,* une grasse villageoise pour lui cuire des œufs sous la cendre. Son traducteur vit plus grandement; il lui faut des fermières vermeilles qui chargent sa table d'*œufs amollis sous ses yeux,* comme si jamais des œufs se fussent amollis en cuisant. Ce joli vers si pittoresque de Martial : *Et piscem tremulâ salie-*

tem ducère setâ, où l'on voit le poisson se débattre, est traduit ainsi :

> Que je suspende au bout du fil qui se tortille
> Maint poisson au dos argentin.

Mais le pêcheur ne suspend point le poisson, il le surprend et l'enlève; mais le fil ne se *tortille* point, c'est le poisson; le fil tremble et s'étend sous le poids.

L'Académie est d'autant plus en droit de se plaindre de ces inadvertances et de ces infidélités que, plus sévère pour lui-même, l'auteur aurait pu lutter avec avantage contre les difficultés. En effet, dans une autre épigramme, quand Martial conseille à une vieille coquette qui a perdu ses dents, d'éviter les repas où la gaîté folle excite le rire et fait entr'ouvrir toutes les bouches, le poète dit :

> .... *Quidquid lepida*
> *Laxat perspicuo labella risu ;*

Son traducteur a rendu ainsi très-heureusement le dernier vers :

> Fuyez la table,
> .... où nulle bouche close
> Ne peut celer, sous son cachet de rose,
> Le vide affreux où son trésor n'est plus.

Ce trait est le seul qu'on puisse citer avec éloge. Les imitations, où l'auteur avait plus de liberté, sont cependant plus faibles encore que les traduc-

tions. On y trouve quelquefois des expressions que le bon goût ne saurait admettre ; *l'industrieuse Minerve*, par exemple, ne doit pas être appelée *Minerve l'industrielle.*

Le N.° 6, *Olympe de Ségur*, est une production beaucoup plus estimable sous le rapport du style ; mais dans un pareil sujet, si fécond lui-même en nobles sentimens et en émotions profondes, on attend du poète plus que de la correction. Son but est manqué s'il ne trouve pas le secret de toucher et de nous intéresser au sort des personnages qu'il met en scène. L'extrême froideur de cette composition tient à la manière dont l'auteur a envisagé son sujet.

Belcier, seul dans son cachot, attend Olympe. Elle ne vient pas, et son mari, au lieu d'exciter quelque intérêt, en nous instruisant du sort qui le menace et des causes qui l'ont provoqué, ne sait qu'exhaler de ces plaintes vagues et glaciales si souvent rebattues dans nos vieilles héroïdes. Enfin, Olympe arrive; alors s'établit en dialogue un long débat entre Olympe, qui veut que son époux se travestisse, et Belcier qui n'en veut rien faire. Lorsque l'un et l'autre ont épuisé tous les lieux communs d'une pareille situation, le dénouement prévu arrive; les deux époux changent d'habits, les geôliers ne s'aperçoivent de rien, et l'époux est sauvé. Tout semble fini; mais l'auteur vous retient pour entendre un long mono-

logue de l'épouse. La forme du récit aurait été plus convenable ; elle aurait fourni à l'auteur les moyens de peindre les mœurs du temps, les personnages de l'époque, les dangers de Belcier et le dévouement de sa femme. Un tableau bien conçu en aurait plus dit que tout cet étalage de grands sentimens dialogués.

Si l'Académie a dû reprocher à Olympe de Ségur la froideur du plan et de l'exécution, elle doit reprendre dans l'éloge de Bordeaux quelques erreurs de fait, l'accumulation d'images incohérentes pour peindre un même objet, enfin quelques expressions trop hasardées. L'auteur nous affirme, en vers, que la ville de *Bordeaux*, *née au bruit des combats, est fille d'une défaite ;* et, dans une note, il ajoute que tout le monde sait qu'à l'approche de César, les Bituriges prirent la fuite. Non, Bordeaux n'est point fille d'une défaite, les Bituriges ne s'enfuirent point à l'approche de César, et cette époque n'est point celle de sa fondation. Ces erreurs ne doivent pas tirer à conséquence chez un poète. Les vers suivans n'en sont pas moins de bons vers :

« Faible encore, inhabile et sans nulle défense,
» Il semblait, o cité, que ta débile enfance
» Dût s'engloutir bientôt dans cet orage affreux
» Qui grondait sur le monde en ces jours malheureux.
» Mais l'aigle des Romains, l'aigle au vol sanguinaire,
» Dont les ongles de fer broyaient l'Europe entière,

» Prit pitié de la fleur naissante au bord de l'eau,
» Et sous son aile immense abrita ton berceau.
» Dès lors avec les soins de ta mère adoptive
» Tu grandis belle et forte ; et disciple naïve
» Lui plaire et la servir pour toi fut un bonheur.
» Puis, quand l'invasion, ce monstre destructeur,
» La moderne Babel, d'un coup de sa framée
» A genoux eut jeté ta Rome désarmée,
» Lorsque la barbarie aux brutales fureurs,
» Qui froissait sous ses pas les nations en pleurs,
» Au trône d'Occident eut assis la fortune,
» Il te fallut subir la disgrace commune,
» Passer, épouse esclave, aux bras des conquérans,
» Et boire à leurs banquets le sang de tes enfans. »

L'Académie ne saurait porter un jugement aussi favorable des vers qui suivent :

« Mais alors quel chaos ! Quel effrayant désordre !
» L'œil voit avec horreur tous *tes membres se tordre*
» A ce moment de crise où la société
» *Chancelle sous les coups*, croule de tout côté. »

Ils le disputent en dureté à celui-ci :

Qui rien qu'à voir son frein se cabrait furieuse.

Dans une pièce aussi bien écrite que l'est, en général, celle-ci, on s'étonne de trouver *linceul*, rimant avec orgueil ; ailleurs les *étoiles de Dieu*, comme s'il en existait d'autres ; plus loin *son cri du berceau*, qui ne peut pas plus se dire que *son cri de la guerre*. Avec un peu d'attention, l'auteur évitera sûrement à l'avenir de pareilles fautes.

Mais il en est une dans laquelle peut-être il serait tenté de retomber, parce qu'elle tient à sa manière; c'est de définir en accumulant des images et des métaphores incompatibles. L'Académie invite l'auteur à relire sa définition du moyen âge, celle du vieux Bordeaux et celle du moderne Bordeaux; il avouera lui-même qu'il y a là un peu de dévergondage poétique.

Le dithyrambe N.° 3 mérite, comme *Bordeaux*, des éloges et des reproches trop fondés. Les vers suivans, à quelques taches près, sont bien frappés :

« Tu fus, tu naquis *Roi*, toi que pleure la France,
» Roi de la cité reine où domina César;
» Le bronze au quart du globe annonça ta naissance,
» De cent chars de triomphe on fit ton premier char.
» Et tu n'as pas connu les baisers de ta mère,
» Et tu n'as pas reçu les conseils de ton père,
» Et proscrit, exilé, crainte et jouet des cours,
» Un vide impénétrable usa tes tristes jours;
» Pressé, comme aux enfers, de visibles ténèbres,
» Tu luttes sourdement sous ces voiles funèbres,
» Puis, à l'âge d'être homme, épuisé, vieux, vaincu,
» Tu meurs, prince! tu meurs et tu n'as pas vécu. »

Mais il est impossible de ne pas reprendre, comme excessivement durs, des vers tels que celui-ci :

Il dit à ses six cents, mon sceptre est profané.

Il le cède pourtant à ces autres vers :

As-tu su ses malheurs? As-tu su cette gloire?
Sais-tu plus? Sais-tu que victime.

Cette manière de raconter, sous la forme d'interrogation, les exploits et la vie du grand homme, revenant à chaque période, il en résulte un peu de monotonie. Enfin, l'Académie ne croit pas que *dire de soi-même* pour *parler de soi* puisse être admis. *Étioler une vie oppressée* n'est pas une heureuse audace. L'image que ces deux vers-ci présentent :

> Et *de ses vieux grognards* la fidèle rudesse
> De *portes de cités* ornant leur allégresse,

a quelque chose de bizarre et d'obscur. En développant la pensée, le poète eût également conservé un souvenir glorieux et il eût été plus élégant et plus clair. Mais laissant de côté les taches de cette composition, l'Académie se plaît à louer chez l'auteur un style presque toujours pur, de la chaleur et une heureuse facilité.

Il nous reste à parler des *Adieux au pays natal.* Cette pièce dans le genre élégiaque, n'est pas irréprochable ; quelques longueurs, et un vers dans lequel on appele *le bonheur, le phénix de la félicité*, vers bien étonnant au milieu d'un petit poème écrit avec goût, ne laissent à l'auteur aucun droit au prix. Mais sa supériorité pour le style sur les autres concurrens, des sentimens vrais heureusement exprimés, une douce mélancolie, dont l'auteur semble pénétré et que le lecteur se sent porté à partager, méritent une distinc-

tion particulière. En conséquence, l'Académie fait une mention honorable de la pièce N.° 1, ayant pour titre : *Adieux au pays natal*, et pour épigraphe : *Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !* Les vers suivans confirment l'opinion de l'Académie :

« La nuit sur la nature a déployé ses voiles,
» Et je n'apperçois plus au moment des adieux
» Que le ciel éclatant d'innombrables étoiles.
» Nul ne verra les pleurs qui tombent de mes yeux ;
» Nul ne pourra sourire à ma douleur amère ;
» Je n'aurai pour témoins de ce départ cruel
» Que les yeux d'un ami, ceux d'une tendre mère,
» Et le regard de l'Éternel.
» Ils permettront les pleurs à mon âme attendrie.
» O mon pays ! hélas ! ton rivage est si beau !
» N'est-il pas pour le lieu qui fut notre berceau
» Un nom plus doux encor que celui de patrie ?
» Mon berceau ! je le quitte, oui, c'en est fait, je pars ;
» Je pars, je suis la pente où le destin m'entraîne.
» Reçois mes derniers vœux et mes derniers regards !
» Mais que dis-je ! voici les coursiers qu'on enchaîne ;
» Un cri ! c'est le signal, ils emportent les chars,
» Et brisent sous leurs pieds *le sable de l'arène.* »

Je dois, Messieurs, avant de terminer mon rapport, vous faire connaître les acquisitions et les pertes que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

Elle a admis au nombre de ses membres honoraires, d'après l'article 48 de son règlement, M. de Lacoste, préfet du département de la Gironde.

Elle a reçu, comme membres résidans :

M. Guichenet, médecin vétérinaire.

M. Chaine, littérateur.

M. Sédail, littérateur.

M. Maggesi, statuaire.

Comme membres correspondans :

M. Dumège, ingénieur militaire, à Toulouse.

M. Vallot, naturaliste, à Dijon.

M. Degerando, membre de l'institut, à Paris.

Comme membres correspondans agricoles :

M. Housset, ancien propriétaire à Pessac.

M. Joubert, régisseur des biens Barthon, à Pauillac.

M. Leguay, D. M., à Aubic, canton de Saint-André.

L'Académie a perdu par la mort quatre de ses membres : M. Lamarque, membre résidant, ancien négociant ; M. Latreille, membre de l'institut, membre correspondant, naturaliste distingué à qui la science entomologique doit de précieuses découvertes ; M. le comte de Tournon, pair de France, membre correspondant, qui vous a fait hommage, l'année dernière, de son savant ouvrage intitulé : *Études Statistiques sur Rome*, et dont les vues et les projets conçus pendant son administration dans le département de la Gironde ont beaucoup contribué aux améliorations faites

dans le département, et surtout aux nouveaux embellissemens de la ville de Bordeaux.

Vos travaux académiques annuels étaient clos, lorsque vous avez appris la fatale nouvelle de la mort d'un de nos vénérables membres honoraires, M. le baron Rateau, officier de la légion d'honneur, ancien procureur général du roi, auprès de la cour royale de Bordeaux. Ce digne magistrat était un jurisconsulte profond, un helléniste érudit et un savant distingué. L'Académie se fera un devoir de payer un juste tribut d'éloges à ses vertus et à ses talens.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 AOUT 1833.

§. I.er

L'Académie a reçu en réponse à la série des questions qu'elle a rédigées sur l'agriculture, trois mémoires. Le premier est de M. A. Joubert, régisseur des biens de M. Barthon, dans le canton de Pauillac; le second, de M. Leguay, D. M., de la commune d'Aubie, canton de St.-André de Cubzac; le troisième, de M. Housset, ancien propriétaire du canton de Pessac. Le mémoire de M. Joubert a pour objet la culture de la vigne

dans le canton de Pauillac. Après avoir décrit la nature du sol, il répond aux questions sur cette culture par des faits, des calculs et par des détails d'exploitation qui sont de la plus grande lucidité. La culture de la vigne dans le Médoc y est exposée de la manière la plus complète. M. Leguay a traité de toutes les questions applicables au canton de St.-André de Cubzac. Ce canton offre tous les genres de culture pratiqués dans le département; ce qui a permis à M. Leguay de parler des fermes, des exploitations par métairies et colonage, des outils aratoires, des fumiers, de l'assolement, de la nature du sol, des mœurs et usages des cultivateurs, de la culture des grains, de la vigne, des prairies naturelles et artificielles, des bois et forêts, etc. Ses réponses sont toutes pratiques et d'un observateur instruit et exact. Celles de M. Housset sont relatives à la culture de la vigne, aux prairies, aux bois et forêts dans le canton de Pessac; ce qu'il dit sur la vigne, les bois taillis et les pins, donne d'utiles renseignemens; mais il a joint à ses observations des idées systématiques qui peuvent être bonnes; mais l'Académie ne demande que des faits et des réponses positives; celles de M. Housset auraient dû quelquefois être moins concises et plus détaillées.

L'Académie jugeant que les deux premiers concurrens, MM. Joubert et Leguay, ont des droits égaux au prix, décerne à l'un et à l'autre, une

médaille d'or de 100 fr., moitié du prix proposé. Elle décerne à M. Housset, une des médailles d'argent destinées aux agriculteurs qui lui présentent un travail agricole utile au pays. Elle admet les trois concurrens au nombre de ses membres agricoles.

L'Académie, convaincue par l'expérience des bons résultats de ce nouveau mode de concours qui lui donne la facilité de connaître à fond et par canton toutes les cultures admises dans les divers arrondissemens du département de la Gironde, tient à la disposition des agriculteurs qui voudront concourir, la série des questions dont la solution peut remplir le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie avait proposé depuis plusieurs années pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., la question suivante :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue » du département de la Gironde, les gisemens de » *faluns;* constater par des expériences exactes, » leurs propriétés fertilisantes, comparativement » à celles des différentes espèces de fumier, et » indiquer les proportions dans lesquelles il con- » vient de les employer pour améliorer, soit les » terres à blé, soit les prairies naturelles et ar- » tificielles. »

Le prix devait être décerné dans cette séance. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur cette question la retire du concours. Elle promet de donner des récompenses aux personnes qui lui communiqueront des travaux particuliers sur les *faluns* considérés comme engrais.

§. III.

L'Académie ne décerna point dans sa dernière séance publique des récompenses pour les améliorations relatives aux chemins vicinaux, parce qu'il y eut trop peu de travaux faits dans l'année 1831. Ces travaux ont été généralement repris en 1832; quelques communes en ont exécuté d'utiles et d'importans; mais plusieurs autres ont très-peu fait. Il en résulte que l'étendue relative des améliorations n'est pas encore suffisante pour adjuger les prix. En conséquence, l'Académie décide que les médailles destinées aux améliorations faites aux chemins vicinaux, seront réservées pour

l'année prochaine; mais elle décide, en même temps, qu'il sera fait une mention honorable des Maires qui ont montré le plus de zèle pour ces travaux, dans l'année 1832.

Ces Maires sont: dans l'arrondissement de Bordeaux, MM. *Compans*, maire de Cadillac; *Dejanneau*, maire du Carbon-Blanc, mentionné en 1829; *Joyeux*, maire de Bouillac, couronné en 1831; *Fénélon*, maire de Floirac; *Mouru*, maire de St.-Léon; *Salafon*, maire de Camarsac.

Dans l'arrondissement de Libourne:

MM. *Dupuy*, maire de Moulon; *Redeuil*, maire de Lalande; *Héricé*, maire de Castillon, mentionné en 1829; *Taillade*, maire de St.-Hypolite; *Devalz*, maire de St.-Magne; *Jouhanneau-Laregnère*, maire de Pineuilh, couronné en 1831; *Ducarpe*, maire de Pujols; *Mouillac*, maire de Lussac; *Crabit*, maire de St.-Aignan.

Dans l'arrondissement de Blaye:

MM. *Chambor*, maire de Gauriac, couronné en 1829 et 1831; *Gellibert*, maire de Bourg, couronné en 1828, 1829 et 1831; *de Peyredoulhe*, maire de Berson.

Dans l'arrondissement de Bazas:

MM. *Bayle*, maire de Bazas; *Derancy*, maire de Langon; *Partarrieu*, maire d'Auros; *Papouneau*, maire de Puybarban; *Populus*, maire de Gans.

Dans l'arrondissement de La Réole:

MM. *Bedouret*, maire de St.-Pierre de Bat; *Domac*, maire d'Arbis; *Petpratz*, maire d'Écoussans; *Caduc*, maire de Ladaux; *Chaigne*, maire du Puy; *Monmoureau*, maire de Pellegrue; *Péchade*, maire du Pian; *Marseron*, maire de Saint-Léger; *Claverie*, maire de St.-Martin de Lerm; *Monteil*, maire de Targon.

Dans l'arrondissement de Lesparre:

MM. *Rabié*, maire de Pauillac; *Delignac*, maire de Bagadan; *Fontaneau*, maire de Vensac; *Meynieu*, maire de St.-Vivien.

L'Académie espère que ces travaux si utiles pour l'intérêt des communes, seront beaucoup plus considérables l'année prochaine et qu'elle pourra décerner des médailles ou des mentions honorables en raison de l'étendue de ces travaux et de leur importance, dans sa séance publique de 1834.

§. IV.

Les concurrens au prix proposé pour la culture du chêne-liége, n'ayant pas fait parvenir en temps utile l'exposé de leurs travaux, l'Académie renvoie sa décision à l'année prochaine. Le prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné dans la séance publique de 1834; la question reste la même: *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liege de 3,000 pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. V.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et en
» général quels seraient les moyens les plus pro-
» pres à prévenir la misère et à diminuer pour
» les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance
» publique. »

Les ouvrages reçus ne furent pas jugés dignes du prix.

L'Académie, désirant que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds fussent remplies, mit de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833.

Deux mémoires lui ont été envoyés ; le N.° 1 est un discours sur la question proposée, portant pour épigraphe ces vers de Delille :

« Occupons l'homme oisif ; que le pic, les rateaux,
Le soc, tout l'arsenal des rustiques travaux
Attendent l'indigent sûr d'un juste salaire
Et qu'enfin le travail bannisse la misère. »

(*L'Homme des Champs*, ch. 1.)

Le mémoire N.° 2 porte pour titre : *Considérations sur les moyens de prévenir la misère ;* et pour épigraphe ces mots : *principiis obsta.*

Le N.° 1 est composé d'après un plan méthodique ; il est écrit avec chaleur et concision ; mais

les principales questions y sont traitées d'une manière superficielle, quelques-unes ne sont qu'indiquées, et d'autres ont été omises. Les faits et les recherches y sont peu nombreux. L'auteur a jugé l'étendue et l'importance du problème, mais il ne l'a pas résolu. L'Académie, tout en reconnaissant ses efforts pour arriver au but, déclare qu'il n'y est point parvenu, surtout lorsqu'elle compare ce travail avec celui du mémoire N.° 2. Celui-ci est d'un grand mérite. Son plan est très-méthodique et constamment suivi. Il est écrit avec une pureté et une facilité de style remarquables. Toutes les questions qui se rapportent au sujet ou qui peuvent l'éclairer, y sont traitées d'une manière complète. Les faits et les recherches forment la base du raisonnement. On voit que l'auteur a bien étudié la matière. Son érudition est choisie et toute en rapport au sujet. Il a également beaucoup vu et beaucoup observé par lui-même. Ses réflexions sur les points les plus importans sont de la plus grande justesse.

L'Académie, satisfaite de cet ouvrage qu'elle regarde comme un très-bon livre digne d'être publié, décerne le prix qui est une médaille de la valeur de 300 fr., à son auteur, M. le baron Degerando, membre du conseil général des hospices de Paris, membre de l'institut, conseiller d'état; et elle fait une mention honorable du mémoire N.° 1.

§. VI.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujets de concours, pour l'année 1834 :

1.° D'avoir fait, dans le département de la Gironde, de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies ; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre ; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville ;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices ; de comparer entre eux les statuts de ces

sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés ;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question, sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. VII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1833, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvéniens
» respectifs des enduits, feutres et métaux, par-
» ticulièrement du cuivre et du zinc, employés
» au doublage des navires? Quel est le degré d'u-
» tilité des armatures d'après le mode proposé
» par le chimiste Davy, et dans quel cas convient-
» il d'y avoir recours. »

L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur ce sujet retire la question du concours.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle décernera un prix de la valeur de 300 fr., dans la séance publique de 1834 :

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aura transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

§. IX.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1832, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser, dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pourri. L'Académie n'ayant reçu aucun travail relatif à cette découverte, qui peut être employée avec avantage dans quelques parties du département, propose le même sujet pour le concours de 1834, tel qu'il est présenté dans le programme de 1832, en invitant les concurrens à constater la somme des frais et la valeur des produits.

§. X.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie six pièces de vers, inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Adieux au pays natal*, avec cette épigraphe :

Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !
(Cas. de L. Mess.)

N.° 2. *Alger*, avec cette épigraphe :

« O héros à qui la gloire
D'une si belle victoire
Doit son plus ferme soutien ;
Que ne puis-je dans ces rimes,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien. »

(J. B. Rousseau.)

N.° 3. *Dithyrambe sur la mort du jeune Napoléon*, avec cette épigraphe :

Diis manibus.

N.° 4. *Bordeaux*, avec cette épigraphe :

Diligo Burdigalam....
Hæc patria est....

(Ausone.)

N.° 5. *Traductions et imitations de Martial*, avec cette épigraphe :

Du bon, du médiocre et beaucoup de mauvais,
C'est mon livre ; et je crois que tous sont ainsi faits.

(Épigramme XVI du Liv. I.)

N.° 6. *Olympe de Ségur, ou le Dévouement de l'amour conjugal*, avec cette épigraphe :

Avec notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.

(Legouvé.) (1)

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admise au concours, une pièce, ayant pour titre : *Archiloque, rêve poétique*, et pour épigraphe : *Qualis Lycambæ spretus infido gener.*

(Hor.)

En classant ces pièces d'après le degré de leur mérite, l'Académie est obligée de passer sous silence le N.° 2, dont la composition est d'une extrême négligence. L'auteur du N.° 5 a été rarement heureux dans ses traductions ainsi que dans ses imitations. Le N.° 6, *Olympe de Ségur* est digne de quelques éloges sous le rapport du style; mais son sujet, si fécond en nobles sentimens, est traité avec une froideur extrême. Le N.° 4, *Bordeaux*, est en général bien écrit et ses vers sont harmonieux; mais on y trouve des erreurs de fait, l'accumulation d'images incohérentes pour peindre un même sujet, et quelques expressions hasardées. Le dithyrambe N.° 3, quoique écrit d'un style presque toujours pur, avec chaleur et une heureuse facilité, n'est pas sans reproches, à cause de la dureté, et quelquefois de la monotonie de quelques-uns de ses vers, et de quelques expressions bizarres. Le N.° 1, *Les Adieux au pays natal*, est la pièce qui l'emporte sur les précédentes pour la correction, le goût, la vérité des pensées et des images. On y rencontre quelques longueurs, et un petit nombre d'expressions trop recherchées.

L'Académie décide que le prix de poésie ne sera pas décerné cette année; qu'il sera fait une mention honorable de la pièce N.° 1, ayant pour titre: *Les Adieux au pays natal*, et pour épigraphe: *Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte!*

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans la séance publique de 1834, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XI.

L'Académie propose pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les
» moyens les plus efficaces de préserver les mo-
» numens de la foudre par l'emploi des para-
» tonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis déduire de ces bases: 1.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leurs détails ; 2.° la manière dont ils doivent être placés pour en obtenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la forme des combles et à la proximité des paratonnerres et des corps voisins ; 3.° la nature et l'importance des soins à donner à leur entretien ; 4.° leur degré d'efficacité ; 5.° et en résumé, les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

§. XII.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, qui sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de
» la Guienne, à quelle forme de gouvernement
» la province fut-elle soumise? Quelle fut l'in-
» fluence de ce gouvernement sur le commerce,
» les arts, les mœurs, et sur la prospérité du
» pays? »

§. XIII.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, à décerner dans sa séance publique de 1834 :

« L'éloge de Louis, architecte, auquel la ville
» de Bordeaux doit son grand théâtre et plusieurs
» autres édifices. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XIV.

L'Académie décerne à M. Espic, correspondant à Ste.-Foy, auteur de Christine d'Alby ou Tableau des Mœurs du treizième siècle, la médaille d'encouragement destinée à récompenser le zèle des correspondans;

A M. Morin, négociant à Bordeaux, une mé-

daille d'encouragement, pour la communication qu'il lui a faite relativement à la plantation des mûriers et à l'éducation des vers à soie qu'il a entreprises sur son bien, situé dans la commune de Bruges, arrondissement de Bordeaux;

A M. Théodore Chrétin, peintre à Nérac, une médaille d'encouragement, pour lui témoigner sa satisfaction pour les soins qu'il a mis à faire connaître par la bonté et l'exactitude de ses dessins les antiquités découvertes dans les environs de la ville de Nérac.

§. XV.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler; elle décernera dans sa séance publique de 1834, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement, aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui

ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Avril, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

NOTICE

SUR L'ÉDUCATION

DES VERS A SOIE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

ET NOTAMMENT

SUR LE DOMAINE DE M. MORIN,

A BRUGES;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

Si l'éducation du ver précieux qui file la soie, *bombix mori*, n'a été introduite que depuis quelques années dans le département de la Gironde, ou plutôt si elle y est passée inaperçue à cause

du petit nombre des propriétaires ruraux qui ont fait avec succès, mais en petit, des essais à ce sujet; si cette riche industrie, qui affranchirait la France des millions (1) qu'elle paie encore aujourd'hui à l'étranger pour l'importation de la soie, ne s'est pas répandue dans nos environs, c'est que dans ce département essentiellement vignicole, toute autre culture que celle de la vigne était nécessairement négligée à cause du produit de celle-ci, alors que nos vins n'étant surchargés ni d'impôts, ni de droits, trouvaient un débouché facile chez toutes les nations; car rien ne s'oppose, au contraire, tout ici concourt à la réussite du mûrier et à l'éducation de l'insecte qui s'en nourrit. C'est ce qu'il est facile de démontrer jusqu'à l'évidence, et par la simple exposition des faits dont nous allons sommairement vous entretenir.

Et pour cela, nous ne remonterons pas jusqu'aux missionnaires du Serindi qui, sous Justinien, apportèrent les vers à soie dans la Grèce; nous ne parlerons pas de l'introduction du mûrier en France sous Charles VIII; nous ne rappellerons pas ceux de ces arbres que l'on voit encore près de Béziers où ils furent plantés par Olivier de Serres, sous le bon Henri qui en établit des pépinières; nous

---

(1) Dans son mémoire cité plus bas, M. Morin évalue de 40 à 50 millions de francs, la quantité de soie que la France reçoit annuellement de l'étranger.

ne répéterons pas que le grand Colbert en rendit la culture universelle. Nous nous bornerons à notre localité.

Dès 1759, le duc de Richelieu remit de la part du roi une superbe épée à M. Dufau, en récompense des soins qu'il donnait à la manufacture royale des soieries dont il était directeur, et dont la soie était jugée supérieure; car, déjà on avait reconnu que la Guienne était une des provinces où la feuille du mûrier est la meilleure et la plus nutritive.

De 1760 à 1769, l'intendant Boutin, spécialement occupé de l'agriculture et de l'industrie, introduisit et encouragea cette culture dans la Guienne. Il établit des pépinières de mûriers, à Bordeaux, près de la source de Figuereau, à Ste.-Foi, à Bergerac et à Périgueux.

Il y a environ soixante ans que feu M. Pelt, membre de cette Académie, élevait à Caudéran une assez grande quantité de vers à soie pour qu'il en comptât le produit dans ses revenus; et l'on voit encore derrière l'établissement où l'on fabrique le gaz hydrogène les mûriers qu'il cultivait. En 1804, j'ai élevé moi-même à Bordeaux des vers à soie qui m'ont donné de beaux cocons. M.[me] de Vivien, dans la commune de Pessac, canton de Pujols, arrondissement de Libourne, en élève, chaque année, une grande quantité avec un plein succès, et cette industrie agricole est, au

rapport des personnes instruites du pays, héréditaire dans sa famille (1).

Cependant les vers à soie étaient, pour ainsi dire, oubliés à Bordeaux, lorsqu'en 1823 la société linnéenne (2) réveilla l'attention sur cet objet par un mémoire de M. Housset, l'un de ses membres. Bientôt d'autres mémoires utiles (3) furent publiés sur ce sujet; des expériences furent faites, et l'on reprit, mais pas assez en grand, la culture du mûrier et l'éducation de l'insecte précieux.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler ici le zèle éclairé et la constance si louable avec

---

(1) J'avais déjà cité dans une notice que je présentai à l'Académie en 1828, les faits mentionnés dans ce paragraphe.

(2) Dans sa séance publique du 4 Novembre 1823.

(3) Possibilité d'élever le ver à soie et de cultiver le mûrier blanc dans les landes; par M. Espaignet, chanoine et curé de Saint-André, membre de la société linnéenne. Voy. *L'Ami des Champs*, 1827, p. 56. Culture du mûrier, par M. Guyet de Laprade, membre de l'Académie, 1828, p. 71. De l'éducation des vers à soie, par M. Housset, membre de la société linnéenne, 1829, p. 24. Du mûrier, par M. J. Dortic, directeur de la Ferme expérimentale, même année, p. 423. Plantation des mûriers, par M. le comte de Kercado, membre de la société linnéenne, 1830, p. 161. Culture du mûrier, par M. Laporte aîné, membre de la société linnéenne. *Annuaire de la société*, 1830, p. 97. Notice sur la filature des cocons, par M. Housset, *Ami des Champs*, 1832, p. 351.

laquelle un administrateur, auquel le département doit tant d'améliorations dans ses routes et ses chemins et l'établissement du dépôt de mendicité, excita et seconda les efforts de tous ceux qui travaillèrent à l'importation et à la propagation de la culture précieuse dont nous nous occupons. Il publia des écrits sur nos landes, il encouragea les plantations de mûriers; il fit venir lui-même du département de l'Isère de la graine de vers à soie.

Aussi les expériences faites, en 1827, à Saint-Loubès par M. Promis, et, en 1829, à Bordeaux, à Saint-Loubès, à Saint-André-de-Cubzac et à La Réole par la société philomathique, ne laissèrent rien à désirer, quoique elles prouvassent cependant que la feuille n'était pas assez abondante, ou du moins que les plantations de mûriers n'étaient pas assez rapprochées.

Aussi, et dès 1828, l'Académie proposa-t-elle des prix pour l'encouragement de cette culture et pour l'éducation des vers à soie dans notre département. Elle proposa de nouveau, en 1829, mais en la divisant, cette importante question; n'ayant reçu aucun ouvrage en réponse, elle la retira du concours en 1830.

Mais, Messieurs, de même qu'il a été donné à l'un de nos honorables collègues, M. Catros, de résoudre par le fait, sur son domaine du Haillant, le grand problème de la culture des landes, de même il était réservé à M. Morin de présenter,

d'une manière irrécusable, la solution de la double question de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie.

Vous en jugerez par ces passages que j'extrais du mémoire que vous a adressé M. Morin, le 11 Juin dernier.

« J'étais tellement pénétré de la convenance
» qu'il y avait à introduire cette culture dans la
» Gironde, soit comme opération à bénéfice, soit
» comme moyen d'utiliser beaucoup de terres in-
» cultes, soit enfin pour améliorer la position
» de la classe ouvrière dans des momens et des
» localités où elle n'a que très-peu de moyens
» d'existence, que je me décidai à acquérir une
» propriété et à en faire l'expérience en grand
» pour mon compte.

» J'achetai, au mois d'Août 1829, une pro-
» priété à Bruges; je disposai tout de suite les
» pièces de terre que je destinais à mes planta-
» tions; je fis faire des fossés de trois pieds de
» large sur trente pouces de profondeur pour les
» mûriers nains, et des trous de six pieds car-
» rés sur quatre pieds de profondeur pour les
» mûriers plein vent.

» Je fis acheter, dans le département de la
» Drôme, les sujets qui m'étaient nécessaires,
» et je les fis prendre dans des terrains analogues
» à ceux où je voulais les planter; je les reçus en
» Novembre et commençai de suite ma planta-

» tion, qui fut interrompue par les froids ex-
» traordinaires que nous eûmes à cette époque,
» et reprise seulement en Mars 1830. A la fin
» d'Avril, j'avais mis en terre 2700 mûriers nains,
» à six pieds les uns des autres, plantés en rangs,
» espacés de douze pieds, 8 à 900 arbres plein
» vent, et une pépinière de plus de 6000 plans.

» L'achat des mûriers, leur transport, les fos-
» sés, les trous, terreaux, façon et main d'œuvre
» m'ont occasioné un déboursé de 5,500 fr. pour
» toute la plantation.

» Au printemps de 1831, je fis tailler en tête
» tous mes mûriers, sans exception, pour les
» fortifier.

» En 1832, quoique ma plantation fût nou-
» velle, je voulus faire un essai pour habituer
» mes paysans et les ouvriers du pays à ce genre
» de travail; je fis éclore 3 onces de graines ou
» œufs de vers à soie qui me produisirent 270 li-
» vres de cocons, dont j'employai 10 livres à faire
» de la graine pour cette année, et le surplus, filé
» chez moi, me produisit 10 livres de soie d'un
» blanc magnifique, et d'une très-bonne qualité. »

Le 12 Juillet 1832, j'ai vu les belles plantations de M. Morin, les résultats heureux qu'il en a obtenus, et je puis attester la vérité des faits énoncés dans son mémoire. Laissons de nouveau parler l'auteur.

« Cette année (1833), j'ai fait éclore 3 onces

» de la graine que j'avais conservée de l'année
» dernière, et 3 onces que j'ai fait venir d'Annonay, de la fameuse qualité du bourg Argental,
» dont le blanc est infiniment recherché, et se
» paie infiniment plus que les soies ordinaires.

» Mes vers ne furent éclos que le 8 et le 9 Mai
» dernier, et sans la pluie que nous avons éprouvée le 2 Juin, ils auraient tous été à la bruyère
» le 4 ou le 5 de ce mois; mais le temps humide les ayant retardés, leur opération n'a été
» terminée que le 10, après avoir mangé de la
» feuille pendant trente-deux ou trente-trois jours,
» toujours de très-bon appétit, et sans avoir
» éprouvé le moindre dérangement. Ma récolte a
» parfaitement bien réussi. »

Le 4 Juillet dernier, au retour d'une excursion botanique que je faisais dans la commune de Bruges, je m'arrêtai chez M. Morin. Je n'eus pas l'avantage de trouver le propriétaire, mais je rencontrai son jardinier, M. Louis Labroue, l'un de mes anciens disciples, avec lequel je parcourus et j'examinai toutes les plantations. Par là je me mettais à même de mieux répondre à l'honorable tâche dont m'a chargé M. le Président.

Ces plantations sont formées de mûriers blancs, *morus alba*, disposés, les plus hauts, et ils sont bas pour faciliter la récolte de la feuille, en allées, et les autres en haies, tous en fort bon état, et donnant vigoureusement leur seconde pousse. Ils

forment une totalité de onze mille pieds, sans y comprendre les douze cents qui ont été plantés cette année.

Quoique les orages aient été assez fréquens et quelques-uns assez forts le printemps dernier, les vers n'en ont nullement souffert. Ils commencèrent à monter le 29 Mai.

J'ai vu leur résultat. Il consiste en cinq quintaux de cocons tous blancs, d'une beauté et d'une finesse remarquables ; je dis tous blancs, car le nombre des jaunes y est si minime qu'il ne peut être tenu en compte.

J'ai vu aussi avec plaisir, chez M. Morin, le nouveau mûrier Perrotet ou Multicaule, *morus multicaulis*, que j'avais vu quelques jours auparavant chez MM. Catros et Gérand, et chez M. le comte de Kercado. Cette espèce réussit bien dans notre département où déjà elle est répandue et se multiplie ; mais je ne savais pas qu'on en eût encore fait ici l'essai pour la nourriture des vers à soie, lorsque, le 12 Juillet dernier, M. Ivoy, maire du Pian, l'un de vos correspondans agricoles, avec lequel j'ai eu depuis un entretien à ce sujet, m'écrivit de son domaine de Geneste :

« J'ai nourri et élevé cette année, pendant les
» trois derniers âges, des vers à soie avec ce beau
» mûrier (le multicaule) ; les cocons ont pesé
» autant que le même nombre provenus des vers
» nourris avec le mûrier blanc sauvageon. J'ai

gardé un échantillon de la soie, et j'ai envoyé » les cocons à M. Morin pour qu'il pût juger de » leur qualité. »

Je dois ajouter que M. Ivoy a déjà assez multiplié le mûrier multicaule pour en avoir fait, cette année, une large introduction dans plusieurs propriétés, et qu'il pourra en livrer au moins huit cents pieds cette automne; qu'enfin, M. Morin fait venir une des meilleures fileuses du Dauphiné, qui s'empressera d'en former d'autres dans son art.

Ainsi, Messieurs, vous voyez, par les faits que je viens de citer, par les cocons que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie dans sa séance du 4 Juillet dernier, et par le rapport que je lui ai soumis au nom de son comité d'agriculture, que M. Morin a résolu, d'une manière bien satisfaisante, la double question de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie dans nos contrées; qu'il n'y a plus de doute que cette culture et cette éducation ne s'étendent prochainement dans notre localité, et que nous devrons par conséquent au zèle de l'auteur du mémoire dont je viens de vous entretenir, l'introduction d'une industrie agricole qui deviendra, peut-être un jour, l'une des sources les plus fécondes et les plus riches de la prospérité du département de la Gironde.

DES CAPACITÉS

DANS LEUR RAPPORT

AVEC L'ÉDUCATION ;

PAR M. CHARLES SEDAIL.

L'AMÉLIORATION de l'instruction en France est un des sujets qui excite au plus haut degré l'attention publique : et l'un des signes les plus caractéristiques des progrès dans les provinces, c'est l'importance qu'elles attachent à l'examen des divers systèmes d'éducation qui se disent plus en harmonie avec la nature de l'esprit humain et les besoins de la société. Les provinces reconnaissent les avantages qui résulteront pour elles de la propagation des lumières. Elles savent que ce n'est qu'en s'éclairant qu'elles exerceront un jour sur les destinées du pays, l'influence morale et politique qui leur appartient à tant de titres.

Il en est de même des classes inférieures de la société qui n'atteindront au bien-être qu'elles ont

le droit d'espérer que lorsqu'une instruction suffisamment approfondie y aura pénétré; et il n'est personne qui n'appelle de tous ses vœux, le temps où se formulera le progrès social par voie d'émancipation intellectuelle et non par des moyens insurrectionnels, comme il s'est accompli jusqu'à ce jour. Les idées sociales après s'être sourdement infiltrées dans les nations, n'ont pu parvenir encore à leur triomphe définitif, qu'en précipitant les peuples à travers les plus horribles tourmentes. Pouvait-il ne pas en être ainsi? Lorsque les masses plongées dans l'ignorance, s'agitaient pour satisfaire des passions qu'elles partageaient il est vrai, mais dont elles ne s'étaient pas expliqué les motifs; de sorte que le but se trouvant toujours dépassé par elles, n'était jamais réellement atteint.

Et pourquoi désespérerait-on de voir naître un ordre de choses dans lequel au moyen de l'instruction, le progrès s'effectuât sans secousses? Dès qu'une théorie sociale aurait pénétré chez un peuple aux besoins duquel elle répondrait, l'application en deviendrait immédiate, sans que l'on eût à vaincre de résistance, et seulement par la conscience que chacun aurait de la supériorité du nouveau principe sur l'ancien.

En France, Messieurs, la raison publique a dirigé son activité vers des investigations qui tendent à voir se réaliser un tel état de choses; et nous ne saurions trop engager les personnes

dont les études ont quelque rapport à ces matières, de communiquer les réflexions que leur a fait naître l'examen de ce vaste sujet.

L'éducation devrait, ce me semble, chercher à développer le genre d'intelligence que la nature a donnée à chaque individu ; cependant jusqu'à ce jour ce n'est pas l'idée qu'on s'en est faite ; on a tenu peu de compte des variétés de l'entendement ; on a supposé tous les hommes doués des mêmes dispositions, et ils ont été soumis tous au même niveau didactique. L'intelligence artistique au lieu d'être exercée aux différentes épreuves de sensibilité morale qui fait le fonds des beaux-arts, s'est vue soustraite au charme de ces délicieuses émotions pour combiner des raisonnemens d'après la méthode de la logique qui ne saurait lui convenir ; car l'artiste non seulement sent d'une autre manière et à un plus haut degré d'énergie que les autres hommes ; mais chez lui le raisonnement procède plutôt par sentiment que par abstraction. Appliquez à des esprits logiciens ou penseurs, une théorie d'éducation destinée à des capacités artistiques, et vous me direz les fruits que vous en aurez obtenus.

Pourquoi ne pas étudier la nature de l'esprit humain? On verrait qu'il se présente sous deux aspects bien distincts : l'art et la science tendant l'un et l'autre au progrès de la civilisation ; mais chacun par des procédés qui leur sont particuliers.

Il est temps que la didactique suive la méthode d'observation à laquelle les autres sciences doivent depuis deux siècles tous leurs progrès. Ne traçons plus à priori un programme d'éducation dans lequel on fait entrer, non les sciences qui conviennent à l'intelligence de tel ou tel sujet, mais celles qu'il serait bon qu'il possédât au dire des philosophes, grands régulateurs des connaissances scientifiques que tous les membres du corps social doivent posséder. Les philosophes agissent ainsi sous l'influence de cette préoccupation, que ce qui est utile doit être appris ; ils ne voient pas que si cet axiome paraît incontestable, on lui en oppose un d'une vérité encore plus absolue, c'est que les hommes ne sauraient franchir les limites du possible. Or, on ne peut nier que chacun de nous n'ait des conditions de perfectibilité dont l'existence suppose presque toujours l'absence, je dirai même l'exclusion de beaucoup d'autres. Cependant on persiste à imposer un seul mode de culture à toutes les intelligences.

Soumettez ces diverses espèces de capacités à plusieurs systèmes d'éducation en harmonie avec les individualités et notre état social. Que Rollin ne soit plus le type unique des élèves que façonnent nos colléges. Craindriez-vous d'avoir tiré un faible parti d'un sujet, si son éducation eût consisté à lui communiquer les sciences comprises dans le programme des travaux d'un Cuvier,

d'un Laplace, d'un Bentham? Et, Messieurs, ne croyez pas qu'ici je partage les opinions que je vois professer par quelques esprits généreux, mais qui n'en sont pas moins fausses et dangereuses à mon avis, et qui tendraient à bannir de l'éducation l'étude des langues anciennes. La société française n'entend pas ainsi modifier son plan d'instruction publique; elle sait distinguer ce qui est amélioration d'avec les exigences de passions réactionnaires. Sans parler des inconvéniens qu'une telle exclusion entraînerait pour l'étude des beaux-arts, puisque la chaîne entre l'antiquité et les temps modernes serait interrompue, pourquoi vouloir soustraire telle espèce d'intelligence à l'unique développement qui peut-être lui soit propre. Et quel ami des lettres ne déplorerait pas l'adoption d'un système qui nous eût privés des Henri Estienne, des Paul-Louis Courrier, des Boissonnade.

Cultivons dans l'esprit humain tout ce qu'il y a de perfectible. Ne négligeons aucune branche de l'arbre encyclopédique. Seulement, tâchons de ne pas laisser stériles les dispositions de chaque intelligence, et gardons-nous surtout de réclamer jamais d'aucune d'elles des talens incompatibles avec la nature de sa capacité.

Le but que l'éducation s'est proposé jusqu'ici semble être celui de faire uniquement des hommes qui savent; s'inquiétant peu de former des

hommes qui peuvent. Aussi n'est-elle souvent qu'un instrument dont la plupart ne sauraient trouver l'usage, et qui ne profite qu'au petit nombre de ceux dont le genre d'esprit ne contraste pas trop avec les conditions intellectuelles qu'elle suppose. Ces derniers seuls ont un savoir qui pour eux est synonyme de puissance : quant aux autres, il est et devait leur être inutile, puisqu'il ne répond à aucun de leurs besoins moraux, ni de leurs instincts d'activité créatrice.

C'est ainsi que dans nos colléges certaines sciences sont l'objet exclusif des études, et l'art n'y occupe une place qu'autant qu'il se présente sous la livrée du raisonnement. Les besoins et les instincts artistiques des sujets ne sont pas plus interrogés que leurs capacités logiciennes : au lieu de travailler à découvrir quel est le genre de sensibilité qu'il faut exercer, quel est le mode d'expression le plus propre à la nature de leur imagination, on expose froidement des théories absolues qui ne donnent que des idées fausses de l'art. Il est plus nuisible qu'on ne pense d'avoir foi à ces doctrines, et de consacrer un temps précieux à les méditer ; leur moindre défaut est d'être un anachronisme; car, dans l'art encore plus que dans les sciences, ce qui est vrai durant un siècle, l'est rarement au siècle suivant.

Mais qu'est-ce que l'art? Qu'est-ce que l'artiste? L'art, c'est la sensibilité de l'âme portée au plus

haut degré d'exaltation, et qui se manifeste chez l'artiste par des formes que l'imagination a inventées. L'art existe chez tous les hommes, mais tous ne sont pas artistes. L'artiste, c'est celui qui, doué de cette sensibilité portée au plus haut degré, ne pouvant la contenir dans tout son être, la communique aux autres, et leur fait partager, comme par un mouvement électrique, les fortes, les profondes, les intimes émotions qui l'ont agité. L'artiste, Messieurs, c'est un être qui ne saurait avoir son semblable : c'est ce qu'il y a de plus original, de plus sympathique et de moins saisissable. L'artiste, c'est celui qui révèle un siècle, une époque, une éternité, suivant que les proportions gigantesques de son génie l'ont fait Voltaire, Molière ou Shakespeare. Mais, Messieurs, à quoi serviraient les théories sur l'art s'il était vrai qu'elles suivent et ne précèdent jamais la composition des chefs-d'œuvre ?

Est-ce à dire pour cela que l'étude de l'art doive être exclue de tout système d'instruction ? Telle n'est pas notre pensée : ce n'est pas de nos jours que l'art a reconquis sa dignité, son rang social, que nous voudrions lui voir disputer la place qu'il doit occuper dans l'enseignement. Suivant nous, une société n'est dans un état normal de progrès, que lorsque l'art y exerce une influence au moins égale à celle de la science, et surtout indépendante d'elle. Ce que nous désirons, c'est

qu'il soit étudié comme art et non comme science, par sentiment, non par abstraction. On l'a dit avant nous, mais nous ne saurions trop le répéter, les théories artistiques ne doivent être considérées que comme les procès-verbaux de ce qui a été, jamais comme la formule de ce qui sera.

Les Ramsay et les Florian crurent à l'art formulé par les rhéteurs d'après l'étude des compositions de Fénélon. Quels ouvrages nous ont-ils laissés? J.-J. Rousseau et Bernardin-de-Saint-Pierre, rebelles à cette législation littéraire d'une époque passée, donnent au monde des chefs-d'œuvre qui serviront à bâtir de nouvelles théories auxquelles pourront bien être dociles quelques écrivains médiocres, mais qui certes ne régleront pas les sublimes inspirations de l'auteur du Génie du Christianisme. Ce phénomène se répète dans toutes les branches de la littérature, ainsi que dans les divers modes de traduction de la nature. Quel rapport de ressemblance, par exemple, pourrait-on découvrir entre l'histoire organique, telle que l'exposait Bossuet quand il développait le plan providentiel du Christianisme; les Annales que rédigeait Voltaire dans un but de critique et de destruction: et l'histoire devenue l'expression de l'inéxorable nécessité dans les ouvrages de la nouvelle école, à la tête de laquelle semble s'être posé le célèbre publiciste, dont les profondes études sur la révolution française nous

ont, en quelque sorte, révélé les causes les plus intimes qui ont présidé à cette grande rénovation politique ?

Gardons-nous donc d'assimiler l'art à la science : ce ne serait qu'au détriment de l'art, comme le fut à celui des sciences la méthode des anciens, qui appliquaient aux théories spéculatives les procédés de l'imagination.

Du reste, ce ne sont là que des conséquences de la perfectibilité humaine et de la différence des intelligences.

Que conclure de ces considérations? Que l'entendement présente une indéfinie variété de modifications dont ne tient pas compte le système actuel d'enseignement, qui, au contraire, s'efforce de les plier toutes au même genre de culture : c'est ainsi qu'un grand nombre de sujets, doués des plus heureuses dispositions naturelles, n'ont pu les développer. Si les vastes génies qui accélèrent les progrès sociaux apparaissent à des époques si rares, ce n'est donc pas tant la Providence qu'il faut en accuser que l'imprévoyance des hommes et l'état arriéré de leurs institutions.

Mais, Messieurs, nous ne sommes plus au temps du règne exclusif de la critique. Dans le siècle passé, il suffisait aux penseurs de montrer le vice d'un système pour qu'ils eussent la conscience d'avoir rempli leur tâche. Aujourd'hui l'on ne permet aux philosophes de détruire que lors-

qu'ils présentent le plan du nouvel édifice qu'ils se proposent d'élever sur l'emplacement de celui qu'ils veulent démolir. Aussi la critique contemporaine a-t-elle pris ce ton grave et religieux qui témoigne des idées morales sous l'influence desquelles la plupart de ses travaux sont conçus.

Pourquoi n'essaierait-on pas de formuler divers programmes d'études en harmonie avec les types d'intelligence que l'on pourrait tracer à la manière des physiologistes ? Une étude approfondie des diverses capacités pourrait peut-être les faire grouper sous ces deux aspects divers : capacités artistiques, capacités scientifiques ; cette seconde se subdivisant en capacité philosophique et en capacité spéciale. Chacune de ces intelligences travaille sur un fonds qui leur est commun, mais par des procédés bien différens. Le philosophe voit les raisons générales des choses, ne s'arrête qu'aux idées fondamentales, négligeant les particulières sur lesquelles il passe avec la rapidité de l'arithméticien qui voit à peine les sommes partielles qu'il calcule toutes cependant sans en négliger aucune, mais qui ne s'arrête qu'aux sommes totales fixant seules son attention. L'homme à spécialité, au contraire, fait son labeur sans idées antérieures ou subséquentes, sans voir rien au-delà des faits en eux-mêmes et de leurs résultats immédiats : il s'inquiète aussi peu des résultats définitifs de ses travaux et des motifs qui

les lui ont fait entreprendre, que le manœuvre ne prend souci de connaître les principes de mécanique, qui détermineront les fonctions diverses que doivent remplir les différens objets qu'il confectionne.

L'une et l'autre de ces facultés ont leur genre de développement à effectuer ainsi que leur degré d'utilité bien caractérisé. La société ne saurait se passer plus de l'une que de l'autre. Sans capacité philosophique, dites-moi, qui fera la constitution et la législation d'un pays? Sans capacités spéciales, qui fera jouer les ressorts de l'administration, et qui appliquera la loi? On ne saurait trop insister sur leur utilité respective, d'autant que, faute de s'être rendu compte de la nature de ces deux espèces d'intelligence, on n'a pas déterminé, d'une manière assez rigoureuse, les conditions les plus favorables de leur perfectibilité. Une capacité spéciale accomplirait les travaux les plus longs, les plus pénibles et les plus soutenus, si elle était cultivée de bonne heure, et développée avec continuité et dans toute son extension. Tels êtres mnémoniques, véritables échos de toutes les vocables humaines, logeraient aisément dans leurs cerveaux les dictionnaires de toutes les langues; d'autres rebelles, au contraire, à l'étude des glossaires, n'auraient qu'à lire les théorèmes d'Euclide et les formules de l'algèbre pour se les rendre familiers.

Il est des hommes qui réunissent il est vrai, et à un haut degré, ces deux espèces de capacité; mais ces rares génies, véritables phénomènes, n'apparaissent pas tous les siècles: tels furent Aristote, Bacon, Cuvier.

Si la didactique tenait compte de ces modifications, le passage de l'école au monde ne présenterait plus ces différences, qui sont d'autant plus choquantes que chacun reconnaît l'absence complète de rapport entre les études pédagogiques et les travaux de la société. L'enfance et l'adolescence n'auraient pas comme aujourd'hui deux apprentissages à faire; les études du collége seraient ainsi un moyen au lieu d'être un but stérile comme elles le sont pour le plus grand nombre.

C'est donc en diversifiant les programmes d'étude destinés aux nombreuses variétés d'intelligences, que l'on améliorerait notre système d'éducation. Une année d'épreuve devrait être destinée à découvrir quelles sont les dispositions prédominantes de l'élève, et à déterminer le genre d'éducation qu'il est appelé à suivre. Ici les spécialités auxquelles il s'adonnerait seraient nécessairement bornées, mais il n'en résulterait aucun dommage pour son instruction; le temps consacré exclusivement à l'étude d'une science quelconque donne au disciple les moyens d'en connaître plus promptement l'ensemble et les détails, et lui permettrait d'en apprendre d'au-

tant plus vite, de nouvelles, qu'il posséderait déjà une méthode sûre pour les étudier toutes avec succès. Savoir une science ce n'est pas seulement avoir enrichi son esprit de connaissances utiles, mais c'est encore s'être familiarisé avec la méthode qui nous guide dans la recherche de toutes les vérités.

Mais si nous voulons qu'on développe dans toute leur extension les facultés prédominantes, nous sommes loin de prétendre qu'on doive laisser sans aucune espèce de culture celles qui sont communes à tous les hommes.

Dans un système d'enseignement où l'on se proposerait avant tout, comme dans celui dont nous venons d'esquisser l'ensemble, d'étudier profondément tous les symptômes des divers genres de capacités et de travailler à les développer d'après leur activité naturelle, il serait bon qu'après avoir suffisamment approfondi dans tous ses détails la spécialité le plus en harmonie avec l'organisation individuelle de chaque intelligence, on terminât l'éducation par un cours encyclopédique des connaissances humaines qui couronnerait l'ensemble de tous les travaux précédens.

Pour bien comprendre la marche actuelle de la civilisation, et savoir s'orienter au milieu de la tourmente qui agite les sociétés modernes, des connaissances spéciales ne suffisent plus, il faut en outre avoir saisi ce qu'il y a de plus général

dans les procédés de l'esprit humain appliqué à chacune des branches des connaissances.

Dans une étude de ce genre, il s'agirait de considérer chaque science afin de se familiariser avec les méthodes et les conceptions qui président dans chacune, aux travaux des hommes dont les découvertes les font avancer.

Ce serait en quelque sorte une revue philosophique du savoir humain, où après avoir pris une idée générale de chaque science dans ses principaux résultats, ses applications les plus importantes, on rechercherait quels sont ses points de contact avec toutes les autres et le genre de secours qu'elle leur offre.

En approfondissant ainsi d'une manière générale les opérations de l'entendement dans ses travaux les plus étendus et les plus parfaits, non seulement on compléterait une forte éducation positive sur les principales sciences fondamentales considérées dans les procédés de leur création; mais on atteindrait un but non moins important peut-être, celui de familiariser les jeunes intelligences avec le caractère de ce grand mouvement imprimé il y a bientôt deux siècles, par les préceptes philosophiques de Bacon, les conceptions de Descarte et les découvertes de Galilée; ce serait manifester d'une manière en quelque sorte expérimentale, les lois que suivent dans leur accomplissement nos fonctions intellectuelles

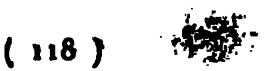
et les procédés à employer, soit dans la création, soit dans la communication du savoir humain.

Cet exercice encyclopédique serait pour chaque élève une seconde épreuve sur la nature de sa capacité; elle lui aiderait à choisir avec discernement la nouvelle carrière d'homme social qu'il est appelé à parcourir.

Par ce moyen, l'éducation remplirait le but qu'elle devrait toujours se proposer. Un sujet étant donné, cultiver son intelligence en tenant compte de ses facultés prédominantes, et le diriger de telle manière qu'au sortir des langes de la pédagogie, il reconnaisse le rôle qu'il est appelé à jouer dans le monde, et prenne sa place dans le rang de ceux qui savent travailler à leur bien-être en même temps qu'à celui de l'humanité : tous les hommes contribueraient ainsi puissamment au progrès de la civilisation, et l'on n'aurait pas besoin de refaire son éducation, comme y sont encore obligés tous ceux qui veulent comprendre les idées de leur siècle.

Telles sont, Messieurs, les lacunes de notre système d'éducation, ses vices et son impuissance à satisfaire les besoins actuels de la société, qu'il n'est pas un homme de quelque talent, qui ne se soit vu forcé de reprendre en entier ses études au sortir du collége, ou plutôt d'en recommencer de plus appropriées à la nature de ses moyens.

Car chacun a besoin de connaître les sciences



qui doivent lui servir d'instrument pour les travaux qu'il se propose d'exécuter. Ce fait prouve assez la nécessité d'appliquer notre système d'enseignement, ou du moins d'en essayer l'application. Les esprits de tous les genres trouveraient ainsi les moyens de se développer.

Et qu'on n'oppose pas à ce système qu'il y aurait beaucoup d'erreurs dans l'appréciation des capacités : sans doute il s'en commettrait ; mais ce qui serait alors l'exception est aujourd'hui la règle. Soutenir le contraire, ce ne serait pas faire preuve de franchise et d'impartialité.

On le voit, le système d'éducation que nous proposons repose sur des bases complétement opposées à celui de ces philosophes qui soutiennent avec Helvétius que l'éducation fait tout : nous pensons nous, qu'elle se borne à tirer parti des capacités dont la nature doua chacun de nous, et qu'elle serait aussi inhabile à faire un poète d'un Laplace, qu'un géomètre d'un Shiller ou d'un Byron.

Il est temps que la didactique entre dans une voie plus rationnelle. Qu'elle choisisse un certain nombre de programmes d'instruction qui puissent convenir aux diverses intelligences que la force des choses obligera toujours à grouper. Qu'elle travaille enfin à diminuer les inconvéniens d'un enseignement public, si elle ne peut les détruire tous. Ainsi, soit que l'on considère des ca-

pacités logiciennes à spécialités, des capacités philosophiques ou des capacités artistiques, notre système d'éducation aurait tendu à les développer, et l'on quitterait le collége après y avoir fait un véritable apprentissage de la vie sociale et créatrice.

C'est alors que la didactique sortirait de l'état obscur où elle est restée jusqu'ici. Des esprits supérieurs ne dédaigneraient plus de suivre une carrière qui leur offrirait l'espoir de contribuer puissamment aux progrès de la civilisation. Dès lors on les verrait consacrer leur vie à un labeur qui, certes, serait le plus digne de la reconnaissance publique, s'il était dirigé d'après des vues en harmonie avec les besoins actuels de notre état social.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

SUR

NÉRAC ET SES ANTIQUITÉS;

PAR F. JOUANNET.

LA Baïse partage Nérac en deux villes qui ne sont pas du même âge; la plus ancienne est située sur la rive droite, l'autre s'étend sur la rive opposée: deux ponts gothiques établissent des communications entre les deux villes. Je parlerai d'abord du moderne Nérac. Il a eu deux enceintes successives, l'une à peu près demi-circulaire, dont le tracé nous est indiqué par l'allée sur laquelle sont établis les marchés et la halle; l'autre, plus récente, est bordée par des allées extérieures.

Rien dans le moderne Nérac ne nous a paru antérieur au treizième siècle. La maison dite *des Portugais*, que l'on nous avait indiquée comme

très-ancienne, ne remonte même pas à cette époque; et la fontaine de *Fontindelle*, que je ne sais quelle vague tradition a consacrée au dieu de Délos, n'offre ni dans sa forme, ni dans son long canal grossièrement voûté, aucun détail qui justifie pareille prétention.

Le monument le plus remarquable du nouveau Nérac est l'église paroissiale de St.-Nicolas, édifice tout moderne, d'une architecture noble, élégante et simple. Elle a remplacé une église plus ancienne, dont le plan se reconnaît encore sur le sol, au tracé des lignes de fondation. Celle-ci fut autrefois la chapelle du vieux château des Seigneurs d'Albret, situé à deux pas au sud. Il est possible que quelques pans des murs de cet ancien manoir seigneurial datent de l'époque à laquelle les Bénédictins de Condom étaient encore seigneurs de l'endroit (1); mais de tout ce qui peut présenter un caractère vraiment appréciable rien ne nous a paru antérieur au quinzième siècle, pas même cette galerie à colonnes torses, vantée par plusieurs voyageurs, et que surmontent des chapiteaux bizarres qui semblent d'un style plus ancien.

---

(1) Les Bénédictins de Condom étaient seigneurs de Nérac en 1011. Ils transmirent leurs droits à la maison d'Albret en 1306. (*Voyez la notice sur Nérac, par M. de Bargemont.*)

La plus grande partie du château n'existe plus ; son long jardin, qu'une haute et épaisse muraille sépare de la Baïse, a été converti en cultures ; il ne reste de son ancien décor que le petit édifice connu sous le nom de *Château Marianne*, une fontaine dite des *Poupettes*, et des bains devenus publics. Tout ces monumens appartiennent au seizième siècle. On débite, au sujet du *Château Marianne* et de la fontaine des *Poupettes*, quelques historiettes galantes, des scènes d'amour et de galanterie, qui sont bien dans les mœurs de l'ancienne cour d'Albret, mais qui peut-être n'en sont pas moins aussi fabuleuses que les contes de la reine de Navarre.

C'est sur un petit terre-plein, en avant des ruines de l'ancien château, que dans ces derniers temps on a érigé la statue de Henri IV. De là, ce monument national, élevé par un propriétaire du pays (1) à un prince qui fut l'idole de la France, domine au loin le vallon de la Baïse et toute la campagne. La statue est en bronze et repose sur un piédestal en marbre blanc veiné ; elle est d'une belle exécution. Henri est représenté en habit militaire, la tête nue, la main gauche à la garde de son épée, et la droite étendue, comme pour inviter le peuple à s'approcher, geste qui s'accorde avec la franchise et la cordialité qui respirent sur

(1) M. le comte Dijon.

la physionomie du prince. Nous avons entendu critiquer l'emplacement choisi ; mais où en trouver un plus convenable que le lieu même qui fut habité par Henri IV et sa cour ? Si les édifices environnans ne répondent pas à la dignité du monument, Nérac ne peut-il pas espérer des embellissemens qui rétabliront l'harmonie désirée ? D'autres reproches aussi injustes s'adressent à l'artiste lui-même. Les uns voudraient qu'il eût représenté Henri à l'âge de ses premières amours, parce que Nérac en fut témoin. Belle raison ! Comme si c'était à d'amoureuses folies qu'on dût les honneurs d'une statue. D'autres demanderaient un Henri IV montrant son blanc panache aux braves d'Ivry, comme si ce n'était pas sa bonté populaire, bien plus que sa vaillance, qui le fit chérir des Français.

Après les monumens dont j'ai parlé, je ne vois plus à remarquer dans le moderne Nérac, que sa belle halle placée, ainsi que la fontaine publique et les marchés, sur l'allée qui marque la première enceinte de la ville : position centrale et commode, qui met tout à la portée de tous. Pareil avantage est rare dans les cités de l'époque.

Je passe au vieux Nérac. Il est tout gothique à l'intérieur ; mais ce qui reste encore de ses murs, car il eut aussi son enceinte fortifiée, offre l'appareil, le genre de construction, les pleins cintres et l'épaisseur des murailles antérieures au

onzième siècle. C'est à peu de distance du vieux Nérac que se trouvent ses antiquités romaines; le terrain intermédiaire offre même plusieurs tra ces de fondations. Avant d'achever ce court trajet, jetons un dernier regard sur l'autre rive. Vu d'ici, le moderne Nérac ne paraît plus, comme sous les autres aspects, enterré dans un bas-fonds; mais on reconnaît que, placé sur la déclivité de coteaux d'une pente très-prolongée, il occupe une position assez élevée au-dessus de la Baïse, et présente un humble amphithéâtre dont l'effet ne laisse pas que d'être pittoresque. Sa haute église, dont la blancheur contraste avec les verts acacias qui l'entourent; à droite, cette ligne de maisonnettes et de petites galeries en bois qui bordent la rivière; à gauche, la statue de Henri, les ruines du château, l'ancien jardin et sa longue muraille; à l'horizon, des coteaux variés; enfin, sur le premier plan, le frais vallon de la Baïse, avec ses pelouses, ses bosquets, ses rochers et ses deux ponts : tout cet ensemble compose un paysage que l'œil embrasse facilement et sur lequel il se repose avec plaisir.

Dans notre visite aux ruines nous eûmes pour guide M. Chrétin, jeune peintre de Nérac, aimable, instruit, doué du sentiment des arts, et qui pouvait, mieux que personne, nous fournir les renseignemens désirables. Il a suivi les fouilles, dessiné les mosaïques, recueilli les mé-

dailles, les inscriptions, tous les débris intéressans, et relevé le plan de toutes les découvertes. C'est dans la garenne de l'ancien château, que le hasard a fait rencontrer, il y a un an, les premiers indices des antiquités dont il me reste à parler. Cette riante et délicieuse promenade qui, d'un côté, pendant plus d'un quart de lieue, suit mollement les replis de la tranquille Baïse, et, de l'autre, se confond avec un rideau de taillis clairs et brillans, est fréquentée depuis des siècles; mais les monumens qu'elle renfermait étaient complétement ignorés. Ils sont maintenant reconnus sur une longueur d'environ 200 mètres.

En jetant les yeux sur le plan levé par M. Chrétin, et dont je donne ici une copie, l'ensemble paraît composé de deux parties distinctes. Dans la première, je comprends les pièces A, B, C, D, E.

En venant du vieux Nérac, on trouve d'abord une grande salle carrée (A), dont le mur oriental était percé de sept niches revêtues de marbre, établies symétriquement sur la même ligne, entre deux autres niches plus grandes, pavées de très-belles mosaïques. Il ne reste qu'un de ces brillans pavés. En arrière des sept niches, sur toute la ligne qu'elles occupent, on voit une longue cuvette ou bassin revêtu de marbre; et, contre le massif dans lequel est pratiqué ce bassin, s'appuient en dehors cinq réduits contigus, jadis voûtés, qui ont pu supporter une grande

cuve ou réservoir. Quand nous visitâmes l'endroit, on voyait encore partie du tuyau de plomb qui servait à vider ce réservoir supérieur. Le tuyau allait passer sous la niche médiane, et aboutissait à un canal dallé, qui conduisait les eaux à la Baïse. A une époque inconnue, on dévia la fuite des eaux, par un canal latéral dirigé vers l'angle N. O. de la salle. Une remarque plus importante à faire, c'est qu'à la jonction du tuyau et du canal celui-ci fut revêtu de marbre, soit pour empêcher des dégradations à la chute, soit parce que cette partie devait rester exposée à la vue.

De la grande salle A on entrait, à l'ouest, dans une salle B pavée en marbre; et au sud, dans deux pièces contiguës C et D ornées d'un élégant pavé en mosaïques. Le plan indique les rapports symétriques, les ouvertures, les mesures de ces différens appartemens. A leur suite, et en harmonie avec eux, était établie une cinquième pièce E dont l'aire, dans des temps postérieurs, fut coupée intérieurement par des constructions qui ont entièrement rompu l'unité. Ici commence la seconde partie des substructions de la garenne.

Une cour F pavée de petits cubes d'un pouce, et pratiquée aux dépens de la pièce E, n'est pas le seul changement qu'ait subi la distribution primitive. Il suffit en effet de jeter les yeux sur le plan joint à ce rapport, pour reconnaître que l'octogone G est établi à cheval sur une ancienne

piscine ronde H, et que le pentagone I, l'hémicycle K, ainsi que l'ensemble parallélogrammique des pièces L, M, N, O, ont peut-être été bâtis aussi sur des substructions plus antiques. Cependant je dois remarquer qu'on a trouvé dans quelques-unes de ces pièces des revêtemens, des mosaïques, le luxe et le décor des divisions de la première partie ; preuve que les deux époques de construction ont été très-rapprochées. Au delà du petit réduit O, on a reconnu quelques fondations, et à la suite une longue galerie de 75 mètres sur 3, bordée, du côté du coteau, par un canal de ceinture. D'où venaient les eaux qui alimentaient ce canal ? On l'ignore. Celles des nombreuses fontaines qui partent du coteau se rendaient à la Baïse par des canaux particuliers pratiqués sous la galerie. Un autre canal de ceinture entourait pareillement l'ensemble parallélogrammique et les pièces attenantes. Celui-ci recevait ses eaux du coteau; elles ne pénétraient point dans l'intérieur.

Sur l'humble coteau de la rive droite de la Baïse, et presque parallèlement à la seconde partie des substructions de la garenne, existent les ruines d'un grand et superbe édifice. Ce qu'on en a reconnu se compose d'un atrium sur lequel s'ouvre, à droite et à gauche, une longue salle ou galerie. En sortant de cet atrium on entre dans une grande pièce circulaire, qu'accompagne aussi, de chaque côté, une longue salle terminée

en hémicycle du côté de la pièce circulaire. De celle-ci vous pénétrez dans une galerie parallèle aux salles latérales de l'atrium. Tous ces compartimens symétriques sont séparés par des murs dont le plan donne les épaisseurs. L'ensemble avait près de 80 mètres de façade (1). A l'opposite, entre l'édifice et le petit escarpement au pied duquel se trouvent les substructions de la garenne, le terrain est occupé par un ancien cimetière et par des jardins où se sont trouvées d'autres fondations, d'autres antiquités, qui ne permettent pas de douter que les ruines du vallon et celles du coteau n'aient jadis fait partie d'un même établissement, d'une de ces élégantes et riches habitations que l'on nomme *villa*, *palais*, et quelquefois *prétoires*.

Il est à remarquer que celui-ci a été bâti sur des murs plus antiques. Ici, comme dans la garenne, les constructions ont été rasées jusqu'au sol; mais les lignes de fondation et les pavés subsistent en grande partie. Ces pavés ne doivent pas être confondus avec tant de vulgaires mosaïques, qui n'offrent pour dessins que des répétitions de combinaisons géométriques : ce sont d'élégans compartimens semés de fleurs et de fruits, en-

(1) La façade totale dut avoir plus de 160 mètres, s'il faut croire, avec M. Chrétin, que les substructions S. S. S. S., appartiennent à une aile de l'édifice.

richis de palmes et de lauriers, décorés de vases, d'entrelacs, de guirlandes, quelquefois même de dauphins ; le tout disposé avec simétrie, sans confusion, et pourtant avec une étonnante variété. On ne sait lequel est le plus digne d'éloges ou de l'éclat et de la diversité des couleurs, ou du goût qui a présidé à la composition des dessins. J'ai surtout admiré le pavé de la grande pièce circulaire. Là, sur un fond blanc, figure au centre une corbeille de fleurs, et à l'entour s'arrondit une brillante couronne divisée en segmens par un léger ruban. De ces segmens, l'un est rempli de champignons et d'oranges, l'autre de melons et de pastèques, un autre de grenades et de fruits divers. Des couronnes tissues de palmes et de lauriers succèdent à la première : le tout a pour encadrement une grecque charmante, dont le rouge éclatant contraste agréablement avec la blancheur du fond.

Ces belles mosaïques présentent çà et là des restaurations qui semblent annoncer que l'endroit fut assez long-temps habité. Les matériaux des murs ont dû être employés depuis à d'autres constructions ; mais, dans les clôtures voisines et sur le terrain, on voit encore beaucoup de pierres de revêtement. Ici, comme dans le vallon, pour peu qu'on remue le sol, on rencontre des débris de tuiles parementées, des morceaux de lambris, des marbres brisés, des cimens, des enduits, des restes de fresques, enfin des preuves incontesta-

bles du séjour et du travail des Romains. L'architecte crut peut-être nous laisser son nom dans les initiales C S V, qu'on lit encore sur une des rosaces de la première salle à gauche de l'atrium; mais, comment entendre un langage aussi abrégé ?

Maintenant se présentent des questions difficiles à résoudre.

1.° A quelle époque remontent les antiquités de Nérac ?

2.° Quelle fut la véritable destination des édifices reconnus jusqu'à présent ?

3.° A qui en attribuer la fondation ?

Le travail des mosaïques, la matière de leurs cubes en pierre dure et en brique parfaitement cuite, permettent de conjecturer qu'elles datent au moins du 3.me siècle. Celles du coteau reposent sur des constructions encore plus anciennes. Peut-être en est-il ainsi de celles du vallon. Je pourrais citer à l'appui de cette conjecture non-seulement les changemens que j'ai déjà indiqués, mais encore le résultat de quelques reconnaissances faites depuis la levée du plan. Ainsi, derrière l'hémicycle K, on a découvert un mur épais de sept pieds, renfermant un canal (a a); dans le vide au bord extérieur du pentagone I, un massif épais de trois pieds (b b); à l'extérieur et à l'intérieur des constructions indiquées sur le plan, plusieurs mètres de carrelage en brique (c c).

Quant aux indices qu'on pourrait demander aux murs, il n'y a que ceux du vallon qui puissent nous en fournir. Leur fabrique en petites pierres carrées, l'absence des lignes de briques, la franchise de la taille, la régularité de la pose, les paremens extérieurs couverts de ciselures en épis, si soignées qu'on dirait que ce travail, fait seulement pour mieux retenir un revêtement de ciment, était destiné à être exposé aux regards; enfin, tous les détails de construction nous semblent remonter à peu près à la même date que les mosaïques.

J'ai déjà fait connaître en partie mon opinion sur la destination présumée de l'établissement. J'ajouterai que la demeure du maître était sur le coteau; les édifices d'agrémens, les bains, peut-être un petit temple domestique et les promenades se trouvaient dans le délicieux vallon et sur les bords de la Baïse. Je conjecture que les sept niches de la pièce A ont pu recevoir des baignoires, et les deux hémicycles des *Labrum*. Les canaux et les robinets qui versaient l'eau dans ces cuves auront disparu avec les constructions supérieures. L'hypocaustum et les pièces de service des bains chauds, si, comme on doit naturellement le penser, il y en eut dans l'établissement, ou sont encore à découvrir, ou auront été recouverts par des changemens postérieurs. Les pièces N et O, ont pu être un petit temple domestique. J'ai long-

temps hésité à adopter cette idée conforme à celle de M. Chrétin ; mais je ne vois rien dans les usages antiques qui répugne à cette opinion : elle semble même légitimée par la forme des deux pièces, et par la base adossée au fond du réduit O. Un savant antiquaire, M. Dumège de Toulouse, voit un *nymphæum* dans les substructions où je cherche des bains. Je ne puis ni admettre ni rejeter son système, ne connaissant aucun *nymphæum* auquel je puisse comparer ce que j'ai vu à Nérac. Si je me rangeais de l'avis de M. Dumège, j'imaginerais que les niches de la pièce A ont reçu jadis des statues, ou des vases, ou quelque autre genre de décor.

Ne demandez point quelle fut la destination des pièces Q et R. En les voyant à l'extrémité d'une longue galerie et entourées de fontaines, j'ai d'abord été tenté de les regarder comme des salles de repos; mais en apprenant que la grande salle demi-elliptique R s'est trouvée remplie de fragmens de vases, et que, non loin de la retraite Q, on a découvert un vaste cendrier (dd) contenant plus d'un mètre de cendre tassée, mêlée de petites parcelles de charbon, de morceaux d'argile demi-cuite, de scories noires, légères et très-poreuses, je me suis vu jeté dans l'incertitude. En examinant soigneusement les substances retirées du cendrier, on reconnaît qu'elles sont le résultat d'un feu violent, prolongé, en-

tretenu avec du bois de pin, et qu'elles proviennent de quelque usine à chauffe moyenne. Une urne s'est trouvée, dit-on, dans le cendrier : cette rencontre fortuite ne prouve nullement qu'il faille chercher ici les vestiges d'un bûcher. D'abord on ne déposait point l'urne dans le bûcher, ensuite il n'y a aucune analogie entre les scories en question et les effets d'un bûcher sur les terres que sa flamme atteint. Il me paraît indubitable qu'il y eut jadis ici, ou dans le voisinage, une usine. Quelle usine? Je l'ignore.

La dernière question que je cherche à résoudre, m'amène naturellement à l'étude des inscriptions qui regardent Nérac, et qui ont été trouvées sur les lieux ou auprès. M. Dumège, dont les lumières sont pour moi une autorité, les croit toutes irréprochables. Pour défendre son opinion, il fait preuve d'une grande érudition ; cependant je ne puis cette fois partager son opinion.

Les inscriptions de Nérac, connues jusqu'à présent, sont au nombre de huit. La première est gravée sur un marbre rouge (*Voy.* Pl. 1, N.° 1). Sa découverte fit sensation. Plusieurs *fac-simile* en furent répandus : on me demanda une interprétation ; mais avec tant d'abréviations, c'était une véritable énigme ; la première et l'avant-dernière lignes pouvaient seules présenter un sens. La rencontre d'une seconde inscription fracturée dissipa en partie cette profonde obscurité, et je crus pouvoir lire :

CAIUS. TÆTRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PONTIFEX. MAXIMUS. POPULIS. OMNIBUS. SENATUI. POPULO. ROMANOQUE. GRATUS. AD. USUM. ORNANDÆ. NER... AQ. URBIS. (1) MUNIFICENTIA. EREXIT. MONUMENTA. (ou *monumentum*). AUGUSTO. JOVI. DEO. MAXIMO. TEMPLUM. SACRAVIT. DEDICAVIT.

Lue ainsi, l'inscription serait entière. J'ajouterai qu'à l'exception de son étrange ponctuation et de ses abréviations non moins étranges, elle me paraît conforme au style lapidaire. Des trois premières inscriptions de Nérac, ce serait celle dont je serais le plus porté à reconnaître l'authenticité. La seconde inscription est gravée sur un marbre gris (*Voy.* Pl. 1, N.° 2). En la voyant, on conçoit aussitôt comment elle m'a conduit à lire la première ; mais, pour être bien entendue elle-même, elle a besoin d'être rapprochée d'une troisième inscription qui, recueillie à une époque inconnue, était, dit-on, autrefois conservée dans une église de Capucins. Je ne l'ai point vue, mais on m'en a fourni une copie que je dois croire fidelle. (*Voy.* Pl. 1, N.° 3). En rapprochant ces deux inscriptions, on voit qu'elles s'interprètent l'une

---

(1) Le mot *Urbis* après le nom de la ville et sans adjectif est plus barbare que l'époque ne le comporte. Peut-être manque-t-il un N qui s'interpréterait par *Novæ*, comme dans la troisième inscription.

par l'autre. Je lis ainsi la première des deux, suppléant ce qui manque, par ce que l'autre fournit :

POPULORUM. OMNIUM. VICTOR. LEGIONIBUS. VICTRICIBUS. DESIDERATUS (1). SENATU. POPULO. ROMANO. GALLICO. QUE. SALUTATUS. CAIUS. PIVESUVIUS. TÆTRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PATER. PATRIÆ. PONTIFEX. MAXIMUS. IMPERII. GALLIARUM. CONDITOR. MUNIFICENTIA. MONUMENTUM. EREXIT. AD. USUM. ATQUE. ORNAMENTUM. NER... AQ. AUGUSTÆ. CIVITATIS. ÆLIUS. DRUSUS. MAXIMILIANUS (ou *Maximianus*). TETRICUSQUE. CONSULES. sous-entendu *erant* ANNO ROMÆ. MILLESIMO. VIGESIMO QUINTO. SEPTEMBRIS. VIGESIMA. SECUNDA. DIE. IMPERII. DIVI. TÆTRICI. VICTORIS. QUARTO.

Je lis l'inscription suivante ainsi :

CAIUS. PIVESUVIUS. TETRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PATER. PATRIÆ. PONTIFEX. MAXIMUS. GALLIARUM. CONDITOR. POPULORUM. OMNIUM. VICTOR. LEGIONIBUS. VICTRICIBUS. DESIDERATUS. SENATU. POPULO. ROMANO-GALLI-

---

(1) M. Dumège lit : *Pacatis, omnibus. Victor. Legionum Victricium;* ou *Legionis Victricis Desiderio.* L'une et l'autre interprétation peut se défendre.

Le mot *desideratus* regretté, donnerait à l'inscription une date postérieure à Tétricus ; ce qui s'accorderait mieux avec l'épithète de Divus que cet empereur put recevoir après avoir été apothéosé par Tacite, mais qu'il n'aurait pas prise de son vivant, si du moins il eut vraiment le caractère que l'histoire lui prête.

COQUE. SALUTATUS. MUNIFICENTIA. AD. USUM. ORNATUMQUE NER..... AQUÆ. URBIS. NOVÆ. IOVI. PROTECTORI. VICTORINÆ. VICTORISQUE (1). TEMPLUM. CONSECRAVIT. MULTOS. FONTES. NIMPHIS (SUB) (2). URBANIS. PALATIUMQUE. ÆDIFICAVIT. ÆLIVS. DRUSUS........ *(Le reste comme à l'inscription précédente.)*

En comparant ces deux marbres on voit qu'ils sont les mêmes, à quelques inversions près : seulement, sur le premier, NER... AQ. est qualifié de cité auguste, *civitatis Augustæ;* tandis que sur le second il est seulement appelé ville nouvellement bâtie, *urbis novæ.*

Mais si je soumets ces deux inscriptions à un examen critique, que de raisons alors pour douter de leur authenticité! Je passe sous silence et ce mélange bizarre de lettres de toute taille, et ces abréviations avec leurs caractères supérieurs

(1) J'aime mieux lire *Victoris*, surnom donné à Tétricus dans les deux inscriptions, que de lire *Victorini* ou *Victorinorum*. Quelle divine protection que celle qui laissa égorger ce malheureux Victorin. Mais peut-être, en supposant Victorine et les Victorins associés à Jupiter sur le marbre en question, faut-il lire *Victorinæ, Victorinorumque.*

(2) Les Latins disaient *Nymphæ loci :* ils ont pu dire *Nymphæ suburbanæ*, les nymphes de la garenne si voisines du vieux Nérac purent à juste titre être ainsi désignées.

surmontés d'une barre, et ces traits d'union dans les noms composés, et d'autres signes encore qui me semblent étrangers à l'époque; mais comment admettre la date, *le 22 Septembre de l'an de Rome?* Pareil millésime joint à la date du règne semble ne pouvoir s'accorder, ni avec le calendrier, ni avec la manière de dater des Romains. Il faudrait recourir à des suppositions trop gratuites. Souvent on a dit : *la lettre tue et l'esprit vivifie;* mais en matière d'inscriptions on pourrait dire avec autant de vérité : *la lettre vivifie, et l'esprit égare.* J'ai voulu chercher dans les abréviations *A.R. MXXV Sept. XXII* autre chose qu'une date; peut-être y serais-je parvenu; mais les mêmes abréviations, ainsi gravées sur l'autre marbre, *AN. R.*, m'ont averti de renoncer à cette recherche.

Poursuivons. Les deux fragmens qui viennent ensuite ne méritent aucune attention (*Voy.* Pl. 1, N.os 4 et 5); mais l'inscription suivante, gravée au revers d'une ancienne petite table d'autel, doit nous arrêter (*Voy.* Pl. 1, N.° 6.). Je la lis ainsi :

SACRUM MATRI DEUM.
MARCUS. METIUS. HOSTIIS. SUIS. TAUROBOLIUM. PRO. NERONAQUÆ. CIVITATIS. STATU. XIIII DIE KALENDARUM. NOVEMBRIS. PUBLICE. FACTUM. FECIT. CONSECRAVIT.

Cette inscription taurobolique est bien conforme au style lapidaire, et d'un caractère qui peut appartenir au troisième siècle. Le C pour K,

dans l'abréviation de *Kalendarum*, se justifierait aisément par une foule d'exemples. Au-dessous de l'inscription telle que je la donne, il y eut une autre ligne ; mais on ne voit plus que la tête de quelques lettres ; c'était probablement, comme sur plusieurs inscriptions tauroboliques, une date ou le nom des consuls alors en exercice.

La plaque de marbre qui porte cette inscription, offre au revers l'image du *labarum*, couronnée des mots grecs : εν. τουτω. νικα. (*hoc signo vinces.*) Le croisillon est surmonté de ces deux lettres latines : S. V., que j'interprète *signum victoriæ ;* à la jonction des bras, est gravé le monogramme grec du Christ ; le pied de la croix sépare en deux ces lignes moitié grecques, moitié latines : ΙΣΘΣ I.C.M.A. (1) ; enfin le mot λαβορον gravé sous le pied de la croix termine l'inscription. Le tout me paraît devoir être interprété ainsi : HOC SIGNO VINCES. SIGNUM VICTORIÆ (*le monogramme.*) SIMILE IMPERATORIS CONSTANTINI MAXIMI AUGUSTI LABARO (*Voy.* Pl. 1, N.° 7.)

Ce mélange barbare de lignes alternativement grecques et latines, la forme des caractères grecs, la croix sensiblement patée, tout indique évidemment un ouvrage du moyen âge sur un marbre antique ; mais cette particularité n'infirme nullement l'authenticité de l'inscription taurobolique.

---

(1) Il faut ΙΣΟΣ (*similis*) et non ΙΣΘΣ qui n'a de grec que les caractères.

Restent deux autres inscriptions récemment déterrées à Nérac. L'une est sur une plaque de marbre blanc, l'autre se lit autour d'un médaillon de même matière représentant les deux Tétricus.

La première de ces deux inscriptions nous fournit le texte suivant : (*Voy.* Pl. II, N.° 8.)

DITI. MAGNIS. OMNIBUS. DIIS. MATRIBUSQUE. (1) PRO. SALUTE. DOMINORUM. NOSTRORUM. CAII. TETRICI. PII. FELICIS. AUGUSTI. TRIBUNITIA. POTESTATE. TERTIUM. CONSULIS. QUARTUM. PONTIFICIS. MAXIMI. PATRIS. PATRIÆ. IMPERATORIS. GALLIARUM. CONDITORIS. ET. CARISSIMI. FILII. CAII. PIVESUVII. TETRICI. CÆSARIS. PRINCIPIS. JUVENTUTIS. GERMANICI. BRITANNICI. CONSULIS. PROQUE. DIVÆ. CLAUDIÆ. AURELIÆ. NERÆ. PIVESUVIÆ. AUGUSTI. UXORIS. SIDERIBUS. RECEPTÆ. BEATA. TRANQUILLITATE. DENIQUE. NERÆ. AQUÆ........ SPANIC. EX. VET. COL. D.....

Le marbre est fracturé, ce qui rend la fin de l'inscription inexplicable, à moins de se perdre en conjectures (2). Ici plusieurs particularités

---

(1) Je ne connais qu'un exemple d'inscription votive *pro salute*, qui soit dédiée aux mânes : les autres portent *matribus* et non *manibus*.

(2) Je m'y suis perdu ; mais par bonheur une neuvième inscription, découverte depuis que ce rapport a été mis sous les yeux de l'Académie, est venue m'éclairer (*Voyez* ci-après mon second rapport sur Nérac). Ce n'est pas la première fois, comme on l'a vu, que les ruines de Nérac nous jettent une énigme, et bientôt après nous en donnent le mot.

semblent au premier abord devoir nous étonner. Pluton substitué à Jupiter dans une inscription *pro salute;* les surnoms donnés au jeune Tétricus; enfin, des vœux faits pour l'heureux repos d'une femme apothéosée: voilà des choses dont on n'avait pas d'exemples. Mais il est juste de remarquer que Pluton était chez les Gaulois le dieu par excellence, et que les Latins eux-mêmes lui ont quelquefois donné le nom de Jupiter *Jovis stygius :* il n'y a donc rien d'étonnant à le voir figurer dans l'inscription dont il s'agit. Quant aux surnoms de *germanique* et de *britannique*, décernés au fils de Tétricus, bien que Trebellius Pollion, presque contemporain de ce jeune prince, ait dit de lui qu'il était encore enfant *puerulus*, quand il fut nommé *César* (1), comment lui contester les titres en question? On nous cite d'autres inscriptions qui les lui donnent. Enfin, la singularité des vœux faits pour le repos de la divine Néra, nous surprendrait peut-être moins si nous connaissions toutes les particularités de la mythologie romaine, en ce qui regarde les apothéoses.

Outre les inscriptions trouvées à Nérac, on y a découvert deux médaillons en marbre blanc. L'un représente l'empereur Julien, il a été publié par

---

(1) PUERULUS *à Victoriâ Cæsar est appellatus.* Treb. Pollio, *de Tetrico juniore.* AUG. HIST. SCRIPT., tom. 2, pag. 321.

M. Dumège; l'autre représente les deux Tétricus, c'est le seul dont je parlerai.

Ce médaillon a 4 décimètres de diamètre. Tétricus père y est représenté en costume militaire, la tête coiffée d'une couronne radiée. Le fils est couronné de laurier. Deux cercles saillans entourent le médaillon, et la gorge de séparation porte en creux, sans points de séparation, l'inscription suivante, qui ne se termine que dans l'intérieur du médaillon : CIV NERAEAQVAE PF AVGS.... A BELLEVERS DE GOTIS A DDNN RENOV IMPPTETRICIS PIIS FF AVGG, je la lis ainsi : *Civitas Neræaquæ piæ, felicis, Augustæ, sæpè crudeliter à Bello eversæ, devictis gothis à Dominis nostris renovatæ imperatoribus Tetricis piis, felicibus, Augustis.* Sur le bandeau, on lit le mot RESTITUTOR ; et sur le paludament, à l'épaule, sont gravés en deux lignes ces mots TR. P. V. AVGG. COSS. qu'on doit lire *tribunitiâ potestate quintùm. Augusti consules ;* sur la cuirasse, une tête de Méduse sépare ces deux abréviations VICT. PAC. (*Victor pacificator.*) Les têtes ne ressemblent point aux Tétricus des médailles. Le fils est comme le père représenté avec la barbe, seulement il l'a moins prononcée ; chez l'un et l'autre la moustache est bien distincte et ne se confond point avec le reste de la barbe ; les yeux, quoique les têtes soient de profil, sont de trois quarts et la prunelle se montre dans toute sa rondeur, ce qui donne un air étrange aux physionomies. Le

reste est moins barbare, à l'exception pourtant des inscriptions du bandeau, de la cuirasse et du paludament, choses au moins très-bizarres, dont je ne connais point d'exemples.

Quant aux mots *devictis gothis*, ils ne peuvent avoir un sens raisonnable, qu'autant qu'on aurait voulu indiquer que la restauration de Nérac par les Tétricus date de l'an 269 ou 270, époque d'une défaite mémorable des Goths; mais cette défaite fut l'ouvrage de Claude-le-Gothique, et les Tétricus n'y eurent aucune part. Il semble en outre, d'après l'inscription, que Nérac aurait déjà été détruit par les Goths; or, de pareils faits sont démentis par l'histoire. Il nous paraît donc raisonnable de croire ce médaillon postérieur à l'époque qu'il rappelle. La croix employée pour indiquer le commencement de l'inscription nous confirme dans cette idée.

Il est difficile d'accorder ensemble le témoignage de toutes ces inscriptions. On pourrait tout au plus, en les admettant pour authentiques, conjecturer que Tétricus rétablit Nérac; qu'il l'embellit, qu'il l'enrichit d'un palais; enfin, qu'il lui donna le nom de son épouse Nera, et l'appela *Neræ Aquæ* les eaux de Nera. Si cette conjecture est admise, les mots *Neræ Aquæ* de la dernière inscription et du médaillon, ainsi que les abréviations *Ner. Aq.* des autres inscriptions, doivent être le nom antique de Nérac.

Alors s'expliquerait naturellement l'ancienne orthographe de ce nom, qui s'écrivait au moyen âge Néraq (1), dernier vestige de sa première dénomination. Alors aussi seraient levés tous les doutes, et l'on ne s'informerait plus si le mot *Nera-aqua* ne serait pas le nom d'une femme, chose que le médaillon des deux Tétricus, et l'inscription *Pro salute* laissaient indécise.

Je ne pense pas que l'inscription taurobolique, citée plus haut, sur laquelle on lit *Neronaqua*, doive infirmer ces conjectures hypothétiques. Ce marbre n'a pas été trouvé dans les dernières fouilles de Nérac, mais anciennement, près de Nazareth, parmi les ruines d'un vieux château du moyen âge, d'où l'on retira aussi un sarcophage et des médailles. Comme en cet endroit rien dans les constructions, dans les terres, dans les débris, ne dépose du séjour des Romains, il est raisonnable de penser que ces objets mobiles auront été transportés au château par quelqu'un de ses anciens propriétaires. Serait-ce à la même main qu'il faudrait attribuer les inscriptions dont la date m'a paru suspecte? Il est difficile de le croire, quand

(1) Il était écrit ainsi dans l'ancien cartulaire de Saint-Pierre de Condom, et dans l'acte par lequel, en 1011, un Arcius d'Olbian fit don à cette abbaye de la terre de Néraq et de ses dépendances. (*Voy.* la notice sur Nérac, par M. Villeneuve-Bargemont.)

on considère l'époque, et l'ignorance des hâtelains du moyen âge ; mais il put y avoir des exceptions : puis il n'était pas besoin d'un grand effort de savoir. Les ruines de Nérac, alors plus apparentes, renfermaient sans doute comme aujourd'hui plusieurs fragmens où se lisait le nom de Tétricus ; on pouvait y retrouver tous les élémens des deux inscriptions. La date du règne de ce prince n'était pas ignorée ; mais pour l'indiquer on suivit la formule alors en usage, et à d'antiques souvenirs on donna le cachet du moyen âge (1).

(1) S'il y a vraiment eu ici une supposition, quelle date lui assigner ? Les temps actuels ? Impossible. Le seizième siècle, cette époque de déception qui vit tant de suppositions semblables ? A la vérité la cour d'Albret alors établie à Nérac était fréquentée par des savans, des littérateurs, et l'on pourrait à la rigueur prêter à quelqu'un d'eux la fantaisie d'avoir voulu ressusciter Tétricus ; mais tout mystificateur veut jouir de sa ruse : or ici le mensonge devait rester enfoui peut-être à jamais. En accusera-t-on les Bénédictins du onzième siècle ? Ils étaient seigneurs de l'endroit, c'était un ordre savant ; mais cet ordre n'avait pas moins de dignité que de savoir. Puis tant de marbres, tant de lettres à graver, tant de frais, et pourquoi ? Pour une imposture ! Cela ne se conçoit pas. Quelque arrière descendant des Tétricus, de cette famille qui ne fut ni proscrite, ni privée de ses biens, voulut-il jadis faire revivre ici l'ancienne illustration de ses aïeux ?....... On s'y perd.

Tout cela sans doute est fort conjectural, je ne me le dissimule pas; mais ne suis-je pas malgré moi jeté dans les conjectures? Au reste quel que soit le sort de ces conjectures, et malgré mes doutes sur la date des inscriptions, doutes que dissiperait aussitôt quelque exemple de ce style lapidaire à l'époque, le résultat des découvertes faites à Nérac n'en est pas moins très-important; le zèle et les lumières des hommes honorables qui ont dirigé les fouilles n'en sont pas moins dignes des plus grands éloges. Les mosaïques, les restes d'édifices, les médailles, tous les débris sortis de ces fouilles, et conservés avec un soin religieux, prouvent non-seulement que Nérac, qui passait pour être du moyen âge, remonte au moins au troisième siècle; mais que cette ville possédait alors, à deux pas de ses murs, un établissement dont l'étendue, la magnificence et la richesse justifient le titre de *palais* que lui donnent les inscriptions trouvées dans ses ruines.

En terminant ce rapport, je dois déclarer à l'Académie, que les dessins, plans et *fac-simile* que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux sont un hommage de M. Chrétin à la Compagnie. Rien n'égale le zèle et l'empressement avec lesquels ce jeune et estimable artiste m'a communiqué, sur les lieux mêmes, tous les renseignemens que je lui ai demandés. Vous ne laisserez

pas sans récompense tant de dévouement, et vous décernerez à M. Chrétin une des médailles que vous accordez chaque année aux hommes utiles qui secondent vos travaux.



RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DE BORDEAUX,

SUR

UNE NOUVELLE INSCRIPTION DE NÉRAC;

PAR F. JOUANNET.

DEPUIS que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie le rapport dont elle m'avait chargé, au sujet de Nérac et de ses antiquités, de nouvelles recherches ont fait découvrir, au même endroit, une autre inscription. Elle est entière, bien conservée, et elle explique en partie celle du N.° 8 de mon précédent rapport. Il est de mon devoir de la faire connaître à la Compagnie : je mets donc sous ses yeux une copie fidelle de ce monument, calquée sur le moule en plâtre que m'en a fourni M. Chrétin.

Cette longue inscription encadrée est gravée sur une plaque de marbre blanc ayant de mesure métrique 0,75 sur 0,50. Sa lettre est assez régulière, mais beaucoup plus allongée que ne l'est ordinairement celle des inscriptions de l'époque. Si l'on y remarque encore quelques abréviations insolites, du moins on n'y voit aucune de ces bizarreries que j'ai dû reprocher aux N.os 1, 2 et 3 de mon premier travail. J'ajouterai que le titre de *Divus*, que l'on a vu figurer à côté du nom de *Tetricus* sur ces trois marbres, ne se montre point sur celui-ci, bien qu'il leur soit postérieur, à en juger du moins par la date exprimée. (*Voy.* Pl. 1, N.os 2 et 3.)

Je lis ainsi la nouvelle inscription, qui, d'après sa date et la formule religieuse qui la termine, me semble destinée à perpétuer le souvenir d'une fête funèbre, célébrée aux ides (1) de Mai, l'an 1026 de la fondation de Rome, dans la ville de *Neræ-aquæ*, plus anciennement nommée *Neronis-aquæ* :

Diti patri, magnis omnibus Diis, Manibusque (2). *Pro salute Augustorum, imperatoris Caii Tetrici,*

---

(1) C'était aux ides de Mai que se célébraient les *Lémuries* ou *Lémurales*, fêtes nocturnes et funèbres, instituées, dit-on, par Romulus, en expiation du meurtre de son frère.

(2) On pourrait lire aussi *Matribus*, invocation usitée dans les inscriptions votives *pro salute*.

pii, felicis, pontificis maximi, patris patriæ, Galliarum conditoris, Occidente victo, pacificato, restituto que, tribunitiâ potestate quintùm, consulis quintùm ; carissimi filii, imperatoris Caii Pivesuvii Tetrici, Germanici, Britannici, Africâ, Hispaniâ Bataviâque imperio provinciis distantibus adjunctis, Augustoduno expugnato, Gothis Germaniæ devastatoribus divo Claudio consertis in Illyriâ rejectis, profligatis, tribunitiâ potestate, consulis secundùm : (pro) *felicitate fortunâque Neronisaquæ, Aquitanicæ stationis militum à Claudio Tiberio Druso Nerone designatæ, sed constitutæ Lucio Cecilio Metello Cretico Tetrico, claræ Ceciliorum familiæ Augustorum matris, majoribus villæ suis collocatæ, munitæ et ornatæ dumibus (u* pour *o)* (1), *tirannorum infesto bello eversæ, devictis Gothis à Dominis nostris renovatæ veteranis fidelibus Hispaniæ exercitûs incolis, Neræaquæ piæ, felicis, augustæ, titulo decoratæ Divæ Claudiæ Aureliæ Neræ Pivesuviæ, Augusti piæ uxoris, nobilis familiæ, Divi Claudii sororis filiæ, apud octavam equitum alam* (2) *defunctæ, vitæ suæ trigesimo primo anno, cum cunabulis suis sideribus receptæ, matris, patronæ custodisque ex civitati veneratæ atque reipublicæ splendore proximis*

---

(1) Substitution assez fréquente sur les marbres antiques. On lirait peut-être mieux *dumis* ou *dumetis* (halliers, buissons) ; *eversæ dumis* serait l'équivalent de *funditùs eversæ*.

(2) Le nom du corps stationné, pour celui de la station.

temporibus reddito : Denique (pro *) perpetuâ tranquillitate cinerum omnium imperatorum dilaceratorum jacenties* (1) *delubri viis : Nobilis familiâ, egregius Marcus Aurelius Turinio, Ditis Flamen, Sacerdotum omnium collegio suprà numerum cooptatus, consanguineus Augustorum, Consilio Curialium* (2) *præsidente, sacrificium fecit publicum (* ou *sumptu fecit publico); fecerunt et Mistæ, piaculis ritè perpetratis à Domino Nostro Augusto, Pontifice maximo. Rebus Divinis factis omnibus, Diis que testibus vocatis, sacris latis feliciter, Consistoriani illustres* (3) *constituerunt Angusticlavios* (4), *Capitularios* (5), *omnes provinciales, distractos reipublicæ, diurnè recondere* (se), *purpuramque, fœdo* (6) *sumpto vestitu,*

---

(1) *Jacenties* : un E superflu, erreur commune dans les inscriptions.

(2) *Curiales* et *Decuriones* désignent les mêmes magistrats.

(3) *Consistoriani illustres :* les premiers officiers du conseil intime de l'Empereur. On pourrait lire aussi *consilium :* ce serait le conseil des Décurions, interprétation plus naturelle.

(4) *Angusticlavii :* ce mot désignait un ordre inférieur à celui qui portait le *laticlave*.

(5) *Capitularii :* nom des magistrats qui jugeaient les causes capitales. On le donnait aussi aux officiers qui levaient les impôts par tête.

(6) Le marbre porte TOED, abréviation peu embarrassante, si de chacune des lettres il était permis de faire l'initiale d'un mot; mais isoler ainsi des lettres qui ne le sont pas sur le marbre, c'est se ménager le moyen de lire

sinè contemptu deponere. Ludorum anno secundo urbis renovatæ, à Româ Conditâ MXXXVI, *Maii Kalendas; Augustis Consulibus, Patre* XLIIII *annis nato, Filio* XXI *annis nato* (1).

Je traduis :

« A Pluton, à tous les grands Dieux et aux » Dieux mânes : »

» Pour la conservation des Augustes, de l'em- » pereur Caius Tétricus, pieux, heureux, sou- » verain pontife, père de la patrie, fondateur des » Gaules, l'Occident ayant été soumis, pacifié

---

dans une inscription à peu près tout ce que l'on veut. J'ai cru voir ici la substitution d'un T à une F, erreur facile à commettre : dans tous les cas, il faut bien reconnaître qu'il y a erreur sur le marbre, l'abréviation *toed.* écrite ainsi ne pouvant commencer aucun mot latin. *Fœdus vestitus*, par opposition à *purpura*, me semble désigner la *saie*, vêtement caractéristique des Gaulois, et qui ne ressemblait nullement au *Sagum* des Romains. L'adjectif *fœdus*, adouci d'ailleurs par ces mots *sinè contemptu*, ne doit pas plus nous étonner que le *vestitûs fœditas* dans ce passage de Cicéron contre Antoine : *Cujus scelere in hâc fœditate vestitûs fuerimus* (Philipp. 12). A l'époque rappelée par l'orateur, tous les sénateurs avaient quitté la toge pour la saie.

(1) J'ai restitué ici quelques lettres fracturées : on voit encore sur le marbre la tête des lettres RE et le dernier jambage de l'A. L'espace emporté permet de croire qu'on lisait avant la fracture, REN. A.

» et restauré par lui, revêtu pour la cinquième
» fois de la puissance tribunitienne et du con-
» sulat ; de son fils chéri, l'empereur Caïus Pive-
» suvius Tétricus, surnommé le Britannique et
» le Germanique, revêtu de la puissance tribu-
» nitienne, consul pour la seconde fois, après
» l'adjonction à l'empire des provinces reculées
» d'Afrique, d'Espagne et de Batavie, la prise
» d'Autun, la défaite des Goths dévastateurs de
» la Germanie, attaqués, battus et exterminés
» en Illyrie par le Divin Claude ;

» Pour le bonheur et la prospérité de *Neronis-*
» *aquæ*, station militaire en Aquitaine, désignée
» par Claude-Tibère-Drusus Néron, mais défi-
» nitivement constituée par Lucius-Cécilius-Mé-
» tellus-Créticus Tétricus, issu de l'illustre fa-
» mille Cécilia de laquelle descendent nos Au-
» gustes, villa de leurs ancêtres, établie, forti-
» fiée, embellie par eux, complétement ruinée
» pendant la funeste guerre des tyrans, rebâtie
» par nos souverains après la défaite des Goths,
» repeuplée des fidèles vétérans de l'armée d'Es-
» pagne, et décorée du nom de *Neræaquæ*, la
» pieuse, l'heureuse, l'auguste, titres de la di-
» vine Claudia-Aurélia Néra Pivésuvia, pieuse
» épouse de l'auguste Tétricus, femme d'une
» haute naissance, fille de la sœur du Divin
» Claude, morte âgée de 31 ans, à la station de la
» huitième aile de cavalerie, reçue aux demeures

» célestes sa patrie (1), mère protectrice et gar-
» dienne de la cité, depuis que, dans ces der-
» niers temps, cette vénérable cité et l'état ont
» recouvré leur splendeur ;

» Enfin, pour l'éternel repos de la cendre des
» empereurs indignement profanée et dispersée
» dans les chemins sur les ruines du temple :

» Le noble et illustre Marcus Aurélius Turi-
» nion, flamine de Pluton, agrégé au-dessus
» du nombre au collége des prêtres, parent des
» Augustes, a fait un sacrifice public (2), auquel
» présidait le collége des Décurions ; les Mistes
» aussi ont sacrifié, après les expiations faites,
» suivant les rits, par notre auguste maître le
» souverain pontife (3). Les cérémonies saintes
» étant terminées, les Dieux pris à témoin et in-
» voqués, les sacrifices heureusement achevés,
» les illustres membres du Conseil (4) ont or-

(1) J'ai donné à *cunabula* le sens figuré que Cicéron donne à son synonyme *incunabula* dans ce passage : *Sed ad montes patrios et incunabula nostra pergamus.* (Orat. pro. Sext.)

(2) Les sigles S. F. PVB. FF. peuvent s'interpréter aussi par : *sumptu fecit publico, fecerunt*..... le verbe *facere* étant une synonymie de *sacrificare*, *sacrum facere* : cela ne changerait rien à l'inscription, sinon de nous apprendre que le sacrifice fut fait aux frais du public.

(3) Suivant les rits religieux, les expiations exigeaient le ministère du souverain pontife.

(4) Voyez ci-dessus la note au texte latin.

» donné que les dignitaires, les magistrats,
» tous les habitans de la province, distraits des
» affaires publiques, se renfermeraient chez eux
» pendant le jour, quitteraient respectueusement
» la pourpre et se vêtiraient de la saie. La se-
» conde année des jeux célébrés dans la ville res-
» taurée ; l'an mil vingt-six de la fondation de
» Rome; étant consuls nos Augustes, le père âgé
» de 44 ans, et le fils de 21. »

Le règne de Tétricus était si peu connu, on ignorait tellement la plupart des noms et des faits mentionnés sur ce nouveau marbre de Nérac, enfin quelques-unes des abréviations qu'on y remarque pouvaient sembler si peu usitées, si obscures, que l'inscription a dû être interprétée de différentes manières. Je n'ai point la folle prétention d'en avoir pénétré le véritable sens; mais je l'ai cherché de bonne foi, et je dois dire comment j'ai été conduit à l'interprétation que j'ai adoptée. J'ai cru que les termes dont le sens me paraissait clair et incontestable pouvaient seuls me fournir, par induction, l'intelligence du reste : c'était procéder du connu à l'inconnu; je l'ai fait. Ainsi ces mots *Omnes provinciales reipublicæ* (1) *distractos diurnè recondere... deponere purpuram... sumpto sinè*

(1) *Respublica* se prend souvent pour *negotia publica :* c'est dans ce sens que l'on distinguait *respublica summa* et *respublica municipalis.*

contemptu fœdo vestitu, exprimant les obligations qu'un deuil public (1) imposait toujours à tous les citoyens, j'ai dû penser que les sacrifices, les expiations, les vœux (2) mentionnés dans l'inscription se rapportaient véritablement à un deuil public, et que le monument en question était destiné à en perpétuer le souvenir. Tout m'a semblé devoir me confirmer dans cette idée : et la date, qui était aussi celle des *lémurales*, et les honneurs rendus à la mémoire de l'épouse de Tétricus, et le devoir que la religion imposait à ce

(1) Il y avait alors ce que les Romains appelaient *justitium :* les tribunaux étaient fermés, les affaires publiques et privées suspendues, le forum désert, les habitans confinés chez eux, la pourpre était remplacée par des vêtemens plus conformes à la tristesse générale. Pedo Albinovanus, dans son élégie sur la mort de Drusus, peint ainsi l'état de Rome, après le *justitium* que Tibère venait d'ordonner.

Jura silent, mutæque tacent sinè vindice leges,
Aspicitur toto purpura nulla foro.

Cicéron parlant contre Antoine pour dire qu'il faut que Rome prenne le deuil, a dit : *Justitium indici, sagaque sumi dico opportere.*

Voyez d'ailleurs sur le mot *justitium* tous les auteurs qui ont traité des antiquités.

(2) Je n'ai en vue ici que les vœux mentionnés à la fin de l'inscription : les premiers ne sont qu'une formule d'usage.

prince d'apaiser les mânes de ses prédécesseurs.

Je voudrais maintenant qu'il me fût possible de discuter les autres faits mémorables mentionnés dans l'inscription que j'examine : l'illustre origine des Tétricus remontant jusqu'aux Métellus, la parenté de Claude le gothique et de Néra, l'apothéose de cette princesse, la fondation, les révolutions et les noms divers de la ville où fut érigé le monument ; mais, en faveur de ces grands événemens, nous ne pouvons invoquer d'autre autorité que le marbre même qui nous les révèle. Est-ce une raison suffisante pour les reléguer parmi les fables ? Nous sommes loin de le penser. A la vérité l'histoire ne nous dit nulle part que Tétricus descendit de la famille Cécilia ; mais, presque muette sur le règne de ce prince, elle ne nous a cependant pas laissé ignorer qu'avant son élévation il occupait à Rome un rang distingué, qu'il était de l'ordre sénatorial, et qu'il fut nommé gouverneur de l'Aquitaine (1). Depuis, la flatterie vice de tous les temps a pu exagérer la vérité. De même nous ne voyons chez aucun auteur que l'épouse de Tétricus fût nièce de Claude ; mais convenons que cette parenté expliquerait parfaitement la paix qui régna constamment

(1) *Tetricum senatorem pop. Rom. præsidatum in Galliâ regentem.* (V. Treb. Poll.)

entre ces deux empereurs rivaux (1). Quant à l'apothéose de Néra, ne peut-on pas l'augurer d'après l'exemple alors très-commun de mettre au rang des Dieux les personnes qui avaient vécu sur le trône? Enfin, quand nous voyons les belles mosaïques de Nérac établies sur des fondations plus antiques, ne devient-il pas très-probable que l'endroit a subi d'étranges révolutions? Concluons de ces observations que, si, à l'égard de ces faits, il est sage de se tenir encore dans les limites du doute, il serait ridicule de les regarder décidément comme apocryphes. Combien d'événemens, long-temps douteux, se sont trouvés vrais après de nouvelles découvertes!

Le marbre dont nous venons de nous occuper et celui que j'ai présenté, sous le N.° 8, dans mon premier rapport peuvent, si nous les comparons ensemble, nous fournir quelques données intéressantes. D'abord, à en juger par le nombre des consulats, on reconnaît aussitôt que le N.° 8 n'est antérieur que d'une année au nouveau marbre de Nérac. Ensuite la ressemblance de texte nous porte à croire que ce N.° 8 mentionnait un premier anniversaire des cérémonies religieuses que

(1) Pour expliquer cette paix, Zonare (*annal. lib.* 1) soupçonne qu'il y avait quelque convention secrète entre Claude et Tétricus. Si Zonare eût connu le marbre de Nérac, il aurait pu donner une explication moins conjecturale.

nous venons de voir plus longuement décrites dans la dernière inscription. Ce n'est pas tout, ce même N.° 8, qui date du quatrième consulat de Tétricus, ne donne à son fils que le titre de César ; tandis que l'autre inscription, datée du cinquième consulat du père, honore ce même fils des titres d'Auguste et d'Empereur revêtu de la puissance tribunitienne. C'est donc entre ces deux consulats qu'il faut placer l'association du jeune prince à l'empire. Il ne dut pas jouir long-temps de sa nouvelle dignité ; car cette année fut la dernière ou l'avant-dernière du règne de Tétricus.

Avant d'interpréter plus haut les abréviations suivantes : AFF. HISP. BATQ. IMP. PROV. DIST. ADJUNCT. AUGUSTO. EXPUG., nous nous sommes demandé si elles indiquaient des titres honorifiques décernés au fils de Tétricus, ou si, comme les mots : *Gothis Divo Claudio in Illyriâ profligatis*, ce n'était pas plutôt une simple mention de faits accomplis, mention propre à motiver l'association en montrant l'étendue de l'empire. Le N.° 8 a dissipé nos doutes. N'y voyant point ces mêmes abréviations à la suite des noms du jeune César, nous avons dû en conclure qu'elles n'étaient point l'abrégé de titres honorifiques ; autrement il faudrait supposer ou un oubli invraisemblable, ou un anachronisme choquant. Oubli invraisemblable, si dans un monument public, à l'occasion de vœux et de cérémonies les plus respectables, on eût

négligé de donner au fils de l'empereur les titres qui lui étaient dus; anachronisme choquant, si l'on voulait rapporter la conquête de l'Espagne, le siége d'Autun, la soumission de l'Afrique et de la Batavie à l'année écoulée entre le quatrième et le cinquième consulat de Tétricus père.

En comparant ces deux inscriptions, je n'ai eu d'autre intention que celle de les éclairer l'une par l'autre, sans songer à contester leur antiquité. Je me proposais même de les invoquer pour justifier les doutes, dont les N.[os] 1, 2 et 3 ont été l'objet dans mon précédent rapport. La tâche serait facile; mais cette discussion n'est déjà que trop longue. D'ailleurs, les monumens de Nérac sont maintenant sous les yeux de juges plus en état que moi de les apprécier et de prononcer.

J'aurai épuisé tout ce que je connais des antiquités de Nérac, quand je vous aurai rappelé en peu de mots les découvertes qui ont accompagné celle des mosaïques et des inscriptions.

Le nombre des médailles trouvées n'est pas considérable : il en devait être ainsi, au moins sur le coteau; la terre y a été de tout temps remuée par le laboureur, et au seizième siècle par les protestans de Nérac qui, poursuivis et persécutés, venaient pendant la nuit enterrer leurs morts sur les mosaïques du palais.

Parmi ces médailles il en est peu des deux

premiers siècles, et toutes sont très-frustes: la plupart datent du Bas-Empire, surtout du règne de Tétricus; mais aucune ne mérite d'être citée. Parmi les sculptures il s'est rencontré quelques ornemens en demi-relief d'un joli travail, une petite victoire mutilée, des fragmens de statuettes, des bas-reliefs et un buste plus grand que nature; d'un assez bon style mais très-dégradé. Toutes ces sculptures sont en marbre. Nous citerons encore des figurines brisées, et des restes de vases d'une terre rouge très-fine, avec des marques de fabrique. Je ne parle point des deux médaillons en marbre dont il a déjà été question. Ajoutez à ces antiquités plusieurs clefs à moitié dévorées par la rouille, mais encore reconnaissables; des clous énormes à double crochet, qui jadis ont maintenu des marbres de revêtement; quelques javelots, dont un portait encore dans sa douille partie de son pied en bois; une lame d'épée assez semblable à certaines épées espagnoles; plusieurs lames de couteau, d'une origine douteuse; des épingles, des styles, des fibules; du verre de vitre ou de revêtement, des morceaux de vases de cette matière; enfin une prodigieuse quantité de marbres divers, originaires des Pyrénées, à l'exception d'un marbre jaune et d'un marbre noir mêlé de vert. Nous avons vu aussi parmi ces débris, mais en très-petit nombre, quelques porphyres.

EXPLICATION DES PLANCHES.

INSCRIPTIONS.

Pl. I.

N.° 1. Première inscription, trouvée à Nérac : elle est sur marbre rouge.

N.° 2. Seconde inscription, sur marbre gris.

N.° 3. Troisième inscription, sur marbre blanc : elle était dit-on conservée autrefois dans une église de capucins.

N.° 4. Fragment sur campan vert.

N.° 5. Fragment sur marbre blanc.

N.° 6. Inscription taurobolique, sur marbre blanc.

N.° 7. Inscription du moyen âge, gravée au revers du N.° 6.

Pl. II.

N.° 8. Inscription encadrée, d'un assez beau caractère, sur marbre blanc, découverte l'été dernier.

N.° 9. Grande inscription encadrée, d'un caractère moins beau, moins régulier que la précédente. Cette inscription est aussi sur marbre blanc.

Nota. Toutes ces inscriptions sont sur plaques pareilles aux plaques de revêtement trouvées en place dans les ruines. Les N.os 1 et 4 en diffèrent.

Pl. III.

Constructions antiques dans la Garenne.

A Salle qui fut ornée de mosaïques : un canal souterrain la suivait dans toute sa longueur; mais à une époque ignorée, on le dévia comme le plan l'indique.

B Salle contiguë à la première, jadis pavée en marbre avec bordure en mosaïque. Dans le principe le canal souterrain de la salle A se prolongeait aussi sous celle-ci, pour conduire les eaux à la Baïse.

C Salle oblongue communiquant à la salle A : elle est décorée d'une jolie mosaïque avec bordure en feuilles de lierre.

D Salle contiguë à la salle C, pavée aussi en mosaïque.

E Grande salle, occupée par des constructions postérieures.

F Pièce ou cour pavée en mosaïque grossière : elle a subi aussi des changemens.

G Pièce octogone, à cheval sur d'anciennes constructions.

H Piscine antérieure aux constructions établies sur elle.

I Pièce hexagone. On y a découvert des débris d'un décor en marbre, et un portrait de l'empereur Julien sur un médaillon de marbre blanc. Ce portrait était appliqué, il n'en reste que le creux qui l'avait reçu, la trace des attaches en cuivre qui le fixaient, partie d'une guirlande de feuilles de vigne dont le cadre circulaire était orné, enfin son inscription mutilée, mais lisible : IMP. IVLIANVS. P.P.

K Bassin demi-circulaire ouvert pour recevoir les eaux d'un canal.

L Pièce ornée de mosaïque.

M Pièce qui fut dit-on pavée en marbre.

N *Idem.*

O Petit réduit, au fond duquel on voit une base quadrilatère en calcaire d'eau douce, sans inscription.

P Grand trou elliptique régulier, ou creusé dans l'argile, ou revêtu d'argile. Il peut avoir servi de réservoir. La grande quantité de charbon que l'on m'a dit en avoir retiré semble indiquer une autre destination.

Q Réduit carré ouvrant sur la grande galerie. Près de là, en *d*, on a trouvé un cendrier.

R Salle demi-elliptique, pavée de carreaux de brique. On y a trouvé une quantité considérable de débris de vases.

Depuis la levée du plan, M. Chrétin a reconnu :

En *a*, *a*, derrière le bassin demi-circulaire K, un canal renfermé dans un massif de 7 pieds d'épaisseur.

En *b*, au bord de l'hexagone I, un massif de construction.

En *c*, *c*, des restes de carrelage en briques.

Constructions antiques sur le coteau.

N.° 1. Avant corps, espèce d'atrium ou de vestibule.

2. Galerie divisée en trois compartimens décorés d'élégantes mosaïques en partie détruites.

3. *Idem.*

4. Grande salle circulaire ornée de belles mosaïques.

5. Grande pièce divisée en quatre compartimens; très-belles mosaïques.

6. Galerie divisée comme le N.° 2 : on commençait à la reconnaître.

7. Fondations qui paraissent avoir appartenu à l'édifice ci-dessus détaillé. (*Marquées aussi* S S).

8. Murs plus antiques, sur lesquels reposent les mosaïques et partie de l'édifice antique.

Constructions du moyen âge et modernes, indiquées dans le plan.

e, *e*, *e*, Fondations d'un édifice qu'habitèrent, dit-on, les Templiers. Ces constructions ne renferment aucun débris romain.

f, Lavoir public qui reçoit les eaux de la fontaine St.-Jean.

g, Reste d'une chapelle du temps d'Henri IV.

h, Fontaine Saint-Jean.

ERRATA.

Page 128, ligne 1.re, *pentagone :* lisez *hexagone.*

Page 131, ligne 26, *pentagone :* lisez *hexagone.*

Page 136, ligne 3 de la note, *peut :* lisez *peuvent.*

Page 137, note 1.re, à la 7.me ligne, *Victorinorumque :* lisez *Victorinisque.*

Page 142, ligne 14, COTIS : lisez COTII.

Page 154, lignes 16, 25, et dans quelques autres passages, lisez sans accent les noms propres *Tetricus*, *Aurelia*, *Nera*, *Pivesuvia.*

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1833.)

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LACOSTE (De), préfet de la Gironde.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.

LYNCH (Le comte de), pair de France.

MONBADON (Le comte de), pair de France.

MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.

PREISSAC (Le comte de), ancien préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.

BLANC-DUTROUILH, propriétaire.

BONFIN, architecte du Roi.

BOURGES, médecin.

CAMBON, ancien armateur.

CHAINE, professeur.

DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.

DARRIEUX fils, notaire licencié.

DUCASTAING, médecin.

DURAND, architecte.

DUTROUILH, médecin.

GACHET, naturaliste.

GINTRAC, médecin.

GRATELOUP, médecin.

GUÉRIN (Paulin), médecin.

GUESTIER junior (P. F.), négociant.

GUICHENET, médecin vétérinaire.

GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.

GUITARD, médecin.

GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.

IZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.

LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LANCELIN, professeur de l'école de marine.

LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGGESI, statuaire.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
SÉDAIL, professeur.
VIGNES (R.), propriétaire.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.
DARRIEUX Père, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.
DEGERANDO (Baron), membre de l'institut, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.
DESMOULINS (Charles), naturaliste.
DUFAU Père, littérateur, à Paris.
DUFAU Fils, littérateur, à Paris.
DUMEGE, ingénieur militaire, à Toulouse.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (Le Baron), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD de CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GŒTALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (Baron d'), homme de lettres, à Alais.
HOUSSET, propriétaire, à Pessac.
JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.
JOUBERT, propriétaire, à St.-Julien en Médoc.

JVOY, propriétaire, à Blanquefort.

KERKADO (DE), propriétaire, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LEGUAY, médecin à Aubie, canton de Saint-André de Cubzac.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.

MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNÈS, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (Ch. Chrétien), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (Le vicomte de); homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VALLOT, naturaliste, à Dijon.

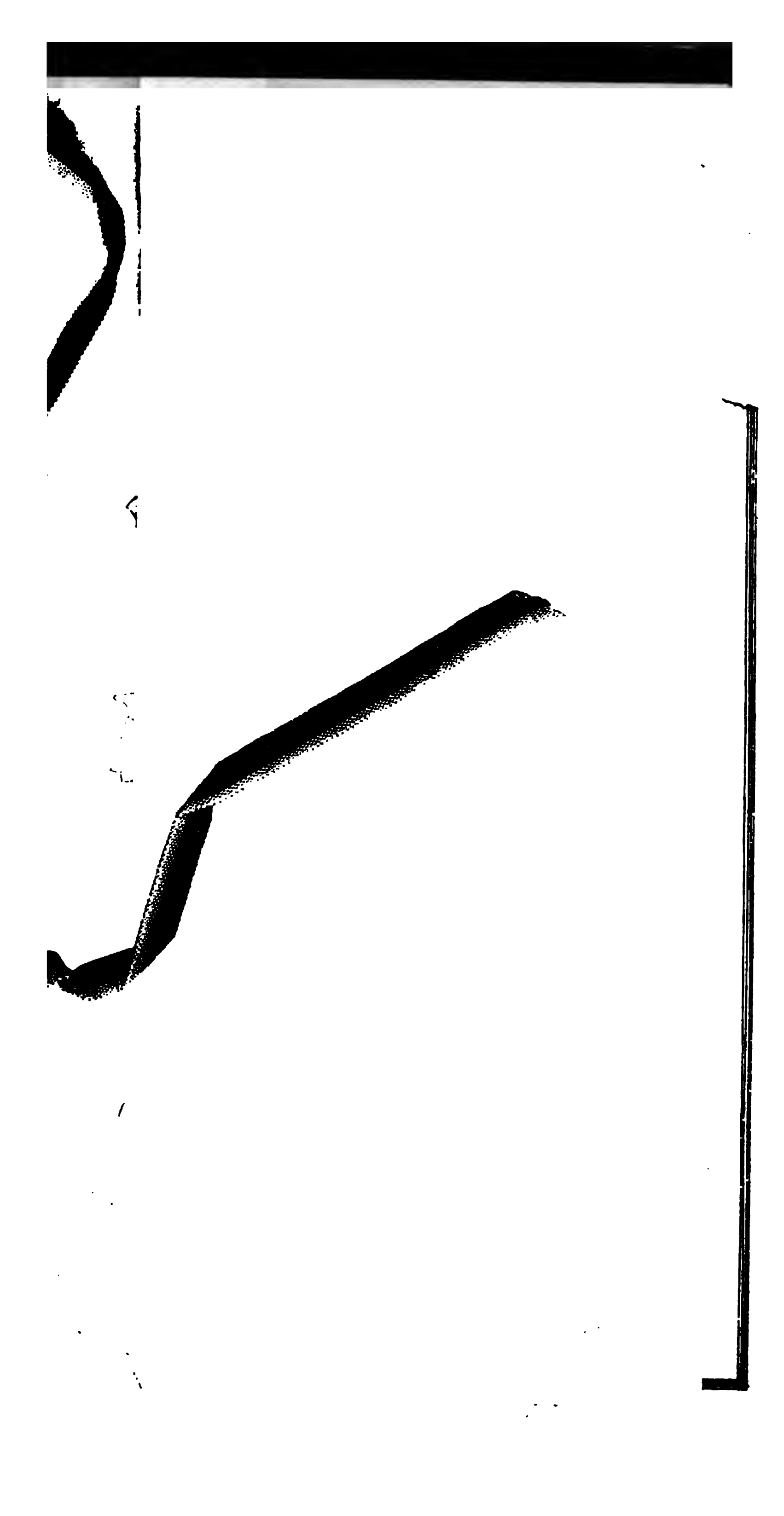
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

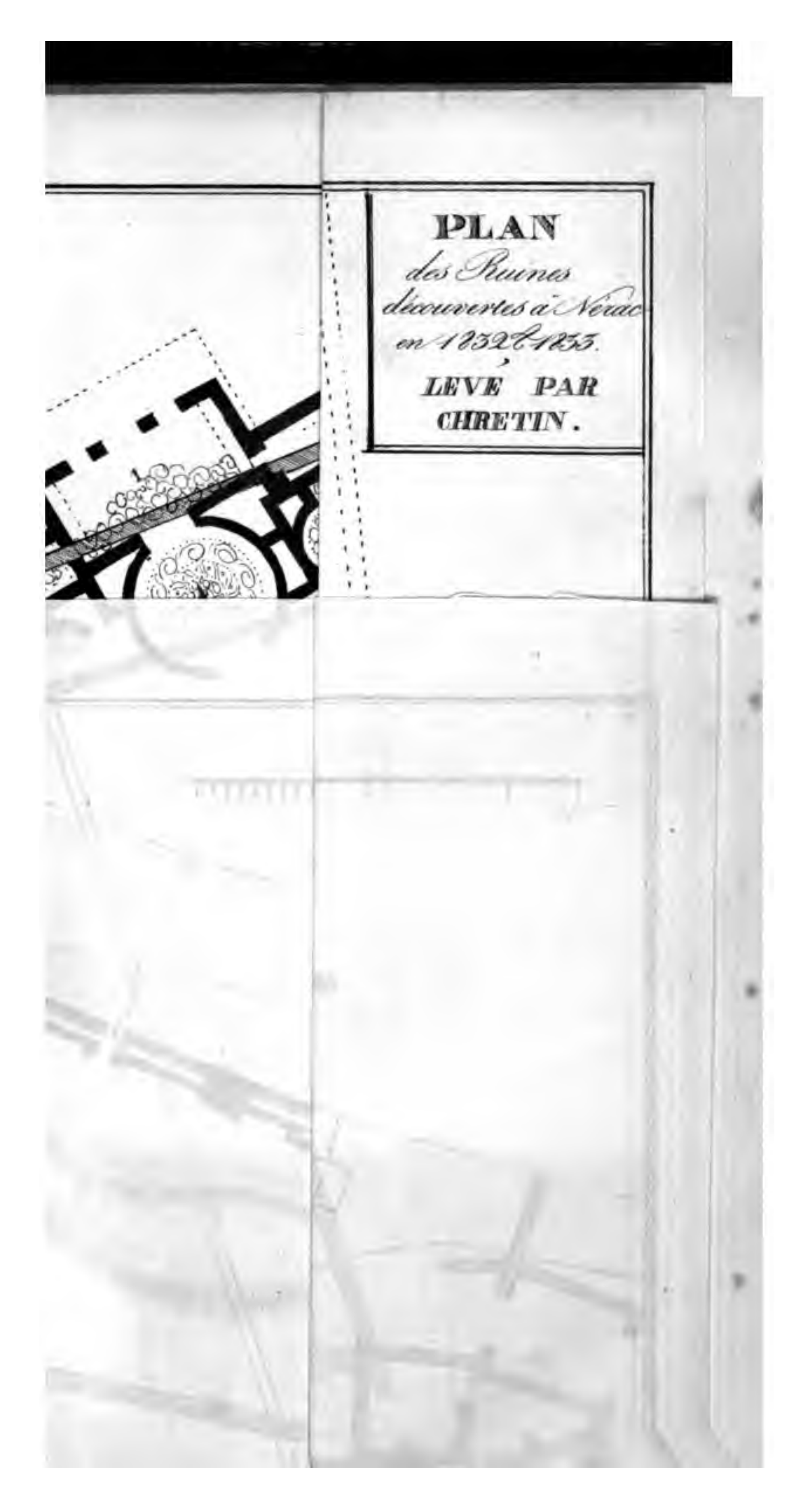
TABLE DES MATIÈRES.







M·O·DIIS·M·Q
TRICI·P·F·P·M·P·P·GALL·COND·
ESTIT·Q·T·P·V·COS·V·CARIS·FIL
CIG·B·AFR·HISP·BAT·Q·IMP·PROV·
OITI TOD·EXPVG·GOTH·GERM·DEVA
SERT·IN·ILLIR·REIECT·PROFLIGT·P·C
SA·DD ERONIS·AQ·AQVIT·S·T·MIL·A·CL·
CONST·L·CECIL·MET·CRETICO
P·IIII·COS AM·AVGG·MA·MAIOR·VIL·S·COL·M LOC
OND·ET RA NN·INF·BELL·EVERSAE·D·GOTH
VET·F·HISP·EXER·IN·COL·NERAE
AE SPIV DECOR·DIVAE CLA·NERAE PIVE S
QDIVAE DIVI CLAVDII·SOR·FILIAE·APVD·
ANC·CVN·AB·S·S·ID·RECEP·MAT·P
AE AVG V·VENER·RAE·AT·Q·RPB·S·PLEND·T
ENIQ·N PERP·TRANQ·CINER·OM·IMP·DI
VBRI VII S·N·FECREG·M·A·TVRIN
PAN·F XN·C·AVGG·CONSANG·CON·CVR·PRES
IAC·RI·E·P·P·T·A·D·N·AVG·PONT·MAX·RD·
LAF·CONS·CONSTAN·CAP·OM·
B·DIVRNE RECONDERE PVRP·Q
PT·VDEPONERE·LVD·II·AN·VRBS·
VGG·COSS·P·XL·IIII·F·XXI·A·NAT·


PLAN
des Ruines
découvertes à Nérac
en 1832 et 1833.
LEVÉ PAR
CHRETIN.

